

Document d'enregistrement universel

2022

Sommaire

1	Présentation du Groupe EssilorLuxottica	5	4	États financiers	189
1.1	Profil du Groupe EssilorLuxottica	6	4.1	États financiers consolidés RFA	191
1.2	Histoire	14	4.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés RFA	264
1.3	L'industrie de l'optique ophtalmique et de la lunetterie	17	4.3	Informations financières consolidées <i>pro forma</i> non auditées retraitées	269
1.4	Répondre à la demande mondiale en optique ophtalmique et en lunetterie	18	4.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur les informations financières <i>pro forma</i> relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2021	275
1.5	Organigramme simplifié	47	4.5	Comptes annuels de la société EssilorLuxottica RFA	276
1.6	Facteurs de risques RFA	48	4.6	Autres informations relatives aux comptes annuels de la société EssilorLuxottica	298
1.7	Principales caractéristiques des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne relatifs à l'élaboration et au traitement des informations comptables et financières RFA	73	4.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels RFA	300
2	EssilorLuxottica en 2022 RFA	77	5	Informations sociales, environnementales et sociétales RFA	305
2.1	Faits marquants de l'année	79	5.1	L'approche d'EssilorLuxottica en matière de développement durable	306
2.2	Chiffre d'affaires consolidé	83	5.2	Eyes on the Planet, le programme de développement durable d'EssilorLuxottica	317
2.3	Compte de résultat et Indicateurs Alternatifs de Performance	88	5.3	Taxonomie Européenne	347
2.4	Bilan, endettement financier net, flux de trésorerie et autres mesures « non-GAAP »	91	5.4	Prochaines étapes du programme de développement durable d'EssilorLuxottica	351
2.5	Acquisitions et partenariats	95	5.5	Note méthodologique et tables de correspondance	351
2.6	Investissements réalisés en 2022 et prévus pour 2023	95	5.6	Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière	359
2.7	Événements postérieurs à la clôture	96	6	Informations concernant la Société, le capital et l'actionariat	365
2.8	Évolutions récentes et perspectives	97	6.1	La Société	367
3	Rapport sur le gouvernement d'entreprise	99	6.2	Le capital social RFA	370
3.1	Informations sur le gouvernement d'entreprise RFA	102	6.3	Programme de rachat d'actions RFA	373
3.2	Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale des actionnaires RFA	121	6.4	L'actionariat RFA	377
3.3	Rémunération des mandataires sociaux*	125	6.5	L'actionariat des salariés RFA	379
3.4	Annexe : Tableau de synthèse des recommandations non suivies du Code AFEP-MEDEF	169	6.6	Distribution des dividendes	385
3.5	Annexe : Liste des mandats et fonctions	172	6.7	Principales données boursières	386
3.6	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	186	6.8	Données historiques	388
			7	Informations complémentaires du Document d'enregistrement universel	399
			7.1	Personne responsable RFA	401
			7.2	Commissaires aux comptes	402
			7.3	Documents accessibles au public	402
			7.4	Tables de concordance	403

Les Documents d'enregistrement universel, les Documents de référence et les communiqués cités ainsi que le présent Document d'enregistrement universel sont disponibles sur : www.essilorluxottica.com @ Rubrique Investisseurs / Publications

* Inclus le Rapport sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux soumis à l'approbation des actionnaires à l'Assemblée Générale du 17 mai 2023.
Les éléments du Rapport financier annuel (RFA) sont clairement identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme **RFA**

Document d'enregistrement universel 2022

Intégrant
le Rapport financier
annuel



Le Document d'enregistrement universel a été déposé le 10 mars 2023 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Ce document est une reproduction de la version officielle du Document d'enregistrement universel (intégrant le Rapport financier annuel) qui a été établie au format ESEF (*European Single Electronic Format*) et est disponible sur le site <http://www.essilorluxottica.com/fr/investisseur>.

2022

Message du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué



Francesco Milleri PDG



Paul du Saillant DGD

Chers actionnaires,

2022 a été encore une année riche en accomplissements pour EssilorLuxottica. Malgré un contexte macroéconomique et géopolitique incertain, notre Société a une nouvelle fois démontré sa résilience et son rôle clé en tant que leader mondial. En douze mois seulement, notre chiffre d'affaires consolidé a augmenté de 13,9 % passant à 24,5 milliards, en hausse de 3 milliards par rapport à 2021, avec une marge opérationnelle ajustée proche de 16,8 %, un résultat net part du Groupe ajusté s'élevant à 2,9 milliards et un dividende proposé en hausse de 29 % par rapport à l'année dernière. Nos résultats sont le reflet de notre modèle économique ouvert, collaboratif et omnicanal, de notre présence diversifiée, de notre puissant portefeuille de marques et de produits, et des liens solides que nous avons créés avec nos clients et consommateurs. L'engagement profond, le talent et la diversité de notre communauté de près de 200 000 collaborateurs donnent vie à tous ces atouts.

EssilorLuxottica est une entreprise totalement unique dans notre secteur. Elle est le fruit d'un rêve concrétisé par un véritable visionnaire, un leader inspiré et inspirant. En moins de 60 ans, Leonardo Del Vecchio a révolutionné l'industrie, en transformant un dispositif médical indispensable en accessoire de mode incontournable. EssilorLuxottica est aujourd'hui une entreprise unique, capable de repousser les limites du possible pour améliorer la vie de millions de personnes à travers la bonne vision. Son leadership et ses valeurs demeurent une source d'inspiration pour nous tous, et nous continuons d'honorer sa mémoire en continuant de faire croître la Société qu'il aimait tant.

En 2017, nous avons annoncé notre ambition de réunir deux leaders mondiaux, l'un spécialisé dans les montures de marque emblématiques et l'autre dans les technologies de pointe en matière de verres. Moins de six ans plus tard, EssilorLuxottica a démontré être capable de grands accomplissements,

représentant près d'un quart du secteur optique. Nous avons réalisé notre vision d'une organisation internationale unifiée, robuste et totalement intégrée et, avec les talents et les capacités de GrandVision qui fait désormais partie de notre communauté, cette vision atteint de nouveaux sommets. Aujourd'hui, EssilorLuxottica est le seul acteur « de bout en bout » du secteur, bénéficiant d'une présence dans toutes les régions du monde, sur tous les segments d'activité et tous les canaux de distribution. La Société travaille main dans la main avec tous les acteurs qui partagent sa détermination à améliorer les prestations de santé visuelle grâce à des produits et des services hors pair.

En réunissant montures et verres sous un même toit, nous avons démontré la puissance de notre intégration verticale et avons créé une offre de santé visuelle de nouvelle génération en faveur des clients et des consommateurs. De la conception à la distribution, nous couvrons chaque étape de la chaîne de valeur, à commencer par les milliers de chercheurs, ingénieurs et designers déterminés à faire d'EssilorLuxottica un laboratoire de medtech, d'innovation et de croissance. Notre réseau de fabrication mondial s'appuie sur une puissante stratégie de commercialisation qui associe plus de 300 000 professionnels tiers, 200 plateformes d'e-commerce et un vaste réseau de distribution de 18 000 magasins, et nous apporte une connaissance exceptionnelle des tendances de consommation. Ceci fait d'EssilorLuxottica le leader mondial du commerce de détail non-alimentaire spécialisé et nous assure un solide avantage concurrentiel.

Conscients des responsabilités qui nous incombent en tant que leader mondial, nous construisons un avenir dans lequel les lunettes et les soins visuels font partie intégrante de la vie des consommateurs, les patients peuvent accéder à des soins médicaux, partout, en toute confiance et où le savoir facilite la croissance.

Notre transformation digitale, commencée il y a plusieurs années, est aujourd'hui bien ancrée dans nos initiatives avec Leonardo, notre plateforme innovante de formation accessible à l'ensemble de l'industrie ; mais aussi à travers l'utilisation du big data, qui nous permet, ainsi qu'à nos clients, d'être mieux informés et de faciliter les prises de décisions. Nous ne faisons pas que repousser les limites, nous les supprimons complètement avec des projets comme Connect, qui réinvente le parcours du patient pour en faire une expérience cohérente et hors pair, en intégrant la dernière technologie de télé-optométrie, des instruments de réfraction de pointe et des outils de communication avec les patients. Tout cela fait partie de notre modèle ouvert, conçu pour développer notre industrie pour les générations à venir.

Alors que nous poursuivons la vision de notre regretté Président et renforçons notre modèle économique ouvert et collaboratif, nous demeurons focalisés sur l'innovation afin de repousser les limites du possible et d'accroître l'attractivité de nos marques et de toutes nos catégories, générant ainsi des opportunités de croissance pour notre entreprise, nos clients et l'ensemble de l'industrie.

En 2022, nous avons renforcé nos leviers stratégiques, en consolidant des partenariats de longue date et en nouant de nouveaux. Nous avons renouvelé sur 15 ans notre accord de licence historique avec le Groupe Armani, conclu de nouveaux partenariats avec des marques prestigieuses telles que Brunello Cucinelli et Swarovski, et renforcé notre relation avec Ferrari par un accord de licence pluriannuel. Plus récemment, nous avons renouvelé notre accord de licence avec Target, une chaîne américaine de grands magasins et notre partenaire de longue date, pour notre réseau Target Optical.

Nous avons continué de lancer des produits et technologies clés, y compris une nouvelle gamme de traitements de pointe pour Crizal avec Sapphire HR, et plus récemment avec l'annonce d'une innovation majeure : Varilux XR Series, le premier verre progressif basé sur l'intelligence artificielle. Nous avons continué de développer de nouvelles catégories qui contribueront à la croissance du secteur. Dans le domaine de la gestion de la myopie, nous avons poursuivi le déploiement du verre Stellest, conçu pour ralentir la progression de la myopie chez les enfants et considéré comme le verre le plus efficace dans cette catégorie. D'autre part, à la suite du lancement réussi de Ray-Ban Stories, nous avons continué à nous concentrer sur l'importance croissante de la technologie dans les produits de santé visuelle et les lunettes. Ceci comprend notamment les dispositifs connectés et l'intelligence artificielle, au travers d'investissements dans des technologies telles que la lamination de films, le eye-tracking et les guides d'ondes pour faire des lunettes connectées une porte d'entrée dans de nouveaux univers, conduire la transformation de l'industrie et bien plus encore. Afin d'accélérer notre expertise dans ce domaine, nous avons lancé l'an dernier un partenariat avec l'Institut polytechnique de Milan pour créer le tout premier centre de recherche commun, le Smart Eyewear Lab, dédié à la conception de la prochaine génération de lunettes connectées. Cette initiative a été menée à bien en synergie avec le centre Smart Eyewear Technologies de Dijon et nos équipes R&D dédiées à travers le monde.

Reflétant notre engagement à mener à bien la transformation de l'industrie, les investissements d'EssilorLuxottica ont augmenté de 50 % par rapport à 2021, avec de solides investissements opérationnels. Face à l'instabilité géopolitique, aux difficultés d'approvisionnement et à la volatilité des coûts d'énergie et de transport que nous connaissons actuellement, il est essentiel de favoriser la capillarité, la résilience et la capacité d'adaptation de notre chaîne logistique. C'est pourquoi nous étendons notre présence à travers le monde, à commencer par nos deux berceaux historiques, l'Italie et la France. D'autres sites de fabrication et de distribution seront également mis en service

au Mexique et en Thaïlande au cours des prochains mois, afin de soutenir notre réseau mondial de 650 sites de production de verres, de montures et d'instruments et d'équipements pour les laboratoires de prescription avec Satisloh, et maximiser la flexibilité et la réactivité du système en fonction des besoins.

Dans le cadre de nos activités de fusions et d'acquisitions, qui font partie intégrante de notre stratégie de croissance, nous avons élargi notre famille par le biais d'acquisitions clés dont : Walman, l'un des plus importants réseaux de laboratoires basé aux États-Unis ; Shamir Optical, leader de la fabrication de verres hautes performances, où nous avons acquis les 50 % de participation restants ; Seeworld et Future Vision, acteurs de premier plan en Chine dans le secteur des verres de stock finis ; Fedon, leader de la production et de la distribution d'étuis à lunettes et d'accessoires pour lunettes, marquant ainsi un nouveau jalon dans notre stratégie d'intégration verticale.

Au cours de l'année passée, nous avons commencé à définir une nouvelle culture et un nouvel ensemble de valeurs pour notre nouveau Groupe. Avec l'actionnariat salarié au cœur de cette culture, plus de 72 000 collègues dans 85 pays détiennent désormais une participation financière dans EssilorLuxottica, témoignant de leur confiance dans l'entreprise et sa mission. Et avec la création de OneSight EssilorLuxottica Foundation, qui œuvre pour un accès inclusif à la santé visuelle, nous avons franchi une étape importante dans notre ambition de contribuer à l'élimination de la mauvaise vision non corrigée d'ici 2050. L'an dernier, grâce au soutien de OneSight EssilorLuxottica Foundation, de ses partenaires - gouvernements, ONG, organisations du secteur privé partageant les mêmes aspirations - et des salariés du Groupe, nous avons assuré à 110 millions de personnes un accès durable à la santé visuelle, créé près de 10,5 millions de nouveaux porteurs dans les communautés en développement, ouvert 10 nouveaux centres de vision et créé 3 000 points d'accès – rendant ainsi les prestations de santé visuelle accessibles à des communautés qui n'en bénéficiaient pas jusqu'alors. Nos actions de sensibilisation et de philanthropie ont créé au fil des ans plus de 22 800 points d'accès aux soins de la vue et nous ont permis d'atteindre 585 millions de personnes dans des communautés défavorisées. Une autre réalisation majeure concerne le déploiement continu de « Eyes on the Planet », notre stratégie de développement durable à l'échelle de l'entreprise. Depuis son lancement, nous avons mis en place des projets destinés à nous faire progresser sur chacun des piliers stratégiques : carbone, circularité, bonne vision dans le monde, inclusion et éthique. L'un des moments forts a été la réalisation de la toute première évaluation de notre empreinte carbone à l'échelle mondiale, qui nous offre une vue exhaustive de notre impact CO₂ direct et indirect à chaque étape de la chaîne de valeur.

En ce qui concerne l'avenir, nous sommes conscients que 2023 aura sa part d'incertitudes, mais nous sommes structurés de façon à prospérer même dans un contexte difficile – nous l'avons prouvé année après année. Grâce à nos équipes engagées, nos marques et nos produits, nous continuerons de saisir les opportunités qui se présenteront et de répondre aux besoins de notre secteur en pleine croissance.

Nous vous remercions de votre soutien indéfectible et sommes impatients de célébrer avec vous nos accomplissements futurs dans la poursuite de cette fascinante aventure.

1

Chapitre 1

Présentation du Groupe EssilorLuxottica

1.1	Profil du Groupe EssilorLuxottica	6	1.5	Organigramme simplifié	47
1.1.1	Un riche portefeuille de marques de solutions d'optique et de lunetterie	8	1.6	Facteurs de risques	48
1.1.2	Mission et développement durable	12	1.6.1	Introduction	48
1.2	Histoire	14	1.6.2	Synthèse des facteurs de risques	48
1.3	L'industrie de l'optique ophtalmique et de la lunetterie	17	1.7	Principales caractéristiques des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne relatifs à l'élaboration et au traitement des informations comptables et financières	73
1.4	Répondre à la demande mondiale en optique ophtalmique et en lunetterie	18	1.7.1	Processus de gestion des risques de la Société	73
1.4.1	Stratégie du Groupe	18	1.7.2	Objectifs de la Société en matière de contrôle interne	73
1.4.2	Innovation et design	20	1.7.3	Organisation du contrôle interne	73
1.4.3	Opérations	27	1.7.4	Direction de l'Audit Interne	75
1.4.4	Distribution	32			
1.4.5	Portefeuille de marques	32			
1.4.6	Mise sur le marché	38			

1 Présentation du Groupe EssilorLuxottica

Profil du Groupe EssilorLuxottica

1.1 Profil du Groupe EssilorLuxottica

EssilorLuxottica est un leader mondial dans la **conception, la fabrication et la distribution de verres optiques, de montures et de lunettes de soleil**. Créé en 2018, il a pour mission **d'aider chacun à « mieux voir et mieux être »**, en répondant aux besoins visuels et aux attentes individuelles en matière de style, tout en créant de la valeur pour ses collaborateurs et les communautés au sein desquelles il opère.

EssilorLuxottica regroupe les expertises complémentaires de deux pionniers de l'industrie, l'un dans les technologies de pointe en matière de verres, l'autre dans la fabrication de lunettes emblématiques, pour créer une entreprise verticalement intégrée et idéalement positionnée pour répondre à l'évolution des besoins visuels à travers le monde. L'attention portée à l'innovation, au design ainsi qu'à la qualité des produits d'EssilorLuxottica combinée à son portefeuille équilibré de marques permet au Groupe de répondre à la demande mondiale d'une industrie en pleine croissance.

Les marques de lunettes propres du Groupe comprennent Ray-Ban, la marque de lunettes la plus appréciée au monde, Oakley, un leader mondial en matière de design et de performance sportive, Persol, Oliver Peoples, Vogue Eyewear, Arnette, Alain Mikli, Costa, Bolon et Foster Grant. Ses marques sous licence comprennent quant à elles Giorgio Armani, Brunello Cucinelli, Bulgari, Burberry, Chanel, Coach, Dolce&Gabbana, Ferrari, Michael Kors, Prada, Ralph Lauren, Starck Biotech Paris, Swarovski, Tiffany & Co., Tory Burch et Versace pour les lunettes. Le portefeuille du Groupe comprend également des technologies de verres avancées, dont Varilux, la marque de verres progressifs la plus recommandée par les professionnels de la vue ⁽¹⁾, Transitions, les verres photochromiques portés par plus de 70 millions de personnes dans le monde, ainsi que Crizal, Eyezen, Xperio et, depuis peu, Stellest.

Chiffres clés



Chiffre d'affaires
24,5 Mds d'Euros



Collaborateurs
Environ 190 000



Pays
Plus de 150



Brevets et modèles
Plus de 12 000



Marques principales
Plus de 150



Magasins
Environ 18 000



Actionnaires salariés
Environ 72 000
dans 85 pays



Heures de formation Leonardo
Plus de 2 200 000



Usines de fabrication de masse
50 entre les verres (36)
et les montures (14)



**Laboratoires de prescription
et centres de montage-taillage**
614 entre la part Industrielle (76)
et les Laboratoires de Proximité (538)



Production mondiale de montures
106 millions de montures
optiques et solaires



Production mondiale de verres
550 millions de verres
de prescription et
70 millions de paires
de verres solaires
sans ordonnance

(1) Étude réalisée par l'Institut CSA sur un échantillon représentatif de 1 041 professionnels de la vue indépendants, basés dans 10 pays, notamment la France, l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni, les États-Unis, le Canada, le Brésil, l'Inde et la Chine (février-avril 2018).

Ses activités optiques et de lunetterie couvrant toutes les étapes de la chaîne de valeur, EssilorLuxottica recherche sans cesse l'excellence opérationnelle pour offrir aux consommateurs et aux clients partout dans le monde la meilleure expérience visuelle. Avec 36 usines de production de masse de verres correcteurs et plans, 614 laboratoires de prescription et centres de montage et de taillage, 14 usines de production de masse de montures et un réseau capillaire de centres de distribution et de points de stockage, l'empreinte géographique mondiale d'EssilorLuxottica est bien équilibrée et garantit un service de proximité.

EssilorLuxottica s'appuie sur le vaste réseau de son segment Solutions pour les professionnels ou Professional Solutions (PS)⁽¹⁾ dans toutes les zones géographiques, ce qui permet au Groupe de servir les professionnels de la vue avec une combinaison unique de marques de renommée mondiale, d'innovations emblématiques (telles que Ray-Ban Authentic), et de programmes de partenariat dédiés (comme EssilorLuxottica 360, Essilor Experts et STARS) ainsi que du programme Alliances en vue de soutenir les professionnels de la vue indépendants et d'accorder la priorité aux soins apportés au patient.

Le segment des Professional Solutions est complété par un réseau de vente directe ou Direct to Consumer (DTC)⁽²⁾ offrant des soins de la vue de qualité, des examens de la vue entièrement digitalisés, ainsi qu'une expérience d'achat unique, avec les toutes dernières tendances en matière de montures, sélectionnées pour couvrir tous les styles recherchés.

Avec l'arrivée de GrandVision, le réseau Direct to Consumer du Groupe comprend désormais environ 18 000 magasins à travers le monde. EssilorLuxottica est un leader de la distribution optique avec LensCrafters et Pearle Vision en Amérique du Nord ; Apollo, Vision Express, Pearle, Générale d'Optique, Atasun Optik, Salmoiraghi & Viganò et Synoptik dans la région EMEA ; OPSM et Mujosh en Asie-Pacifique ; MasVisión, GMO et Óticas Carol en Amérique latine ainsi que des enseignes phares présentes à l'échelle mondiale telles que Sunglass Hut,

Ray-Ban et Oakley. En Amérique du Nord, le Groupe gère également sous licence l'enseigne de vente de détail d'optique Target Optical ainsi que l'une des sociétés de mutuelles d'optique à plus forte croissance des États-Unis à travers EyeMed Vision Care.

Les canaux de distribution d'EssilorLuxottica sont renforcés par les plateformes d'e-commerce de marques telles que Ray-Ban.com, Oakley.com, SunglassHut.com et OliverPeoples.com ainsi que par les *pure-players* EyeBuyDirect et FramesDirect.com en Amérique du Nord, VisionDirect, Lenstore et Glasses direct dans la région EMEA ainsi que Clearly en Asie-Pacifique. Cette véritable approche de distribution omnicanale permet au Groupe de reproduire en ligne toute la magie de l'expérience en magasin, en donnant aux consommateurs la possibilité de bénéficier de produits personnalisés et d'un choix infini de montures.

En 2021, EssilorLuxottica a franchi un pas décisif vers un avenir plus durable, avec son nouveau programme de Responsabilité Sociale d'Entreprise intitulé « Eyes on the Planet ». Le programme, qui définit la stratégie du Groupe en matière de développement durable, comprend des engagements envers la neutralité carbone, la circularité, la bonne vision dans le monde, l'inclusion et l'éthique. Le Groupe a aussi ouvert l'an dernier un nouveau chapitre de son histoire en lançant OneSight EssilorLuxottica Foundation, afin d'accélérer les activités liées à sa mission et de contribuer à éliminer la mauvaise vision non corrigée d'ici à 2050. Tout ceci vient soutenir la stratégie de développement durable du Groupe et son engagement à défendre la bonne vision en tant que droit humain fondamental.

En 2022, le chiffre d'affaires consolidé d'EssilorLuxottica s'élevait à 24,5 milliards d'euros. EssilorLuxottica est cotée sur le marché Euronext à Paris et fait partie des indices Euro Stoxx 50 et CAC 40. Codes et symboles : ISIN : FR0000121667 ; Reuters : ESLX.PA ; Bloomberg : EL : FP.

Une présence mondiale unique

EssilorLuxottica compte environ 190 000 collaborateurs qui mettent tout en œuvre pour fournir des solutions visuelles et des lunettes répondant aux besoins et aux aspirations de chaque consommateur. Son modèle économique unique et sa poursuite constante d'excellence garantissent aux consommateurs du

monde entier des produits rigoureusement testés pour répondre à des normes internationalement reconnues, de la paire de lunettes la plus simple aux montures de marque et aux verres sur mesure les plus sophistiqués.

Une volonté d'innovation marquée pour les solutions d'optique et la lunetterie

En investissant fortement dans la recherche et le développement de verres et de montures de pointe et en réinventant constamment le design, la forme et la fonctionnalité des lunettes, EssilorLuxottica ne cesse de redéfinir les standards de l'industrie de la santé visuelle et de la lunetterie,

ainsi que l'expérience consommateur associée. Au-delà de la fabrication de produits, le Groupe est fortement engagé pour faire reconnaître la bonne vision comme un droit humain fondamental et un levier de développement essentiel à l'échelle mondiale.

(1) Le segment regroupe l'activité en gros du Groupe, c'est-à-dire la fourniture des produits et services aux opticiens indépendants, aux distributeurs, aux plateformes tierces d'e-commerce et aux grands réseaux de distribution opérant dans l'industrie de la santé visuelle et de la lunetterie.

(2) Le segment regroupe les activités de vente de détail du Groupe, à savoir les produits et les services que le Groupe vend directement au consommateur final, que ce soit par le biais de son réseau de magasins physiques ou des canaux de distribution en ligne (e-commerce).

1 Présentation du Groupe EssilorLuxottica

Profil du Groupe EssilorLuxottica

1.1.1 Un riche portefeuille de marques de solutions d'optique et de lunetterie

EssilorLuxottica propose des marques de solutions d'optique et de lunetterie parmi les plus appréciées et les plus reconnues dans le monde. Avec un portefeuille de marques propres et sous licence couvrant une grande variété de segments de

marché, le Groupe répond aux besoins et aux attentes variés des consommateurs en proposant des produits de qualité supérieure qui redéfinissent les normes d'excellence du secteur tout entier.

Santé visuelle : des technologies de verres hors pair

Fruit de décennies de recherche et développement (R&D), l'innovation d'EssilorLuxottica dans la conception des verres a conduit à la création de marques fortes qui sont aujourd'hui parmi les plus appréciées par les consommateurs.

À ce jour, le Groupe dispose d'un portefeuille inégalé de marques de verres mondialement renommées, dont Essilor, Varilux, Crizal, Eyezen, Stellest, Xperio, Transitions, Ray-Ban, Oakley et Barberini. Des partenariats avec des entreprises

leader sur le marché de l'optique comme Nikon ont en outre permis à EssilorLuxottica d'offrir des technologies répondant à tous les besoins des consommateurs.

Chaque solution créée par le Groupe, de la correction visuelle à la protection des yeux, en passant par l'amélioration du confort et de la performance, a pour objectif d'améliorer la vie des consommateurs.



EssilorLuxottica a également un savoir-faire historique dans la conception d'équipements et d'instruments pour les opticiens, optométristes, ophtalmologues et laboratoires de fabrication optique du monde entier. Ses innovations concernent notamment des équipements de surfacage et de traitement des verres ainsi que des instruments de réfraction, d'imagerie diagnostique, de prise de mesure, de taillage et de montage.



satisloh

Lunetterie : approche révolutionnaire et souci du détail

La vision unique et l'inventivité d'EssilorLuxottica ont fait de la lunetterie une catégorie à part entière au cours des dernières décennies : d'un simple équipement de correction visuelle, les lunettes sont devenues un véritable accessoire de mode qui permet aux consommateurs d'exprimer leur personnalité et de renforcer leur confiance en soi.

Le Groupe propose des montures exclusives, fruit de son savoir-faire et de sa créativité, à travers un portefeuille de marques inégalé, comprenant Ray-Ban, Oakley, Persol, Oliver Peoples, Vogue Eyewear, Arnette, Alain Mikli, Costa, Native Eyewear et Bolon. La famille de produits signée EssilorLuxottica compte également de nombreuses marques prestigieuses

sous licence, notamment Giorgio Armani, Brunello Cucinelli, Bulgari, Burberry, Chanel, Coach, Dolce&Gabbana, Ferrari, Michael Kors, Prada, Ralph Lauren, Starck Biotech Paris, Swarovski, Tiffany & Co., Tory Burch et Versace.

Animé par une recherche permanente de l'excellence, jusque dans les moindres détails et grâce à des investissements continus en R&D, ainsi que dans des technologies, équipements, matériaux et processus novateurs, EssilorLuxottica a acquis une réputation de pionnier dans le développement de produits et de marques de lunetterie emblématiques.



Catégories spéciales : lunettes connectées, lunettes prémontées (lunettes loupes), lentilles de contact, solutions basse vision et cécité et accessoires pour lunettes

EssilorLuxottica démontre son expertise et sa volonté d'innovation dans diverses catégories optiques spécifiques.

La création de **Ray-Ban Stories**, la nouvelle génération de lunettes connectées qui permettent aux consommateurs de capturer, partager et écouter leurs moments les plus précieux, a constitué une nouvelle étape clé pour EssilorLuxottica. Animés par une passion commune pour la création de produits et d'expériences qui améliorent la vie de millions de personnes chaque jour, le Groupe a conclu un partenariat avec Meta dans le but de concevoir des lunettes intelligentes destinées à être portées tout au long de la journée – sans compromis sur le style, le confort et l'esthétique. Après le lancement réussi de Ray-Ban Stories, EssilorLuxottica accélère désormais son expertise dans les technologies électrochromiques, des lunettes intelligentes et des dispositifs portables et connectés afin de développer de nouvelles catégories visant à améliorer l'expérience utilisateur dans la réalité augmentée et étendue.

En s'étendant aux secteurs des **lunettes prémontées (lunettes loupes)** et aux **lentilles de contact**, avec des marques comme Foster Grant, Eyexpert et iWear, EssilorLuxottica élargit aussi son domaine d'expertise tout en restant fidèle à son cœur de métier.

Afin de proposer des solutions intelligentes hautement intuitives aux personnes souffrant de **basse vision ou de cécité**, le Groupe a acquis en 2013 une participation majoritaire dans HumanWare, le leader mondial des technologies d'assistance pour les personnes aveugles ou ayant une basse vision.

Avançant dans sa stratégie d'intégration verticale, EssilorLuxottica a également acquis en 2022 Giorgio Fedon & Figli S.p.A., une entreprise leader dans la production et la distribution d'**étuis à lunettes et d'accessoires** pour lunettes.

1 Présentation du Groupe EssilorLuxottica

Profil du Groupe EssilorLuxottica

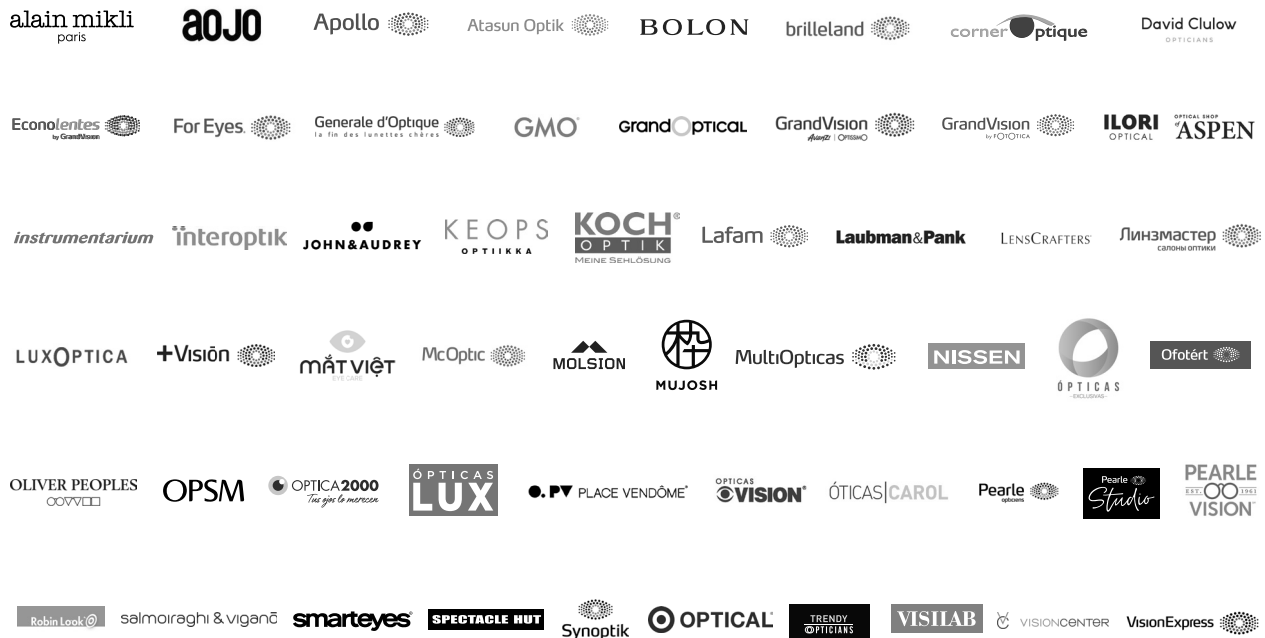
Direct to Consumer : une expérience de santé visuelle en ligne et en magasin

Le Direct to Consumer d'EssilorLuxottica comprend environ 18 000 magasins qui proposent des solutions visuelles de haute qualité et parmi les meilleurs expériences clients en magasin, allant des examens de la vue entièrement digitalisés jusqu'aux toutes dernières tendances en matière de lunettes. Cette approche de distribution omnicanale permet au Groupe de reproduire en ligne toute la magie de l'expérience en magasin, en donnant aux consommateurs la possibilité de bénéficier de produits personnalisés et d'un choix infini de montures. Cette approche leur offre une expérience connectée tout au long de leur parcours et permet à EssilorLuxottica de toucher un plus grand nombre de consommateurs, en leur proposant des produits optiques de qualité.

Le Groupe dispose d'un vaste réseau de magasins traditionnels avec des enseignes telles que LensCrafters, Target Optical et Pearle Vision en Amérique du Nord ; Apollo, Vision Express, Pearle, Générale d'Optique, Atasun Optik, Salmoiraghi & Viganò, Synoptik et David Clulow dans la région EMEA ; OPSM, Mujosh et Laubman & Pank en Asie-Pacifique ; MasVisión, GMO et Óticas Carol en Amérique latine, et dispose également d'enseignes mondiales comme Sunglass Hut, Ray-Ban et Oakley.

Ce réseau de magasins traditionnels est complété par des plateformes de vente en ligne leaders comme Ray-Ban.com, Oakley.com, SunglassHut.com, OliverPeoples.com ainsi que EyeBuyDirect, Clearly, VisionDirect, Lenstore et Glasses direct.

Optique



Non optique



En ligne pure



Au 31 décembre 2022, EssilorLuxottica gérait un réseau de 17 687 magasins :

	Amérique du Nord	EMEA	Asie- Pacifique	Amérique latine	Magasins du Groupe	Franchises & Licences	Nombre total de magasins
Sunglass Hut	1 682	621	297	415	3 015	189	3 204
LensCrafters	1 012		81		1 093	5	1 098
Apollo		680			680	220	900
Vision Express		664			664	160	824
Target Optical	562				562		562
MasVisión		72		468	540	9	549
Pearle		497			497	223	720
GMO ⁽¹⁾				421	421		421
Générale d'Optique		386			386	294	680
OPSM			371		371	28	399
Atasun Optik		295			295	31	326
Oakley	184	12	73	20	289	81	370
Ray-Ban	32	47	131	41	251		251
Salmoiraghi & Viganò		249			249	28	277
Synoptik		248			248	0	248
GrandOptical		233			233	78	311
Optical House ⁽²⁾		221			221	0	221
GrandVision		205		12	217	0	217
Mujosh			138		138	401	539
Pearle Vision	110				110	462	572
MultiÓpticas		106			106	112	218
Ajojo			93		93	227	320
Bolon			50		50	157	207
Óticas Carol				24	24	1 428	1 452
Autres ⁽³⁾	252	1 508	132	738	2 630	171	2 801
NOMBRE TOTAL DE MAGASINS	3 834	6 044	1 366	2 139	13 383	4 304	17 687
DONT SOLAIRES & AUTRES	1 900	797	516	518	3 731	285	4 016
DONT OPTIQUE	1 934	5 247	850	1 621	9 652	4 019	13 671

(1) Dont Econópticas.

(2) Dont Luxoptica, My I, Spex et Optic Master.

(3) Enseignes avec moins de 200 magasins : Tesco, Ópticas Lux, Ópticas Visión, Instrumentarium, For Eyes, Optica2000, Solaris, Smarteyes, Ofotert, Pearle Studio, David Clulow, Lafam, LensMaster, Corner Optique, Team Vision, Visilab, Brilleland, McOptic, Optical Center, EconoLentes, Ópticas Place Vendôme, Nissen, Luxury House Brands, Robin Look, Laubman & Pank, VisionCenter, Fototica, Spectacle Hut, Mat Viet, Kochoptik, Interoptik, Triangle Vision, Sunglass Island, Optica Popular, Optique Mathieu, Luxottica Korea, Molsion, Trendy Opticians, Clearly, John & Audrey, Keops et Wakeup.

1.1.2 Mission et développement durable

Aider chacun à « mieux voir et mieux être »

La mission d'EssilorLuxottica est d'aider chacun à « mieux voir et mieux être ». Cette mission est le moteur de la stratégie du Groupe, elle oriente son approche en matière de développement durable, ainsi que son ambition de contribuer à éliminer la mauvaise vision non corrigée en une génération.

Les innovations du Groupe corrigent, protègent et subliment la beauté des yeux, nos organes sensoriels les plus précieux. EssilorLuxottica rassemble une expertise inégalée dans la conception des verres et la fabrication de lunettes, un portefeuille de marques plébiscitées et un réseau de distribution international. Grâce à cette combinaison unique, EssilorLuxottica aide des milliards de personnes dans le monde à apprendre, à travailler, à se révéler et à réaliser leur plein potentiel.

Le manque de sensibilisation et d'accès à des équipements optiques est à l'origine d'un problème de santé global, aux conséquences économiques et sociales graves. EssilorLuxottica répond aux besoins visuels croissants des 2 milliards ⁽¹⁾ de porteurs de lunettes existant actuellement dans le monde, tout en s'adaptant à l'évolution des modes de vie. Le Groupe va également plus loin en inventant de nouvelles solutions pour les 2,7 milliards de personnes ⁽²⁾ souffrant d'une mauvaise vision non corrigée et les 6,2 milliards ⁽³⁾ qui ne protègent pas leurs yeux du soleil et d'autres rayons nocifs. De plus, on estime que la moitié de la population mondiale risque de devenir myope d'ici 2050 ⁽³⁾, un chiffre susceptible d'être renforcé par plusieurs années de changements de modes de vie liés à la pandémie. Plus la myopie est forte, plus il existe un risque de développer des pathologies oculaires tout au long de la vie, telles que la cataracte, le décollement de la rétine et la maculopathie myopique – susceptibles d'entraîner des déficiences visuelles permanentes, ou encore la cécité.

EssilorLuxottica défend ardemment la santé visuelle. Le Groupe milite avec passion pour sensibiliser davantage à cette cause et continue d'inventer des lunettes aux verres et aux styles toujours plus innovants, dans le but d'œuvrer à faire reconnaître la bonne vision comme un droit humain fondamental et un levier de développement essentiel à l'échelle mondiale. Des plus grandes métropoles aux villages les plus reculés, EssilorLuxottica permet aux gens de profiter des bienfaits d'une bonne vision et de réaliser leur plein potentiel.

À la suite du lancement de sa feuille de route inédite « Éliminer la mauvaise vision en une génération » en marge de l'Assemblée générale de l'ONU en 2019, avec le soutien de plus de 20 ONG et sommités de la santé visuelle, EssilorLuxottica s'est réjoui de l'annonce, en 2021, de l'adoption à l'unanimité par les États membres des Nations Unies de la résolution « Vision for Everyone » visant à garantir l'accès à des prestations de santé visuelle dans le monde entier d'ici 2030. L'inclusion de la santé visuelle dans les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies soutient la mission d'EssilorLuxottica et ses actions durables visant à éliminer le mal voir en une génération. Afin que cet objectif se réalise, EssilorLuxottica s'est concentré en 2022 sur les grands axes suivants :

Améliorer la vision. Environ 80 % de ce que nous apprenons passe par nos yeux. Pourtant, une personne sur trois dans le monde n'a toujours pas accès à l'équipement visuel dont elle a besoin et des milliards d'autres risquent une détérioration de leur vision. Au-delà d'apporter une correction visuelle, EssilorLuxottica veut également répondre aux nombreux besoins de protection de la vue contre les effets nocifs des rayons UV. Grâce à son vaste portefeuille de produits combinant des verres à la pointe de la technologie aux

marques de lunettes parmi les plus appréciées au monde, le Groupe est idéalement positionné pour susciter l'envie de porter des lunettes de soleil ou de vue, tout en améliorant la vie des porteurs. L'année dernière, le Groupe a franchi une étape décisive dans la poursuite de sa mission d'aider chacun à « mieux voir et mieux être », avec la création de OneSight EssilorLuxottica Foundation. D'une taille inégalée dans le monde, OneSight EssilorLuxottica Foundation favorise l'accès inclusif à la santé visuelle, rassemble toutes les actions de sensibilisation et de philanthropie du Groupe à l'échelle mondiale, cristallisant et mettant en action toute la force et l'engagement d'EssilorLuxottica mais aussi de ses employés et de ses partenaires. OneSight EssilorLuxottica Foundation vise à intensifier et à accélérer ses actions mondiales, notamment en : créant des points d'accès durables aux soins de santé visuelle ; innovant dans le développement de solutions à moindre coût ; finançant des programmes subventionnés ou gratuits ; menant des actions de sensibilisation ; suscitant l'engagement ou encore en mettant en place des partenariats pour permettre aux organisations à but non lucratif et aux gouvernements partageant les mêmes objectifs d'élargir l'accès aux soins de la vue. Pour la Journée Mondiale de la Vue 2022, EssilorLuxottica et OneSight EssilorLuxottica Foundation ont réaffirmé leur engagement à travers une puissante campagne de sensibilisation intitulée « *The Right to See* » (Le droit de voir) relayée via plusieurs canaux de communication. Cette campagne comprenait également une série d'actions et d'événements qui ont permis d'offrir des solutions de santé visuelle à plus de 400 000 adultes et enfants. Des dépistages visuels et des centres de vision ont été rendus accessibles gratuitement dans le monde entier, notamment en Amérique du Nord, en Europe, en Afrique, en Inde, en Grande Chine, en Asie du Sud-Est et en Australie. L'objectif était de permettre à ceux qui en ont besoin dans le monde d'accéder aux soins de santé visuelle et d'être équipés de lunettes. En 2022, grâce aux actions collectives du Groupe pour contribuer à éliminer la mauvaise vision non corrigée, dix nouveaux centres ophtalmologiques ont été ouverts, plus de 1 500 nouveaux micro-entrepreneurs de l'optique ont été formés, plus de 110 millions de personnes ont eu accès à des soins de la vue durables et près de 10,5 millions de porteurs ont été créés. De plus, 100 % de la population rwandaise a désormais accès aux soins de la vue via les centres de vision de OneSight EssilorLuxottica Foundation. Depuis 2013, EssilorLuxottica a créé un accès durable aux soins de la vue pour plus de 585 millions de personnes dans des communautés mal desservies, formé plus de 22 800 micro-entrepreneurs de l'optique et créé environ 58 millions de porteurs pour l'industrie.

Mondialement reconnu pour avoir un impact positif dans les communautés où le Groupe opère, EssilorLuxottica a remporté des prix importants en 2022, notamment en Grande Chine où la Société a reçu le prix 2021 *Responsible Brand*, le prix 2021 *Excellent CSR Project*, le prix 2022 *Chief Responsible Officer* et le prix 2022 *Outstanding Community Service of Public Health*. Le Groupe a également obtenu la 6ème place sur la prestigieuse liste *Change the World 2022* de Fortune, qui récompense les entreprises qui ont eu un impact social positif grâce à des activités qui font partie de leur stratégie commerciale principale.

Exprimer son style. En associant le meilleur de la technologie des verres correcteurs et un savoir-faire d'excellence pour la conception de montures de marque, EssilorLuxottica fait des équipements optiques de véritables accessoires parfaitement adaptés aux besoins et au style personnel de chacun. Les

(1) Estimations EssilorLuxottica

(2) Essilor International, Éliminer la mauvaise vision non corrigée en une génération. Essilor International. 2019 ; 15.

(3) Brien Holden Institute.

lunettes, que l'on porte jusqu'à 18 heures par jour, sont les accessoires de mode les plus visibles et font désormais partie de notre culture. Lorsque des lunettes épousent parfaitement un visage, elles font naître un sentiment d'authenticité, de créativité et de confiance en soi recherché par les consommateurs. Du fait de son impact, chaque paire de lunettes EssilorLuxottica est

considérée comme une pièce d'artisanat précieuse, depuis les premières esquisses jusqu'aux derniers détails réalisés à la main. Chaque monture reflète la passion, le savoir-faire et l'engagement des collaborateurs du Groupe qui mettent tout en œuvre pour créer les meilleures lunettes.

L'approche d'EssilorLuxottica en matière de développement durable : « Eyes on the Planet »

Poursuivant une longue tradition de responsabilité sociale d'entreprise, EssilorLuxottica a développé en 2021 une approche intégrée, ambitieuse et à long terme destinée à réaffirmer sa position de leader engagé pour le développement durable. Le programme de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) à l'échelle du Groupe, intitulé **Eyes on the Planet**, s'articule autour de cinq piliers comprenant des engagements en matière de neutralité carbone, de circularité, de bonne vision dans le monde, d'inclusion et d'éthique, visant à ancrer encore davantage le développement durable dans le modèle économique de la Société.

- Eyes on Carbon** : Alors qu'il vise à atteindre la neutralité carbone pour ses opérations directes (dites de « Scope 1 et 2 ») d'ici 2025, en commençant par l'Europe dès 2023, EssilorLuxottica a annoncé en 2022 qu'il avait atteint son objectif dans ses deux pays historiques d'origine - l'Italie et la France - et ce dès la fin de l'année 2021. Cette réalisation est due à une stratégie dédiée reposant sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations, l'augmentation de l'énergie autoproduite ou de l'utilisation d'énergies renouvelables, le soutien aux projets de réduction de carbone au-delà de sa chaîne de valeur, tels que la protection et la restauration des écosystèmes naturels, et enfin le développement d'innovation « bas carbone ». Tout en progressant vers son objectif à 2025 de neutralité carbone de ses opérations directes (Scope 1 et 2), le Groupe souhaite également élargir ses efforts et préparer une feuille de route climatique plus complète et à long terme pour contribuer à atteindre l'ambition mondiale d'assurer un avenir durable pour notre planète. En 2022, EssilorLuxottica a réalisé la première évaluation de son empreinte carbone à l'échelle mondiale, apportant ainsi une visibilité complète des impacts directs et indirects de l'entreprise à chaque étape de sa chaîne de valeur.
- Eyes on Circularity** : EssilorLuxottica a pris des initiatives audacieuses sur l'ensemble du cycle de production, en allant notamment vers la substitution des matériaux biosourcés au profit de matériaux renouvelables qui sont biodégradables et plus faciles à recycler. A la suite de l'investissement du Groupe dans la société Mazzucchelli 1849 pour développer et produire un acétate biosourcé, EssilorLuxottica et Mazzucchelli 1849 ont réalisé en 2022 la première analyse du cycle de vie (ACV) comparative selon les normes ISO 14040 et 14044, qui a démontré un impact environnemental plus faible du bio-acétate produit par Mazzucchelli 1849 par rapport à l'acétate standard de l'industrie. Engagé à réduire son impact sur la planète, le Groupe a également adopté la démarche des 4R, qui comprend la recherche et la réduction du volume de matériaux pour la fabrication et la distribution, ainsi que la réutilisation et le recyclage des matières premières et des emballages. Par ailleurs, le Groupe s'est associé à l'ESSEC Business School, L'Oréal et Bouygues pour lancer la Chaire « Global Circular Economy », dédiée à l'économie circulaire. Avec pour objectif de former les futurs leaders de l'économie circulaire, la Chaire se concentre principalement sur le lancement de projets collaboratifs expérimentaux et la production de recherche fondamentale pour accélérer la transition vers une économie circulaire.
- Eyes on World Sight** : Partant de la conviction d'EssilorLuxottica qu'une bonne vision est un droit humain fondamental, le Groupe s'est donné pour mission de contribuer à éliminer la mauvaise vision non corrigée d'ici 2050 et de rendre les soins de la vue accessibles à tous, partout. Le lancement récent de OneSight EssilorLuxottica Foundation représente une nouvelle étape clef dans l'histoire de la Société destinée à accélérer ses objectifs. Regroupant de nombreuses activités mondiales de sensibilisation et de philanthropie du Groupe, OneSight EssilorLuxottica Foundation constitue un pilier majeur de sa stratégie durable et soutient son engagement à défendre une bonne vision en tant que droit humain fondamental. La responsabilité de l'entreprise envers la vision et la société comprend également des initiatives citoyennes qui couvrent différents domaines, tels que la défense d'une bonne vision pour des routes plus sûres avec des partenaires de premier plan tels que la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), l'Automobile Club d'Italia (ACI) et les 24 Heures du Mans, ainsi que des programmes de sensibilisation des communautés et la protection du patrimoine culturel. Cette capacité à écouter, à répondre ou à anticiper les besoins des communautés locales est la marque de fabrique d'EssilorLuxottica.
- Eyes on Inclusion** : Les collaborateurs du Groupe sont les premiers acteurs et contributeurs des efforts déployés par EssilorLuxottica en faveur du développement durable et de la création de valeur. Le Groupe vise à développer une culture d'apprentissage, de diversité et de sécurité chez ses collaborateurs, et à établir un environnement de travail offrant les mêmes chances en fonction du mérite et sans aucune discrimination. En 2022, alors qu'EssilorLuxottica poursuivait la création d'une entreprise unifiée, la fonction DE&I (*Diversity, Equity and Inclusion*) a été créée au niveau du Groupe pour établir la stratégie, les engagements et les objectifs d'EssilorLuxottica en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. De plus, afin de développer une culture de diversité et d'inclusion, de nombreuses initiatives visant à promouvoir un dialogue ouvert entre collaborateurs et à assurer un environnement de travail inclusif ont été lancées dans plusieurs régions.
- Eyes on Ethics** : Le modèle économique verticalement intégré du Groupe est essentiel pour proposer une approche éthique partout où il est présent. S'appuyant sur les Conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et les principes du Pacte mondial des Nations unies sur les droits de l'homme, la Société s'est engagée à respecter et à promouvoir les droits humains sur l'ensemble de ses activités et tout au long de sa chaîne de valeur. En 2022, le Groupe a continué de mettre en place et d'étendre ses normes et initiatives d'approvisionnement responsable. Il a également unifié en un seul programme ses initiatives relatives aux achats responsables qui couvrent les dimensions suivantes : veiller à ce que les fournisseurs reconnaissent et respectent le Code d'éthique, la Charte fournisseurs et la législation en vigueur sur les sujets tels que les droits humains et les normes du travail, l'environnement, la santé et la sécurité ; évaluer la performance environnementale et sociale des fournisseurs ; faire participer les fournisseurs à des initiatives qui auront un impact positif sur les personnes et l'environnement ; former les acheteurs et les fournisseurs aux principes et aux pratiques de durabilité.

1.2 Histoire

EssilorLuxottica

2017

Annonce du rapprochement entre Essilor et Luxottica

2018

Finalisation du rapprochement

2020

Lancement de Ray-Ban Authentic (première offre conjointe de produits)
Lancement de EssilorLuxottica 360 (premier programme commercial commun)

2021

Acquisition de GrandVision
Lancement de Ray-Ban Stories (en partenariat avec Meta)

Mai 2022

Lancement de OneSight
EssilorLuxottica Foundation

Juin 2022

Acquisition de Giorgio Fedon & Figli S.p.A.

Août 2022

Acquisition de la participation restante de 50 % dans Shamir Optical

La combinaison de plus de 200 ans d'excellence

• Évènements Essilor

• Évènements Luxottica

2019

- Acquisition de Brille24 (vente en ligne)
- Acquisition de Barberini

2018

- Acquisition de Fukui Megane

2017

- Acquisition d'Óticas Carol

2016

- Acquisition de VisionDirect UK, MyOptique (vente en ligne) et Photosynthesis Group (lunettes de soleil)
- Acquisition de Salmoiraghi & Viganò

2015

- Acquisition de Vision Source, PERC/IVA

2014

- Acquisition de Transitions Optical

2013

- Acquisition de Costa et Bolon
- Acquisition d'Alain Mikli

2012

- Acquisition de TecnoL

2010

- Acquisition de Shamir Optical, Signet Armorlite et FGX

2008

- Acquisition de Satisloh (Equipements)

2007

- Acquisition d'Oakley

2004

- Acquisition de Cole National

2003

- Acquisition d'OPSM

2001

- Acquisition de Sunglass Hut

2000

- Essilor et Nikon décident de combiner leurs capacités de recherche et développement en créant une joint venture
- Cotation à la bourse de Milan

1999

- Acquisition de Ray-Ban

1998

- Acquisition d'EyeMed

1995

- Acquisition de Gentex Optics (verres organiques en polycarbonate)
- Acquisition de Persol
- Acquisition de LensCrafters

1991

- Joint venture avec PPG pour lancer le premier verre organique photochromique

1990

- Acquisition de Vogue Eyewear
- Cotation sur le NYSE

1988

- Premier accord de licence avec Giorgio Armani

1975

- Cotation à la bourse de Paris

1972

- Essilor, la fusion de deux grands noms (ESSEL et SILOR)

1961

- Luxottica fondé par Leonardo del Vecchio

1959

- Lancement du Varilux, le premier verre progressif d'Essilor

1954

- Lancement du premier verre organique, Orma

1849

- Création de la Société des Lunetiers, connue sous le nom de SL puis ESSEL

Les racines d'EssilorLuxottica sont ancrées dans des siècles d'évolution du secteur de la santé visuelle et de la lunetterie sous tout ses aspects : conception, production, distribution et innovation. Avec des marques comme Essilor (1849), Salmoiraghi & Viganò (1865), Persol (1917), Ray-Ban (1937), Luxottica (1961), GrandVision (1891) et maintenant Giorgio Fedon & Figli S.p.A.

(1919), le Groupe réunit d'extraordinaires réussites entrepreneuriales qui font sa spécificité. Cette alliance d'expertise et de savoir-faire séculaires allée à un héritage fort de leadership et de design est le moteur qui fait avancer le Groupe dans le futur.

Création d'un leader mondial

Fondé en 2018, EssilorLuxottica est l'aboutissement de deux histoires d'entreprise très complémentaires et inspirantes. Fortes d'innombrables succès, elles ont révolutionné à de nombreuses reprises tout un secteur, changeant la nature même des lunettes et la façon dont nous prenons soin de nos yeux. Les histoires de ces deux entreprises se rejoignent dans une vision et des valeurs communes, notamment l'esprit d'entreprise et la volonté de créer, de manière responsable, les meilleurs produits possibles pour les consommateurs du monde entier.

Hier, Essilor et Luxottica utilisaient leurs forces séparément pour explorer le potentiel des marchés de l'optique et des lunettes à travers le monde. Aujourd'hui, EssilorLuxottica réunit toutes ces forces en un seul Groupe. Ray-Ban Authentic (2020), EssilorLuxottica 360 (2020) et Ray-Ban Stories (2021) sont les premières initiatives conjointes à avoir vu le jour pour libérer tout le potentiel du nouveau Groupe. L'intégration de GrandVision, annoncée en 2019 et finalisée en 2021, première intégration commune d'envergure du Groupe vient compléter son portefeuille de distributeurs.

Un Groupe profondément ancré dans l'innovation

EssilorLuxottica réunit deux groupes de référence, innovants et profondément ancrés dans l'histoire de l'industrie optique.

Essilor est le fruit de la fusion, en 1972, de deux entreprises pionnières sur le plan technologique et marketing : Essel et Silor. La première a pour origine l'Association Fraternelle des Ouvriers Lunetiers (rebaptisée Société des Lunetiers, ou S.L., puis ESSEL), une association d'artisans lunetiers créée à Paris en 1849. Elle devient rapidement un acteur clé de la correction visuelle et se développe à l'international dès 1868. Le fonctionnement initial d'Essel, dont le modèle s'inspire des coopératives ouvrières et inclut les salariés dans la gouvernance de l'entreprise, est au cœur de l'importante culture d'actionnariat salarié toujours présente au sein d'EssilorLuxottica. La seconde, Silor, remonte à la création de Lissac Frères par Georges Lissac, dans les années 1930. En 1938, il crée un concept révolutionnaire : un grand magasin d'optique situé rue de Rivoli à Paris, qui offre aux clients un examen de la vue gratuit. Il introduit également des techniques promotionnelles modernes dans le secteur de l'optique. Silor, sa branche industrielle, fusionne avec Essel pour former Essilor, dans le but de devenir leader mondial de l'industrie optique. Son entrée réussie à la bourse de Paris en 1975 permet à Essilor de lancer une stratégie ambitieuse d'expansion internationale axée sur la fabrication et la distribution mondiales. La décision prise dans les années 1990 d'arrêter la fabrication des montures pour se recentrer sur les verres, de réaliser des *joint-ventures* et des acquisitions stratégiques au sein de marchés clés, ainsi que de s'engager de manière forte dans la recherche et l'innovation de verres performants, permet au Groupe de consolider sa position de leader mondial.

Luxottica est créé par Leonardo Del Vecchio en 1961. À ses débuts, la société n'est qu'un petit atelier qui travaille jusqu'à la fin des années 1960 comme sous-traitant pour le secteur de l'optique. Elle développe progressivement sa gamme de services, jusqu'à se doter d'une structure de production intégrée permettant de fabriquer une paire de lunettes finie. En 1970, Luxottica présente sa première collection de lunettes de vue lors du MIDO (le salon international de l'optique à Milan), marquant le passage définitif de la société de fabricant sous-traitant à producteur indépendant. En 1974, Leonardo Del Vecchio réalise l'importance de vendre ses produits directement et commence à mettre en œuvre une stratégie d'intégration verticale, avec l'acquisition de Scarrone S.p.A., un grossiste possédant un savoir-faire approfondi sur le marché italien de l'optique. L'activité de grossiste de Luxottica entame une expansion internationale avec l'ouverture d'une filiale en Allemagne, et continue en 1981 avec l'acquisition d'Avant-Garde Optics Inc., l'un des plus grands distributeurs de l'époque sur le marché américain. Véritable visionnaire, Leonardo Del Vecchio est conscient du potentiel des collaborations avec de grands créateurs de mode et devance la tendance en signant un accord de licence avec Giorgio Armani, marquant l'évolution des lunettes, d'outil de correction visuelle à véritable accessoire de mode. En 1995, Luxottica devient le premier fabricant de lunettes à pénétrer le marché de la distribution au détail, grâce à l'acquisition de LensCrafters, l'une des plus grandes chaînes de magasins d'optique d'Amérique du Nord.

Optique, des technologies pionnières en matière de verres

Les innovations technologiques ont permis au Groupe de se démarquer et d'atteindre une position de leadership dans le domaine des verres ophtalmiques de pointe. Au milieu du XX^e siècle, deux avancées majeures ont révolutionné le secteur de l'optique : l'invention du verre organique Orma et du verre progressif Varilux. Ces deux produits ont donné naissance à une approche unique en matière de R&D, qui place le porteur au cœur du processus d'expérimentation. La recherche de confort et de protection a depuis fait naître de nouveaux produits, comme les verres antireflet Crizal

résistant aux salissures et aux rayures, et les verres photochromiques Transitions. La recherche s'est accélérée au cours du XXI^e siècle et l'on a vu apparaître un nombre croissant d'innovations, bénéficiant directement aux consommateurs : des designs de plus en plus performants, comme les verres Varilux Comfort ; la protection anti-UV, avec le lancement de l'indice E-SPF⁽¹⁾, la protection contre la lumière bleue avec les verres Crizal Prevencia ; et des produits conçus pour répondre aux nouveaux comportements et habitudes des consommateurs, comme la nouvelle gamme

(1) L'indice E-SPF a été élaboré par Essilor International et approuvé par des experts tiers. L'indice E-SPF concerne uniquement les performances du verre et exclut l'exposition directe de l'œil qui dépend de facteurs externes (morphologie, forme de la monture, positionnement sur le porteur).

1 Présentation du Groupe EssilorLuxottica

Histoire

de verres Eyezen destinée aux utilisateurs d'outils digitaux. Le dernier né de cette série, le verre Stellest, est conçu pour ralentir la progression de la myopie chez les enfants.

Le Groupe a également diversifié ses activités grâce à plusieurs acquisitions stratégiques dans le secteur de l'optique. Les marques Ray-Ban, Oakley et Persol ont apporté un savoir-faire tout particulier dans le domaine des verres solaires. Cette catégorie a été développée dans de nouvelles installations de pointe en Italie, aux États-Unis et en Grande Chine afin

d'accroître la capacité de production de verres correcteurs et solaires, une capacité renforcée par l'acquisition en 2019 de Barberini, leader mondial des verres minéraux. En 2008, Essilor a fait l'acquisition de Satisloh, leader mondial du matériel pour laboratoires de prescription et, en 2010, de FGX International, leader nord-américain des lunettes prémontées (lunettes loupes), permettant au Groupe d'élargir ses activités sur des marchés spécifiques, notamment celui du matériel destiné aux professionnels de la vue et celui des lunettes de lecture.

Lunetterie, un nouveau défi pour la mode

Fort de plus de 170 ans d'expérience dans la création de montures, le Groupe peut se targuer d'un héritage considérable, dont des modèles et des marques parmi les plus emblématiques au monde. Dès ses débuts en 1849, le Groupe produit lunettes, pince-nez et binocles, dans divers matériaux allant du fer à l'or et de l'acétate à l'écaille de tortue. Vers la fin des années 1980, les lunettes se transforment peu à peu en un accessoire de mode. L'importance accordée à l'esthétique dans les objets du quotidien et l'intérêt des designers pour le marché émergent des accessoires conduisent Luxottica à se lancer dans une première collaboration avec l'industrie de la mode en 1988, à travers un accord de licence avec Giorgio Armani. Cette première collaboration est suivie de nombreuses autres ainsi que de l'acquisition de nouvelles marques, permettant au Groupe de développer progressivement son portefeuille actuel de marques d'envergure mondiale. Au fil des ans, le Groupe lance des collections en collaboration avec de grands créateurs, dont Bulgari (1997), Chanel (1999), Prada (2003), Versace (2003), Dolce&Gabbana (2006), Burberry (2006), Ralph Lauren (2007), Tiffany & Co. (2008), Tory Burch (2009), Coach (2012), Giorgio Armani (2013), Michael Kors (2015), Brunello Cucinelli (2022) et Swarovski (2022). Toujours en 2022, l'accord de licence historique avec le Groupe Armani a été renouvelé pour 15 ans, effectif au 1^{er} janvier 2023, tandis que le partenariat du Groupe avec Ferrari est également reconduit et étendu dans le cadre d'un accord de licence pluriannuel.

En 1995, Luxottica fait l'acquisition de Persol et, en 1999, de Ray-Ban, l'une des marques de solaires les plus réputées au

monde. En 2007, la marque californienne Oakley, leader dans le domaine du sport et des performances, rejoint Luxottica, apportant dans son giron la marque Oliver Peoples. En 2013, l'acquisition d'Alain Mikli International, société française spécialisée dans les lunettes de luxe contemporaines, détentrice de la marque Alain Mikli et de la licence Starck Eyes, vient consolider le portefeuille du Groupe dans le secteur du luxe et des lunettes de prescription. Depuis plusieurs années, Luxottica détient une participation majoritaire dans Fukui Megane Co. Ltd, un fabricant japonais de premier plan spécialisé dans les montures de lunettes de luxe en titane et or massif. Avec l'acquisition de Costa et Bolon par Essilor en 2013, deux autres marques renommées pour leurs lunettes de soleil hautement performantes et leurs montures de mode viennent rejoindre le Groupe.

Soucieux de repousser les limites du style et de la technologie, le Groupe établit en 2021 un partenariat avec Meta sur le lancement de Ray-Ban Stories, des lunettes connectées nouvelle génération qui offrent aux consommateurs une nouvelle manière de capturer, partager et écouter leurs expériences les plus précieuses. En 2022, EssilorLuxottica a également lancé un partenariat avec l'Institut polytechnique de Milan pour la création du Smart Eyewear Lab EssilorLuxottica. Il fait partie de la plateforme mondiale de recherche et développement du Groupe et est destiné à concevoir les lunettes intelligentes du futur pour capturer pleinement le potentiel de ce segment à forte croissance.

Intégration verticale : d'une fabrication mondiale à une distribution mondiale

EssilorLuxottica doit sa réussite considérable à l'excellente conception de son réseau mondial de fabrication et de distribution.

L'intégration verticale a été un pilier clé de la démarche d'entreprise de Luxottica dès sa création. La visibilité de la totalité du processus de production permet d'assurer un niveau de qualité exceptionnel. L'intégration verticale de la fabrication s'est progressivement accompagnée de l'extension de la distribution, d'abord avec le commerce de gros puis avec le commerce de détail, ainsi que par la création d'une importante présence dans les activités à forte valeur ajoutée de finition des verres. L'expansion du commerce de gros s'est centrée sur la différenciation des clients, un service personnalisé et de nouveaux canaux commerciaux dans le monde entier. En matière de Direct to Consumer, le Groupe a fait l'acquisition de LensCrafters en 1995, puis de Sunglass Hut (2001 – Amérique du Nord), OPSM (2003 – Australie et Nouvelle-Zélande), Cole National avec Pearle Vision et Target Optical (2004 – Amérique du Nord), GMO (2011 – Amérique latine), Salmoiraghi & Viganò (2016 – Italie), Óticas Carol (2017 – Brésil) et Spectacle Hut (2018 – Singapour). En 2006, l'entreprise commence à étendre la présence de LensCrafters en Grande Chine, en achetant puis en repositionnant l'image de marque des chaînes de magasins de détail locales, tout en développant Sunglass Hut mondialement sur des marchés à fort potentiel, notamment le Moyen-Orient,

l'Afrique du Sud, l'Inde, l'Asie du Sud-Est, le Mexique, le Brésil, l'Europe et la Grande Chine.

À la suite de l'entrée réussie en bourse d'Essilor en 1975, l'expansion des activités de fabrication et de distribution de verres commence en 1979 avec la construction d'une importante usine de fabrication de verres organiques aux Philippines. Dans les années 1980, la construction d'autres grands sites de production de série au Brésil et en Thaïlande vient renforcer la compétitivité de l'entreprise. Les années 1990 seront concentrées sur la création d'un réseau véritablement mondial. Le Groupe s'implante en Grande Chine et en Inde, et acquiert d'autres laboratoires de prescription indépendants, principalement aux États-Unis et en Europe pour s'assurer de toucher une clientèle locale. Des activités de production sont également lancées en Grande Chine, avec l'ouverture d'un site de fabrication de verres près de Shanghai en 1998. En 2015, le Groupe renforce ses liens avec les professionnels de la vue aux États-Unis, avec l'acquisition de Vision Source, un réseau de services aux optométristes indépendants, et PERC/IVA, un groupement d'achat. En 2016, le Groupe accélère le développement de ses activités de vente en ligne, grâce notamment à deux acquisitions significatives en Europe (VisionDirect et MyOptique Group), et s'étend en Grande Chine avec une prise de participation de 50 % du capital de Photosynthesis Group, qui commercialise des lunettes de soleil et des verres correcteurs sous plusieurs enseignes, dont Mujosh.

En 2021, l'intégration de GrandVision a représenté une étape majeure de la stratégie d'EssilorLuxottica. GrandVision gère un puissant réseau d'enseignes de détail, dépassant les 7 200 magasins dans plus de 40 pays en EMEA et en Amérique latine. Cette intégration permet à EssilorLuxottica d'offrir aux consommateurs du monde entier une expérience inégalée. L'an dernier, l'acquisition de Giorgio Fedon & Figli S.p.A.,

société leader dans la production et la distribution d'étuis à lunettes et d'accessoires pour lunettes a représenté une avancée dans la stratégie d'intégration verticale du Groupe, visant à atteindre les standards de qualité les plus élevés tout au long de la chaîne de valeur et optimiser le service au profit de tous les acteurs de la filière.

1.3 L'industrie de l'optique ophtalmique et de la lunetterie

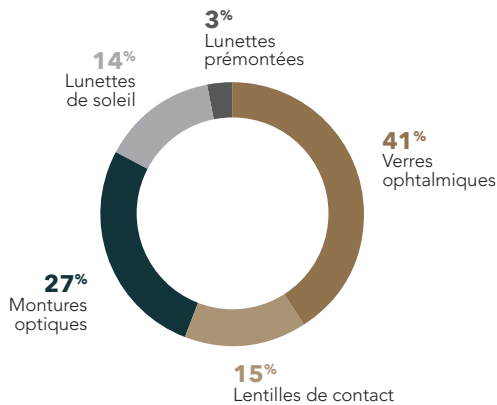
Un secteur unique et résilient de plus de 100 milliards d'euros

À l'échelle mondiale, l'industrie de l'optique ophtalmique et de la lunetterie représente une valeur de plus de 100 milliards d'euros⁽¹⁾ (prix consommateur), avec, en tendance, un cycle de croissance estimé entre le bas et le milieu de la fourchette des taux à un chiffre sur un avenir prévisible.

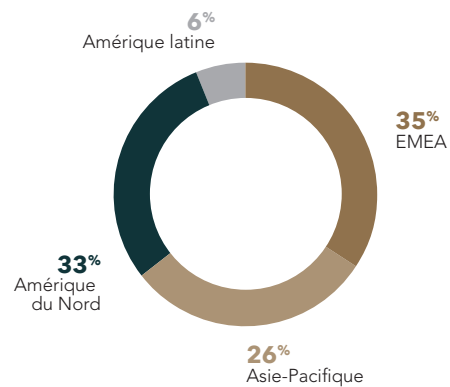
Secteur de l'optique ophtalmique et de la lunetterie, chiffre d'affaires généré par la distribution par catégorie de produit en 2022⁽¹⁾

L'industrie se compose de cinq segments : verres ophtalmiques, montures optiques, lentilles de contact, lunettes de soleil et lunettes prismatiques (lunettes loupes).

La demande en produits d'optique est et devrait demeurer structurellement forte, soutenue par une population vieillissante, une incidence croissante de la myopie et de la presbytie, ainsi que le besoin croissant de correction visuelle dû à l'augmentation du temps passé par les consommateurs de tous âges sur des appareils numériques.



Secteur de l'optique ophtalmique et de la lunetterie, chiffre d'affaires généré par la distribution par région en 2022⁽¹⁾



Top 10 des pays (chiffre d'affaires généré par le commerce de détail)

- | | |
|----------------|---------------|
| ① ÉTATS-UNIS | ⑥ ROYAUME-UNI |
| ② GRANDE CHINE | ⑦ ITALIE |
| ③ FRANCE | ⑧ BRÉSIL |
| ④ ALLEMAGNE | ⑨ CANADA |
| ⑤ JAPON | ⑩ INDE |

Les États-Unis demeurent le plus grand marché du secteur de l'optique ophtalmique et de la lunetterie, tandis que dans la région EMEA, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni ressortent comme les marchés les plus importants⁽¹⁾.

Sur les marchés en développement, la Grande Chine présente des facteurs démographiques qui ont mené à un accroissement considérable du taux de myopie et à une augmentation du revenu disponible par habitant, faisant naître une tendance à la « premiumisation » du marché de la lunetterie.

La pandémie a accéléré le rythme de la digitalisation du secteur de l'optique ophtalmique et de la lunetterie, et le canal e-commerce représente aujourd'hui plus de 8 %⁽¹⁾ de la valeur mondiale du secteur, avec un taux de pénétration variant significativement selon les segments de produits. À l'avenir, la vente en ligne, les soins de santé visuelle à distance et la télémédecine ne feront que progresser.

(1) Données EssilorLuxottica et Euromonitor, Prix constants & taux de change constants 2022 - Historique et Prévisions.

Un secteur solide, porté par des changements sociodémographiques et comportementaux d'ampleur

Le secteur mondial de l'optique ophtalmique et de la lunetterie s'est développé à un rythme constant, et ce depuis de nombreuses années, dynamisé par une demande structurelle sous-tendue par l'association de différents facteurs, notamment :

- **Une augmentation de la demande du marché en matière de santé visuelle.** Les besoins de santé visuelle évoluent, notamment du fait du vieillissement des populations et de l'évolution des modes de vie. Face au vieillissement de la population, les déficiences visuelles sont désormais un problème de santé publique de premier plan. On s'attend à une augmentation des porteurs en quête d'équipements de santé visuelle pour corriger la myopie ou la presbytie à l'horizon 2050. On estime que la myopie atteindra alors des proportions épidémiques, touchant plus de 50 % de la population mondiale ⁽¹⁾, soit environ 4,7 milliards de personnes contre 2,7 milliards aujourd'hui. Avec la proportion de la population mondiale âgée de 45 ans et plus qui devrait atteindre environ 40 % ⁽²⁾, soit 4 milliards de personnes en 2050 contre 2,4 milliards de personnes aujourd'hui, le nombre de personnes atteintes de presbytie devrait augmenter significativement. En outre, l'augmentation du temps passé devant des écrans depuis la pandémie a créé de nouveaux besoins en matière de prévention et de protection de la vue contre les effets nocifs des rayons UV.
- **Pénétration croissante sur de nouvelles catégories.** La mauvaise vision non corrigée représente le handicap le plus répandu et le plus largement ignoré à l'échelle internationale, avec de nombreuses opportunités inexploitées en termes de correction visuelle et de protection. À l'heure actuelle, 2,7 milliards de personnes ⁽³⁾ à travers le monde souffrent d'une mauvaise vision non corrigée en raison du manque de sensibilisation et d'accès à des équipements optiques, 90 % d'entre elles vivant dans des pays en développement à la base de la pyramide ⁽⁴⁾, et 6,2 milliards d'individus ⁽⁴⁾ ne protègent pas leurs yeux du soleil et d'autres rayons nocifs.
- **Sensibilité accrue aux problèmes de santé.** Les consommateurs sont aujourd'hui davantage conscients de l'importance d'une bonne santé visuelle, et des bénéfices sur la santé du port de lunettes solaires pour protéger les yeux du soleil et de lunettes anti-lumière bleue qui protègent des effets d'une exposition prolongée à la lumière bleu-violet.
- **Évolution de l'image associée aux lunettes et « premiumisation » de la catégorie.** Les lunettes, plus particulièrement les lunettes de soleil, sont aujourd'hui perçues comme un véritable accessoire de mode qui permet aux consommateurs d'exprimer leur personnalité et de renforcer leur confiance en eux. De purement fonctionnel, l'achat de lunettes revêt désormais un aspect plus émotionnel. Entre l'augmentation du revenu disponible brut et la hausse du niveau de vie dans les pays en développement, on observe un accroissement de la demande pour des lunettes de marque de luxe ou premium. De plus, les consommateurs sont désormais plus ouverts à l'idée de changer leurs verres, leurs montures ou leurs lunettes de soleil en fonction des dernières tendances de la mode. Cette évolution vers davantage de montures de marques haut de gamme et de designs innovants contribue à réduire la durée de vie moyenne d'une paire de lunettes, sans compter que la popularité d'un produit ou d'une marque déclenche souvent chez le consommateur l'envie de posséder plusieurs paires de lunettes de vue ou de soleil pour différentes occasions.
- **Une digitalisation croissante au niveau mondial contribuant à une stratégie omnicanale.** Le comportement d'achat des consommateurs a considérablement changé pendant la pandémie de Covid-19. La distanciation sociale et la fermeture forcée des magasins durant les différents confinements ont entraîné une forte baisse de la fréquentation en magasin. Par conséquent, la transition vers le e-commerce, déjà amorcée, a connu une accélération durant la crise sanitaire qui se poursuit dans la phase post-pandémique.

1.4 Répondre à la demande mondiale en optique ophtalmique et en lunetterie

1.4.1 Stratégie du Groupe

EssilorLuxottica s'appuie sur plus de 170 ans d'innovation, d'excellence opérationnelle, d'esprit d'entreprise et d'ouverture internationale pour développer des solutions innovantes dans l'optique ophtalmique et la lunetterie afin de s'adapter à l'évolution des modes de vie des consommateurs d'aujourd'hui. En parallèle, le Groupe peut créer de nouveaux moyens pour atteindre les milliards de personnes souffrant d'une vision non corrigée. Son modèle d'entreprise unique – verticalement intégré – couvre toute la chaîne de valeur des montures, du design au consommateur final, et s'appuie sur les expertises complémentaires de deux grands pionniers – l'un dans les technologies avancées de verres et l'autre dans la conception

de lunettes de marques – pour développer la gamme la plus riche et la plus complète de solutions visuelles pour les consommateurs et les professionnels de la vue. L'accent porté sur la qualité des produits et services offerts est un facteur de différenciation stratégique.

Le développement d'une « paire (de lunettes) complète », avec un processus totalement intégré de la conception à la fabrication des verres et montures, est devenu une réalité. Chaque monture est équipée d'un verre unique et parfaitement ajusté, pour une expérience de marque parfaite. Ray-Ban Authentic en donne le meilleur exemple.

(1) Prévalence mondiale de la myopie et de la forte myopie et tendances temporelles de 2000 à 2050. Brien Holden Institute (BHI).

(2) Estimations et projections sur la population mondiale, Banque mondiale.

(3) Essilor International. Éliminer la mauvaise vision non corrigée en une génération. 2019; 15.

(4) Estimations EssilorLuxottica.

EssilorLuxottica applique un modèle économique ouvert, non exclusif (en réseau), qui bénéficie à toutes les parties prenantes : clients, consommateurs, salariés, actionnaires, partenaires commerciaux, fournisseurs et communautés où le Groupe opère. Ce modèle économique correspond totalement au fonctionnement des activités clés du Groupe, en permettant une gestion centralisée quand nécessaire (comme pour les marques de montures et les enseignes de vente au détail mondiales par exemple), mais aussi une certaine décentralisation si besoin, comme pour le segment des verres de prescription qui se doit de répondre aux multiples besoins des patients au niveau local. Il s'appuie sur les piliers stratégiques suivants qui renforcent la compétitivité d'EssilorLuxottica et soutiennent sa détermination à accélérer la croissance du secteur dans les années à venir.

Présence mondiale. Avec une présence opérationnelle dans plus de 150 pays, les sites de fabrication d'EssilorLuxottica, ainsi que son réseau de distribution et son capital humain sont répartis sur l'ensemble de la planète ; cette diversification géographique équilibrée est un atout qui protège le Groupe contre une volatilité qui pourrait provenir d'une dépendance trop forte à une zone économique particulière.

Marques de renommée mondiale. EssilorLuxottica possède un portefeuille de plus de 150 marques renommées couvrant diverses catégories : montures, verres, instruments, magasins et distribution en ligne, ainsi que les segments de milieu à haut de gamme. Au sein de ce portefeuille figurent certaines marques comptant parmi les plus connues du secteur, dont la valeur est protégée par des investissements importants dans la lutte contre la contrefaçon et le marché parallèle.

Une stratégie de commercialisation exhaustive. EssilorLuxottica a mis en place une stratégie complète de commercialisation omnicanale, comprenant des modèles de Professional Solutions, de Direct to Consumer, d'e-commerce, ainsi que des modèles inclusifs de prise en charge du « dernier kilomètre ». La vente de solutions pour les professionnels demeure essentielle sur un marché de l'optique encore très fragmenté tandis que grâce à ses plateformes de distribution directe, le Groupe obtient un certain nombre d'« insight consommateur » très précieux sur les besoins, les comportements et les préférences des clients finaux. Avec l'arrivée de GrandVision, leader mondial du commerce de détail de l'optique, le Groupe a augmenté le nombre de ses points de vente en EMEA et étendu sa portée en Amérique latine, consolidant sa présence dans le secteur de l'optique ophtalmique et de la lunetterie à un niveau mondial. EyeMed Vision Care, l'une des sociétés américaines de mutuelles d'optique à plus forte croissance, vient parachever le modèle économique de commercialisation d'EssilorLuxottica. Enfin, des modèles innovants inclusifs apportent une réelle capillarité au niveau de la distribution locale dans les marchés émergents.

Des capacités d'innovation uniques. La quête d'excellence et l'esprit d'innovation constituent le moteur principal d'EssilorLuxottica. Le Groupe a bâti un puissant réseau mondial de recherche et développement soutenu par des communautés scientifiques, industrielles et universitaires expertes, et articulé autour de quatre initiatives principales : améliorer la vision, augmenter la précision des examens de la vue, exprimer un style et créer des lunettes connectées. EssilorLuxottica détient plus de 12 000 brevets et fabrique plus de 3 500 nouveaux modèles de lunettes chaque année.

Une chaîne logistique puissante. Le modèle économique verticalement intégré d'EssilorLuxottica couvre chaque étape du processus de création de valeur, depuis le développement

et la fabrication des produits jusqu'à la vente au consommateur final. Le Groupe conjugue vitesse, efficacité et proximité en gérant une chaîne d'approvisionnement mondiale fondée sur la centralisation pour les montures et un réseau capillaire pour la fabrication de verres et les laboratoires de prescription.

Mission. EssilorLuxottica propose un vaste ensemble de produits d'optique ophtalmique et de lunetterie à la portée de tous, partout dans le monde, pour répondre à l'évolution des besoins visuels. En combinant son expertise dans les technologies de verres et la fabrication de lunettes avec un portefeuille de marques plébiscitées par le grand public et des capacités de distribution à l'échelle internationale, EssilorLuxottica permet à chacun de « mieux voir et mieux être ».

Développement durable. Agir pour le bien de ses clients, consommateurs et communautés ainsi que pour le bien de la planète est au cœur du programme intégré et clairvoyant de Responsabilité Sociale d'Entreprise d'EssilorLuxottica, intitulé Eyes on the Planet. Ce programme, qui décrit l'ambition et la stratégie du Groupe en matière de développement durable, comprend des engagements en faveur de la neutralité carbone, de la circularité, de la vision du monde, de l'inclusion et de l'éthique.

Des collaborateurs de talent. A la suite de ses différentes étapes d'intégration, EssilorLuxottica est aujourd'hui une organisation pleinement unifiée et solide avec des responsabilités clairement établies au sein des fonctions et des régions. Les collaborateurs sont au cœur même d'EssilorLuxottica, constituant son capital le plus précieux. Talentueux et engagés, ils forment une communauté d'environ 190 000 collaborateurs qui ensemble font progresser le Groupe. La diversité est une priorité absolue, les femmes représentant aujourd'hui 61 % des effectifs totaux. Soucieux d'attirer les meilleurs talents, le Groupe propose à ses collaborateurs du monde entier des initiatives de bien-être personnel, promeut la santé et la sécurité au travail et offre des programmes de formation et de développement professionnel complets.

Promouvoir la sensibilisation à la santé visuelle. Leonardo est la plateforme de formation d'EssilorLuxottica qui se concentre sur les collections de lunettes, la conception et les technologies de verres, les soins de la vue, la gestion des soins de la vue et des personnes et l'excellence des ventes, ainsi que les connaissances cliniques et scientifiques fondées sur des preuves. Offrant une formation de qualité aux employés d'EssilorLuxottica, aux professionnels de la vue indépendants, aux clients et aux partenaires, Leonardo vise à soutenir la croissance de l'ensemble de l'industrie grâce au développement des personnes. En 2022, Leonardo a dispensé plus de 2 200 000 heures de formation, dont 19 500 sessions en direct avec près de 600 000 participants.

Actionnariat salarié. Le Groupe investit également dans ses collaborateurs en leur proposant des plans d'actionnariat salarié subventionnés, qui permettent ainsi un style de gouvernance novateur et favorisent le dialogue en associant les salariés aux grandes décisions d'EssilorLuxottica. En 2022, près de 72 000 collaborateurs d'EssilorLuxottica répartis dans 85 pays détiennent désormais une participation financière dans le Groupe, contre près de 67 000 salariés en 2021 et 63 000 en 2020.

En déployant ces différents piliers, EssilorLuxottica est idéalement positionné pour porter l'évolution et la croissance du marché au niveau mondial, au bénéfice de toutes les parties prenantes, tout en assurant la rentabilité et la durabilité de ses activités.

1 Présentation du Groupe EssilorLuxottica

Répondre à la demande mondiale en optique ophtalmique et en lunetterie

1.4.2 Innovation et design

L'innovation, la pierre angulaire de la stratégie du Groupe

Inscrite dans l'ADN du Groupe, l'innovation est un moteur stratégique et un avantage concurrentiel d'EssilorLuxottica. L'avenir du secteur, avec toutes ses opportunités encore inexploitées, est une source d'inspiration qui pousse le Groupe à créer, tester, perfectionner et mettre en œuvre de nouvelles idées et technologies, depuis la recherche de nouveaux matériaux et le développement de produits jusqu'à la fabrication et la distribution, en passant par les plateformes numériques.

S'appuyant sur les expertises complémentaires de deux pionniers de l'optique, les équipes de R&D d'EssilorLuxottica ont expérimenté de nouvelles technologies, techniques et matériaux, parfois inédits dans l'industrie de l'optique, pour donner naissance à certaines des plus grandes innovations du secteur.

Le consommateur au cœur de la démarche d'innovation

De l'innovation en matière de produits et de design à la définition d'une expérience client réinventée en passant par la création de nouveaux modèles économiques d'avant-garde, l'approche d'EssilorLuxottica est axée sur la connaissance des besoins changeants des consommateurs, de la recherche initiale aux essais sur le porteur, en passant par le développement produits. L'allongement de l'espérance de vie, l'évolution des modes de vie des consommateurs et des besoins visuels liés à d'importants facteurs sociodémographiques, notamment une exposition prolongée aux écrans numériques, ainsi qu'une plus grande sensibilisation aux problèmes de santé constituent aujourd'hui à la fois des enjeux et mais aussi des opportunités considérables en termes de R&D pour le secteur de l'optique.

Les activités de R&D d'EssilorLuxottica sont structurées autour de six domaines principaux : santé visuelle, design et innovation technologique pour la lunetterie, lunettes connectées, lunettes de soleil, transformation digitale et développement durable.

Santé visuelle. Les activités de R&D d'EssilorLuxottica en matière de santé visuelle ciblent les innovations qui dépassent les besoins des porteurs, pour créer et développer des catégories dans trois domaines : la gestion de la myopie et les verres unifocaux avancés ; la gestion de la presbytie et de la vision de près ; et la gestion de la lumière et la protection des verres. Pour chacun de ces segments, les nouveaux produits commercialisés sur le marché résultent d'un processus au cours duquel sont impliqués de façon transversale un grand nombre de parties prenantes au sein du Groupe. Par ailleurs, le Groupe a développé de nouvelles méthodologies pour tester ses produits auprès des consommateurs. La méthodologie *HouseLab*, qui permet d'observer des porteurs de verres en conditions réelles et de tirer des enseignements de leurs expériences en est un bon exemple.

En outre, grâce à la modélisation humaine, EssilorLuxottica a développé et commencé à utiliser un nouveau mode digital de définition, de test et de validation de nouveaux concepts. Le but de cette technologie exclusive brevetée appelée Avatar est de modéliser de manière aussi précise et détaillée que possible le port de verres ophtalmiques par un individu, à partir de connaissances en sciences de la vision, de données recueillies auprès de millions de porteurs et d'algorithmes mathématiques de pointe.

EssilorLuxottica compte environ 500 chercheurs en santé visuelle regroupés au sein de ses centres de R&D incluant :

- un centre de R&D Transitions à Tuam en Irlande dédié aux verres photochromiques ;
- un centre de R&D installé aux États-Unis sur deux sites, à Dallas (Texas) et à Dudley (Massachusetts) ;
- un Centre Innovation et Technologies en Europe dont le site principal se situe à Créteil (France) ;
- un Centre Innovation et Technologies en Asie implanté sur trois sites à Singapour, Shanghai et Bangkok ;
- le centre R&D Shamir Optical dans le kibboutz Shamir, en Israël, dédié aux verres et aux technologies innovantes.

Ce réseau mondial de R&D permet au Groupe d'acquérir une compréhension unique des besoins des consommateurs et de la structure du marché dans des régions clés, d'optimiser sa capacité d'innovation grâce à la proximité avec les équipes d'ingénierie et d'opérations locales, et de développer de solides partenariats R&D avec des experts industriels de premier plan, notamment :

- HumanWare, spécialisé dans la conception et la fabrication de solutions hautement intuitives et intelligentes pour les personnes vivant une perte de vision ou en situation de handicap visuel, se concentrant sur les technologies liées au handicap visuel et à la cécité ;
- Nikon, à travers un partenariat dont la recherche et le développement continu a engendré une série d'innovations dans les matériaux, les traitements, les designs et les processus, applicables dans les domaines de la myopie, de la presbytie et des filtres protégeant de la lumière ;
- CooperCompanies, via une joint-venture créée en 2021 pour l'acquisition de SightGlass Vision, une société américaine des sciences de la vie axée sur le développement de verres de lunettes innovants pour réduire la progression de la myopie chez les enfants.

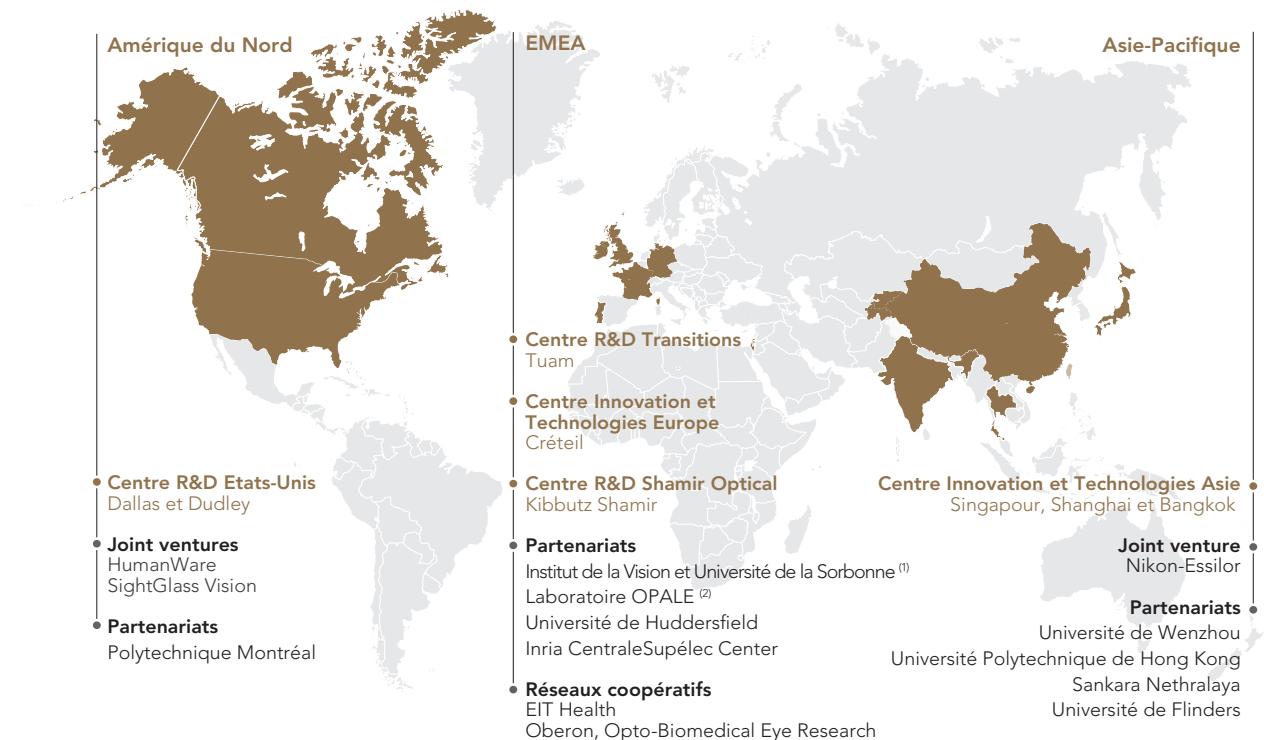
Pour ouvrir la voie à l'innovation et développer ses produits, EssilorLuxottica collabore avec un grand nombre d'universités, avec des centres de recherche publics et privés et des pôles d'innovation. Les partenariats en cours couvrent tous les aspects, de la recherche en amont aux concepts appliqués et à la phase de mise sur le marché, y compris :

- un partenariat établi de longue date avec l'Institut de la Vision et l'université de la Sorbonne à Paris (France) qui inclut maintenant la chaire industrielle *Silversight* dédiée au vieillissement de la vision et la chaire de recherche *MyopiaMaster* axée sur les mécanismes neurobiologiques de la myopie sur la rétine ;
- une collaboration sur la myopie des enfants avec deux universités à la pointe dans ce domaine : l'Université de médecine de Wenzhou, en Grande Chine, et le Polytechnique de Hong Kong ;
- un partenariat universitaire avec Sankara Nethralaya, un hôpital ophtalmique à Chennai, en Inde, étudiant l'épidémiologie sur la prévalence de la myopie en Inde ;
- une collaboration dans le domaine de la recherche avec l'Université de Flinders à Adelaïde, en Australie, pour comprendre le rôle de la lumière dans la progression de la myopie ;
- un laboratoire de recherche « OPALE » géré conjointement avec le CNRS-LAAS à Toulouse, en France, axé sur les verres et lunettes à fonctions actives et connectées ;
- une coopération avec l'Université de Huddersfield au Royaume-Uni pour développer de nouveaux produits chimiques pour les fonctions actives et intelligentes des verres ;
- un comité de recherche industrielle multisectoriel sur les revêtements et l'ingénierie des surfaces avec le Polytechnique Montréal au Canada, abordant des concepts innovants de revêtements multifonctionnels pour l'optique et la photonique ;
- une collaboration de recherche avec le Centre d'Informatique Visuelle Inria CentraleSupélec à Saclay, en France, sur des algorithmes d'intelligence artificielle pour de nouveaux outils numériques de dépistage des troubles visuels.

En outre, EssilorLuxottica participe à plusieurs réseaux coopératifs visant à avoir un impact sur les soins de santé, tels que :

- des consortiums européens financés par la Commission européenne, notamment EIT Health, une communauté privée-publique d'environ 150 partenaires de premier ordre qui combinent leurs atouts et leurs forces complémentaires pour générer des solutions innovantes répondant à certains des plus grands défis de santé en Europe ;
- Oberon, le réseau *Opto-Biomechanical Eye Research* travaillant à créer une plate-forme de modélisation unique pour l'optique visuelle en soutenant et en connectant une cohorte interdisciplinaire de chercheurs doctorants dans huit institutions de premier plan.

Réseau R&D : santé visuelle



(1) Chaires *Silversight* & *MyopiaMaster*
(2) avec le CNRS-LAAS

1 Présentation du Groupe EssilorLuxottica

Répondre à la demande mondiale en optique ophtalmique et en lunetterie

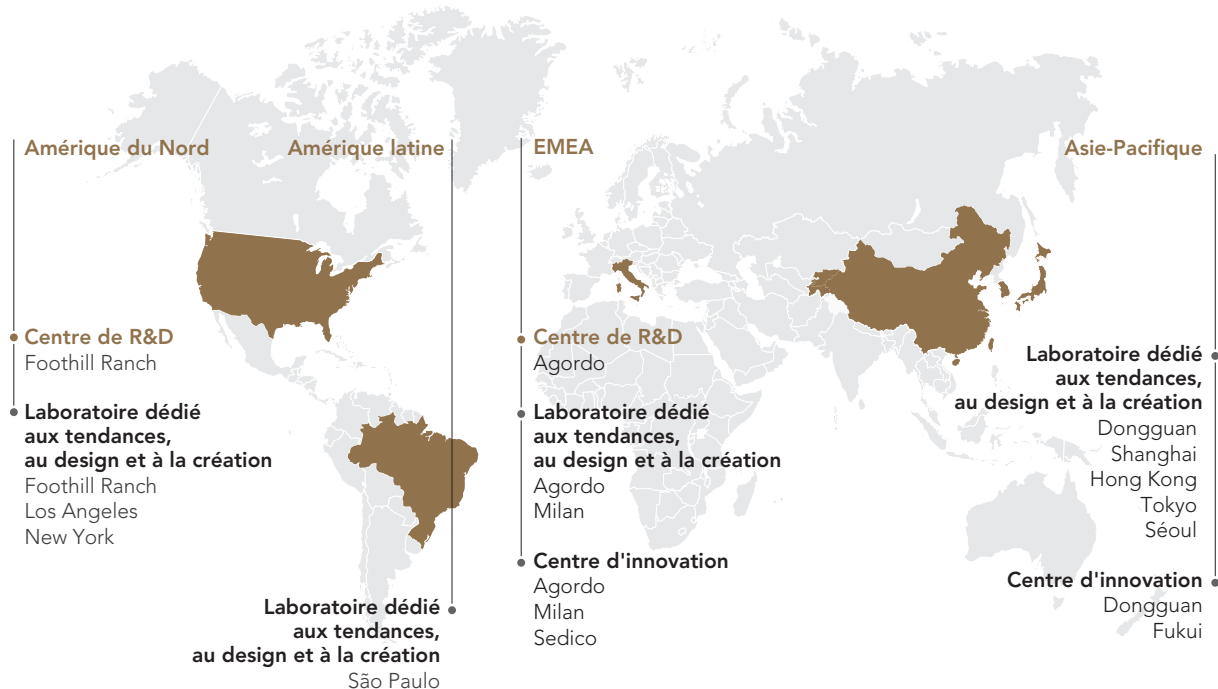
Lunetterie : design et innovation technologique. Les activités de R&D d'EssilorLuxottica portant sur le design et l'innovation technologique en matière de lunettes couvrent deux segments : le design industriel et les technologies de montures. Chaque collection et chaque monture sont le fruit d'un processus continu de R&D qui anticipe et traduit les besoins, attentes et aspirations des consommateurs du monde entier. Les designers et les ingénieurs n'ont de cesse de repousser les limites du possible dans le secteur de la lunetterie, pour créer des modèles qui allient innovation en matière de style et technologies de pointe, et dont les nouveaux matériaux offrent la capacité de réinventer en permanence les styles et les fonctionnalités. L'étude d'autres secteurs – mode, joaillerie, design et technologie – inspire de nouvelles idées applicables à la lunetterie. Ce processus est d'autant plus important à notre époque où les lunettes de vue et de soleil sont de plus en plus perçues comme des accessoires de mode attrayants. L'accent sur le design produit et le développement continu de nouveaux styles sont des facteurs clés de la réussite d'EssilorLuxottica. En 2022, le Groupe a ainsi enrichi sa collection de lunettes de plus de 3 500 nouveaux modèles.

EssilorLuxottica s'appuie sur un modèle de Centres d'Innovation qui allie les technologies les plus avancées du marché et des équipes hautement qualifiées pour créer un riche pipeline d'innovations directement applicables aux produits. Par exemple, dans le cas de l'impression 3D, le Groupe peut atteindre des niveaux de précision et de finition comparables à ceux du milieu de la joaillerie grâce à des partenariats exclusifs qui ont permis de développer des compétences absentes du secteur de la lunetterie, conférant à EssilorLuxottica un avantage concurrentiel. Le Groupe compte au total plus de 170 chercheurs experts en design de lunettes

répartis dans ses deux Centres de R&D, l'un en Amérique du Nord (Foothill Ranch, États-Unis) et l'autre en Europe (Agordo, Italie), dans ses cinq Centres d'Innovation en Europe (Agordo, Milan et Sedico, en Italie) et en Asie-Pacifique (Dongguan, Grande Chine et Fukui, Japon), ainsi que dans ses onze laboratoires des Tendances, du Design et de la Création basés dans différentes régions du monde. Les travaux des Centres d'Innovation d'Agordo et de Sedico portent respectivement sur les technologies d'impression 3D et les matériaux, et ceux de Fukui sur la R&D pour les montures en titane. Les Centres d'Innovation d'Agordo et de Dongguan se concentrent également sur l'intégration de la robotique, de l'automatisation, de l'informatique et du « big data » dans les processus de fabrication.

Fortement axé sur le développement de produits de qualité, EssilorLuxottica a mis en place des collaborations internationales avec des universités réputées, notamment l'Université de Stanford, l'Université de Padoue, l'Institut polytechnique de Milan et l'Institut italien de Technologie. L'excellence scientifique générée par ces partenariats a une influence bénéfique sur la création de nouveaux produits, de concepts business novateurs et des technologies nouvelles, en vue de développer des solutions modernes et efficaces à l'attention des consommateurs. Parmi les travaux marquants, citons : l'université de Stanford sur des systèmes d'imagerie qui intègrent la capture, le traitement, la transmission et le rendu d'informations visuelles ; l'Université de Padoue sur la recherche et la formation en automatisation ; l'Institut polytechnique de Milan sur tout un éventail de technologies, matériaux, traitements et processus de pointe ; et l'Institut italien de Technologie sur la vision par ordinateur dans les technologies de robotique appliquée.

Réseau R&D : lunetterie, design et innovation technologique



Collaborations Scientifiques Internationales

- Université de Stanford
- Institut italien de Technologie
- Institut polytechnique de Milan
- Université de Padoue

Lunettes connectées. Fort de plus de dix années de R&D sur les lunettes connectées, EssilorLuxottica tire parti des expertises complémentaires d'Essilor et de Luxottica en matière de recherche, design, développement, intégration et production de verres et de montures pour répondre à l'évolution des besoins des consommateurs et exploiter tout le potentiel de ce segment en forte croissance.

EssilorLuxottica compte environ 150 chercheurs travaillant dans ses installations R&D Smart Eyewear en Amérique du Nord (Los Angeles, États-Unis) et en Europe (Agordo et Milan, Italie ; Créteil et Toulouse, France ; Shamir Kibbutz, Israël) ainsi que ses deux infrastructures Prototypage et Industrialisation en Europe (Dijon, France) et en Asie-Pacifique (Dongguan, Grande Chine). Les activités de R&D se sont particulièrement focalisées sur les technologies audio, *e-filters*, *e-focus*, *e-chromic*, et *eye-tracking*, les caméras et les capteurs ainsi que l'intégration optique.

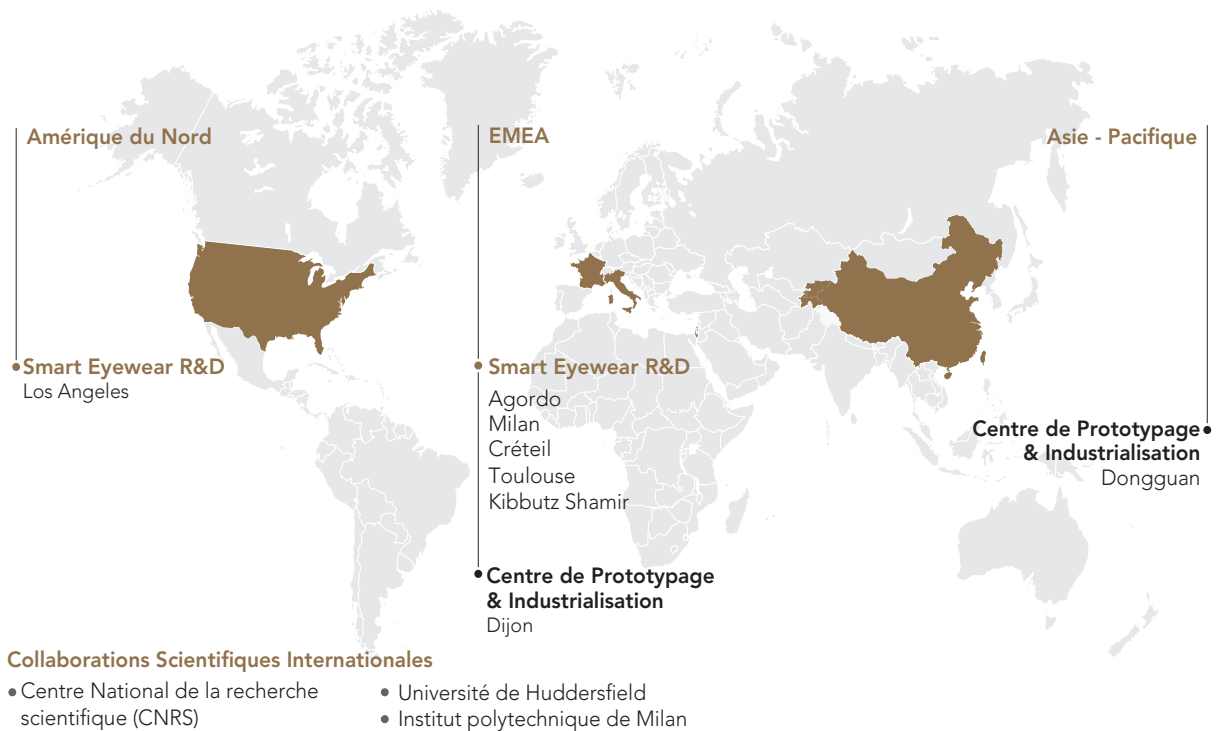
Pour renforcer son expertise dans les lunettes intelligentes et les technologies *wearable*, EssilorLuxottica a également lancé en 2022 son Smart Eyewear Lab en partenariat avec l'Institut polytechnique de Milan. Travaillant en étroite collaboration avec son Smart Eyewear Technologies Center à Dijon,

il accueillera des activités de R&D pour le développement d'une nouvelle génération de dispositifs portables qui seront capables de combiner de nouvelles technologies et fonctionnalités visant à améliorer l'expérience utilisateur en réalité augmentée et étendue. Pour en faire une réalité, il se concentrera sur l'analyse, le développement et l'intégration de composants électroniques et photoniques, ainsi que d'algorithmes pour acquérir, traiter et offrir au porteur des informations du monde réel via la réalité augmentée et étendue.

Pionnier dans le domaine des technologies électrochromiques et des lunettes intelligentes, le Groupe a établi d'autres partenariats avec des organismes publics, notamment le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) en France, et l'Université de Huddersfield, au Royaume-Uni. Il a également mis en place plusieurs initiatives de co-développement d'importance avec des acteurs privés, comptant parmi les plus grandes entreprises mondiales du secteur digital et électronique.

En 2022, EssilorLuxottica jouissait d'une position unique pour combiner l'agilité, l'envergure, les capacités d'ingénierie et les ressources d'un leader, associant les meilleurs styles de monture et technologies de verre avancées.

Réseau R&D: lunettes connectées



1 Présentation du Groupe EssilorLuxottica

Répondre à la demande mondiale en optique ophtalmique et en lunetterie

Verres solaires. Avec un peu plus de quatre décennies d'expérience et de recherche dans le domaine des verres solaires, le Groupe a fait redécouvrir la magie du soleil, grâce à des solutions de pointe axées sur la qualité, l'innovation et la mode pour offrir aux consommateurs une expérience produit inégalée. Soucieux d'être dans la constante amélioration de cette expérience, le Groupe s'appuie sur plus de 50 chercheurs en verres solaires dans ses centres de R&D en Italie (Lauriano et Pescara) et aux États-Unis (Foothill Ranch) ainsi que dans ses Centres d'Innovation aux États-Unis (Columbus, Ohio) et en Allemagne (Grünenplan).

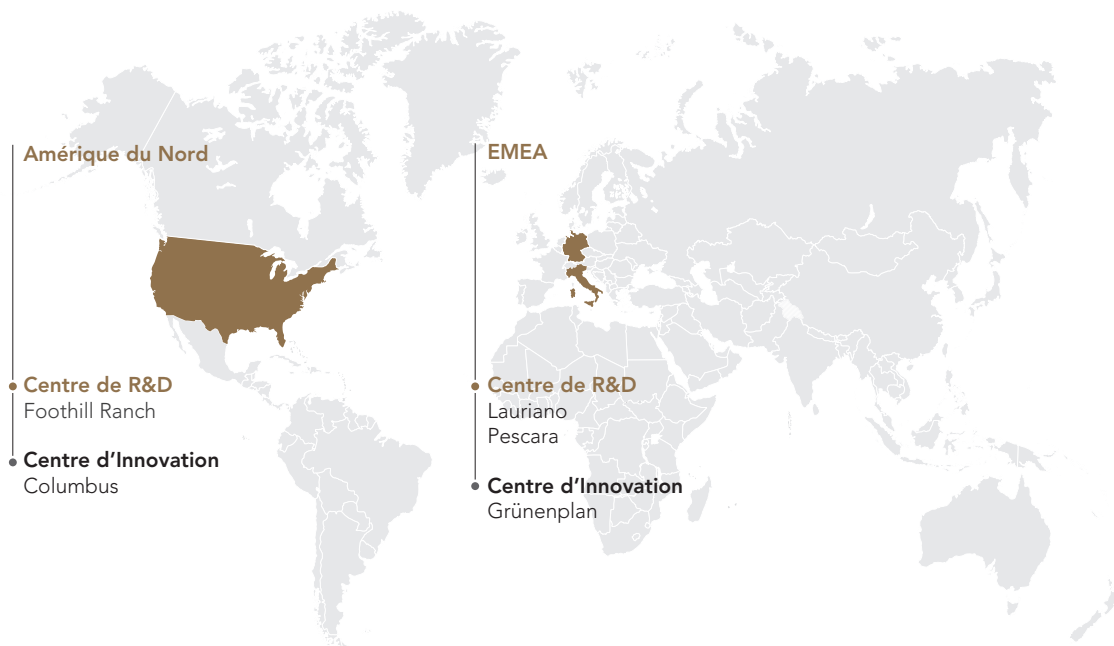
Des premières visières « *freeform* » aux lunettes de protection et lunettes de soleil, le Groupe crée et fournit des solutions solaires optiques innovantes. Il se concentre sur le développement de nouveaux moulages et technologies optiques afin d'améliorer l'expérience consommateur, grâce à des performances, des styles et des conceptions supérieurs. Il est également pionnier dans les solutions liées aux concepts industriels pour les formes libres et l'innovation optique, avec une recherche de conception optique pour la correction optique hors axe. En outre, le Groupe travaille sur des projets de recherche innovants visant à ajouter des effets esthétiques et des formes décoratives aux verres grâce à des techniques de coloration spécifiques. Des méthodologies et procédés novateurs pour les technologies de revêtement en couches minces sont venus étoffer le portefeuille de verres avec de nouveaux traitements à effet miroir et l'augmentation de la résistance aux rayures. Dans les activités R&D, une attention

particulière a été portée sur de nouveaux inserts décoratifs, en s'appuyant en matière de savoir-faire sur les technologies de tampographie, d'impression numérique et de revêtement miroir.

EssilorLuxottica est aussi le leader mondial des technologies de verres teintés filtrants à amélioration de contraste Prizm CE (*contrast enhancing*). Cette technologie est verticalement intégrée dans les processus de son centre de R&D de Foothill Ranch et de son centre d'Innovation de Columbus, et est utilisée dans l'affinage des teintes destinées à des applications exclusives au Groupe. Les technologies Custom Prizm sont conçues pour des applications de prescription, dans le domaine militaire ou pour un sport spécifique et donnent une perception accrue de la profondeur, une meilleure acuité visuelle, réduisent la fatigue visuelle et protègent la vue pour une meilleure performance visuelle. Le Groupe a étendu ses activités de R&D sur les verres solaires à la chimie des teintures chromatiques avancées, ainsi qu'au matériel d'analyse chimique, ce qui facilite et accélère la prise de décision lors du processus de développement produits.

En 2022, en s'appuyant sur le savoir-faire de Transitions, EssilorLuxottica a développé de nombreuses technologies de pointe pour les verres solaires, dont des solutions photochromiques sur mesure pour les verres minéraux et polymères. L'année dernière, le Groupe a également accéléré un axe de travail spécifique de R&D dédié au développement durable, notamment le programme des 4R, les matériaux alternatifs et les produits et procédés de production pour les filtres optiques.

Réseau R&D : verres solaires



Développement durable. Animé par un sens profond de responsabilité, EssilorLuxottica lie étroitement l'innovation et la durabilité. En tant qu'entreprise mondiale de premier plan dont la mission est d'aider chacun à « mieux voir et mieux être » en accord avec sa stratégie de développement durable à l'échelle du Groupe, Eyes on the Planet, EssilorLuxottica s'attache à offrir aux consommateurs des produits axés sur l'excellence, des technologies innovantes et des styles exclusifs, tout en s'efforçant de réduire toujours plus leur impact sur l'environnement. Pour atteindre à la fois ses objectifs d'innovation et de durabilité, le Groupe a accéléré en 2022 les investissements dédiés au développement durable dans les matériaux innovants, la lutte contre les contenus fossiles, la limitation et la gestion des déchets ainsi que la maximisation du recyclage et l'*upcycling*, en mettant l'accent sur la circularité des matériaux et des produits, appliquant la règle des 4R « Rechercher-Réduire-Réutiliser-Recycler » (voir Chapitre 5, section 5.2.2). Pour créer des produits circulaires dès le début du processus d'innovation, EssilorLuxottica a commencé l'année dernière le développement d'un outil d'éco-conception complet en s'appuyant sur l'expérience de la méthodologie d'évaluation de la durabilité (SAM) déployée en 2021 pour ses activités de R&D sur les verres correcteurs. Pour en faire une réalité, le Groupe a privilégié l'éco-conception avec l'objectif de l'intégrer dans tous ses développements d'ici 2025.

Engagé à réduire son impact sur la planète, EssilorLuxottica a intensifié ces deux dernières années la recherche et les investissements dans des technologies de rupture pour limiter l'utilisation de matériaux fossiles en augmentant les sources renouvelables. Par exemple, le Groupe investit dans la fabrication additive et les technologies de flux monobloc pour la production de verres (comme le jet d'encre et le transfert de film), et travaille continuellement sur l'efficacité des ressources pour éviter et limiter l'utilisation des plastiques vierges. En 2022, le Groupe a lancé des collections innovantes avec de l'acétate recyclé et biosourcé, un matériau combinant des sources recyclées et renouvelables, et a augmenté la part de nylon biosourcé sur l'approvisionnement en nylon global en hausse de plus de 30 % en 2022 par rapport à l'année précédente. EssilorLuxottica a également pris des mesures audacieuses sur l'ensemble de son cycle de production pour augmenter les processus de recyclage, dans le but de réduire les émissions et les déchets mis en décharge. En conséquence, il s'agit de la première entreprise de lunetterie à avoir reçu l'*International Sustainability & Carbon Certification Plus (ISCC Plus)* pour l'économie circulaire liée à son processus interne de recyclage du nylon mis en place dans son usine d'Agordo. En 2022, la Société a étendu son adoption de programmes de recyclage dans six autres usines en Italie et en Grande Chine.

Le conditionnement a également été un atout important pour la stratégie d'innovation durable du Groupe. L'acquisition récente de Giorgio Fedon & Figli S.p.A., société leader dans la production et la distribution d'étuis à lunettes et d'accessoires pour la lunetterie, représente une nouvelle étape dans la stratégie d'intégration verticale d'EssilorLuxottica. Cela vise à permettre au Groupe de poursuivre son engagement en matière de développement durable et d'investir dans la recyclabilité et la circularité de ses matériaux de conditionnement. En effet le modèle d'activité verticalement intégré d'EssilorLuxottica est un accélérateur de durabilité car il renforce le contrôle à toutes les étapes de la chaîne de valeur, fournissant ainsi des données hautement fiables et les meilleures compétences pour développer des solutions durables.

En outre le succès de la stratégie de développement durable du Groupe étant lié à la fiabilité de données d'excellente qualité, EssilorLuxottica a également continué l'année dernière à apporter transparence et clarté à l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement en développant des analyses de cycle de vie (ACV) certifiées avec des partenaires tels que Mazzucchelli

1849, ainsi que des ACV internes pour les verres et les montures afin d'évaluer les matériaux et les processus et de s'assurer que tous les facteurs de durabilité ont été pris en compte.

Transformation digitale. Toujours en quête d'excellence opérationnelle, EssilorLuxottica exploite les nouvelles technologies et les outils digitaux pour améliorer l'expérience consommateur. Le Groupe a massivement investi dans une totale transformation digitale, et a modifié son mode opérationnel sur le marché en développant des plateformes digitales qui relient directement ses sites logistiques à ses clients et aux consommateurs. Aujourd'hui, la technologie est la pierre angulaire de toutes les activités de l'entreprise, de la fabrication à la distribution et commercialisation, et ce, à travers toutes les régions et tous les segments, que ce soit les Solutions pour les professionnels, les activités traditionnelles en magasin ou le e-commerce.

De l'interaction en ligne à la chaîne logistique, en passant par la téléoptométrie, la transformation digitale a transformé la façon dont EssilorLuxottica interagit avec ses millions de consommateurs et de patients à travers le monde. Elle lui a également permis de créer des opportunités et des services digitaux qui soutiennent le secteur optique tout entier, en ouvrant la voie à un processus d'innovation dont tous les acteurs de l'industrie pourront bénéficier.

EssilorLuxottica a réalisé d'importants investissements pour offrir aux professionnels de la vue et magasins d'optique du monde entier de nombreuses opportunités grâce aux technologies digitales. Parmi ces innovations, citons *Smart Shopper* et sa technologie d'essayage virtuel en temps réel et à partir d'une galerie de photos ainsi que des services exclusifs de personnalisation de produits. Entièrement intégré à l'infrastructure digitale du Groupe, *Smart Shopper* offre une nouvelle expérience d'achat, en permettant aux clients d'explorer les marques et les collections de lunettes du Groupe de manière potentiellement illimitée. En 2022, l'expérience a été enrichie par l'ajout de fonctionnalités innovantes, notamment l'essai virtuel des verres Transitions, destiné à permettre aux utilisateurs d'essayer des verres photochromiques de différentes couleurs sur l'ensemble de la gamme de teintes d'activation. Afin d'offrir une expérience de marque toujours plus intégrée, EssilorLuxottica continue d'investir dans sa stratégie omnicanale, en développant ses propres plateformes d'e-commerce en vue d'offrir des services exclusifs de personnalisation de produits (comme le *Virtual Try-On* sur Ray-Ban.com) et des expériences uniques (*Ray-Ban Remix*, *Oakley Custom*). Pour donner vie à ses plateformes de e-commerce, ses canaux de vente digitaux professionnels (B2B) et ses services de personnalisation de produits, EssilorLuxottica s'appuie sur l'expertise spécialisée de son unité centralisée de rendu visuel (*Render Factory*) pour numériser l'intégralité de son catalogue de lunettes et produire tous les visuels nécessaires en interne. La technologie *Face Scanner*, lancée il y a peu, est capable d'identifier et d'analyser les caractéristiques d'un visage afin de recommander les montures qui conviendront esthétiquement le mieux. Il est également possible, en option, de se connecter à l'expérience *Frame Advisor* et au catalogue illimité de *Smart Shopper* pour un choix et un service supérieurs. Fait remarquable, EssilorLuxottica est le premier Groupe du secteur de l'optique à avoir introduit une technologie de vitrine digitale à grande échelle, pour une expérience consommateur engageante et riche en contenu. En peu de temps, le Groupe est devenu l'un des plus importants acteurs mondiaux privés en matière de digital, grâce à l'installation de près de 21 000 vitrines digitales dans ses propres magasins et dans les magasins d'optique de ses clients aux quatre coins du monde. La gestion de la communication visuelle en temps réel est centralisée dans la *Digital Factory* interne de Milan, afin d'assurer une flexibilité et une rapidité d'exécution et de distribution du contenu (par emplacement, pays et délai) ainsi qu'une proximité par rapport aux attentes des clients et des consommateurs.

1 Présentation du Groupe EssilorLuxottica

Répondre à la demande mondiale en optique ophtalmique et en lunetterie

Définir de nouvelles catégories pour le secteur de l'optique

EssilorLuxottica est plus que jamais déterminé à contribuer à la croissance et à l'extension du secteur au niveau mondial, afin de créer de la valeur à long terme pour toutes les parties prenantes, tout en intensifiant la poursuite de sa mission, d'aider chacun à « mieux voir et mieux être ». Le Groupe continue également de créer de tout nouveaux segments et catégories de produits pour le plus grand bénéfice du secteur de l'optique tout entier, en se focalisant particulièrement sur les solutions de prévention et de gestion de la myopie et les produits qui repoussent les limites de la catégorie eyewear.

Gestion de la myopie. En 2022, confirmant son statut de leader dans le domaine de la gestion de la myopie, EssilorLuxottica a renforcé son engagement à lutter contre la croissance rapide de cette déficience visuelle. L'an dernier, les résultats d'un essai clinique de trois ans mené par l'Hôpital ophtalmologique de la Faculté de médecine de Wenzhou, en Grande Chine, ont montré que les verres Stellest continuaient de faire preuve d'une grande efficacité pour ralentir la progression de la myopie et de l'élongation axiale chez l'enfant, grâce à leur technologie de microlentilles fortement asphériques (*Highly Aspherical Lenslet Target* ou H.A.L.T.). Publiés en octobre dernier lors de la Conférence Internationale sur la Myopie (IMC) 2022 organisée à Rotterdam aux Pays-Bas, ces résultats ont prouvé de manière concluante qu'ils permettent de freiner la progression de plus d'une dioptrie de myopie en moyenne sur trois ans et que la durée du port a un impact significatif sur l'efficacité du contrôle de la myopie. Ces résultats sont conformes à ceux d'un essai clinique de deux ans sur « le contrôle de la myopie à l'aide de verres équipés de microlentilles asphériques » publié en 2021, montrant que les verres Stellest ralentissent la progression de la myopie de 67 % en moyenne, par rapport à des verres unifocaux portés 12 heures par jour ⁽¹⁾. Suite à leur lancement réussi en Grande Chine en 2020, puis à Singapour, en Europe et au Canada il y a deux ans, les verres Stellest – fruit de 30 ans de recherche pour ralentir la progression de la myopie chez l'enfant – ont été déployés sur d'autres marchés en 2022 et sont aujourd'hui commercialisés dans plus de 20 pays. Afin d'améliorer l'accès aux soins de santé visuelle et d'accroître la catégorie de gestion de la myopie, le Groupe a également finalisé un accord de joint-venture avec CooperCompanies pour l'acquisition de SightGlass Vision, une société américaine des sciences de la vie axée sur le développement de verres de lunettes innovants pour réduire la progression de la myopie chez l'enfant. Cette collaboration a permis d'accélérer la commercialisation de la technologie Diffusion Optics Technology (D.O.T.) de SightGlass Vision dans plusieurs pays, notamment les Pays-Bas, la Grande Chine et Israël et des projets pilotes de commercialisation sont en cours sur certains marchés. En 2022, EssilorLuxottica a créé un système de prestations de santé visuelle exhaustif avec le

lancement d'une nouvelle solution, Expert Myopia Care, qui permet aux professionnels de la vue de tous niveaux de développer leur expertise et de mieux détecter, suivre et gérer la myopie. Connectée à tout un éventail d'instruments, elle collecte des données essentielles et présente une interface intuitive pour le patient, ce qui permet d'expliquer plus clairement les résultats cliniques. L'aboutissement de cette vision est le résultat d'une collaboration clé avec Myopia Profile, une plateforme internationale de formation à la gestion de la myopie, et de partenariats avec des organisations de premier plan, comme l'International Myopia Institute, la World Society of Pediatric Ophthalmology and Strabismus, la Global Myopia Awareness Coalition et la Review of Myopia Management, destinés à sensibiliser le public, faire progresser les connaissances, partager l'expertise et orienter les débats à l'échelle internationale.

Ouvrir la voie vers le métaverse. Associant des décennies de savoir-faire hors pair, un esprit résolument axé sur l'innovation et la volonté de n'offrir que des technologies de pointe, EssilorLuxottica a continué en 2022 d'ouvrir la voie vers une nouvelle génération de produits destinés à modifier la perception des consommateurs du monde qui les entoure. Impulsant un élan pour le futur, le Groupe a accéléré l'an dernier la concrétisation de sa volonté d'ouvrir la voie vers le métaverse et de permettre aux consommateurs d'interagir avec un monde virtuel intégré à la réalité. Ce parcours a débuté avec le lancement de Ray-Ban Stories, première génération de lunettes connectées développées en partenariat avec Meta. Conçues pour un port quotidien et réunissant technologie connectée et style avant-gardiste, les Ray-Ban Stories ont redéfini les attentes vis-à-vis des lunettes connectées en proposant un produit *wearable* qui offre aux consommateurs une nouvelle manière de capturer, partager et écouter leurs expériences les plus précieuses, sans compromis sur le style, le confort ou l'esthétique. Suite à leur lancement réussi il y a deux ans aux États-Unis, en Italie, en Australie, en Irlande et au Canada, les Ray-Ban Stories ont été déployées en 2022 sur d'autres marchés dont la France, l'Espagne, la Belgique et l'Autriche, avec de nouvelles fonctionnalités techniques et esthétiques. Parmi ces fonctionnalités, citons le choix de verres, notamment Transitions, des modules d'extension logicielle, avec intégration de WhatsApp et de Spotify Tap, ainsi que des commandes vocales pour la messagerie et les appels mains-libres. Tout en améliorant les fonctionnalités des Ray-Ban Stories, en développant leur logiciel et en élargissant leur déploiement, EssilorLuxottica a investi dans diverses technologies, notamment d'*eye-tracking*, de super audio et de stratification (affichage sur verre), visant à développer des dispositifs innovants capables d'associer les avantages de la correction de la vision et la réalité augmentée, occupant ainsi en 2022 une position unique pour rapprocher le monde réel et l'univers digital.

Propriété Intellectuelle

Fin 2022, le Groupe, incluant l'ensemble de ses filiales, était titulaire de :

- **2 360** familles de brevets représentant chacune une invention, protégée dans plusieurs pays à travers le monde (soit **plus de 12 000** brevets en cours d'examen ou délivrés) ;
- **1 873** modèles ;
- **4 085** familles de marques représentant chacune une marque protégée dans plusieurs pays à travers le monde (soit **20 930** marques en cours d'examen ou enregistrées).

En 2022, le Groupe a déposé **184** nouvelles familles de brevets, **35** nouvelles familles de modèles et **114** nouvelles familles de marques.

Protection de la propriété industrielle et des consommateurs.

Avec plus de 12 000 brevets et modèles, la propriété intellectuelle est l'un des actifs les plus importants d'EssilorLuxottica, et constitue une garantie d'excellence et du caractère unique et inimitable de ses produits. La démarche d'innovation d'EssilorLuxottica est soutenue et renforcée par une gestion de la propriété intellectuelle aussi active en amont, comme soutien à l'innovation, qu'en aval, pour optimiser la protection de tous les brevets, marques, modèles ou droits d'auteur tout en luttant contre la contrefaçon, physique et en ligne, et le marché parallèle.

(1) Comparés aux verres unifocaux, lorsque portés au moins 12 heures par jour, tous les jours. Bao, J., Huang, Y., Li, X., Yang, A., Zhou, F., Wu, J., Wang, C., Li, Y., Lim, E.W., Spiegel, D.P., Drobe, B., Chen, H., 2022. Spectacle Lenses With Aspherical Lenslets for Myopia Control vs Single-Vision Spectacle Lenses: A Randomized Clinical Trial. JAMA Ophthalmol. 140(5), 472-478.

Afin de minimiser l'exposition des consommateurs à la contrefaçon, EssilorLuxottica collabore avec des instances et les autorités locales partout dans le monde pour intercepter les produits contrefaisants et lutter légalement contre toute la filière de production illégale dans toute la mesure permise par la loi. Le Groupe pilote également les sites Web, les places de marché en ligne (*marketplace*), les réseaux sociaux et les applications mobiles. En 2022, les initiatives en ligne et hors ligne visant à protéger les marques de lunettes dont EssilorLuxottica est propriétaire, ont conduit à la saisie de 4,2 millions de produits contrefaits. En 2022, le Groupe a également fermé plus de 3 000 sites Internet, supprimé 153 800 profils et publications sur les réseaux sociaux et supprimé 492 200 référencement sur des places de marché (*marketplace*), destinés à vendre des produits contrefaisants. De plus, grâce à son programme dédié de lutte contre la contrefaçon et autres atteintes à la propriété intellectuelle, le Groupe a recouvré plus de 4,2 millions de dollars US de dommages et intérêts auprès des personnes ayant violé ses droits de propriété intellectuelle.

Pour que la lutte contre la contrefaçon soit plus efficace et pour endiguer l'expansion du marché parallèle, qui dévie les

marchandises vers des circuits de vente non autorisés, le Groupe a développé GLOW (*Guaranteed Luxottica Origin Worldwide*). GLOW est un système de traçabilité basé sur la technologie RFID destiné à vérifier l'authenticité des produits et la conformité des circuits de vente grâce à un capteur (RFID Tag) intégré dans la monture. Le dispositif contient des informations clés qui permettent d'identifier chaque paire de lunettes sans ambiguïté, de sa production à sa destination de vente. Cette technologie est passive et sûre - elle n'émet pas d'onde radio et n'enregistre pas les données personnelles.

Afin d'optimiser l'effort de protection des marques, EssilorLuxottica a adopté une politique de Prix affiché minimum. Applicable uniquement aux États-Unis et au Canada, elle interdit toute activité de marketing ou publicité susceptible de porter atteinte à la valeur des marques de lunettes du Groupe EssilorLuxottica sans affecter le prix de vente des produits. En 2022, le Groupe a également mis au point un processus de protection des projets spéciaux, qui permet de surveiller rigoureusement la protection des éléments de propriété intellectuelle, d'actifs et de sécurité informatique, dans le but d'éviter les fuites avant le lancement des produits.

1.4.3 Opérations

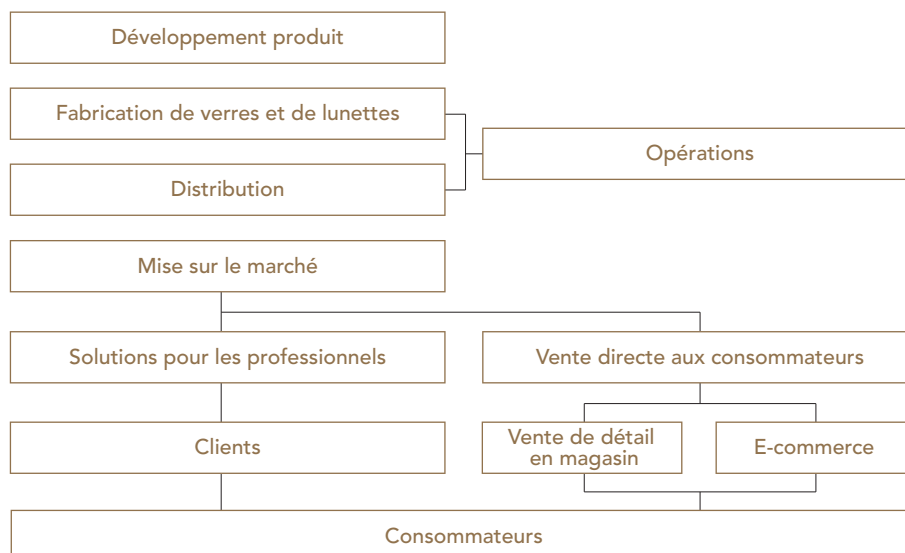
EssilorLuxottica accomplit sa mission grâce à un modèle économique intégré verticalement qui couvre chaque étape du processus de création de valeur, depuis le développement et la fabrication des produits jusqu'à la vente au consommateur final, axé sur l'excellence de la fabrication, le service et une présence géographique diversifiée. Ce modèle a permis d'améliorer l'efficacité, la flexibilité et la rapidité dans la conception des produits, l'ingénierie, la fabrication, la chaîne d'approvisionnement et la logistique, pour une qualité sans compromis.

Le modèle d'EssilorLuxottica est le résultat d'un choix visionnaire du fondateur et défunt Président d'EssilorLuxottica, Leonardo Del Vecchio, qui a compris le potentiel d'une stratégie d'intégration verticale lorsqu'il a décidé de fabriquer des montures complètes plutôt que de simples composants. L'intégration verticale de la fabrication s'est progressivement accompagnée de la distribution, d'abord avec le commerce de gros puis, en 1995, avec la vente de détail et, plus tard, avec le e-commerce. Elle a enfin culminé, avec le rapprochement d'Essilor et Luxottica en 2018 qui a permis la création d'un champion du secteur de l'optique, polyvalent et totalement intégré, qui rassemble les verres et les montures sous le même

toit. Le Groupe supervise chaque aspect de son activité verres, de l'usine de production aux laboratoires de prescription, en passant par les magasins des distributeurs d'optique avec une capacité hors pair à gérer simultanément les flux d'une production de série (verres finis fabriqués au sein des usines) et ceux d'une production de verres prescrits sur mesure (verres semi-finis fabriqués dans les usines puis surfacés et traités au sein des laboratoires de prescription).

Le contrôle direct de l'ensemble de la plateforme de production permet de vérifier la qualité des produits et des processus, d'introduire des innovations, d'identifier des synergies et de nouvelles méthodes de fonctionnement, et d'optimiser le service, la qualité et les coûts.

La vente directe aux consommateurs permet à EssilorLuxottica d'offrir ses produits dans les principaux marchés développés et émergents et de parvenir à une compréhension unique des besoins et des goûts des consommateurs, tant au niveau mondial que local. Cette capacité est considérée comme un atout par les grandes maisons de mode, qui demandent à EssilorLuxottica de produire leurs collections de lunettes et de pouvoir accéder au grand réseau de distribution mondial du Groupe.



1 Présentation du Groupe EssilorLuxottica

Répondre à la demande mondiale en optique ophtalmique et en lunetterie

Création de produits d'optique innovants

EssilorLuxottica conçoit, fabrique et personnalise des **verres correcteurs et plans adaptés** aux besoins visuels et préférences de chaque individu. Avec sa large gamme de verres, le Groupe propose des solutions innovantes qui permettent de corriger les problèmes de santé visuelle que sont la myopie, l'hypermétropie, la presbytie et l'astigmatisme. Ses technologies de verres, reconnues et respectées dans le monde entier, améliorent la vision, préservent et protègent la vue, et sont très confortables à porter.

Des marques de verre de notoriété mondiale. Le Groupe est présent dans l'ensemble des catégories de verres avec des marques mondiales, dont les plus renommées sont : Varilux et ses différentes déclinaisons de verres progressifs, Crizal et sa gamme de verres antireflet résistant aux salissures et aux rayures, Transitions et ses différentes déclinaisons de verres photochromiques, Eyezen et sa gamme de verres pour les utilisateurs d'outils digitaux, Stellest et sa solution de verres destinée à ralentir la progression de la myopie chez les enfants, ainsi que Kodak et sa marque de verres utilisée sous licence Eastman Kodak.

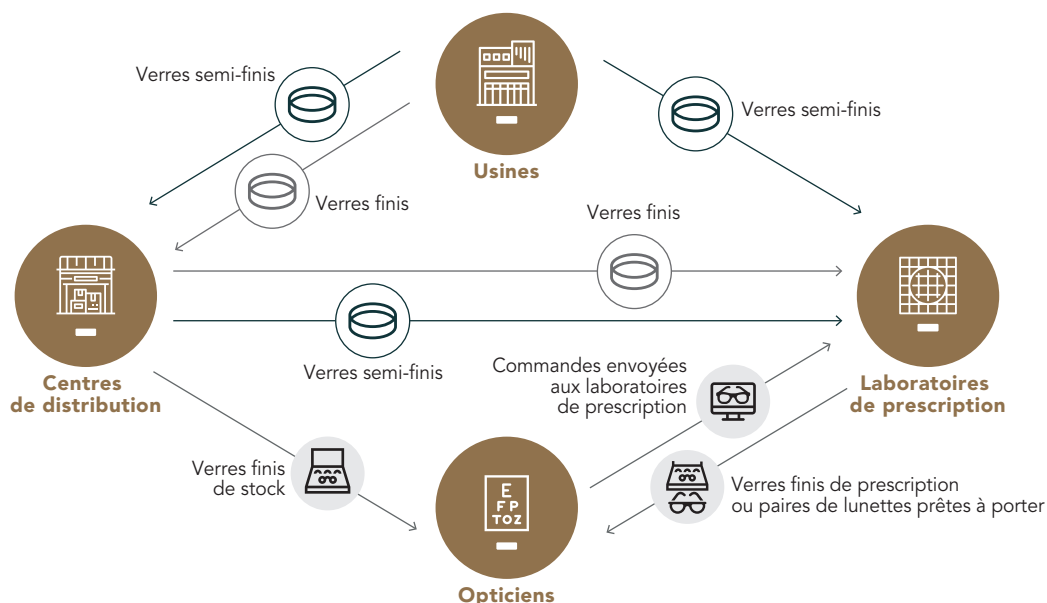
EssilorLuxottica produit également ses propres verres solaires, profitant ainsi de l'expertise apportée par l'acquisition de Persol, Ray-Ban et Oakley. Il tire parti du savoir-faire de Barberini, le leader mondial de la production de verres solaires et ophtalmiques, en matière de production des meilleurs verres minéraux qui soient. Barberini est partie intégrante d'EssilorLuxottica depuis 2019. Plusieurs innovations ont ainsi vu le jour, dont Oakley Prizm et les verres solaires Ray-Ban Chromance, conçus pour améliorer les couleurs, les contours, les contrastes et la visibilité, et apporter la qualité de vision la plus confortable qui soit. Ces deux innovations sont le fruit d'une technologie de verres unique d'Exciton, le leader mondial de la conception et production de pigments hautement performants d'une grande pureté, racheté par le Groupe en 2016. En conséquence du rachat de Barberini, EssilorLuxottica détient une participation minoritaire d'environ 35 % au capital de Triapex, une entreprise leader de la production des films polarisants à base de pigments utilisés dans les verres et les applications de verres polarisants CR39.

Procédé de fabrication des verres. Les **usines de production** d'EssilorLuxottica fabriquent des verres finis, semi-finis ou plans. En général, les verres finis correspondent à des corrections visuelles simples telles que la myopie, l'hypermétropie et certains astigmatismes. Les verres semi-finis sont utilisés pour des corrections plus complexes, telles que la presbytie, alors que les verres afocaux sans correction sont habituellement utilisés pour les solaires. EssilorLuxottica possède également une expertise reconnue dans le développement et la fabrication d'une large gamme de verres solaires plans et correcteurs, avec des usines à Johor Bahru en Malaisie, à Foothill Ranch aux États-Unis, à Lauriano et à Città Sant'Angelo en Italie, assurant un rôle clé pour l'activité solaires du Groupe.

Les **laboratoires de prescription** du Groupe transforment les verres semi-finis, dont seule la face avant est finie en usine, en verres finis répondant aux spécifications exactes des professionnels de la vue pour leurs patients. S'appuyant sur une gamme complète d'équipements et de technologies de pointe, ils assurent le surfaçage, le polissage, les revêtements (multicouches et antireflets) et l'intégration des montures pour le processus de taillage et de montage, créant un lien vital entre les usines de production du Groupe et les professionnels de la vue qui commandent des verres personnalisés. Ce travail sur-mesure permet de répondre au très grand nombre de combinaisons optiques qui existent, notamment pour corriger la presbytie. Dans ce cas, les laboratoires surfacent plusieurs zones de correction dans les verres, qui permettront de voir à différentes distances.

Les verres finis et semi-finis fabriqués dans les usines de production sont envoyés aux **centres de distribution** qui les expédient vers des sites propres à EssilorLuxottica (filiales de distribution, laboratoires de prescription et centres de taillage-montage) ou des sites de tiers (certains distributeurs lorsque le Groupe ne possède pas de filiales, laboratoires de prescription, détaillants et chaînes de magasins d'optique).

Les verres plans sont fabriqués dans des usines dédiées puis expédiés aux usines de production de montures EssilorLuxottica, ou bien vendus directement à d'autres acteurs de la fabrication / distribution de montures.

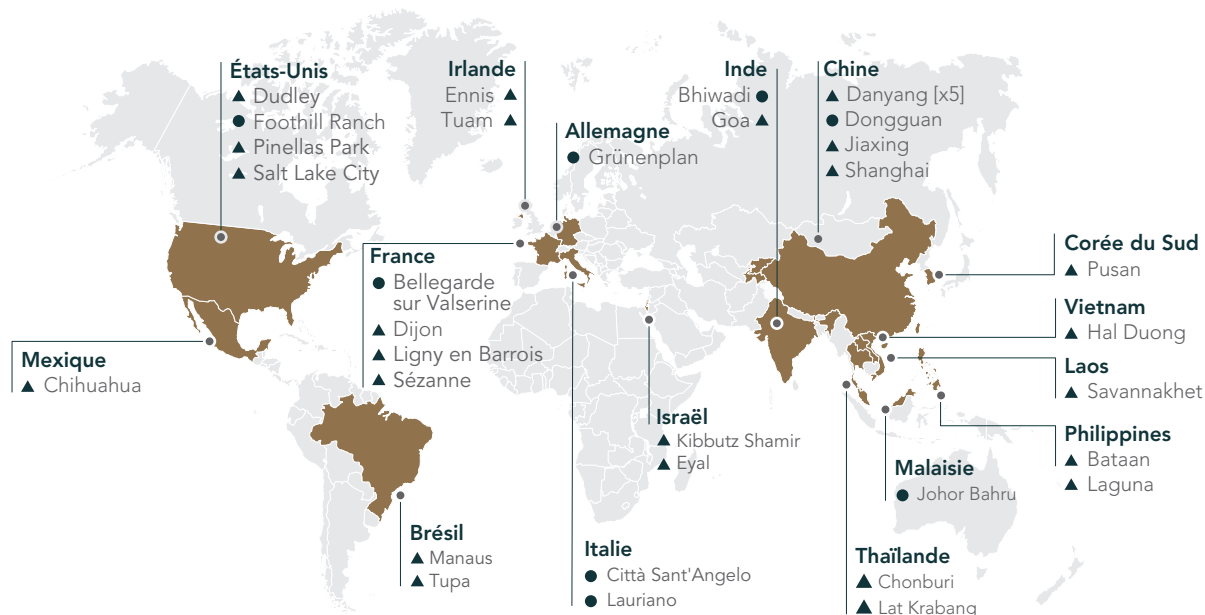


Fabrication de verres et chaîne logistique. Supervisant tous les aspects de son activité de verres à toutes les étapes de la chaîne de valeur, de la conception et de l'ingénierie à la livraison en magasin, le Groupe continue de rechercher sans cesse l'excellence opérationnelle pour offrir aux consommateurs du monde entier la meilleure expérience visuelle. Il dispose d'un

réseau mondial d'usines, de laboratoires de prescriptions, de centres de taillage-montage et de centres de distribution qui servent les professionnels de la vue (opticiens / optométristes indépendants, groupements coopératifs, centrales d'achat, chaînes de distribution d'optique) partout dans le monde.

Au 31 décembre 2022, EssilorLuxottica et l'ensemble de ses partenaires opéraient **36 usines dans le monde**. Parmi ces 36 usines, 28 sont spécialisées dans la fabrication de verres de prescription et huit dans la fabrication de verres solaires sans prescription.

Le réseau mondial d'EssilorLuxottica en matière d'optique ophtalmique



- ▲ Usines de production de série de verres optiques
- Usines de production de série de verres solaires

Le Groupe dispose d'un réseau de **614 laboratoires de prescription et centres de taillage-montage** répartis dans le monde entier, parmi lesquels **538 laboratoires de proximité** et **76 laboratoires industriels**. Parmi ces laboratoires industriels, **14** sont des **laboratoires intégrés verres et montures** qui produisent des paires de lunettes complètes : quatre en Amérique du Nord, deux dans la région EMEA, deux en Amérique latine et six en Asie-Pacifique.

Ces plateformes ont été développées dans le cadre des offres de services intégrés pour les grands comptes, qui incluent la fabrication des verres, la gestion des montures pour le compte des clients et, dans certains cas, le taillage-montage des verres dans les lunettes.

Répartition géographique du réseau mondial de verres détenu par EssilorLuxottica et ses partenaires au 31 décembre 2022

Types d'actifs verres	Total	Amérique du Nord	Amérique latine	EMEA	Asie-Pacifique
Usines de production de série de verres optiques	28	3	3	7	15
Usines de production de série de verres solaires	8	1		4	3
Laboratoires industriels	76	21	16	21	18
<i>dont laboratoires intégrés</i>	14	4	2	2	6
Laboratoires de proximité	538	112	184	61	181

Au 31 décembre 2022

Volumes de production des usines de verres EssilorLuxottica et des usines partenaires du Groupe ^(a)

- env. 550 millions de verres de prescription
- env. 70 millions de paires de solaires sans prescription

Volumes de verres fabriqués dans les laboratoires de prescription ^(b)

- env. 206 millions de verres (103 millions de commandes)

(a) Comprend les verres photochromiques produits par Transitions Optical et vendus à d'autres fabricants de verres.

(b) Verres traités ou surfacés dans les propres laboratoires du Groupe ou dans les laboratoires partenaires

1 Présentation du Groupe EssilorLuxottica

Répondre à la demande mondiale en optique ophtalmique et en lunetterie

1.4.3.1 Conception de lunettes emblématiques

La conception, le développement et la fabrication des montures sont réalisés dans les différents sites de production d'EssilorLuxottica : six usines en Italie, deux en Grande Chine, une en Thaïlande, une au Brésil, une en Colombie, une aux États-Unis (dédiée aux lunettes de sport et de performance) et deux usines au Japon et en Inde, ces dernières desservant le marché local.

En 2022, la production mondiale du Groupe pour les montures a atteint environ 106 millions d'unités (lunettes de prescription et lunettes de soleil).

Une partie des produits sont fournis par des sous-traitants. Outre le segment lunetterie premium, le Groupe propose des montures et des lunettes prémontées (lunettes loupes) à prix abordable, distribuées essentiellement aux États-Unis sous la marque Foster Grant. Environ 150 millions de lunettes prémontées (lunettes loupes) ont été vendues en 2022.

Développement de produits de lunetterie. Les efforts réalisés par les équipes d'ingénieurs d'EssilorLuxottica en matière de recherche et développement jouent un rôle crucial dans le processus de développement. Les ingénieurs recherchent en permanence de nouveaux matériaux, des concepts et des innovations technologiques à appliquer aux produits et processus afin de différencier EssilorLuxottica sur le marché de la lunetterie. Au cours de la phase initiale du processus de développement, les créateurs de prototypes transforment les modèles en pièces uniques, en utilisant la tradition unique d'artisanat du Groupe et les technologies 3D de pointe. Ces prototypes de montures sont ensuite partagés avec le service production, qui analyse les étapes nécessaires à leur production en série.

Au cours de la première phase du cycle, le service production utilise un rendu visuel et un logiciel 3D pour concevoir les nouveaux modèles et l'équipement nécessaire. Ensuite, le Groupe détermine l'usine la mieux adaptée à la fabrication du produit et la production à grande échelle commence. L'atelier moulage assemble alors les équipements nécessaires à la fabrication des composants du nouveau modèle. Enfin, les tout premiers échantillons sont assemblés puis rigoureusement testés selon les procédures internes de contrôle qualité. Après la certification de qualité, des échantillons destinés à la vente sont produits et soumis à une nouvelle série de tests intensifs pour vérifier la qualité de l'ingénierie et de la production. Ces dernières années, l'utilisation d'un calendrier de lancement axé sur la demande des clients et les zones géographiques a permis à EssilorLuxottica de réduire les délais de développement des produits.

En 2022, une nouvelle ligne de production spécifique destinée à produire les lunettes intelligentes Ray-Ban Stories a été inaugurée en Grande Chine.

Fabrication de montures. EssilorLuxottica dispose de six sites de fabrication en Italie, le cœur même de la production de montures de luxe du Groupe, parfaites combinaisons de l'artisanat italien traditionnel avec la vitesse et l'efficacité de l'automatisation moderne. Cinq usines sont situées dans la région nord-est du pays, où se trouve l'essentiel de l'industrie nationale des montures, et une dans la région de Turin. Ces usines représentent environ 40 % de la production mondiale d'EssilorLuxottica et sont spécialisées dans les collections de luxe et les marques haut de gamme.

Le réseau mondial d'EssilorLuxottica en matière de lunetterie



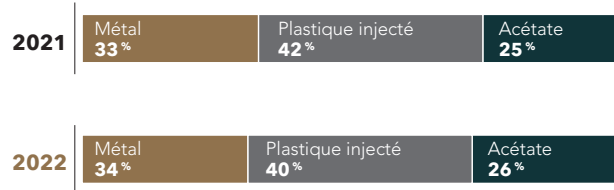
Le Groupe dispose également de sites de production en Grande Chine, en Thaïlande, en Inde et au Japon, ainsi que d'usines aux États-Unis, au Brésil et en Colombie, qui représentent le reste de la production mondiale de lunettes. L'usine de Fukui au Japon se concentre sur la production de montures en titane et en or massif, alors que le site de Foothill Ranch en Californie fabrique des lunettes de soleil, des montures et des verres de prescription hautement performants et assemble la plupart des lunettes de la marque Oakley. Les vêtements, les chaussures et certaines lunettes de protection

Oakley sont fabriqués par des tiers. En Amérique latine, EssilorLuxottica compte deux sites de production, à Bogotá (Colombie) et à Campinas (Brésil). Au Brésil, le site de Campinas produit des montures plastiques et métalliques pour le marché local. Quelques temps après avoir racheté l'usine en 2012, le Groupe a lancé la première collection Vogue Eyewear conçue et fabriquée au Brésil pour les Brésiliens, suivie de collections choisies des marques Ray-Ban, Arnette, Oakley et A|X Armani Exchange ainsi que d'autres collections de petites marques locales.

Des lignes de production spécifiques de produits sur-mesure, tels que Ray-Ban Remix et Oakley Custom, existent également au sein des opérations du Groupe.

Produits et matériel de lunetterie. Au fil des ans, le Groupe a progressivement diversifié son mix technologique se composant du traditionnel métal, des injections de plastiques et des plaques d'acétate pour s'ouvrir à l'aluminium, au bois, au moulage sous pression et aux insertions de tissus. Les besoins des consommateurs évoluant constamment, le Groupe s'adapte vite et ajuste ses technologies à la demande pour mieux y répondre. Ainsi, EssilorLuxottica continue de se concentrer sur l'expansion de ses capacités technologiques au sein de ses installations dédiées à la fabrication de lunettes de luxe. Par exemple, le Groupe a développé des capacités pour produire des montures en corne à Lauriano (Italie) tandis qu'à Fukui (Japon), il a à la fois pleinement capitalisé sur la maîtrise exceptionnelle du Japon dans la gravure des métaux précieux – comme le titane et l'or massif – et a créé une nouvelle ligne de fabrication artisanale d'acétate.

La fabrication de montures en métal d'EssilorLuxottica comporte près de 70 étapes différentes, à commencer par le moulage des éléments de base comme les cercles, les branches et les ponts. Ces composantes sont ensuite soudées ensemble pour former les montures lors de nombreuses étapes d'un travail d'assemblage minutieux. Une fois assemblées, les montures en métal sont traitées avec de nombreux revêtements afin d'améliorer leur résistance et leur finition, puis elles sont préparées pour le montage des verres et l'emballage.



Les montures en plastique sont fabriquées grâce à un procédé de fraisage ou de moulage par injection. Au cours du procédé de fraisage, une machine contrôlée par un ordinateur taille les montures à partir de plaques d'acétate colorées. Ce procédé permet de produire des cercles, des branches et des ponts qui sont ensuite assemblés et finis. Au cours du procédé de moulage par injection, les résines de plastique sont liquéfiées et injectées dans des moules. Les éléments en plastique sont ensuite assemblés, enduits, finis et emballés.

En juin 2021, EssilorLuxottica a conclu un accord de collaboration avec Mazzucchelli 1849 afin de développer et de produire un type d'acétate hautement durable, réduisant durablement l'impact environnemental du Groupe tout au long de la chaîne de valeur et augmentant son offre de lunettes durables de haute qualité.

1.4.3.2 Une production de lentilles de contact de grande qualité

Avec une présence mondiale via ses marques de Direct to Consumer sur le marché de l'optique, y compris ses plateformes d'e-commerce et son réseau de distribution de Professional Solutions, EssilorLuxottica est un leader mondial en matière de distribution de lentilles de contact.

Grâce à son réseau capillaire mondial de distribution et à un portefeuille de marques exclusives, de marques propres et de marques tierces premium, l'an dernier le Groupe a vendu près de 63 millions de lots de lentilles de contact.

1.4.3.3 Développement d'instruments optiques

De plus, EssilorLuxottica conçoit, développe, commercialise et maintient une gamme d'instruments d'optique avec deux spécialités principales : d'une part, les appareils de taillage et de montage de verres destinés aux professionnels de la vue et aux laboratoires de prescription et, d'autre part, les équipements d'optométrie qui s'adressent aux professionnels de la vue, ainsi qu'à des écoles, à la médecine du travail, l'armée et d'autres institutions.

En 2022, cette branche d'activité a poursuivi le déploiement d'un nouvel instrument majeur, à savoir le réfracteur sophistiqué ultracompact d'EssilorLuxottica, le Vision R-800, qui réinvente la réfraction subjective et la prescription. Pour la première fois, en effet, la sensibilité dioptrique ⁽¹⁾ du patient est prise en compte lors de l'examen de l'œil. Cette mesure de

réfraction plus précise et plus facile à effectuer permet d'établir des prescriptions plus exactes et donc d'optimiser les performances visuelles du patient ⁽²⁾.

Afin de proposer des solutions hautement intelligentes et intuitives aux personnes aveugles ou aux personnes malvoyantes, le Groupe a acquis en 2013 une participation majoritaire dans HumanWare, le leader mondial de la conception et de la distribution de produits d'assistance au service de ces personnes. À la suite de l'acquisition d'une participation majoritaire dans Interactif Visuel Système (IVS) en 2013, EssilorLuxottica conçoit, développe et commercialise également une large gamme de solutions d'aide à la vente et de mesure ophtalmique, comme la colonne de mesure Visioffice.

1.4.3.4 Fabrication d'équipements pour les laboratoires de prescription

Bénéficiant d'une expertise reconnue mondialement, Satisloh est un acteur majeur des machines de surfaçage et de traitement antirayure et antireflet. La combinaison des offres de machines et de consommables ainsi que sa capacité à offrir des solutions automatisées permet à Satisloh de proposer des solutions de bout-en-bout pour les laboratoires de prescription. Les clients de Satisloh sont principalement des laboratoires de prescription, des chaînes d'optique intégrées et des fabricants de verres.

La société Satisloh, dont le siège est basé à Baar en Suisse, détient des unités de fabrication en Grande Chine (Zhongshan), en France (Archamps et Mantes-la-Jolie), en Allemagne (Wetzlar), en Italie (Milan), et aux États-Unis (Dallas, Concord et Charlottesville), ainsi que des bureaux de représentation dans de nombreux pays.

(1) Sensibilité dioptrique du patient : écart dioptrique minimum auquel le patient est sensible, calculé durant le protocole de réfraction.

(2) Amélioration de la vision signalée uniquement avec les verres AVA. Source: AVA in-Life Concept Use Test – Independent third party – France – 2021 – N=105.

1 Présentation du Groupe EssilorLuxottica

Répondre à la demande mondiale en optique ophtalmique et en lunetterie

1.4.3.5 Autres activités

Outre ces activités clés, le périmètre opérationnel d'EssilorLuxottica s'étend également à d'autres catégories : celle des vêtements, chaussures et accessoires (AFA – *Apparel, Footwear and Accessories*) pour les marques Oakley et Costa, celle des accessoires spécifiques au réseau de Direct to Consumer du Groupe, celle du matériel utilisé dans les points de vente via des supports marketing et de publicité que l'on retrouve dans les magasins de vente au détail du Groupe ou chez les professionnels de la vue partenaires, ou encore celle de l'ameublement des magasins. EssilorLuxottica s'occupe de la conception, du développement, des achats et de la distribution de ces catégories, dont seule la fabrication est externalisée.

1.4.4 Distribution

La logistique est un atout de capacité et d'expertise qui permet à EssilorLuxottica de fournir une couverture de distribution et un service excellents pour l'ensemble des produits du Groupe. Son expertise en matière de systèmes, d'automatismes et de flux opérationnels est fournie par des équipes régionales compétentes, coordonnées et synchronisées au plan mondial. La combinaison des meilleures capacités garantit des synergies au sein des flux de produits, avec une entière visibilité et traçabilité à tous les niveaux de réalisation.

EssilorLuxottica détient un réseau mondial de **57 centres de distribution de verres, montures et lentilles de contact**. En ce qui concerne la distribution de verres, la Logistique (ou *Supply Chain*) du Groupe couvre l'ensemble des flux mondiaux des produits et des verres, au départ des sites de production jusqu'aux magasins, en passant par les plateformes logistiques centrales et les laboratoires de prescription. Sa particularité réside dans sa capacité à gérer simultanément les flux d'une production de série (verres finis fabriqués au sein des usines) et ceux d'une production de verres prescrits sur mesure (verres semi-finis fabriqués dans les usines puis surfacés et traités au sein des laboratoires de prescription), grâce à un réseau capillaire de centres de distribution et de points de stockage présents dans chaque région qui permet à EssilorLuxottica d'offrir un service de proximité et de garantir une bonne efficacité de coût à tous ses clients. Concernant la distribution de lunettes, le réseau mondial du Groupe comprend également des centres de distribution sur tous ses principaux marchés, certains étant exclusivement consacrés aux lunettes prémontées.

En 2022, avec l'acquisition de Giorgio Fedon & Figli S.p.A., société leader dans la production et la distribution d'étuis à lunettes et d'accessoires pour lunettes, EssilorLuxottica a pénétré le segment du conditionnement et des étuis à lunettes. Basée à Alpago (Italie), la société détient trois principaux sites de fabrication, à Belluno en Italie, à Lugoj en Roumanie et à Shenzhen en Grande Chine. L'acquisition constitue une nouvelle étape de la stratégie d'intégration verticale d'EssilorLuxottica, visant à atteindre les normes de qualité les plus strictes sur l'ensemble de la chaîne de valeur et à optimiser les services pour le plus grand bien de tous les acteurs du secteur.

Quatre des centres de distribution sont considérés comme des **plateformes logistiques intégrées** couvrant la gestion de plusieurs catégories, notamment :

- Sedico (Italie). La plateforme de Sedico a ouvert ses portes en 2001 et c'est l'une des plus technologiquement avancées de l'industrie. En 2022, elle a géré environ 250 000 unités par jour, contre 190 000 en 2021, notamment des lunettes, des pièces de rechange et des services sur mesure tels que les Ray-Ban Remix, en assurant des livraisons directes dans le monde entier.
- Atlanta (États-Unis). Créée en 1996, la plateforme d'Atlanta a regroupé plusieurs installations nord-américaines en un seul centre de distribution à la pointe de la technologie, situé près de l'un des principaux pôles aéroportuaires des États-Unis. Elle dessert à la fois les activités de Direct to Consumer et de Professional Solutions d'EssilorLuxottica sur le marché nord-américain et gère en moyenne 120 000 unités par jour.
- Dongguan (Grande Chine). La plateforme de Dongguan a été ouverte en 2006 et gère en moyenne 190 000 produits par jour. La croissance de la région Asie-Pacifique a fait de ce centre un élément stratégique du réseau de distribution d'EssilorLuxottica.
- Sumaré (Brésil). Un nouveau centre de distribution intégré avec laboratoire et distribution de verres.

Les centres de services de Sedico, Atlanta et Dongguan comprennent des laboratoires de production de verres ophtalmiques destinés aux marchés européens, nord-américains et d'Asie-Pacifique, ce qui en fait des plateformes logistiques et de production intégrées pour les verres et montures ophtalmiques.

1.4.5 Portefeuille de marques

EssilorLuxottica propose les marques d'équipements visuels et de lunettes les plus appréciées et les plus reconnues dans le monde entier. Avec un portefeuille de marques propres couvrant une grande variété de segments de marché, le Groupe répond aux besoins et aux attentes des consommateurs, en leur proposant des marques de premier plan tant au niveau régional qu'au niveau des segments spécifiques et des marchés de niche.

Marques de verres

L'innovation d'EssilorLuxottica dans la conception des verres a conduit à la création de marques de verres qui sont aujourd'hui parmi les plus appréciées des consommateurs. Sa large gamme de verres corrige la myopie, l'hypermétropie, l'astigmatisme et la presbytie afin de permettre aux porteurs de retrouver une meilleure vision, de préserver et protéger leur vue et de leur proposer des verres qui assurent un meilleur confort.

EssilorLuxottica sert chaque segment du marché de l'industrie du verre ophtalmique avec des marques mondiales reconnues, dont les plus renommées et les plus puissantes sont : Varilux et sa gamme de verres progressifs, Crizal et sa gamme de verres antireflet, antialissures et antistatiques, Transitions et ses verres photochromiques, Eyezen et sa gamme de verres pour les utilisateurs d'outils digitaux, ainsi qu'Xperio et ses verres solaires polarisants.

Une brève description des **marques de verres propres** d'EssilorLuxottica figure ci-après :

Essilor. Essilor est un leader mondial des verres de lunettes ⁽¹⁾ et la marque d'optique la plus recommandée par les professionnels de la vue ⁽²⁾. Elle offre une gamme complète de solutions adaptées à la vision et au style de chacun, tout au long de la vie. Chaque verre Essilor est une combinaison de multiples technologies complémentaires issues de sa gamme de solutions leader de santé visuelle haut de gamme (ou *premium*), qui comprend des marques innovantes comme Stellest, Eyezen, Varilux et Crizal. Ces technologies révolutionnaires corrigent la vision, protègent les yeux des rayons nocifs et permettent une vision plus nette.

Varilux. Son histoire unique remonte à 1953, lorsque Bernard Maitenaz, un jeune ingénieur de la Société des Lunetiers, inventa les tout premiers verres progressifs Varilux. Marque phare des verres progressifs recommandée par les professionnels de la vue ⁽³⁾, Varilux a ouvert la voie de l'innovation sur le segment des verres progressifs en déposant plus de 70 brevets ⁽⁴⁾, qui sont le résultat de plus de 60 ans de recherche. Destinés aux personnes de plus de 40 ans, les verres Varilux offrent une transition douce pour voir dans les moindres détails, de près comme de loin. Ils sont hautement personnalisés pour donner à chacun une acuité visuelle à la hauteur de ses besoins, même les plus complexes, car chaque verre est un bijou technologique conçu, optimisé et réglé pour renforcer la puissance de perception des yeux.

Crizal. La marque Crizal a été créée dans les années 1990 lorsque les équipes de R&D du Groupe se sont intéressées au confort de vision des porteurs de lunettes et ont commencé à traiter les verres pour réduire les reflets, tout en améliorant simultanément leur résistance et leur durabilité. Avec le lancement en 1992 du traitement Crizal qui bénéficie d'une grande renommée, le Groupe a créé un précédent dans la création de verres transparents et résistants grâce à sa combinaison innovante de technologies antireflet, résistant aux salissures et aux rayures. Tous les traitements Crizal sont le fruit de technologies hors pair et offrent des bénéfices uniques qui procurent aux porteurs une sensation de bien-être continue. Un boudier invisible pour améliorer l'expérience visuelle du porteur. Les traitements Crizal protègent les verres contre les reflets, les rayures, les salissures, la poussière et l'eau tout en protégeant les yeux contre les rayons UV et en filtrant la lumière bleu-violet.

Eyezen. Créée en 2015, Eyezen est une marque jeune et innovante optimisée pour un mode de vie digital. Les smartphones, les tablettes, les ordinateurs portables et autres appareils ont changé nos besoins en matière de vision, en nous poussant à lire de plus près et en nous exposant à une lumière bleu-violet, susceptible de modifier notre vision. Avec les verres Eyezen, EssilorLuxottica a créé une nouvelle catégorie de verres unifocaux, emblématique d'une innovation de pointe, conçue pour réduire la fatigue visuelle et protéger les yeux contre la lumière bleu-violet nocive émise par les écrans.

Stellest. Forts de plus de 30 ans de recherche dans le domaine du contrôle de la myopie, les verres Stellest sont conçus autour d'une technologie reconnue dans le monde entier par les experts de la myopie comme étant une solution puissante pour freiner la progression de la myopie chez les enfants. Les verres Stellest ont été lancés en 2020 en Grande Chine, en Russie et à Singapour puis en France et en Italie en 2021 et continuent à être déployés dans d'autres régions. Ces verres sont constitués d'une technologie innovante, composée d'une constellation de microlentilles invisibles. Pour les parents, c'est la perspective d'un avenir plus radieux pour leurs enfants grâce à une meilleure vision.

Xperio. Spécialisée dans les verres solaires innovants et testés en situation réelle, la marque Xperio distribue dans le monde entier des solutions qui protègent les yeux contre l'éblouissement et les rayons UV, apportent plus de profondeur de champ et permettent aux porteurs de mieux distinguer les couleurs, pour qu'ils puissent voir le soleil révéler le monde dans sa véritable splendeur.

Optifog. Déployé en 2011 comme une solution de niche unique et innovante, le revêtement hydrophile Optifog possède des propriétés antibuée. Le port du masque a joué un rôle crucial contre la propagation du virus Covid-19 et fait désormais partie du quotidien de chacun, ce qui a donné un nouvel élan au système de verres Optifog. Associés à un traitement antireflet, les verres Optifog sont fournis avec un chiffon à lunettes Smart Textile spécifique qui active leurs propriétés antibuée et permet de les préserver. Les verres Optifog permettent aux porteurs de lunettes de bénéficier en toute circonstance d'une vision sans buée et de vivre pleinement leur vie grâce à une clarté et un confort visuels optimaux.

Transitions. Transitions innove depuis plus de 30 ans dans la création de solutions de gestion de la lumière. Avec plus de 1 200 brevets et demandes de brevet à son actif, Transitions est la marque de verres photochromiques numéro un recommandée par les professionnels de la vue dans le monde et portée par plus de 70 millions de personnes. Transitions a développé une gamme complète de verres lumino-intelligents qui s'adaptent parfaitement à toutes les situations lumineuses : clairs à l'intérieur, ils deviennent aussi foncés que des verres de lunettes de soleil à l'extérieur. Ces verres innovants offrent à la fois un confort de vision et une protection contre les rayons UV, les lumières vives et la lumière bleu-violet. Disponibles en sept teintes différentes avec revêtement miroir, les verres Transitions sont entièrement personnalisables, pour des montures sur mesure.

Ray-Ban. Les innovations optiques de Ray-Ban illustrent la volonté de cette marque emblématique de révolutionner notre vision du monde, à l'instar des verres de prescription Ray-Ban Authentic – l'accord parfait entre vision limpide et style légendaire – et des verres Chromance, une technologie qui combine protection polarisée et couleurs hautement améliorées pour une perception radicalement différente des couleurs.

Oakley. Pionnière de l'innovation et de l'optique haute-performance, la marque Oakley a été pensée pour le sport et se décline pour la vie active. Les verres correcteurs Oakley Authentic sont fabriqués à partir de matériaux hautement performants, avec des technologies innovantes et brevetées pour une expérience visuelle unique. La technologie de verres Oakley Prizm permet d'améliorer la perception des couleurs, de la profondeur et du contraste offrant un avantage unique à ses porteurs.

Barberini. Barberini est une marque leader de verres optiques. Créée en 1953, elle fournit aux marques de lunettes les plus prestigieuses du monde des verres optiques de haute qualité, dotés de qualités techniques exclusives et sophistiquées. La marque développe des nouvelles technologies destinées à produire des verres performants, notamment des verres polarisants, infrarouges et photochromiques. Elle détient également plusieurs brevets portant sur les verres minéraux et les processus de fabrication connexes. Elle a aussi réalisé divers progrès au niveau des caractéristiques des produits, notamment l'épaisseur, le poids, la résistance et la transparence des verres, tout en renforçant leur capacité à améliorer les couleurs vives et saturées, grâce à l'utilisation de techniques spécifiques lors du processus de fabrication.

(1) Euromonitor, Eyewear 2022 edition ; Essilor International company ; worldwide retail value sales at RSP.

(2) Étude quantitative réalisée par l'Institut CSA en février 2019 sur un échantillon représentatif de 958 professionnels de la vue indépendants, basés en France, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Italie, en Espagne, aux États-Unis, au Canada, au Brésil, en Chine et en Inde.

(3) Étude réalisée par l'Institut CSA en avril 2018 sur un échantillon représentatif de 1 041 professionnels de la vue indépendants, basés dans 10 pays, notamment la France, l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni, les États-Unis, le Canada, le Brésil et l'Inde.

(4) 70 inventions donnant lieu à des dépôts de brevets dans plusieurs pays depuis 1953 (le statut en vigueur varie selon le temps et le pays).

1 Présentation du Groupe EssilorLuxottica

Répondre à la demande mondiale en optique ophtalmique et en lunetterie

Shamir. Fort de plus de 50 ans d'innovation continue dans les technologies de verres ophtalmiques, Shamir est un leader de la fabrication et de la distribution de verres hautes performances et de solutions de revêtements premium destinés à améliorer la qualité de vie. Shamir crée des verres pour la mode et le sport, mais aussi des verres professionnels unifocaux et progressifs. Lauréate du prix *European Technology Award* en 2022, son équipe R&D basée en Israël développe en permanence des technologies de pointe, comme démontré par le verre *Autograph Intelligence*, un verre progressif unique, qui intègre des éléments d'intelligence artificielle basés sur le Big Data. Plus récemment, Shamir a conçu Metaform, une technologie exclusive qui permet de créer des verres plus légers, fins, solides et écologiques. Ces deux produits ont remporté des prix prestigieux à travers le monde, notamment un Silmo d'Or en France, un *Innovation Award* en Allemagne, et le prix *Product of the Year* en Espagne. L'expertise de Shamir et sa volonté d'apporter des solutions répondant aux besoins quotidiens de chacun se reflètent dans sa vaste gamme de verres transparents et solaires adaptés à tous les âges et conçus pour simplifier la vie, quelle que soit l'activité : visualiser un écran d'ordinateur ou d'appareil numérique, lire, faire du sport ou sortir en ville.

Marques sous licence. En plus de ses marques de verres propres, le Groupe noue aussi des partenariats avec des entreprises de premier plan sur le marché de l'optique, comme Nikon et Kodak, pour offrir des technologies répondant à tous les besoins des consommateurs. **Nikon** est une entreprise pionnière dans le domaine de l'optoélectronique avancée et des technologies de précision. A travers la joint-venture Essilor-Nikon, réputée pour ses prouesses techniques en matière de haute précision et de maîtrise de la lumière, le Groupe a introduit sous la marque Nikon une série d'innovations inédites mondiales, dont les verres ultra-fins, les premiers filtres anti-lumière bleue, les traitements rehausseurs de couleurs et de contraste, les designs multi-aspériques à l'esthétique optimisée et au champ de vision étendu ou encore la personnalisation des verres à partir de la mesure exclusive de la sensibilité visuelle. Avec une approche centrée sur le consommateur, capitalisant sur des actifs digitaux uniques et le Kiwami japonais, les verres haut de gamme Nikon sont confectionnés pour permettre à ses porteurs de saisir l'extraordinaire et de profiter des moments les plus importants de leur vie.

Célèbre depuis 1888 et jouissant de la confiance de millions de consommateurs dans le monde, **Kodak** est une marque

Marques de lunettes

Le portefeuille de marques de lunettes d'EssilorLuxottica repose sur une gamme homogène de marques propres et sous licence mondialement reconnues qui ne cesse d'évoluer. Ray-Ban, l'une des plus grandes marques de lunettes de style au monde, et Oakley, leader dans la catégorie sport, donnent au portefeuille de marques propres une base solide, complétée par Persol, Oliver Peoples et Alain Mikli dans le haut de gamme du marché, Costa et Native Eyewear sur le segment sport, Arnette sur le marché du style urbain branché, Vogue Eyewear, Molsion et Bolon sur le marché de la mode et Foster Grant sur le marché des lunettes prémontées (lunettes loupes). Le portefeuille du Groupe possède en outre plus de 20 marques sous licence, comprenant des noms parmi les plus connus et prestigieux de la mode et du luxe.

Grâce à son savoir-faire et ses compétences en matière de fabrication et de distribution, à son expérience des marchés internationaux et à ses activités de Direct to Consumer soutenues par des investissements marketing, le Groupe est un partenaire idéal pour les maisons de mode qui cherchent à traduire leur vision et leurs valeurs en collections de lunettes de luxe à succès. Privilégiant le style et la qualité, il sait distinguer

emblématique caractérisée depuis toujours par l'innovation, l'imagerie et la couleur. Présente sur le marché ophtalmique depuis 1992, Kodak Lens a intégré le portefeuille de marques sous licence du Groupe en 2010. Distribuant des produits dans plus de 60 pays, la marque cible le segment de la consommation de masse et s'engage à développer des solutions techniques accessibles qui permettent aux porteurs de lunettes de bénéficier d'une vision plus nette et de « Voir les couleurs de la vie ».

EssilorLuxottica poursuit également une longue tradition de leader dans la conception de solutions et d'équipements destinés aux opticiens, optométristes et ophtalmologistes du monde entier. Ses innovations concernent notamment le surfaçage et le traitement des verres ainsi que les instruments de réfraction, de diagnostic, d'imagerie, de prise de mesure, de taillage et de montage.

Essilor Instruments. Leader du développement, de la fabrication et de la distribution de solutions et de services pour les professionnels de la vue à travers le monde, Essilor Instruments est l'une des activités d'EssilorLuxottica qui connaissent la plus forte croissance. Son but est de fournir aux professionnels de la vue des solutions et technologies qui répondent à leurs besoins commerciaux et les aident à établir une relation de confiance avec leurs patients. Porté par des programmes d'innovation continue, Essilor Instruments jouit d'une position dominante dans des catégories comme le matériel de finition, le dépistage visuel, les examens de la vue et la réfraction, la prise de mesures des paramètres de montage et les petits outils et consommables. Essilor Instruments compte parmi ses produits phares la colonne de prise de mesure Visiooffice X, une gamme de réfracteurs incluant le Vision-R 800, le Vision-R 700 et le modèle compact Vision-S 700 ainsi que l'aberrromètre WAM 800, le biomètre Myopia Expert 700 et la solution Expert Myopia Care.

Satisloh. Satisloh est le leader des solutions complètes de fabrication de produits pour l'industrie ophtalmique et de l'optique de précision. Fondée en 1922 en Allemagne sous l'enseigne « Atelier mécanique, outils et serruriers », l'entreprise Satisloh est aujourd'hui située en Suisse et résulte de la fusion entre Loh, leader sur le marché des équipements de surfaçage, et Satis Vacuum, pionnier dans le domaine des technologies de revêtement antireflet. À elle seule, Satisloh conçoit, fabrique et commercialise des équipements high-tech fiables de surfaçage, polissage, mesure, traitement et finition optiques et fournit des consommables, des outils, des services et une expertise.

avec habileté l'offre des créateurs pour produire une large gamme de modèles qui s'adressent à un groupe diversifié de consommateurs aux modes de vie multiples et vivant dans des pays différents.

Marques propres. En 2022, Ray-Ban et Oakley, les deux plus grandes marques du portefeuille d'EssilorLuxottica, représentaient respectivement environ 12 % et 5 % des ventes du Groupe.

Les marques de lunettes propres d'EssilorLuxottica sont les suivantes :

Ray-Ban. Le courage, l'authenticité et le style intemporel sont les valeurs fondamentales de Ray-Ban, leader en lunettes de prescription et de soleil depuis des générations, suite à sa création en 1937. Depuis l'introduction du modèle emblématique Aviator créé pour les pilotes de l'armée américaine, Ray-Ban est resté à l'avant-garde du changement culturel, devenant le symbole de l'auto-expression et porté par des célébrités et des personnalités publiques partout dans le monde. En 2021, la marque a mis ces mêmes valeurs à l'honneur en lançant avec succès la prochaine génération de lunettes intelligentes : les Ray-Ban Stories. La collaboration très attendue entre Meta

(anciennement Facebook) et Ray-Ban offre aux consommateurs une nouvelle manière de capturer, partager et écouter leurs expériences les plus précieuses. En 1999, Ray-Ban a rejoint le portefeuille du Groupe. C'est à partir de ce moment-là que Ray-Ban a redéfini sa distribution et permis des décennies de croissance.

Oakley. Fondée en 1975 en Californie et acquise en 2007, la marque Oakley est l'un des leaders mondiaux en matière de design produits et de performances sportives, plébiscitée par les sportifs du plus haut niveau. Détentrice de plus de 850 brevets, Oakley est également renommée pour ses technologies de verres innovantes notamment Prizm. Connue comme marque de lunettes de sport, Oakley a étendu ses activités aux vêtements, chaussures et accessoires, offrant aux consommateurs hommes et femmes, sportifs ou soucieux d'une image lifestyle, des gammes de produits qui leur parlent.

Persol. Marque emblématique du Made in Italy, Persol a fait ses débuts en 1917 avant d'être rachetée par le Groupe en 1995. Portant un nom évocateur, qui signifie « pour le soleil », Persol est la digne héritière de la culture de l'excellence à l'italienne et de la *maestria artigianale*, combinaison parfaite entre l'esthétique et la technologie. Son design intemporel et sa qualité artistique confèrent un cachet irrésistible à cette marque devenue l'une des favorites du monde du cinéma.

Oliver Peoples. Rachetée par le Groupe en 2007, la marque Oliver Peoples est née en 1987 au cœur de West Hollywood, en Californie, sur l'emblématique Sunset Boulevard. Conjuguant la mode, le cinéma, l'art et la musique, la culture de Los Angeles – unique en son genre – continue à inspirer les produits et l'image de la marque. Oliver Peoples s'est dès le départ forgé une identité étroitement liée à l'excellence artisanale et à une culture distinctive solidement ancrée en Californie, avec une approche du luxe raffinée. Utilisant un langage authentique et cohérent, Oliver Peoples a toujours préféré tisser des relations avec des consommateurs partageant les mêmes valeurs plutôt que miser sur la visibilité d'un logo.

Vogue Eyewear. Lancée en 1973, la marque Vogue Eyewear a été rachetée par le Groupe en 1990. Vogue Eyewear est désormais reconnue comme une marque de mode véritablement internationale et contemporaine, destinée aux consommateurs jeunes et dynamiques qui veulent rester au fait des dernières tendances. Avec son approche inclusive et sa personnalité ludique, Vogue Eyewear est une porte ouverte sur le monde de la mode et invite chacun à exprimer et à célébrer sa personnalité. Pour accomplir sa mission de devenir la référence de la mode éphémère dans la catégorie des lunettes, Vogue Eyewear s'associe à des ambassadeurs internationaux qui façonnent l'industrie.

Arnette. Née en Californie en 1992 et rachetée par le Groupe en 1999, Arnette est une marque de lunettes *streetstyle* qui s'adresse aux jeunes consommateurs branchés. Puisant ses racines dans la contre-culture californienne, Arnette a aujourd'hui pour mission de devenir une marque durable et fluide pour les jeunes de la génération Z désireux d'exprimer leur individualité au sein de leur communauté. Incarnant les valeurs clé d'authenticité, d'inclusivité et d'anticonformisme, Arnette aspire à être la voix d'une culture urbaine jeune.

Alain Mikli. Rachetée par le Groupe en 2013, la marque Alain Mikli a toujours ciblé un auditoire mondial de créateurs et de lanceurs de mode. Depuis 1978, la marque est synonyme d'originalité et de provocation, grâce à son design unique et à ses combinaisons de couleurs exclusives. Fusion entre une œuvre d'art et un produit de consommation, les montures Alain Mikli sont des objets de mode pour voir et être vu.

Costa. Il y a plus de 35 ans, un groupe de pêcheurs a créé Costa Sunglasses pour résister à l'éblouissement, au sel impitoyable et aux conditions difficiles d'une journée en mer.

L'équipement s'est avéré à la hauteur de la tâche et la marque est présente dans toutes les activités aquatiques depuis lors. Aujourd'hui, Costa combine la technologie « 580 » de verres haut de gamme avec une forme et une durabilité inégalées pour fabriquer des lunettes de soleil non correctrices et correctrices de la plus haute qualité, adaptées à tous les environnements aquatiques. La marque s'est engagée en faveur du développement durable et de la préservation des océans, travaillant d'arrache-pied pour protéger les milieux marins qui lui sont si chers. De l'utilisation de matériaux durables à son initiative Kick Plastic, en passant par la fondation OneCoast et un partenariat solide avec l'organisation de recherche sur les requins OCEARCH, Costa inspire sa communauté afin d'aider à protéger les voies navigables de la terre et #SeeWhatsOutThere.

Native Eyewear. L'histoire de Native Eyewear a commencé en 1998 avec un petit groupe d'athlètes de plein air et un défi essentiel : « Comment proposer des lunettes techniques et durables à un prix moins élevé ? ». Plus de 20 ans plus tard, ce fondement est toujours ancré dans tout ce que fait la marque. Native Eyewear est une marque riche en fonctionnalités, qui propose des lunettes de soleil polarisées de première qualité et abordables aux amateurs de plein air pendant les années les plus actives de leur vie.

Luxottica. Lancée en 1967, la collection originale du Groupe est celle qui reflète le mieux l'expérience et la tradition qui en font l'essence.

Sferoflex. Sferoflex, qui a rejoint le portefeuille du Groupe en 1981, tire son nom de la charnière flexible brevetée grâce à laquelle les branches s'adaptent à la forme et aux dimensions du visage, pour une meilleure résistance de la monture et un ajustement parfait.

Bolon. Fondée en Grande Chine en 2003, Bolon est l'une des marques de lunettes de soleil et de montures les plus connues dans le pays ; elle a intégré le portefeuille du Groupe en 2013, lors de l'acquisition de Xiamen Yarui Optical. À l'avant-garde de la mode, de l'artisanat et du design, Bolon prône l'expression de soi et l'importance de l'identité. Reconnue pour son influence sur la mode et sa notoriété croissante dans l'industrie, Bolon s'inspire des nouveaux leaders d'aujourd'hui en s'entourant d'ambassadeurs de la haute-couture. À la pointe de la mode, la marque défie constamment les tendances en créant l'éventail de produits le plus large et le plus élaboré pour satisfaire tous les goûts.

Molsion. Molsion, l'une des plus célèbres marques de Grande Chine, a rejoint le portefeuille du Groupe en 2013, suite à l'acquisition de Xiamen Yarui Optical. Tirant son inspiration du design, de l'art et de la pop culture, Molsion promeut un look avant-gardiste pour les jeunes générations. La marque conçoit des paires de lunettes qui reflètent les tendances de la mode, avec des styles branchés, originaux et flamboyants, et cible ainsi un public de libres-penseurs à la conscience moderne, qui osent faire le pari de la différence et faire fi des conventions.

Avec la présence désormais de **GrandVision**, leader mondial des magasins d'optique, au sein d'EssilorLuxottica, ses marques exclusives ont également intégré le portefeuille de marques de lunettes du Groupe.

Heritage. Heritage, ce sont des produits haut de gamme emblématiques et sophistiqués, conçus avec un savoir-faire digne des meilleurs artisans pour des connaisseurs à la recherche d'une élégance intemporelle.

Sensaya. En créant des montures élégantes et élaborées pour les esthètes contemporains et amoureux de haute couture, Sensaya souhaite inspirer les consommateurs et leur permettre d'apporter une touche d'extraordinaire dans leur vie, transformant les situations du quotidien en moments inoubliables.

1 Présentation du Groupe EssilorLuxottica

Répondre à la demande mondiale en optique ophtalmique et en lunetterie

Miki Ninn. Miki Ninn est une marque haut de gamme tendance et chic. Avec un design à la fois mode et facile à porter, combiné à des formes tendances et des couleurs lumineuses, la marque Miki Ninn cible des consommateurs qui aiment jouer de leurs apparences et exprimer leur personnalité avec spontanéité à travers les accessoires qu'ils portent.

DbyD. Engagé pour un avenir plus durable et accessible à tous, DbyD fabrique des lunettes fonctionnelles à partir de matériaux écologiques et innovants pour des consommateurs pragmatiques qui veulent en faire plus avec moins.

Unofficial et Seen. Unofficial et Seen se sont donné pour objectif de devenir les marques de référence pour les amateurs de mode, toujours plus nombreux à rechercher des montures optiques et solaires pratiques, modernes, de qualité et élégantes, capables de refléter toutes les facettes de leur personnalité.

En 2010, le Groupe a aussi élargi son champ d'activités dans le monde de l'optique en achetant FGX International, leader nord-américain des lunettes prémontées (lunettes loupes), vendues dans les magasins de grande distribution, les pharmacies, les boutiques spécialisées (comme les magasins d'articles de voyage), les opticiens et les grands magasins. Avec l'arrivée de FGX International, **Foster Grant**, leader mondial des lunettes prémontées (lunettes loupes) ⁽¹⁾, a rejoint le portefeuille de marques du Groupe. Depuis sa création en 1929, cette marque de lunettes américaine emblématique propose des verres de lecture de grande qualité, modernes et filtrant la lumière bleue, qui permettent aux consommateurs de prendre soin de leurs yeux dans un style personnalisé. Foster Grant n'a cessé de cultiver son goût pour l'innovation, le style et l'originalité, dans le même esprit qu'il y a 90 ans, et ce qui faisait d'elle une marque visionnaire hier continue d'enrichir son originalité aujourd'hui.

Marques sous licence. Les lignes de créateurs sont produites et distribuées par le biais de contrats de licence avec de grandes maisons de mode. Ces contrats sont exclusifs, mondiaux, établis pour une durée de 3 à 15 ans et peuvent contenir des options pour le renouvellement. En vertu de ces contrats de licence, le Groupe est tenu de verser une redevance allant de 6 % à 13 % du chiffre d'affaires de la collection concernée, ainsi qu'une contribution marketing obligatoire comprise entre environ 4 % et 12 % du chiffre d'affaires de la collection concernée. Prada est l'une des licences les plus importantes du portefeuille de marques de lunettes d'EssilorLuxottica en termes de volume total des ventes. En 2022, les ventes générées sous les marques Prada, Prada Linea Rossa et Miu Miu ont représenté conjointement environ 2 % des ventes du Groupe.

Les marques de lunettes sous licence d'EssilorLuxottica sont les suivantes :

Armani Group. L'histoire commune d'EssilorLuxottica et du groupe Armani remonte à 1988, lorsque le fondateur et défunt président de Luxottica, Leonardo Del Vecchio, s'est associé au fondateur et président d'Armani, Giorgio Armani, pour apporter des lunettes de marque Armani, utilisant les meilleurs matériaux et le savoir-faire le plus qualifié, au marché mondial. Cette collaboration, renouvelée en 2022 pour 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2023, a révolutionné l'industrie de l'optique, en transformant les lunettes – au départ un dispositif médical nécessaire – en un accessoire de mode et un symbole de style personnel.

Armani Group comprend **Giorgio Armani**, **Emporio Armani** et **Armani Exchange**.

Fondé en 1975, Giorgio Armani se démarque par son caractère unique et inimitable, son design propre et sophistiqué, la supériorité de ses matériaux et son élégance intemporelle. Ces qualités définissent la marque depuis sa création et se reflètent inmanquablement dans le style de ses lunettes.

Ligne pionnière lancée par Giorgio Armani en 1981, Emporio Armani possède un fort caractère citadin et expérimental et revêt toutes les caractéristiques de l'élégance propre à l'esthétique Armani, traduites dans un langage courant et incisif. Son emblématique logo en forme d'aigle est le point de rencontre entre l'appartenance et le partage, faisant de lui un symbole de liberté d'expression. Ses modèles innovants et colorés se démarquent par des lignes, des formes et des matériaux résolument contemporains.

En 1991, Giorgio Armani a eu l'intuition de créer une collection de prêt-à-porter abordable au style urbain pour un public qui est et se sent jeune. A|X Armani Exchange prolonge cet esprit en créant des vêtements et des accessoires rythmés par les battements de la ville, tout en conservant le look décontracté et actif qui ont fait la quintessence de Giorgio Armani et est inscrit dans son ADN. Des formes modernes et audacieuses aux nuances originales qui reflètent un design contemporain subtilement raffiné.

Brooks Brothers. Reconnaisables par leur design classique, leur confort et leur attention aux détails, les collections Brooks Brothers reflètent le caractère et le savoir-faire emblématiques de cette marque américaine avec des lunettes fonctionnelles de qualité. Le premier contrat de licence a été signé en 1992.

Brunello Cucinelli. Basée dans le village médiéval de Solomeo, près d'Assise en Italie, la Société s'inscrit dans une mouvance prêt-à-porter exclusif et lifestyle contemporain sophistiqué. Savoir-faire, travail manuel et « Made in Italy » sont les piliers sur lesquels s'appuie la collection. Détails soignés, créativité et exclusivité sont les maîtres mots de cette première collection eyewear signée Brunello Cucinelli, une alliance exceptionnelle d'esthétique et de style résolument italiens.

Bulgari. Sous licence depuis 1997, Bulgari, célèbre joaillier italien et grand maître international des pierres précieuses de couleur, est l'une des plus élégantes marques de lunettes. Son design contemporain, ses styles uniques et ses détails glamour se marient à des créations de qualité supérieure. Tenant le haut du pavé des collections haut de gamme, Bulgari crée des montures audacieuses aux allures de bijou, dans le secret des ateliers d'artisanat italien de luxe. Les lunettes Bulgari sont revêtues et serties de matériaux précieux, tels que de la feuille d'or, des pierres précieuses et du cristal, mais aussi des ornements en émail soigneusement insérés dans des motifs intemporels.

Burberry. Depuis la création de la marque en 1856 en Angleterre, Burberry manie le design, l'artisanat et l'innovation avec habileté. Burberry est devenue une marque de mode de luxe de premier plan, opérant à l'échelle mondiale et dotée d'une forte identité britannique. Sous contrat de licence depuis 2006, sa collection de lunettes s'inspire des collections de prêt-à-porter et d'accessoires innovants de la marque et intègre des éléments de son cru tant sur les modèles masculins que féminins.

Chanel. Les lunettes Chanel sont la quintessence de l'accessoire de mode, apportant la touche finale indispensable à chaque silhouette. Dans un style contemporain emblématique, ses créations démontrent tout le savoir-faire et la créativité de la Maison Chanel. Chaque collection de lunettes met en scène les emblèmes de la Maison avec une élégance et un raffinement intemporels issus des matériaux les plus nobles, et ce, jusque dans les moindres détails.

Coach. Créé en 1941, Coach était à l'origine un atelier de famille dans un loft de Manhattan. Aujourd'hui, c'est l'une des plus grandes marques de mode américaines qui s'adresse aux femmes et aux hommes du monde entier. Sous licence depuis 2012, la collection de lunettes Coach exprime le style new yorkais décontracté en digne héritière d'une authenticité américaine.

(1) Source : Euromonitor International Limited, Eyewear 2022 edition, retail value RSP in the US, données 2020.

Dolce&Gabbana. Dolce&Gabbana est une marque de luxe qui s'inspire de ses propres racines et des valeurs ancrées dans son ADN : la Sicile, sa sensualité et son art vestimentaire. L'essence de Dolce&Gabbana réside dans ses contrastes de nature complémentaire. Sa collection de lunettes, sous licence depuis 2006, se démarque par ses formes sophistiquées et élégantes, ses matériaux précieux et ses détails raffinés.

Ferrari. Ray-Ban a adapté son expertise optique à la course automobile en créant une gamme très complète de lunettes de soleil et de vue spécialement conçues pour les pilotes de l'écurie Scuderia Ferrari, dont l'équipe est connue comme étant « la plus grande de l'histoire de la Formule 1 » (*Greatest Of All Time*, GOAT). Dotée d'une technologie de pointe, cette gamme unique reflète à la perfection le concept aérodynamique des voitures Scuderia Ferrari. Ses matériaux dernière génération donnent un second souffle aux modèles rétros classiques, qui se déclinent dans des couleurs flamboyantes alternant entre le célèbre rouge Ferrari et le jaune Modena qui attire le regard.

Michael Kors. Michael Kors est un créateur mondialement célèbre de collections d'accessoires et de prêt-à-porter de luxe. Fondée en 1981, son entreprise éponyme propose un style glamour et raffiné. Chaque collection de lunettes Michael Kors révèle l'œil infallible du créateur pour le chic intemporel.

Prada Group. Sous licence depuis 2003, le groupe Prada comprend les collections de lunettes **Prada Eyewear**, **Prada Linea Rossa** et **Miu Miu**.

Prada incarne ce que la culture et les traditions italiennes ont de meilleur. Largement reconnue dans l'industrie de la mode et du luxe, Prada en est l'une des marques les plus innovantes et prestigieuses, toujours portée sur les détails et la créativité. La collection de lunettes Prada traduit cette approche dans un style inimitable, en avance sur les styles et les détails, d'une élégance raffinée, sans compromis sur la qualité. Elle comprend également la gamme Prada Linea Rossa, qui est l'alliance parfaite d'une technologie innovante et d'un luxe moderne, où se mêlent influences streetwear et inspirations sportwear.

Miu Miu est la représentation la plus libre de la créativité de Miuccia Prada. Les lunettes Miu Miu sont irrévérencieusement sophistiquées et caractérisées par un style avant-gardiste qui évoque un sentiment de liberté et d'intimité pour les femmes animées par un esprit moderne d'exploration et d'expérimentation dans leurs choix.

Ralph Lauren. Sous licence depuis 2007, la marque Ralph Lauren comprend **Ralph Lauren**, **Polo Ralph Lauren**, **Ralph Eyewear** ainsi que **Chaps**.

Ralph Lauren s'est fait un nom dans l'univers de la mode grâce à ses collections typiquement américaines pour hommes, femmes et enfants. Ses thèmes de prédilection – les romances d'Hollywood, l'urbain et le rural, les westerns, le chic cosmopolite et glamour et l'Art déco – s'étendent jusqu'à l'univers de sa ligne optique, Ralph Lauren eyewear. D'une modernité aux lignes pures et aux proportions classiques, chaque paire de lunettes est l'expression absolue de l'héritage d'élégance raffinée de son créateur.

Reprenant les traits emblématiques de Ralph Lauren, Polo Ralph Lauren célèbre un état d'esprit actif et athlétique, pour les hommes, les femmes et les enfants. Coloré et vivant, Polo Ralph Lauren est le symbole durable du style de vie américain des temps modernes : simple, énergique, jeune et cool.

Ralph Eyewear est la ligne jeune, féminine et avant-gardiste du groupe Ralph Lauren, avec des looks modernes, des icônes intemporelles et des formes tendances qui évoquent un sens insouciant du style.

Chaps célèbre le style américain traditionnel, proposant des collections classiques mises au goût du jour pour des familles aux modes de vie modernes, avec un esprit d'aventure. La marque est synonyme de qualité accessible, d'immédiateté et de design utile, plutôt que de perfection.

Starck Biotech Paris. Starck Biotech Paris a rejoint le portefeuille du Groupe depuis l'achat d'Alain Mikli en 2013. Sa collection unique met le minimalisme et l'innovation à l'honneur grâce à une révolution technologique exclusive, brevetée Biolink. Au cœur du produit : une articulation sans vis conçue comme une clavicle, qui permet d'effectuer un mouvement à 360° pour un confort et une durabilité accrues. En somme, la biomécanique au service de la vision. L'année 2019 a été un jalon important pour le développement de Philippe Starck, notamment dans sa recherche perpétuelle d'une innovation qui soit en harmonie avec le corps. En effet, une nouvelle articulation révolutionnaire issue des laboratoires de Starck Biotech Paris a vu le jour : Sphere.

Swarovski. Swarovski, la rencontre de la magie et de la science. Créée en 1895 en Autriche, la société conçoit, fabrique et commercialise des cristaux et des pierres de qualité supérieure, ainsi que des produits finis, notamment bijoux et accessoires. La collection Swarovski Eyewear, inspirée par les gammes de bijoux de la marque, allie la créativité et le savoir-faire de Swarovski aux connaissances et à l'expertise d'EssilorLuxottica. Elle sera lancée pour la saison automne/hiver 2023.

Tiffany & Co. Fondée à New York en 1837, Tiffany & Co. est l'un des plus grands joailliers au monde et la marque de luxe américaine de décoration d'intérieur. Marque emblématique dotée d'un riche héritage, Tiffany a donné sa propre définition du style grâce à son art visionnaire, son savoir-faire innovant et son esprit imaginatif. En 2008, le Groupe est devenu le premier détenteur de la licence des lunettes Tiffany et a fabriqué des produits optiques et des lunettes de soleil pour le joaillier. Tout comme les collections dont elle s'inspire, la gamme de lunettes Tiffany & Co. met en lumière la beauté du design et son expertise artisanale.

Tory Burch. Fondée en 2004 à New York, Tory Burch est une marque de luxe américaine connue pour la beauté de ses créations intemporelles dont les histoires respirent l'optimisme et la joie. Tory est une créatrice de mode qui s'inspire du style décontracté de ses parents, de l'univers du voyage, de l'art et des intérieurs, mais aussi - et surtout - des femmes. L'autonomisation des femmes est le principe directeur de l'entreprise, sous-tendant sa philosophie de conception et sa culture d'entreprise, et orientant le travail de la Fondation Tory Burch.

Versace. Fondée en 1978 à Milan, Gianni Versace S.r.l. est l'une des plus grandes maisons de haute couture du monde et le symbole du luxe à l'italienne. Elle conçoit, fabrique, distribue et commercialise des articles de mode et des objets du quotidien qui arborent tous la célèbre Méduse en guise de logo. Donatella Versace est la directrice artistique de la maison Versace depuis 1997 et a fait entrer la marque dans le XXI^e siècle. Aujourd'hui, Versace défend son héritage à travers des créations fortes et audacieuses, tout en s'adressant à un nouveau public international qui ne cesse de consolider la position de Versace dans la culture contemporaine. En 2019, Gianni Versace S.r.l. a rejoint Capri Holdings Limited, formant un nouveau groupe de mode de luxe international avec Michael Kors et Jimmy Choo. Sa collection de lunettes, sous licence depuis 2003, se démarque par ses matériaux haut de gamme et une esthétique reconnaissable entre toutes. Versace Eyewear associe les formes contemporaines aux codes typiques de la marque.

1 Présentation du Groupe EssilorLuxottica

Répondre à la demande mondiale en optique ophtalmique et en lunetterie

1.4.6 Mise sur le marché

Le réseau mondial de distribution d'EssilorLuxottica, qui comprend des marques de Direct to Consumer et un réseau de vente indirecte à travers des tiers (Professional Solutions), est l'un de ses principaux atouts. Il s'étend aussi bien aux marchés développés qu'aux marchés émergents, où le Groupe a réalisé des investissements importants ces dernières années.

1.4.6.1 Professional Solutions

Réunissant l'expertise complémentaire de deux pionniers de l'industrie, l'un dans la technologie avancée des verres et l'autre dans l'artisanat de lunettes emblématiques, EssilorLuxottica offre la puissance de son organisation combinée et de son approche entièrement intégrée des soins visuels et de la lunetterie. Le Groupe propose sa gamme complète de montures emblématiques, de technologies de verres avancées, d'instruments et de solutions digitales à plus de 300 000 professionnels de la vue tiers, depuis les opticiens indépendants jusqu'aux plateformes de e-commerce tierces, en passant par les enseignes de vente au détail d'optique, les détaillants solaires spécialisés, les chaînes sportives proposant des vêtements, chaussures et accessoires de marque Oakley et Costa, les grands magasins et les boutiques hors taxes.

En 2022, le segment Professional Solutions ⁽¹⁾ représentait 48 % du chiffre d'affaires d'EssilorLuxottica. La performance de la division a été tirée par la combinaison unique des marques mondialement reconnues et appréciées de verres et de lunettes d'EssilorLuxottica ainsi que par la capacité du Groupe à accélérer la croissance des catégories et le déploiement de l'innovation, en investissant dans des opportunités inter-canaux (par exemple, en fusionnant le canal solaire et le canal sport dans plusieurs pays de l'EMEA) et inter-catégories (par exemple, entre les instruments et les verres avec l'introduction d'un nouveau parcours consommateur en magasin pour mieux répondre aux besoins des patients).

L'année dernière, le Groupe a continué de renforcer son organisation centrée sur le consommateur avec des partenariats dédiés et des programmes de développement ainsi qu'avec des services de pointe conçus pour soutenir la croissance des professionnels de la vue indépendants et leur fournir encore plus d'avantages. Citons notamment :

- **EssilorLuxottica 360**, un programme conçu pour soutenir la croissance des professionnels de la vue indépendants. Couvrant les montures, les verres et les instruments, il les aide à faire face à tous leurs besoins en tant que responsables d'entreprise : visibilité, fréquentation, ventes, productivité et développement des activités. Fin 2022, le programme EssilorLuxottica 360 avait été déployé dans plus de 5 000 magasins en Amérique du Nord, dans plus de 3 000 magasins dans 13 pays de la région EMEA et dans près de 2 000 magasins au Brésil assurant ainsi une bonne dynamique d'ensemble pour les verres et les montures.
- **Essilor Experts**, un partenariat destiné à améliorer la pratique des professionnels de la vue, en renforçant leur expertise de la santé visuelle. Le programme leur propose un ensemble d'avantages exclusifs axés sur les verres et les

instruments, notamment publicité, services de marketing digital, formation avancée et accès à des technologies de personnalisation des verres. Le programme Essilor Experts a atteint plus de 12 000 magasins fin 2022 et a généré une plus forte croissance des ventes et un meilleur mix produits pour les marques du Groupe chez les partenaires Essilor experts que chez les non-partenaires.

- **Alliances**, composé de professionnels de la vue de l'ensemble des États-Unis, y compris Vision Source, PERC/IVA (*Professional Eyecare Resource Co-operative/Infinite Vision Alliance*), et Opti-Port. Ces plateformes, chacune avec son propre modèle unique, proposent des solutions innovantes et des outils commerciaux destinés à permettre à plus de 11 000 professionnels adhérents de tirer le meilleur parti de leur activité, tout en accélérant la croissance du secteur.
- **STARS**, représente le summum des partenariats entre EssilorLuxottica et ses clients de solutions professionnelles : un programme qui permet au Groupe de tirer parti de sa connaissance des marchés locaux et des marques pour apporter des produits nouveaux à forte rotation à ses clients et maintenir un niveau de stock optimal sur chaque point de vente. Visant à maximiser les ventes, ce programme gère directement la sélection des produits, la planification de l'assortiment, le réapprovisionnement automatique et la visibilité de marque des produits du Groupe dans le magasin, en utilisant des systèmes *ad hoc*, des outils et des techniques de planification de pointe. Lancé en 2002, le programme STARS a desservi l'an dernier près de 14 000 magasins dans les principaux marchés européens, aux États-Unis, au Moyen-Orient, en Amérique latine, au Japon et dans les marchés émergents.

Fort de sa conviction ancienne, selon laquelle la formation est un levier clef pour façonner l'avenir des soins visuels et de la lunetterie, EssilorLuxottica continue d'investir dans **Leonardo**, la plateforme de formation d'EssilorLuxottica, dédiée à l'univers des lunettes et de la santé visuelle. La plateforme est à disposition de tous les collaborateurs et partenaires d'EssilorLuxottica, ainsi que des professionnels de la vue, et contribue à la croissance du secteur par le développement de sa ressource la plus précieuse : les individus. Aux États-Unis, l'année dernière, une section premium a également été lancée avec des cours de gestion et de pratique en magasin, des cours de formation continue approuvés par l'*American Board of Opticianry* (ABO) et une série de master classes, comprenant la première certification Leonardo sur la myopie. En 2022, Leonardo a imparti plus de 380 000 heures de formation aux clients du Groupe.

(1) Elle représente l'activité en gros du Groupe, c'est-à-dire la fourniture des produits et services aux opticiens indépendants, aux distributeurs, aux plateformes tierces d'e-commerce et aux grands réseaux de distribution opérant dans l'industrie de la santé visuelle et de la lunetterie.

En donnant aux professionnels de la vue l'occasion de se différencier et d'offrir un soutien supplémentaire autour d'une expérience client améliorée, le Groupe continue d'apporter aux professionnels les bénéfices de sa révolution digitale en leur donnant accès à ses **technologies digitales et innovantes de pointe**. Il s'agit notamment d'outils digitaux qui connectent les opérations du Groupe aux clients et aux consommateurs, ainsi que de soutiens digitaux pour les professionnels de la vue qui les aident à améliorer l'expérience client et la croissance en magasin. Ces dernières années, en particulier, EssilorLuxottica a innové dans la façon de présenter les collections aux clients dans ses showrooms du monde entier. En 2019, le Groupe a lancé *Red Carpet*, un « showroom digital », une expérience interactive et immersive de découverte du large portefeuille de lunettes d'EssilorLuxottica, grâce à des prévisualisations numériques au rendu haute-définition et à la technologie de navigation à 360 degrés, ainsi qu'à des contenu multimédia inspirés par les campagnes des marques et le storytelling. En 2021, le Groupe est allé encore plus loin dans sa transformation numérique et a adopté une stratégie tout numérique, en sus de la stratégie physique, en déployant une nouvelle version de *Red Carpet* pour les événements de ventes en ligne. Les clients peuvent alors vivre pleinement l'expérience de la marque et les équipes commerciales profitent du soutien d'une séance de vente à distance. EssilorLuxottica développe sans cesse des outils numériques de soutien aux équipes commerciales, et optimise également ses canaux de vente B2B numériques, plus intégrés, avec le récent lancement de *My.EssilorLuxottica.com* qui permet aux clients de se connecter directement et à tout moment (7 jours sur 7, 24 heures sur 24) aux services commerciaux et de la chaîne logistique du Groupe.

Parmi les expériences d'achat révolutionnaires, citons également le *Smart Shopper*, un outil numérique utilisé en magasin. Il crée un présentoir quasi illimité de produits et de marques et permet au consommateur d'essayer virtuellement toute monture du catalogue, grâce à la réalité augmentée et à des technologies de pointe d'essai virtuel propres au Groupe. Les services de personnalisation de produits (tels que *Ray-Ban Remix* et *Oakley Custom*) intégrés dans *Smart Shopper* permettent aux consommateurs de vivre une expérience plus

1.4.6.2 Direct to Consumer

L'activité Direct to Consumer, qui regroupe les activités de vente de détail du Groupe, à savoir les produits et les services que le Groupe vend directement au consommateur final, que ce soit par le biais de son réseau de magasins physiques (activité traditionnelle) ou des canaux de distribution en ligne (e-commerce).

L'année 2022 a été placée sous le signe d'une croissance continue pour l'activité de Direct to Consumer. La croissance a été stimulée par de nouvelles opportunités inter-canaux visant à accroître les avantages client et les nouvelles initiatives inter-marques (par exemple, en Amérique du Nord, *Sunglass Hut* et *LensCrafters* ont élargi leur offre de produits à commander en ligne et à retirer en magasin), destinées à améliorer l'expérience de vente directe au consommateur, aussi bien pour les achats que pour les prescriptions en ligne, en s'appuyant sur le vaste réseau retail du Groupe. L'an dernier, des opportunités inter-canaux et inter-marques ont été proposées sur des plateformes *pure-players* telles que *Glasses.com* et *Contactsdirect*, offrant des prestations supérieures aux consommateurs d'e-commerce et apportant un aspect humain à une expérience purement digitale.

personnalisée. En 2022, environ 5 000 *Smart Shoppers* ont afflué dans les magasins des clients du Groupe dans le monde entier. En plus de *Smart Shopper* et de *Virtual Try-on*, de nouvelles expériences digitales ont récemment été présentées. Elles comprennent *Frame Advisor*, qui aide les professionnels à choisir la monture la mieux adaptée à la morphologie du porteur et, dans le domaine des verres, *Lens Simulator* pour aider les opticiens à proposer les meilleures solutions ophtalmiques. Ceci est facilité par l'utilisation de nouvelles fonctionnalités avancées, notamment la comparaison des verres, les simulations interactives, la technologie « *See-through* » et les rendus 3D dynamiques, qui sont très bénéfiques pour les professionnels de la vue, également en termes de vente incitative. EssilorLuxottica, premier Groupe du secteur optique à proposer une technologie de vitrine digitale à grande échelle, s'est imposé comme l'un des plus grands diffuseurs numériques privés, via l'installation d'environ 13 000 vitrines digitales dans des magasins d'optique clients à travers le monde.

EssilorLuxottica compte également parmi ses partenaires des plateformes de commerce électronique tierces et des distributeurs indépendants qui fournissent des soins de la vue aux communautés rurales et éloignées des régions mal desservies, la division des programmes durables du Groupe continuant de trouver de nouvelles façons durables de fournir des soins de la vue aux populations mal desservies sans accès aux canaux de distribution conventionnels. Ces programmes qui forment des personnes sans emploi dans les communautés du bas de la pyramide à devenir de micro-entrepreneurs de l'optique pour leurs communautés, comprennent *Eye Mitra* en Inde et au Bangladesh, *Mitra Mata* en Indonésie, *Eye Partners* en Grande Chine et des points d'accès pour les lunettes prémontées au Cambodge. Grâce aux activités des programmes de développement durable, le Groupe a sensibilisé et donné accès aux soins visuels dans des petites villes en structurant des canaux optiques informels, y compris dans des régions sans magasin traditionnel, avec des formations professionnelles et des soutiens marketing et en fournissant aussi l'accès aux produits et à la chaîne d'approvisionnement du Groupe.

Plus de 3 700 magasins dans le monde participent au programme omnicanal du Groupe et se sont engagés à proposer une expérience client entièrement omnicanale en instaurant de nouveaux processus et parcours client en magasin. Des services premium et plus rapides sont désormais proposés, comme la possibilité d'effectuer le jour même : un *Buy-Online-Pick-Up-To-Store*, un *Ship-From-Store* ou un *Return-In-Store*. Ce dernier est désormais disponible en mode inter-enseignes (c'est-à-dire qu'en Amérique du Nord, les magasins *LensCrafters* sont habilités à gérer les demandes de retour d'e-commerce d'autres enseignes EssilorLuxottica, ce qui en fait un point de référence et d'assistance pour tous les consommateurs qui achètent des marques du Groupe aux États-Unis). Les améliorations des services de prise de rendez-vous en ligne (notamment *frame-reserve-online* et *try-in-store*, ou réservation de montures en ligne et essai en magasin) et l'intégration d'une plateforme externe de consultation pour examen de la vue facilitent le parcours des consommateurs de verres de prescription.

1 Présentation du Groupe EssilorLuxottica

Répondre à la demande mondiale en optique ophtalmique et en lunetterie

1.4.6.2.1 Magasins traditionnels

Depuis que le leader mondial de la distribution, GrandVision, fait maintenant partie d'EssilorLuxottica, le Groupe a augmenté le nombre de ses points de vente en EMEA et étendu sa portée en Amérique latine, consolidant sa présence mondiale sur le segment de l'optique ophtalmique et de la lunetterie, lui permettant ainsi de s'engager de manière plus efficace auprès des consommateurs.

Grâce à un solide portefeuille de marques de détail, EssilorLuxottica est bien positionné pour offrir aux consommateurs du monde entier les montures de designers de haute performance les plus récentes, les technologies de verres de pointe, des soins visuels innovants, une valeur ajoutée quotidienne et des bénéfices de santé visuelle de haute qualité. Au 31 décembre 2022, l'activité de Direct to Consumer d'EssilorLuxottica comptait 13 383 magasins et 4 304 magasins franchisés.

Les magasins de détail d'EssilorLuxottica vendent non seulement les montures de prescription et les lunettes de soleil fabriquées par le Groupe, mais aussi une gamme de montures et de produits ophtalmiques fabriqués par d'autres sociétés.

Une brève description des marques de détail d'EssilorLuxottica figure ci-après :

Sunglass Hut. Fondée en 1971 sous la forme d'un petit stand dans un centre commercial de Miami, Sunglass Hut est devenue l'une des principales enseignes au monde à commercialiser les marques de lunettes de soleil premium les plus recherchées. On trouve ses magasins partout dans le monde, dans les quartiers commerçants à la mode, des Amériques, d'Europe et du Moyen-Orient à l'Australie, l'Afrique du Sud, la Grande Chine, l'Asie du Sud-Est et au-delà. Sunglass Hut offre aux consommateurs une expérience d'achat amusante et très attrayante. Elle propose une expérience cohérente et connectée dans tous les points de contact client, y compris en ligne, en magasin, sur les réseaux sociaux et mobiles ; elle utilise des outils numériques en magasin, tels que le *Smart Shopper* pour accéder à un assortiment « infini » et à des produits personnalisés dans chaque point de vente. Dans le cadre de cette stratégie, la marque investit dans la numérisation de l'expérience d'achat en magasin, notamment en Amérique du Nord, au Brésil, au Royaume-Uni et en Australie. En 2018, Sunglass Hut a signé un contrat avec Bass Pro pour l'ouverture d'un *shop-in-shop* Sunglass Hut dans les 170 magasins Bass Pro et Cabela en Amérique du Nord. En 2022, elle a pénétré le segment grand luxe au Mexique avec l'ouverture de boutiques au Palacio de Hierro.

LensCrafters (Amérique du Nord, Grande Chine). Fondée en 1983, LensCrafters a mis au point un concept révolutionnaire regroupant soins de la vue, lunettes et laboratoires en magasin pour fabriquer des lunettes en environ une heure. Aujourd'hui, LensCrafters est l'une des plus grandes marques de vente de détail de produits optiques en Amérique du Nord. La plupart des magasins LensCrafters sont situés dans des galeries commerciales et des centres commerciaux très fréquentés. Un large choix de montures optiques haut de gamme et de luxe, de lunettes de soleil et de verres et produits optiques de haute qualité fabriqués par EssilorLuxottica et d'autres fournisseurs sont disponibles dans la plupart des magasins. Chaque établissement dispose d'un docteur expérimenté en optométrie, salarié ou indépendant, qui se consacre à la relation avec les patients. Tous les magasins ont accès au réseau de traitement des verres à la pointe de la technologie du Groupe avec la capacité de fabriquer, de surfer, de finir et d'ajuster les verres. Dans le cadre de son engagement envers la satisfaction des consommateurs et l'innovation du secteur, LensCrafters a réalisé des investissements importants dans la technologie et poursuivi sa transformation numérique afin d'améliorer l'expérience omnicanal du consommateur et celle de l'examen

de la vue numérique, Clarifye, dans un nombre croissant d'établissements. En 2006, le Groupe a commencé à déployer la marque LensCrafters en Grande Chine en achetant, puis en repositionnant l'image de marque des chaînes de magasins de détail locales à Pékin, Shanghai, Canton et Hong Kong.

Apollo (Allemagne). Apollo est l'un des leaders des magasins d'optique en Allemagne. Depuis sa création, à la fin des années 1960, Apollo a toujours eu pour objectif d'améliorer la vie des individus avec sa gamme de services. L'enseigne dispose actuellement de 900 magasins, dans un concept omnicanal qui vise à inspirer et satisfaire ses consommateurs, en leur proposant un service optique extraordinaire, des conseils professionnels et des produits de grande qualité.

Vision Express (Royaume-Uni, Irlande, Bulgarie, Pologne et Hongrie). Fondée en 1988 à Gateshead, en Angleterre, Vision Express a mis au point un concept révolutionnaire regroupant soins de la vue, lunettes et laboratoires en magasin pour fabriquer des lunettes en environ une heure. La marque s'est rapidement développée grâce à sa croissance organique et ses acquisitions, et gère aujourd'hui plus de 800 magasins au Royaume-Uni et en Irlande. Leader sur le marché national de l'optique, Vision Express a également ouvert son premier magasin en Pologne en 1994 en qualité d'entreprise médicale et rayonne désormais dans tout le pays, ses ophtalmologistes et optométristes apportant des soins médicaux avancés. En Pologne, la marque possède une autre enseigne portée sur le segment milieu et haut de gamme, **Trendy Opticians**, qui propose une large sélection de marques internationales. En 1996, Vision Express a été lancée en Hongrie, où elle est devenue la deuxième plus grande chaîne de magasins d'optique du pays, ses magasins offrant un service en une heure et une expérience omnicanal grâce à la boutique en ligne de solaires qui existe depuis 2017. En 2008, Vision Express a ouvert en Bulgarie en rachetant la chaîne de magasins locale Optik Matt. Elle y gère actuellement 10 magasins, dont quatre se trouvent à Sofia.

Target Optical (Amérique du Nord). Avec l'achat de Cole National en 2004, Target Optical, une marque sous licence opérant dans ses magasins hôtes, fait désormais partie du réseau de vente de détail du Groupe. La marque offre aux consommateurs la possibilité de s'occuper de leurs besoins en optique tout en faisant leurs achats chez leurs détaillants préférés.

MasVisión (Espagne, Argentine et Mexique). Créée en 1996 à Valence, MasVisión est devenue un leader des magasins d'optique en Espagne, en Argentine et au Mexique. Sa mission est d'être le détaillant de choix pour le nombre croissant de clients exigeants qui attendent une qualité abordable, et une valeur et un service d'exception.

Pearle (Pays-Bas, Belgique et Autriche). Avant l'existence de la marque Pearle, Alfons Hamer a ouvert son premier magasin d'optique en 1959 aux Pays-Bas, avec le rêve de rendre un jour les solutions pour la vue accessibles au plus large public possible. Ses magasins, qu'il a baptisés Brilmij, ont révolutionné le marché de l'optique en présentant les montures sur des broches pour que les consommateurs puissent se servir et les essayer eux-mêmes. Puis Brilmij a grandi et est devenue la plus grande chaîne de magasins d'optiques du pays avec, depuis 1983, une présence en Belgique. À partir de 1990, les magasins ont été rebaptisés Pearle Opticiens, d'après le nom du Dr Stanley Pearle qui, tout comme Alfons Hamer, était fermement convaincu qu'une bonne santé visuelle et des lunettes de qualité devaient être accessibles à tous, quels que soient l'âge, les revenus ou le milieu social. Fondée en 1977 en Autriche, Pearle est aujourd'hui la chaîne leader de magasins d'optique du pays depuis 2015 et propose aux consommateurs une vaste gamme de montures, lunettes de soleil et lentilles de contact exclusives de haute qualité et de marque, afin d'offrir ce qu'il y a de meilleur sur le marché.

GMO (Amérique latine). GMO, un acteur de premier plan du marché de l'optique en Amérique latine, a intégré le Groupe en 2011, suite à l'acquisition de Multiópticas Internacional. Depuis ses débuts à la fin des années 1990, GMO s'est forgé une réputation d'excellence dans la vente d'optique auprès des consommateurs au Chili, au Pérou, en Équateur et en Colombie.

Générale d'Optique (France). Fondée en 1993, Générale d'Optique est devenue l'un des plus grands leaders du marché de l'optique en France métropolitaine et outremer. Sa mission est de s'imposer comme le détaillant de choix pour le nombre croissant de clients exigeants qui attendent des produits de qualité, une valeur et un service exceptionnels. Depuis sa création, la marque est considérée comme l'élément perturbateur du marché de l'optique français. Ses 680 magasins proposent une large sélection de marques de lunettes privées, qui plaisent à tous les goûts, âges et modes de vie, sans pour autant renoncer à la fonctionnalité et au design.

OPSM (Australie et Nouvelle-Zélande). Avec plus de 85 ans de présence et près de 400 magasins, OPSM est un important détaillant de produits de soins de la vue et de lunettes en Australie et en Nouvelle-Zélande. Grâce à sa technologie de niveau international et à son service exceptionnel, OPSM a pour objectif de fixer de nouvelles normes dans la santé visuelle et les soins de la vue. En plus de ses services de soins de la vue, OPSM est renommé pour sa gamme exclusive de montures optiques et de lunettes de soleil de marques internationales.

Atasun Optik (Turquie). À la suite de l'intégration de GrandVision, Atasun Optik, leader du marché de l'optique en Turquie, fait désormais partie du réseau de vente de détail du Groupe et compte plus de 320 magasins à son actif en 2022. La mission de la marque, fondée en 2007, est d'aider les individus à voir mieux et à être mieux vus, tout en proposant une expérience d'achat unique, grâce à son programme de fidélité Atasun Plus, son service après-vente et son support 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Oakley « O ». Partout dans le monde, les magasins Oakley « O » sont conçus et agencés pour immerger les consommateurs dans la marque Oakley grâce à des sportifs ambassadeurs de la marque, à une utilisation innovante de la technologie et du design. Tout est pensé pour offrir la meilleure expérience client omnicanale – points de contact physiques et numériques intégrés avec le soutien sans faille des équipes de vente, formées et expérimentées. La marque a franchi le cap des 370 magasins à marque unique dans le monde, qui proposent une gamme complète de produits Oakley, notamment des lunettes de soleil, des lunettes de vue, des lunettes de protection, des vêtements, des chaussures et des accessoires. Les magasins Oakley « O » sont le lieu de ralliement des communautés sportives Oakley et sont situés dans les grandes villes et les centres commerciaux.

Ray-Ban. En 2022, Ray-Ban a étendu son réseau de distribution pour atteindre pratiquement le cap des 250 magasins mono-marque dans le monde, mettant l'ADN et l'expérience uniques de la marque à la portée de nouveaux consommateurs dans des grandes villes et des lieux stratégiques. Avec 20 nouvelles ouvertures stratégiques sur l'ensemble des marchés, la marque a renforcé davantage sa présence mondiale, déjà bien ancrée dans les villes phares de Milan, Paris, Londres, Madrid, New York, Shanghai et Tokyo. Chaque magasin propose une expérience premium enrichie par de nouveaux services omnicanaux et des outils numériques. L'offre client comprend des produits exclusifs, des modèles en avant-première et des activations consommateurs qui créent une expérience Ray-Ban totalement immersive.

Salmoiraghi & Viganò (Italie). Issue en 1974 de la fusion de deux marques lancées respectivement par Angelo Salmoiraghi et Angelo Viganò au milieu du XIXe siècle, Salmoiraghi &

Viganò est une marque italienne de vente d'optique premium. Les principes clés sur lesquels se fonde la société sont toujours d'actualité et comprennent l'innovation, l'expérience consommateur, le service et la qualité des produits. Ses quelque 280 magasins de détail disposent d'un large assortiment de lunettes optiques et solaires des plus grandes marques premium et de luxe internationales, et proposent également la meilleure sélection de marques de verres.

Synoptik (Danemark, Suède et Allemagne). Fondée en 1931, la marque Synoptik exploite plus de 100 sites au Danemark. En 1991, elle a conquis le marché suédois et s'est agrandie en achetant Din Optiker et Ögat dix ans plus tard. Aujourd'hui, Synoptik est présente sur tout le territoire de la Suède et jouit d'une bonne réputation grâce à ses produits et services de haute qualité. Se positionnant sur le segment milieu et haut de gamme, la marque met l'accent sur la santé visuelle et offre la possibilité à tous les consommateurs de passer des examens de la vue dans ses près de 250 magasins. Synoptik bénéficie aussi d'une bonne visibilité sur le marché mondial de l'optique en ligne où elle vend essentiellement des lunettes de soleil. Avec l'acquisition de Smarteyes en 2022, elle dispose d'une offre complète avec deux marques complémentaires et d'une base solide d'expansion. Fondée en 2007, **Smarteyes** exploite environ 100 magasins en Suède, en Allemagne et au Danemark. La mission de la marque de détail est de rendre les beaux designs de montures et les soins visuels accessibles à tous, et son objectif est de faire partie des opticiens les plus recommandés.

GrandOptical (France, péninsule ibérique, République tchèque, Grèce, Chypre, Slovaquie et Portugal). Lorsque le premier magasin GrandOptical a ouvert à Paris en 1989, un concept révolutionnaire est venu révolutionner le marché français de la lunette : pouvoir récupérer ses lunettes de prescription une heure seulement après les avoir achetées. À la fin de cette même année, cinq nouveaux magasins avaient ouvert en région parisienne. Ils visaient un segment de marché moyen à haut et proposaient à leurs clients un large choix des meilleures marques internationales, y compris celles de luxe, ainsi que des services professionnels et de grande qualité. En 1995, GrandOptical s'est lancé à l'international, avec l'ouverture d'un magasin à Barcelone, bientôt suivie par d'autres au Portugal (1997), en République tchèque (1999), en Grèce (2004), à Chypre et en Slovaquie (2008).

Optical House (Ukraine). Leader puissant sur le marché ukrainien des solutions optiques grand public et professionnelles, Optical House exploite plus de 220 magasins, en grande partie sous sa principale enseigne Luxoptica, ainsi qu'avec ses enseignes de luxe Spex et MY I. **Luxoptica** est devenu un acteur phare de la distribution en Ukraine, faisant croître le secteur de l'optique à l'échelle nationale tout en fournissant des services professionnels, des produits et des prestations consommateur de qualité supérieure.

GrandVision (Brésil et Italie). Fondée en 1920 à São Paulo, **GrandVision by Fototica** est une marque de détail brésilienne présente dans six provinces du pays. Depuis 2019 et la mise en œuvre de la vente en ligne, la marque a désormais une portée nationale. Depuis sa création, l'enseigne met l'accent sur l'expérience consommateur et l'excellente qualité de ses produits et services de santé visuelle. L'innovation fait également l'ADN de la marque. La transformation numérique et la stratégie omnicanal sont au cœur des initiatives locales, pour une expérience d'achat inégalée. **GrandVision by Avanzi** a accédé au marché italien en 1999 à la suite du rachat d'Otica Avanzi et a renforcé sa position en 2014 avec l'acquisition de Gruppo Randazzo qui lui a permis d'ajouter **GrandVision by Optissimo**. Rachetée par GrandVision Italy en 2014, **Corner Optique** possède un réseau de concessions dans 82 grands magasins répartis sur tout le territoire.

1 Présentation du Groupe EssilorLuxottica

Répondre à la demande mondiale en optique ophtalmique et en lunetterie

Mujosh (Grande Chine). Fondée en 2010, Mujosh est une marque de lunettes à la pointe de la mode, créée pour les jeunes. Elle possède plus de 600 magasins situés dans les centres commerciaux et les grands magasins de l'ensemble de la Grande Chine. Mujosh propose des collections tendance et une expérience en magasin conçue spécifiquement pour les jeunes consommateurs en quête d'une mode abordable. Cette marque spécifique a un message qui encourage les jeunes à se libérer des schémas conventionnels et à montrer qui ils sont réellement.

Pearle Vision (Amérique du Nord). Acheté en 2004, Pearle Vision est l'un des plus grands détaillants d'optique franchisés en Amérique du Nord. Construit autour du médecin de quartier, Pearle Vision permet aux exploitants d'entreprises locales d'offrir des soins de santé visuelle fiables à leurs patients, avec le soutien et les ressources de la marque.

MultiÓpticas (Portugal). En 1988, MultiÓpticas a bouleversé le marché national de l'optique en démocratisant les lunettes et les services de santé visuelle. À l'origine, l'entreprise était espagnole, puis les opérations au Portugal ont été rachetées par Pearle Europe en 2001. Le but de l'entreprise a été d'aider les consommateurs portugais à prendre soin de leur santé visuelle. MultiÓpticas, présente dans près de 220 lieux, propose les meilleures offres, un large choix d'options et d'expériences client exceptionnelles, ainsi qu'une transformation numérique et omnicanale, qui visent à fournir les meilleurs services client de leur catégorie.

Aojo (Grande Chine). Fondée en 2013, Aojo est une grande marque de lunettes présente en Grande Chine. Son large portefeuille produits couvre l'ensemble des demandes du marché : des montures aux lunettes de soleil, en passant par les lunettes pour la presbytie et celles pour l'ordinateur. Aojo, « partenaire *lifestyle* » de la santé visuelle, possède 320 magasins qui proposent une expérience et des services enrichis aux consommateurs, particulièrement sensibles aux recommandations de leurs proches.

Bolon (Grande Chine). Fondée en 2003, Bolon est une marque avant-gardiste du secteur de l'optique. Avec plus de 200 magasins en Grande Chine, elle propose des produits de grande qualité, au design original et témoignant d'un savoir-faire d'excellence, attirant les clients à la fois d'un point de vue esthétique mais aussi par l'expérience proposée.

Óticas Carol (Brésil). Óticas Carol, fondée en 1997 dans le but de répondre aux besoins du consommateur brésilien dans le secteur de la lunetterie, est l'une des principales marques brésiliennes de vente d'optique. Óticas Carol a intégré le Groupe en 2017. Sa mission consiste à fournir la meilleure plateforme pour la croissance durable de ses franchisés, en offrant à ses consommateurs d'excellents produits et services optiques.

Ópticas Lux (Mexique). Ópticas Lux a été créée il y a plus de 80 ans à Mexico par Alfredo Santos, qui a fait le choix de la différence en offrant une grande variété de produits et un service de première classe aux consommateurs. Aujourd'hui, avec plus de 160 magasins dans le pays, Ópticas Lux est le leader incontesté du marché de l'optique au Mexique, et son service d'excellence et son assortiment des plus grandes marques du monde ont fait la réputation de la marque, qui propose en outre les examens de la vue les plus complets et professionnels. Ópticas Lux gère ses propres laboratoires et forme ses optométristes au sein de son université – la seule université d'entreprise à être certifiée par les ministères de l'Éducation et de la Santé – veillant ainsi à la qualité de ses produits et services.

Ópticas Visión (Costa Rica et Nicaragua). Ópticas Visión, fondée en 1959 et partie intégrante du Groupe depuis 2015, s'est construite une position solide sur le marché local. Elle est devenue leader dans l'activité de l'optique grâce à sa technologie, au nombre de ses magasins traditionnels et à son service client.

Instrumentarium (Finlande et Estonie). Instrumentarium a intégré le réseau de vente de détail du Groupe en 2021, à la suite de l'intégration de GrandVision. Fondé en Finlande en 1901, Instrumentarium est le leader du marché de l'optique en termes de produits et d'expertise de santé visuelle. Il cible un segment de marché moyen à haut et combine un large éventail de solutions de santé visuelle avec une vaste gamme supérieure de produits. Depuis 2020, Instrumentarium est à l'origine des dépistages oculaires en ligne sur Easee.

For Eyes (Amérique du Nord). Tout a commencé en 1972, quand trois hippies décidèrent d'ouvrir un magasin d'optique à Philadelphie. Ils rêvaient de rendre les lunettes accessibles à tous. À l'origine, For Eyes revendait de gros volumes. L'enseigne est désormais présente en ligne et dans près de 110 magasins traditionnels, dans tous les États-Unis et à Porto-Rico, avec une offre fortement axée sur une expérience consommateur d'excellence et des produits de grande qualité.

Optica2000 (Espagne). Fondée à Barcelone en 1976, Optica2000 a toujours mis l'accent sur des produits et des services à forte valeur ajoutée. Dès 1979, c'est la première chaîne de magasins en Espagne à se spécialiser dans les verres multifocaux. Après avoir ouvert une première boutique dans le grand magasin El Corte Inglés en 1980, celle-ci a connu un tel succès que la marque a été rachetée en 2019.

Solaris. Fondé en 1994 à Paris, Solaris est un distributeur majeur de lunettes de soleil, qui s'engage à offrir la meilleure sélection de lunettes de soleil aux consommateurs du monde entier. Des modèles les plus classiques aux plus tendance, en passant par les marques de luxe et de sport, Solaris propose ce que le marché a de plus neuf : les dernières créations à la mode, les modèles les plus vendus, les innovations et les technologies de pointe. Aujourd'hui, Solaris est présent dans plus de 40 pays, avec plus de 4 200 points de vente en Argentine, en Belgique, en France, en Italie, au Mexique, aux Pays-Bas, en Turquie et au Moyen-Orient. La marque axe sa stratégie commerciale sur quatre canaux principaux : les magasins d'optique, les magasins de sa propre marque, les grands magasins et les boutiques pop-up ou concept.

Ofofert (Hongrie). Ofofert, fondée en 1949, exploite plus de 100 magasins dans tout le pays, avec la volonté d'offrir au consommateur non seulement le produit adéquat ainsi qu'une correction et une vision parfaites, mais également de lui inspirer confiance en le conseillant avec professionnalisme, attention et empathie tout au long de son expérience consommateur.

Pearle Studio (Pays-Bas). Fondée en 2022, Pearle Studio est une marque de luxe de GrandVision BeNeLux sous la bannière Pearle Opticians. Elle a pour objectif de fournir à ses clients une bonne vision à tout moment, partout, avec également un parti pris esthétique. Les experts de Pearle Studio fournissent des conseils personnalisés complets lors de l'achat de lunettes, de lunettes de soleil ou de verres, avec une large gamme de montures de marque de luxe. Avec près de 100 magasins, Pearle Studio propose des soins de la vue de haute qualité avec des experts certifiés de la vue, y compris des opticiens, des optométristes et des spécialistes des lentilles de contact.

David Clulow (Royaume-Uni, Irlande et Allemagne). Créée en 1962, la marque David Clulow s'est forgée une solide réputation en fournissant des soins visuels et des services optiques de très haute qualité, notamment des tests de vue, l'adaptation de lentilles de contact, des lunettes et des lunettes de soleil en vente libre et sur ordonnance. En plus de ses magasins d'optique, David Clulow opère sous la forme d'une concession de lunettes de soleil à l'intérieur de certains des grands magasins les plus luxueux. Il s'agit notamment de Harrods, Selfridges et Brown Thomas. En 2021, David Clulow a étendu ses activités en ouvrant son premier point de vente en Allemagne, à Berlin, à l'intérieur du grand magasin KaDeWe.

Lafam (Colombie). Créée en 1970, Lafam est devenue leader des magasins d'optique en Colombie. Sa mission est d'être le détaillant de choix pour le nombre croissant de clients exigeants qui attendent une qualité, une valeur et un service exceptionnels. Lafam est la seule marque du marché de l'optique à proposer tous les services de santé visuelle. Elle exploite deux centres ophtalmologiques de pointe et une clinique spécialisée dans la chirurgie réfractive. Sa première clinique a ouvert en 2000 et, depuis, les consommateurs sont envoyés de ses magasins à ses cliniques.

LensMaster (Russie). LensMaster est la première chaîne de magasins d'optique modernes en Russie et compte plus de 90 magasins à son actif en 2022. Fondée à Moscou en 1998, la marque a un positionnement moyen à haut de gamme et propose une remarquable expérience en magasin : des emplacements pratiques dans des galeries commerciales, un personnel hautement qualifié en qui les clients ont confiance, et une large gamme de marques optiques et solaires.

Team Vision (Amérique du Nord). Créée en 2022, Team Vision est une MSO (organisation de services de gestion) qui investit dans des cabinets privés et des transferts de cabinets à travers l'Amérique du Nord. Elle est destinée à aider les professionnels de la vue indépendants désireux de transférer leur cabinet sans sacrifier la qualité des soins de santé offerts aux patients. La MSO assume des responsabilités non-médicales auprès des cabinets avec lesquels elle est en partenariat, notamment en termes de produits, stocks, dotation en personnel et marketing, permettant aux praticiens de se focaliser sur les soins aux patients tout en les laissant libres de choisir leur niveau d'implication.

Visilab (Suisse). L'aventure Visilab a débuté en 1988 à Genève, où elle a lancé pour la première fois en Suisse le concept des « verres prêts en une heure ». Après avoir conquis le marché suisse francophone, elle a étendu ses activités à la Suisse germanophone en 1994 en s'établissant à Zürich. Visilab gère désormais environ 80 magasins sur le marché milieu et haut de gamme de l'optique et jouit d'une bonne réputation grâce à son service aux consommateurs, ses campagnes marketing et sa sélection de marques internationales de montures et de lunettes de soleil.

Brilleland (Norvège). Fondée à Oslo en 1985 dans le but de bousculer le marché des lunettes en Norvège, Brilleland jouit d'une grande notoriété auprès des Norvégiens. Elle est aussi leader du marché des services d'abonnements pour les lentilles de contact et parmi les meilleurs vendeurs du marché en matière de satisfaction des consommateurs.

McOptic (Suisse). Depuis l'ouverture de son premier magasin à Olten, McOptic est devenue un leader des magasins d'optique en Suisse. Sa mission est de devenir le détaillant de choix pour le nombre croissant de clients exigeants en matière de mode, qui attendent une qualité, une valeur et un service d'excellence.

Optical Center (Guatemala). Créé au Guatemala pour proposer aux consommateurs des prestations de santé visuelle fournies par des optométristes ainsi qu'un style, une qualité et une valeur exceptionnelles, Optical Center gère deux enseignes, OCFYT et Miramás. Née en 1997, **OCFYT** est la première enseigne de distribution du secteur de l'optique à offrir une vaste sélection de lunettes de soleil de marques avec, en parallèle, un concept de santé visuelle, une grande expertise professionnelle, des technologies de pointe et un engagement pour le confort visuel et la satisfaction du consommateur. Avec ses 60 magasins Ópticas Exclusivas à travers le pays, elle est devenue l'une des principales marques de distribution du secteur de l'optique au Guatemala.

Topsa Retail (Pérou). Laboratoire fondé en 1967 pour offrir des services d'excellence à des magasins d'optique indépendants et des cliniques, Topsa Retail situé à Lima, exerce ses activités sous deux enseignes, Econolentes et Vision Center. Ses

magasins sont situés principalement à Lima et dans d'autres grandes villes du Pérou. **Econolentes** souhaite s'imposer comme la marque d'optique de confiance des familles péruviennes pour tous leurs besoins de santé visuelle. **Vision Center**, de son côté, propose à ses clients les toutes dernières tendances en matière de montures et de lunettes de soleil, une technologie révolutionnaire, ainsi que des verres et des lentilles de contact haut de gamme.

Ópticas Place Vendôme (Chili). Fondée en 1960 au Chili, Ópticas Place Vendôme possède actuellement 60 magasins à travers le pays. Elle jouit d'une forte notoriété parmi les consommateurs chiliens, notamment grâce à sa présence historique sur le marché, offrant toujours les meilleures technologies et modèles les plus récents.

Nissen (Finlande). Fondée en 1891, Nissen détient plus de 50 magasins dans toute la Finlande. La marque s'adresse à un public jeune qui privilégie la rapidité et la simplicité du service. Nissen est facilement accessible dans le pays, et la qualité de son service, ses campagnes marketing et son large choix de marques internationales de montures et de lunettes de soleil ont contribué à construire sa notoriété.

EssilorLuxottica gère également des magasins de détail de luxe sous les marques Oliver Peoples, Alain Mikli, Ilori Optical & Optical Shop of Aspen. **Oliver Peoples** et **Alain Mikli** vendent exclusivement des produits de marque Oliver Peoples et Alain Mikli, dans des magasins situés dans les villes les plus cosmopolites du monde. **Ilori Optical & Optical Shop of Aspen** (Amérique du Nord) gèrent également des magasins dans des endroits chics et privilégiés. La marque est connue dans l'industrie de l'optique pour ses verres de prescription et solaires de luxe et pour son service hors pair.

Robin Look (Allemagne). Robin Look est une chaîne allemande de magasins d'optique qui est parvenue, ces dernières années, à se hisser au rang de leader du marché local. Fondée à Berlin en 2005, elle gère désormais près de 50 magasins à Berlin, dans la Saxe, la Saxe-Anhalt, la Thuringe, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et le Brandebourg. La marque se consacre entièrement aux verres de prescription et vise à fournir des produits de haute qualité à des prix abordables.

Laubman & Pank (Australie). Depuis plus de 110 ans, Laubman & Pank est l'expert local de la santé visuelle des communautés d'Australie-Méridionale, d'Australie-Occidentale et du Queensland. Connu pour ses soins professionnels de haute qualité et ses services personnalisés, Laubman & Pank est l'expert qui prend soin de la santé visuelle de toute la famille.

Spectacle Hut (Singapour). Acquis par le Groupe en 2018, Spectacle Hut s'est développée pour devenir l'une des plus grandes chaînes de magasins d'optique de Singapour. Sa mission est de devenir le détaillant de choix pour le nombre croissant de clients exigeants qui attendent une qualité, une valeur et un service exceptionnels.

Mat Viet (Vietnam). Mat Viet est la principale marque d'optique au Vietnam avec près de 30 magasins dans le pays. Elle a rejoint le Groupe en 2018 et depuis lors, elle a développé une réputation d'excellence dans la vente d'optique au détail auprès des consommateurs vietnamiens, en offrant un service ophtalmique reconnu et une gamme sélective de montures et de lunettes de soleil de marques internationales.

Kochoptik (Suisse). Ouvert en 1909, Kochoptik a pu développer ses activités commerciales en continu au fil des années grâce à ses produits de haute qualité et ses excellents services de soins visuels. En 2000, elle était la première marque de magasins d'optique en Suisse à développer l'analyse de vision et à introduire les verres progressifs individuels, ce qui lui a permis de se positionner comme la spécialiste de ce segment. Kochoptik, qui exploite 27 magasins dans les régions de Zurich, Bâle, Berne, Lucerne et Winterthur, est l'une des premières marques d'optique premium de Suisse allemande.

1 Présentation du Groupe EssilorLuxottica

Répondre à la demande mondiale en optique ophtalmique et en lunetterie

Interoptik (Norvège). Fondé en 1984 puis racheté en 2006 par Pearle Europe, Interoptik était à l'origine une centrale d'achats pour les magasins optiques indépendants de toute la Norvège, qui proposait à ses membres des accords de franchise. Interoptik est un expert de la santé visuelle, qui offre le meilleur service aux consommateurs ainsi que des produits optiques de marques premium ; plusieurs optométristes Interoptik sont à l'avant-garde de la profession en Norvège.

Molsion (Grande Chine). Tirant son inspiration du design, de l'art et de la pop culture, Molsion est une marque pour les jeunes d'aujourd'hui et les pionniers de demain. Jamais démodée, toujours dans la tendance actuelle, la marque propose des produits à la mode qui reflètent son point de vue unique, alliance entre fonctionnel et pratique.

John&Audrey (Allemagne). John&Audrey rend hommage à deux icônes, John Lennon et Audrey Hepburn, dont les lunettes sont devenues des classiques. La mission de la marque, qui met l'accent sur le design, le style et les tendances, est de démontrer que les lunettes sont bien plus qu'une simple béquille visuelle et qu'elles révèlent la personnalité de leurs porteurs.

Keops (Finlande). Fondée en 1975, Keops est réputée pour ses magasins aux allures de petits commerces. Elle est positionnée sur le segment élevé des marques de distribution d'optique. La marque dispose de trois sites en Finlande. Elle propose des services qui vont au-delà des attentes des consommateurs, y compris des lunettes conçues à la main et des services complets de santé visuelle.

Le Groupe gère également **EyeMed Vision Care**, l'une des sociétés de mutuelles d'optique à plus forte croissance des États-Unis. Il s'agit de la deuxième plus grande mutuelle de santé visuelle aux États-Unis, au service de plus de 68 millions de membres de grandes, moyennes et petites entreprises, ainsi que d'instances publiques. Les adhérents sont inscrits dans le cadre d'une couverture sociale payée par l'employeur et vendue soit directement par EyeMed, soit par des organismes de santé parmi les plus importants et les plus respectés des États-Unis. EyeMed donne accès au plus vaste réseau de professionnels de la vue des États-Unis, comprenant un large éventail de praticiens indépendants et de magasins de vente de détail, dont les magasins d'optique d'EssilorLuxottica.

Nombre total de magasins 17 687

y compris les magasins franchisés, sous licence et les contreprises

Amérique du Nord

4 305

- **Optique**
 - LensCrafters
 - Pearle Vision
 - Target Optical
- **Non optique**
 - Oakley
 - Ray-Ban
 - Sunglass Hut

Amérique latine

3 677

- **Optique**
 - GMO
 - Grand Vision
 - MasVisión
 - OCFYT
 - Optical Center
 - Opticas Lux
 - Ópticas Place Vendôme
 - Ópticas Visión
 - Óticas Carol
- **Non optique**
 - Oakley
 - Ray-Ban
 - Solaris
 - Sunglass Hut

EMEA

7 454

- **Optique**
 - Apollo
 - Atasun Optik
 - David Clulow
 - Générale d'Optique
 - GrandOptical
 - GrandVision
 - Luxoptica
 - MasVisión
 - Pearle
 - Salmoiraghi & Viganò
 - Synoptik
 - Vision Express
- **Non optique**
 - Oakley
 - Ray-Ban
 - Solaris
 - Sunglass Hut

Asie-Pacifique

2 251

- **Optique**
 - Aojo
 - Bolon
 - LensCrafters
 - Mujosh
 - OPSM
- **Non optique**
 - Oakley
 - Ray-Ban
 - Sunglass Hut

Pure online

Amérique du Nord

- Clearly
- Contactsdirect
- Costa
- EyeBuyDirect
- Foster Grant
- FramesDirect.com
- Glasses.com
- Native Eyewear
- Readers.com
- Vogue Eyewear

Amérique latine

- E-lens
- Eotica
- Foster Grant
- Vogue Eyewear

EMEA

- Brille24
- Charlie Temple
- Foster Grant
- Glasses direct
- Lensbest
- Lenstore
- Lensway
- Linsenmax
- Sightful
- Sunglasses Shop
- VisionDirect
- Vogue Eyewear
- Zonnenbrillen.com

Asie-Pacifique

- Clearly
- Foster Grant
- Vogue Eyewear

1.4.6.2.2 E-commerce

EssilorLuxottica offre aux consommateurs du monde entier une expérience d'achat en ligne haut de gamme suivant les mêmes standards de haute qualité que ceux que l'on retrouve dans ses magasins physiques.

Portées par le rythme accéléré de la digitalisation en raison de la pandémie, les activités e-commerce d'EssilorLuxottica ont représenté 7 % du chiffre d'affaires du Groupe pour l'année 2022. Le large éventail de sites majeurs de commerce en ligne a servi de canaux de vente importants pour compléter le segment Professional Solutions et les activités traditionnelles en magasin. L'accent a été mis sur deux piliers stratégiques – les solutions de santé visuelle et la stratégie omnicanale – afin d'offrir une expérience entièrement personnalisée et un parcours d'achat intégré. Dans le but d'améliorer l'expérience utilisateur globale, priorité a été donnée aux innovations, notamment l'intelligence artificielle et la réalité augmentée qui permettent des avancées au niveau des technologies *Frame Advisor*, *Virtual Try-On*, et *Lens Configurator*, le segment e-commerce end-to-end représentant un atout d'envergure pour EssilorLuxottica. De nouvelles opportunités inter-canaux et inter-marques ont également vu le jour afin d'offrir plus d'avantages aux clients en intégrant l'activité des magasins traditionnels à l'expérience d'achat en ligne. Tout cela fait qu'EssilorLuxottica occupe une position privilégiée pour proposer des services en ligne premium plus rapides (tels que *Buy-Online-Pick-Up-To-Store*, *Ship-From-Store* et *Return-In-Store*) ainsi qu'un système sophistiqué de prise de rendez-vous en ligne (dont *Frame Reserve Online* et *Try-In-Store*), spécifiquement conçus pour améliorer l'expérience utilisateur omnicanale et créer une expérience fluide entre tous les points de contact. L'an dernier, le Groupe a également continué de stimuler le commerce social grâce à des partenariats avec d'importantes sociétés de technologie et a étendu ses activités d'e-commerce direct à de nouveaux pays, sous 75 enseignes dans 44 pays attirant 500 millions de visiteurs par jour.

Voici ci-après un aperçu des plateformes clés de vente en ligne d'EssilorLuxottica, à la fois pour le commerce de détail et les *pure-players* :

Ray-Ban.com a été lancé aux États-Unis en 2009 et abrite la gamme la plus complète de produits Ray-Ban premium ainsi que des offres exclusives. Actuellement implantée dans plus de 35 pays, la plateforme a été récemment mise à jour avec un concept centré sur les clients afin d'offrir une expérience tactile et attrayante. Ray-Ban Remix, la plateforme de personnalisation en ligne lancée pour la première fois en Europe en 2013, est l'un des principaux moteurs de l'expansion du e-commerce de la marque et de son lien croissant avec la génération Y. Le succès de cette plateforme qui permet aux clients de personnaliser le style, le matériau, la couleur des verres, la gravure et d'autres aspects de leurs montures Ray-Ban a conduit au lancement de Remix sur plusieurs marchés, notamment aux États-Unis, au Canada et en Grande Chine, puis en Australie, au Brésil, au Japon, à Hong Kong et au Mexique. L'an dernier, le lancement de Ray-Ban Stories en Belgique, en Autriche, en Espagne et en France, ainsi que l'accent mis sur l'innovation avec le déploiement mondial de la

technologie *Lens Configurator* sur Ray-Ban.com ont renforcé la présence mondiale de la marque et accentué la pertinence du commerce en ligne de l'optique. En outre, l'activation des services exclusifs *Ship-From-Store* aux États-Unis a permis d'offrir aux consommateurs une expérience omnicanale améliorée. Les options de *Green Shipping* en Amérique du Nord et en Europe ont également été renforcées sur Ray-Ban.com, qui permet aux clients de choisir des options de livraison plus écologiques, et donc de faire concorder leur expérience d'achat avec leurs valeurs.

Oakley.com est une vitrine numérique de la marque Oakley, qui présente l'assortiment le plus complet de produits Oakley au monde. Elle inclut les catégories vêtements, chaussures et accessoires sur un canal e-commerce couvrant les États-Unis, le Canada, l'Australie, le Japon, le Brésil et 25 pays en EMEA, ainsi que des services omnicanaux sur divers marchés. La plateforme a été totalement revisitée avec des contenus exclusifs dédiés aux collections, valeurs et icônes de la marque, ainsi qu'un système de navigation personnalisé plus dynamique, pour une expérience utilisateur améliorée. En mettant l'accent sur l'innovation, avec le lancement de la technologie *Lens Configurator*, Oakley.com offre également à ses fans une expérience client en ligne unique et leur permet de personnaliser leurs modèles préférés, de Jawbreaker à Frogskins. De plus, le site est une destination de choix pour des collaborations exclusives en ligne et propose à ses clients une option *Green Shipping* en Amérique du Nord et en Europe, pour une expérience d'achat en ligne plus responsable et écologique.

Lancé en 2008, le site **SunglassHut.com** est devenu la destination numérique des consommateurs à la recherche des toutes dernières tendances et des lunettes de soleil haut de gamme les plus chics. Au fil des ans, le Royaume-Uni, le Brésil, la Nouvelle-Zélande, le Mexique, la Grande Chine, l'Espagne, la France et l'Allemagne ont rejoint les États-Unis, le Canada et l'Australie et proposent des achats en ligne sur leurs sites Internet Sunglass Hut locaux. Une attention particulière a été portée à la mise en œuvre d'expériences omnicanales qui permettent à la société d'engager les consommateurs de façon fluide dans plus de 3 000 magasins Sunglass Hut et sur les sites Internet pays. Sunglass Hut séduit également de nouveaux clients grâce à des *shop-in-shops* et des *marketplaces* en ligne, en partenariat avec de nombreux acteurs clés dans le domaine du e-commerce. En 2022, les innovations marquantes de SunglassHut.com comprenaient : l'amélioration des technologies *Frame Advisor* et *Virtual Try-On* avec l'introduction de contenu dynamique ; le lancement de services multicanaux en Allemagne ; des services d'achat et d'utilisation de cartes cadeaux en ligne en Australie et en Nouvelle-Zélande qui apportent une valeur ajoutée à l'expérience d'achat ; la refonte des sections Mon Compte et Assistance Client pour améliorer l'expérience client ; et le lancement du programme de recommandation visant à élargir la clientèle. 2022 a également vu SunglassHut.com s'étendre en Amérique latine avec le lancement de son nouveau site Web au Mexique, suivi par un déploiement sur d'autres marchés.

1 Présentation du Groupe EssilorLuxottica

Répondre à la demande mondiale en optique ophtalmique et en lunetterie

LensCrafters.com est la filiale numérique du leader américain des magasins d'optique. Ces dernières années, le site web a optimisé la prise de rendez-vous, l'intégration de la couverture santé et la technologie *Lens Configurator* pour offrir une expérience client premium. En 2022, l'introduction aux États-Unis de l'application *Ophy*, une solution personnalisée pratique de mesure de l'écart pupillaire a contribué à améliorer l'expérience consommateur et à la bonne santé des activités e-commerce end-to-end.

Les plateformes de e-commerce **Persol** et **Vogue-Eyewear** ont été lancées par le Groupe en 2017 en Italie, au Royaume-Uni, en France, Allemagne et Espagne, suivis par les États-Unis et le Canada en 2018. **Persol.com** représente l'alchimie entre l'esthétique et la technologie, tandis que **Vogue-Eyewear.com** est la plateforme où vous trouverez les toutes dernières collections de cette marque de mode véritablement internationale et contemporaine. Offrant un contenu dédié et une expérience d'achat de qualité, **OliverPeoples.com** reflète la passion de la marque pour l'excellence artisanale. La plateforme d'e-commerce de **Costa** propose des lunettes de soleil polarisantes de la plus haute qualité adaptées aux activités spéciales telles que la pêche, la voile, et toutes les activités quotidiennes en extérieur, ainsi qu'une option Livraisons Vertes en Amérique du Nord, pour une expérience d'achat plus responsable ; **NativeEyewear.com** vend des lunettes de soleil élégantes de haute qualité pour la pratique du sport, des lunettes de soleil polarisantes et des lunettes haute performance ; **FosterGrant.com** propose une large gamme de lunettes de soleil, de sur-lunettes, de faces relevables, de lunettes de lecture et de lunettes de protection contre la lumière bleue, parfait mélange de fonctionnalité et d'élégance.

Brille24 (Allemagne), acheté en 2019, est spécialisé dans la vente de lunettes de prescription de qualité sur le marché allemand.

Charlie Temple (Pays-Bas, Belgique, Allemagne et Autriche). Créée en 2016, Charlie Temple est une marque de lunettes mono-label en ligne, leader sur le marché hollandais, qui cible un public d'amateurs de la mode jeunes et jeunes dans leur tête.

Clearly (Australie, Nouvelle-Zélande et Canada) est le leader de la catégorie optique en ligne dans les pays dans lesquels il opère. Il utilise un modèle multi-catégories (lentilles de contact et lunettes, marques et labels privés) et omnicanal et a ouvert quatre magasins au Canada.

Contactsdirect (Amérique du Nord) est le seul point de vente pour l'achat de lentilles de contact en ligne à fournir des services supérieurs à la fois pour les consommateurs achetant via les mutuelles et les clients cherchant à faire de « bonnes affaires ».

E-lens et **Eotica** (Brésil) sont les enseignes en ligne d'EssilorLuxottica au Brésil. Leaders sur le segment des lentilles de contact, elles œuvrent à l'installation de la catégorie des lunettes (Eotica) sur le marché.

EyeBuyDirect (Amérique du Nord) propose une expérience optique exceptionnelle, avec un large éventail de lunettes de qualité à prix juste et de services personnalisés, qui permettent

aux individus d'exprimer leur véritable personnalité. Les consommateurs ont tendance à revenir plus souvent et plus rapidement que la moyenne.

FramesDirect.com (Amérique du Nord), fondé en 1996 par deux médecins, propose la plus grande sélection en ligne de montures de créateurs authentiques des fabricants les plus en vogue, y compris plus de 80 000 produits et 300 marques.

Glasses.com (Amérique du Nord) est l'un des premiers sites web à vendre des lunettes de prescription en ligne. Il a toujours mis l'accent sur l'innovation et la santé visuelle de qualité. Il vise à proposer une expérience personnelle et émotionnellement gratifiante et à définir les tendances du secteur des lunettes en ligne.

Glasses direct (Royaume-Uni) est le leader du e-commerce de lunettes au Royaume-Uni. Il propose une large gamme des produits ; des montures abordables de marques distributeur aux marques premium.

Lensbest (Allemagne) distribue des lentilles de contact en ligne en Allemagne. Ses produits propres et à marge élevée constituent une large proportion de ses ventes.

Lenstore (Royaume-Uni, Allemagne, Italie, France et Espagne). Lenstore a accueilli son tout premier utilisateur en 2008 et est depuis devenu l'un des leaders de la vente de lentilles de contact en ligne en Europe. Son équipe d'opticiens a déjà servi plus d'un million de consommateurs en répondant à chaque demande.

Lensway (Suède, Norvège, Finlande et Danemark) est le leader scandinave de la vente de lentilles de contact en ligne.

Linsenmax (Suisse) propose aux clients suisses un large éventail de lentilles de contact.

Readers.com (Amérique du Nord). Lancé en 2012, Readers.com est le leader de la vente en ligne de lunettes prémontrées (lunettes loupes). Il propose un large choix de modèles à des prix abordables.

Sightful (Pays-Bas et Belgique). Lancé en 2019 aux Pays-Bas et en Belgique, Sightful a aussitôt grandi pour devenir l'un des sites leaders *pure-player* de la vente en ligne de lentilles de contact.

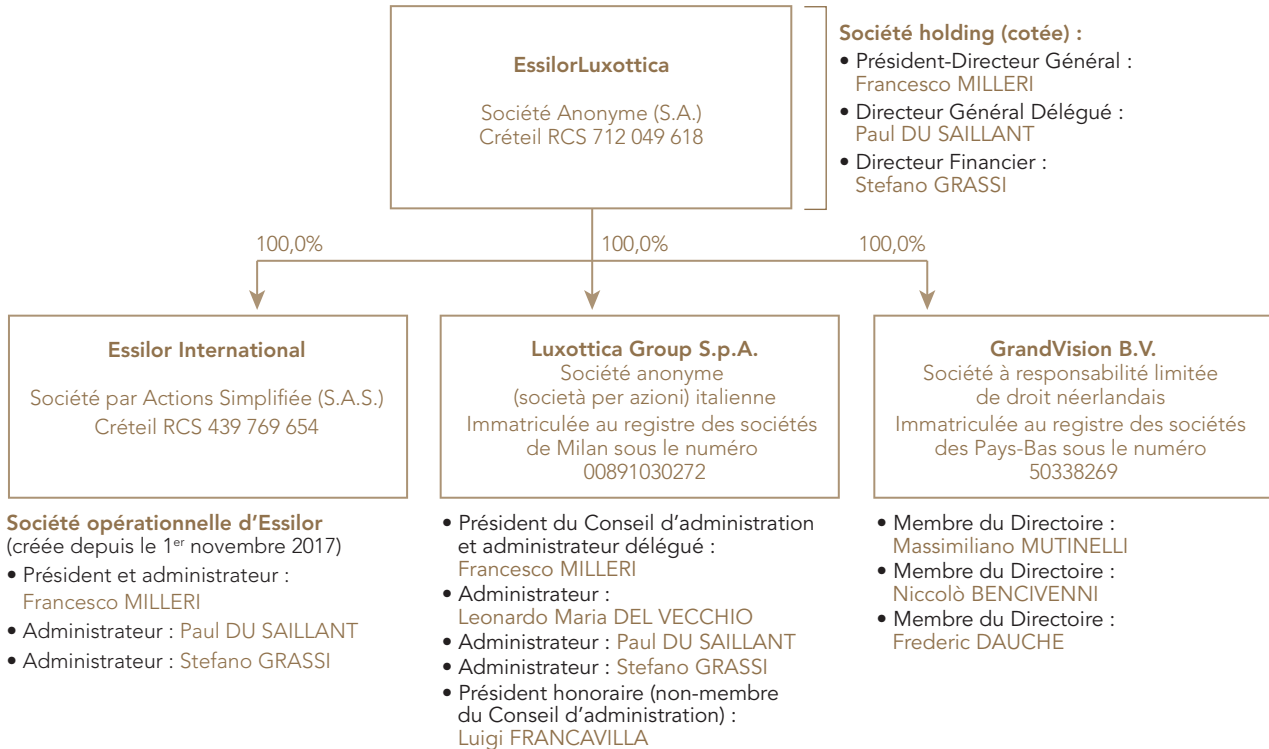
Sunglasses Shop (Royaume-Uni, France, Allemagne, Pays-Bas, Finlande, Norvège et Danemark) est un point de vente unique pour les lunettes de soleil tendance et très élégantes, ainsi que pour les lunettes de sport haute performance et des lunettes de protection. Il vend principalement au Royaume-Uni.

VisionDirect (Royaume-Uni, Pays-Bas, Espagne, Irlande, Belgique, Italie et France) est un grand distributeur de lentilles de contact en ligne. Son modèle est axé sur le service, la disponibilité et la fidélisation, ainsi que sur le développement de sa propre marque, Eveclear.

Zonnebrillen.com (Pays-Bas, France et Allemagne). Fondé en 2011 à Leiden, aux Pays-Bas, le site Zonnebrillen.com est devenu l'une des plus grandes enseignes européennes de vente en ligne de lunettes de soleil. En mettant l'accent sur l'inclusion et la diversité, la marque a réussi à se constituer une communauté prospère d'amateurs passionnés.

1.5 Organigramme simplifié

Organigramme simplifié du Groupe EssilorLuxottica au 22 février 2023



EssilorLuxottica S.A.

EssilorLuxottica S.A. exerce essentiellement une fonction de holding en détenant directement ou indirectement les sociétés composant le Groupe. EssilorLuxottica est une société anonyme de droit français, dont le siège social est situé au 147, rue de Paris, 94220 Charenton-le-Pont, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 712 049 618. La Société est cotée sur le marché Euronext Paris et fait partie des indices Euro Stoxx 50 et CAC 40.

Pour plus d'information sur l'actionnariat d'EssilorLuxottica S.A., voir la section 6.4 de ce Document d'enregistrement universel.

Essilor International S.A.S.

Essilor International S.A.S. est une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé au 147, rue de Paris, 94220 Charenton-le-Pont, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 439 769 654.

Luxottica Group S.p.A.

Luxottica Group S.p.A. est une société par actions (*società per azioni*), de droit italien, dont le siège social est situé 3, Piazzale Cadorna, 20123, Milan, Italie, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Milan sous le numéro 00891030272.

GrandVision B.V.

GrandVision B.V. est une société anonyme de droit néerlandais, dont le siège est situé à The Base, Evert van de Beekstraat 1-80, 1118 CL Schiphol, Pays-Bas, immatriculée au registre des sociétés des Pays-Bas sous le numéro 50338269.

Filiales consolidées

La liste des principales sociétés du Groupe figure dans l'Annexe 2 des Notes aux états financiers consolidés, section 4.1.6 de ce Document d'enregistrement universel.

1.6 Facteurs de risques

1.6.1 Introduction

À la date du présent Document d'enregistrement universel, les risques majeurs auxquels EssilorLuxottica est exposé sont ceux décrits ci-dessous. Cette section ne présente que les principaux risques susceptibles d'affecter EssilorLuxottica dans le cadre de ses activités et d'avoir un impact significatif sur le résultat financier ou le résultat d'exploitation, la réputation et/ou les perspectives du Groupe.

Le processus d'identification et d'évaluation des risques utilisé est décrit en section 1.7.1. Processus de gestion des risques de la Société.

Dans chaque catégorie, les facteurs de risques sont présentés par ordre décroissant de sévérité, déterminée comme une combinaison de l'impact et de la probabilité d'occurrence à la date du présent Document d'enregistrement universel, en tenant compte des mesures de réduction des risques (« impact net »).

Afin d'avoir une meilleure perception des risques présentés dans ce document, la vélocité (c'est-à-dire la vitesse à laquelle l'impact se fera sentir si le risque survient) de chacun des risques décrits a été précisée.

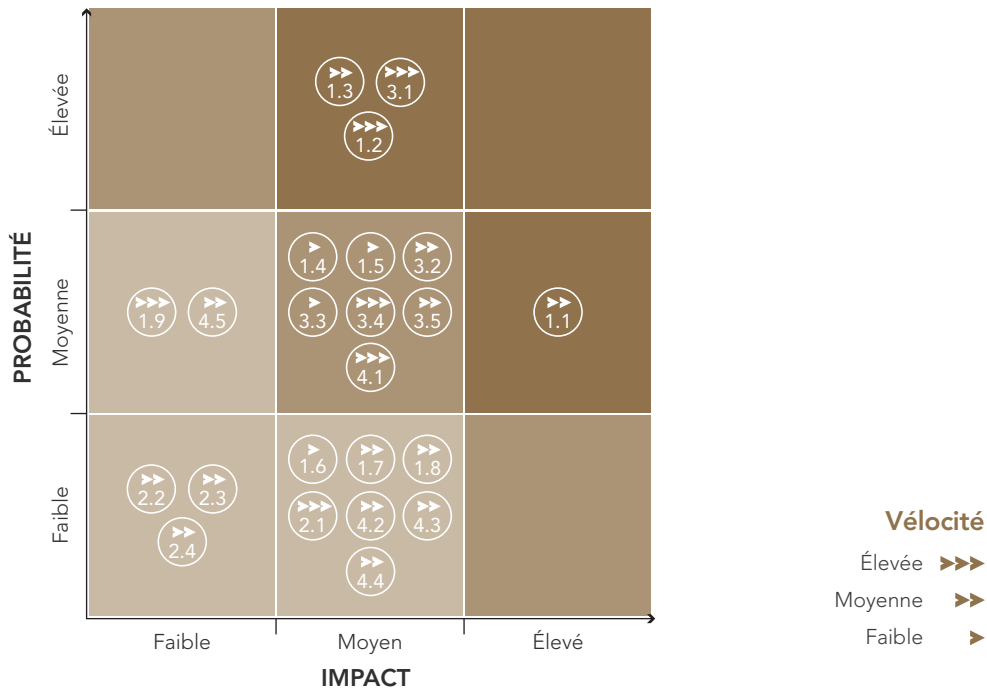
Les sujets qui ont été soulignés comme les plus importants du point de vue de la durabilité (risques liés à la RSE) sont plutôt présentés à la section 5.1.4 du présent Document d'enregistrement universel.

1.6.2 Synthèse des facteurs de risques

Catégorie de risques	Facteurs de risques	Sévérité	Impact	Probabilité	Vélocité
1.1	Environnement Politique et Social	▲▲▲	●●●	■	➤➤
1.2	Macro-économique	▲▲▲	●●	■■■	➤➤➤
1.3	Capital Humain	▲▲▲	●●	■■■	➤➤
1.4	Modèle économique	▲▲	●●	■■	➤
1.5	Risques stratégiques Transition Climatique	▲▲	●●	■■	➤
1.6	Innovation Produits et Circularité	▲▲	●●	■	➤
1.7	Concurrence	▲	●●	■	➤➤
1.8	Fusions et Acquisitions, Joint-Ventures	▲	●●	■	➤➤
1.9	Propriété Intellectuelle	▲	●	■■	➤➤➤
2.1	Marchés Financiers	▲	●●	■	➤➤➤
2.2	Risques financiers Risque de Change	▲	●	■	➤➤
2.3	Risque de Crédit	▲	●	■	➤➤
2.4	Liquidité	▲	●	■	➤➤
3.1	Cyber-sécurité	▲▲▲	●●	■■■	➤➤➤
3.2	Gestion des Données Informatiques	▲▲	●●	■■	➤➤
3.3	Risques opérationnels Intégration et Conduite du Changement	▲▲	●●	■■	➤
3.4	Interruption des Activités	▲▲	●●	■■	➤➤➤
3.5	Chaîne d'approvisionnement	▲▲	●●	■■	➤➤
4.1	Protection des Données	▲▲	●●	■■	➤➤➤
4.2	Risques de conformité Reporting et Communication	▲▲	●●	■	➤➤
4.3	Litiges significatifs, procédures et arbitrages	▲	●●	■	➤➤
4.4	Fiscalité	▲	●●	■	➤➤
4.5	Pratiques Anticoncurrentielles	▲	●	■■	➤➤

Légende :	Sévérité	Impact	Probabilité	Vélocité
	Élevée ▲▲▲	Élevé ●●●	Élevée ■■■	Élevée ➤➤➤
	Moyenne ▲▲	Moyen ●●	Moyenne ■■	Moyenne ➤➤
	Faible ▲	Faible ●	Faible ■	Faible ➤

La cartographie ci-dessous illustre l'exposition d'EssilorLuxottica aux risques listés précédemment, en tenant compte des mesures de réduction des risques implémentées pour diminuer leur probabilité et leur impact.



Risques Stratégiques

Environnement Politique et Social

Facteurs de Risques Description des Risques

Environnement Politique et Social

Sévérité:



Impact:



Probabilité:



Vélocité:



EssilorLuxottica peut être exposée à des tensions politiques et sociales mondiales en raison de sa large présence internationale. Cela pourrait affecter sa croissance, ses parts de marché et ses marges (dû à une augmentation générale des coûts), ainsi que ses investissements et accords avec leurs contreparties locales.

Les principaux pays dans lesquels le Groupe opère sont les États-Unis pour l'Amérique du Nord (chiffre d'affaires s'élevant à 10 738 millions d'euros en 2022) et la France, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Irlande, Allemagne et Espagne pour la région EMEA (chiffre d'affaires cumulé s'élevant à 3 970 millions d'euros en 2022).

La situation géopolitique mondiale instable s'aggrave. La guerre en cours entre la Russie et l'Ukraine est l'un des facteurs clés qui affectent les marchés financiers mondiaux et exacerbent les problèmes économiques existants, notamment l'inflation et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement.

Dans la région du Sud-Est asiatique, la Thaïlande où EssilorLuxottica possède d'importantes usines, a connu des mouvements sociaux suite à une instabilité politique.

Cependant, l'exposition financière liée à ces pays politiquement instables est relativement faible. En effet, seulement 1,4% des revenus d'EssilorLuxottica y sont générés.

La situation liée à la Covid-19 se stabilise même si une légère rigidité a été perçue en Corée du Sud et

Mesures de Réduction des Risques

La variété des pays dans lesquels EssilorLuxottica opère représente une protection naturelle contre des risques liés aux instabilités politiques et sociales régionaux. La présence mondiale limite l'impact des événements locaux, et le large spectre de l'activité modère le risque lié à un seul pays. EssilorLuxottica met en œuvre des mesures de diversification pour réduire la dépendance envers les influences externes.

EssilorLuxottica observe les mesures prises par les pays dans le monde entier, qui pourraient affecter les relations commerciales et surveille de près les conflits afin de déterminer leurs impacts sur sa capacité à opérer dans les régions impliquées. Les pays sanctionnés font l'objet d'une surveillance stricte et les informations pertinentes sont fournies aux instituts bancaires pour les questions de conformité.

La réaction immédiate d'EssilorLuxottica au conflit russo-ukrainien a été de protéger ses collaborateurs et leurs familles en Ukraine, en garantissant le paiement des salaires et des primes et en fournissant un soutien logistique et des hébergements à ceux qui ont évacué le pays tout en limitant le portefeuille des produits et services proposés en Russie, comme annoncé en mars 2022. De plus, l'impact financier résultant du conflit russo-ukrainien, dans lequel les opérations du Groupe représentaient environ 1 % du chiffre d'affaires consolidé de 2022, a toujours peu de conséquences sur les actifs et passifs consolidés du Groupe.

1 Présentation du Groupe EssilorLuxottica

Facteurs de risques

Facteurs de Risques Description des Risques

à Singapour. La Chine connaît toujours des périodes de confinement susceptibles d'affecter les activités d'EssilorLuxottica, en particulier puisque la politique du « zéro cas » n'est pas appliquée de la même manière dans toutes les régions. En outre, la Chine a démontré une situation peu équilibrée en termes de stabilité, de taxation et d'activités de dumping. La polarisation de la scène politique peut entraver un positionnement efficace du Groupe sur le marché.

Dans la région Amérique Latine, le Brésil et le Pérou ont connu des instabilités politiques (tentative de coup d'état), créant des tensions sur la capacité du Groupe à opérer efficacement.

La mission philanthropique OneSight EssilorLuxottica Foundation déploie des membres de son équipe dans des pays où le risque de troubles politiques est élevé. De par sa nature, la mission philanthropique établit des partenariats avec les gouvernements et organisations caritatives dont la pérennité de l'activité peut être compromise, menaçant ainsi la capacité de OneSight EssilorLuxottica Foundation d'atteindre ses objectifs. Le Groupe pourrait subir les conséquences d'un impact social ou politique négatif résultant de conflits (réfugiés climatiques, progression des dictatures, etc.) conduisant à une détérioration plus large de l'environnement commercial sur le long terme.

Mesures de Réduction des Risques

Actuellement, le Groupe a mis en œuvre les mesures suivantes, telles que : (i) filtrer et limiter les opérations bancaires, (ii) rechercher des anomalies dans les comportements des utilisateurs. La Société surveillera l'évolution du conflit et ses conséquences macro-économiques et adaptera sa réponse en conséquence.

En ce qui concerne la Thaïlande, les usines n'ont pas été touchées. En cas d'interruption, le Groupe est en mesure de déplacer la production vers d'autres régions (voir également le facteur de risque « Chaîne d'approvisionnement »).

La région Amérique Latine, profite de sa position à l'abri des conflits géopolitiques qui affectent le reste du monde. Les troubles politiques au Brésil et au Pérou ont eu un impact négligeable sur l'activité du Groupe. La situation est constamment surveillée afin de réagir rapidement si nécessaire, comme ce fut le cas au Pérou lorsque quelques magasins ont été momentanément fermés ou les heures d'ouverture ont été réduites par précaution.

En outre, avant de pénétrer un nouveau marché ou pays, le Groupe effectue des contrôles préalables afin d'évaluer la possibilité d'étendre ses activités. En effet, la situation socioéconomique des pays évolue rapidement et peut représenter une nouvelle opportunité.

Le Groupe surveille fréquemment ses canaux de communication externes (sites internet, médias, campagnes marketing et les réclamations clients afin réduire le risque de représailles politiques (en particulier en Chine).

La OneSight EssilorLuxottica Foundation a conclu des partenariats avec divers pays comme l'Inde et le Kenya, déployant des prestations primaires de soins visuels dans des établissements de santé publics et privés.

Partout où elle opère, les accords incluant les clauses de réputation et conditions de sortie, sont signés directement avec le ministre de la Santé. En outre, la Fondation s'efforce de mettre en place des partenariats intersectoriels afin de permettre une approche plus globale et avoir un impact social durable. Pour en savoir plus, voir la section 5.2.3 du présent Document d'enregistrement universel.

Macro-économique

Facteurs de risques	Description des risques	Mesures de réduction des risques
<p>Macro-économique</p> <p>Sévérité : ▲▲▲</p> <p>Impact : ●●</p> <p>Probabilité : ■ ■ ■</p> <p>Vélocité : ▶▶▶</p>	<p>L'environnement macro-économique mondial extrêmement dynamique d'aujourd'hui suggère que l'impact du risque va vraisemblablement augmenter au cours des années à venir. En particulier, l'inflation se répercute aujourd'hui sur la volatilité des devises, les coûts et la disponibilité des matières premières, la main-d'œuvre et les frais de transport (ex: en Argentine et en Turquie).</p> <p>En conséquence, le pouvoir d'achat du consommateur peut déterminer la capacité d'EssilorLuxottica à compenser la hausse des coûts, entraînant un effet négatif sur le compte de résultat et de nouveaux coûts non planifiés.</p> <p>Par ailleurs, le contexte macro-économique expose le Groupe à la possibilité que ses fournisseurs rencontrent des difficultés, affectant ainsi la continuité de la chaîne d'approvisionnement.</p>	<p>La situation actuelle ne compromet pas les objectifs financiers d'EssilorLuxottica mais requiert une réaction souple aux différents défis.</p> <p>Pour garantir l'efficacité de ses opérations et de sa logistique, EssilorLuxottica exécute et réévalue régulièrement son approche de la planification (en accordant une attention particulière aux pays ayant des procédures douanières complexes). En outre, des études de sensibilité sont menées localement pour faciliter les prises de décision.</p> <p>Afin de contrôler la volatilité et l'imprévisibilité qui caractérisent fortement cette période et réduire l'exposition au risque d'inflation, le Groupe met en œuvre des stratégies spécifiques (voir également le paragraphe Risque de change).</p> <p>En outre, la Société s'est engagée auprès de partenaires commerciaux disposant de contrats d'approvisionnement plus longs et d'un solide portefeuille. En effet, le Groupe peut s'appuyer sur une approche multi-sources pour éviter que la pression macroéconomique ne mette en péril sa chaîne d'approvisionnement.</p>

Capital Humain

Facteurs de risques

Description des risques

Mesures de réduction des risques

Capital Humain

Sévérité :



Impact :



Probabilité :



Vélocité :



Comme beaucoup d'autres grandes entreprises mondiales, EssilorLuxottica est également vulnérable aux risques que traversent les marchés du travail.

La capacité du Groupe à attirer et à retenir les talents peut être menacée et est décrite ci-dessous, tandis que la dimension de durabilité de ce facteur de risque est détaillée à la section 5.1.4.

Difficultés à retenir les talents

La rétention du personnel peut être un défi pour EssilorLuxottica, qui opère dans un domaine où la compétence est longue à se développer et où les entreprises ont besoin de collaborateurs experts dans leur domaine. En outre, le phénomène mondial de « quiet quitting » (qui désigne les employés ne fournissant pas plus d'efforts dans leur travail que nécessaire) peut représenter une difficulté pour le fonctionnement de l'entreprise.

Parmi les défis à relever pour retenir les talents, notamment ceux de la génération Z, figure la difficulté de prévoir et de gérer leurs réactions face aux initiatives mise en place par l'entreprise. En outre, leurs besoins professionnels se différencient de ceux des générations précédentes: en particulier, les nouveaux talents s'intéressent davantage aux questions de durabilité, de diversité et d'inclusion, ainsi qu'à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

La capacité du Groupe à retenir les talents peut être compromise pour les raisons suivantes : (i) les inefficacités opérationnelles engendrées par le départ des professionnels qualifiés remplacés par de nouveaux salariés qui ne disposent pas de ces compétences spécifiques (incapacité à répondre de manière satisfaisante aux besoins du Groupe); (ii) s'ils ne sont pas gérés de manière appropriée, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la flexibilité et le travail à distance pourraient avoir un effet néfaste sur l'engagement des collaborateurs, qui pourraient se sentir isolés et pas totalement inclus dans le Groupe; à défaut, il pourrait en résulter un manque de connexions, une perte d'identité pour la marque EssilorLuxottica et du sentiment d'appartenance pour le collaborateur; (iii) les attentes salariales des employés pourraient ne pas être pleinement satisfaites.

Difficultés à attirer les talents

Le marché du travail devient extrêmement compétitif et tendu à l'échelle mondiale rendant la capacité à attirer de nouveaux talents encore plus essentielle. Une image positive de l'employeur contribue à attirer les talents indispensables au succès et à la croissance de l'entreprise.

Le Groupe pourrait être plus exposé dans le secteur de la vente au détail aux États-Unis où les profils qualifiés (comme les médecins et les optométristes) deviennent difficiles à trouver. De plus, la nouvelle loi sur la transparence des salaires, mise en œuvre dans différents États (Colorado, New York, bientôt en Californie), exige plus de transparence dans la divulgation des salaires et le suivi des paiements. Le non-respect de ces règles peut exposer le Groupe à des amendes et à une détérioration de sa réputation.

Le Groupe cherche à développer un environnement dans lequel chacun peut s'épanouir, se sentir valorisé et respecté et apprendre constamment. En effet, la transparence et la durabilité font partie des valeurs fondamentales, clairement énoncées dans le pilier « Eyes on Inclusion ».

Ces initiatives visent à améliorer les taux de rétention en encourageant l'engagement éthique de tous les collaborateurs. EssilorLuxottica s'efforce de créer une communauté qui valorise tous les milieux, toutes les identités et toutes les cultures afin de susciter l'intérêt de nouveaux talents.

À la suite de ses récentes acquisitions, le Groupe développe une culture et une empreinte unique, ainsi que des valeurs unifiées qui sont partagées par sa vaste organisation géographique et démographique. Des efforts sont fournis pour respecter ses engagements et les inclure dans le développement de la nouvelle identité.

L'entreprise recrute du personnel formé à la nouvelle stratégie comme investissement pour l'avenir. De plus, l'entreprise entend mettre davantage l'accent sur la fidélisation des employés, car le savoir-faire du Groupe est essentiel dans le processus d'intégration et de transformation. C'est pourquoi un plan de rétention efficace est mis en place pour conserver les talents (ex: en matière d'attentes, de satisfaction professionnelle, d'environnement de travail, de gestion des performances, de développement de carrière et de rémunération compétitive).

En 2022, la Société a continué de déployer ses programmes d'actionariat salarié. Près de 58 000 collaborateurs éligibles dans 80 pays, ont souscrit au programme Boost 2022. Ainsi aujourd'hui, près de 72 000 des collaborateurs du Groupe dans 85 pays détiennent une participation financière dans l'entreprise. En permettant aux salariés de réaliser cette opération profitant de termes avantageux, le Groupe fait converger leurs intérêts avec le sien ainsi qu'avec celui des autres actionnaires.

Opportunités de développement de qualité accessible à tous, de nouvelles méthodes de travail et des formations sont de puissants facteurs de motivation pour attirer et garder les talents, ainsi que pour permettre aux employés de se sentir partie prenante d'EssilorLuxottica et aider au développement d'une culture de Groupe commune. Pour accroître la participation des employés, le Groupe développe des parcours d'apprentissage spécialisés, par le biais des technologies numériques, sur la plateforme « Leonardo ».

Les stratégies visant à attirer et à retenir les talents sont adaptées aux régions et aux personnes. Dans les pays où il y a une pénurie d'optométristes par exemple, le Groupe (i) offre aux médecins la possibilité de travailler à distance, ce qui permet une plus grande flexibilité (ex: la solution de télé-optométrie - Connect); (ii) adopte une approche plus conviviale de l'ordinateur pour gérer la sous-location afin d'optimiser le contrôle; (iii) investit dans des écoles et des collèges d'optométrie pour le remboursement des prêts; (iv) installe ses technologies dans des écoles et des universités; (v) propose des bourses d'études (ex: aux États-Unis, avec l'Asco, l'Association des écoles et collèges d'optométrie).

Modèle économique

Facteurs de risques	Description des risques	Mesures de réduction des risques
Modèle économique Sévérité : ▲▲ Impact : ●● Probabilité : ■■ Vitesse : ►	<p>EssilorLuxottica, acteur intégré de l'industrie optique, est un leader mondial dans la conception, la fabrication et la distribution de verres ophtalmiques, de montures et de lunettes de soleil.</p> <p>La croissance des ventes en ligne est restée un moteur important pour le Groupe du fait également du fort développement en concomitance des géants de la technologie (GAFA, BATX, etc.) dans le secteur. Si EssilorLuxottica ne parvient pas à adapter efficacement son modèle commercial en temps opportun, en numérisant par exemple les services tels que les prescriptions en ligne, les pertes de part de marché pourraient être considérables.</p> <p>Le Groupe élargit sa clientèle en pénétrant de nouveaux marchés tels que celui des lunettes pour enfants. D'un point de vue stratégique et juridique, il s'agit d'un domaine délicat, et des complications pourraient survenir en cas de non-respect des normes légales dans le processus et la qualité.</p> <p>Pour satisfaire pleinement les attentes des consommateurs, EssilorLuxottica doit être attentif aux tendances spécifiques des marchés régionaux.</p>	<p>EssilorLuxottica a amélioré son modèle économique grâce à des stratégies omnicanales et numériques (nouvelles méthodes de paiement, <i>Virtual Try-on</i> ou essai virtuel, traitement microscopique des données) afin d'engager pleinement ses propres clients et consommateurs (ex: Sunglass Hut).</p> <p>Le Groupe est en mesure d'identifier toutes les tendances du marché et les faibles signaux de manière à ajuster son offre aux attentes des clients grâce à un modèle économique totalement intégré (marques fortes, modèle de soins de la vue, empreinte commerciale, proximité des services). En outre, le Groupe poursuit une culture ouverte où les autres acteurs de l'industrie de l'optique et des soins oculaires peuvent profiter de sa technologie et favoriser l'innovation sur le marché.</p> <p>Conscient de l'importance de la centralité de la prise de décision, EssilorLuxottica s'attache à comprendre les besoins locaux agissant sur son empreinte globale. Un effort continu est mené en vue d'atteindre et élargir efficacement sa clientèle actuelle ainsi que l'investissement dans des alliances avec de fortes initiatives marketing sont menées.</p> <p>En outre, en 2022, le Groupe a annoncé le renouvellement de licence à 15 ans avec le groupe Armani, un accord de 5+5 ans avec Swarovski Eyewear et un accord de 10 ans avec Brunello Cucinelli.</p>

Transition climatique

Facteurs de risques Description des risques

Mesures de réduction des risques

Transition climatique

Sévérité :



Impact :



Probabilité :



Vélocité :



Le terme « transition climatique » décrit le risque lié à l'imprévisibilité de l'offre et de la demande (ex: l'énergie), à l'émergence de nouvelles réglementations strictes en matière de climat (ex: une taxe sur le carbone), au développement de technologies concurrentes bas-carbone (ex: l'impression 3D) et à l'augmentation des préoccupations/attentes des parties prenantes.

Un manque de résilience peut entraîner des dysfonctionnements et une augmentation des coûts opérationnels, avec des conséquences sur la capacité du Groupe à atteindre l'objectif de neutralité carbone de 2025 (scope 1 et 2) ou à adapter le modèle économique.

La fabrication des verres et des montures injectées nécessite l'utilisation de plastiques dérivés du pétrole, ce qui impacte l'empreinte écologique. La réalisation d'une transition vers une économie à faible émission de carbone peut être entravée par (i) l'incapacité à trier les déchets ; (ii) la forte dépendance à l'égard du producteur de monomères, qui peut aggraver le risque lié à la continuité des activités; (iii) le lien avec les entreprises chimiques peut entraîner un manque de contrôle de la chaîne d'approvisionnement et une limitation du développement d'activités innovantes et des matériaux utilisés.

La législation européenne exige que toutes les grandes entreprises et toutes les Sociétés cotées en bourse (à l'exception des micro-entreprises cotées) publient des informations sur les risques et les opportunités découlant des questions sociales et environnementales, ainsi que sur l'impact de leurs activités sur les personnes et l'environnement. Les considérations climatiques et critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en général devraient être au cœur de l'investissement traditionnel. Des études ont montré que les entreprises ayant un score élevé en matière d'ESG connaissent, en moyenne, des coûts de capital inférieurs à ceux des entreprises ayant un score ESG faible. D'autres études montrent que les portefeuilles ESG surperforment constamment les portefeuilles traditionnels.

Le risque peut être aggravé par l'incapacité du Groupe à mesurer l'efficacité des actions existantes et la perte d'opportunités qui en résulte.

En raison de la nature des activités du Groupe, l'exposition actuelle aux conséquences de la transition vers le changement climatique est jugée limitée. En effet, EssilorLuxottica poursuit son chemin dans le plein respect des indications légales et avec des recommandations ambitieuses sur le climat tant au niveau international que local.

Étant donné que la Société, en particulier la jeune génération, est davantage concernée par les facteurs de responsabilité sociale des entreprises, il est essentiel d'aborder la question avec soin et attention. Le Groupe investit dans des stratégies de stabilisation et promeut des principes d'intégrité pour étayer son intérêt pour ce thème.

EssilorLuxottica, s'est engagée de manière proactive dans des activités visant à favoriser la neutralité carbone, a créé une feuille de route pour la neutralité carbone conformément au pilier « Eyes on the Carbon » afin de réduire sa dépendance aux combustibles fossiles et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (ci-après « GES »). La souveraineté matérielle représenterait pour l'entreprise un avantage concurrentiel significatif.

Le Groupe s'efforce (i) de rendre compte régulièrement des émissions de GES pour les émissions des scopes 1, 2 et 3 et de réaliser une évaluation de l'empreinte carbone afin d'évaluer le portefeuille global des émissions de GES du Groupe; (ii) d'investir dans la production d'énergie à partir de sources renouvelables (ex: les systèmes de chauffage solaire et de biomasse) et de maximiser l'utilisation d'énergie renouvelable lorsque cela est possible; (iii) de réduire les émissions de CO2 causées par les opérations logistiques afin de créer une chaîne d'approvisionnement bas-carbone. Le Groupe envisage de conclure des contrats avec de grands fournisseurs en vue d'une orientation plus durable; (iv) d'aider les projets de capture ou de réduction du carbone afin de contribuer au programme mondial de neutralité carbone.

Pour en savoir plus sur la dimension RSE, voir la section 5.1.4 du présent Document d'enregistrement universel.

Innovation produit et circularité

Facteurs de risques Description des risques

Mesures de réduction des risques

Innovation produit et circularité

Sévérité :



Impact :



Probabilité :



Vélocité :



L'industrie de l'optique se caractérise par son dynamisme et dispose d'une grande marge en termes d'innovation et d'introduction de solutions durables, de nouveaux traitements de correction de la vision. L'absence d'investissement dans la Recherche & Développement peut entraîner un retard dans l'adoption de nouvelles technologies, ce qui aurait un impact négatif sur la compétitivité, les ventes et la rentabilité d'EssilorLuxottica, ainsi que sur sa réputation.

Il est crucial pour EssilorLuxottica, en tant que leader du secteur de l'optique, d'anticiper les besoins des clients, d'être le premier intervenant sur le marché des nouveautés en matière de lunettes, tant en ce qui concerne les dispositifs portables que médicaux et les prescriptions. Si la clientèle du Groupe était réduite en raison de produits concurrents ou de produits obsolètes offerts par EssilorLuxottica, le chiffre d'affaires du Groupe serait affecté négativement, entraînant une sous-utilisation des ressources.

Alternatives et tendances en matière de correction de la vision

Le marché de la prescription a été sévèrement touché par les nouvelles technologies pour le traitement des problèmes oculaires, ce qui a conduit à un environnement plus concurrentiel. Les verres présentant des avantages médicaux, comme la correction de la myopie, constituent l'un des défis de l'innovation dans un secteur où le nombre d'entreprises est limité.

La disponibilité d'autres méthodes efficaces de correction de la vue, notamment la chirurgie optique réfractive, ou la tendance du patient à utiliser des lentilles de contact (en raison de nouvelles modes ou de solutions innovantes) pourraient avoir un impact négatif sur le secteur des montures optiques et des verres de prescription.

Dispositifs portables

Des concurrents importants, tels que les géants de la Silicon Valley, investissent dans le marché des lunettes connectées et créent une nouvelle génération de produits. Il est impératif de prévoir cette transition majeure et d'en affronter efficacement les répercussions.

De plus, la création de nouveaux produits peut s'accompagner de toute une série de nouveaux risques, notamment (i) les produits défectueux, l'obsolescence et la mise au rebut; (ii) la dépendance à l'égard du savoir-faire du partenaire et le risque de réputation découlant de ses actions; (iii) et les litiges juridiques liés à la violation de la confidentialité des données et atteinte à la propriété intellectuelle.

Circularité

Les attentes des clients sont davantage axées sur les questions de développement durable, grâce à l'influence et à la prise de conscience des nouvelles générations.

L'incapacité à mettre en œuvre ces actions peut entraîner un risque de réputation, ce qui affecterait les volumes de chiffre d'affaires.

EssilorLuxottica investit des ressources considérables dans la recherche et le développement (343 millions d'euros ajustés, pour plus d'informations, voir la section 2.3) et forme des alliances bénéfiques avec des innovateurs de premier plan (universités - centres de recherche, fabricants de dispositifs industriels et médicaux, et géants de la technologie) pour anticiper les préférences et les tendances des consommateurs.

En mars 2022, EssilorLuxottica et CooperCompanies ont annoncé la finalisation de leur accord de *Joint-Venture* relatif à SightGlass Vision, accélérant la commercialisation de nouvelles technologies de verres de lunettes pour élargir la prise en charge de la myopie.

En juillet, le Groupe et l'Institut polytechnique de Milan ont annoncé la création du tout premier centre de recherche commun destiné à concevoir les lunettes intelligentes du futur : EssilorLuxottica Smart Eyewear Lab. Le projet implique un investissement de plus de 50 millions d'euros et englobera la recherche industrielle et le développement expérimental de produits à la base d'une nouvelle génération de dispositifs portables capables de se connecter de manière autonome aux réseaux.

Les verres Stellest (la ligne de verres de lunettes pour freiner la myopie), les E-lenses, les verres unifocaux et progressifs et la gestion de la lumière sont tous des exemples de projets d'innovation visant à répondre aux besoins des consommateurs et à faciliter la création de catégories entièrement nouvelles.

EssilorLuxottica s'intéresse de près à la durabilité et à l'innovation. Grâce à une approche d'économie circulaire, elle vise à minimiser l'impact sur l'environnement tout en améliorant l'excellence et la qualité des produits. Le processus interne de recyclage du nylon, mis en place en premier lieu dans l'usine d'Agordo en Italie et qui s'étend progressivement aux autres régions, en est un bon exemple. Ce processus a été confirmé par le programme international ISCC Plus qui garantit l'ensemble de la chaîne de valeur depuis la collecte des déchets au processus de moulage par injection. Grâce à de récentes acquisitions et partenariats (tels que Barberini, Giorgio Fedon & Figli S.p.A., Mazzucchelli 1849, ...), le Groupe tire parti de son intégration verticale renforcée pour introduire des processus innovants et des initiatives circulaires afin de réduire son empreinte environnementale et d'adopter des matériaux de plus en plus durables.

Le Groupe se concentre sur le passage de matériaux d'origine fossile à des matériaux d'origine biosourcés grâce à l'introduction de matériaux renouvelables et recyclés.

L'année 2022 a vu une forte pénétration des collections durables dans la plupart des marques de lunettes, qu'elles soient internes (Ray-Ban, Oakley, Arnette, Costa del Mar, ...) ou sous licence (Giorgio Armani, Chanel, Burberry, Ralph Lauren, etc.).

Le Groupe a également mis en place des produits semi-finis avancés avec une consommation de monomère considérablement réduite, permettant d'économiser 20 % de monomère par rapport à la norme, ainsi qu'une chaîne d'approvisionnement RX to Stock innovante, qui utilise des verres finis issus du moulage plutôt que des produits semi-finis dans le but de réduire l'utilisation de monomère.

Pour en savoir plus sur la dimension RSE, se référer à la section 5.1.4 du présent Document d'enregistrement universel. Pour en savoir plus sur la dimension RSE, voir la section 5.1.4 du présent Document d'enregistrement universel.

1 Présentation du Groupe EssilorLuxottica

Facteurs de risques

Concurrence

Facteurs de risques	Description des risques	Mesures de réduction des risques
Concurrence Sévérité : ▲ Impact : ●● Probabilité : ■ Vélocité : ➤➤	<p>Le marché dans lequel opère EssilorLuxottica est caractérisé par d'excellentes possibilités de croissance de l'ordre de 5 %. La prospérité et les opportunités attendues sont liées au traitement de plus en plus fréquent des troubles de la vue, tels que l'irritation des yeux et le syndrome de vision informatique (SVI, fatigue oculaire numérique).</p> <p>Les tendances changent rapidement, ce qui entraîne une évolution continue des préférences des consommateurs.</p> <p>L'incapacité à détecter et à anticiper ces tendances à temps peut entraîner une perte de parts de marché ou une réduction des marges.</p> <p>Ceci peut stimuler (i) l'apparition de nouveaux entrants proposant soit de nouveaux produits, technologies ou nouveaux modèles économiques numériques ou pénétrant le marché par différents canaux avec des stratégies agressives; (ii) une concurrence accrue dans les produits traditionnels de la part des Groupes de mode, qui ont fortement investi dans le secteur de l'optique en regroupant leurs propres marques et en acquérant de nouvelles; (iii) l'intensification de la concurrence sur les marchés américains de la Mutuelles d'optique (« Managed Vision Care ») peut amener les concurrents à adopter des stratégies agressives; (iv) la position d'EssilorLuxottica dans le secteur des lunettes connectées a été renforcée par sa relation avec Meta, mais d'autres entreprises, telles que les géants de la technologie, pourraient entrer sur ce marché en introduisant de nouveaux produits.</p> <p>En outre, différents acteurs du capital-investissement proposent des offres de réduction en ligne agressives, ce qui peut avoir un impact sur les revenus du Groupe.</p>	<p>La concurrence est perçue positivement par le Groupe car elle peut renforcer la connaissance du marché et favoriser les solutions innovantes.</p> <p>EssilorLuxottica est un leader mondial majeur sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'industrie de l'optique et des soins oculaires grâce à ses activités de fabrication et de vente au détail intégrées verticalement et de grande envergure. Le Groupe jouit d'une position unique sur le marché, grâce à sa présence mondiale et à son modèle commercial omnicanal qui combine les activités en ligne et en magasin.</p> <p>Son efficace portefeuille de produits est composé de montures, qui reposent sur des marques de mode et de luxe sous licence ou propriétaires, ainsi que de verres qui profitent de technologies de pointe (comme Transition, Varilux).</p> <p>EssilorLuxottica, par l'intermédiaire de ses filiales, a conclu des contrats de licence de marques (23 contrats de licence) pour la fabrication et la distribution de montures, de verres de prescription et de lunettes de soleil sous des marques de créateurs, notamment Prada, Versace, Dolce&Gabbana, etc. (se référer au Chapitre 1.4.5).</p> <p>Environ deux tiers des accords de licence ont une durée inférieure à 5 ans avec une clause de renouvellement automatique et plus d'un tiers ont une durée comprise entre 5 et 15 ans. Le Groupe, pour réagir à l'évolution numérique du secteur, applique une approche innovante en termes de produits, d'agilité numérique et d'expérience client qui peut s'appuyer sur plusieurs brevets (plus de 12 000).</p> <p>La Société se concentre sur des produits de haute qualité et sur la garantie de la meilleure expérience possible pour le client, grâce à des programmes de formation du personnel et à l'inclusion de technologies attractives en magasin pour susciter l'intérêt des clients. Le Groupe investit fortement dans une approche innovante en matière d'expérience client (outil d'essayage virtuel) et de dispositifs portables pour pénétrer de nouveaux marchés.</p> <p>Pour prévoir les tendances et créer de nouveaux produits compétitifs, EssilorLuxottica étudie les préférences des consommateurs. Plus précisément, le Groupe investit dans des produits et des solutions durables car cela devient un aspect essentiel pour les parties prenantes du Groupe.</p> <p>Pour les efforts du Groupe en matière d'éco-conception et de produits durables, se référer à la section 5.1.4 du présent Pour en savoir plus sur la dimension RSE, voir la section 5.1.4 du présent Document d'enregistrement universel.</p>

Fusions et acquisitions et *Joint-Ventures*

Facteurs de risques	Description des risques	Mesures de réduction des risques
<p>Fusions et acquisitions et <i>Joint-Ventures</i></p> <p>Sévérité : ▲</p> <p>Impact : ●●</p> <p>Probabilité : ■</p> <p>Vélocité : ➤➤</p>	<p>Au cours de l'année 2022, EssilorLuxottica a maintenu sa stratégie sélective de fusions et d'acquisitions dans plusieurs domaines et zones géographiques.</p> <p>L'exécution de la stratégie de fusions-acquisitions d'EssilorLuxottica (acquisitions et/ou partenariats), expose le Groupe à (i) des diligences préalables inadéquates (financières, informatiques, juridiques, fiscales, sociales, environnementales, de propriété intellectuelle, de conformité, de confidentialité des données, de questions ESG, environnementales, etc.); (ii) de faibles protections contractuelles; (iii) des ajustements de prix d'achat.</p> <p>L'incapacité à identifier correctement de nouvelles cibles de fusions et acquisitions ou des <i>Joint-ventures</i> peut avoir un impact négatif sur les futures performances du Groupe. De plus, l'incapacité (i) à optimiser les éventuelles synergies générées par l'intégration des entreprises acquises (ii) à mettre en œuvre les politiques et les normes du Groupe, pourrait affecter la future rentabilité du Groupe, ses performances commerciales globales et sa réputation.</p> <p>Le Groupe a un certain nombre d'accords avec des partenaires minoritaires. Les règles de gouvernance et les droits de protection minoritaires limitent parfois le niveau de contrôle et d'influence que le Groupe peut déployer sur l'entreprise.</p> <p>Dans le contexte actuel, les risques de conformité et de réputation sont particulièrement importants et pourraient nuire à la capacité du Groupe à poursuivre sa stratégie de fusion et d'acquisition.</p>	<p>EssilorLuxottica a instauré un processus strict de fusion et d'acquisition fondé sur des principes internes et sur l'exécution de diligences afin d'analyser les cibles potentielles. Ce processus garantit que les cibles sont évaluées de manière adéquate, réduisant l'exposition aux risques habituels des transactions. De plus, les accords de fusion et d'acquisition incluent généralement des conditions contractuelles spécifiques afin de minimiser ces risques.</p> <p>Une fois l'acquisition réalisée, dans un délai raisonnable, des plans d'intégration sont mis en œuvre pour mettre à profit les synergies (informatique, achats, ...) et assurer une transition sans heurts dans l'organisation d'EssilorLuxottica.</p> <p>Pour gérer le dialogue avec les partenaires du Groupe, EssilorLuxottica a, en général, (i) nommé des représentants dans les conseils d'administration de ses partenaires; (ii) mis en place des contrôles internes; (iii) réalisé des activités d'audit interne; (iv) mis en place une équipe mixte entre le département financier d'EssilorLuxottica et les bureaux régionaux, permettant d'avoir une vue d'ensemble des finances de ses opérations conjointes. Par ailleurs, une plateforme de détection des fraudes a été mise en place par le Groupe.</p> <p>Le Groupe recherche également des opportunités de fusion et d'acquisition pour accélérer la réalisation des objectifs de RSE. Concernant la neutralité de l'empreinte carbone, l'entreprise a envisagé d'acheter des champs solaires et éoliens pour produire sa propre énergie.</p>

Propriété intellectuelle

Facteurs de risques

Description des risques

Mesures de réduction des risques

Propriété intellectuelle

Sévérité :



Impact :



Probabilité :



Vélocité :



Pour protéger ses actifs, y compris, de manière non exhaustive, les conceptions de produits, les services, les noms de marque, le savoir-faire, les procédés et technologies de fabrication, la recherche sur les produits, l'innovation et le fonds de commerce, EssilorLuxottica s'appuie sur les secrets commerciaux, les présentations commerciales, les marques, les noms de domaine, les brevets, les dessins et modèles et les droits d'auteur.

Les projets en cours avec Meta, avec qui l'entreprise collabore pour créer des produits plus innovants qui seront lancés sur le marché dans les années à venir, sont particulièrement importants. En effet, un manque de compréhension claire de la propriété et de la gestion des brevets peut conduire à une perte d'avantage concurrentiel acquis.

L'entreprise investit pour protéger les propriétés intellectuelles liées à la myopie. En effet, de plus en plus d'entreprises tentent de reclasser leurs produits en tant que produits médicaux et l'augmentation des demandes de brevets peut amplifier le risque d'être exposé à des violations de la propriété intellectuelle, ce qui nuit à la réputation de l'entreprise.

EssilorLuxottica peut être exposée à divers risques car (i) les marques et les brevets peuvent ne pas toujours être délivrés avec succès lors des examens officiels ou peuvent être invalidés en cas d'action de tiers; (ii) les tiers peuvent apprendre et utiliser abusivement les informations exclusives et confidentielles d'EssilorLuxottica; (iii) l'émergence de nouveaux acteurs (tels que les géants de la technologie), qui sont en mesure de déposer rapidement de nombreux brevets, peut constituer une menace; et (iv) les mesures prises pour sauvegarder sa propriété intellectuelle peuvent ne pas être suffisantes pour empêcher l'imitation de ses produits et services, en particulier dans les pays où les litiges en matière de propriété intellectuelle ne sont pas une chose courante (notamment dans certains pays asiatiques et au Moyen-Orient).

En particulier dans la région Amérique Latine, la prévalence des produits contrefaits sur le marché pourrait entraver l'expansion des ventes et, au final, influencer le comportement des clients. Le problème concerne aussi bien les magasins en ligne que les magasins physiques. Les contrefaçons sur le marché en ligne sont plus faciles à détecter mais difficiles à stopper. Celles qui sont vendues dans les magasins nécessitent une vérification sur place, ce qui représente un coût supplémentaire.

En outre, cela porterait atteinte à la valeur des marques d'EssilorLuxottica :

- Les tiers pourraient concevoir de manière indépendante des produits ou services alternatifs contournant les droits de propriété intellectuelle du Groupe;
- Les tiers pourraient faire valoir des brevets, des droits des droits de propriété intellectuelle à l'encontre d'EssilorLuxottica, conduisant à des contentieux et d'autres procédures juridiques ayant des répercussions négatives potentielles pour le Groupe.

Le projet avec Meta, qui contribue à la progression technologique, ainsi que le partenariat établi avec l'Institut polytechnique de Milan (voir la section Innovation des produits et risque de circularité) constituent une clé essentielle pour accéder au marché de demain.

Le Groupe alloue des ressources pour faire respecter les brevets et les marques, ainsi que les secrets commerciaux et autres droits de propriété intellectuelle, en particulier les investissements relatifs à la myopie. En effet, EssilorLuxottica surveille le marché pour déterminer si des tiers enfreignent les brevets du Groupe.

Par exemple, EssilorLuxottica coopère avec des organisations gouvernementales internationales pour renforcer le respect de la propriété intellectuelle.

Le Groupe a mis en place un programme robuste, coordonné de manière centralisée, dans le but de garantir la fiabilité de l'authenticité de ses produits au niveau mondial afin de relever les défis liés à la contrefaçon de produits et au marché parallèle. Grâce à cette initiative, les succursales locales aident l'équipe centrale à évaluer les situations locales en réalisant et en soutenant des audits en magasin et en ligne afin d'identifier rapidement les violations potentielles et de mettre en œuvre les contre-mesures opérationnelles et juridiques appropriées.

Le Groupe a renforcé la protection de ses projets spéciaux et sensibles qui permettent une surveillance étroite en matière de protection de la propriété intellectuelle, de protection des actifs et de sécurité informatique afin d'éviter toute fuite sur le produit jusqu'au lancement.

Par ailleurs, EssilorLuxottica cherche à réduire le risque par le biais de protections contractuelles, en veillant à ce que les accords (comme ceux conclus avec les franchisés) puissent être résiliés en cas d'utilisation non autorisée des droits de propriété intellectuelle du Groupe ou de vente de produits contrefaits dans les lieux où sont vendus ceux d'EssilorLuxottica.

Risques financiers

Marchés financiers

Facteurs de risques	Descriptions des risques	Mesures de réduction des risques
Marchés financiers Sévérité : ▲ Impact : ●● Probabilité : ■ Vélocité : ▶▶▶	Les fluctuations des taux d'intérêt du marché, des taux d'inflation et des taux de croissance à long terme de l'économie mondiale dans les pays où le Groupe opère peuvent avoir un impact négatif sur les capacités d'investissement et la valeur marchande d'EssilorLuxottica. L'exécution future de la stratégie de croissance externe par le biais d'opérations de fusion et d'acquisition pourrait nécessiter des emprunts qui augmenteraient l'exposition d'EssilorLuxottica aux fluctuations des taux d'intérêt. Pour plus d'informations, voir la note 29 des états financiers consolidés, à la section 4.1.6 du présent Document d'enregistrement universel.	L'impact des fluctuations des taux d'intérêt est limité en raison du pourcentage élevé de l'endettement brut, à taux fixe (95 %). Pour couvrir le risque de taux et optimiser le financement de sa dette, EssilorLuxottica peut utiliser ponctuellement des swaps de taux d'intérêt. Dans ce cas, les charges et les produits financiers relatifs aux instruments dérivés de taux sont reconnus dans le résultat en contrepartie des charges et des produits générés par l'élément couvert. Pour plus d'informations, voir la note 29 des états financiers consolidés, à la section 4.1.6 du présent Document d'enregistrement universel.

Risque de change

Facteurs de risques	Descriptions des risques	Mesures de réduction des risques
Risque de change Sévérité : ▲ Impact : ● Probabilité : ■ Vélocité : ▶▶	Comme EssilorLuxottica opère dans le monde entier et réalise ses activités dans plusieurs devises, les résultats du Groupe peuvent être affectés de manière significative par les fluctuations des taux de change. Le principal taux de change auquel le Groupe est exposé est la parité EUR/USD, car environ 40 % du chiffre d'affaires est en USD et environ 65 % du bénéfice d'exploitation ajusté dépend du dollar. <ul style="list-style-type: none"> • Environ 75 % des ventes d'EssilorLuxottica sont réalisées en devises étrangères (principalement USD, AUD, BRL, GBP, CNY, etc.), ce qui a un impact significatif sur la volatilité des ventes du Groupe. Comme en 2021, l'année 2022 a été marquée par une forte volatilité des devises sur les marchés où le Groupe opère, notamment en Argentine, en Turquie et au Brésil. Le Groupe a été par conséquent exposé à des variations de ses résultats. Voir également la note 29 des états financiers consolidés, à la section 4.1.6 du présent Document d'enregistrement universel, pour les informations relatives aux IFRS.	EssilorLuxottica cherche à limiter l'impact du risque de change en limitant son exposition en privilégiant les couvertures naturelles et aura recours aux produits dérivés financiers uniquement pour compenser son exposition transactionnelle résiduelle. Ces instruments financiers dérivés ont pour seule vocation de couvrir le risque de change associé à une activité économique pouvant se traduire par une exposition financière. De manière générale, le service de Trésorerie du Groupe est en première ligne sur cette question, s'assurant que l'organisation est flexible sur les coûts et gère bien ce risque à échelle du Groupe. Se référer à la note 29 des notes aux états financiers consolidés présentés en section 4.1.6 du présent Document d'enregistrement universel pour davantage d'informations.

1 Présentation du Groupe EssilorLuxottica

Facteurs de risques

Risque de crédit

Facteurs de risques

Descriptions des risques

Mesures de réduction des risques

Risque de crédit

Sévérité :



Impact :



Probabilité :



Vélocité :



Contreparties Financières

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie financière, c'est-à-dire au risque qu'une banque manque à ses obligations contractuelles (placements à court terme, instruments de couverture ou lignes de crédit), ce qui induirait une perte financière pour le Groupe. Le défaut d'une contrepartie peut notamment se traduire par une perte de valeur (cas du non-remboursement d'un actif) ou par une perte de liquidité (impossibilité de tirer sur une ligne de crédit non utilisée).

Contreparties Commerciales

Le Groupe est exposé aux retards de paiement, voire au défaut de paiement de certains de ses clients (Solutions pour les professionnels - commerce de gros). L'exposition au risque de crédit est plus élevée dans certaines des régions où le Groupe opère, telles que l'Inde, le Moyen-Orient, la Turquie, l'Afrique ou l'Amérique latine. Afin de soutenir certains de ses clients, EssilorLuxottica a mis en place des solutions spécifiques pendant la pandémie de Covid-19. Certains délais de paiement ont ainsi été allongés, tandis que des prêts à court terme ont été accordés. Le Groupe ne présente pas une concentration significative du risque de crédit.

Au 31 décembre 2022, les créances clients exigibles non dépréciées s'élevaient à 332 millions d'euros.

Se référer à la note 29 des notes aux états financiers consolidés présentés en section 4.1.6 du présent Document d'enregistrement universel pour davantage d'informations.

Contreparties Financières

Pour atténuer ce risque, EssilorLuxottica diversifie ses contreparties bancaires (en fonction de la notation de la contrepartie), afin de limiter l'exposition individuelle. De plus, 90 % ou plus de la trésorerie excédentaire doit être investie dans des produits répondant à la définition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie selon les normes IFRS.

Le Groupe recourt à des contrats dérivés pour couvrir son risque de taux et de change, dont les contrats cadres contiennent des clauses permettant de compenser les montants à recevoir et à payer uniquement en cas de survenance d'événements tels que le défaut ou certains autres risques de crédit de l'une des parties contractantes.

Contreparties Commerciales

Le Groupe assure la gestion localement et le suivi du risque de crédit de manière centralisée. Le Groupe dispose de procédures adéquates pour s'assurer que ses ventes de produits et de services sont effectuées à des clients qu'il estime fiables au vu de leur situation financière et de son expérience passée. Des limites de crédit sont fixées en tenant compte de l'évaluation, interne et externe, de la solvabilité des clients. L'utilisation des limites de crédit est régulièrement contrôlée au moyen de procédures automatiques. La mise en place d'une nouvelle feuille de route IT s'inscrit dans la volonté de fiabiliser et de standardiser ces processus au niveau du Groupe.

L'exposition du Groupe aux créances clients non dépréciées est naturellement limitée par le grand nombre de pays dans lequel il opère (atténuant ainsi les conséquences en cas d'effondrement d'une économie nationale) et le nombre de clients servis (évitant ainsi les expositions individuelles significatives à certains clients). A ce jour, aucun problème de remboursement n'est à signaler et les conséquences sont même positives, puisque des actions comme l'allongement des délais de paiement permettent au Groupe de conserver autant que possible ses clients.

Concernant les prêts accordés à des clients privés, ces opérations sont exécutées dans un cadre documenté. En outre, EssilorLuxottica n'intervient jamais seul dans ce type d'accord et exige systématiquement la présence du client dans l'accord financier.

Se référer à la note 29 des notes aux états financiers consolidés présentés en section 4.1.6 du présent Document d'enregistrement universel pour davantage d'informations.

Liquidité

Facteurs de risques	Descriptions des risques	Mesures de réduction des risques
Liquidité Sévérité : ▲ Impact : ● Probabilité : ■ Vélocité : ➤➤	<p>Le Groupe pourrait être exposé au risque que ses sources de liquidité puissent s'avérer insuffisantes pour couvrir ses besoins de financement en vue de son objectif de croissance (ex: croissance externe par acquisition). Toutefois, le risque est limité compte tenu du niveau élevé de génération de flux de trésorerie et de la bonne note de crédit du Groupe.</p> <p>Se référer à la Note 29 des Notes aux états financiers consolidés présentes en section 4.1.6 du présent Document d'enregistrement universel pour davantage d'informations.</p>	<p>EssilorLuxottica opère de manière à disposer en permanence de niveaux de liquidité élevés afin d'assurer son indépendance et sa croissance. Sa politique de financement repose sur la diversification des sources de financement, le recours à des financements à moyen et long terme, la répartition des échéances de la dette dans le temps et la mise en place de lignes de crédit bancaire confirmées.</p> <p>Pour assurer une gestion cohérente et pour réussir à obtenir des conditions optimales sur le marché auprès des établissements financiers les plus robustes, le financement global du Groupe est mis en place par la Trésorerie centrale, qui se trouve ensuite en charge du refinancement des différentes entités.</p> <p>Dans certaines situations particulières, en raison de la réglementation locale, certaines entités peuvent être tenues de réaliser leur propre refinancement.</p> <p>Au 31 décembre 2022, le Groupe disposait de 2 258 millions d'euros de lignes de crédit confirmées auprès d'établissements bancaires de premier plan.</p> <p>Se référer à la Note 29 des Notes aux états financiers consolidés présentés en section 4.1.6 du présent Document d'enregistrement universel pour davantage d'informations.</p>

Risques opérationnels

Cybersécurité

Facteurs de risques

Descriptions des risques

Mesures de réduction des risques

Cybersécurité

Sévérité :

▲▲▲

Impact :

●●

Probabilité :

■ ■ ■ ■

Vélocité :

▶▶▶

La numérisation augmente l'efficacité et optimise les processus en limitant l'exposition à l'erreur humaine.

Toutefois, la dépendance à l'égard des nouvelles technologies peut mettre en péril la sécurité du Groupe face à d'éventuelles cyberattaques.

En outre, le conflit international a instauré une nouvelle ère dans laquelle elles sont utilisées comme un outil de pouvoir étatique.

L'environnement numérique est en évolution et l'exposition aux menaces va fortement augmenter, en particulier concernant le partage des données des activités en ligne.

Les cyberattaques peuvent entraîner des pertes financières substantielles résultant du vol d'informations financières de l'entreprise (ex: les coordonnées bancaires ou les données relatives aux cartes de paiement), du vol d'argent ou de l'interruption du commerce électronique.

Par ailleurs, les tentatives d'hameçonnage (phishing) sont un type de cybercriminalité fréquent qu'il convient de contrer par des formations adéquates et régulières afin de sensibiliser les collaborateurs et d'agir contre les cybercriminels.

Le Groupe a accéléré ses processus de clôture et communication financière au marché. Un temps prolongé de résolution d'une cyberattaque peut avoir un impact sur la capacité à traiter la communication financière à la date prévue, ce qui entraînera un préjudice de réputation.

Une approche globale de la sécurité informatique a été adoptée par différentes entreprises consistant à être en conformité avec les normes de sécurité qui s'appliquent aux données de la santé (p. ex. la certification HITRUST ou SSAE SOC I & II en particulier aux États-Unis). Le non-respect des nouvelles exigences pourrait engendrer des répercussions même sur les intérêts des actionnaires.

L'intensification du risque peut affecter l'image et la réputation du Groupe, sans parler de ses opérations commerciales. De plus, il peut même affecter ses relations avec les partenaires et les investisseurs.

Le Groupe répond de manière proactive aux menaces éventuelles en menant des recherches approfondies visant à améliorer les mesures de protection et à renforcer le système existant.

En effet, l'entreprise investit continuellement dans le but d'atténuer le risque. Le département chargé de la sécurité informatique opère sur différents axes afin de traiter le risque par le biais d'une évaluation de la sécurité et de la vulnérabilité, des tests de pénétration, de la mise en place de plans de remédiation, d'activités de prévention et de surveillance. En détail :

- Une évaluation des risques est réalisée annuellement (avec l'appui de cabinets externes), pour vérifier le dispositif de sécurité des applications et des services les plus critiques, en évaluant la célérité des mesures de cybersécurité.
- Un programme de sensibilisation avec des formations obligatoires à la cybersécurité et des communications fréquentes (ex. campagne d'information, des notifications sur l'hameçonnage) pour sensibiliser les collaborateurs aux risques. Ces activités sont réalisées et partagées par le biais de la plateforme de formation de l'entreprise Leonardo.
- EssilorLuxottica investit largement dans la cybersécurité, en particulier en termes d'outils de protection du système tels que les antivirus, les antimalwares, firewalls, l'EDR (Endpoint Detection and Response ou détection et riposte aux menaces aux extrémités) et la SIEM (Security Information and Event Management ou Gestion des événements et informations de sécurité).
- Un global SOC (Security Operation Center ou Centre de gestion de la sécurité) surveille tous les événements 24h/24 et 7j/7 afin de détecter les anomalies possibles dans les systèmes, les dispositifs et les comportements des utilisateurs.

En outre, le Groupe a récemment engagé, avec des fournisseurs externes, une évaluation et un calibrage du profil de risque cybernétique dans le but de réduire l'exposition et d'adopter une assurance adéquate.

La Société met également en œuvre une stratégie d'intégration de toutes les unités opérationnelles afin de faciliter le processus de contrôle, tout en conservant une segmentation afin d'isoler l'entité visée par les cyber-attaques si elles se produisent.

Gestion des données

Facteurs de risques	Descriptions des risques	Mesures de réduction des risques
Gestion des données Sévérité : ▲▲ Impact : ●● Probabilité : ■■ Vélocité : ➤➤	<p>Du fait des récentes intégrations (ex: GrandVision), EssilorLuxottica a augmenté sa dimension et sa complexité. De plus, pour faire face aux réglementations plus strictes sur la gestion des données introduites par les différents gouvernements, le besoin de contrôles adéquats se multiplie.</p> <p>EssilorLuxottica mène un projet d'harmonisation informatique et un processus de centralisation qui peut comporter de nombreux inconvénients générateurs de dysfonctionnements, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à gérer la transition des divers départements et de l'adaptation au nouveau modèle central en maintenant la sécurité, la disponibilité et l'intégrité des données. • Interruption des activités ou des retards techniques liés à la taille de l'organisation peuvent exposer le Groupe à une ou à une perte d'opportunités. <p>Dans le cadre de ses activités, et plus particulièrement dans le domaine du commerce électronique, le Groupe doit gérer correctement la grande quantité de données collectées, sans compromettre les normes de sécurité. Une telle négligence peut entraîner une perte de parts de marché et de réputation.</p> <p>Le marché devient généralement plus compétent, ce qui exige de l'entreprise qu'elle soit à jour et qu'elle connaisse les impacts d'un risque réputationnel.</p>	<p>EssilorLuxottica met en œuvre un plan pluriannuel pour la rationalisation et l'intégration de ses systèmes informatiques, établissant un niveau de sécurité adéquat pour tous les systèmes informatiques.</p> <p>Afin d'atténuer les risques, le Groupe suit et actualise en permanence ses plans de continuité d'activité et de reprise après sinistre.</p> <p>Le Groupe met en œuvre de manière proactive des solutions pour faire face aux futurs changements. Elle a adopté un système modulaire qui consiste à maintenir un modèle d'affaires et de données centralisé tout en travaillant sur la conception des applications et de l'architecture.</p> <p>De plus, le Groupe travaille à la création d'un plan informatique durable. Grâce aux systèmes d'informatique dans les nuages (<i>cloud computing</i>), il minimise l'empreinte des matériels locaux.</p> <p>L'entreprise est à la recherche d'opportunités de consolidation des logiciels telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'exploration d'options d'automatisation pour convertir la consommation énergétique; • La réduction du nombre des applications. <p>Enfin, le Groupe met en œuvre des politiques de gestion des données applicables pour toutes les activités de l'entreprise.</p>

1 Présentation du Groupe EssilorLuxottica

Facteurs de risques

Intégration et gestion du changement

Facteurs de risques Descriptions des risques

Intégration et gestion du changement

Sévérité :



Impact :



Probabilité :



Vélocité :



Le nouveau cadre organisationnel d'EssilorLuxottica est le résultat d'une simplification approfondie de la structure réalisée au niveau central et local. Fort de cette expérience, le Groupe a concentré ses efforts en 2022 sur l'intégration de GrandVision. Les collaborateurs du Groupe se familiarisent avec la nouvelle structure et gagnent progressivement en rapidité dans l'adaptation aux processus actualisés.

La post-intégration a généré un besoin perçu de centraliser les activités pour une stratégie de prise de décision optimale. Cette centralisation peut nécessiter un contrôle accru, des exigences d'approbation qui pourraient accroître la complexité, de sorte que l'intégration verticale peut représenter une rigidité dans l'adaptation à de nouveaux environnements. Une organisation aussi complexe nécessite un délai plus long pour réaliser les changements prévus.

Les autres risques qui se posent sont :

- Un impact négatif potentiel sur les relations avec les parties prenantes externes (ex: les syndicats aux États-Unis ou les tiers) qui pourrait entraîner une exposition majeure du Groupe au niveau mondial ;
- L'absence d'une stratégie de communication durable axée sur les objectifs et l'échec des tentatives d'adaptation au remaniement peuvent entraîner des dysfonctionnements au niveau des personnes, des systèmes, des politiques et de la technique.
- La centralisation de la gouvernance du Groupe peut avoir plusieurs inconvénients internes en matière de gestion du personnel (y compris les sujets de RSE comme les droits de l'homme, la diversité et l'inclusion).

Se référer à au risque lié à la gestion du Capital humain dans cette section.

Mesures de réduction des risques

Le Groupe a réussi à créer un modèle de gouvernance clair, avec peu ou pas de chevauchement au niveau des postes importants, un ensemble défini de rôles et de responsabilités, et l'adoption de procédures opérationnelles standard.

Pour favoriser cette intégration, le Groupe a créé une identité et une culture d'entreprise communes à l'ensemble du Groupe. Plusieurs étapes clés ont permis de la concrétiser :

- Une seule voix: lancement de comptes corporate dédiés à EssilorLuxottica pour LinkedIn, Facebook, Instagram et Twitter afin de partager ses dernières actualités et réalisations ;
- Un intranet EssilorLuxottica: indiquant toutes les informations et tous les services liés au Groupe sur une seule plateforme de communication et améliorer la connexion.

En outre, de nouvelles politiques et procédures unifiées pour soutenir ses activités intégrées ont été introduites. Ces principes comprennent l'adoption de nouvelles méthodes de travail dans un scénario postpandémique, l'offre d'outils pratiques pour responsabiliser les managers afin qu'ils puissent mieux comprendre l'impact et continuer à diriger efficacement leurs équipes.

Interruptions des activités

Facteurs de risques Description des risques

Interruptions des activités

Sévérité :



Impact :



Probabilité :



Vélocité :



EssilorLuxottica opère dans le monde entier avec des réseaux de production et de logistique répartis en Amérique du Nord, Amérique latine, Europe, Afrique et Asie-Pacifique).

Bien que le Groupe puisse tirer parti de son intégration verticale, celle-ci pourrait représenter également un handicap en raison de la longueur de sa chaîne d'approvisionnement. Les différentes combinaisons de produits et les flux entre les usines de production de masse (50), les laboratoires (614), les transporteurs, les centres de distribution (57), les magasins (17 687) augmentent les possibilités d'interruption des activités.

Au cours des années à venir, les principales causes d'interruption de l'activité peuvent être le résultat de :

- La situation géopolitique instable: en raison des conflits, des pandémies et de l'augmentation des dépenses, la chaîne d'approvisionnement pourrait être plus vulnérable, ce qui amplifierait le risque d'importation de marchandises de régions éloignées et le manque de différenciation des sources;
- Le changement climatique: des événements météorologiques extrêmes pourraient entraîner une perturbation des activités et des coûts élevés en raison des dommages causés. En effet, EssilorLuxottica opère dans des pays qui sont exposés à des phénomènes naturels extrêmes tels que des vagues de chaleur, des inondations, des sécheresses et tremblement de terre, comme celui qui a récemment frappé la Turquie.
- La pénurie d'eau: EssilorLuxottica pourrait ne pas avoir un accès suffisant à une eau de bonne qualité, en quantité suffisante et pourrait donc être vulnérable à une diminution de la production, à des interruptions et à une augmentation des prix.
- Des incidents/problèmes liés aux installations: d'autres causes d'interruption des activités peuvent être associées à des incidents ou à des problèmes liés aux installations, comme un incendie ou une explosion.
- Les fournisseurs uniques : une éventuelle pénurie de fournitures d'éléments auxiliaires (équipements, moules, inserts, etc.).

Les opérations, les résultats, la situation financière, la réputation et l'image du Groupe pourraient être mis en jeu si une distribution efficace, un système de production bien organisé et la continuité des activités ne sont pas assurés.

Mesures de réduction des risques

L'adaptabilité de la chaîne d'approvisionnement d'EssilorLuxottica est essentielle pour réduire les menaces pesant sur la continuité des activités. Le Groupe s'oriente par ailleurs vers une chaîne d'approvisionnement plus courte, reposant sur des pays géographiquement plus proches, afin de réduire les risques et d'être plus durable.

Le Groupe améliore continuellement et progressivement ses Plans de Continuité des Activités (PCA) pour mieux faire face aux nouveaux risques, en assurant une articulation et une cohérence entre elles par :

- Des mesures spécifiques : déploiement de mesures de sécurité, ajustement de la base de coûts et des besoins en fonds de roulement, détermination de voies d'approvisionnement alternatives, exploitation du réseau de sites de production, renforcement de ses activités de commerce électronique;
- Une évaluation des risques et de la résilience aux catastrophes naturelles potentielles et aux événements liés au changement climatique (voir le risque lié à la transition climatique) pour les sites de production les plus exposés;
- Des projections et une surveillance continue de la résistance aux séismes des installations situées dans des régions à risque sismique. EssilorLuxottica a mis en place une équipe dédiée au soutien des personnes touchées par le récent tremblement de terre en Turquie et a suivi en permanence leur situation. Sur le plan commercial, certains magasins ont été fermés de manière préventive;
- Des audits externes réalisés par les compagnies d'assurance;
- Des plans locaux de prévention des sinistres dans ses installations (y compris la surveillance des systèmes d'incendie et des générateurs électriques de secours);
- Des simulations régulières de défaillance des systèmes informatiques afin de tester l'efficacité et l'efficacité du plan de reprise après sinistre.

Au cours des dernières années, le réseau a été rationalisé. Le Groupe investit continuellement pour garantir un soutien logistique et de production en déplaçant la fabrication d'un site à l'autre grâce à la standardisation des processus de production.

EssilorLuxottica cherche continuellement à améliorer les partenariats commerciaux et s'est dotée d'un large portefeuille de fournisseurs de manière à disposer de solutions de rechange et à éviter de dépendre de fournisseurs uniques.

1 Présentation du Groupe EssilorLuxottica

Facteurs de risques

Chaîne d'approvisionnement

Facteurs de risques

Description des risques

Mesures de réduction des risques

Chaîne d'approvisionnement

Sévérité :



Impact :



Probabilité :



Vélocité :



Ces dernières années, la résilience et la stabilité de la chaîne d'approvisionnement ont été mises à rude épreuve pour surmonter des conditions exceptionnelles. Les scénarios les plus difficiles tels que les fréquents blocages en Chine, les sanctions et les restrictions commerciales (conflit russo-ukrainien ont mis en évidence la réelle fragilité de leur interdépendance.

La chaîne d'approvisionnement d'EssilorLuxottica pourrait être négativement affectée par les problèmes suivants :

- La pénurie d'énergie et la crise du gaz s'accompagnent d'une grande volatilité des prix, pouvant entraver la capacité à maintenir le cycle normal de fabrication et compromettre les efforts visant à atteindre la neutralité carbone. Le coût unitaire des semi-conducteurs et des puces technologiques, qui augmente également, pourrait obliger le Groupe à repenser son réseau de distribution et à étudier des alternatives logistiques;
- Les fournisseurs exclusifs peuvent accroître la dépendance, notamment en ce qui concerne les produits chimiques spécifiques utilisés dans le processus de production des verres. La sélection de fournisseurs qui adhèrent aux normes sociales, éthiques et environnementales du Groupe est essentielle. Tout manquement pourrait engendrer une perte de valeur et une détérioration de la réputation;
- Les processus de production concentrés dans quelques usines, en raison de la limitation des transferts de technologie ou de produits (ex: les produits chimiques, les moules, etc.) d'un site à l'autre, peuvent entraîner la même dépendance et la même rigidité, affectant directement les délais et les coûts de production;
- Faible agilité dans la production et la planification des stocks. Grâce au rebond du commerce au détail, la tendance de la demande devrait continuer à augmenter. Par conséquent, la livraison des marchandises dans les délais est une variable que le Groupe doit gérer efficacement pour approvisionner tous les magasins et assurer un excellent niveau de service aux clients. Une attention particulière à aux collections de luxe, beaucoup plus sensible au facteur temps que les autres catégories.

Pour finir, le coût croissant de la main-d'œuvre et les instabilités politiques au niveau mondial affectent plusieurs pays (voir les facteurs de risque Environnement politique et social et Gestion des ressources humaines).

Les différents réseaux et la flexibilité des divers canaux permettent de tirer parti de la résilience et du solide modèle d'entreprise intégré afin de mieux gérer l'adversité.

Le Groupe dispose d'une chaîne d'approvisionnement structurée ainsi que de professionnels fiables et compétents, avec pour objectif d'engager les fournisseurs dans une collaboration fructueuse.

Pour contrer les niveaux de prix élevés et éviter l'interruption de la production, EssilorLuxottica : (i) anticipe l'acquisition des matières premières. Le Groupe a sécurisé l'acquisition des besoins énergétiques de 2023 ; (ii) a augmenté le stock de dispositifs numériques (comme les commutateurs, les routeurs, les câbles, les murs à leds, les écrans) et les matériaux pour les activités de construction ; (iii) est capable d'adapter la production pour maîtriser les coûts de main-d'œuvre.

Le Groupe développe une stratégie à long terme pour réduire sa dépendance à l'égard des pays et des fournisseurs exclusifs. En ce qui concerne l'industrie chimique, notamment au Japon, de nouveaux projets et des collaborations avec d'autres entreprises dans différents pays sont entamés, ainsi qu'un examen attentif du transbordement par d'autres hubs et des différents temps de transit pour atteindre les marchés.

En outre, EssilorLuxottica met en œuvre et actualise constamment son programme d'achats responsables. Il consiste à s'assurer que les fournisseurs respectent et adhèrent aux valeurs et aux engagements de la Société dans les domaines de l'éthique, des droits humains et des normes de travail, de l'environnement, de la santé et de la sécurité, respectant ainsi les mêmes standards élevés que ses propres sites. Pour s'en assurer, des parties tierces qualifiées évaluent les performances environnementales et sociales des fournisseurs au moyen d'une plateforme d'auto-évaluation ou d'audits sur site. (Pour plus d'informations, voir la section 5.2.5).

Le Groupe a mis en place un processus solide permettant aux équipes de surveiller et de réagir rapidement pour déplacer la production dans les sites délocalisés du Groupe afin de garantir la continuité des activités et de livrer les marchandises à environ 18.000 magasins.

En outre, dans le cadre d'une approche plus durable, le Groupe surveille régulièrement les émissions du scope 3 associées au transport et à la distribution des produits et a déjà lancé plusieurs initiatives au sein de la chaîne d'approvisionnement, telles que les expéditions neutres en carbone.

Risques de Conformité

Protection des Données

Facteurs de risques	Descriptions des risques	Mesures de réduction des risques
<p>Protection des données</p> <p>Sévérité: ▲▲</p> <p>Impact: ●●</p> <p>Probabilité: ■■</p> <p>Vélocité: >>></p>	<p>Les réglementations juridiques internationales concernant la protection des données personnelles diffèrent entre elles et sont en constante évolution. Les politiques de contrôle et les contraintes relatives aux transferts transfrontaliers de données deviennent de plus en plus strictes</p> <p>Les différentes approches adoptées par les pays (même au sein de l'UE), en ce qui concerne les cadres juridiques relatifs à la protection de la vie privée et leur interprétation par les Autorités de protection des données, risquent de générer des écarts dans la mise en œuvre des processus et la commercialisation des produits ou services gérés de manière centralisée.</p> <p>Qui plus est, la variété et la complexité des données personnelles qu'EssilorLuxottica gère, ainsi que les échanges au sein du Groupe augmentent. Ajoutons que les nouvelles opérations de fusion et d'acquisition y contribuent de manière croissante.</p> <p>La mise en œuvre de processus et la commercialisation de produits ou de services gérés de manière centralisée sont donc devenues plus complexes et pourraient exposer le Groupe au risque de non-conformité.</p> <p>La diversité et la complexité des systèmes informatiques, les informations personnelles (données de santé données biométriques) collectées par EssilorLuxottica, et l'échange de données au sein du Groupe peuvent augmenter le risque d'exposition. Sur ce point, l'HIPAA est une loi spécifique qui régit la confidentialité des données de santé aux États-Unis et fait référence à la sécurité et à la confidentialité avec des obligations spécifiques.</p> <p>Les principales causes de violation des données personnelles peuvent être (i) des défaillances des systèmes informatiques; (ii) des perturbations du réseau ; (iii) des menaces de cybersécurité ; (iv) une gestion inappropriée des données des nouveaux dispositifs technologique; (v) des données de santé insuffisamment sécurisées; (vi) des données personnelles pouvant occasionnellement être échangées au niveau international.</p> <p>De ce fait, le Groupe est exposé à un risque financier et de réputation. Pour les investisseurs, la collecte et la confidentialité des données sont considérées par les agences de notation comme des indicateurs clés en matière de viabilité. L'exposition peut potentiellement affecter les données de l'organisation interne ainsi que les activités commerciales courantes.</p>	<p>Afin de se conformer aux diverses réglementations, EssilorLuxottica investit dans la protection des données personnelles de ses parties prenantes, en veillant à respecter toutes les lois et réglementations applicables en la matière dans le monde entier.</p> <p>Le bureau de la protection des données, au sein de la Direction Compliance, suit au niveau central toute question relative à la protection de la vie privée avec l'aide de correspondants locaux. Un programme de conformité en matière de respect de la vie privée est en cours. Il vise à contribuer à l'intégration d'une approche de conformité et de protection des données personnelles traitées par le Groupe ou par ses fournisseurs conformément à toutes les réglementations en vigueur.</p> <p>Le Groupe développe et déploie des politiques et procédures relatives à la fuite de données, protection de la vie privée et de conservation des données.</p> <p>Des formations sont disponibles sur la plateforme d'apprentissage Leonardo et des programmes de sensibilisation sont dispensés afin de renforcer la culture du respect de la vie privée au sein du Groupe et de veiller à ce que la protection des données soit prise en compte dès le début lors de la mise en œuvre de nouveaux projets. Une attention toute particulière est également portée sur la manière dont ses partenaires commerciaux traitent les données personnelles lors du lancement de nouveaux produits ou services (ex: la téléoptométrie, les Ray-Ban Stories, les apps).</p> <p>La Direction Compliance aide les filiales à mettre en place des systèmes pour répondre aux demandes d'information des personnes concernées, ainsi que pour prévenir et traiter les violations de données.</p> <p>Pour parachever cette approche, EssilorLuxottica sensibilise à la protection des données personnelles par le biais de conférences et collabore avec plusieurs instances et autorités de protection des données afin de mettre en place des programmes d'information telles que des campagnes de sensibilisation à la protection des données personnelles.</p>

Reporting et communication

Facteurs de risques

Descriptions des risques

Mesures de réduction des risques

Reporting et communication

Sévérité :



Impact :



Probabilité :



Vélocité :



La dimension internationale d'EssilorLuxottica exige que le Groupe se conforme à différentes règles et réglementations nationales et internationales. Ces lois et réglementations, incluant, sans s'y limiter, les lois sur le travail, les lois anti-corruption, les lois sur le blanchiment d'argent, les sanctions commerciales, les lois sur la concurrence, les restrictions d'approvisionnement en matériaux et les réglementations en matière de santé, de sécurité et d'environnement, peuvent varier d'un pays à l'autre et sont en constante évolution.

Qui plus est, l'intérêt croissant des investisseurs pour les informations relatives à la RSE, ainsi que la médiatisation de ces rapports, entraînent une augmentation des attentes des parties prenantes en matière de transparence, d'exactitude des données, de cohérence des informations, etc.

Les évolutions réglementaires susceptibles d'avoir un impact sur l'activité du Groupe comprennent: la conformité commerciale, la lutte contre la corruption (loi Sapin II sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique), la lutte contre le blanchiment d'argent, le devoir de vigilance, les réglementations en matière de droits de l'homme (ex: le devoir de diligence, le UK Modern Slavery Act), les réglementations environnementales (ex: la réglementation sur la gestion des déchets dangereux en Chine) et les réglementations en matière de santé (US Patient Protection and Affordable Care Act).

La portée des lois et réglementations en vigueur évolue également, ce qui se traduit par une responsabilité accrue d'EssilorLuxottica envers sa chaîne de valeur, ses partenaires commerciaux, fournisseurs et distributeurs tiers. Par ailleurs en cas de violations de ces lois et réglementations par ses différents partenaires, EssilorLuxottica est exposée à des amendes et des dommages de réputation.

La présence de *Joint-Ventures* ayant un certain niveau d'autonomie opérationnelle et la petite taille de certaines des entités du Groupe peuvent représenter des risques supplémentaires. Compte tenu de la complexité du Groupe, l'absence d'obligations de contrôle régulier des rapports peut accroître le risque de conformité en termes d'exactitude et d'exhaustivité des informations.

Par ailleurs, le non-respect de ces lois et réglementations pourrait entraîner des responsabilités pénales et/ou civiles à l'encontre des personnes responsables et, dans certains cas, des entités du Groupe.

Par conséquent, les différentes exigences réglementaires sont telles qu'elles requièrent d'EssilorLuxottica des efforts accrus en matière de transparence, de cohérence des mesures et d'intégrité des données afin d'améliorer la reddition de comptes de l'entreprise. Négliger les évolutions réglementaires peut entraîner des problèmes de conformité qui mettent en danger la pérennité de l'entreprise et augmentent le risque d'un impact négatif sur sa réputation. Un manque de communication sur les résultats obtenus peut entraîner une perte de crédibilité et la non-réalisation des attentes des parties prenantes.

Une communication externe inappropriée, ainsi que des discussions négatives sur les médias sociaux, concernant les pratiques supposées d'EssilorLuxottica, pourraient nuire à l'image et à la réputation du Groupe.

EssilorLuxottica s'efforce d'améliorer et de faire évoluer ses rapports et sa communication, la corrélation entre les rapports financiers et non financiers, ainsi que d'assurer la conformité avec les réglementations à venir concernant les rapports sur la durabilité des entreprises.

Cela implique :

(i) Des équipes engagées qui collaborent étroitement avec les équipes d'audit interne et de contrôle interne et rendent régulièrement compte des mesures prises à la direction générale, au comité d'audit du Groupe et au conseil d'administration ; l'équipe de conformité est composée de responsables de la conformité au niveau de l'entreprise et de responsables de la conformité au niveau régional;

(ii) Un suivi réglementaire au niveau central et local;

(iii) Des programmes de conformité efficaces et fondés sur les risques menés par la Direction Compliance. Ainsi, le Groupe a réalisé une cartographie des risques de corruption conformément à la loi Sapin II. L'évaluation des risques menée sur les activités intégrées du Groupe s'est traduite par la mise en place d'une politique de lutte contre la corruption exigée par la loi Sapin II, qui est en cours de consultation par le comité de travail ;

(iv) Une révision constante des politiques et des pratiques pour répondre aux besoins réglementaires et aux évolutions du Groupe et l'application d'EssilorLuxottica en vue d'une communication claire;

(v) La diffusion d'une culture de la conformité grâce à la plate-forme de formation « Leonardo » (protection des données personnelles, lutte contre la corruption, sanctions commerciales, droits de l'homme, etc.);

(vi) Des vérifications et des audits de routine effectués par les équipes d'audit et de contrôle internes, ainsi que par des intervenants extérieurs, avec des actions correctives mises en place par la suite;

(vii) Un système d'alerte intégré permettant de signaler les cas de violation de la conformité et autres infractions aux lois ;

(viii) Le contrôle des tiers sur le respect des principes définis dans son Code d'Éthique ;

EssilorLuxottica supervise sa communication externe et surveille les médias et les discussions sur les médias sociaux concernant le Groupe. Avant de lancer de nouvelles campagnes dans une région particulière, le Groupe s'assure de la conformité aux règles locales et adapte la communication si nécessaire, tout en restant fidèle aux valeurs d'EssilorLuxottica.

Pour en savoir plus sur la dimension RSE, voir le chapitre 5.1.4 du présent Document d'enregistrement universel.

Litiges et procédures d'arbitrage

Facteurs de risques	Descriptions des risques	Mesures de réduction des risques
<p>Litiges et procédures d'arbitrage</p> <p>Sévérité : ▲</p> <p>Impact : ●●</p> <p>Probabilité : ■</p> <p>Vélocité : ➡➡</p>	<p>Le Groupe est impliqué dans des actions en justice, des réclamations, des procès, des arbitrages, des enquêtes, des procédures gouvernementales et administratives, et des litiges dans le cours normal de ses activités, dont certaines sont ou peuvent être sérieuses.</p> <p>Le risque est accentué par la complexité croissante et l'empreinte internationale d'EssilorLuxottica. Tout litige important en cours ou à venir pourrait avoir des conséquences négatives significatives sur la situation financière et la réputation du Groupe.</p> <p>Fraude</p> <p>Des actions civiles et pénales sont en cours dans de nombreuses juridictions suite à la fraude qui a eu lieu en 2019 en Thaïlande. Au 31 décembre 2022, le montant restant à recouvrer était d'environ 102 millions USD, avant assurance et recouvrement supplémentaire.</p> <p>Pratiques anticoncurrentielles présumées</p> <p>Au terme d'une longue procédure à l'encontre de Luxottica, le Groupe a été condamné par l'Autorité de la concurrence française à une amende de 125 millions d'euros le 22 juillet 2021 pour des pratiques collusoires. Le Groupe a fait appel de cette décision le 10 septembre 2021 et reste confiant qu'il réussira à démontrer que la décision est erronée tant du point de vue factuel que juridique. En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.</p> <p>Au terme d'une longue procédure contre Essilor, le Groupe a été condamné par l'Autorité de la concurrence à une amende de 81 millions d'euros le 6 octobre 2022 pour discrimination envers les acteurs en ligne et protection des commerçants de détail dans le cadre de la distribution de certains verres correcteurs spécifiques. Le Groupe a fait appel de cette décision le 23 novembre 2022 et reste confiant qu'il réussira à démontrer que la décision n'est pas fondée. En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.</p> <p>Enquêtes</p> <p>En 2022, (i) Essilor of America et le Département américain de la Justice ont conclu un accord à l'amiable aux termes duquel la Société a payé un montant global d'environ 24 millions de dollars US aux autorités américaines et ont conclu un Corporate Integrity Agreement, et (ii) le cas avec la Commission des assurances de l'État de Californie a également été réglé pour environ 24 millions de dollars US. Par ailleurs, des affaires similaires sont toujours en cours en ce qui concerne Shamir Optical, une autre filiale du Groupe.</p> <p>Par ailleurs, en ce qui concerne les pratiques commerciales locales, le Groupe fait toujours l'objet d'enquêtes ouvertes en 2021 et 2022 par les autorités de la concurrence turque et grecque. Le Groupe travaille avec les autorités dans le cadre de ces enquêtes en cours, et a reçu une notification de griefs de l'autorité de la concurrence turque le 31 octobre 2022.</p> <p>Recours collectifs</p> <p>Certaines filiales américaines et canadiennes d'EssilorLuxottica sont défendues dans le cadre d'actions collectives et de recours collectifs allégués devant des tribunaux fédéraux, étatiques et provinciaux pour suppression de la concurrence, publicité fautive et mensongère, déclarations trompeuses, réclamations de garantie, contrôle illégal des optométristes et violations de la sécurité des données. Les filiales concernées contestent le bien-fondé de toutes ces actions.</p>	<p>EssilorLuxottica fait face à toutes les procédures de réclamation, d'arbitrage et de litige par le biais de ressources spécialisées (internes et externes).</p> <p>Par ailleurs, pour répondre à ses obligations statutaires et réglementaires, et renforcer les connaissances professionnelles internes, EssilorLuxottica propose des sessions de formation dédiées à ses salariés.</p> <p>EssilorLuxottica évalue les risques liés aux procès, arbitrages, enquêtes et procédures gouvernementales et administratives en cours et comptabilise des provisions conformément aux normes comptables applicables. Ces provisions s'élèvent pour EssilorLuxottica à 208 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 248 millions d'euros au 31 décembre 2021.</p>

1 Présentation du Groupe EssilorLuxottica

Facteurs de risques

Facteurs de risques	Descriptions des risques	Mesures de réduction des risques
---------------------	--------------------------	----------------------------------

Autres procédures existantes

EssilorLuxottica et ses filiales font l'objet d'actions en justice dans diverses autres procédures juridiques survenues dans le cours ordinaire de leurs activités et portant sur divers aspects de celles-ci, notamment sur des questions commerciales et des droits de propriété intellectuelle. EssilorLuxottica conteste le bien-fondé de toutes ces actions en cours, qu'elle continuera à défendre vigoureusement, et estime que ces litiges ne sont pas de nature à avoir un impact significatif sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Fiscalité

Facteurs de risques	Descriptions des risques	Mesures de réduction des risques
<p>Fiscalité</p> <p>Sévérité : ▲</p> <p>Impact : ●●</p> <p>Probabilité : ■</p> <p>Vélocité : ➤➤</p>	<p>Du fait de sa présence mondiale, EssilorLuxottica est soumise à un grand nombre de réglementations fiscales locales. Le futur taux d'imposition effectif peut être affecté par les changements dans (i) modifications dans la répartition des revenus entre des pays présentant des taux d'imposition différents; (ii) par des changements dans la valorisation des actifs et passifs d'impôts différés; (iii) des modifications des lois fiscales ou de leur interprétation.</p> <p>Les changements en cours dans l'entreprise modifications continues augmentent l'ampleur des risques potentiels, en particulier les risques de conformité. En effet, le nouvel environnement complexe dans lequel le Groupe opère augmente les responsabilités de l'entreprise et le nombre de facteurs à prendre en compte.</p> <p>Les possibles modifications des réglementations fiscales nationales affecteraient la conformité fiscale du Groupe et la transmission des informations fiscales, menant potentiellement à des ajustements fiscaux, des amendes et des pénalités.</p> <p>Les déclarations de revenus d'EssilorLuxottica sont régulièrement examinées par les autorités fiscales compétentes ; par conséquent, elle ne peut pas être assurée que d'éventuelles enquêtes à venir n'affecteront pas de manière significative les opérations, à la situation financière et aux perspectives du Groupe</p>	<p>La direction fiscale d'EssilorLuxottica veille au respect des lois et règlements fiscaux en vigueur. Elle engage les filiales locales à adopter une politique transparente, précise et proactive de dialogue direct continu avec les autorités fiscales des pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités. Elle oriente également les filiales sur les questions fiscales, conseille en matière de prix de transfert, définit les politiques fiscales et suggère des solutions adaptées aux exigences opérationnelles de la Société.</p> <p>Dans ce contexte, la stratégie fiscale d'EssilorLuxottica s'efforce de se conformer à toutes les lois et réglementations françaises et internationales en vigueur, conformément à son Code d'Éthique et s'engage à maintenir une relation de coopération et de transparence avec les autorités fiscales dans les pays où elle opère.</p> <p>Lorsqu'ils sont disponibles et lorsque cela est possible, elle recherche des instruments de prévention des litiges fiscaux afin de garantir une sécurité fiscale préalable, comme les décisions ou les accords préalables sur les prix.</p> <p>Le Groupe participe à des programmes de conformité coopérative en France, en Italie et aux Pays-Bas.</p> <p>En conséquence, le système de contrôle interne d'EssilorLuxottica, qui inclut des contrôles financiers sur les activités de gestion fiscale, est constamment amélioré.</p> <p>Enfin, le Groupe poursuit la réduction du nombre de Sociétés dans le but de réduire la complexité.</p>

1 Présentation du Groupe EssilorLuxottica

Facteurs de risques

Pratiques anticoncurrentielles

Facteurs de risques

Descriptions des risques

Mesures de réduction des risques

Pratiques anticoncurrentielles

Sévérité :



Impact :



Probabilité :



Vélocité :



En raison de la taille significative du Groupe, certains concurrents tentent de faire en sorte qu'EssilorLuxottica soit davantage sous la surveillance des autorités réglementaires. Par conséquent, le Groupe peut être exposé à des problématiques antitrust accrues. Il existe également un risque que le Groupe soit perçu comme prenant un avantage déloyal grâce à son positionnement actuel sur le marché.

Un avis négatif des autorités antitrust pourrait empêcher la Société de poursuivre certaines initiatives stratégiques.

Par exemple, l'enquête ouverte en 2014 par l'Autorité de la concurrence française (ACF), pour discrimination des acteurs en ligne et protection des commerçants au détail, dans le cadre de la distribution de certains verres de prescription spécifiques, a été clôturée en octobre 2022 par une sanction de 81 millions d'euros. Néanmoins, le Groupe a déclaré que ses pratiques étaient pleinement conformes aux contextes concurrentiels et réglementaires de la période concernée et qu'elles bénéficiaient non seulement à ses clients et partenaires mais aussi à l'ensemble du secteur. Par conséquent, EssilorLuxottica a décidé de faire appel de la décision et reste confiant qu'il réussira à démontrer que la décision n'est pas fondée.

Actuellement, le Groupe est soumis à différentes procédures antitrust dans divers pays (ex: en Chine, en Grèce et en Turquie).

En Turquie, le Groupe fait l'objet d'une surveillance antitrust et a dû faire des concessions pour obtenir le feu vert de l'autorité turque de la concurrence à la suite du rapprochement Essilor/Luxottica et de l'acquisition de GrandVision.

Toute sanction, amende ou restriction pour violation de la réglementation antitrust ou non-respect des dispositions applicables, qu'elle soit réelle ou alléguée, pourrait avoir un impact négatif significatif sur l'activité, la réputation, les résultats d'exploitation, les conditions financières et les flux de trésorerie d'EssilorLuxottica.

Conformément aux lois et à la réglementation antitrust et sur la concurrence, EssilorLuxottica encourage l'intégrité et la concurrence équitable entre toutes les parties y compris les concurrents. EssilorLuxottica a défini et met à jour progressivement un programme antitrust mondial définissant les principes de conduite des activités en conformité avec les réglementations antitrust.

La prise en compte de la législation antitrust est intégrée systématiquement dans toutes les décisions commerciales et dans tous les processus opérationnels. Pour assurer que les opérations de fusion et acquisition sont conformes aux lois et réglementations antitrust, EssilorLuxottica procède à des enquêtes préventives en matière de concurrence avec le soutien de plusieurs Sociétés de conseil internationales spécialisées.

En outre, des formations spécifiques sur les questions relatives aux règles antitrust sont dispensées aux collaborateurs afin de les sensibiliser à ce sujet.

1.7 Principales caractéristiques des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne relatifs à l'élaboration et au traitement des informations comptables et financières

EssilorLuxottica s'appuie sur une combinaison des systèmes de contrôle interne en place au niveau d'EssilorLuxottica et de GrandVision qui sont conformes aux bonnes pratiques internationales telles que le référentiel « COSO (*Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*)

Internal Control – Integrated Framework » et aux exigences imposées aux sociétés cotées à la bourse française et plus spécifiquement avec le modèle de référence du management du risque et des systèmes de contrôle interne publié par l'AMF en 2010.

1.7.1 Processus de gestion des risques de la Société

EssilorLuxottica a élaboré et adopté un dispositif de gestion des risques (ERM) qui repose sur :

- un Modèle des risques Groupe, qui réunit les risques en quatre catégories (stratégiques, opérationnels, financiers et de conformité) ;
- une méthode d'évaluation en fonction de l'impact, de la probabilité d'occurrence et de la vélocité de chaque risque ;
- une méthode d'évaluation des risques liés à la performance en matière de développement durable (appelés « risques RSE ») évoquée au chapitre 5 du présent Document d'enregistrement universel.

En 2022, EssilorLuxottica a réalisé une évaluation des risques sur la base de ce Modèle :

- identification et analyse des risques au moyen d'entretiens et de questionnaires ;

- évaluation de l'impact, de la probabilité d'occurrence et de la vélocité, sur une base résiduelle, en tenant compte de toutes les mesures d'atténuation adoptées par EssilorLuxottica ;
- priorisation visant à identifier les risques et à mettre en œuvre les plans d'action associés pour les minimiser.

Ce processus d'évaluation des risques a été appliqué dans le monde entier, couvrant toutes les zones géographiques, entités juridiques et activités du Groupe. En 2022, les résultats de cette gestion des risques ont été intégrés dans les facteurs de risque identifiés pour le groupe ainsi que dans les types de plan d'actions.

EssilorLuxottica a identifié 23 facteurs de risques pertinents auxquels la Société pourrait être exposée. Pour chaque facteur de risque, la sévérité globale a été calculée en prenant en considération la probabilité d'occurrence et l'impact potentiel (opérationnel, financier et de réputation) ainsi que la vélocité de réalisation. Les risques présentés sont regroupés en fonction des catégories de risque.

1.7.2 Objectifs de la Société en matière de contrôle interne

Le dispositif de gestion des risques d'EssilorLuxottica ainsi que les dispositifs de contrôle interne au sein du Groupe sont conçus pour :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que le comportement du personnel, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités par les organes sociaux concernés. Cela inclut le respect des lois et règlements applicables ainsi que les valeurs, normes et règles internes du Groupe ;
- vérifier la qualité et l'exactitude des informations comptables, financières, juridiques ou encore de gestion, qu'elles soient destinées aux organes sociaux concernés, aux autorités de contrôle ou de tutelle ou aux actionnaires et au public ;
- se conformer aux lois et règlements applicables ;

- couvrir l'ensemble des politiques et procédures respectives mises en œuvre par le Groupe et destinées à fournir une assurance raisonnable quant à la gestion rigoureuse et efficace des activités ;
- limiter les risques d'erreur ou de fraude notamment dans les domaines économique, financier et juridique auxquels peut être exposé le Groupe. Comme tout dispositif de contrôle, il ne peut cependant donner une garantie absolue que de tels risques ont été totalement évités, éliminés.

1.7.3 Organisation du contrôle interne

Les dispositifs de contrôle interne au sein du Groupe reposent sur :

- une organisation comportant une définition des responsabilités, disposant de ressources et de compétences et s'appuyant sur des systèmes d'information, sur des procédures et modes opératoires, des outils et des pratiques appropriés ;
- la diffusion en interne d'informations dont la connaissance permet l'exercice des responsabilités ;
- des systèmes visant à recenser, analyser les principaux risques identifiables et s'assurer de la mise en œuvre de procédures de gestion de ces risques ;

- des procédures de contrôle proportionnées aux risques propres à chaque processus et conçues pour s'assurer que des mesures sont prises en vue de limiter et, dans la mesure du possible, maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation de leurs objectifs respectifs ;
- une surveillance portant sur les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques ainsi qu'un examen régulier de leur fonctionnement.

1 Présentation du Groupe EssilorLuxottica

Principales caractéristiques des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne relatifs à l'élaboration et au traitement des informations comptables et financières

1.7.3.1 Principales activités de contrôle liées à la finance et principaux acteurs

Les différentes activités de contrôle interne permettent de veiller à ce que l'application des normes et procédures financières définies au niveau du Groupe puissent être en adéquation avec les orientations de la Direction Générale.

Le dispositif de gestion des risques et de contrôle mis en place chez EssilorLuxottica est basé sur les piliers suivants :

- Première ligne de défense : le personnel opérationnel responsable des opérations au niveau de l'entité ;
- Deuxième ligne de défense : les services fonctionnels responsables de domaines d'activité spécifiques (tels que le Contrôle Interne, la Trésorerie, la Consolidation, le Contrôle de gestion, la Fiscalité...) avec une ligne manageriale directe rapportant ces fonctions supports régionales aux directeurs corporates; et
- Troisième ligne de défense : le service d'Audit Interne, qui vérifie de manière indépendante l'efficacité des contrôles et communique les résultats aux fonctions et organes concernés.

Les services suivants sont sous la responsabilité du Directeur Financier Groupe d'EssilorLuxottica :

Contrôle Interne Groupe

Le service du Contrôle Interne Groupe se concentre principalement sur les contrôles liés au scope « Internal Control Over Financial Reporting » (ICoFR). Au niveau des entités consolidées, plusieurs initiatives commencées en 2021 se sont poursuivies en 2022, telles que:

- Le suivi des contrôles clés liés aux processus de paiement et de gestion de trésorerie via un outil de « Data Analytics ».
- Les contrôles sur le processus de clôture des états financiers.
- La conception d'un ensemble de contrôles appelés Minimum Control Standards (MCS).
- Le suivi des plans d'actions suite aux déficiences remontées par l'audit interne.

Et d'autres projets menés avec le département informatique afin de renforcer certains processus digitaux.

Les résultats de ces différentes activités sont régulièrement présentés au Directeur Financier Groupe d'EssilorLuxottica et partagés avec les autres directeurs Financiers.

En outre, dans le cadre du processus d'arrêté comptable, les entités du Groupe EssilorLuxottica doivent signer la Lettre de représentation interne qui atteste la conformité aux principes comptables dans le contexte de l'établissement et de la production des états financiers.

Toutes ces activités ont pour but de renforcer les contrôles en proposant des actions de prévention et de détection de potentielles fraudes tout en contribuant à l'amélioration continue de la qualité des états financiers.

Comptabilité et consolidation Groupe

L'équipe consolidation d'EssilorLuxottica (« l'équipe consolidation Groupe ») est responsable de l'établissement des états financiers consolidés d'EssilorLuxottica, incluant la coordination des équipes consolidations chez Essilor, Luxottica et GrandVision (les « équipes consolidation Sous-groupes »). L'équipe consolidation Groupe donne des instructions aux équipes consolidation Sous-groupes afin d'assurer un processus de consolidation cohérent et fiable. Une voie de communication est également ouverte entre les équipes consolidation et les Directions Financières locales, ce qui facilite la compréhension et l'analyse des données financières et assure la cohérence des méthodes comptables appliquées aux opérations complexes et/ou la mise en œuvre de nouvelles normes comptables.

Les filiales adoptent les principes comptables et politiques de gestion communiqués par l'équipe de consolidation Groupe et soumettent leurs informations financières au moyen d'un logiciel de consolidation qui, à son tour, facilite le processus de consolidation au niveau des sous-groupes dans un premier temps et dans un second temps au niveau du Groupe.

Les états financiers consolidés d'EssilorLuxottica sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne, sur la base des comptes remontés par chaque filiale du Groupe. Les comptes statutaires d'EssilorLuxottica sont préparés par une équipe spécifique sur la base des normes comptables françaises.

Les états financiers statutaires et consolidés annuels sont certifiés par les Commissaires aux comptes qui appliquent les normes de la profession.

Trésorerie Groupe

La Trésorerie Groupe assure, au niveau de la société mère, la gestion stratégique du financement et de la liquidité, y compris la gestion des excédents de trésorerie. Le financement à court, moyen et long terme est assuré par des émissions obligataires, des placements privés, des lignes de crédit à moyen terme et des programmes de papier commercial. Les excédents de trésorerie sont investis en instruments à court terme (tels que les dépôts bancaires et les fonds communs de placement), principalement concentrés chez EssilorLuxottica.

La gestion du risque de taux d'intérêt est centralisée et vise à équilibrer coût de financement et protection du Groupe contre les variations défavorables des taux d'intérêt.

Les Directions de Trésorerie Groupe et Région d'EssilorLuxottica supervisent le financement, la couverture des risques et la gestion locale des excédents de trésorerie des filiales, et fournissent également des conseils généraux et des services d'assistance aux filiales du Groupe dans ces domaines et en matière de gestion opérationnelle des flux. Dans la mesure du possible, les besoins financiers des filiales sont satisfaits par des financements intragroupe. Les expositions au risque de change sont couvertes par les départements Trésorerie au moyen d'instruments de marché usuels. La facturation en devises locales des sociétés importatrices ou exportatrices permet de concentrer la majeure partie du risque de change sur un nombre restreint d'entités.

Contrôle de gestion Groupe

La fonction de Contrôle de gestion Groupe (i) définit et assure le suivi des indicateurs permettant de vérifier que le Groupe atteint ses objectifs, (ii) mesure la contribution des différentes directions opérationnelles du Groupe, (iii) procède à des analyses de cohérence entre les différents éléments remontés dans le système de reporting en vue d'assurer la fiabilité des

informations financières applicables qu'il produit en lien avec les structures de contrôle de chaque direction opérationnelle. Cette fonction identifie les écarts par rapport aux objectifs fixés, ainsi que les risques et opportunités, assure un rôle d'aide à la décision et anime les phases prévisionnelles (prévisions et budget).

Fiscalité Groupe

La Direction Fiscale du groupe EssilorLuxottica est en charge du suivi et du respect des lois et réglementations fiscales applicables, en cohérence avec les valeurs d'honnêteté et d'équité du Code d'éthique d'EssilorLuxottica. Elle engage les filiales locales à adopter une politique transparente, précise et proactive d'interaction directe et constante avec les autorités

fiscales des pays dans lesquels elles opèrent. Elle guide également les filiales sur les questions fiscales, donne des orientations sur la méthode de prix de transfert, définit les politiques fiscales du Groupe et suggère des solutions fiscales adaptées aux exigences opérationnelles du Groupe.

1.7.3.2 Procédures de contrôle interne traitant des informations comptables et financières

La production des informations comptables et financières est assurée au niveau du groupe EssilorLuxottica par les processus suivants :

- (i) les procédures d'arrêté des comptes trimestriel, exécutées au niveau du Groupe, à partir des procédures d'arrêté mises en place au niveau de chaque sous-groupe conformément aux instructions et aux calendriers communiqués par l'équipe consolidation Groupe ;
- (ii) la mise en œuvre de procédures générales Groupe afin de garantir la conformité aux règles applicables (par exemple IFRS et recommandations de l'AMF) ;
- (iii) l'existence d'instructions et de procédures spécifiques suivies au niveau du Groupe ;

- (iv) la présentation des informations financières, à chaque clôture semestrielle et annuelle précédant la publication, au Comité d'audit et des risques.

Les données relatives au compte de résultat, au bilan et au tableau des flux de trésorerie sont établies trimestriellement. L'équipe consolidation Groupe contrôle chaque trimestre les données remontées par les équipes consolidation Sous-groupes et s'assure de leur conformité aux normes applicables.

Sans qu'ils fassent partie intégrante des procédures de contrôle interne, les Commissaires aux comptes prennent en compte les systèmes comptables et de contrôle interne pour planifier leurs missions et concevoir leurs approches d'audit.

1.7.4 Direction de l'Audit Interne

Le rôle de la Direction de l'Audit Interne d'EssilorLuxottica consiste à fournir des services d'assurance et de conseil indépendants, fondés sur les risques, conçus pour apporter une valeur ajoutée aux activités du Groupe et améliorer l'efficacité de ses processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle. Cette Direction est adaptée en termes de localisation et de capacité à l'implantation du Groupe.

Le Directeur de l'Audit Interne d'EssilorLuxottica rend compte régulièrement au Comité d'audit et des risques de l'état d'avancement des audits, des problématiques majeures ainsi que de la mise en œuvre des plans d'action associés. Par ailleurs, le Comité d'audit et des risques a revu le plan d'audit interne 2023 pour EssilorLuxottica qui a ensuite été validé par le Conseil d'administration.

La Direction de l'Audit Interne n'a la responsabilité d'aucun domaine opérationnel et dispose d'un accès complet, libre et sans aucune restriction à toutes les fonctions, tous les dossiers, biens et personnel utiles à l'exécution de ses missions. Si le Directeur de l'Audit Interne estime que l'indépendance ou l'objectivité de la Direction a pu être compromise, les détails de cette atteinte seront communiqués aux parties concernées.

La Direction de l'Audit Interne dispose d'un budget spécifique, alloué en fonction des activités qu'elle doit mener afin d'atteindre les objectifs définis dans le plan d'audit approuvé.

Les activités d'audit interne sont menées conformément au plan d'audit approuvé et en appliquant des méthodologies communes à toutes les zones géographiques. Pour chaque audit, un rapport est préparé et distribué aux différentes parties concernées.

L'analyse en continu de l'environnement des risques a donné lieu à une mise à jour du plan d'audit tenant compte des priorités de la Direction Générale mais aussi des ressources disponibles afin de garantir une couverture pertinente et équilibrée. Le nouveau plan d'audit a été examiné par le Comité d'Audit et des Risques puis approuvé par le Conseil d'administration en juillet 2022. La Direction d'Audit Interne a mené à bien le plan d'audit approuvé pour 2022.

Les résultats des activités de l'Audit Interne sont communiqués périodiquement au Comité d'Audit et des Risques d'EssilorLuxottica ainsi qu'à la Direction Générale, ce qui permet au Groupe d'identifier les domaines d'amélioration du dispositif de contrôle interne, pour lesquels des plans d'action spécifiques sont convenus afin de renforcer davantage les bases de ce dispositif. La mise en œuvre des recommandations formulées par les activités de l'Audit Interne relève de la responsabilité de l'entité auditée et fait l'objet d'un suivi périodique afin de garantir que les plans d'action convenus sont exécutés dans les délais prévus.

2

Chapitre 2

EssilorLuxottica en 2022

2.1	Faits marquants de l'année	79	2.5	Acquisitions et partenariats	95
2.2	Chiffre d'affaires consolidé	83	2.6	Investissements réalisés en 2022 et prévus pour 2023	95
2.3	Compte de résultat et Indicateurs Alternatifs de Performance	88	2.7	Événements postérieurs à la clôture	96
2.4	Bilan, endettement financier net, flux de trésorerie et autres mesures « non-GAAP »	91	2.8	Évolutions récentes et perspectives	97

BLOC-NOTES

1. **Chiffres à taux de change constants** : les chiffres à taux de change constants ont été calculés sur la base des taux de change moyens de la même période de l'année de comparaison.
2. **Mesures ou indicateurs ajustés** : ajustés des produits et charges liés au rapprochement entre Essilor et Luxottica (« Rapprochement EL »), à l'acquisition de GrandVision (« Acquisition GV »), aux autres acquisitions stratégiques et significatives, et d'autres transactions inhabituelles, occasionnelles ou sans rapport avec les activités normales, l'impact de ces événements pouvant altérer la compréhension des performances du Groupe. Une description des autres transactions inhabituelles, occasionnelles ou sans rapport avec les activités normales est incluse dans les informations à fournir au semestre et à la fin de l'exercice (voir le paragraphe dédié *Mesures ajustées*).
3. **(Chiffre d'affaires) Comparable** : le chiffre d'affaires comparable inclut, en 2021, la contribution de GrandVision comme si le regroupement entre EssilorLuxottica et GrandVision (« Acquisition GV »), ainsi que les cessions d'actifs requises par les autorités de la concurrence dans le contexte de l'Acquisition GV, avaient eu lieu le 1^{er} janvier 2021. Le chiffre d'affaires comparable a été préparé à titre illustratif dans le seul but de fournir des informations comparables. Aucune adaptation n'a été effectuée sur le chiffre d'affaires 2022.
4. **Pro forma** : information *pro forma* telle qu'elle est présentée dans les informations financières consolidées *pro forma* retraitées non auditées. Les informations financières consolidées *pro forma* retraitées non auditées ont été préparées à titre illustratif seulement en prenant comme hypothèse que l'acquisition de GrandVision est intervenue le 1^{er} janvier 2021. Ces informations ne tiennent pas compte des résultats d'exploitation ni de la situation financière qu'EssilorLuxottica aurait obtenus si l'acquisition de GrandVision s'était effectivement réalisée le 1^{er} janvier 2021. Rien ne garantit que les hypothèses retenues pour préparer ces informations financières consolidées *pro forma* retraitées non auditées soient exactes, ni que les résultats présentés dans ces informations financières consolidées *pro forma* retraitées non auditées soient représentatifs de la performance d'EssilorLuxottica pour l'avenir. Par conséquent, les résultats et la situation financière d'EssilorLuxottica pour l'avenir peuvent différer considérablement de ceux présentés ou suggérés dans ces informations financières consolidées *pro forma* retraitées non auditées. La réconciliation entre les mesures *pro forma* et leurs mesures les plus comparables présentées dans les états financiers consolidés IFRS figure dans la section 4.3 du présent Document d'enregistrement universel.
5. **Ventes à magasins comparables** : reflètent, à des fins de comparaison, l'évolution des ventes des seuls magasins de la période récente qui étaient également ouverts sur la période comparable de l'année précédente. Pour chaque zone géographique, le calcul applique à l'ensemble des périodes le taux de change moyen de l'année.

Les totaux des tableaux étant issus de montants non arrondis, des écarts peuvent exister entre ceux-ci et la somme des montants arrondis des éléments dont ils sont constitués.

2.1 Faits marquants de l'année

Hommage à Leonardo Del Vecchio et désignation d'un nouveau Président

Le 28 juin 2022, le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica s'est réuni et a rendu hommage à son Président, Leonardo Del Vecchio, qui s'est éteint paisiblement le 27 juin 2022. Il restera dans les mémoires comme un homme de valeurs et de passion, un dirigeant hors pair au caractère exceptionnel, reconnu pour son dévouement envers l'entreprise et ses salariés.

Lors de cette réunion, le Conseil d'administration a désigné Francesco Milleri en tant que nouveau Président, jusqu'à la fin de son mandat actuel. Francesco Milleri continuera d'assurer également son mandat de Directeur Général d'EssilorLuxottica.

Le Conseil d'administration a confirmé Paul du Saillant dans ses fonctions de Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica.

Nouveaux membres du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica

Le 20 janvier 2022, le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica a coopté Virginie Mercier Pitre comme nouvelle administratrice. Cela fait suite à sa récente nomination comme Présidente de Valoptec Association, l'association indépendante des salariés actionnaires d'EssilorLuxottica. Sa nomination au Conseil d'administration a été ratifiée lors de l'Assemblée générale annuelle d'EssilorLuxottica le 25 mai 2022. En rejoignant le Conseil d'administration, Virginie Mercier Pitre devient également membre du Comité de responsabilité sociale d'entreprise.

Virginie Mercier Pitre remplace Juliette Favre au Conseil d'administration. Cette dernière a assuré la présidence de Valoptec Association de 2015 à 2021, avec trois mandats à son Conseil d'administration, ce qui est le maximum permis par les statuts de l'association.

Le 28 juin 2022, le Conseil d'administration a coopté Mario Notari en tant que nouvel administrateur. Mario Notari est Professeur titulaire en droit des affaires à l'Université Bocconi de Milan et membre du Conseil du doctorat de droit des affaires de l'Université Bocconi. Il est également fondateur et associé de « ZNR notai », notaires et avocats à Milan. Il a été administrateur de Luxottica Group S.p.A. de 2015 à 2018 et est administrateur de Delfin S.à r.l.

Mario Notari sera considéré comme un administrateur non indépendant du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica. Sa nomination sera soumise au vote des actionnaires lors de la prochaine Assemblée générale de la Société.

Programmes de rachat d'actions

Le 1^{er} février 2022, EssilorLuxottica a annoncé le lancement d'un programme de rachat d'actions. Afin de mettre en œuvre ce programme, EssilorLuxottica a confié à un prestataire de services d'investissement un mandat portant sur l'acquisition d'un nombre maximum de 1 500 000 actions EssilorLuxottica, en fonction des conditions de marché, sur une période débutant le 1^{er} février 2022 et pouvant s'étendre jusqu'au 31 mars 2022 inclus. Entre le 1^{er} et le 8 février, 1 500 000 actions EssilorLuxottica ont été acquises à un prix moyen de 174,14 euros par action. EssilorLuxottica a lancé ce programme de rachat d'actions conformément à la dixième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 21 mai 2021.

Le 17 juin 2022, EssilorLuxottica a annoncé le lancement d'un deuxième programme de rachat d'actions. Afin de mettre en œuvre ce programme, EssilorLuxottica a confié à un prestataire de services d'investissement un mandat portant sur l'acquisition d'un nombre maximum de 2 500 000 actions EssilorLuxottica, en fonction des conditions de marché, sur une période pouvant aller du 17 juin au 31 août 2022 inclus. 938 409 actions EssilorLuxottica ont été acquises à un prix moyen de 139,14 euros par action. EssilorLuxottica a lancé ce deuxième programme de rachat d'actions conformément à la quatorzième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 25 mai 2022.

Enfin, le 23 septembre 2022, EssilorLuxottica a annoncé le lancement d'un troisième programme de rachat d'actions. Afin de mettre en œuvre ce programme, EssilorLuxottica a confié à un prestataire de services d'investissement un mandat portant sur l'acquisition d'un nombre maximum de 1 500 000 actions EssilorLuxottica, en fonction des conditions de marché, sur une période pouvant aller du 23 septembre 2022 au 31 mars 2023 inclus. Au 31 décembre 2022, 548 714 actions EssilorLuxottica ont été acquises à un prix moyen de 139,30 euros par action. EssilorLuxottica a lancé ce troisième programme de rachat d'actions conformément à la quatorzième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 25 mai 2022.

Le lancement de ces programmes de rachat d'actions traduit la confiance du Groupe dans son potentiel de création de valeur et dans ses perspectives à long terme. Les actions ainsi rachetées sont destinées à être attribuées ou cédées aux salariés et mandataires sociaux d'EssilorLuxottica et des sociétés affiliées, principalement dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise, des attributions d'actions de performance, d'actions gratuites ou d'options d'achat d'actions et de la participation aux plans d'actionnariat des salariés.

EssilorLuxottica finalise l'acquisition de Walman

Le 1^{er} mars 2022, EssilorLuxottica a annoncé la finalisation de l'acquisition du réseau de laboratoires Walman Optical aux États-Unis, un partenaire de premier plan de nombreux acteurs locaux de la santé visuelle. Annoncée en mars 2021,

l'acquisition permettra à Walman Optical de bénéficier de la capacité d'innovation d'EssilorLuxottica en matière de produits et services pour créer des opportunités de croissance.

Cessions d'activités en Europe

Le 2 mars 2022, EssilorLuxottica, GrandVision et Vision Group, un des plus importants réseaux de distribution pour les opticiens italiens, qui opère également la chaîne de magasins VisionOttica, ont annoncé avoir finalisé la transaction permettant à Vision Group d'acquérir la marque « VistaSi » et les 99 magasins de ce réseau en Italie ainsi que 75 magasins GrandVision dans le pays.

Le 4 avril 2022, EssilorLuxottica, GrandVision et Optic Retail International Group BENE, une entité de MPG Austria (« ORIG/MPG »), ont annoncé avoir finalisé l'acquisition par ORIG/MPG des 142 magasins EyeWish aux Pays-Bas et des 35 magasins GrandOptical en Belgique.

Ces deux transactions font suite aux engagements pris auprès de la Commission européenne le 23 mars 2021, dans le cadre de l'acquisition de GrandVision par EssilorLuxottica. Toutes les parties ont confirmé l'approbation de ces transactions par la Commission européenne.

La joint-venture SightGlass Vision

Le 17 mars 2022, EssilorLuxottica et CooperCompanies ont annoncé la finalisation de leur accord de joint-venture pour SightGlass Vision. Cette collaboration entre deux acteurs de premier plan de l'optique va permettre d'accélérer la mise sur le marché de technologies innovantes de verres ophtalmiques et de continuer à faire croître la catégorie des solutions de contrôle de la myopie.

Avec la technologie Diffusion Optics Technology de SightGlass Vision, le verre optique inclut des milliers de micro-points qui diffusent légèrement la lumière parvenant à la rétine, diminuant ainsi le contraste des images perçues, ce qui vise à réduire la progression de la myopie chez les enfants.

Acquisition de Fedon

Le 11 avril 2022, Luxottica Group S.p.A. (« Luxottica »), société gérée par EssilorLuxottica S.A., a annoncé avoir conclu un accord préliminaire de vente et d'achat pour l'acquisition d'un total de 1 727 141 actions de la Société Giorgio Fedon & Figli S.p.A. (« Fedon ») correspondant à 90,9 % du capital social de Fedon, cotée sur Euronext Growth Milan, le marché organisé et géré par Borsa Italiana S.p.A.

L'accord a été conclu avec les actionnaires principaux de la Société (CL & GP S.r.l., Piergiorgio Fedon, Sylt S.r.l., Italo Fedon, Laura Corte Metto, Francesca Fedon, Roberto Fedon, Flora Fedon et Rossella Fedon), ainsi qu'avec d'autres actionnaires (nommés collectivement les « Vendeurs » ci-après).

La transaction représente une avancée dans la stratégie d'intégration verticale d'EssilorLuxottica, qui vise à atteindre les meilleurs standards de qualité sur l'ensemble de la chaîne de valeur et à optimiser le service fourni, pour le bénéfice de tous les acteurs de l'industrie. Grâce à des technologies de pointe et à des innovations dédiées, cette acquisition permettra de mieux adapter les étuis et emballages aux lunettes, afin d'assurer la meilleure protection possible des produits, pour le bénéfice du consommateur. De plus, EssilorLuxottica pourra aussi tirer parti de l'activité de Fedon pour poursuivre sa stratégie en matière de développement durable, en investissant dans le recyclage et la circularité des matériaux utilisés dans les packagings des produits de la Société.

Le prix d'achat convenu, à verser à la date de la clôture aux Vendeurs, en proportion de leurs participations respectives est égal à 17,03 euros pour chaque action et correspond à un total de 29,4 millions d'euros. Le prix d'achat convenu inclut une prime de 135 % par rapport au prix officiel de cotation des actions de Fedon enregistré le 8 avril 2022 (dernier jour de cotation précédant la date d'entrée en vigueur de l'accord), ainsi qu'une prime de 114 % par rapport à la moyenne pondérée du prix officiel des actions de Fedon dans les 12 mois précédant la date du 8 avril 2022.

Cette transaction, qui était soumise à certaines conditions préalables, habituelles dans ce type de transactions, a été finalisée le 31 mai 2022. En conséquence, en application des dispositions légales et réglementaires, Luxottica a initié une Offre Publique d'Achat obligatoire (l'« OPA ») sur les actions ordinaires de Fedon en circulation, au prix de 17,03 euros par action. L'OPA s'est terminée pendant le mois de juillet durant laquelle toutes les actions en circulation ont été acquises et les actions ordinaires de Fedon ont été retirées de la cotation le 20 juillet 2022.

Finalisation de l'offre de retrait obligatoire des actionnaires de GrandVision

Le 14 avril 2022, EssilorLuxottica et GrandVision ont annoncé la finalisation de la procédure de retrait obligatoire auprès des actionnaires restants de GrandVision. Cette procédure avait été initiée le 22 décembre 2021 dans le but d'acquiescer 100 % du capital social de GrandVision. Le prix de rachat proposé aux actionnaires minoritaires restants correspondait au prix de l'offre initiale soit 28,42 euros par action, majoré d'intérêts financiers en application de la réglementation en vigueur.

EssilorLuxottica détient ainsi désormais 100 % des actions émises de GrandVision qui ont été retirées de la cotation d'Euronext Amsterdam le 10 janvier 2022 (dernier jour de cotation le 7 janvier 2022).

EssilorLuxottica accélère les activités liées à sa Mission avec le lancement de OneSight EssilorLuxottica Foundation

Le 25 mai 2022, EssilorLuxottica a annoncé le lancement de OneSight EssilorLuxottica Foundation et ouvre ainsi un nouveau chapitre dans la poursuite de sa Mission visant à aider chacun à « mieux voir et mieux être ». Ce pilier majeur de la stratégie de développement durable d'EssilorLuxottica vient renforcer son engagement à défendre la bonne vision comme droit humain fondamental.

OneSight EssilorLuxottica Foundation regroupe la plupart des actions de sensibilisation et de philanthropie du Groupe et jouera un rôle clé dans la lutte contre la mauvaise vision. En informant le public de l'importance d'une bonne vision et en soutenant la création d'un accès durable à la santé visuelle dans le cadre de programmes humanitaires, OneSight EssilorLuxottica Foundation s'associera avec d'autres organismes d'intérêt général contribuant ainsi à la réalisation de la résolution des Nations Unies, « Vision pour toutes et tous », et à l'élimination de la mauvaise vision non corrigée en une génération.

Cette nouvelle étape dans l'intégration des activités liées à la Mission d'EssilorLuxottica est un signe fort de son engagement à améliorer l'accès à une bonne vision pour les populations défavorisées. OneSight EssilorLuxottica Foundation bénéficiera du support et de l'engagement d'EssilorLuxottica, de ses employés et partenaires, afin de progresser dans ce domaine.

OneSight EssilorLuxottica Foundation supervisera les organisations suivantes : Vision for Life, les Essilor Vision Foundations d'Amérique du Nord, d'Inde, d'Asie du Sud-Est et de Chine, la Fondation Salmoiraghi & Viganò en Italie, ainsi que OneSight et Vision Impact Institute, deux partenaires mondiaux de longue date du Groupe.

Distribution du dividende

L'Assemblée Générale des actionnaires d'EssilorLuxottica qui s'est tenue le 25 mai 2022 a approuvé la distribution d'un dividende de 2,51 euros par action ordinaire au titre de l'exercice 2021.

L'Assemblée Générale d'EssilorLuxottica a décidé de donner aux actionnaires la possibilité de recevoir ce dividende final en actions nouvellement émises au prix de 135,60 euros par action. Ce prix correspond à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action EssilorLuxottica sur le marché réglementé d'Euronext Paris, lors des 20 séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale, diminuée du montant net du dividende à distribuer au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le tout arrondi au centime d'euro supérieur.

La période d'option pour le paiement du dividende en actions nouvellement émises a été ouverte du 1^{er} au 15 juin 2022 inclus. À l'issue de cette période, 258 731 714 options ont été exercées en faveur du paiement du dividende en actions. Ainsi, le 21 juin 2022, 4 789 194 nouvelles actions ont été émises, livrées et admises sur le marché Euronext Paris. Ces nouvelles actions confèrent les mêmes droits que les actions existantes et portent droit à dividendes conférant ainsi le droit à toute distribution mise en paiement à compter de la date d'émission.

Le montant total du dividende distribué en numéraire aux actionnaires qui n'ont pas exercé l'option s'élève à 454 millions d'euros et a été versé également le 21 juin 2022.

Accord pour la création du premier laboratoire commun Smart Eyewear en partenariat avec l'Institut Polytechnique de Milan

Le 19 juillet 2022, EssilorLuxottica et l'Institut Polytechnique de Milan ont annoncé la création du laboratoire EssilorLuxottica Smart Eyewear, le tout premier centre de recherche commun dont l'objectif est de concevoir les lunettes intelligentes du futur.

Ce projet prévoit un investissement de plus de 50 millions d'euros et associe la recherche industrielle et le développement expérimental autour de la nouvelle génération de dispositifs portables et connectés au réseau en pleine autonomie. C'est un projet concret et innovant, qui permettra le développement de technologies et de services au travers d'équipements largement diffusés comme les lunettes.

D'une durée initiale de cinq ans, le laboratoire EssilorLuxottica Smart Eyewear emploiera à terme plus de 100 professionnels dont des chercheurs et des scientifiques qui collaboreront étroitement dans un espace dédié au sein du quartier de l'Innovation que l'Institut polytechnique de Milan développe dans le parc Gasometri, dans le quartier de Bovisa à Milan.

De plus, EssilorLuxottica et l'Institut polytechnique de Milan ont vocation à créer ensemble un parcours d'études dédié favorisant de nouvelles compétences de plus en plus pointues dans le domaine des dispositifs portables et des lunettes connectées, complétant ainsi les activités de recherche du laboratoire.

Présentation des résultats d'une étude clinique sur trois ans des verres Essilor Stellest

Le 7 septembre 2022, EssilorLuxottica a annoncé que la veille, à l'occasion de la Conférence Internationale sur la Myopie 2022 (IMC), organisée à Rotterdam aux Pays-Bas, la Société a présenté pour la première fois les résultats très attendus d'une étude clinique sur trois ans de ses verres Essilor Stellest, une innovation révolutionnaire. Les résultats montrent que les verres Essilor Stellest continuent de faire preuve d'une grande efficacité pour ralentir la progression de la myopie et l'élongation axiale dans la troisième année de l'essai clinique.

L'essai clinique a été mené par l'Hôpital ophtalmologique de la Faculté de médecine de Wenzhou, en Chine, où 151 enfants ayant participé aux deux premières années de l'étude ont été équipés de verres à microlentilles fortement asphériques (*Spectacle lenses with highly aspherical lenslets* ou HAL) et un nouveau groupe de 56 enfants a été recruté pour porter des verres unifocaux. Plusieurs points clés sont ressortis de cette étude, notamment :

- les verres Essilor Stellest ont évité plus d'une dioptrie de myopie en moyenne sur trois ans, prouvant de manière concluante qu'ils demeurent efficaces pour ralentir la progression de la myopie chez les enfants pendant la troisième année ;
- les résultats confirment l'importance considérable de la durée du port des verres sur l'efficacité du contrôle de la myopie. Les enfants ayant porté les verres Essilor Stellest à plein temps (≥ 12 heures/jour, chaque jour) ont montré une nette amélioration en termes d'efficacité du contrôle de la myopie ;
- outre leur efficacité sur les enfants plus jeunes, les résultats confirment que les verres Essilor Stellest sont également efficaces pour ralentir la progression de la myopie et l'élongation axiale chez les enfants plus âgés.

Point sur les marques sous licence

Le 14 septembre 2022, EssilorLuxottica et le Groupe Armani ont annoncé le renouvellement de leur accord de licence portant sur le développement, la production et la distribution mondiale de lunettes sous les marques Giorgio Armani, Giorgio Armani Privé, Emporio Armani, EA7 Emporio Armani et A|X Armani Exchange. L'accord en cours, qui avait pris effet le 1^{er} janvier 2013 et qui est arrivé à expiration le 31 décembre 2022 et a été reconduit pour une durée de 15 ans, à partir du 1^{er} janvier 2023.

Le 21 novembre 2022, la Casa di Moda Brunello Cucinelli et EssilorLuxottica ont signé, à la Casa Cucinelli de Milan, un accord de licence exclusif de dix ans pour la conception, la fabrication et la distribution de montures de prescription et de lunettes de soleil sous la marque « Brunello Cucinelli ». Ce nouvel accord a pris effet le 1^{er} janvier 2023 et se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2032. La première collection sera lancée au premier trimestre 2024. Cet accord constitue une extension de la collaboration existant entre les deux sociétés depuis 2021, qui a notamment permis le lancement d'une collection capsule exclusive signée par Brunello Cucinelli et Oliver Peoples, une marque exclusive d'EssilorLuxottica.

Le 6 décembre 2022, Swarovski et EssilorLuxottica ont annoncé la signature d'un accord de licence exclusif pour la conception, la production et la distribution mondiale de lunettes Swarovski Eyewear. Cet accord se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2028, avec une option de renouvellement automatique pour cinq années supplémentaires. La première collection issue de cet accord sera lancée en septembre 2023.

Le 15 décembre 2022, EssilorLuxottica a annoncé le renouvellement et l'extension du partenariat conclu en 2016 avec Ferrari S.p.A., filiale italienne détenue en intégralité par Ferrari N.V. Dans le cadre de l'accord pluri-annuel signé par les deux sociétés et en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023, EssilorLuxottica continuera de concevoir, fabriquer et distribuer des lunettes associant la Scuderia Ferrari et la marque Ray-Ban. La licence inclut aussi la première collection de lunettes sous la marque au Cheval Cabré. Le sponsoring d'EssilorLuxottica s'élargit aussi au travers de ce nouvel accord : non seulement le logo Ray-Ban continuera de figurer sur les véhicules de Formule 1 monoplaces mais il apparaîtra également pour la première fois sur les voitures et les équipements des pilotes officiels concourant dans les Compétizioni GT ou dans le Championnat du monde d'endurance avec Le Mans Hypercar ainsi que dans le championnat Gran Turismo avec les voitures GT3.

EssilorLuxottica conteste la décision de l'Autorité française de la concurrence

Le 8 novembre 2022, EssilorLuxottica a pris acte de la publication, le même jour, par l'Autorité française de la concurrence, d'une décision concernant sa filiale Essilor International. La décision de l'Autorité date du 6 octobre 2022.

En lien avec une procédure initiée en 2014, une sanction de 81 millions d'euros a été prononcée à l'encontre d'Essilor International (dont 15 millions d'euros solidairement avec sa société mère EssilorLuxottica) pour discrimination envers les *pure-players* de la vente en ligne et protection des distributeurs physiques, concernant la commercialisation de certains verres de prescription spécifiques.

EssilorLuxottica est fermement convaincue de la légalité de ses pratiques et du bien-fondé de commercialiser certains segments de verres correcteurs dans des conditions permettant de garantir aux consommateurs la meilleure correction visuelle nécessaire pour répondre à leurs besoins personnels.

La Société maintient également qu'elle a œuvré dans le strict respect du contexte concurrentiel et réglementaire de la période concernée, non seulement pour le bénéfice de ses clients et de ses partenaires mais aussi de l'ensemble du secteur.

Ainsi, le 23 novembre 2022, EssilorLuxottica a interjeté appel de la décision de l'Autorité et demeure confiante dans sa capacité à prouver qu'elle est infondée.

Conflit Russie – Ukraine

En février 2022, la réaction immédiate d'EssilorLuxottica au conflit Russie – Ukraine fut de protéger ses collaborateurs et leurs familles en Ukraine par le maintien des salaires et le paiement des bonus, ainsi que par la fourniture d'un soutien logistique et d'un hébergement pour ceux ayant dû se réfugier en dehors du pays.

De plus, en raison des incertitudes et des graves perturbations, EssilorLuxottica a décidé de restreindre ses opérations en Russie à la fourniture des services optiques essentiels.

L'amplitude des impacts financiers liés à ce conflit reste non matérielle sur le total des actifs et passifs consolidés du Groupe ainsi que sur son compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'Ukraine et la Russie représentant en 2022 autour de 1 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Le Groupe continue d'opérer en Ukraine à travers ses chaînes de magasins, tandis qu'en Russie, l'offre de produits et de services distribués dans ses activités de vente au détail et de vente en gros a été restreinte, comme annoncé par le Groupe en mars 2022. Par ailleurs, les positions de trésorerie disponibles en Russie ne sont pas significatives et servent à la poursuite de l'activité opérationnelle résiduelle.

EssilorLuxottica surveille attentivement l'évolution du conflit et ses conséquences macroéconomiques afin d'adapter sa réponse en conséquence.

2.2 Chiffre d'affaires consolidé

Chiffre d'affaires EssilorLuxottica

Suite à l'acquisition de GrandVision (ci-après appelée « Acquisition GV »), le chiffre d'affaires de GrandVision est consolidé dans les comptes d'EssilorLuxottica depuis le

1^{er} juillet 2021, soit en 2021, sur le second semestre seulement. La comparabilité de l'information financière présentée pour 2022 et 2021 s'en trouve ainsi affectée.

En millions d'euros	2022	2021	Variation à taux de change constants ⁽¹⁾	Variation à taux de change courants
CHIFFRE D'AFFAIRES	24 494	19 820	16,6 %	23,6 %

En millions d'euros	T4 2022	T4 2021	Variation à taux de change constants ⁽¹⁾	Variation à taux de change courants
CHIFFRE D'AFFAIRES	6 106	5 579	3,9 %	9,4 %

Chiffre d'affaires comparable ⁽³⁾ d'EssilorLuxottica

Afin d'apprécier pleinement la performance de la Société résultant de l'Acquisition GV, un chiffre d'affaires comparable ⁽³⁾ a été préparé à des fins d'illustration uniquement et dans le but de présenter une information comparative pertinente. Le chiffre d'affaires comparable ⁽³⁾ comprend, pour 2021, la contribution de

GrandVision au chiffre d'affaires EssilorLuxottica comme si l'acquisition de GrandVision par EssilorLuxottica, ainsi que les cessions d'activités requises par les autorités de la concurrence dans le cadre de l'Acquisition GV, étaient intervenues au 1^{er} janvier 2021.

Chiffre d'affaires par secteur opérationnel

EssilorLuxottica est un acteur verticalement intégré proposant des produits et services de santé visuelle et des lunettes à des professionnels indépendants ainsi qu'à travers d'un réseau de magasins physiques et des sites de vente en ligne.

Les segments d'activité du Groupe sont :

- le segment des solutions professionnelles ou **Professional Solutions (PS)** : représentant l'activité en gros du Groupe, c'est-à-dire la fourniture des produits et services aux opticiens indépendants, aux distributeurs, aux plateformes tierces d'e-commerce et aux grands réseaux de distribution opérant dans l'industrie de la santé visuelle et de la lunetterie ; et
- le segment de la distribution directe ou **Direct to Consumer (DTC)** : représentant les activités de vente de détail du Groupe, à savoir les produits et les services que le Groupe vend directement au consommateur final, que ce soit par le biais de son réseau de magasins physiques ou des canaux de distribution en ligne (e-commerce).

En millions d'euros	2022	2021*	Variation à taux de change constants ⁽¹⁾	Variation à taux de change courants
Professional Solutions	11 770	10 399	6,3 %	13,2 %
Direct to Consumer	12 724	11 099	8,6 %	14,6 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	24 494	21 498	7,5 %	13,9 %

* Chiffre d'affaires comparable ⁽³⁾.

En millions d'euros	T4 2022	T4 2021*	Variation à taux de change constants ⁽¹⁾	Variation à taux de change courants
Professional Solutions	2 905	2 678	2,8 %	8,5 %
Direct to Consumer	3 201	2 901	4,9 %	10,3 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	6 106	5 579	3,9 %	9,4 %

* Chiffre d'affaires comparable ⁽³⁾.

Chiffre d'affaires du quatrième trimestre par segment d'activité

Professional Solutions

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice, le segment Professional Solutions a affiché un chiffre d'affaires de 2 905 millions d'euros, en hausse de 2,8 % à taux de change constants ⁽¹⁾ par rapport à 2021 sur la même période (+ 8,5 % à taux de change courants).

Toutes les régions ont contribué à la performance positive du segment, à l'exception de l'Amérique latine. La croissance s'est accélérée en Amérique du Nord, de l'ordre de 5 % à taux de change constants ⁽¹⁾, portée par la reprise des professionnels de la vue indépendants et le soutien constant des programmes de partenariat. La région EMEA a poursuivi une dynamique de croissance de l'ordre de 5 %, portée principalement par la France, l'Italie et l'Espagne. Après une forte progression au trimestre précédent, la croissance de la région Asie-Pacifique a ralenti au cours du quatrième trimestre jusqu'à atteindre le bas de la fourchette à un chiffre tandis que la Chine continentale était à nouveau affectée par de nouvelles vagues de Covid-19 ; la demande pour les verres Stellest, est cependant restée soutenue. Tous les autres principaux marchés de la région, c'est-à-dire l'Inde, le Japon, la Corée du Sud et l'Asie du Sud-Est, étaient en croissance. L'Amérique latine a affiché des résultats négatifs par rapport à une base de comparaison élevée, notamment en raison de l'instabilité politique au Brésil, son principal marché.

Les marques sous licence affichent une année exceptionnelle avec une croissance à deux chiffres portée par le succès de notre portefeuille de marques de luxe qui contribue à la croissance de toutes les régions et de tous les segments, avec Prada, Burberry et Chanel qui affichent les croissances les plus rapides.

Direct to Consumer

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice, le segment Direct to Consumer a affiché un chiffre d'affaires de 3 201 millions d'euros, en hausse de 4,9 % à taux de change constants ⁽¹⁾ par rapport à 2021 sur la même période (+ 10,3 % à taux de change courants).

Le segment a poursuivi sa bonne dynamique de croissance dans toutes les régions, porté par les ventes à magasins physiques comparables ⁽⁵⁾ qui ont affiché une croissance d'environ 4 % et les enseignes anciennement GrandVision qui ont affiché une progression encore plus forte, d'environ 6 %. L'e-commerce a affiché une croissance dans le bas de la fourchette à un chiffre, qui succède elle-même à une progression de plus de 60 % au quatrième trimestre 2021 par rapport à 2019 à taux de change constants ⁽¹⁾.

En termes de ventes à magasins comparables ⁽⁵⁾ par région, la région Amérique du Nord a affiché des ventes stables à cause de la performance plus mesurée de Sunglass Hut, qui termine légèrement en négatif, alors que la catégorie de l'optique est en reprise, portée par la montée en puissance de toutes les enseignes au cours du trimestre. La région EMEA a affiché une croissance dans le haut de la fourchette à un chiffre, portée par une forte progression de Sunglass Hut et une croissance de l'ordre de 5 % des enseignes d'optique. L'Asie-Pacifique a affiché une croissance de l'ordre de 5 %, avec une progression toujours aussi forte de la catégorie solaire et la catégorie de l'optique devenant négative entraînée par la Chine continentale. L'Amérique latine a affiché une croissance de l'ordre de 5 %, portée par Sunglass Hut et toutes les principales enseignes d'optique.

Les marques sous licence ont également affiché les meilleures performances du segment Direct to Consumer, toujours portées par la performance exceptionnelle du luxe menée par Prada, Burberry et Versace.

Chiffre d'affaires de l'année par activité

Professional Solutions

Le segment qui regroupe les activités de commerce de gros du Groupe a affiché un chiffre d'affaires comparable ⁽³⁾ de 11 770 millions d'euros, en hausse de 6,3 % à taux de change constants ⁽¹⁾ par rapport à 2021 (+ 13,2 % à taux de change courants), confirmant la solidité de l'activité au cours de l'année. Le segment représente désormais 48 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

La performance annuelle de toutes les régions a été positive, portée par une croissance exceptionnelle à deux chiffres de l'Amérique latine.

La région Amérique du Nord a démontré sa résilience affichant une croissance de l'ordre de 5 %, avec un ralentissement des professionnels de la vue indépendants contrebalancé par une solide performance des grands comptes. Les régions EMEA et Asie-Pacifique ont affiché une croissance dans le haut de la fourchette à un chiffre. La région EMEA a consolidé sa dynamique de croissance sur toutes les catégories de produits et l'Asie-Pacifique a bénéficié d'une performance positive de tous ses pays à l'exception de la Chine continentale, impactée par les restrictions liées à la Covid-19 et à la recrudescence des cas. La catégorie verres a soutenu l'activité de même que le portefeuille des solutions de contrôle de la myopie, porté par la croissance des ventes des verres Stellest qui ont plus que doublé, confirmant ainsi sa montée en puissance. En Amérique latine, tous les principaux pays ont affiché des résultats positifs grâce à une forte demande des catégories verres et montures.

Direct to Consumer

Le segment Direct to Consumer a affiché un chiffre d'affaires comparable ⁽³⁾ de 12 724 millions d'euros, en hausse de 8,6 % à taux de change constants ⁽¹⁾ par rapport à 2021 (+ 14,6 % à taux de change courants), représentant 52 % du chiffre d'affaires total du Groupe. Après une forte croissance en 2021 par rapport à 2019, le segment a poursuivi sa dynamique de croissance en 2022.

La croissance des ventes à magasins physiques comparables ⁽⁵⁾ est d'environ 8 % sur une base annuelle, portée par une progression d'environ 10 % au premier semestre et de l'ordre de 5 % au deuxième semestre, malgré l'effet progressivement défavorable de la base de comparaison élevée de 2021. La région EMEA a affiché une croissance de l'ordre de 15 %, principal moteur de la croissance de l'année, suivie par l'Amérique latine qui a affiché une croissance à deux chiffres et l'Asie-Pacifique qui est en hausse dans le haut de la fourchette à un chiffre, alors que les ventes de la région Amérique du Nord sont stables, notamment à cause d'une base de comparaison défavorable. Également soutenue par la reprise du tourisme mondial, la catégorie solaire progresse plus vite que la catégorie de l'optique portée par une dynamique positive dans toutes les régions, notamment dans les régions EMEA et Asie-Pacifique. L'e-commerce a connu une croissance de 3,3 % à taux de change constants ⁽¹⁾, après une progression de plus de 60 % en 2021 par rapport à 2019. Il représente ainsi 7 % du chiffre d'affaires total du Groupe, porté par SunglassHut.com et EyeBuyDirect.com, les plus performants.

Chiffre d'affaires par zone géographique

Les zones géographiques comportent l'Amérique du Nord, EMEA (c'est-à-dire l'Europe, dont la Turquie et la Russie, ainsi que le Moyen-Orient et l'Afrique), l'Asie-Pacifique, et l'Amérique latine.

En millions d'euros	2022	2021*	Variation à taux de change constants ⁽¹⁾	Variation à taux de change courants
Amérique du Nord	11 492	9 868	4,0 %	16,5 %
EMEA	8 749	7 953	11,2 %	10,0 %
Asie-Pacifique	2 842	2 542	7,2 %	11,8 %
Amérique latine	1 410	1 136	13,1 %	24,2 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	24 494	21 498	7,5 %	13,9 %

* Chiffre d'affaires comparable ⁽³⁾

En millions d'euros	T4 2022	T4 2021*	Variation à taux de change constants ⁽¹⁾	Variation à taux de change courants
Amérique du Nord	2 892	2 528	2,7 %	14,4 %
EMEA	2 086	1 987	6,2 %	5,0 %
Asie-Pacifique	731	706	3,1 %	3,5 %
Amérique latine	398	359	0,6 %	10,6 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	6 106	5 579	3,9 %	9,4 %

* Chiffre d'affaires comparable ⁽³⁾

Chiffre d'affaires du quatrième trimestre par zone géographique

Amérique du Nord

La région Amérique du Nord a affiché un chiffre d'affaires de 2 892 millions d'euros, en hausse de 2,7 % par rapport au quatrième trimestre de 2021 à taux de change constants ⁽¹⁾ (+ 14,4 % à taux de change courants), en léger ralentissement par rapport au trimestre précédent sur le segment Direct to Consumer.

Le segment Professional Solutions a affiché une croissance de l'ordre de 5 % à taux de change constants ⁽¹⁾. Les catégories verres et montures ont toutes deux progressé, avec une accélération de la croissance des verres par rapport au trimestre précédent, portée par le succès constant du portefeuille de marques. La catégorie des lentilles de contact a poursuivi sa dynamique de croissance qui avait démarré en début d'exercice. Les grands comptes sont toujours les principaux moteurs de la croissance du trimestre mais le réseau des indépendants a également connu une reprise progressive, porté par la contribution des programmes de partenariats et des alliances, axées sur l'association de verres à valeur ajoutée et de marques de montures haut de gamme. La consolidation de Walman a eu un impact positif sur la croissance globale du segment.

Le segment Direct to Consumer a affiché une croissance dans le bas de la fourchette à un chiffre à taux de change constants ⁽¹⁾ avec une base de comparaison très défavorable (+ 21 % au quatrième trimestre de 2021 par rapport à 2019 à taux de change constants ⁽¹⁾), portée par les résultats des magasins physiques. Les ventes des magasins physiques comparables ⁽⁵⁾ de l'enseigne LensCrafters ont affiché une accélération notable au cours du mois de décembre, portées par une campagne marketing efficace attirant des clients assurés, alors que les ventes du trimestre sont stables dans l'ensemble. La fréquentation des magasins n'est pas encore à la hauteur des attentes, tandis que la réalisation d'exams de la vue dans les magasins a progressivement augmenté et que l'effet prix / mix est toujours favorable. Target Optical a également affiché une forte progression sur le trimestre, avec une croissance de l'ordre de 5 % des ventes à magasins physiques comparables ⁽⁵⁾. Sunglass Hut est devenu négatif faisant face à une base de comparaison record au quatrième trimestre de l'année dernière qui était en hausse d'environ 16 % par rapport à 2019. L'activité e-commerce a ralenti vis-à-vis de la forte croissance de l'année précédente par rapport à 2019. EyeMed a continué d'afficher une solide croissance dans le quatrième trimestre.

EMEA

La région EMEA a affiché un chiffre d'affaires de 2 086 millions d'euros, en hausse de 6,2 % par rapport au quatrième trimestre de 2021 à taux de change constants ⁽¹⁾ (+ 5,0 % à taux de change courants), bénéficiant des résultats positifs des deux segments et portée par l'activité des magasins physiques qui représente le principal moteur de la croissance.

Le segment Professional Solutions a poursuivi sa dynamique de croissance avec une progression de l'ordre de 5 % à taux de change constants ⁽¹⁾. Les catégories verres et montures ont nourri les résultats du trimestre, portés par les lunettes de soleil, le principal moteur de croissance. Parmi les marchés clés, la France, l'Italie et l'Espagne ont poursuivi leur bonne dynamique de croissance alors que l'Allemagne est de nouveau en croissance et que les ventes du Royaume-Uni sont seulement restées stables. En termes de canaux de distribution, les grands comptes se sont démarqués avec une croissance trimestrielle dans le haut de la fourchette à un chiffre.

Le segment Direct to Consumer a affiché une croissance dans le haut de la fourchette à un chiffre, porté par la catégorie solaire, activité à la croissance la plus forte. La performance de Sunglass Hut est toujours aussi robuste avec une hausse des ventes des magasins physiques comparables ⁽⁵⁾ d'environ 40 %, portée par les marques du luxe. Les enseignes d'optique ont affiché une forte accélération, portées par les anciens réseaux de GrandVision, à savoir la France (Générale d'Optique et

GrandOptical), le Royaume-Uni (Vision Express), l'Italie, l'Espagne et l'Europe de l'Est, grâce à une intégration qui porte ses fruits. La croissance des ventes à magasins physiques comparables ⁽⁵⁾ de Salmoiraghi & Viganò en Italie reste légèrement positive, malgré une base de comparaison élevée. L'activité e-commerce a, quant à elle, affiché une croissance dans le haut de la fourchette à un chiffre.

Asie-Pacifique

La région Asie-Pacifique a affiché un chiffre d'affaires de 731 millions d'euros, en croissance de 3,1 % par rapport au quatrième trimestre de 2021 à taux de change constants ⁽¹⁾ (+ 3,5 % à taux de change courants). Au cours du trimestre, les résultats se sont progressivement dégradés, marqués par la performance négative de la Chine continentale, touchée par une importante vague de Covid-19.

Le segment Professional Solutions a affiché une croissance dans le bas de la fourchette à un chiffre à taux de change constants ⁽¹⁾, malgré la Chine devenue négative suite à une recrudescence de cas de Covid-19. Cependant, les verres Stellect affichent une solide croissance trimestrielle de 80 % en Chine. Au cours du trimestre, les verres Stellect ont également été introduits sur le marché australien, y suscitant un vif intérêt de la part des professionnels de la vue. Tous les autres principaux pays de la région ont délivré une solide croissance, portée par l'Inde et l'Asie du Sud-Est qui ont affiché une croissance à deux chiffres, ainsi que par le Japon et la Corée du Sud avec une croissance entre 5 % et 10 %.

Le segment Direct to Consumer a affiché une hausse de l'ordre de 5 % à taux de change constants ⁽¹⁾, portée par la catégorie du solaire en pleine croissance, compensant les résultats plus mesurés de la catégorie de l'optique. Les ventes des magasins physiques comparables ⁽⁵⁾ de la catégorie de l'optique sont en retrait de l'ordre de 5 %. Le trafic dans les magasins de détail chinois a été mis sous pression après la spectaculaire augmentation des infections liées à la Covid-19, alors qu'en Australie, OPSM s'est confrontée à la base de comparaison défavorable de l'année dernière (en hausse à deux chiffres par rapport à 2019). La gestion efficace en magasin est à l'origine des excellents résultats de Sunglass Hut et Oakley en Australie, avec respectivement une augmentation des ventes des magasins physiques comparables ⁽⁵⁾ d'environ 20 % et 40 %. Sunglass Hut a encore montré de bons résultats, aussi en Asie du Sud-Est.

Amérique latine

La région Amérique latine a affiché un chiffre d'affaires de 398 millions d'euros, en hausse de 0,6 % par rapport au quatrième trimestre de 2021 à taux de change constants ⁽¹⁾ (+ 10,6 % à taux de change courants) qui représentait une base de comparaison élevée, en hausse d'environ 25 % par rapport à 2019. La performance est portée par les résultats positifs des magasins physiques qui atténuent la performance négative du segment du commerce de gros.

Le chiffre d'affaires du segment Professional Solutions s'est contracté de l'ordre de 5 % à taux de change constants ⁽¹⁾. Le Brésil est devenu négatif, principalement en raison d'une base de comparaison élevée tandis que le Mexique, l'Argentine et la Colombie ont poursuivi leur dynamique de croissance sur la période, qui vient s'ajouter à la solide performance de l'année dernière.

Le segment Direct to Consumer a affiché une progression à deux chiffres à taux de change constants ⁽¹⁾ sur l'activité des magasins physiques et de l'e-commerce. Les résultats des magasins physiques ont été portés par les anciennes enseignes de GrandVision qui ont affiché une croissance à deux chiffres dans la région. Les ventes à magasins physiques comparables ⁽⁵⁾ de GMO sont redevenues positives sur le trimestre et celles de Sunglass Hut ont affiché une progression de l'ordre de 5 % grâce aux résultats du Brésil et du Mexique.

Chiffre d'affaires de l'année par zone géographique

Amérique du Nord

La région Amérique du Nord a affiché un chiffre d'affaires comparable ⁽³⁾ de 11 492 millions d'euros, en croissance de 4,0 % par rapport à 2021 à taux de change constants ⁽¹⁾ (+ 16,5 % à taux de change courants), sa trajectoire de croissance se normalisant après le rebond extraordinaire de 2021, lorsque le chiffre d'affaires avait affiché une croissance à deux chiffres par rapport aux niveaux pré-pandémiques.

Le segment Professional Solutions a affiché une croissance de l'ordre de 5 % à taux de change constants ⁽¹⁾. Les deux catégories, verres et montures ont affiché une solide croissance, malgré une base de comparaison record pour la catégorie des montures. Le succès de l'ensemble des produits haut de gamme a conduit à un effet prix / mix favorable tout au long de l'année. La catégorie des lentilles de contact ont terminé l'année avec une croissance à deux chiffres. Les grands comptes et les professionnels de la vue indépendants affiliés à nos programmes, ont été les moteurs de la croissance en 2022.

Le segment Direct to Consumer a affiché une croissance de l'ordre de 5 % à taux de change constants ⁽¹⁾, portée par les enseignes du solaire. Les performances de LensCrafters et de Target se sont améliorées au quatrième trimestre, portées par la réussite de la campagne marketing sur les assurances, après un milieu d'année plus compliqué. Le retour du tourisme international et de la demande pour les montures de luxe ont stimulé la croissance de Sunglass Hut. L'enseigne a aussi été l'une de celles qui ont obtenu les meilleurs résultats dans les ventes en ligne avec EyeBuyDirect.com. La forte progression en continue des ventes de EyeMed a contribué à ces résultats positifs.

EMEA

La région EMEA a affiché un chiffre d'affaires comparable ⁽³⁾ de 8 749 millions d'euros, en hausse de 11,2 % par rapport à 2021 à taux de change constants ⁽¹⁾ (+ 10,0 % à taux de change courants). La région a affiché une bonne performance tout au long de l'année, tous les pays finissant d'ailleurs l'année avec une performance positive, à l'exception de la Russie, devenue négative au deuxième semestre.

Le segment Professional Solutions a affiché une croissance dans le haut de la fourchette à un chiffre à taux de change constants ⁽¹⁾. Les volumes et l'effet prix / mix ont affiché une forte progression tout au long de l'année, portée par les catégories montures solaires, ophtalmiques et lentilles de contact qui représentent les principaux moteurs de croissance d'un point de vue des catégories de produits. En termes de canaux de distribution, les grands comptes mènent la croissance annuelle à deux chiffres de la région.

Le segment Direct to Consumer porte vers le haut les résultats sur la région avec une croissance à deux chiffres à taux de change constants ⁽¹⁾, et a été l'activité qui a le plus contribué à la hausse du chiffre d'affaires du Groupe au cours de l'année. Sunglass Hut a affiché les meilleurs résultats des enseignes de la région et la catégorie de l'optique a été stimulée par la bonne performance des anciens réseaux de GrandVision ainsi que de Salmoiraghi & Viganò.

Asie-Pacifique

La région Asie-Pacifique a affiché un chiffre d'affaires comparable ⁽³⁾ de 2 842 millions d'euros, en hausse de 7,2 % par rapport à 2021 à taux de change constants ⁽¹⁾ (+ 11,8 % à taux de change courants), avec la Chine continentale atténuant l'excellente performance de la région.

Le segment Professional Solutions a affiché une croissance dans le haut de la fourchette à un chiffre à taux de change constants ⁽¹⁾. Tous les pays sont en forte croissance à l'exception de la Chine continentale à la performance fortement influencée par le contexte Covid-19 à différents moments de l'année. Cependant, malgré cet environnement instable, la demande pour les solutions de contrôle de la myopie dans le pays ne faiblit pas et les verres Stellest ont affiché une croissance exponentielle avec des ventes qui ont plus que doublé par rapport à 2021.

Le segment Direct to Consumer a affiché une croissance de l'ordre de 5 % à taux de change constants ⁽¹⁾, portée par l'Australie avec une solide performance d'OPSM et par une année record de Sunglass Hut qui a affiché une progression des ventes à magasins physiques comparables ⁽³⁾ de plus d'un tiers. Le commerce de détail en Chine est resté négatif tout au long de l'année à cause des contraintes liées à la Covid-19.

Amérique latine

La région Amérique latine a affiché un chiffre d'affaires comparable ⁽³⁾ de 1 410 millions d'euros, en hausse de 13,1 % par rapport à 2021 à taux de change constants ⁽¹⁾ (+ 24,2 % à taux de change courants).

Tous les pays ont clôturé l'année 2022 en croissance à taux de change constants ⁽¹⁾, et les segments Professional Solutions et Direct to Consumer ont affiché une croissance à deux chiffres. Le Brésil, le plus grand pays de la région, a affiché une croissance dans le haut de la fourchette à un chiffre sur l'année, portée par les bons résultats des deux segments.

La région a affiché la plus solide performance du Groupe dans le segment Direct to Consumer. Sunglass Hut est l'enseigne qui a affiché les meilleurs résultats. L'ancien réseau de distribution de GrandVision a affiché de solides résultats dans tous les pays alors que les résultats des enseignes GMO ont ralenti au cours du second semestre.

2.3 Compte de résultat et Indicateurs Alternatifs de Performance

Compte de résultat consolidé d'EssilorLuxottica

En millions d'euros	2022	2021*	Variation
Chiffre d'affaires	24 494	19 820	23,6 %
Coût des ventes	(8 910)	(7 589)	17,4 %
Marge brute	15 583	12 231	27,4 %
En % du chiffre d'affaires	63,6 %	61,7 %	
Charges opérationnelles	(12 427)	(9 924)	25,2 %
Résultat opérationnel	3 157	2 307	36,8 %
En % du chiffre d'affaires	12,9 %	11,6 %	
Résultat avant impôt	3 032	2 181	39,0 %
En % du chiffre d'affaires	12,4 %	11,0 %	
Impôts sur le résultat	(751)	(582)	28,9 %
Taux effectif d'impôt	24,8 %	26,7 %	
RÉSULTAT NET	2 281	1 598	42,7 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 152	1 448	48,6 %

* Les données 2021 ont été retraitées pour refléter la finalisation de la comptabilisation de l'allocation du prix d'acquisition de GrandVision, qui était comptabilisée sur une base provisoire dans les comptes consolidés d'EssilorLuxottica au 31 décembre 2021.

Le tableau ci-dessus présente les performances des activités d'EssilorLuxottica en 2022 et 2021. Cependant, étant donné que le regroupement entre EssilorLuxottica et GrandVision a été effectif au 1^{er} juillet 2021, la performance du Groupe présentée en 2021 inclut les résultats de GrandVision pour le second semestre uniquement. La comparabilité de l'information financière présentée s'en trouve ainsi affectée.

- Le *Chiffre d'affaires* a augmenté de 23,6 % par rapport à 2021, cependant, la comparaison avec 2021 n'est pas totalement pertinente puisque le Groupe n'a commencé à consolider le chiffre d'affaires de GrandVision qu'à partir du 1^{er} juillet 2021 ; par conséquent, la performance du *Chiffre d'affaires* du Groupe est commentée sur une base comparable ⁽³⁾ dans le paragraphe *Chiffre d'affaires consolidé* plus haut.
- Le *Coût des ventes* a augmenté, conséquence directe de la consolidation de GrandVision et affiche ainsi une augmentation de + 17,4 % comparé à 2021.

- Les *Charges opérationnelles* sont toujours significativement impactées par les amortissements résultant de la comptabilisation des actifs corporels et incorporels suite à l'allocation du prix d'acquisition liée au Rapprochement entre Essilor et Luxottica (environ 752 millions d'euros en 2022 contre environ 720 millions d'euros en 2021). GrandVision a contribué aux charges opérationnelles du Groupe pour environ 2,8 milliards d'euros, dont 225 millions d'euros relatifs à l'amortissement des nouveaux actifs incorporels reconnus dans le cadre de l'Acquisition GV.
- Le *Résultat net* a significativement augmenté pour atteindre 2 281 millions d'euros contre 1 598 millions d'euros comptabilisés en 2021, en raison de la croissance réalisée par le Groupe sur l'année ainsi que de la contribution des activités de GrandVision.

Les Indicateurs Alternatifs de Performance (IAP) d'EssilorLuxottica

Indicateurs ajustés

Dans ce document, la Direction présente certains indicateurs de performance qui ne sont pas prévus par les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) émises par l'*International Accounting Standards Board* (IASB, Bureau international des normes comptables) et approuvées par l'Union européenne. Ces agrégats ne sont pas destinés à être utilisés isolément ou à remplacer les agrégats figurant dans les états financiers consolidés d'EssilorLuxottica établis conformément aux normes IFRS. En effet, ces agrégats doivent être utilisés et analysés conjointement aux états financiers consolidés d'EssilorLuxottica pour une meilleure compréhension des performances opérationnelles du Groupe. Ces agrégats ne sont pas définis par les normes IFRS et les investisseurs sont invités à examiner avec attention leurs définitions.

Le rapprochement entre Essilor et Luxottica (« Rapprochement EL »), l'acquisition de GrandVision (« Acquisition GV »), les autres acquisitions stratégiques et significatives ainsi que les événements inhabituels, occasionnels ou sans rapport avec les activités normales ont un impact significatif sur les résultats consolidés. Par conséquent, certains agrégats ont été ajustés (« indicateurs ajustés »), dans le but de fournir des informations supplémentaires en base comparable par rapport aux exercices précédents, de refléter les performances économiques réelles d'EssilorLuxottica et de permettre leur suivi et leur comparabilité avec ceux de ses concurrents. En particulier, la Direction a ajusté les indicateurs suivants : le *Coût des ventes*, la *Marge brute*, les *Charges opérationnelles*, le *Résultat opérationnel*, le *Résultat avant impôt* et le *Résultat net*.

Ces mesures ajustées sont rapprochées de leurs mesures les plus comparables présentées dans les états financiers consolidés pour la période de douze mois close le 31 décembre 2022.

En continuité avec les exercices précédents, en 2022 les indicateurs ajustés ne tiennent pas compte : (i) des impacts supplémentaires liés à l'allocation du prix d'acquisition relatif aux acquisitions stratégiques et significatives réalisées par le Groupe (*Ajustements liés à l'allocation du prix d'acquisition*) ; et (ii) des autres ajustements relatifs aux transactions inhabituelles, occasionnelles, ou sans rapport avec les activités normales, l'impact de ces événements pouvant altérer la compréhension de la performance du Groupe (*Autres ajustements « non-GAAP »*).

<i>En millions d'euros</i>	2022	Ajustements liés l'allocation du prix d'acquisition	Autres ajustements « non-GAAP »	2022 Ajusté ⁽²⁾
Chiffre d'affaires	24 494	—	—	24 494
Coût des ventes	(8 910)	13	9	(8 888)
Marge brute	15 583	13	9	15 606
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	63,6 %			63,7 %
Charges opérationnelles	(12 427)	880	55	(11 491)
Résultat opérationnel	3 157	893	65	4 115
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	12,9 %			16,8 %
Coût de l'endettement financier net et autres*	(125)	(2)	(2)	(129)
Résultat avant impôt	3 032	891	63	3 986
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	12,4 %			16,3 %
Impôts sur le résultat	(751)	(199)	(28)	(978)
RÉSULTAT NET	2 281	692	35	3 007
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 152	681	27	2 860

* Incluant les *Autres produits / (charges) financiers* et la *Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence*.

Les Autres ajustements « non-GAAP » sont décrits ci-dessous.

- Un *Coût des ventes* non récurrent pour 9 millions d'euros relatif à des restructurations et des réorganisations effectuées dans le cadre de projets visant à rationaliser l'implantation des laboratoires de prescription afin d'accroître l'efficacité opérationnelle et organisationnelle du Groupe. Ces coûts non récurrents correspondent principalement à des indemnités de départ, des amortissements accélérés et à des mises au rebut.
- Des *Frais de commercialisation* non récurrents de 24 millions d'euros relatifs à des projets de restructuration dans la région EMEA et aux États-Unis.
- Des *Frais de publicité et de marketing* non récurrents de 24 millions, principalement liés à des pertes de valeur sur des immobilisations incorporelles.
- Des *Frais généraux et administratifs* non récurrents de 70 millions d'euros, principalement relatifs aux éléments suivants :
 - des indemnités de départ pour environ 6 millions d'euros, principalement liées à des dirigeants clés ;
 - des charges non récurrentes liées aux projets de Fusions et Acquisitions pour 11 millions d'euros, engagées dans le cadre des regroupements d'entreprises significatifs finalisés en 2022 ;
 - des projets de restructuration et de réorganisation, ciblant les opérations du Groupe dans la région EMEA, aux États-Unis et en Asie-Pacifique pour près de 34 millions d'euros, ces coûts non récurrents étant principalement constitués d'indemnités de départ et de mises au rebut ; et
 - d'autres frais non récurrents supportés par le Groupe, dont environ 10 millions d'euros d'impact négatif net lié à des réclamations et litiges significatifs.
- Les *Autres produits / (charges)* sont ajustés d'un effet net positif de 62 millions d'euros principalement lié (i) à la finalisation de l'acquisition de GrandVision pour environ 10 millions d'euros (dont 8 millions d'euros résultant de la cession d'activités en Europe suite aux engagements pris auprès de la Commission européenne) ; (ii) d'un produit d'environ 41 millions d'euros résultant de la réévaluation de la quote-part de participation antérieurement détenue dans une société américaine consolidée par le Groupe en 2022 ; et (iii) d'autres produits résultant de l'activité de croissance externe du Groupe pour environ 8 millions d'euros.
- Les *Impôts sur le résultat* ont été ajustés à hauteur de (28) millions d'euros en raison des impacts fiscaux induits par l'ensemble des ajustements décrits ci-dessus.

Compte de résultat consolidé ajusté ⁽²⁾

Du fait de la structure du compte de résultat consolidé 2021, qui n'intégrait pas la contribution de GrandVision au premier semestre de l'année, la Direction a considéré pertinent de commenter la performance du Groupe en 2022 par rapport à l'information 2021 *pro forma* ⁽⁴⁾. Cette information 2021 *pro forma* ⁽⁴⁾ a été préparée à des seules fins illustratives afin de présenter des informations utiles et comparables.

En millions d'euros	2022 Ajusté ⁽²⁾	2021 Ajusté Pro Forma ⁽⁴⁾	Variation à taux de change constants ⁽¹⁾	Variation à taux de change courants
Chiffre d'affaires	24 494	21 498	7,5 %	13,9 %
Coût des ventes	(8 888)	(7 869)	6,2 %	12,9 %
Marge brute	15 606	13 628	8,3 %	14,5 %
En % du chiffre d'affaires	63,7 %	63,4 %		
Frais de recherche et développement	(343)	(321)	2,3 %	7,0 %
Frais de commercialisation	(7 190)	(6 105)	11,9 %	17,8 %
Redevances	(219)	(174)	19,6 %	25,6 %
Frais de publicité et de marketing	(1 692)	(1 560)	2,3 %	8,4 %
Frais généraux et administratifs	(2 045)	(2 000)	- 2,9 %	2,2 %
Autres produits / (charges) opérationnels	(3)	3	> -100 %	> -100 %
Total des charges opérationnelles	(11 491)	(10 157)	7,4 %	13,1 %
Résultat opérationnel	4 115	3 471	10,9 %	18,5 %
En % du chiffre d'affaires	16,8 %	16,1 %		
Coût de l'endettement financier net et autres*	(129)	(144)	- 23,8 %	- 10,5 %
Résultat avant impôt	3 986	3 327	12,4 %	19,8 %
En % du chiffre d'affaires	16,3 %	15,5 %		
Impôts sur le résultat	(978)	(840)	9,4 %	16,6 %
Taux effectif d'impôt	24,5 %	25,2 %		
RÉSULTAT NET	3 007	2 487	13,5 %	20,9 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 860	2 319	15,4 %	23,3 %

* Incluant les Autres produits / (charges) financiers et la Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence.

Le **Chiffre d'affaires** de l'année s'est élevé à 24 494 millions d'euros, en augmentation de 7,5 % à taux de change constants ⁽¹⁾ (+ 13,9 % à taux de change courants).

Marge brute ajustée ⁽²⁾ : + 8,3 % à taux de change constants ⁽¹⁾ (14,5 % à taux de change courants)

La **Marge brute ajustée ⁽²⁾** s'est élevée à 15 606 millions d'euros en 2022, représentant 63,7 % du chiffre d'affaires, versus 63,4 % en 2021. Dans cet environnement contraint porté par les tendances inflationnistes, le Groupe a affiché une croissance de sa marge grâce à sa capacité à gérer à la fois l'effet prix / mix, la rationalisation de son processus de fabrication et l'optimisation de sa chaîne logistique.

Charges opérationnelles ajustées ⁽²⁾ : + 7,4 % à taux de change constants ⁽¹⁾ (+ 13,1 % à taux de change courants)

Les **Charges opérationnelles ajustées ⁽²⁾** se sont élevées à 11 491 millions d'euros en 2022, représentant 46,9 % du chiffre d'affaires (47,2 % en 2021). Le Groupe a bénéficié d'une bonne maîtrise de ses dépenses discrétionnaires qui a partiellement compensé la hausse des frais de commercialisation.

Les principales variations relatives aux **Charges opérationnelles** portent sur :

- des **Frais de commercialisation** de 7 190 millions d'euros, en augmentation de 11,9 % à taux de change constants ⁽¹⁾ par rapport à 2021. Cette augmentation s'explique principalement par le niveau plus élevé des coûts de main-d'œuvre dans les secteurs d'activité du Groupe, en particulier dans le réseau des magasins physiques. De plus, le Groupe a dû faire face à des tendances inflationnistes significatives sur les coûts de logistique et les charges de loyers ;
- des **Frais de publicité et de marketing** de 1 692 millions d'euros, en hausse de près de 2 % à taux de change constants ; compte tenu d'investissements ciblés dans les marques propres du Groupe et des opérations publicitaires contractuellement convenues en faveur des marques sous licence du Groupe, lesquelles réalisent une meilleure performance par rapport à 2021 ;
- des **Frais généraux et administratifs** de 2 045 millions d'euros, en baisse de 2,9 % à taux de change constants, par rapport à 2021 grâce aux économies réalisées sur les dépenses discrétionnaires et à la simplification de l'organisation partiellement compensées par l'augmentation des investissements dans les infrastructures informatiques du Groupe et des tendances inflationnistes du coût du travail.

Résultat opérationnel ajusté⁽²⁾ : + 10,9 % à taux de change constants⁽¹⁾ (+ 18,5 % à taux de change courants)

Le Groupe a présenté un *Résultat opérationnel ajusté⁽²⁾* de 4 115 millions d'euros, représentant 16,8 % du chiffre d'affaires comparé à 16,1 % en 2021 (16,7 % à taux de change constants, soit une amélioration d'environ 60 points de base comparé à 2021).

Coût de l'endettement financier net ajusté⁽²⁾ et autres

Le *Coût de l'endettement financier net ajusté⁽²⁾ et autres* a diminué jusqu'à 129 millions d'euros en 2022 en raison d'une structure financière plus efficace.

Impôts sur le résultat ajusté⁽²⁾

La charge d'impôt ajustée² s'est élevée à 978 millions d'euros, reflétant un taux d'impôt ajusté⁽²⁾ de 24,5 % pour l'année 2022, inférieur au taux d'impôt ajusté en 2021 (25,2 %).

Résultat net part du Groupe ajusté⁽²⁾ : en augmentation significative de + 13,5 % à taux de change constants⁽¹⁾ (+ 20,9 % à taux de change courants)

2.4 Bilan, endettement financier net, flux de trésorerie et autres mesures « non-GAAP »

État de la situation financière consolidée d'EssilorLuxottica reclassé

L'état reclassé de la situation financière consolidée d'EssilorLuxottica agrège les montants des actifs et des passifs de l'état de la situation financière consolidée conformément aux critères fonctionnels qui considèrent le Groupe classiquement divisé en trois domaines fondamentaux axés sur les investissements, l'exploitation et le financement.

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	Retraité^(a) 31 décembre 2021
Goodwill	30 734	29 104
Immobilisations incorporelles	12 122	12 599
Immobilisations corporelles	4 747	4 211
Droits d'utilisation	3 010	2 930
Titres mis en équivalence	83	91
Autres actifs non courants	817	718
Actifs immobilisés	51 512	49 653
Besoin en fonds de roulement commercial	3 189	2 582
Avantages au personnel et provisions	(1 016)	(1 152)
Créances d'impôts / (dettes)	(451)	(509)
Impôts différés actifs / (passifs)	(1 970)	(2 049)
Impôts actifs / (passifs)	(2 421)	(2 558)
Autres actifs opérationnels courants / (passifs)	(2 871)	(3 020)
Actifs / (passifs) destinés à la vente	—	69
CAPITAL NET INVESTI	48 392	45 573
CAPITAUX PROPRES	38 147	35 875
ENDETTEMENT FINANCIER NET	10 246	9 698

(a) Les données comparatives ont été retraitées pour refléter la finalisation de la comptabilisation de l'acquisition des actifs identifiables et des passifs repris de GrandVision qui avait été comptabilisés sur une base provisoire dans les états financiers consolidés d'EssilorLuxottica au 31 décembre 2021.

Les *Actifs immobilisés*, d'une valeur de 51 512 millions d'euros ont augmenté de 1 859 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021. Les principales catégories d'actifs contribuant à cette variation sont précisées ci-dessous :

- (i) *Goodwill* : le goodwill a augmenté de près de 1 629 millions d'euros, dont 697 millions d'euros en raison des regroupements d'entreprise intervenus sur l'année (les opérations stratégiques sont décrites dans le paragraphe *Faits marquants de l'année*), et pour près de 932 millions d'euros en raison des variations des taux de change.
- (ii) *Immobilisations incorporelles* : la diminution globale sur l'année, d'un montant de 477 millions d'euros, résulte des effets combinés des nouvelles immobilisations incorporelles reconnues suite aux regroupements d'entreprises intervenus sur l'année (304 millions d'euros), des investissements (289 millions d'euros) et de l'impact des variations de change (262 millions d'euros) compensés par les charges d'amortissements et pertes de valeurs comptabilisées sur l'exercice (1 328 millions d'euros).
- (iii) *Immobilisations corporelles* et *Droits d'utilisation* : l'augmentation globale sur l'année s'élève à près de 615 millions d'euros, provenant essentiellement des investissements réalisés sur l'année (1 116 millions d'euros) ainsi que de la comptabilisation de nouveaux *droits d'utilisation* dans le cadre de contrats de location signés ou renouvelés en 2022 (961 millions d'euros), compensés par les charges d'amortissement et pertes de valeur reconnues sur l'exercice pour 1 642 millions d'euros.

Le *Besoin en fonds de roulement commercial* (i.e. la somme des stocks, des créances clients et des dettes fournisseurs) a augmenté de 607 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021 principalement en raison d'une part, de la croissance du segment Professional Solutions et, d'autre part, des effets des variations des taux de change.

Les *Actifs / (passifs) destinés à la vente*, qui représentaient 69 millions d'euros au 31 décembre 2021, ont été décomptabilisés en 2022 suite à la cession effective d'activités en Europe dans le cadre des engagements pris auprès de la Commission européenne pour l'acquisition de GrandVision.

Les *Capitaux propres* ont augmenté principalement en raison des fluctuations de change (pour environ 1 091 millions d'euros) et du résultat net de l'exercice part du groupe (2 152 millions d'euros) ; son solde a également été impacté à la baisse par les distributions de dividendes de l'exercice pour 595 millions d'euros dont 454 millions d'euros versés aux actionnaires d'EssilorLuxottica n'ayant pas opté pour le dividende en actions (voir paragraphe *Faits marquants de l'année*) et 140 millions d'euros distribués aux actionnaires minoritaires des filiales du Groupe. Les paiements fondés sur des actions ont également impacté les capitaux propres (hausse de 189 millions d'euros) ainsi que les programmes de rachat d'actions propres (diminution de 439 millions d'euros). Enfin, les transactions impliquant les participations ne donnant pas le contrôle (telles que les acquisitions complémentaires des intérêts des participations de donnant pas le contrôle dans les sociétés consolidées, voir le paragraphe *Acquisitions et partenariats*) ont généré une diminution globale des capitaux propres de 494 millions d'euros.

L'*Endettement financier net* a augmenté de 547 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021, comme illustré dans le paragraphe dédié.

Autres mesures « non-GAAP »

D'autres mesures « non-GAAP » telles que l'Endettement financier net, le Cash-flow libre, l'EBITDA et le ratio d'Endettement financier net sur EBITDA sont également incluses dans ce document en vue de :

- renforcer la transparence pour les investisseurs ;
- aider les investisseurs à évaluer la performance opérationnelle du Groupe et de sa capacité à refinancer sa dette à mesure qu'elle arrive à échéance et à contracter des dettes supplémentaires pour investir dans de nouvelles opportunités opérationnelles ;
- aider les investisseurs à évaluer le coût de la dette du Groupe ;
- veiller à ce que ces mesures soient pleinement comprises à la lumière de la manière dont le Groupe évalue ses résultats opérationnels et son effet de levier ;
- définir correctement les paramètres utilisés et confirmer leur calcul ; et
- partager simultanément ces mesures avec tous les investisseurs.

Ces autres mesures « non-GAAP » ne sont pas destinées à être utilisées isolément ou à remplacer les agrégats figurant dans les états financiers consolidés d'EssilorLuxottica établis conformément aux normes IFRS, mais doivent plutôt être utilisées en complément des résultats IFRS afin d'aider le lecteur à mieux comprendre la performance opérationnelle du Groupe. En outre, les investisseurs doivent être conscients que la méthode de calcul de ces mesures « non-GAAP » peut différer de celle employée par d'autres sociétés.

Le tableau suivant présente un rapprochement entre ces mesures « non-GAAP » et les mesures financières IFRS les plus directement comparables.

En millions d'euros	2022	2021*
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ^(a)	4 783	4 545
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^(a)	(1 572)	(1 030)
Remboursements du principal des dettes de loyers ^(a)	(955)	(722)
Cash-flow libre	2 256	2 792
Résultat opérationnel ^(b)	3 157	2 394
Amortissements, dépréciations et pertes de valeur ^(c)	2 970	2 834
EBITDA	6 127	5 228
ENDETTEMENT FINANCIER NET ^(d)	10 246	9 698
ENDETTEMENT FINANCIER NET / EBITDA LTM ^(e)	1,7	1,9

* Les données 2021 ont été retraitées pour refléter la finalisation de la comptabilisation de l'allocation du prix d'acquisition de GrandVision, qui était comptabilisée sur une base provisoire dans les comptes consolidés d'EssilorLuxottica au 31 décembre 2021.

(a) Tels que présentés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

(b) Tel que présenté dans le compte de résultat consolidé, à l'exception de 2021 où les informations *pro forma* ⁽⁴⁾ sont présentées.

(c) Tels que présentés dans le tableau des flux de trésorerie, à l'exception de 2021 où les informations *pro forma* ⁽⁴⁾ sont présentées.

(d) L'endettement financier net est présenté dans la Note 22 – Dettes financières, incluant les dettes de loyer des Notes aux états financiers consolidés. Ses composantes sont aussi présentées dans le paragraphe Endettement financier net ci-dessous.

(e) EBITDA LTM = 12 mois glissants.

Endettement financier net

L'Endettement financier net (hors dettes de loyer) du Groupe a atteint 7 063 millions d'euros à fin décembre 2022, soit une hausse de 433 millions d'euros par rapport au même indicateur à fin décembre 2021.

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dettes financières non courantes	7 858	8 913
Dettes financières courantes	1 164	1 036
Total passifs	9 022	9 950
Investissements court terme	—	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 960)	(3 293)
Total actifs	(1 960)	(3 293)
Instruments dérivés de taux d'intérêt (couverture de juste valeur)	2	(21)
Instruments dérivés de change à la juste valeur	(1)	(4)
Endettement financier net hors dettes de loyer	7 063	6 630
Dettes de loyer (courantes et non courantes)	3 182	3 068
ENDETTEMENT FINANCIER NET	10 246	9 698

Les dettes financières non courantes ont diminué par rapport au 31 décembre 2021, principalement suite au reclassement en dettes financières courantes d'un Eurobond pour 1 milliard d'euros arrivant à maturité en mai 2023, alors que la baisse générale des dettes financières (928 millions d'euros) s'explique principalement par le remboursement d'un placement

privé américain de 200 millions d'USD (valeur nominale) arrivé à échéance le 5 janvier 2022, par le remboursement de l'Eurodollar bond de 300 millions d'USD (valeur nominale) arrivé à échéance le 30 juin 2022 et par le remboursement de divers *Commercial Papers* émis par GrandVision pour 416 millions d'euros.

Tableau des flux de trésorerie consolidés reclassé

Le tableau des flux de trésorerie consolidés reclassé réconcilie l'EBITDA avec le flux net de trésorerie généré par le Groupe en mettant en évidence le flux de trésorerie provenant de l'exploitation (*Cash-flow libre*).

Comme l'acquisition de GrandVision par EssilorLuxottica est intervenue le 1^{er} juillet 2021, la performance de la société affichée en 2021 inclut les résultats de GrandVision pour le second semestre uniquement.

En millions d'euros	2022	2021
EBITDA	6 127	4 787
Variation du besoin en fonds de roulement commercial ^(a)	(251)	(197)
Dépenses d'investissements	(1 572)	(1 030)
Paiement des loyers (hors intérêts) ^(b)	(955)	(722)
Autres flux de trésorerie d'exploitation	(1 093)	(46)
Cash-flow libre	2 256	2 792
Dividendes versés	(595)	(242)
Acquisitions de filiales, net de la trésorerie acquise	(965)	(7 078)
Autres variations des capitaux propres	(1 068)	(350)
Autres variations d'actifs financiers et non financiers	(83)	49
Variation des dettes financières (hors écarts de change)	(962)	(726)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(1 417)	(5 555)

(a) Besoin en fonds de roulement commercial : stocks, créances clients et dettes fournisseurs.

(b) Remboursements du principal des dettes de loyers tels que présentés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Les *Dépenses d'investissements* décaissées s'élèvent à 1 572 millions d'euros, soit environ 6 % du chiffre d'affaires du Groupe.

La ligne *Acquisitions de filiales, net de la trésorerie acquise*, représente les sorties nettes de trésorerie relatives aux regroupements d'entreprises finalisés sur l'exercice, et dans un effet moindre, les compléments de prix et/ou paiements différés portant sur des acquisitions finalisées les années passées. En 2022, le montant est principalement relatif aux regroupements d'entreprises présentés dans le paragraphe *Faits marquants de l'année, alors qu'en 2021*, le montant était presque intégralement lié à l'acquisition de GrandVision nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de GrandVision acquis le 1^{er} juillet 2021.

La ligne *Autres variations des capitaux propres* intègre entre autres, les effets des opérations avec les participations ne donnant pas le contrôle (674 millions d'euros en 2022, 67 millions d'euros en 2021) ainsi que les sorties de trésorerie relatives aux programmes de rachat d'actions (environ 470 millions d'euros en 2022, 335 millions d'euros en 2021) compensés par les encaissements liés aux augmentations de capital en numéraire.

Les flux reportés dans la ligne *Autres variations d'actifs financiers et non financiers* en 2022 comprennent principalement les encaissements des ventes des activités européennes cédées dans le cadre des engagements pris auprès de la Commission européenne dans le cadre de l'acquisition de GrandVision, et presque entièrement compensés par des prises de participation financières dans des sociétés non consolidées. En 2021, ces flux incluaient principalement un investissement à hauteur de 75 millions d'euros dans Mazzucchelli 1842 SpA (entreprise associée) ainsi que des investissements financiers à hauteur de 100 millions d'euros dans d'autres sociétés non consolidées, contrebalancé par le réinvestissement d'un dépôt de trésorerie à court terme en équivalents de trésorerie (200 millions d'euros).

Enfin, la ligne *Variation des dettes financières (hors écarts de change)* a été principalement impactée par les mouvements dans le paragraphe *Endettement financier net*.

2.5 Acquisitions et partenariats

Au cours de l'année 2022, EssilorLuxottica a poursuivi sa stratégie de fusions et acquisitions dans certaines activités et zones géographiques. Les opérations stratégiques sont indiquées ci-dessous.

Le 1^{er} août 2022, EssilorLuxottica a conclu l'acquisition des 50 % restants de Shamir Optical, permettant d'exploiter pleinement les capacités commerciales, de R&D et d'image de marque de Shamir.

Le 31 mai 2022, Luxottica a annoncé la finalisation de l'acquisition de 90,9 % du capital social de Giorgio Fedon & Figli S.p.A et, en conséquence, a émis une Offre Publique d'Achat obligatoire (« OPA ») sur les actions ordinaires de Fedon restant en circulation, finalisée en juillet avec le

retrait du titre Fedon de la cote Euronext Milan. Cette opération représente une avancée dans la stratégie d'intégration verticale d'EssilorLuxottica et permettra une meilleure adaptation des étuis et emballages aux lunettes.

Le 14 avril 2022, EssilorLuxottica a annoncé la finalisation de l'offre de retrait obligatoire des actionnaires restants de GrandVision et détenir désormais 100 % du capital social de GrandVision.

Le 17 mars 2022, EssilorLuxottica a annoncé la finalisation de l'accord de joint-venture avec la Société CooperCompanies pour l'acquisition de SightGlass Vision et le 1^{er} mars 2022, la finalisation de l'acquisition du réseau de laboratoires Walman Optical aux États-Unis.

2.6 Investissements réalisés en 2022 et prévus pour 2023

En millions d'euros	2022	2021	2020
Immobilisations corporelles et incorporelles (brute des cessions)	1 572	1 030	650
Amortissements, dépréciations et pertes de valeur	2 970	2 480	2 155
Acquisitions de filiales, net de la trésorerie acquise	965	7 078	133
Acquisition / (Cession) d'actions propres	431	317	159

Dépenses d'investissements

En 2022, les dépenses d'investissements décaissées d'EssilorLuxottica se sont élevées à 1 572 millions d'euros (soit 6,4 % du chiffre d'affaires du Groupe). Elles sont en augmentation de plus de 500 millions d'euros comparé à 2021, en raison d'investissements importants dans les activités de vente de détail (incluant les dépenses d'investissements de GrandVision) et dans les infrastructures informatiques et opérationnelles (principalement liées à des nouveaux sites de production et de distribution).

Investissements financiers

Les acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise, s'élèvent à 965 millions d'euros en 2022 comparé à 7 078 millions d'euros en 2021. Ces montants représentent les sorties de trésorerie nette relatives aux regroupements d'entreprises réalisés sur l'année, ainsi que, dans une moindre mesure, les compléments de prix ou paiements différés relatifs à des acquisitions réalisées les années précédentes. En 2022, le montant était principalement lié aux opérations décrites dans le paragraphe précédent (c'est-à-dire, à l'acquisition de Walman, SightGlass Vision et Fedon, entre autres) ; tandis qu'en 2021, le montant était presque entièrement relatif à l'acquisition de GrandVision, net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de GrandVision acquis le 1^{er} juillet 2021.

Par ailleurs, en 2022, le Groupe a acquis près de 3 millions d'actions EssilorLuxottica dans le cadre du programme de rachat d'actions initié durant l'année (voir le paragraphe *Fait marquants de l'année*), pour un prix moyen par action de 156,74 euros et une sortie de trésorerie de 470 millions d'euros (incluant les frais bancaires et autres frais). Un programme similaire avait été initié en 2021, lorsque le Groupe avait acquis 2 millions d'actions EssilorLuxottica pour un prix moyen par action de 166,72 euros et une sortie de trésorerie totale de 335 millions d'euros (incluant les frais bancaires et autres frais). Les actions acquises sont destinées à être attribuées ou cédées aux salariés et mandataires sociaux d'EssilorLuxottica et des sociétés liées, notamment dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise, de l'attribution d'actions gratuites, d'actions de performance ou d'options d'achat d'actions, et de la participation à tout plan d'actionnariat salariés.

Principaux investissements futurs

En 2023, le Groupe continuera à investir fortement dans le renouvellement de son réseau de distribution, dans ses capacités de productions (achèvement des nouveaux sites) et dans ses infrastructures informatiques et technologiques pour mener à bien l'intégration.

2.7 Événements postérieurs à la clôture

Administrateur référent

Le 22 février 2023, le Conseil d'administration a décidé de désigner Jean-Luc Biamonti en tant qu'administrateur référent suite à l'annonce faite le 28 juin 2022 d'évaluer la pertinence d'une telle désignation parmi ses membres indépendants.

EssilorLuxottica renouvelle son accord de licence sur Target Optical

Le 22 février 2023, EssilorLuxottica a annoncé avoir renouvelé son accord de licence avec Target Corporation (Target), un détaillant basé à Minneapolis qui opère 2 000 magasins aux États-Unis ainsi que Target.com, pour l'exploitation et la gestion de Target Optical, au sein des magasins Target. Cet accord pluriannuel a pris effet le 12 février 2023.

2.8 Évolutions récentes et perspectives

Évolutions récentes

Des dynamiques qui sont apparues au cours de 2022 devraient perdurer et impacter l'économie mondiale ainsi que la performance du Groupe en 2023.

La sortie progressive de la crise du Covid-19, grâce à la hausse des niveaux de vaccination, ne devrait pas être bouleversée par de nouveaux variants potentiels en 2023, alors que des différences pourraient exister dans les régions en termes de nombre de cas et de politiques de santé.

L'inflation a bondi en 2022, en raison d'une part des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, conséquences des confinements liés au Covid-19 et d'autre part du conflit entre la Russie et l'Ukraine, ce qui a contraint les banques

centrales à durcir leurs politiques monétaires, mettant ainsi fin à une longue période d'assouplissement monétaire. Ces dynamiques macroéconomiques devraient perdurer en 2023.

Le 6 février 2023, un séisme dévastateur a frappé la Turquie et la Syrie. EssilorLuxottica, qui opère en Turquie à travers son réseau de vente au détail et ses filiales de vente en gros, a apporté un soutien direct à ses collaborateurs impactés sur le terrain. Le Groupe évalue également comment soutenir de façon plus large la population sur place. Les ventes totales dans le pays représentent environ 1 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2022.

Perspectives

Le Groupe confirme son objectif de croissance annuelle du chiffre d'affaires de l'ordre de 5 % entre 2022 et 2026 à taux de change constants ⁽¹⁾ (sur la base du chiffre d'affaires 2021 *pro forma* ⁽⁴⁾) et anticipe l'atteinte d'un résultat opérationnel ajusté ⁽²⁾ de l'ordre de 19 à 20 % du chiffre d'affaires à l'issue de cette période.

3

Chapitre 3

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

3.1	Informations sur le gouvernement d'entreprise	102		
3.1.1	Composition du Conseil d'administration	102	3.3.3	Tableaux AFEP-MEDEF des rémunérations et avantages 148
3.1.2	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	112	3.3.4	Éléments de rémunération versés au cours de 2022 ou attribués à raison du mandat au titre de 2022 aux mandataires sociaux (« Say on Pay » ou vote « Ex-post ») 158
3.1.3	Organisation des pouvoirs de direction et de contrôle de la Société et pouvoirs du Directeur Général	121	3.3.5	Politique de rémunération 2023 des mandataires sociaux (« Say on Pay » ou vote « Ex-ante ») 165
3.2	Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale des actionnaires	121	3.3.6	État récapitulatif des opérations réalisées en 2022 sur les titres de la Société par les mandataires sociaux (ou des personnes qui leur sont étroitement liées) 167
3.2.1	Assemblées Générales Ordinaires (article 24)	121	3.4	Annexe : Tableau de synthèse des recommandations non suivies du Code AFEP-MEDEF 169
3.2.2	Assemblées Générales Extraordinaires (article 25)	121	3.5	Annexe : liste des mandats et fonctions 172
3.2.3	Délégations et autorisations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration	122	3.6	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 186
3.2.4	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	123		
3.3	Rémunération des mandataires sociaux	125		
3.3.1	Politique de rémunération des mandataires sociaux	125		
3.3.2	Rémunérations 2022 des mandataires sociaux	137		

BLOC-NOTES

Composition du Conseil d'administration

Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 27 juin 2022

Leonardo DEL VECCHIO, Président du Conseil d'administration, administrateur non indépendant,
Francesco MILLERI, Directeur Général, administrateur non indépendant,
Paul du SAILLANT, Directeur Général Délégué, administrateur non indépendant,
Margot BARD, administratrice représentant les salariés,
Romolo BARDIN, administrateur non indépendant,
Jean-Luc BIAMONTI**, administrateur indépendant,
Sébastien BROWN, administrateur représentant les salariés,
Marie-Christine COISNE-ROQUETTE**, administratrice indépendante,
Juliette FAVRE, administratrice représentante de Valoptec*,
l'association regroupant des actionnaires salariés et anciens salariés, administratrice non indépendante (jusqu'au 20 janvier 2022),
José GONZALO**, administrateur indépendant,
Virginie MERCIER-PITRE ⁽¹⁾, administratrice représentante de Valoptec*,
l'association regroupant des actionnaires salariés et anciens salariés, administratrice non indépendante (à partir du 20 janvier 2022),
Swati A. PIRAMAL**, administratrice indépendante,
Cristina SCOCCHIA**, administratrice indépendante,
Nathalie VON SIEMENS**, administratrice indépendante,
Andrea ZAPPIA**, administrateur indépendant.

* Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salariés au sens de l'article L. 225-23 du Code de commerce.

** Pour un tableau de synthèse détaillant pour chaque administrateur d'EssilorLuxottica les critères d'indépendance au regard du Code AFEP-MEDEF pour l'exercice 2022 voir section 3.1.1.3.

Entre le 28 juin 2022 et le 31 décembre 2022

Francesco MILLERI ⁽²⁾, Président-Directeur Général, administrateur non indépendant,
Paul du SAILLANT, Directeur Général Délégué, administrateur non indépendant,
Margot BARD, administratrice représentant les salariés,
Romolo BARDIN, administrateur non indépendant,
Jean-Luc BIAMONTI**, administrateur indépendant,
Sébastien BROWN, administrateur représentant les salariés,
Marie-Christine COISNE-ROQUETTE**, administratrice indépendante,
José GONZALO**, administrateur indépendant,
Virginie MERCIER-PITRE ⁽¹⁾, administratrice représentante de Valoptec*,
l'association regroupant des actionnaires salariés et anciens salariés, administratrice non indépendante,
Mario NOTARI ⁽³⁾, administrateur non indépendant,
Swati A. PIRAMAL**, administratrice indépendante,
Cristina SCOCCHIA**, administratrice indépendante,
Nathalie VON SIEMENS**, administratrice indépendante,
Andrea ZAPPIA**, administrateur indépendant.

* Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salariés au sens de l'article L. 225-23 du Code de commerce.

** Pour un tableau de synthèse détaillant pour chaque administrateur d'EssilorLuxottica les critères d'indépendance au regard du Code AFEP-MEDEF pour l'exercice 2022 voir section 3.1.1.3.

(1) Le 20 janvier 2022, Virginie Mercier Pitre a été cooptée en remplacement de Juliette Favre; elle est aussi représentante de Valoptec.

(2) Le 28 juin 2022, le Conseil a décidé que Francesco MILLERI remplace Leonardo Del Vecchio en tant que Président du Conseil, suite au décès de ce dernier en date du 27 juin 2022.

(3) Le 28 juin 2022, Mario Notari a été coopté comme administrateur pour la durée du mandat restant à courir de feu M. Del Vecchio, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui sera convoquée en 2024 pour approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Le 1^{er} octobre 2018, les statuts d'EssilorLuxottica approuvés par l'Assemblée Générale du 11 mai 2017 sont entrés en vigueur ainsi que le nouveau Règlement Intérieur du Conseil d'administration (tels que modifiés successivement) disponibles en version intégrale sur le site internet de la Société dans la section « Gouvernance ».

Comités spécialisés

Comité d'audit et des risques	Président : Jean-Luc Biamonti Membres : Romolo Bardin, Cristina Scocchia
Comité des nominations et des rémunérations	Président : Andrea Zappia Membres : Romolo Bardin, José Gonzalo
Comité responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)	Présidente : Swati Piramal Membres : Juliette Favre (jusqu'au 20 janvier 2022), Virginie Mercier Pitre (à partir du 20 janvier 2022), Nathalie von Siemens

Le Rapport sur le gouvernement d'entreprise détaillé dans les sections suivantes a été revu par le Conseil d'administration du 22 février 2023.

3.1 Informations sur le gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 et L. 22-10-11 du Code de commerce, ce rapport intègre notamment les informations sur :

- la composition du Conseil d'administration et la description de la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'une description des objectifs de cette politique, de ses modalités de mise en œuvre et des résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé ;
 - les conventions conclues entre un administrateur ou un actionnaire significatif et une filiale ;
 - les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
 - les recommandations du Code AFEP-MEDEF ⁽¹⁾ auquel la Société se réfère depuis 2009 dont l'application a été écartée (section 3.4) ;
 - les limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général (section 3.1.3) ;
 - les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale (section 3.2) ;
- le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale en matière d'augmentations de capital et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice (section 3.2.3) ;
 - les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (section 3.2.4) ;
 - la rémunération des mandataires sociaux et notamment la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'administration, au Vice-Président du Conseil d'administration le cas échéant et aux dirigeants mandataires sociaux (le Directeur Général et le Directeur Général Délégué) et la résolution correspondante soumise à l'Assemblée Générale de 2023 appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (voir section 3.3).

Ce rapport a été présenté au Comité des nominations et des rémunérations au cours de sa séance du 17 février 2023 avant d'être soumis à l'approbation du Conseil d'administration le 22 février 2023.

3.1.1 Composition du Conseil d'administration

Principes relatifs à la composition du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica

Le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica est composé comme suit :

- (i) les statuts d'EssilorLuxottica prévoient en leur article 11 que « la Société est administrée par un Conseil d'administration dont les nombres minimum et maximum de membres sont définis par les dispositions légales en vigueur, à ce jour de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus », étant précisé que les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal d'administrateurs prévus au paragraphe 1 du présent article ;
- (ii) le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica est composé de quatorze membres ;

La composition du Conseil d'administration et des Comités d'EssilorLuxottica se conforme aux lois et règlements en vigueur et au Code AFEP-MEDEF (sous réserve de certaines exceptions limitées). À la date du présent Document d'enregistrement universel, les déviations par rapport aux recommandations du Code AFEP-MEDEF sont décrites à la section 3.4.

Combinaison des fonctions de Président et Directeur Général:

Le 17 décembre 2020, le Conseil d'administration a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration de celle de Directeur Général d'une part et les fonctions de Directeur Général Délégué et de Vice-Présidence du Conseil d'administration d'autre part. Le même jour Francesco Milleri a été nommé Directeur Général et Paul du Saillant Directeur Général Délégué.

Suite au décès de M. Leonardo Del Vecchio, le Conseil d'administration a décidé, le 28 juin 2022, de re-unifier les fonctions de Président et Directeur Général et de confier à M. Milleri, en sa qualité de Directeur Général, le rôle de Président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration a estimé qu'au vu des défis à relever dans la phase d'intégration d'Essilor, Luxottica et GrandVision, ce modèle de gouvernance était le plus efficace et le plus approprié pour le fonctionnement de la Société. Il permet une certaine continuité, compte tenu de l'étroite relation professionnelle qui existait entre M. Milleri et feu M. Leonardo Del Vecchio.

(1) Ce code est consultable sur internet à l'adresse suivante : <http://www.medef.com>.

De plus l'équilibre des pouvoirs au sein des organes de la Société est assuré par la composition du Conseil d'administration et de ses comités qui comprennent une forte proportion d'administrateurs indépendants et des membres avec une large diversité de profils et d'expertises, qui sont totalement impliqués dans les travaux du Conseil d'administration.

Le 22 février 2023, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a nommé Jean-Luc Biamonti en qualité

d'administrateur référent (ci-après « l'Administrateur Référent ») pour la durée de son mandat d'administrateur, conformément à l'article 3.2 du Code Afep-MEDEF qui prévoit que le Conseil d'administration peut nommer un administrateur référent parmi ses membres indépendants.

L'administrateur référent devra maintenir un dialogue régulier avec les administrateurs ainsi qu'une coordination entre eux et s'assurer de la qualité des informations fournies aux administrateurs et du bon fonctionnement des organes de gouvernance de la Société.

3.1.1.1 Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica était composé de 14 membres, dont une administratrice représentant Valoptec ⁽¹⁾ et deux administrateurs représentant les salariés.

La liste complète des fonctions des administrateurs en exercice figure, conformément à la loi, à la section 3.5.

Les membres du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica sont nommés pour trois ans. Tout nouveau membre du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica est proposé à l'élection lors de l'Assemblée Générale des actionnaires d'EssilorLuxottica par le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations ou par tout actionnaire d'EssilorLuxottica, conformément à la législation en vigueur.

(1) Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salariés au sens de l'article L. 225-23 du Code de commerce.

3 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Informations sur le gouvernement d'entreprise

Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2022

14

Administrateurs

7

Administrateurs indépendants



2

Administrateurs représentant les salariés



1

Administratrice représentant l'Association Valoptec⁽¹⁾



6

Administratrices

5

Nationalités



Francesco Milleri

Administrateur non indépendant
Président (depuis le 28 juin 2022)-Directeur Général d'EssilorLuxottica (renouvelé dans ses fonctions le 21/05/2021)



Paul du Saillant

Administrateur non indépendant
Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica (renouvelé dans ses fonctions le 21/05/2021)



Margot Bard

 Administratrice représentant les salariés



Romolo Bardin

Administrateur non indépendant



Jean-Luc Biamonti

 Administrateur indépendant




Sébastien Brown

 Administrateur représentant les salariés



Marie-Christine Coisne-Roquette

 Administratrice indépendante




José Gonzalo

 Administrateur indépendant



Virginie Mercier-Pitre⁽²⁾

 Administratrice représentante de Valoptec⁽¹⁾, l'association regroupant des actionnaires salariés et anciens salariés



Mario Notari⁽³⁾

Administrateur non indépendant



Swati A. Piramal

 Administratrice indépendante⁽⁴⁾



Cristina Scocchia

 Administratrice indépendante⁽⁴⁾



Nathalie von Siemens

 Administratrice indépendante



Andrea Zappia

 Administrateur indépendant⁽⁴⁾



(1) Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salariés au sens de l'article L. 225-23 du Code de commerce.

(2) Le 20 janvier 2022, Virginie Mercier Pitre a été cooptée en remplacement de Juliette Favre. Elle est représentante Valoptec.

(3) Le 28 juin 2022, Mario Notari a été coopté comme administrateur pour la durée du mandat restant à courir de feu M. Del Vecchio, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui sera convoquée en 2024 pour approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023;

(4) Qualifié d'administrateur indépendant par dérogation aux critères définis par le Code AFEP-MEDEF, voir section 3.4.

Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2022

Administrateur/Administratrice	Sexe	Âge	Nationalité	Fonctions principales	Mandat social	
					Date de début	Date de fin ^(a)
Francesco Milleri, Administrateur non indépendant, Président-Directeur Général	H	63	Italienne	Président-Directeur Général d'EssilorLuxottica	01/10/2018	2024
Paul du Saillant, Administrateur non indépendant, Directeur Général Délégué	H	63	Française	Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica	30/03/2020	2024
Margot Bard, Administratrice non indépendante, Représentante des salariés	F	57	Française	Directrice <i>Supply Chain</i> (SC) au sein de la Direction SC Monde d'Essilor	22/09/2021	2024
Romolo Bardin, Administrateur non indépendant	H	44	Italienne	Directeur Général de Delfin SARL (Luxembourg)	01/10/2018	2024
Jean-Luc Biamonti, Administrateur indépendant	H	69	Monégasque	Président du Comité Stratégique de Calcium Capital	21/05/2021	2024
Sébastien Brown, Administrateur non indépendant, représentant les salariés	H	28	Française	Responsable de la Performance Industrielle et des Systèmes d'Informations	22/09/2021	2024
Marie-Christine Coisne-Roquette, Administratrice indépendante	F	66	Française	Présidente de Sonepar Group et Colam Entreprendre	21/05/2021	2024
José Gonzalo, Administrateur indépendant	H	57	Française	Directeur Exécutif des activités d'investissement direct chez Bpifrance	21/05/2021	2024
Virginie Mercier Pitre, Administratrice non indépendante, représentante de Valoptec ⁽¹⁾ , association d'actionnaires salariés et anciens salariés	F	56	Française	VP Grands Comptes chez EssilorLuxottica Représentante de Valoptec Association	20/01/2022	2024
Mario Notari, Administrateur non indépendant	H	58	Italienne	Professeur de droit des affaires à l'université Bocconi de Milan Notaire chez ZNR notari (Italie)	28/06/2022	2024
Swati A. Piramal, Administratrice indépendante	F	66	Indienne	Vice-Présidente de Piramal Enterprises Limited (Inde)	21/05/2021	2024
Cristina Scocchia, Administratrice indépendante	F	49	Italienne	CEO de Illy caffè (Italie)	01/10/2018	2024
Nathalie von Siemens, Administratrice indépendante	F	51	Allemande	Différentes positions dans Conseils de surveillance (Allemagne)	21/05/2021	2024
Andrea Zappia, Administrateur indépendant	H	59	Italienne	<i>Executive Vice President</i> et <i>Chief Executive Officer New Markets & Business</i> du Groupe Sky	21/05/2021	2024

(1) Le 20 janvier 2022, Virginie Mercier Pitre a été cooptée en qualité d'administratrice, en remplacement de Juliette Favre. Elle est aussi représentante de Valoptec, l'association regroupant des actionnaires salariés et anciens salariés ; Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salariés au sens de l'article L. 225-23 du Code de commerce.

(a) Date de l'Assemblée Générale annuelle pour les administrateurs ne représentant pas les salariés ou Valoptec.

Durée des fonctions des administrateurs

Conformément à l'article 11 des statuts, « la durée des mandats des administrateurs est de trois ans. La fonction d'administrateur représentant les salariés cesse automatiquement à la date anniversaire de la désignation, sans qu'il soit nécessaire de transmettre une information particulière. La Société prend toutes dispositions pour organiser une nouvelle désignation au plus tard un (1) mois avant l'expiration du mandat. ».

En conséquence, les mandats des administrateurs en exercice nommés lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 21 mai 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 se termineront lors de l'Assemblée convoquée en 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

Par dérogation à la recommandation 13.2 du Code AFEP-MEDEF, il est précisé que pendant la Période Initiale ⁽¹⁾, les mandats des administrateurs d'EssilorLuxottica n'ont pas été échelonnés afin d'assurer une transition et une intégration harmonieuses des groupes Essilor et Luxottica dans le cadre du rapprochement des deux groupes. L'Assemblée Générale du 21 mai 2021 a modifié l'article 13 des statuts afin que l'échelonnement des mandats des administrateurs ne commence à s'appliquer qu'en 2024. Cela permet aux administrateurs renouvelés et nouvellement nommés en 2021 de disposer de trois années complètes de stabilité pour travailler plus efficacement (voir section 3.4 paragraphe « Synthèse des déviations par rapport aux recommandations du Code AFEP-MEDEF »).

3.1.1.2 Expertise et compétence des administrateurs

Administrateur/Administratrice (au 31 décembre 2022)

Contribution aux travaux du Conseil d'administration

Francesco Milleri, Président-Directeur Général, Administrateur non indépendant	Vaste expertise en tant que stratège pour des entreprises mondiales et capacité avérée à développer les affaires grâce à la technologie et à l'infrastructure numériques.
Paul du Saillant, Directeur Général Délégué, Administrateur non indépendant	Une expérience internationale de 37 ans dans des Groupes mondiaux avec une stratégie long terme réussie, des valeurs et une présence mondiale/locale. Il apporte une connaissance approfondie de l'industrie de l'optique, des marchés ainsi que des aspects humains.
Margot Bard, Administratrice non indépendante, représentante des salariés	Une connaissance de l'industrie de l'optique et de la « supply chain ».
Romolo Bardin, Administrateur non indépendant	Une expertise de haut niveau en termes de stratégie, de gestion et de finance.
Jean-Luc Biamonti, Administrateur indépendant	Une expertise internationale dans le retail et le luxe.
Sébastien Brown, Administrateur non indépendant, représentant les salariés	Une connaissance de l'industrie de l'optique et des systèmes IT.
Marie-Christine Coisne-Roquette, Administratrice indépendante	Une vaste expertise internationale en matière de stratégie et de capacité de gestion.
José Gonzalo, Administrateur indépendant	Une vaste expertise et pratique en matière de stratégie, de fusions et acquisitions et de gestion.
Virginie Mercier-Pitre, Administratrice non indépendante représentante de Valoptec ⁽¹⁾ , l'association regroupant des actionnaires salariés et anciens salariés	Une grande connaissance d'EssilorLuxottica, au travers de ses filières industrielle et commerciale. Sa candidature a été proposée par Valoptec Association. Sa présence au Conseil d'administration est un signe fort de l'importance qu'EssilorLuxottica accorde à l'actionnariat salarié.
Mario Notari, Administrateur non indépendant	Une expertise approfondie en droit des sociétés, droit financier et droit de la concurrence et une pratique de la gouvernance des sociétés et des fusions-acquisitions développée pendant des années.
Swati A. Piramal, Administratrice indépendante	Une expérience dans les domaines de la santé, des services financiers, de la production et du management général avec des perspectives à long terme, ainsi qu'une connaissance du marché indien.
Cristina Scocchia, Administratrice indépendante	Une vaste expertise en matière de stratégie et de gestion.
Nathalie von Siemens, Administratrice indépendante	Une expérience au sein d'instances dirigeantes d'entreprises mondiales de premier plan, actives dans divers secteurs, ainsi que son expertise dans le domaine de la philanthropie.
Andrea Zappia, Administrateur indépendant	Une vaste expertise en matière de stratégie et de management dans des secteurs industriels clés.

(1) Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salariés au sens de l'article L. 225-23 du Code de commerce.

(1) Les principes de gouvernance définis par les Accords de Rapprochement entre Delfin et Essilor étaient applicables pendant une période initiale qui a expiré lors de l'assemblée générale du 21 mai 2021 (la « Période Initiale »).

Détention obligatoire d'actions par les administrateurs désignés par l'Assemblée Générale

Selon l'article 12 des statuts en vigueur, chaque administrateur nommé par l'Assemblée Générale doit être propriétaire d'au moins 1 000 actions de la Société. Par dérogation, les administrateurs représentant les salariés ne sont pas tenus de détenir des actions en application de l'article L. 225-25 du Code de commerce.

Les fiches relatives à chaque administrateur (voir section 3.5) mentionnent le nombre d'actions détenues par chacun d'eux.

Indépendance des membres du Conseil d'administration

Aux termes du Règlement Intérieur de la Société, adopté par le Conseil d'administration le 1^{er} octobre 2018 et dont la dernière modification date du 22 février 2023, les critères suivants, conformes au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, ont été retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant :

« Est indépendant un administrateur qui n'a aucune relation avec la Société, son Groupe ou sa Direction, de nature à compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Pour être qualifié d'indépendant, l'administrateur doit satisfaire les critères suivants :

1. ne pas être et ne pas avoir été au cours des cinq dernières années :
 - un salarié ou un dirigeant exécutif ⁽¹⁾ de la Société,
 - un salarié, un dirigeant exécutif ou un administrateur d'une société appartenant au Groupe (autre qu'un administrateur de la Société, d'Essilor International (SAS) ou de Luxottica Group S.p.A.) ⁽²⁾ ;
2. ne pas être dirigeant exécutif d'une société dans laquelle la Société exerce directement ou indirectement une fonction d'administrateur ou dans laquelle un employé ou un dirigeant exécutif de la Société (actuellement en fonction ou ayant exercé ces fonctions au cours des cinq dernières années) est un administrateur ;
3. ne pas être un client, fournisseur, banquier de financement ou d'investissement (ou être lié directement ou indirectement à ces personnes) :
 - important de la Société ou du Groupe, ou
 - pour lequel la Société ou le Groupe représente une part importante de l'activité ;
4. ne pas être lié par des liens familiaux étroits avec un mandataire social de la Société ;
5. ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq dernières années ;
6. ne pas avoir été administrateur de la Société pendant plus de 12 ans. La perte du statut d'administrateur indépendant intervient à la date à laquelle cette période de 12 ans est atteinte.

Compte tenu de la structure du groupe EssilorLuxottica, le fait qu'un administrateur de la Société siège au sein du Conseil d'administration de l'une de ses deux filiales opérationnelles, Essilor International (SAS) ou Luxottica Group S.p.A., n'affecte pas son indépendance.

Sont qualifiés d'indépendants les administrateurs représentant des actionnaires ne participant pas au contrôle de la Société.

Toutefois, si l'administrateur représente un actionnaire détenant plus de 10 % du capital ou des droits de vote, le Conseil d'administration se prononce sur son « indépendance », après avis écrit du Comité des nominations et des rémunérations. Cet avis tient compte notamment de :

- la composition du capital de la Société ;
- l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Chaque année, le Conseil d'administration examine la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance établis dans le Code AFEP-MEDEF en vigueur.

Au 22 février 2023, sept administrateurs pouvaient être considérés, au regard des critères d'indépendance du Code AFEP-MEDEF ci-dessus, comme indépendants, à savoir Jean-Luc Biamonti, Marie-Christine Coisne-Roquette, José Gonzalo, Swati A. Piramal, Cristina Scocchia, Nathalie von Siemens, Andrea Zappia.

À cette date, le taux d'indépendance du Conseil d'administration atteint 58,33 % en application des recommandations du Code AFEP-MEDEF (c'est-à-dire en ne prenant pas en compte les deux administrateurs représentant les salariés).

Le Conseil d'administration a notamment considéré qu'aucun des administrateurs qualifiés d'indépendants n'entretenait de relations d'affaires significatives avec la Société et son Groupe.

En revanche, ne sont pas considérés comme indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF :

- Francesco Milleri (Président-Directeur Général) ;
- Paul du Saillant (Directeur Général Délégué) ;
- Romolo Bardin (Directeur Général de Delfin) ;
- Margot Bard et Sébastien Brown (les deux administrateurs représentant les salariés désignés à compter du 22 septembre 2021 par le Comité de Groupe d'Essilor par délibération en date du 9 juillet 2021 pour une durée de trois ans conformément aux statuts).
- Virginie Mercier Pitre (depuis le 20 janvier 2022) (administratrice représentante de Valoptec ⁽³⁾, l'association regroupant des actionnaires salariés et anciens salariés) ;
- Mario Notari (administrateur de Delfin).

(1) Dans ledit Règlement Intérieur, « dirigeant exécutif » désigne le Directeur Général et tout Directeur Général Délégué de la Société lorsque ce terme est appliqué à Société, ou à toute fonction similaire exercée dans des sociétés ayant une forme sociale différente ; « dirigeant non exécutif » désigne tout Président non-exécutif du Conseil ; « mandataires sociaux » désigne à la fois les dirigeants exécutifs, les dirigeants non-exécutifs et les autres membres du Conseil d'administration.

(2) La quasi-totalité des administrateurs indépendants en place chez EssilorLuxottica avant la modification du Conseil d'administration intervenue en mai 2021 était des administrateurs siégeant également comme indépendants, soit au sein du Conseil d'administration de Luxottica, soit au sein du Conseil d'administration d'Essilor International préalablement au rapprochement des deux groupes. Cette situation résulte de ce que le rapprochement entre les deux groupes n'est pas intervenu par le biais d'une fusion classique mais par la mise en place d'une structure ad hoc dans laquelle Luxottica et Essilor International sont devenues deux sociétés sœurs, filiales d'une même société holding dénommée EssilorLuxottica, dont la gestion a été opérée de façon très largement autonome. Il s'agit donc d'une situation différente de celle envisagée par l'article 9.5.1 du Code AFEP-MEDEF qui vise à éviter les situations dans lesquelles un administrateur est appelé à contrôler, superviser ou remettre en cause des décisions auxquelles il a lui-même participé en qualité de mandataire social au sein d'une filiale contrôlée. C'est pour tenir compte de la spécificité de l'opération (il n'y aurait pas eu de sujet si les deux entités avaient été directement fusionnées dans EssilorLuxottica) que, dès l'origine, le Règlement Intérieur d'EssilorLuxottica a prévu, s'agissant de la qualification de l'indépendance, et par dérogation avec le principe posé à l'article 9.5.1 du Code AFEP-MEDEF, que le fait d'être ou d'avoir été administrateur d'Essilor International ou de Luxottica au cours des cinq années précédentes n'était pas de nature à affecter la qualification d'indépendant. Les règles du Conseil d'administration relatives aux conflits d'intérêts s'appliquent à tous les administrateurs et ces dispositions devraient également s'appliquer en cas de conflits d'intérêts entre EssilorLuxottica et ses filiales, y compris Essilor International et Groupe Luxottica. En conséquence, Mme Scocchia et M. Zappia seraient empêchés de délibérer et de voter sur toute décision concernant une question relative au Groupe Luxottica qui découle d'une décision soumise au Conseil d'administration de cette entité à l'époque où ils étaient membres de ce conseil.

(3) Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salariés au sens de l'article L. 225-23 du Code de commerce.

3.1.1.3 Tableau de synthèse précisant la conformité ou non de chaque administrateur en exercice au 31 décembre 2022 au regard des critères d'indépendance du Code AFEP-MEDEF

Dans ce tableau, √ représente un critère d'indépendance satisfait et x représente un critère d'indépendance non satisfait.

Administrateur/ Administratrice	Critères d'indépendance AFEP-MEDEF							
	Salarié ou dirigeant exécutif	Salarié, dirigeant exécutif ou administrateur	Mandats croisés	Client, fournisseur, banquier d'affaires ou de financement (relations d'affaires significatives)	Lien familial proche avec un mandataire social	Commissaire aux comptes au cours des cinq années précédentes	Adminis- trateur depuis plus de 12 ans	Représente un actionnaire important
	au cours des cinq années précédentes de la Société ou d'une société du Groupe							
Francesco MILLERI	x	x	√	√	√	√	√	x
Paul du SAILLANT	x	x	√	√	√	√	√	√
Margot BARD	√	x	√	√	√	√	√	√
Romolo BARDIN	√	√	x	√	√	√	√	x
Jean-Luc BIAMONTI*	√	√	√	√	√	√	√	√
Sébastien BROWN	√	x	√	√	√	√	√	√
Marie-Christine COISNE- ROQUETTE*	√	√	√	√	√	√	√	√
José GONZALO*	√	√	√	√	√	√	√	√
Virginie MÉRCIER-PITRE	√	x	√	√	√	√	√	√
Mario NOTARI	√	√	√	√	√	√	√	x
Swati A. PIRAMAL*	√	√	√	√	√	√	√	√
Cristina SCOCCHIA*	√	√	√	√	√	√	√	√
Nathalie von SIEMENS*	√	√	√	√	√	√	√	√
Andrea ZAPPIA*	√	√	√	√	√	√	√	√

* Administrateur indépendant au sens du Code AFEP-MEDEF (compte tenu de la structure du groupe EssilorLuxottica, le fait qu'un administrateur de la Société siège ou ait siégé au sein du Conseil d'administration de l'une de ses deux filiales opérationnelles, Essilor International ou Luxottica, n'affecte pas son indépendance). Voir section 3.4.

3.1.1.4 Évolution de la composition du Conseil d'administration de la Société à compter du 1^{er} janvier 2022

La composition du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica a été la suivante entre le 1^{er} janvier 2022 et le 27 juin 2022 :

- Leonardo Del Vecchio, qualifié d'administrateur non indépendant, Président du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica ;
- Francesco Milleri, qualifié d'administrateur non indépendant, Directeur Général ;
- Paul du Saillant, qualifié d'administrateur non indépendant, Directeur Général Délégué ;
- Margot Bard, représentante des salariés, qualifiée d'administratrice non indépendante ;
- Romolo Bardin, qualifié d'administrateur non indépendant ;
- Jean-Luc Biamonti qualifié d'administrateur indépendant ;
- Sébastien Brown, représentant des salariés, qualifié d'administrateur non indépendant ;
- Marie-Christine Coisne-Roquette, qualifiée d'administratrice indépendante ;
- José Gonzalo, qualifié d'administrateur indépendant ;
- Juliette Favre jusqu'au 20 janvier 2022; ensuite Virginie Mercier Pitre ⁽¹⁾, à partir du 20 janvier 2022, représentante de Valoptec ⁽²⁾, l'association regroupant des actionnaires salariés et anciens salariés, qualifiée d'administratrice non indépendante ;
- Swati A. Piramal, qualifiée d'administratrice indépendante ;
- Cristina Scocchia, qualifiée d'administratrice indépendante ;
- Nathalie von Siemens, qualifiée d'administratrice indépendante ;
- Andrea Zappia, qualifié d'administrateur indépendant.

(1) Le 20 janvier 2022, Virginie Mercier Pitre a été cooptée en qualité d'administratrice, en remplacement de Juliette Favre ; elle représente Valoptec, l'association regroupant des actionnaires salariés et anciens salariés.

(2) Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salariés au sens de l'article L. 225-23 du Code de commerce.

Les changements suivants ont eu lieu en 2022 :

- le 20 janvier 2022 Virginie Mercier Pitre a été nommée administratrice représentante de Valoptec ⁽¹⁾, l'association regroupant des actionnaires salariés et anciens salariés, en remplacement de Juliette Favre;
- le 28 juin 2022, Mario Notari a été nommé administrateur en remplacement de Leonardo Del Vecchio, décédé.

Depuis le 28 juin 2022, la composition du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica est la suivante :

1. Francesco Milleri ⁽²⁾, qualifié d'administrateur non indépendant, Président-Directeur Général ;
2. Paul du Saillant, qualifié d'administrateur non indépendant, Directeur Général Délégué ;
3. Margot Bard, représentante des salariés, qualifiée d'administratrice non indépendante ;
4. Romolo Bardin, qualifié d'administrateur non indépendant ;
5. Jean-Luc Biamonti qualifié d'administrateur indépendant ;
6. Sébastien Brown, représentant des salariés, qualifié d'administrateur non indépendant ;

7. Marie-Christine Coisne-Roquette, qualifiée d'administratrice indépendante ;
8. José Gonzalo, qualifié d'administrateur indépendant ;
9. Virginie Mercier Pitre, représentante de Valoptec, l'association regroupant des actionnaires salariés et anciens salariés, qualifiée d'administratrice non indépendante ;
10. Mario Notari ⁽³⁾, qualifié d'administrateur non indépendant ;
11. Swati A. Piramal, qualifiée d'administratrice indépendante ;
12. Cristina Scocchia, qualifiée d'administratrice indépendante ;
13. Nathalie von Siemens, qualifiée d'administratrice indépendante ;
14. Andrea Zappia, qualifié d'administrateur indépendant.

La composition du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica comprend sept administrateurs qualifiés d'indépendants (soit 58,33 % des membres du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica ⁽⁴⁾) et six femmes (cinq femmes si on ne tient pas compte des administrateurs représentant les salariés, soit plus de 40 % des membres du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica), conformément aux lois et règlements en vigueur et aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

3.1.1.5 Politique de diversité

a) Appliquée aux membres du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica

Le Conseil d'administration est composé de :

- sept administrateurs indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF ;
- six femmes, soit plus de 40 % des membres du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica tel que requis par les articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce (l'administratrice représentant les salariés n'est pas prise en compte pour le calcul du seuil de 40 % précité) ;
- cinq nationalités (allemande, française, indienne, italienne et monégasque).

Conformément à l'article L. 22-10-10 du Code de commerce, les deux tableaux de synthèse en sections 3.1.1.1 et 3.1.1.2 détaillent les principaux critères (tels que le sexe, l'âge, la nationalité, les qualifications et l'expérience professionnelle) illustrent les efforts de la Société pour promouvoir la diversité.

Équilibre hommes – femmes

EssilorLuxottica veille à respecter le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration compte six femmes sur 14 membres, (cinq sur 12 membres hors administrateurs représentant les salariés), de telle sorte que plus de 40 % de ses membres sont des femmes.

Moyenne d'âge des administrateurs

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'administration comptait 14 administrateurs dont la moyenne d'âge s'élevait à 56,1 ans.

b) Appliquée aux membres de tout Comité mis en place, le cas échéant, par la Direction Générale en vue de l'assister régulièrement dans l'exercice de ses missions générales et sur les résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité. Si la Société n'applique pas une telle politique, le rapport comprend une explication des raisons le justifiant.

À fin 2022, les femmes représentent 41 % des membres des instances dirigeantes. EssilorLuxottica n'a pas mis en place à la date du présent Document d'enregistrement universel de Comité de Direction ou d'organe collégial ayant pour mission d'assister Francesco Milleri et Paul du Saillant, au sens de la réglementation

L'organisation d'EssilorLuxottica est la suivante :

- Dirigeants mandataires sociaux (exécutifs) :
Président-Directeur Général : Francesco Milleri ;
Directeur Général Délégué : Paul du Saillant.

(1) Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salarié au sens de l'article L. 225-23 du Code de commerce.

(2) Le 28 juin 2022, le Conseil a décidé que Francesco Milleri remplacera Leonardo Del Vecchio en tant que Président du Conseil, suite à son décès en date du 27 juin 2022.

(3) Le 28 juin 2022, Mario Notari a été coopté comme administrateur pour la durée du mandat restant à courir de feu M. Del Vecchio, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui sera convoquée en 2024 pour approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

(4) Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce pourcentage, conformément au Code AFEP-MEDEF.

c) Appliquée aux membres du Conseil d'administration des sociétés opérationnelles, Essilor International (SAS), Luxottica Group S.p.A. et GrandVision B.V.

Composition au 31 décembre 2022 des Conseils d'administration d'Essilor International (SAS) et de Luxottica Group S.p.A et du Directoire de GrandVision B.V.

Direction de Essilor International (SAS), Luxottica Group S.p.A. et GrandVision B.V.

Essilor International (SAS) (société opérationnelle non cotée)	Luxottica Group S.p.A.	GrandVision B.V.
Francesco MILLERI, Président et administrateur	Francesco MILLERI, Président du Conseil d'administration et administrateur délégué	Massimiliano MUTINELLI, Membre du Directoire
Paul du SAILLANT, administrateur	Leonardo Maria DEL VECCHIO, administrateur	Niccolò BENCIVENNI, Membre du Directoire
Stefano GRASSI, administrateur	Paul du SAILLANT, administrateur	Frederic DAUCHE, Membre du Directoire
	Stefano GRASSI, administrateur	
	M. Luigi FRANCAVILLA, Président d'Honneur (non-administrateur).	

3.1.1.6 Des administrateurs sensibilisés à la déontologie et à la gestion des conflits d'intérêts

Absence de conflit d'intérêts potentiel

Conformément au Règlement Intérieur du Conseil d'administration et à la Charte de l'administrateur, les administrateurs ont l'obligation de faire part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, en application des règles définies par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration dont l'extrait est reproduit dans l'encadré ci-dessous et en application des règles du Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère (dans ses versions successives et dans sa version de janvier 2020).

La participation de l'administrateur à une opération à laquelle la Société, ou toute autre société du Groupe, est directement intéressée est portée à la connaissance du Conseil d'administration préalablement à sa conclusion.

L'administrateur informe, dans le cadre d'une déclaration annuelle, le Conseil d'administration des mandats et fonctions qu'il exerce dans d'autres sociétés et doit solliciter l'avis du Comité des nominations et des rémunérations avant d'accepter tout nouveau mandat.

L'administrateur doit, plus spécifiquement, déclarer chaque année les conflits d'intérêts même potentiels qu'il a détectés. Sur la base de ces déclarations, le Conseil d'administration n'a identifié aucun conflit d'intérêts. Les informations visées à l'annexe 1 du Règlement délégué (UE) 2019/980 ci-après contiennent des informations complémentaires.

Sur la base des éléments qui précèdent, à la connaissance de la Société :

- il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, et les intérêts privés et/ou autres devoirs à l'égard de tiers de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société, sauf comme indiqué ci-dessous. À cet effet, la Charte de l'administrateur prévoit que les administrateurs ont l'obligation de faire part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et doivent s'abstenir de participer aux délibérations correspondantes ;
- aucun des membres du Conseil d'administration et aucun Directeur Général mandataire social n'est lié par un contrat de service avec EssilorLuxottica ou l'une de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages à son terme ;
- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de l'un des Directeurs Généraux mandataires sociaux ;
- aucun des membres du Conseil d'administration et aucun des Directeurs Généraux mandataires sociaux n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de l'un des Directeurs Généraux mandataires sociaux par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- il n'existe pas de lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

**EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(DONT LA DERNIÈRE MODIFICATION DATE DU 21 MAI 2021) RELATIF À LA GESTION
DES CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS**

« 1.3 Conflits d'intérêts

Tout administrateur (personne physique ou représentant permanent d'une personne morale exerçant la fonction d'administrateur) de la Société doit considérer comme obligatoires les dispositions de l'article 19 du Code AFEP-MEDEF, la Charte de l'administrateur incluse en Annexe 1 du présent Règlement Intérieur ainsi que les règles énoncées dans les paragraphes suivants.

1.3.1 Situations de conflit d'intérêts

Tout administrateur directement ou indirectement exposé à un conflit d'intérêts réel ou potentiel entre ses intérêts (ou ceux de l'entité juridique exerçant la fonction d'administrateur dont il/elle est le représentant) et ceux de la Société (ou de toute société du Groupe) du fait des fonctions qu'il/elle occupe, et/ou de tout autre intérêt qu'il/elle a par ailleurs (un « Conflit d'Intérêts »), doit en informer le Président du Conseil avec copie au secrétariat du Conseil et le Président des Comités concernés le cas échéant. Lorsqu'un administrateur entre en fonction et avant le 31 janvier de chaque année, il/elle prépare (et met à jour au besoin) et soumet au Président du Conseil et au Comité des nominations et des rémunérations une déclaration indiquant tout Conflit d'Intérêts réel ou potentiel qu'il/elle pourrait avoir avec les sociétés du Groupe.

Un administrateur peut être sollicité par le Président du Conseil, à tout moment, pour confirmer par écrit qu'il ou elle n'est pas en situation de Conflit d'Intérêts. Conformément à la section 3.5 du Règlement Intérieur, les administrateurs et toute autre personne présente aux réunions du Conseil seront tenus de traiter toutes les informations fournies au cours de ces réunions comme strictement confidentielles.

1.3.2 Ligne de conduite en cas de situation de Conflit d'Intérêts

En cas de Conflit d'Intérêts, l'administrateur concerné (i) doit avant la réunion concernée, en informer en temps utile le Président du Conseil, avec copie au secrétariat du Conseil, et (ii) ne doit pas assister à la réunion du Conseil (ou du Comité) pendant les discussions et les débats sur les points de l'ordre du jour concernés ni voter sur les délibérations concernées.

Il est précisé que si l'administrateur concerné est le Président d'un Comité et que la réunion concernée est celle de ce Comité, alors cet administrateur doit notifier sa situation de Conflit d'Intérêts aux membres du Comité et ne pas participer à la réunion pendant les discussions et débats sur les points de l'ordre du jour concernés et ne pas voter sur les délibérations concernées.

Toute question relative à la mise en œuvre de la présente section « Conflits d'Intérêts » doit être soumise au Président du Conseil avec copie au secrétariat du Conseil et, s'agissant de la réunion d'un Comité, au Président du Comité concerné. Si une question relative à un administrateur concerné ne peut être résolue à la suite de leurs discussions, alors le Conseil (ou le Comité) doit prendre une décision.

1.3.3 Informations sensibles du point de vue du droit de la concurrence

En cas de Conflit d'Intérêts relatif à une fonction ou des intérêts détenus au sein d'une entité dont les intérêts sont en concurrence avec ceux du Groupe, aucune information sensible, telle que définie par le droit de la concurrence, ne peut être divulguée ou discutée en présence de l'administrateur concerné.

La définition d'une information sensible en droit de la concurrence couvre toutes les informations non publiques qui pourraient permettre à l'administrateur concerné de comprendre ou d'influencer les stratégies notamment commerciales de la Société sur les marchés desservis par l'entité dont les intérêts sont en concurrence avec ceux de la Société et avec laquelle l'administrateur concerné a des liens, comprenant, sans que cela ne soit limitatif, les stratégies de tarification et de prix (comprenant les rabais et les remises) récentes, actuelles ou futures, les informations détaillées concernant les projets technologiques et de R&D, les marges bénéficiaires récentes, actuelles ou futures ou les objectifs de rentabilité de produits ou services spécifiques, et les plans stratégiques actuels ou futurs, les projets de développement commercial, en particulier des fusions et acquisitions potentielles planifiées, les parts de marché, les analyses de marché, couvrant entre autres les changements prévus de l'offre et/ou la demande et les prix.

Le risque d'échange d'informations sensibles tel que défini par le droit de la concurrence équivaut à tous égards à un conflit d'intérêts au sens de la présente section « Conflits d'Intérêts ». »

Conventions entre l'un des dirigeants mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % avec une filiale du groupe EssilorLuxottica (à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales)

Un accord de non-concurrence a été conclu le 21 mai 2021 entre EssilorLuxottica et M. Francesco Milleri. Cet accord a été approuvé par le Conseil d'administration du 21 mai 2021.

Conventions conclues entre une filiale du groupe EssilorLuxottica et une société dans laquelle un dirigeant mandataire social a un intérêt direct ou indirect (à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales)

Aucune.

Procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions

Conformément à l'article L. 22-10-12 du Code de commerce, la charte interne d'EssilorLuxottica sur les conventions réglementées contient une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation.

Déontologie boursière

Le Conseil d'administration a approuvé le 1^{er} octobre 2018 la Charte de l'administrateur d'EssilorLuxottica, mise à jour le 21 mai 2021, qui rappelle notamment l'obligation pour tout détenteur d'une information privilégiée de s'abstenir d'effectuer, de faire effectuer ou de permettre à autrui d'effectuer des opérations sur les titres de la Société sur les bases de ces informations, tant que celles-ci ne sont pas encore rendues publiques (articles 8, 10 et 14 du Règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014 relatif aux abus de marché « Règlement MAR »). La Charte indique que, outre la période précédant la publication de toute information privilégiée dont ils ont connaissance, les administrateurs sont aussi tenus de s'abstenir de toute opération sur les titres pendant les périodes d'abstention fixées conformément à l'article 19.11 du Règlement MAR et du Guide de l'information permanente et de la gestion de l'information privilégiée publié par l'AMF.

Enfin, les administrateurs communiquent chaque année à l'AMF les transactions réalisées par eux ou par les personnes qui leur sont étroitement liées sur les titres d'EssilorLuxottica. Ces obligations déclaratives individuelles des opérations sur titres sont rappelées dans la Charte de l'administrateur qui est disponible en version intégrale sur le site internet de la Société.

La synthèse des opérations sur les titres d'EssilorLuxottica réalisées en 2022 par les mandataires sociaux figure à la section 3.3.6.

Le 28 juillet 2022, le Conseil d'administration a mis à jour sa « Procédure de gestion et de divulgation publique des Informations sur l'entreprise » et ses annexes, la procédure sur la liste d'initiés et la « Internal Dealing procedure », afin de prendre en compte les changements dans la gouvernance de la Société.

3.1.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités spécialisés est régi, d'une part, par un Règlement Intérieur qui a été adopté par le Conseil d'administration lors de la séance du 1^{er} octobre 2018, dont la dernière modification date du 21 mai 2021, et, d'autre part, par une Charte de l'administrateur. Ces documents sont revus périodiquement par le Conseil

d'administration. Ces documents reflètent les principes fondamentaux relatifs au processus de prise de décision dans le groupe EssilorLuxottica. Les principaux éléments de ces deux documents sont reproduits ou résumés ci-dessous. Ils sont par ailleurs disponibles dans leur version intégrale, à l'instar des statuts, sur le site internet de la Société.

3.1.2.1 Règlement Intérieur du Conseil d'administration et Charte de l'administrateur

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration et la Charte de l'administrateur adoptés par le Conseil d'administration, dont la dernière modification date du 21 mai 2021, reflètent les principes fondamentaux relatifs au processus de prise de décision dans le groupe EssilorLuxottica, lesquels sont rappelés ci-dessous.

Pouvoirs du Directeur Général d'EssilorLuxottica et du Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica

Le Directeur Général d'EssilorLuxottica est investi des pouvoirs les plus étendus, pour agir en toutes circonstances au nom d'EssilorLuxottica. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées des actionnaires d'EssilorLuxottica et au Conseil d'administration d'EssilorLuxottica ainsi que des limitations prévues par les statuts d'EssilorLuxottica et par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica.

Le Directeur Général Délégué est chargé de l'administration et des finances. À ce titre, il est responsable de la gestion et de la supervision de toutes les activités de la société holding EssilorLuxottica.

Pouvoirs du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica

Le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica dirige l'activité d'EssilorLuxottica et supervise sa mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément conférés à l'Assemblée des actionnaires, des limitations stipulées dans les statuts d'EssilorLuxottica et des limites imposées par l'objet social, il traite de tous les sujets relatifs au bon fonctionnement d'EssilorLuxottica et du groupe EssilorLuxottica, conformément au Règlement Intérieur du Conseil d'administration.

Un ensemble de décisions significatives relatives à EssilorLuxottica et/ou au groupe EssilorLuxottica sont soumises à l'approbation préalable du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica (voir section 3.1.2.2).

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administrateur est complété par une Charte de l'administrateur qui prévoit un certain nombre de droits et d'obligations, et notamment l'engagement

d'assister régulièrement aux séances du Conseil d'administration et aux Assemblées Générales, d'informer le Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, et de s'abstenir de participer aux délibérations correspondantes, y compris dans les travaux des Comités spécialisés. Les membres du Conseil d'administration doivent en outre tenir le Conseil d'administration informé des mandats exercés dans d'autres sociétés françaises ou étrangères et, dans le cas des dirigeants mandataires sociaux, obtenir l'autorisation du Conseil d'administration avant d'accepter un nouveau mandat social (en dehors d'une entité consolidée par la Société). S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par l'article L. 225-37 alinéa 5 du Code de commerce.

3.1.2.2 Compétence du Conseil d'administration

Dans le cadre des règles de gouvernance interne du groupe EssilorLuxottica, le Conseil d'administration doit donner son accord préalable, dans les conditions de quorum et de majorité prévues à la section 3.6.2 du Règlement Intérieur, pour toute question, événement, acte ou décision concernant la Société et toute entité du Groupe, en rapport avec :

- a) l'examen et l'approbation des états financiers annuels et des états financiers consolidés de la Société ;
- b) l'approbation et la modification du budget annuel du Groupe (y compris le budget annuel d'investissement) sur présentation par le Directeur Financier des besoins prévisionnels de financement du Groupe pour l'année ;
- c) l'approbation ou la modification du plan stratégique triennal du Groupe ;
- d) toute transaction hors du champ de la stratégie établie du Groupe ou supérieure unitairement à 150 millions d'euros ;
- e) la distribution de dividendes, d'acomptes sur dividendes, primes, réserves et/ou toute autre distribution réalisée par la Société ;
- f) toute modification, ou toute décision entraînant une telle modification, des statuts de la Société ;
- g) toute décision relative à l'admission aux négociations sur un marché réglementé de valeurs mobilières d'une société du Groupe ;
- h) tout changement dans les méthodes ou principes comptables, ou dans les pratiques fiscales en vigueur au sein du Groupe (à l'exception de changements obligatoires résultant de changements de réglementation) ;
- i) la nomination et le renouvellement des Commissaires aux comptes de toute société du Groupe, sur recommandation du Comité d'audit et des risques ;
- j) les décisions liées aux dépenses en capital, aux acquisitions, aux achats, aux locations ou aux cessions significatives d'une valeur supérieure à 150 millions d'euros ;
- k) toute transaction ayant pour conséquence l'implantation du Groupe dans un nouveau pays où il n'effectue aucune opération, y compris par le biais d'un réseau de distribution de gros ou de détail, directement ou indirectement (par le biais de toute acquisition, location, relation commerciale ou tout accord de quelque nature que ce soit), lorsque la valeur de cette transaction est supérieure à 30 millions d'euros, ou si cette implantation est de nature à présenter un risque significatif de conformité à la réglementation applicable (par exemple, les réglementations liées aux sanctions, aux fraudes, à la corruption ou au blanchiment d'argent) ou lié à la sécurité ;
- l) sauf en cas de décision contraire du Conseil d'administration, (x) toute décision (et délégation de pouvoirs ou de compétence consécutive) relative à la souscription d'un prêt ou d'un instrument de crédit pour une valeur nominale ou un montant notionnel supérieur à 1 milliard d'euros, (y) toute autre décision (et délégation de pouvoirs ou de compétence consécutive) relative au financement de la Société (incluant, par exemple, l'émission d'obligations, billets, titres de créance et/ou instruments de couverture) pour une valeur nominale ou un montant notionnel supérieur à 300 millions d'euros unitairement ou à 1 milliard d'euros au total sur une année calendaire dans le cadre de l'autorisation annuelle pour tout financement bancaire et (z) toute décision (et délégation de pouvoirs ou

de compétence consécutive) pour toute transaction sur les marchés de capitaux (en dette ou en capital) quel qu'en soit le montant ;

- m) toute liquidation, fusion, scission, apport ou toute autre restructuration sociétaire (excepté pour les opérations intra-Groupe qui n'entraînent aucune modification de la participation directe ou indirecte de la Société au capital, ou des biens ou responsabilités de la ou des société(s) concernée(s)) impliquant une société du Groupe ;
- n) l'autorisation, la détermination des modalités et la modification de tout plan de participation volontaire ou obligatoire, plan d'attribution d'options d'actions, plan d'attribution gratuite d'actions ou de toute autre mesure similaire d'intéressement collectif, en faveur des dirigeants et/ou des salariés du Groupe (sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations lorsque les dirigeants exécutifs sont concernés) ;
- o) excepté pour les transactions intra-groupe, l'acquisition, le transfert ou la cession de marques ou de brevets et/ou l'acquisition ou l'octroi de toute licence portant sur des marques ou des brevets ainsi que toute transaction entraînant, directement, indirectement ou à titre accessoire (incluant, par exemple, l'acquisition d'une activité), l'acquisition, le transfert, la cession ou l'octroi de telles marques, brevets ou licences, pour une valeur supérieure à 10 millions d'euros et, dans le cadre de franchises, tout contrat de franchise dont les redevances excèdent 20 millions d'euros.

En outre, le Conseil d'administration a notamment pour mission de :

- définir la notion d'« administrateur Indépendant » et délibérer chaque année sur ce sujet ;
- identifier les administrateurs Indépendants, sur recommandation du Comité de nomination et de rémunérations ;
- évaluer sa propre performance (collective et individuelle) et la performance de la Direction Générale ;
- débattre et le cas échéant, approuver les rémunérations des dirigeants exécutifs sur recommandation du Comité des nominations et de rémunérations ;
- nommer le Directeur Général et le Directeur Général Délégué (le cas échéant) (sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations) ;
- approuver et mettre en œuvre les plans de succession pour le remplacement des dirigeants exécutifs sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations ;
- examiner les procédures d'identification, d'évaluation, de contrôle et de suivi des engagements et de la gestion des risques du Groupe, en coordination avec les travaux du Comité d'audit et des risques et du Comité de responsabilité sociale de l'entreprise ;
- définir la politique de communication financière vis-à-vis du marché et des analystes, applicable à l'ensemble du Groupe, afin de permettre aux actionnaires et aux investisseurs d'accéder à la même information en même temps, et de s'assurer qu'ils reçoivent une information pertinente, équilibrée et significative sur la stratégie à long terme de la Société à travers les états financiers, au cours des opérations et développements majeurs, et les perspectives dans le cadre de la communication financière du Groupe.

3.1.2.3 Auto-évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

Entre juin et juillet 2022, les administrateurs indépendants du Comité des nominations et des rémunérations, Andrea Zappia et Jose Gonzalo ont procédé à une auto-évaluation du fonctionnement du conseil d'administration.

L'auto-évaluation a été mise en oeuvre sur la base de questionnaire couvrant les sujets suivants: 1) la composition du Conseil d'administration et de ses Comités, 2) les procédures du Conseil d'administration, 3) l'information et la responsabilité du Conseil d'administration, 4) le Conseil d'administration et la

stratégie, 5) la communication avec les parties prenantes et les marchés, 6) les normes de conduite et 7) l'évaluation et les commentaires sur les comités du Conseil.

Les résultats des questionnaires ont été analysés en août et septembre 2022 et présentés au Conseil d'administration le 6 octobre 2022. Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le résumé de l'auto-évaluation. Les résultats globaux de l'auto-évaluation sont très satisfaisants.

3.1.2.4 Information et formation du Conseil d'administration

Information

Toute documentation nécessaire pour s'assurer que les administrateurs sont informés de l'ordre du jour et des points à discuter par le Conseil d'administration est soit jointe à l'avis de convocation, soit envoyée ou remise au plus tard cinq jours avant la réunion.

Ces documents doivent être rédigés en anglais et une traduction de courtoisie en français et en italien peut également être fournie à la demande de tout administrateur. En cas de divergence entre la version anglaise et l'une de ses traductions, la version anglaise prévaudra, à l'exception des documents dont la langue officielle est le français, conformément à la loi applicable.

Afin de se préparer aux décisions à prendre, les administrateurs doivent vérifier que l'information qu'ils jugent nécessaire au bon déroulement des travaux du Conseil d'administration ou des Comités spécialisés a été mise à leur disposition. Si une information n'a pas été mise à disposition ou n'a pas été correctement mise à disposition de l'avis d'un administrateur, celui-ci doit en faire la demande. Ces demandes doivent être adressées au Président du Conseil d'administration avec copie au Secrétaire du Conseil, qui doivent s'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leurs missions.

Par ailleurs, les administrateurs recevront entre les réunions toute information utile ou essentielle sur les événements ou opérations significatives concernant la Société ou le Groupe, notamment les communiqués de presse ou les rapports financiers de la Société.

Formation

Tout administrateur peut demander à bénéficier d'une formation complémentaire concernant les problématiques spécifiques de la Société, de son industrie ou de son secteur d'activité, s'il le juge nécessaire. Dès leur nomination, les membres du Comité d'audit et des risques reçoivent des informations sur les affaires comptables, financières et opérationnelles de la Société.

Les administrateurs représentant les salariés ou les administrateurs représentant les actionnaires salariés doivent recevoir une formation adéquate leur permettant d'exercer leurs fonctions, conformément à la réglementation. En 2022, les deux administrateurs représentant les salariés ont suivi des formations dans les domaines juridique et financier. La formation juridique était notamment centrée sur la gouvernance d'entreprise et le rôle de l'administrateur. Les séances financières ont porté sur les états financiers, la fiscalité, la trésorerie et les services partagés au niveau Groupe. Ils ont également suivi plusieurs cours sur la communication.

3.1.2.5 Réunions du Conseil d'administration en 2022

Le Conseil est convoqué par le Président du Conseil. Le Conseil d'administration se réunira aussi souvent que nécessaire dans l'intérêt de la Société, et au minimum cinq fois par an.

Les réunions du Conseil d'administration sont présidées par le Président du Conseil ou, en l'absence du Président, par le Vice-Président (le cas échéant), ou en l'absence du Vice-Président, par la personne désignée par le Conseil en qualité de président de séance.

Les administrateurs peuvent choisir d'être représentés par un autre administrateur aux réunions du Conseil d'administration.

Chaque administrateur ne peut représenter plus d'un autre administrateur à une réunion du Conseil d'administration.

Le quorum pour toute décision prise par le Conseil d'administration est d'au moins la moitié des administrateurs présents (en personne ou selon le cas par des moyens de visioconférence ou télécommunication).

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. En 2022, le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica s'est réuni neuf fois.

Assiduité des membres du Conseil d'administration

Les statuts de la Société et le Règlement Intérieur du Conseil d'administration autorisent les administrateurs, dans des cas exceptionnels, à participer à des réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, à l'exception des cas expressément stipulés tels que l'arrêté des comptes ou encore l'établissement du Rapport de gestion. Pour le calcul du quorum et de la majorité, le Règlement Intérieur prévoit que sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Le tableau ci-après récapitule le nombre de réunions du Conseil d'administration et des Comités durant l'exercice 2022, et la participation individuelle des administrateurs aux différentes réunions. L'assiduité moyenne des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et des Comités a été de 99,21 % sur la totalité des réunions en 2022.

Participation au 31 décembre 2022

	Conseil d'administration	Comité d'audit et des risques	Comité des nominations et des rémunérations	Comité RSE
NOMBRE DE RÉUNIONS EN 2022	9	3	6	3
PARTICIPATION (en %)				
Leonardo Del Vecchio ⁽¹⁾	100 %			
Francesco Milleri	100 %			
Paul du Saillant	100 %			
Margot Bard	100 %			
Romolo Bardin	100 %	100 %	100 %	
Jean-Luc Biamonti	100 %	100 %		
Sébastien Brown	100 %			
Marie-Christine Coisne-Roquette	100 %			
José Gonzalo	88,89 %		100 %	
Virginie Mercier-Pitre ⁽²⁾	100 %			100 %
Mario Notari ⁽³⁾	100 %			
Swati Piramal	100 %			100 %
Cristina Scocchia	100 %	100 %		
Nathalie von Siemens	100 %			100 %
Andrea Zappia	100 %		100 %	

(1) Président du Conseil d'administration jusqu'à son décès le 27 juin 2022. Son taux de participation est calculé sur la base de sa participation aux réunions tenues jusqu'à la date de son décès.

(2) Administratrice à compter du 20 janvier 2022.

(3) Administrateur à partir du 28 juin 2022. Son taux de participation est calculé sur la base de sa participation aux réunions tenues après la date de sa nomination.

Principaux travaux du Conseil d'administration en 2022

Le Conseil d'administration s'est réuni neuf fois avec un taux de participation de 98,41 %.

Pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica a été informé, a examiné ou a délibéré notamment sur les points suivants :

• Gouvernance d'entreprise :

- nomination de Francesco Milleri en qualité de Président du Conseil d'administration le 28 juin 2022, en remplacement de M. Leonardo Del Vecchio décédé,
- cooptation de nouveaux administrateurs (Virginie Mercier Pitre le 20 janvier 2022 et Mario Notari le 28 juin 2022),
- examen de l'indépendance des administrateurs,
- auto-évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration,

• Budget 2022 :

le budget 2022 a été examiné lors d'une réunion du Conseil en début d'exercice ;

• Comptes :

examen et/ou arrêté par le Conseil des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2022, des comptes semestriels et des comptes prévisionnels, après avoir entendu les rapports et comptes rendus des travaux du Comité d'audit et des risques ainsi que des Commissaires aux comptes. La situation financière et la situation de trésorerie de la Société ont également été revues par le Conseil d'administration ;

• Dividende :

le Conseil d'administration a approuvé l'option pour un paiement du dividende en actions et a constaté l'augmentation de capital en résultant ;

• Conventions réglementées ;

- **Assemblée Générale du 25 mai 2022** : le Conseil d'administration a convoqué l'Assemblée Générale et approuvé le projet des résolutions soumises à cette Assemblée Générale ;
- **Marche des affaires** : lors de chaque réunion prévue au titre du calendrier annuel, les dirigeants mandataires sociaux ont présenté la situation générale de la Société lors de la période qui a précédé, l'évolution des principaux indicateurs clés financiers, les faits marquants dans les domaines commerciaux et techniques, l'état de la concurrence, etc. ;
- **Principaux accords commerciaux** : renouvellement et/ou signature de contrats de licence ;
- **Acquisitions** : suivi de l'intégration de GrandVision ; suivi de l'acquisition de Walman ; approbation de l'acquisition du solde de 50 % de participation dans Shamir non encore détenu par le groupe EssilorLuxottica ;
- **Conformité** : des mises à jour régulières ont été faites sur divers sujets relatifs à la Conformité ;
- **Autorisations financières** :

Le Conseil d'administration a décidé :

- de renouveler pour une durée d'un an (du 11 mars 2022 au 10 mars 2023 inclus) l'autorisation d'émettre des effets et/ou des obligations, dans le cadre du programme EMTN ou en dehors de celui-ci jusqu'à un montant nominal égal à cinq (5) milliards d'euros ou son équivalent dans toute autre devise pour le financement des besoins courants de la Société,

3 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Informations sur le gouvernement d'entreprise

- de renouveler pour une durée d'un (1) an, du 11 mars 2022 au 10 mars 2023 inclus, l'autorisation de renouveler et mettre à jour le programme EMTN, le cas échéant,
 - de déléguer tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, à M. Francesco Milleri, en sa qualité de Directeur Général, pour une période d'un (1) an du 11 mars 2022 au 10 mars 2023 inclus, à l'effet de renouveler, mettre à jour et mettre en œuvre le programme EMTN et signer et remettre tous documents nécessaires à cet effet et faire tout ce qui sera nécessaire et/ou utile pour les besoins des émissions,
 - de déléguer au Directeur Général les pouvoirs de mettre en œuvre le programme de rachat d'actions ;
- **Actionnariat salarié :**
 - constatation de la réalisation de l'augmentation de capital résultant de l'émission de nouvelles actions suite à (i) l'exercice d'options de souscription d'actions et (ii) l'attribution d'actions de performance du 1^{er} juin au 31 décembre 2021,
 - constatation de la réalisation de l'augmentation de capital résultant de l'émission de nouvelles actions suite à (i) l'exercice d'options de souscription d'actions jusqu'au 15 mai 2022 et (ii) l'attribution d'actions de performance jusqu'au 23 mai 2022,
 - délégation de pouvoirs au Directeur Général en vue de la réalisation de l'opération d'actionnariat des salariés 2022 dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise des sociétés françaises du groupe EssilorLuxottica,
- délégation de pouvoirs au Directeur Général pour procéder à la mise en place du Plan International d'Actionnariat Salariés réservé aux salariés de filiales étrangères d'EssilorLuxottica ;
 - attribution d'actions de performance aux salariés;
- **Rémunération des mandataires sociaux :**
 - examen par le Conseil de la performance des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2021 ; fixation de la part variable de rémunération due à ces derniers pour l'exercice 2021 dont le versement a été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 25 mai 2022,
 - attribution par le Conseil d'administration au Directeur Général de 50 000 actions de performance et au Directeur Général Délégué de 35 000 actions de performance, sous réserve du respect des plafonds définis dans la politique de rémunération ; ces actions de performance seront attribuées à l'issue d'une période d'acquisition débutant le 6 octobre 2022 et expirant après trois ans ;
- **Rapports des Comités :** le Conseil d'administration a entendu, pour la préparation de ses délibérations, dans les domaines qui les concernent respectivement, les rapports des Comités d'audit et des risques, des nominations et des rémunérations, et de responsabilité sociale de l'entreprise ;
 - **Audit interne :** le Conseil d'administration a approuvé le plan d'audit ainsi que les performances du Responsable de l'audit interne en 2021 et ses nouveaux objectifs pour 2022.

Procès-verbaux

Au cours de l'exercice 2022, les projets de procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration ont été adressés à tous les administrateurs au plus tard le jour de la convocation à la réunion suivante.

3.1.2.6 Les Comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration peut, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, créer des Comités spécialisés dont il fixe les attributions et la composition. La Société a trois Comités permanents d'administrateurs :

- le Comité d'audit et des risques ;
- le Comité des nominations et des rémunérations ; et
- le Comité de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).

Ces Comités agissent dans le cadre de la délégation qui leur a été donnée par le Conseil d'administration et soumettent au Conseil d'administration leurs avis et propositions. Les Comités n'agissent pas à la place du Conseil d'administration, mais en tant qu'extension du Conseil d'administration en facilitant son travail.

Le Comité d'audit et des risques

Composition

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Comité d'audit et des risques est composé de trois membres, nommés par le Conseil d'administration parmi les administrateurs. Au moins deux tiers de ses membres doivent être des administrateurs indépendants.

Le Comité ne comprend aucun administrateur exerçant des fonctions exécutives.

Les membres du Comité d'audit et des risques doivent présenter des compétences particulières en matière financière, comptable ou de gestion des risques.

La Présidence du Comité d'audit et des risques sera assurée par un administrateur indépendant.

Le Comité d'audit et des risques est présidé par Jean-Luc Biamonti. Il est également constitué de Romolo Bardin et de Cristina Scocchia.

Les membres d'un Comité peuvent choisir d'être représentés par un autre membre aux réunions dudit Comité. Un membre ne peut représenter plus d'un autre membre à une même réunion d'un Comité. Les délibérations des Comités ne sont valides que si au moins la moitié de leurs membres y assistent en personne.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des membres présents. En cas de ballottage, le Président de la réunion ne dispose d'aucun vote prépondérant.

Missions

Aux termes du Règlement Intérieur du Conseil d'administration en vigueur et conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit et des risques, agissant sous la responsabilité du Conseil d'administration, assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et à l'audit des comptes et des informations financières.

Pour toute question liée à la conformité et à l'efficacité des systèmes d'audit interne et de gestion des risques significatifs, le Comité d'audit et des risques doit travailler en étroite collaboration avec le Comité RSE afin d'envisager tous les aspects financiers comme extra-financiers.

Sans préjudice des prérogatives du Conseil d'administration, ce Comité est en charge des procédures spécifiques pour assurer :

- l'intégrité des états financiers, en particulier les comptes sociaux et consolidés, le périmètre de la consolidation et les engagements hors bilan ;
- la pertinence et la permanence des méthodes comptables utilisées dans le cadre de l'élaboration de l'information financière, en particulier pour traiter les opérations significatives ;
- une attention particulière, lors de l'examen des comptes, portée aux opérations significatives ayant pu engendrer des conflits d'intérêts ;
- l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- l'audition des responsables des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, dans le cadre du suivi de l'efficacité de ces mécanismes et, le cas échéant, dans le cadre de l'audit interne des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et la prise de connaissance par ledit Comité des rapports d'audit interne, ou d'une synthèse périodique de ces rapports ;
- la conformité aux obligations légales et réglementaires ;
- l'examen des risques et des engagements hors bilan significatifs, en évaluant l'importance des dysfonctionnements ou des faiblesses dont il a connaissance et en informant, le cas échéant, le Conseil d'administration ;
- la performance, la qualification, l'indépendance et le contrôle des incompatibilités des Commissaires aux comptes ;
- la bonne exécution de l'audit interne.

Il émet une recommandation au Conseil d'administration sur les Commissaires aux comptes dont la nomination a été proposée à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Ses responsabilités incombant au Comité d'audit et des risques sont visées à l'article 4.1.2 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration disponible sur le site internet de la Société.

Le Président du Comité d'audit et des risques organise chaque année les travaux du Comité, en fonction de son appréciation de l'importance de certains types de risques, en accord avec la Direction, le Conseil d'administration, ainsi que le Président du Comité RSE.

Le Président du Comité d'audit et des risques doit régulièrement coordonner ses actions avec celles des Présidents des autres Comités, en particulier avec le Président du Comité RSE, qui est en charge de l'identification et du suivi des risques non financiers.

Le Président du Comité d'audit et des risques ou le Conseil d'administration peuvent fixer une réunion à tout moment, lorsqu'ils l'estiment nécessaire.

Le Président, et le Vice-Président du Conseil d'administration le cas échéant, peuvent conjointement demander au Président du Comité d'audit et des risques d'organiser une réunion, lorsqu'ils l'estiment nécessaire.

Le Comité d'audit et des risques se réunit au moins trois fois par an.

L'ordre du jour des réunions est fixé par le Président du Comité d'audit et des risques, ou en accord avec le Conseil d'administration, le Président, ou le Vice-Président du Conseil d'administration le cas échéant, si la réunion a été organisée à leur initiative. L'ordre du jour est envoyé aux membres du Comité d'audit et des risques avant la réunion, accompagné de toutes les informations utiles pour les délibérations.

Un délai suffisant doit être prévu pour la présentation et l'examen des Comptes. Pour mener à bien sa mission, le Comité d'audit et des risques doit disposer d'un délai minimum de cinq jours pour prendre connaissance en avance des documents servant de support aux discussions et, en particulier, pour examiner les comptes avant leur publication.

Durant les réunions, le Comité d'audit et des risques entend les Commissaires aux comptes et peut bénéficier de présentations des dirigeants de la Société et des Dirigeants Clés d'EssilorLuxottica (et de toute autre personne jugée utile), responsables de l'établissement des comptes, du système de gestion des risques (en ce compris la conformité) et de l'audit interne. La Direction (accompagnée de la personne de son choix) fait une présentation au Comité sur l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs du Groupe.

Le Comité peut également s'informer directement auprès de personnes susceptibles de l'assister dans l'accomplissement de ses fonctions, notamment auprès de certains responsables commerciaux et financiers et de ceux chargés du traitement des données, en informant la Direction. De surcroît, le Comité peut consulter des experts externes, s'il l'estime nécessaire, aux frais de la Société, dans les limites du budget approuvé par le Conseil d'administration pour le Comité d'audit et des risques.

Principaux travaux du Comité d'audit en 2022

Les missions de ce Comité sont effectuées en s'appuyant sur les recommandations du rapport du Groupe de travail de l'AMF du 22 juillet 2010 sur les Comités d'audit.

Le Comité d'audit et des risques s'est réuni trois fois avec un taux de participation de 100 %. Il a notamment entendu le Directeur Financier du Groupe, le *Chief Compliance Officer*, le Directeur de l'Audit Interne, le Directeur Juridique et Secrétaire du Conseil d'administration et les Commissaires aux comptes.

Pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, le Comité d'audit et des risques a examiné les sujets suivants :

- **États financiers** : examen des états financiers consolidés et statutaires 2021 ; examen de la partie du rapport de gestion concernant principalement les facteurs de risque et les procédures de contrôle interne ; examen des états financiers consolidés et statutaires du premier semestre 2022 ; examen des documents de gestion prévisionnelle et des projections pour 2022 ;
- **Budget** : examen du budget 2022 ;
- **Finances** : examen de la politique de gestion de la trésorerie ; renouvellement du programme EMTN ;
- **Commissaires aux comptes** : présentation des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2021 ; examen des résultats du plan d'audit externe 2021 des Commissaires aux comptes et des points clés décrits dans le rapport des Commissaires aux comptes ; examen du projet de rapport des Commissaires aux comptes sur le premier semestre 2022 ; examen des qualifications, de la performance, des honoraires et de l'indépendance des Commissaires aux comptes (en particulier, au vu de la déclaration annuelle d'indépendance) ;
- **Conventions réglementées** ;
- **Assemblée Générale du 25 mai 2022** : dividende en actions ; projet des résolutions à caractère financier, notamment sur le programme de rachat d'actions, et rapport de gestion ;
- **Déclaration de performance extra-financière** : présentation du *reporting* extra-financier ; préparation de la déclaration de performance extra-financière 2022 (chapitre 5 du Document d'enregistrement universel 2021) ;
- **Audit interne** : présentation de la mise en œuvre du plan d'audit 2021 et présentation du plan d'audit 2022 ; présentation des audits effectués au cours de l'année 2021 ; rapport de gestion 2021 comprenant notamment les principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne, examen du plan d'audit 2022 ; revue des performances du Responsable de l'audit interne en 2021 et de ses nouveaux objectifs pour 2022 ;

3 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Informations sur le gouvernement d'entreprise

- **M&A** : suivi de l'offre publique d'achat obligatoire sur les actions GrandVision ; suivi de l'acquisition de Walman ; examen du projet d'acquisition du solde de 50 % de participation dans Shamir non encore détenu par le groupe EssilorLuxottica ;
- **Conformité** : rapports réguliers sur la conformité (notamment la nouvelle organisation, la cartographie des risques, les politiques) ;
- **Gestion des risques** : point sur les facteurs de risque ; rapport de gestion 2021, comprenant notamment les

principales caractéristiques des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne ; évolution du cadre du processus de gestion des risques (ERM) ;

- **Sécurité de l'information** : examen de la nouvelle organisation en matière de sécurité de l'information et des initiatives pour 2022 ; point sur les incidents liés à la cyber-sécurité ;
- **Contentieux** : exposé des principaux litiges, présentation du rapport sur les litiges ;

Comité des nominations et des rémunérations

Composition

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration, dont la dernière modification date du 21 mai 2021, prévoit que le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres, dont la majorité est nommée parmi les administrateurs indépendants (au sens du Code AFEP-MEDEF).

La présidence du Comité des nominations et des rémunérations est assurée par un administrateur indépendant (au sens du Code AFEP-MEDEF).

Le Comité des nominations et des rémunérations est présidé par Andrea Zappia, les autres membres du Comité sont Romolo Bardin et José Gonzalo.

Missions

Aux termes du Règlement Intérieur du Conseil d'administration, les principales fonctions du Comité des nominations et des rémunérations dans le cadre des travaux du Conseil d'administration sont les suivantes :

Les nominations :

- il examine et recommande au Conseil d'administration les personnes susceptibles d'être nommées administrateurs, en prenant notamment en compte l'équilibre souhaitable de la composition du Conseil et de ses Comités au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, les compétences et expertises requises pour assurer les missions du Conseil, ainsi que de la répartition des hommes et des femmes au sein du Conseil ; il peut notamment organiser une procédure destinée à sélectionner les futurs Administrateurs Indépendants et réaliser des études sur les candidats potentiels avant qu'aucune démarche n'ait été faite auprès de ces derniers ;
- il prépare un plan de succession pour les dirigeants exécutifs de la Société.

L'évaluation :

- il assiste le Conseil dans les évaluations périodiques de ses membres, de son organisation et fonctionnement ainsi que de ses Comités ;
- il peut émettre des propositions pour améliorer le fonctionnement du Conseil ;
- il émet des propositions pour la création de Comités et leurs fonctions respectives ;
- il surveille les évolutions de l'actionnariat de la Société et la prise en compte par la Société de ces évolutions en vue de suivre la représentation des actionnaires (y compris les actionnaires salariés) dans la gouvernance ;
- il évalue annuellement, de manière individuelle, pour chaque administrateur, s'il répond à la qualification d'Administrateur Indépendant au sens du Code AFEP-MEDEF et du Règlement Intérieur du Conseil d'administration et il formule des recommandations à cet égard au Conseil ;

- il reçoit les déclarations de Conflit d'Intérêts (et, le cas échéant, toute mise à jour de ces déclarations) préparées et soumises par chaque administrateur lors de son entrée en fonction et avant le 31 janvier de chaque année ;
- il est tenu informé avant que tout mandataire social ou administrateur n'accepte un nouveau mandat d'administrateur ou un poste de direction dans une société extérieure au Groupe ; étant précisé qu'un administrateur ne peut accepter une quelconque fonction dans des sociétés ou entreprises en concurrence directe avec la Société et ses filiales sans en informer préalablement le Président du Conseil d'administration, dont l'accord écrit préalable doit être obtenu ainsi que celui du Président du Comité des nominations et des rémunérations.

La rémunération :

- il émet des recommandations et propositions sur la politique de rémunération et la rémunération des dirigeants exécutifs de la Société ;
- il examine la conformité de la politique de rémunération, de sa structure et de ses éléments avec les obligations légales et le Code AFEP-MEDEF ;
- il examine les conditions contractuelles et financières liées aux cessations des fonctions des dirigeants exécutifs ;
- il émet des propositions au Conseil sur la politique générale et les modalités et conditions d'attribution de stock-options ⁽¹⁾ et/ou d'actions de performance gratuites, l'attribution gratuite d'actions et la mise en place de plans d'actionnariat salarié, de mesures de participation et de tout autre plan collectif d'incitation pour les salariés ;
- il émet des propositions sur les attributions de stock-options ⁽¹⁾ et/ou d'actions de performance gratuites aux dirigeants exécutifs de la Société ainsi que sur le nombre d'actions résultant de l'exercice de stock-options ou d'actions de performance gratuites qu'ils seront tenus de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- il émet des propositions sur la politique de rémunération des administrateurs et notamment le montant et la répartition de la rémunération des administrateurs, en tenant compte de leur assiduité ;
- il examine préalablement les modalités et conditions de tout contrat de prestation de services que souhaiterait conclure un administrateur ou un dirigeant exécutif d'EssilorLuxottica ;
- il prête son concours à l'élaboration des parties du rapport sur le gouvernement d'entreprise relatives à la politique de rémunération des mandataires sociaux et émet un avis sur les projets de résolutions s'y rapportant sur lesquelles l'Assemblée Générale des actionnaires est appelée à se prononcer conformément à la loi française.

(1) Depuis 2022, conformément à la politique de rémunération, il n'y a plus d'attribution de stock-options.

La gouvernance :

- il évalue si les pratiques de gouvernance au sein du Groupe sont conformes au Code AFEP-MEDEF et aux recommandations de l'AMF et des agences de conseil en vote, et surveille leur conformité subséquente ;
- Le cas échéant, il souligne les déviations par rapport aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et prépare les explications y afférentes.

Le Comité des nominations et des rémunérations est associé à la préparation de tout rapport (en ce compris le Document d'enregistrement universel) pour les sections relevant de son expertise et de ses attributions.

Il peut au besoin consulter des conseils, consultants, conseillers ou experts externes aux frais de la Société pour assumer ses fonctions (en ce compris identifier les candidats aux postes de direction ou évaluer les membres et le fonctionnement du Conseil d'administration), dans les limites du budget alloué par le Conseil d'administration au Comité des nominations et des rémunérations.

Principaux travaux du Comité des nominations et des rémunérations en 2022

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, le Comité s'est réuni six fois avec un taux de participation sur l'année de 100 %.

Il a notamment examiné les sujets suivants :

- **Evaluation du Conseil d'administration :**
 - auto-évaluation et compte rendu de l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités,
 - examen de l'indépendance de chacun des administrateurs au regard des critères énoncés dans le Code AFEP-MEDEF ;
- **Nomination :**
 - nomination de Francesco Milleri à la fonction de Président du Conseil d'administration pour la durée restante du mandat de feu Monsieur Leonardo Del Vecchio,
 - unification des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général suite au décès du Président du Conseil d'administration,
 - évaluation de la pertinence de la nomination d'un administrateur référent,

- examen des plans de succession des dirigeants clés du Groupe,
- analyse des entretiens menés avec les actionnaires, les investisseurs et les agences en conseil de vote concernant les questions de gouvernance ;

• **Rémunérations :**

- détermination du taux de réalisation des critères de responsabilité sociale et environnementale 2021 et définition des critères de responsabilité sociale et environnementale 2022 de la rémunération variable annuelle en lien avec le programme de développement durable « Eyes on the Planet »,
- détermination du taux de réalisation de la rémunération variable de Messieurs Francesco Milleri et Paul du Saillant pour l'exercice 2021,
- pour chaque dirigeant mandataire social : détermination de leur rémunération fixe respective, de la structure et des objectifs de leur rémunération variable cible et leur attribution d'actions de performance pour l'exercice 2022,
- proposition de politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour 2022,
- examen des résolutions relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux soumises à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 25 mai 2022 et du taux d'approbation de ces résolutions après l'Assemblée Générale,
- comparaison de la rémunération globale du Directeur Général avec la rémunération attribuée aux dirigeants mandataires sociaux d'autres sociétés comparables,
- analyse des entretiens menés avec les actionnaires, les investisseurs et les agences en conseil de vote concernant les questions de rémunération ;
- **Actionnariat salarié :** le Comité a approuvé les principales mesures suivantes à soumettre au Conseil d'administration : renouvellement du plan d'épargne d'entreprise de la Société et des filiales françaises d'EssilorLuxottica ; extension du Plan international d'actionnariat des salariés (Boost) à presque tous les pays du Groupe ; attribution d'actions de performance pour les salariés du Groupe après revue des propositions du management d'EssilorLuxottica ;
- **Organisation du Comité :** revue des priorités du Comité tout au long de l'année et établissement du calendrier des réunions du Comité pour 2023.

Le Comité responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)**Composition**

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Comité RSE est composé de trois membres, dont deux sont des administrateurs indépendants.

La présidence du Comité RSE est assurée par un administrateur indépendant.

Swati Piramal (administratrice indépendante) préside le Comité RSE. Les autres membres du Comité sont Nathalie von Siemens et Virginie Mercier Pitre (depuis le 20 janvier 2022). Juliette Favre a été membre du Comité RSE jusqu'au 20 janvier 2022.

Missions

Le Comité RSE a pour mission principale, dans le cadre des attributions du Conseil d'administration, de faire en sorte que le Groupe poursuive de manière effective sa mission « d'aider chacun à mieux voir et mieux être », laquelle est pleinement intégrée à la stratégie de la Société visant à améliorer la vue dans le monde en fabriquant les meilleurs verres possibles, qui protègent et corrigent la vue de chaque individu tout en répondant à leurs goûts personnels et à leurs aspirations avec l'objectif de répondre aux besoins visuels croissants des populations, tout en s'adaptant à l'évolution des modes de vie. Pour cela, la Société inventera de nouvelles solutions pour les 2,5 milliards de personnes souffrant d'une mauvaise vision non corrigée et les 6 milliards de personnes qui ne protègent pas leurs yeux des rayons nocifs.

Les fonctions du Comité RSE dépassent la philanthropie, et incluent le business et la compliance, et concernent la manière dont la Société gère ses impacts économiques, sociaux et environnementaux, ainsi que ses relations avec l'ensemble des parties prenantes (en ce compris, notamment, les clients, actionnaires, fournisseurs, salariés, associations, autorités publiques et institutions, agences multilatérales, analystes financiers et agences de notation, consommateurs et médias). Cette politique est ancrée dans les principes et valeurs communs du Groupe qui sont à la base de la culture de l'entreprise et sont partagés à travers l'ensemble du Groupe. Par exemple, ils sont reflétés dans le fonctionnement du Groupe comme une communauté d'entrepreneurs, dans l'importance donnée par le Groupe à l'actionariat salarié ainsi que dans l'importance accordée aux aspects médicaux et sociaux de la correction et de la protection visuelles, qui permettent à chacun d'étudier et de travailler au mieux de ses capacités, et d'interagir pleinement avec son environnement.

Le Comité RSE est notamment responsable, sous l'autorité du Conseil, des problématiques liées aux domaines suivants :

• Développement durable :

Le Comité revoit et évalue la stratégie, les politiques et les procédures de la Société liées à la responsabilité sociale de l'entreprise et au développement durable telles que décrites ci-après, et éclaire le Conseil sur le développement à long-terme du Groupe, en ce compris son développement économique, à travers ses initiatives RSE en faveur de la vue et de son amélioration. Pour ce faire, le Comité est en charge de :

- revoir les politiques et les systèmes de gestion environnementaux du Groupe,
- revoir les politiques relatives aux relations avec les différentes parties prenantes,
- revoir la mise en place du business inclusif,
- revoir les politiques caritatives du Groupe ainsi que les initiatives philanthropiques assurées directement ou par l'intermédiaire d'entités dédiées ou de partenariats avec des organisations à but non lucratif,
- revoir les politiques de ressources humaines et la gestion des risques dans les domaines suivants : santé, sécurité, diversité, égalité face à l'emploi, relations avec les salariés et autres sujets liés,
- revoir les impacts sociaux des principaux projets de restructuration et/ou de réorganisation,
- revoir la politique des droits de l'Homme du Groupe,
- recevoir, chaque année, la présentation de la cartographie des risques du Groupe concernant la responsabilité sociale et le développement durable ; il revoit les risques et opportunités ainsi identifiés et est tenu informé de leur évolution et des caractéristiques des systèmes de gestion y afférents,
- revoir et évaluer les procédures de *reporting* et de contrôle des indicateurs non-financiers (environnement, santé et sécurité, indicateurs et *reporting* sociaux),
- revoir les classements et évaluations réalisés au niveau du Groupe par les agences de notation et les agences non financières,
- revoir les systèmes de *reporting*, d'évaluation et de contrôle afin de permettre à la Société de fournir une information non financière fiable et notamment émettre un avis sur la déclaration de performance extra-financière qui doit être publiée en application des obligations légales (articles L. 225-102-1 et L. 22-10-36 du Code de commerce) ;

• Éthique et conformité :

Le Comité RSE revoit et contrôle les politiques de la Société sur la conformité et l'éthique ainsi que les procédures et systèmes développés pour mettre en œuvre ces politiques, afin d'éclairer le Conseil sur ces sujets. Pour ce faire, le Comité RSE est en charge de :

- revoir la définition des valeurs fondamentales du Groupe, ainsi que ses politiques sur la conformité et l'éthique,
- revoir et émettre des propositions afin de promouvoir la culture d'entreprise et l'actionariat salarié,
- promouvoir l'éthique, assurer l'harmonisation des règles éthiques au sein des entités du Groupe et en surveiller l'application ; il revoit l'organisation des services chargés de la conformité et formule le cas échéant des recommandations,
- revoir le Code d'éthique, les règles et les procédures du Groupe,
- recevoir, chaque année, la présentation de la cartographie des risques du Groupe concernant l'éthique et la conformité ; il étudie les risques ainsi identifiés et est tenu informé de leur évolution et des caractéristiques des systèmes de gestion y afférents.

Le Comité RSE coordonne ses travaux avec le Comité d'audit et des risques pour toutes les questions qui concernent les domaines d'intervention du Comité RSE, notamment le contrôle interne, la conformité, la gestion et l'analyse des risques et de l'information non financière et les principaux litiges. Le Comité RSE peut également être consulté, conjointement avec le Comité d'audit et des risques, sur les procédures de gestion en cas de risques inhabituels, lorsque le Conseil ou la direction l'estime utile.

Le Comité RSE est associé à la préparation de tout rapport (en ce compris le rapport annuel) pour les sections relevant de son expertise et de ses attributions.

Il peut au besoin consulter des conseils, consultants, conseillers ou experts externes aux frais de la Société pour l'exercice de ses fonctions, dans les limites du budget alloué par le Conseil d'administration au Comité RSE.

Principaux travaux du Comité RSE en 2022

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, le Comité s'est réuni trois fois avec un taux de participation sur l'année de 100 % et a examiné les sujets suivants :

- *reporting* non financier 2021, notamment l'examen des indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux du Groupe ;
- chapitre 5 du Document d'enregistrement universel 2021 et rapport de vérification de PWC ; méthodologie pour la préparation du Chapitre 5 « Rapport Eyes on the planet » du Document d'enregistrement universel 2022 ;
- l'intégration des risques RSE dans le processus d'évaluation des risques du Groupe ;
- Mission d'EssilorLuxottica : revue de diverses actions en cours et des plans d'action, avec notamment des visites virtuelles de sites par les membres du Comité RSE et un rapport de la Présidente sur ses visites sur site ; revue des faits marquants de la Mission au troisième trimestre (Q3) ;
- programme RSE du Groupe (« Eyes on The Planet », « Eyes on Carbon », « Eyes on Circularity », « Eyes on Inclusion », « Eyes on Ethics ») et des principaux chantiers opérationnels, y compris un point sur la durabilité des produits.
- Leonardo, un outil de formation interne qui rend accessible à tous les acteurs de l'industrie, dans un contexte ouvert, une formation de qualité en matière de lunettes et de soins de la vue ; cet outil crée également une culture d'apprentissage continu et aide à attirer et à retenir les talents.

3.1.3 Organisation des pouvoirs de direction et de contrôle de la Société et pouvoirs du Directeur Général

Suite au décès de M. Leonardo Del Vecchio, lors de la réunion du 28 juin 2022 le Conseil d'administration a décidé :

- la nomination de Francesco Milleri à la fonction de Président du Conseil d'administration pour la durée restante du mandat de feu Monsieur Leonardo Del Vecchio, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera convoquée en 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre, 2023 ;
- que Francesco Milleri continuera d'exercer simultanément les fonctions de Directeur Général de la Société conformément à l'article 15 des Statuts de la Société, pour la durée de son mandat d'administrateur, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera convoquée en 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre, 2023 ;
- de confirmer que Paul du Saillant reste Directeur Général Délégué pour la durée de son mandat d'administrateur, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera convoquée en 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le Directeur Général d'EssilorLuxottica est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom d'EssilorLuxottica. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées des actionnaires d'EssilorLuxottica et au Conseil d'administration d'EssilorLuxottica par la loi ainsi que des limitations prévues par les statuts d'EssilorLuxottica et par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica.

Un certain nombre de décisions importantes requièrent en application de l'article 3.4 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration une approbation préalable de celui-ci, et ce, après examen, le cas échéant, par le Comité compétent.

La gouvernance fondée sur l'équilibre des pouvoirs, selon les accords de rapprochement entre Delfin et Essilor en date du 15 janvier 2017 et les règles du Conseil d'administration en découlant, est demeurée en place jusqu'à l'Assemblée Générale convoquée en 2021 pour approuver les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Elle a pris fin lors de l'Assemblée Générale du 21 mai 2021.

3.2 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale des actionnaires

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires d'actions ordinaires, quel que soit le nombre de leurs actions ordinaires pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Le droit de se faire représenter à l'Assemblée Générale et celui de participer au vote des résolutions s'exercent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

S'agissant du mode de fonctionnement de l'Assemblée Générale, de ses principaux pouvoirs ainsi que des droits des actionnaires, les statuts d'EssilorLuxottica (Titre V – Assemblées Générales) prévoient les règles suivantes qui sont conformes à la loi.

En exemption des dispositions du dernier paragraphe de l'article L. 22-10-46 du Code de commerce, aucun droit de vote double n'est conféré aux actions de la Société.

3.2.1 Assemblées Générales Ordinaires (article 24)

L'Assemblée Générale Ordinaire a les pouvoirs définis par la loi et les statuts de la Société.

L'Assemblée Générale Ordinaire statue dans les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. Il est rappelé que les droits de vote font l'objet d'un plafonnement à 31 % applicable à tout actionnaire conformément à une formule prévue à l'article 23 des statuts de la Société.

3.2.2 Assemblées Générales Extraordinaires (article 25)

L'Assemblée Générale Extraordinaire a les pouvoirs définis par la loi et les statuts de la Société. Elle ne peut en aucun cas, si ce n'est à l'unanimité des actionnaires, augmenter les engagements de ceux-ci, ni porter atteinte à l'égalité de leurs droits sous réserve de l'obligation faite aux actionnaires d'acheter ou vendre des rompus, de regroupements d'actions, d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou de scission.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue dans les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. Par dérogation à ce qui précède, l'Assemblée Générale Extraordinaire décidant une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires. Il est rappelé que les droits de vote font l'objet d'un plafonnement à 31 % applicable à tout actionnaire conformément à une formule prévue à l'article 23 des statuts de la Société.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut également, s'il y a lieu, modifier les droits des actions de différentes catégories ; mais, dans le cas où une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire porterait atteinte aux droits attachés à une catégorie d'actions, cette décision ne deviendra définitive qu'après avoir été ratifiée par une Assemblée spéciale des actionnaires de la catégorie visée. En ce qui concerne le capital particulier qu'elle représente, cette Assemblée spéciale est soumise aux prescriptions légales et réglementaires régissant les Assemblées Générales Extraordinaires. Si aucun des administrateurs de la Société n'est propriétaire d'actions de la catégorie donnant lieu à cette Assemblée spéciale, cette Assemblée spéciale élit elle-même son Président.

3.2.3 Délégations et autorisations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration

Capital émis et capital autorisé non émis ⁽¹⁾ : le tableau ci-après récapitule les délégations en cours de validité accordées par les Assemblées Générales des actionnaires au Conseil d'administration portant sur le capital et fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations.

Nature de la délégation	Date de l'Assemblée Générale des actionnaires (n° de résolution)	Durée (Date d'expiration)	Montant maximum autorisé
AUGMENTATIONS DU CAPITAL SOCIAL AU PROFIT DES SALARIÉS ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX			
Augmentation du capital social réservée aux salariés (adhérents du PEE) ^(a)	21 mai 2021 (18 ^e)	26 mois (20 juillet 2023) Le renouvellement de cette autorisation est soumis à l'Assemblée Générale 2023.	0,5 % du capital social (à la date d'émission)
AUTORISATIONS EN LIEN AVEC LA POLITIQUE D'ACTIONNARIAT SALARIÉ POUR PROCÉDER À L'ATTRIBUTION D'ACTIONS EXISTANTES (ACQUISES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS – ABSENCE D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL)			
Attribution gratuite d'actions (actions de performance) au profit des salariés et dirigeants mandataires sociaux	21 mai 2021 (15 ^e)	38 mois (20 juillet 2024)	2,5 % du capital social (à la date d'attribution)
AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL			
Délégation du pouvoir d'émettre des actions et des titres comportant une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	21 mai 2021 (16 ^e)	26 mois (20 juillet 2023) Le renouvellement de cette autorisation est soumis à l'Assemblée Générale 2023.	5 % du capital social (à la date de l'Assemblée Générale, le 21 mai 2021)
Délégation du pouvoir d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices et autres droits.	21 mai 2021 (17 ^e)	26 mois (20 juillet 2023) Le renouvellement de cette autorisation est soumis à l'Assemblée Générale 2023.	500 millions d'euros
RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS			
Achat par la Société de ses propres actions	21 mai 2021 (10 ^e)	18 mois (20 novembre 2022) Cette délégation a pris fin le 25 mai 2022	10 % du capital social à la date de réalisation des achats
Achat par la Société de ses propres actions	25 mai 2022 (14 ^e)	18 mois (24 novembre 2023) Le renouvellement de cette autorisation est soumis à l'Assemblée Générale 2023.	10 % du capital social à la date de réalisation des achats
RÉDUCTION DU CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D'ACTIONS			
Annulation d'actions acquises par la Société dans le cadre de l'article L. 225-209 (désormais article L. 22-10-62) du Code de commerce	21 mai 2021 (14 ^e)	26 mois (20 juillet 2023) Cette délégation a pris fin le 25 mai 2022	10 % du capital social au jour de l'annulation par périodes de 24 mois
Annulation d'actions acquises par la Société dans le cadre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce	25 mai 2022 (15 ^e)	26 mois (24 juillet 2024) Le renouvellement de cette autorisation est soumis à l'Assemblée Générale 2023.	10 % du capital social au jour de l'annulation par périodes de 24 mois

(a) À noter que dans le cadre de la politique d'actionnariat salarié, une offre internationale « Boost » est également proposée aux salariés à l'étranger ; cette opération annuelle lancée en 2018 n'a pas donné lieu à une augmentation de capital social, les actions existantes auto-détenues ayant été utilisées afin de livrer les actions aux salariés.

(1) Articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce.

3.2.4 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément à l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés ci-après :

3.2.4.1 Structure du capital social de la Société

La structure du capital social de la Société est détaillée en section 6.2.1 du présent Document d'enregistrement universel.

En application des stipulations de l'Accord de Rapprochement, Delfin a accepté de ne pas déposer d'offre publique visant les actions EssilorLuxottica durant une période de dix (10) ans à compter de la date de signature de l'Accord de Rapprochement,

à condition qu'aucun tiers (agissant seul ou de concert) ne vienne à détenir, directement ou indirectement, plus de vingt pour cent (20 %) du capital social ou des droits de vote d'EssilorLuxottica, ou n'annonce son intention de déposer une offre publique visant les actions EssilorLuxottica (l'« **Engagement de Standstill** »).

3.2.4.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote

- **Obligation de déclaration des franchissements de seuil**

Les statuts de la Société prévoient une obligation d'information à la charge de toute personne qui viendrait à détenir, directement ou indirectement, une fraction égale à 1 % des droits de vote. Chaque nouveau franchissement de seuil de 2 % supplémentaires doit être déclaré à la Société aux mêmes conditions. Cette information doit également être communiquée à la Société aux mêmes conditions si le pourcentage de droits de vote détenus tombe en dessous des seuils mentionnés.

En cas de non-respect de cette obligation d'information et, à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital social, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi. Ce mécanisme est décrit en section 6.1 du présent Document d'enregistrement universel.

- **L'article 23 des statuts de la Société instaure un plafonnement des droits de vote à 31 % applicable à tout actionnaire suivant une formule décrite dans l'article.**

En conséquence, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un mandataire, au titre des droits de vote attachés aux actions qu'il détient, directement ou indirectement, plus de 31 % du nombre total des droits de vote de la Société, calculé comme indiqué ci-dessous.

Compte tenu de la structure du capital social au 31 décembre 2022, ce plafonnement est applicable à Delfin (voir section 6.2.1 du présent Document d'enregistrement universel).

RAPPEL DE LA FORMULE DE CALCUL STATUTAIRE (ARTICLE 23 DES STATUTS)

« Pour autant qu'au plus une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, détienne directement ou indirectement plus de dix pour cent (10 %) du capital ou des droits de vote de la Société à la Date d'Établissement de la Liste des Actionnaires relative à l'Assemblée Générale concernée ou exerce plus de dix pour cent (10 %) des droits de vote de la Société par elle-même ou en tant que mandataire, le nombre de droits de vote que peut exprimer tout actionnaire, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un mandataire, au titre des droits de vote attachés aux actions ou aux démembrements d'actions (pour les droits qu'il est autorisé à exercer selon le cas) qu'il détient, directement et indirectement, seul ou de concert, ne peut excéder le nombre résultant de la formule ci-dessous :

$$31 * (N - P - D) / 100$$

où

- (N) le nombre total de droits de vote de la Société existants à la Date d'Établissement de la Liste des Actionnaires relative à l'Assemblée Générale concernée et portés à la connaissance des actionnaires à la date de l'Assemblée Générale ;
- (P) le nombre total de droits de vote attachés aux actions auto-détenues par la Société dans la limite d'un montant maximum d'actions auto-détenues correspondant à 1 % du capital de la Société ;
- (D) le nombre total de droits de vote de l'actionnaire concerné neutralisés par la présente clause de limitation statutaire pour la fraction des droits de vote attachés aux actions qu'il détient excédant 34 % du capital de la Société.

Dès lors qu'au moins deux personnes physiques ou morales, agissant chacune seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, détiennent chacune plus de dix pour cent (10 %) du capital ou des droits de vote de la Société à la Date d'Établissement de la Liste des Actionnaires relative à l'Assemblée Générale concernée ou exercent chacune plus de dix pour cent (10 %) des droits de vote de la Société par elle-même ou en tant que mandataire à la Date d'Établissement de la Liste des Actionnaires relative à l'Assemblée Générale concernée, la limitation des droits de vote ci-dessus sera applicable à l'exception des éléments (P) et (D) dont il ne sera pas fait déduction. »

À la date du présent Document d'enregistrement universel, la Société n'a connaissance d'aucune clause de conventions prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition portant sur au moins 1 % du capital social ou des droits de vote de la Société.

3 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale des actionnaires

3.2.4.3 Participations directes ou indirectes dans le capital social de la Société dont elle a connaissance

L'actionariat de la Société est détaillé en section 6.2.1 du présent Document d'enregistrement universel.

Franchissements des seuils légaux et statutaires en 2022

La section 6.4 du présent Document d'enregistrement universel liste les notifications de franchissements de seuils légaux intervenues au cours de l'exercice 2022.

3.2.4.4 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

Les principes suivants s'appliquent à la nomination des administrateurs :

- les membres du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica sont nommés pour trois ans ; et
 - à compter de l'expiration du mandat des administrateurs nommés par l'Assemblée Générale convoquée pour statuer sur les comptes de l'exercice 2020, le Conseil d'administration est renouvelé chaque année lors de l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour statuer sur les comptes de l'exercice clos, pour le nombre de membres nécessaire au renouvellement intégral du Conseil d'administration à la fin de chaque période de triennale.
- Par la suite, afin de donner la possibilité de mettre en place et de maintenir un système de mandats échelonnés pour les administrateurs et d'assurer la meilleure sélection possible des candidats et une transition la plus harmonieuse entre les administrateurs, l'Assemblée Générale Ordinaire peut nommer un ou plusieurs administrateurs pour un mandat de deux (2) ans. Les administrateurs peuvent toujours être réélus. (Article 13 des statuts).
- tout nouveau membre du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica est proposé à l'élection lors de l'Assemblée Générale des actionnaires d'EssilorLuxottica sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

3.2.4.5 Pouvoirs du Conseil d'administration

L'autorisation de rachat de ses propres actions dont bénéficie actuellement la Société exclut tout rachat en période d'offre publique sur les actions de la Société. Par ailleurs, les délégations visées ci-dessus à la section 3.2.3 consenties au Conseil d'administration pour le rachat d'actions de la Société, prévoient qu'elles ne pourront pas être utilisées en période d'offre publique.

3.2.4.6 Mécanismes de contrôle prévus par un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

L'actionariat interne et les partenaires détiennent 4,20 % du capital et 4,30 % des droits de vote au 31 décembre 2022. Ils peuvent exercer le droit de vote de façon individuelle avec toutefois la possibilité de déléguer ce pouvoir aux représentants de l'Actionariat EssilorLuxottica FCPE et EssilorLuxottica FCPE ;

ils peuvent également donner délégation au Président de Valoptec Association qui émettra un vote dans le sens du vote de l'Assemblée Générale de Valoptec Association réunie préalablement à l'Assemblée Générale de la Société.

3.2.4.7 Accords significatifs susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société

- Le contrat de coentreprise avec Nikon Corporation contient une clause permettant à Nikon Corporation, sous certaines conditions, de racheter la participation de 50 % de la Société dans la coentreprise Nikon-Essilor ou de demander la liquidation de la coentreprise en cas de changement de contrôle de la Société.
- Certains accords de licence pour la production et la distribution de lunettes autorisent le concédant de la licence, sous certaines conditions, à mettre fin à l'accord en cas de changement de contrôle direct ou indirect de Luxottica.
- Les accords de financement conclus par la Société (ou certaines de ses filiales) comportent une clause d'exigibilité en cas de changement de contrôle de la Société.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre accord significatif conclu par la société qui seraient modifiés ou prendraient fin en cas de changement de contrôle de la Société.

3.3 Rémunération des mandataires sociaux

3.3.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux articles L. 22-10-8 et R. 22-10-14 du Code de commerce, la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux d'EssilorLuxottica est décrite dans le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise et sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2023, dans le cadre des résolutions n° 10 (politique de rémunération des membres du Conseil d'administration), 11 et 12 (politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux).

Rappel sur la gouvernance

A l'issue de l'Assemblée Générale du 21 mai 2021, le Conseil d'administration a désigné :

- Leonardo Del Vecchio à la fonction de Président du Conseil d'administration ;
- Francesco Milleri à la fonction de Directeur Général ;
- Paul du Saillant à la fonction de Directeur Général Délégué.

Le 28 juin 2022, suite au décès de Monsieur Leonardo Del Vecchio, le Conseil d'administration a désigné Monsieur Francesco Milleri en tant que nouveau Président, jusqu'à la fin de son mandat actuel en complément de sa fonction de Directeur Général d'EssilorLuxottica. En outre, le Conseil d'administration a confirmé Paul du Saillant dans ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société.

Le Conseil d'administration a estimé qu'au vu des défis à relever dans la phase d'intégration d'Essilor, Luxottica et GrandVision, ce modèle de gouvernance était le plus efficace et le plus approprié pour le fonctionnement de la Société. Il permet une certaine continuité, compte tenu de l'étroite relation professionnelle qui existait entre M. Milleri et feu M. Leonardo Del Vecchio.

Suite à la réunification des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, le Conseil d'administration du 22 février 2023, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a nommé Jean-Luc Biamonti en qualité d'administrateur référent.

Politique de rémunération 2023

Pour préparer la politique de rémunération de l'exercice 2023, le Comité des nominations et des rémunérations a réexaminé

la politique de rémunération en vigueur depuis l'Assemblée Générale du 25 mai 2022, analysé les préoccupations exprimées par les principaux actionnaires et parties prenantes lors de l'approbation de la politique de rémunération 2022 et pris connaissance des tendances de marché. Des discussions ont été engagées avec les parties prenantes afin de mieux cerner leurs attentes.

Discussion avec les parties prenantes

Le Comité des nominations et des rémunérations a notamment reconnu que les politiques de rémunération 2022 pour le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ainsi que l'approbation des montants qui leur ont été payés ou attribués en 2021, ont reçu environ 13 % de votes contre. Afin de comprendre leurs attentes, le Groupe a estimé qu'il était approprié d'engager des discussions avec des agences de conseil en vote et les principaux investisseurs institutionnels. Les points de vue des différentes parties prenantes ont été recueillis avant et après l'Assemblée Générale, en ligne avec les meilleures pratiques consistant à maintenir un dialogue ouvert et à prendre en considération leurs demandes d'engagement. Au cours des deux dernières années, plus de 1 000 sociétés d'investissement ont été rencontrées annuellement.

Le Comité des nominations et des rémunérations a décidé de recommander au Conseil d'administration de :

- confirmer les principes généraux de la politique de rémunération 2022 ; notamment la corrélation entre rémunération et performance durable de la Société dans l'intérêt des actionnaires et de l'ensemble des parties prenantes ;
- maintenir la structure de rémunération des dirigeants mandataires sociaux sur l'exercice 2023 ;
- doubler le poids du critère de responsabilité sociale d'entreprise dans la part variable annuelle ;
- revoir le niveau de rémunération du Président-Directeur Général pour les raisons évoquées à la section 3.3.1.2.2 ci-dessous et notamment afin de tenir compte des évolutions du périmètre du Groupe et du niveau de ses responsabilités.

	Rémunération fixe	Rémunération variable annuelle	Intéressement Long Terme
Francesco Milleri Président-Directeur Général	1 800 000 €	Cible : 125 % du fixe Maximum : 250 % du fixe	Maximum 70 000 actions de performance
Paul du Saillant Directeur Général Délégué	1 250 000 €	Cible : 100 % du fixe Maximum : 200 % du fixe	Maximum 35 000 actions de performance

3.3.1.1 Principes généraux

3.3.1.1.1 Principaux objectifs poursuivis

EssilorLuxottica, acteur intégré de l'industrie optique, est un leader mondial dans la conception, la fabrication et la distribution de verres ophtalmiques, de montures et de lunettes de soleil. Créée en 2018, sa mission est d'aider chacun « à mieux voir et mieux être » en répondant aux besoins visuels et aux attentes individuelles en matière de style, tout en créant de la valeur pour ses collaborateurs, ses clients, ses consommateurs et les communautés au sein desquelles le groupe opère.

Inventer et développer des solutions qui corrigent, protègent et subliment les yeux de chaque consommateur requiert une excellence opérationnelle et un engagement sans faille de la part des 190 000 collaborateurs du Groupe.

La politique de rémunération est un des leviers d'engagement des collaborateurs. La rémunération doit être basée sur des performances liées notamment à la stratégie commerciale de la Société, en ligne avec l'intérêt de la Société et de ses actionnaires, en cohérence avec les objectifs du Groupe pour favoriser un développement pérenne en :

- favorisant le recrutement, le développement et l'engagement sur le long terme des talents dont le Groupe a besoin pour sa croissance ;
- encourageant et rétribuant la création d'une valeur durable pour toutes les parties prenantes ;
- développant une culture de la performance durable, de l'excellence et de l'innovation par la fixation d'objectifs ambitieux, inscrits sur le long terme et corrélés à la stratégie commerciale et de durabilité d'EssilorLuxottica ;
- partageant, avec le plus grand nombre de salariés, les fruits de la valeur actionnariale grâce à une politique volontariste d'association au capital ;
- soutenant le bien-être des salariés à travers une politique pionnière en matière de bien-être social.

3.3.1.1.2 Processus suivi pour la détermination, la révision et la mise en œuvre de la politique de rémunération

La politique de rémunération des mandataires sociaux est établie par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

a) S'agissant des membres du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale détermine, conformément à l'article 14 des statuts de la Société, la somme globale annuelle allouée aux membres du Conseil d'administration en rémunération de leurs fonctions d'administrateur.

Le Conseil d'administration a arrêté le 29 novembre 2018 les règles de répartition de cette somme annuelle globale entre les administrateurs, en application des principes susvisés. Ces règles s'appliquent jusqu'à nouvelle décision du Conseil d'administration sur le sujet.

b) S'agissant des dirigeants mandataires sociaux exécutifs (Président-Directeur Général et Directeur Général Délégué)

Rôle du Comité des nominations et des rémunérations

Lors de l'élaboration de la politique de rémunération des dirigeants, le Comité des nominations et des rémunérations s'interroge sur les adaptations à apporter à la politique dans un esprit de progrès continu.

a) S'agissant des membres du Conseil d'administration

La politique de rémunération des membres du Conseil d'administration vise à arrêter une rémunération compétitive sur le plan international afin de favoriser la diversité de la composition du Conseil d'administration et la présence de membres ayant des compétences variées et complémentaires. Une rémunération distinctive est prévue pour la fonction d'administrateur référent afin de tenir compte des missions spécifiques induites par cette fonction. Il est précisé que les dirigeants mandataires sociaux et les administrateurs exerçant des fonctions au sein du Groupe perçoivent une rémunération au titre de leur mandat d'administrateur ou membre de Comité.

b) S'agissant des dirigeants mandataires sociaux exécutifs (Président-Directeur Général et Directeur Général Délégué)

La détermination de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est guidée par les principaux objectifs suivants :

- la rémunération doit être étroitement liée aux performances d'EssilorLuxottica, en lien avec la stratégie de la Société ;
- la rémunération doit être appréhendée dans sa globalité : l'ensemble des composantes de la rémunération (rémunération monétaire, rémunération à long terme, avantages sociaux et, le cas échéant, retraite supplémentaire) et l'équilibre entre ces composantes doivent être pris en compte ;
- la rémunération doit être compétitive au regard des pratiques de sociétés européennes et internationales comparables ;
- la rémunération doit tenir compte des conditions de rémunération et d'emploi des salariés du Groupe : elle doit être cohérente avec celle des autres dirigeants et salariés d'EssilorLuxottica tant dans sa structure que dans son évolution ;
- la rémunération doit être régie par des règles simples, lisibles et transparentes.

Afin de préparer la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, le Comité des nominations et des rémunérations :

- s'appuie sur le Code AFEP-MEDEF, le rapport du Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise, le rapport de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés cotées ;
- procède à une analyse des règles de gouvernance applicables et à une revue des évolutions survenues ou envisagées ;
- prend connaissance des attentes exprimées par l'ensemble des acteurs concernés (investisseurs et agences de conseil en vote notamment par le biais des comptes rendus des *roadshows* menés en matière de gouvernance) ;
- analyse les taux d'approbation des résolutions sur les rémunérations des dirigeants de la Société ;
- considère avec attention les conditions de rémunération et d'emploi des salariés du Groupe, afin de s'assurer de la cohérence de la politique du Groupe.

Cycle annuel des travaux du Comité des nominations et des rémunérations

Janvier-Mars	<p>Recommandations concernant la rémunération de l'exercice précédent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de la rémunération variable annuelle après examen des résultats financiers et extra-financiers • Projets de résolutions pour l'Assemblée Générale sur les éléments de rémunération attribués <p>Recommandations concernant la rémunération de l'exercice en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau de rémunération fixe • Niveau et critères de performance de la rémunération variable annuelle • Niveau et critères de performance de la rémunération variable long terme • Avec l'appui, le cas échéant, d'une analyse de compétitivité de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux réalisés par un cabinet externe indépendant • Projet de résolution pour l'Assemblée Générale sur la politique de rémunération
Mai	<p>Préparation de l'Assemblée Générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des résolutions sur la rémunération • Prise en compte des premiers retours des agences de conseil en vote et des investisseurs sur les résolutions liées à la rémunération
Septembre-Novembre	<p>Recommandation sur les plans d'Actionnariat Salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attribution d'actions de performance / dispositif d'intéressement à long terme • Information sur le déploiement des autres dispositifs d'actionnariat salarié (Boost, Plan Épargne Entreprise...) • Information sur la livraison des plans d'actions de performance des exercices précédents <p>Préparation de la politique de rémunération de l'exercice suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compte rendu des résultats de l'Assemblée Générale, des remarques des agences de conseil en vote et des investisseurs • Présentation des tendances de rémunération sur le marché et des pratiques des sociétés de taille et de secteurs d'activité comparables par un cabinet externe indépendant • Discussion sur les priorités en termes de rémunération pour l'exercice suivant et les possibles évolutions de la politique de rémunération (<i>benchmark...</i>)

Le Comité des nominations et des rémunérations détermine les différentes composantes de la politique de rémunération au regard des principes suivants :

RÉMUNÉRATION FIXE

- La rémunération fixe doit permettre d'attirer aux plus hautes fonctions de direction des talents issus des rangs d'EssilorLuxottica ou, le cas échéant, recrutés à l'extérieur du Groupe. Tout changement de la rémunération fixe doit être motivé, au regard notamment de l'évolution des responsabilités et du positionnement par rapport au marché.

RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE

- La rémunération variable annuelle doit être liée à l'accomplissement d'objectifs stratégiques (financiers et extra-financiers) fixés pour l'année à venir. La structure de la part variable et la nature des objectifs sont préétablies au début de chaque exercice.
- Les objectifs fixés doivent être exigeants mais demeurer atteignables. Ils sont sélectionnés parmi ceux qui permettent la meilleure exécution possible de la stratégie d'EssilorLuxottica.
- Les indicateurs quantifiables (financiers ou extra-financiers) doivent représenter une part prépondérante dans la structure de la rémunération variable annuelle. La pondération des indicateurs est revue chaque année en fonction des priorités de l'exercice.
- Le développement durable étant placé au cœur des activités d'EssilorLuxottica, la part variable annuelle doit comporter un objectif en la matière. Le développement durable inclut des pratiques environnementales et sociales responsables, les initiatives philanthropiques et l'actionnariat des salariés.
- Le Comité des nominations et des rémunérations évalue l'atteinte desdits objectifs au début de l'exercice suivant (février/mars). L'évaluation des objectifs financiers est réalisée sur la base des informations transmises par le Comité d'audit et des risques.
- La part variable due au titre de l'exercice N est versée, le cas échéant, au cours de l'exercice N+1 après l'Assemblée Générale des actionnaires, sous réserve d'un vote favorable des actionnaires.

INTÉRESSEMENT LONG TERME

- La rémunération de long terme vise à encourager une création de valeur durable pour l'actionnaire et à aligner les intérêts des dirigeants mandataires sociaux avec ceux des actionnaires.
- La rémunération de long terme prend la forme d'attribution d'actions de performance dans le cadre des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et des autorisations votées par l'Assemblée Générale.
- Le Comité des nominations et des rémunérations propose, sur la base d'objectifs ambitieux, les critères de performance qui seront attachés à la totalité des actions de performance attribuées au sein du Groupe et les critères de performance supplémentaires spécifiques aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs.
- Le Comité des nominations et des rémunérations propose le nombre d'actions de performance à allouer aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs. Les attributions ont lieu aux mêmes périodes calendaires (septembre/octobre). En cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration pourrait, après avis du Comité des nominations et des rémunérations, modifier le calendrier d'attribution. Dans ce cas, ces modifications seraient rendues publiques après la réunion du Conseil d'administration les ayant arrêtées et feraient l'objet d'une mention dans le tableau de synthèse des recommandations non suivies du Code AFEP-MEDEF (voir section 3.4).

3 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Rémunération des mandataires sociaux

Rôle du Conseil d'administration

Sur la base des travaux et des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration :

- définit la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice en cours ;
- arrête la rémunération variable annuelle au titre de l'année précédente des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, après avoir évalué leur performance ;
- définit la politique d'actionnariat salarié de l'exercice en cours ;

- arrête les termes des plans d'intéressement long terme, prend acte des niveaux de performance atteints au titre des plans arrivés à échéance et procède à l'attribution des actions de performance au titre de l'exercice en cours.

Toute décision du Conseil d'administration sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux fait l'objet d'une information publiée sur le site internet de la Société.

Le processus de décision suivi pour la détermination de la politique de rémunération est également applicable en cas de révision de cette politique.

3.3.1.1.3 Gestion des conflits d'intérêts

Afin de prévenir les conflits d'intérêts, les dirigeants mandataires sociaux n'assistent pas aux réunions du Comité des nominations et des rémunérations relatives à leur cas personnel et ne prennent pas part aux délibérations et au vote du Conseil d'administration sur les éléments de rémunération et avantages les concernant.

Conformément au Règlement Intérieur du Conseil d'administration et à la Charte de l'administrateur (voir section 3.1.2.1), les administrateurs ont l'obligation de faire part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, en application des règles définies par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration dont l'extrait est reproduit en section 3.1.1.6.

3.3.1.2 Critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération des mandataires sociaux

Par application des principes susvisés, les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération des mandataires sociaux d'EssilorLuxottica sont décrits ci-après.

3.3.1.2.1 Membres du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica

La politique de rémunération des membres du Conseil d'administration s'inscrit dans la continuité de la politique approuvée par l'Assemblée Générale du 25 mai 2022, sous réserve de l'octroi d'une rémunération complémentaire au titre des nouvelles fonctions d'administrateur référent comme détaillé ci-dessous.

Au titre de l'exercice 2023, la somme fixe annuelle maximale de 2 000 000 euros votée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 novembre 2018 sera allouée et répartie par le Conseil d'administration entre ses différents membres, en privilégiant la partie variable conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, sur la base de critères tenant compte de la nature du mandat exercé au sein du Conseil ou de ses Comités et de la présence effective aux séances de ces instances, selon les règles résumées ci-dessous :

Rémunération	Partie fixe (base annuelle)	Partie variable (base annuelle) fonction de la présence
Conseil d'administration	40 000 €	60 000 €
Président du Comité d'audit et des risques	20 000 €	15 000 €
Membre du Comité d'audit et des risques	10 000 €	15 000 €
Président du Comité des nominations et des rémunérations	15 000 €	15 000 €
Membre du Comité des nominations et des rémunérations	5 000 €	15 000 €
Président du Comité de responsabilité sociale de l'entreprise	15 000 €	10 000 €
Membre du Comité de responsabilité sociale de l'entreprise	5 000 €	10 000 €
Administrateur Référent	40 000 €	-

Une rémunération complémentaire (composée uniquement d'une partie fixe) au titre de la fonction d'administrateur référent a été mise en place afin de refléter l'importance donnée par le Groupe aux missions de gouvernance spécifiques attribuées à l'administrateur référent telles que détaillées dans la partie 3.1.1 du présent Document d'enregistrement universel.

Les montants présentés ci-dessus sont des montants annuels.

Conformément à l'article 5 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration, les administrateurs peuvent se faire rembourser les frais raisonnables et nécessaires à l'exercice de leur mandat social sur présentation d'un justificatif et dans les conditions de déplacement habituelles du Groupe définies dans la politique de remboursement des frais applicable à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Par ailleurs, au regard du contexte sanitaire actuel et de l'évolution des modes de travail, les administrateurs sont rémunérés quel que soit leur mode de participation (notamment visioconférence). Le Conseil privilégie une participation présente aux réunions chaque fois qu'elle est possible, mais tient compte des contraintes sanitaires et de l'évolution des modes de communication qui permet aux membres du Conseil d'administration de se connecter par visioconférence de participer aux réunions et de prendre part aux débats dans des conditions qualitatives équivalentes à celles des réunions physiques.

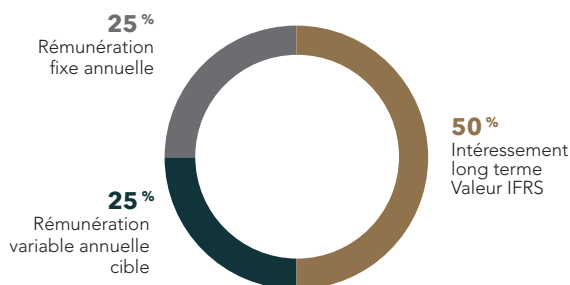
3.3.1.2.2 Président-Directeur Général et Directeur Général Délégué

Présentation synthétique

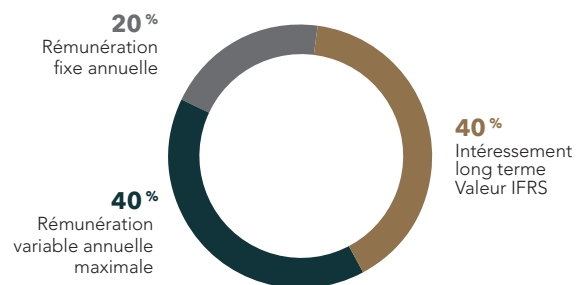
	Politique de rémunération 2022	Politique de rémunération 2023
Rémunération Fixe	<p>Directeur Général, puis Président-Directeur Général à compter du 28 juin 2022 : 1 500 000 euros</p> <p>Directeur Général Délégué : 1 250 000 euros</p>	<p>Président-Directeur Général : 1 800 000 euros</p> <p>Directeur Général Délégué : Inchangée</p>
Rémunération variable annuelle	<p>Cible : 100 % du fixe</p> <p>Maximum : 200 % du fixe</p> <p>Conditions de performance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 40% Croissance du Bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ajusté • 20% Croissance du chiffre d'affaires (à taux de change constants, hors acquisition stratégique) • 20% Résultat opérationnel ajusté en pourcentage du chiffre d'affaires • 10% Maîtrise des frais généraux et administratifs • 10% Responsabilité sociale et environnementale : réduction des émissions de gaz à effet de serre et valorisation des déchets 	<p>Président-Directeur Général :</p> <p>Cible : 125 % du fixe</p> <p>Maximum : 250 % du fixe</p> <p>Directeur Général Délégué : Inchangée</p> <p>Conditions de performance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 40 % Bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ajusté • 20 % Croissance du chiffre d'affaires (à taux de change constants, hors acquisition stratégique) • 20 % Résultat opérationnel ajusté • 20 % Responsabilité sociale et environnementale : réduction des émissions de gaz à effet de serre
Intéressement à Long Terme	<p>Président-Directeur Général : maximum 50 000 actions de performance</p> <p>Directeur Général Délégué : maximum 35 000 actions de performance</p> <p>Conditions de performance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Croissance annualisée du cours de l'action • Pénalité en cas de sous-performance par rapport à l'indice EuroStoxx 50 	<p>Président-Directeur Général : maximum 70 000 actions de performance</p> <p>Directeur Général Délégué : Inchangé</p> <p>Inchangé</p>
Politique de détention obligatoire d'actions	<p>Au moins l'équivalent de 400 % de leur rémunération fixe annuelle en actions EssilorLuxottica dans les cinq années suivant leur nomination.</p> <p>De plus, ils sont tenus de conserver, pendant toute la durée de leur mandat, le tiers des actions de performance définitivement acquises jusqu'à ce qu'ils atteignent ladite exigence.</p>	Inchangée

Environ trois quarts de la rémunération annuelle totale des dirigeants mandataires sociaux exécutifs sont soumis à des conditions de performance (80 % pour le Président-Directeur Général), dont près de la moitié dépend de la performance long terme.

Structure cible*



Structure maximum**



* Structure cible tient compte de la rémunération variable annuelle cible et de l'attribution d'actions de performance valorisée selon les normes comptables IFRS. La structure effective du Président-Directeur Général pour l'exercice 2023 est de 20 % de rémunération fixe, 25 % de rémunération variable annuelle et 55 % d'Intéressement Long Terme et pour le Directeur Général Délégué de 26 % de rémunération fixe, 26 % de rémunération variable annuelle et 48 % d'Intéressement Long Terme.

** Structure maximum tient compte de la rémunération variable annuelle maximum et de l'attribution d'actions de performance valorisée selon les normes comptables IFRS. La structure effective du Président-Directeur Général pour l'exercice 2023 est de 16 % de rémunération fixe, 41 % de rémunération variable annuelle et 43 % d'Intéressement Long Terme et pour le Directeur Général Délégué de 20 % de rémunération fixe, 41 % de rémunération variable annuelle et 39 % d'Intéressement Long Terme.

3 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Rémunération des mandataires sociaux

Benchmark

Le Comité des nominations et des rémunérations recourt à des cabinets indépendants pour mesurer la compétitivité des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

Ces études apportent au Comité des nominations et des rémunérations un éclairage externe sur le positionnement des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et les tendances de marché. Elles constituent un élément de réflexion parmi d'autres pour déterminer leur rémunération.

Le Comité des nominations et des rémunérations a mandaté le cabinet Willis Towers Watson pour conduire une analyse de la compétitivité de la rémunération du Président-Directeur Général. La dernière analyse avait été réalisée fin 2020 (analyse

présentée en section 2.3.1.2.3 du Document d'enregistrement universel 2020). Le panel de comparaison a été ajusté pour :

- tenir compte de la nouvelle réalité et des nouvelles dimensions du Groupe suite notamment à l'acquisition de GrandVision ;
- le concentrer sur les trois secteurs les plus représentatifs de l'activité et de la stratégie du groupe : santé, « retail » et Luxe. Le précédent panel comportait une proportion importante d'entreprises du secteur alimentaire.

Le nouveau panel est composé de 19 sociétés comparables à EssilorLuxottica en termes de dimension (chiffre d'affaires, nombre d'employés, capitalisation boursière) parmi lesquelles 16 sont européennes et 3 sont américaines.

La composition et les caractéristiques du panel 2023 sont présentées ci-dessous :

	Secteur d'activité	
EUROPE		
ADIDAS		Retail / Luxe
ASTRAZENECA		Santé
BAYER		Santé
CIE FINANCIERE RICHEMONT		Retail / Luxe
FRESENIUS MEDICAL CARE		Santé
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL		Retail / Luxe
KERING		Retail / Luxe
KONINKLIJKE PHILIPS		Santé
L'OREAL		Retail / Luxe
LVMH MOET HENNESSY		Retail / Luxe
MERCK		Santé
NOVARTIS		Santé
NOVO NORDISK		Santé
PUMA		Retail / Luxe
SANOFI		Santé
SWATCH GROUP		Retail / Luxe
ETATS UNIS		
BECTON DICKINSON AND CO		Santé
ESTEE LAUDER		Retail / Luxe
NIKE		Retail / Luxe
A la médiane		
Chiffre d'affaires	Panel	EssilorLuxottica
	20 Mds €	24,5 Mds €
Cap. boursière	71 Mds €	76 Mds €
Effectifs	75 000	190 000

Les niveaux de rémunération pour la fonction de Président-Directeur Général sont présentés ci-dessous:

	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile
Rémunération fixe	1 380 000 €	1 595 000 €	2 050 000 €
Rémunération monétaire (fixe + bonus cible)	3 180 000 €	3 590 000 €	4 545 000 €
Rémunération totale (fixe + bonus cible + intéressement à long terme valorisé en IFRS)	5 500 000 €	7 295 000 €	10 865 000 €

Lors de la revue de la rémunération du Président-Directeur Général, le Conseil d'administration a pris en compte les constats suivants.

Évolution récente de la gouvernance

- La disparition de Leonardo Del Vecchio, Président d'EssilorLuxottica, qui était un homme de valeurs, visionnaire, reconnu pour son dévouement vis-à-vis de l'entreprise et de ses collaborateurs, a représenté un nouveau défi pour la Société et sa Direction Générale.
- En ce moment important de l'histoire du Groupe, le Conseil d'administration souhaite apporter son entier soutien à son nouveau Président-Directeur Général à qui il revient de mettre en œuvre pour l'avenir la stratégie impulsée par Leonard Del Vecchio et porter ses valeurs et son esprit d'entreprise pour la période à venir.
- Le Conseil d'administration a considéré que les connaissances uniques qu'a Francesco Milleri du secteur et de l'activité du Groupe et son expertise sont à même de garantir la poursuite du développement de la Société et d'engager EssilorLuxottica dans la meilleure transition possible au regard des nouveaux défis auxquels est confronté le Groupe.

Évolution de la taille du Groupe et de son ambition : réunir les trois champions du secteur au service de la Mission du groupe tout en élaborant un ambitieux programme de durabilité

- Au cours des dernières années la Société a accéléré sa transformation en remodelant le Groupe ainsi que l'ensemble du secteur. Ainsi, depuis 2018, date du rapprochement entre Essilor et Luxottica, le Groupe a augmenté d'environ un tiers son résultat opérationnel ajusté, qui s'élève à plus de 4 milliards d'euros sur l'ensemble de l'exercice 2022.
- L'acquisition de GrandVision, consolidée à compter du 1er juillet 2021, a également été un élément déterminant de son positionnement dans le secteur de l'optique et de la lunetterie au plan mondial. Avec plus de 7 200 points de vente supplémentaires (soit un total d'environ 18 000 dans le monde), la Société a renforcé sa présence sur le marché européen. Ses effectifs s'élèvent maintenant à environ 190 000 collaborateurs, dont plus de 39 000 provenant de GrandVision.
- La Mission d'aider chacun à « mieux voir et mieux être » est au cœur de la stratégie de la Société. Pour l'accomplir, EssilorLuxottica doit poursuivre le défi d'étendre sa présence partout dans le monde – le Groupe est actuellement implanté dans plus de 150 pays – y compris dans des marchés et des régions mal desservis. Pour répondre aux besoins de ses consommateurs, la Société entend continuer à être présente dans tous les canaux de distribution de produits et sur tous les segments de prix et poursuivre sa politique d'investissement afin d'avoir un réseau de chaînes d'approvisionnement intégré, flexible et résilient qui a été, et sera, un facteur essentiel de l'expansion dans de nouvelles zones géographiques et pour

l'introduction de nouvelles catégories de produits. EssilorLuxottica, leader du marché de l'optique ophtalmique et de la lunetterie, doit continuer à être au premier plan pour défendre dans le monde entier la bonne vision par le biais d'initiatives et de campagnes de sensibilisation, en s'appuyant sur des partenariats avec de nombreuses institutions. Ouvrant un nouveau chapitre dans la poursuite de son ambition d'éliminer la mauvaise vision non corrigée d'ici 2050, le Groupe a annoncé, en mai 2022, le lancement de OneSight EssilorLuxottica Foundation, la plus importante organisation soutenant un accès durable à des prestations visuelles par le biais de subventions philanthropiques.

- En parallèle, la Direction Générale a lancé un projet sur la culture et l'identité pour favoriser son unification (l'approche « One Company »), tout en mettant en œuvre un ambitieux programme de durabilité, « Eyes on the Planet », confirmant ainsi le lien entre la Mission, le développement durable et la stratégie d'EssilorLuxottica.

Ainsi, le nouveau Président-Directeur Général devra incarner l'ambition du Groupe qui continue à s'accroître aujourd'hui et relever les opportunités et les nouveaux défis, y compris en matière de développement durable.

Accélération de l'innovation et développement de la technologie future dans le secteur de l'optique ophtalmique et de la lunetterie

- L'accélération du rythme de l'innovation que connaît le secteur de l'optique ophtalmique et de la lunetterie a rendu son environnement plus instable et plus complexe. Les produits d'optique ophtalmique et de lunetterie intègrent désormais davantage de technologies. Evoluant vers des fonctionnalités de réalité augmentée et virtuelle, ils pourraient même devenir une plateforme de connectivité à plus grande échelle.
- L'innovation et le développement technologique sont au cœur des priorités d'EssilorLuxottica qui entend tout mettre en œuvre pour offrir aux consommateurs des solutions de vision adaptées à leurs besoins. Le Groupe est en effet l'un des principaux acteurs du secteur dans le domaine de la recherche et du développement, et commercialise depuis peu de nouvelles catégories de produits, en particulier les solutions pour lutter contre la myopie et la nouvelle génération de lunettes intelligentes Ray-Ban Stories mise au point en partenariat avec Meta. EssilorLuxottica aspire à entraîner dans son sillage l'ensemble du secteur grâce à un portefeuille de produits enrichi qui inclut ces nouvelles catégories.

Lors de la revue de la rémunération de son Président-Directeur Général, le Conseil a donc pris en compte la complexification de sa mission à la lumière de l'évolution de la taille du Groupe et de la diversification de ses activités, ainsi que de l'accélération du rythme de l'innovation et le développement de la technologie future dans le secteur.

3 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Rémunération des mandataires sociaux

Positionnement de la rémunération du Président-Directeur Général sur le marché

Il ressort de l'étude comparative réalisée par le cabinet Willis Towers Watson que la rémunération du Directeur Général, telle que déterminée par le Conseil d'administration du 11 mars 2021, et approuvée par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle du 21 mai 2021, est :

- Inférieure au 1^{er} quartile en rémunération monétaire ;
- Inférieure à la médiane en rémunération totale intégrant les actions de performance.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Conseil d'administration a considéré qu'il était opportun de réévaluer la rémunération fixe et d'augmenter le plafond de la rémunération variable actuelle du Président-Directeur Général pour conserver son attractivité.

La rémunération monétaire et rémunération totale 2023 du Président-Directeur Général, telles que proposées par le Conseil d'administration, se positionnent entre la médiane et le 3^e quartile du panel précité, reflétant également le positionnement du Groupe en termes de chiffre d'affaires, de capitalisation boursière et d'effectifs par rapport au panel.

Près de 80 % de cette rémunération totale est liée à la performance de la Société, dont près de la moitié dépend la performance long terme.

La rémunération présentée ci-dessous pour le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué constitue l'intégralité de la rémunération qui leur sera versée par EssilorLuxottica ou l'une de ses filiales.

Rémunération fixe annuelle

La rémunération fixe reflète le niveau de responsabilité du titulaire dans la fonction, sa performance et son développement dans la fonction occupée. Elle doit être cohérente avec les pratiques de marché.

Pour l'exercice 2023, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé de retenir les quatre critères suivants en doublant le poids relatif du critère RSE, afin de refléter l'importance, dans la stratégie du Groupe, de la Responsabilité sociale d'entreprise, déployée dans le cadre du programme de développement durable du Groupe « Eyes on the Planet ».

Objectifs	Rationnel / Lien avec la stratégie	Poids	Nature de l'objectif
Bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ⁽¹⁾ ajusté ⁽²⁾ (à taux de change constants ⁽³⁾)	Cet indicateur reflète la performance globale de l'entreprise et la valeur créée pour les actionnaires.	40 %	Quantifiable financier
Croissance du chiffre d'affaires (à taux de change constants ⁽³⁾ , hors acquisition stratégique)	EssilorLuxottica a une stratégie de développement pour répondre à la demande des milliards de consommateurs qui souhaitent à la fois disposer d'une meilleure vision et exprimer leur style. Cette stratégie vise à contribuer à la transformation et à l'accélération de l'industrie de l'optique.	20 %	Quantifiable financier
Résultat opérationnel ajusté ⁽²⁾ (à taux de change constants ⁽³⁾)	Cet indicateur reflète la performance de l'activité de l'entreprise et la rentabilité du modèle économique.	20 %	Quantifiable financier
Responsabilité sociale et environnementale	Cet indicateurs de Responsabilité sociale et environnementale reflète les efforts environnementaux déployés dans le cadre du programme de développement durable du Groupe « Eyes on the Planet ».	20 %	Quantifiable extra-financier

Dans la continuité de 2022, le critère RSE reflètera, en 2023, la lutte d'EssilorLuxottica contre le changement climatique en cohérence avec les premiers engagements publics de neutralité carbone pris dans le cadre du programme de développement durable « Eyes on the Planet ».

Les rémunérations annuelles fixes brutes proposées au titre de l'exercice 2023 s'établissent à :

- 1 800 000 euros pour Francesco Milleri, Président-Directeur Général ;
- 1 250 000 euros pour Paul du Saillant, Directeur Général Délégué.

Rémunération variable annuelle

Le versement de la rémunération variable annuelle est soumis à des objectifs précis, en lien avec la stratégie du Groupe.

Pour le Président-Directeur Général :

Cible : la rémunération variable annuelle versée en cas d'atteinte des objectifs à la cible est de 125 % de la rémunération fixe.

Plafond : la rémunération variable annuelle versée ne peut dépasser 250 % de la rémunération fixe.

Pour le Directeur Général Délégué :

Cible : la rémunération variable annuelle versée en cas d'atteinte des objectifs à la cible est de 100 % de la rémunération fixe.

Plafond : la rémunération variable annuelle versée ne peut dépasser 200 % de la rémunération fixe.

La rémunération variable annuelle due au titre de l'exercice 2023 sera versée en 2024, sous réserve de l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale qui se réunira en 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Le Conseil d'administration a arrêté une part variable basée exclusivement sur des objectifs quantifiables, dont 80 % d'objectifs financiers et 20 % d'objectifs liés à la Responsabilité sociale et environnementale.

L'objectif est mesuré en termes d'efforts de réduction de gaz à effet de serre (scopes 1 & 2) réalisés d'une année sur l'autre et poursuivis par le Groupe à travers l'énergie autoproduite à partir de sources renouvelables, l'achat d'énergies vertes et/ou les investissements dans des contrats d'achat direct d'électricité.

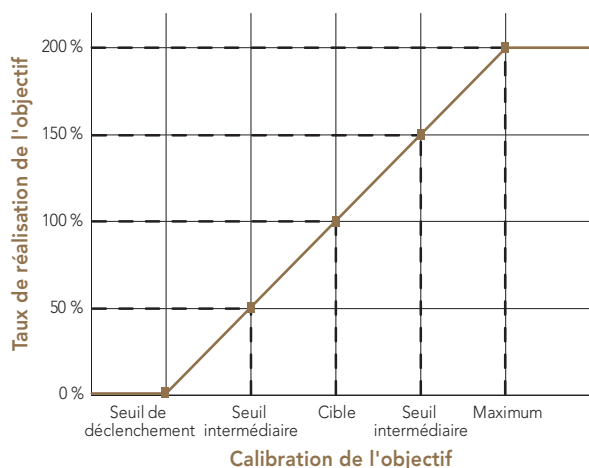
(1) Calculé sur le résultat net du groupe, c'est-à-dire le résultat net après intérêts minoritaires.

(2) Mesures ou indicateurs ajustés : ajustés des produits et charges liés au rapprochement entre Essilor et Luxottica, l'acquisition de GrandVision et d'autres transactions inhabituelles, occasionnelles ou sans rapport avec les activités normales, l'impact de ces événements pouvant altérer la compréhension des performances du Groupe.

(3) Chiffres à taux de change constants : les chiffres à taux de change constants ont été calculés sur la base des taux de change moyens de la même période de l'année de comparaison.

La condition préalable à l'évaluation de la réalisation de cet objectif est l'atteinte de la neutralité carbone pour les scopes 1 et 2 en Europe à la fin de l'exercice 2023.

Pour chaque objectif, une échelle de performance a été fixée comme suit (à titre d'illustration, courbe non nécessairement linéaire) :



Le niveau de réalisation requis pour chacun de ces quatre objectifs a été établi de façon précise, exigeante et rigoureuse mais ne saurait être rendu public pour des raisons de confidentialité. Concernant les objectifs financiers, la cible correspond au budget validé en début d'année par le Conseil d'administration.

Les modalités de calcul et la définition des échelles de performance sont revues par le Conseil d'administration en début d'exercice. Celles-ci sont susceptibles d'évoluer d'une année sur l'autre afin de tenir compte des priorités et spécificités de l'exercice à venir.

Pour évaluer la réalisation des objectifs quantifiables, les indicateurs sont calculés en neutralisant les facteurs exogènes à l'action du dirigeant (tels que les fluctuations des taux de change). Chaque critère est évalué de manière indépendante.

Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration pourra user d'une marge de flexibilité pour adapter et/ou modifier la grille de calcul, à la hausse comme à la baisse, en cas de survenance de circonstances exceptionnelles. Le Conseil d'administration pourra user de cette marge de flexibilité conformément à la présente politique de rémunération, étant précisé que s'agissant d'une simple marge d'appréciation, celle-ci ne requiert pas que soient constatées les conditions prévues pour

l'application de la dérogation légale visée à l'article L. 22-10-8, III alinéa 2 du Code de commerce. Il est précisé que constitue une circonstance exceptionnelle toute modification sensible du périmètre du Groupe ou du périmètre de responsabilité du dirigeant mandataire social concerné, un changement de méthode comptable ou tout événement majeur extérieur affectant l'activité du Groupe et insusceptible d'être anticipé à la date à laquelle les objectifs ont été fixés. Le Conseil veillera à ce que les adaptations ou modifications qui pourraient le cas échéant être apportées demeurent en ligne avec les principes généraux rappelés à la section 3.3.1.1. Ces adaptations ne pourront en aucun cas aboutir à une modification du poids de chaque objectif ni à une augmentation du plafond que représente la rémunération variable annuelle par rapport à la rémunération fixe. En cas de mise en œuvre de son pouvoir discrétionnaire, le Conseil d'administration rendra publiques les adaptations ou modifications apportées après la réunion les ayant arrêtées et en fournira une explication circonstanciée.

Clause de clawback

Le Conseil d'administration a la possibilité de demander la restitution de tout ou partie de la rémunération variable annuelle versée à des dirigeants mandataires sociaux exécutifs dans des circonstances exceptionnelles et graves. Ainsi, si dans les cinq années suivant le versement d'une part variable annuelle, il est avéré que :

- les données financières, comptables ou quantitatives ayant servi à mesurer la performance ont été manifestement et intentionnellement faussées ; ou
- le dirigeant a commis une faute grave et délibérée ;

Le Conseil d'administration pourra demander au dirigeant concerné de rembourser tout ou partie des parts variables versées.

Intéressement long terme

Les actions de performance conditionnent la majeure partie de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs à l'atteinte d'objectifs de performance à long terme du Groupe.

Pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs, le Conseil d'administration a approuvé, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, une attribution en octobre 2023, d'un maximum de :

- 70 000 actions de performance pour le Président-Directeur Général ;
- 35 000 actions de performance pour le Directeur Général Délégué.

Condition de performance

L'acquisition définitive des actions de performance sera intégralement soumise à l'atteinte de deux conditions de performance mesurées toutes les deux sur une période de trois ans.

Objectifs	Rationnel
Critère principal : croissance annualisée du cours de l'action	La stratégie de développement d'EssilorLuxottica doit, à moyen-long terme, se traduire par une création de valeur pour les actionnaires. L'acquisition des actions doit donc être directement proportionnelle à la croissance du cours de l'action, donc au gain de l'actionnaire.
Pénalité en cas de sous-performance par rapport à l'indice EuroStoxx 50	Si l'action EssilorLuxottica croît mais sous-performe par rapport à l'indice EuroStoxx 50, une pénalité est appliquée sur le nombre d'actions réellement acquises.

Les critères et les échelles sont inchangés par rapport à la politique de rémunération 2022. Pour des raisons de clarté, le mécanisme et son rationnel ont été détaillés comme suit :

- Pour toute croissance annualisée du cours de l'action EssilorLuxottica inférieure à 2 % par an soit 6,1 % sur 3 ans, aucune action de performance ne pourrait être acquise.

3 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Rémunération des mandataires sociaux

- Si le seuil minimal de 2 % de croissance par an est franchi et si EssilorLuxottica surperforme par rapport à l'indice EuroStoxx 50, l'acquisition des actions de performance se fait de la manière suivante :

Croissance annualisée du cours de l'action EssilorLuxottica*	Nombre d'actions acquises (en % de l'attribution initiale)
de 2 % à 3 % par an (soit entre 6,1 % et 9,3 % sur trois ans**)	50 %
de 3 % à 4 % par an (soit entre 9,3 % et 12,5 % sur trois ans)	60 %
de 4 % à 5 % par an (soit entre 12,5 % et 15,8 % sur trois ans)	70 %
de 5 % à 6 % par an (soit entre 15,8 % et 19,1 % sur trois ans)	80 %
de 6 % à 7 % par an (soit entre 19,1 % et 22,5 % sur trois ans)	90 %
≥ 7 % par an (soit ≥ 22,5 % sur trois ans)	100 %

* Croissance annualisée par rapport au Cours Initial de Référence, tel qu'arrêté par le Conseil d'administration.

** Croissance en valeur absolue (et non annualisée) par rapport au Cours Initial de Référence.

- Si le seuil minimal de 2 % de croissance par an est franchi mais si EssilorLuxottica sous-performe par rapport à l'indice EuroStoxx 50, l'acquisition des actions de performance est plafonnée à 50 %.

Pour résumer, les conditions de performance de l'intéressement à long terme fonctionnent comme suit :

Croissance annualisée du cours de l'action EssilorLuxottica*	Nombre d'actions acquises (en % de l'attribution initiale)	
	Si EssilorLuxottica surperforme par rapport à l'indice EuroStoxx 50	Si EssilorLuxottica sous-performe par rapport à l'indice EuroStoxx 50
< 2 % par an (soit < 6,1 % sur trois ans**)	0 %	0 %
de 2 % à 3 % par an (soit entre 6,1 % et 9,3 % sur trois ans)	50 %	
de 3 % à 4 % par an (soit entre 9,3 % et 12,5 % sur trois ans)	60 %	
de 4 % à 5 % par an (soit entre 12,5 % et 15,8 % sur trois ans)	70 %	
de 5 % à 6 % par an (soit entre 15,8 % et 19,1 % sur trois ans)	80 %	50 %
de 6 % à 7 % par an (soit entre 19,1 % et 22,5 % sur trois ans)	90 %	
≥ 7 % par an (soit ≥ 22,5 % sur trois ans)	100 %	

* Croissance annualisée par rapport au Cours Initial de Référence, tel qu'arrêté par le Conseil d'administration.

** Croissance en valeur absolue (et non annualisée) par rapport au Cours Initial de Référence.

Les deux conditions de performance contribuent directement aux objectifs de la politique de rémunération décrits en section 3.3.1.1.1 puisqu'elles sont toutes deux liées à la création de valeur actionnariale :

- la croissance annualisée de l'action EssilorLuxottica reflète le gain qu'un actionnaire / investisseur réalise au cours de la période de mesure de la performance ;
- la pénalité en cas de sous-performance par rapport à l'indice EuroStoxx 50 sanctionne, le cas échéant, une rémunération insuffisante de l'actionnaire / investisseur qui a fait le choix d'investir en actions EssilorLuxottica au début de la période de mesure de la performance au regard de celle qu'il aurait obtenue en investissant dans un panier d'actions de l'EuroStoxx 50.

La rémunération variable annuelle et l'intéressement long terme reposent sur des critères de performance complémentaires, ce qui permet d'évaluer la performance du Groupe sous différents angles.

En cas de décès ou d'invalidité, en vertu du règlement du plan applicable à tous les bénéficiaires, les conditions de performance sont réputées réalisées.

Condition de présence

L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence de trois ans à compter de la date d'attribution.

En cas de départ en retraite, d'invalidité ou de décès pendant la période d'acquisition des actions, la condition de présence sera réputée réalisée, en vertu du règlement du plan, et ceux pour tous les bénéficiaires.

En cas de non-renouvellement du mandat non motivé par une faute pendant la période d'acquisition des actions, le Conseil d'administration pourra décider de lever la condition de présence, en motivant sa décision. La décision du Conseil d'administration sera communiquée au moment du départ.

Limites d'attribution

S'agissant des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, les limites d'attribution suivantes s'appliquent :

- une attribution d'actions de performance, valorisée selon les normes IFRS appliquées pour l'établissement des comptes consolidés, ne peut représenter plus de 60 % de la rémunération totale cible (correspondant à la somme de la rémunération fixe, de la part variable annuelle cible et de l'intéressement long terme valorisé aux normes IFRS) ;
- un dirigeant mandataire social ne peut recevoir une attribution supérieure à 3,5 % du total des attributions effectuées chaque année.

Politique de détention obligatoire d'actions et règles applicables aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué doivent détenir au nominatif, directement ou indirectement au travers d'une société patrimoniale dont il détient le capital et est le responsable légal, au moins l'équivalent de 400 % de leur rémunération fixe annuelle en actions EssilorLuxottica. Ils disposent d'un délai de cinq années à compter de leur nomination pour acquérir ces actions.

De plus, ils sont tenus de conserver, pendant toute la durée de leur mandat, le tiers des actions de performance définitivement acquises. Cette obligation de conservation n'est plus applicable dès lors qu'ils détiennent au nominatif directement ou indirectement au travers d'une société patrimoniale dont il détient le capital et est le responsable légal, un nombre d'actions EssilorLuxottica représentant un montant équivalent à 400 % de leur rémunération fixe. La rémunération fixe retenue est celle de l'année durant laquelle le dirigeant mandataire social entend céder des actions de performance.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, les dirigeants mandataires sociaux se sont formellement engagés, jusqu'à l'expiration de leur mandat, à ne recourir à aucun mécanisme de couverture du risque des actions attribuées dans le cadre des plans d'intéressement à long terme.

En vertu de la Charte des administrateurs, les dirigeants mandataires sociaux sont notamment astreints à s'abstenir d'effectuer toute opération sur les instruments financiers d'EssilorLuxottica pendant :

- la période précédant la publication de toute information privilégiée dont ils ont connaissance ;
- les 30 jours calendaires précédant la publication des comptes consolidés annuels, comptes consolidés semestriels, et le cas échéant, comptes consolidés trimestriels, et pendant les 15 jours calendaires précédant la publication de l'information financière trimestrielle. Les dirigeants mandataires sociaux ne sont autorisés à intervenir sur les titres d'EssilorLuxottica que le lendemain de la publication des informations concernées, sous réserve qu'ils n'utilisent aucune information privilégiée. Le calendrier des périodes d'abstention est remis aux dirigeants mandataires sociaux chaque début d'année.

Retraite supplémentaire à prestations définies

Francesco Milleri n'est pas un bénéficiaire potentiel de ce régime.

Paul du Saillant est un bénéficiaire potentiel de ce régime, dans des conditions identiques à celles qui prévalent pour les bénéficiaires non dirigeants mandataires sociaux. En application de la loi PACTE et de l'ordonnance du 3 juillet 2019 mettant en œuvre certaines dispositions de cette loi, le régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été fermé et le montant de la rente sera calculé en considérant l'ancienneté au 31 décembre 2019 (soit 11 années et deux mois pour Paul du Saillant). Paul du Saillant n'acquiert plus aucun droit supplémentaire depuis cette date.

Le plan de retraite supplémentaire à prestations définies visait à récompenser la fidélité des dirigeants ayant accompli une partie significative de leur carrière au sein du groupe EssilorLuxottica en leur permettant de bénéficier d'une rente de retraite en ligne avec les pratiques de marché.

À titre de rappel, le régime de retraite supplémentaire à prestations définies était construit autour des principes suivants :

- une condition d'ancienneté minimale de 10 années au sein du groupe EssilorLuxottica est nécessaire pour bénéficier du dispositif ;
- une condition d'achèvement de la carrière dans l'entreprise ;
- la rente de retraite est proportionnelle à l'ancienneté au sein du groupe EssilorLuxottica ;
- la rémunération de référence, rémunération sur laquelle est basé le calcul de la rente finale, est calculée sur les trois dernières années de la rémunération brute (fixe + part variable annuelle effectivement perçue) ;
- les droits potentiels annuels sont inférieurs au maximum de 3 % prévus par la loi et soumis à la réalisation de conditions de performance ;
- la rente de retraite finale est plafonnée.

Contrat de travail et indemnité de départ

Contrat de travail et Mandat Social

Depuis l'Assemblée Générale du 21 mai 2021, tout salarié promu aux fonctions de Directeur Général ou de Président - Directeur Général doit démissionner de son contrat de travail. Le Directeur Général Délégué conserve, quant à lui, le cas échéant, la faculté de maintenir son contrat de travail, conformément à ce que prévoit le Code AFEP-MEDEF.

Ainsi, Francesco Milleri a mis fin à son contrat de travail à compter de sa désignation en qualité de Directeur Général par le Conseil d'administration qui s'est tenu à l'issue de l'Assemblée Générale du 21 mai 2021.

Paul du Saillant était employé au titre d'un contrat de travail à durée indéterminée au sein d'Essilor International SAS depuis le 1^{er} novembre 2008. Suite à sa nomination en qualité de Directeur Général d'Essilor International SAS le 30 mars 2020, son contrat de travail a été suspendu. Il a été décidé de maintenir la suspension de son contrat de travail, lors de sa nomination à la fonction de Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica, conformément au Code AFEP-MEDEF.

Indemnité de départ au titre de la cessation du mandat social

La politique d'EssilorLuxottica consiste à appliquer strictement la loi et les recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Ainsi, dans le cas d'un dirigeant mandataire social éligible à une indemnité de départ au titre de la cessation du mandat social :

- cette indemnité est plafonnée à deux années de rémunération monétaire (calculée par référence au montant moyen mensuel correspondant à la rémunération fixe perçue au cours des douze derniers mois complets d'activité précédant la notification de la rupture du mandat, augmenté d'un douzième de la dernière rémunération variable court terme due ou perçue) :
 - constitue un cas de départ contraint ouvrant droit au versement de l'indemnité de départ tout cas de départ contraint quelle que soit la forme que revêt ce départ (révocation, demande de démission, non-renouvellement...). Aucune indemnité de départ ne sera versée en cas de faute grave ou de faute lourde, de démission ou de possibilité pour le bénéficiaire de faire valoir ses droits à la retraite à taux plein, conformément au Code AFEP-MEDEF ;
- cette indemnité ne peut être versée qu'en cas de départ contraint et est intégralement assujettie à la réalisation d'une condition de performance, comme décrit ci-dessous :
 - Le droit de percevoir l'indemnité de départ est soumis à la réalisation d'une condition de performance dûment constatée par le Conseil d'administration au moment ou après la cessation des fonctions. La condition de performance est mesurée par la moyenne du taux de réalisation des objectifs de la rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux exécutifs sur les trois années précédant leur départ. Les objectifs annuels sont ceux fixés par le Conseil d'administration aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs et servant au calcul de leur rémunération variable annuelle,
 - Pour un taux moyen de performance supérieur ou égal à 50 %, l'indemnité est calculée de manière strictement proportionnelle à ce taux dans la limite de 100 % (exemple : si le taux moyen de performance atteint 90 %, l'indemnité est payée à hauteur de 90 % de son montant),
 - Pour un taux moyen de performance inférieur à 50 %, aucune indemnité ne serait versée,
 - Cette condition est directement rattachée à l'atteinte des objectifs de la rémunération variable court terme des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et s'inscrit par conséquent dans les principes fondamentaux de la politique de rémunération qui leur est applicable, en tenant compte de la réalisation des performances établies en lien avec la stratégie du Groupe,

3 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Rémunération des mandataires sociaux

- Dans l'hypothèse où la durée du mandat social serait inférieure à la période de référence triennale, la performance réalisée au titre des objectifs annuels fixés dans le cadre des fonctions exercées au sein d'Essilor International SAS ou Luxottica Group S.p.A pour le calcul de la part variable pourrait être prise en compte.

Cas d'un dirigeant mandataire social n'ayant pas de contrat de travail – Application à la situation du Président-Directeur Général (Francesco Milleri)

Les principes de versement de l'indemnité de départ au titre de la cessation du mandat social mentionnés ci-dessus s'appliquent au Président-Directeur Général ou à tout dirigeant mandataire social exécutif n'ayant pas de contrat de travail.

Cas d'un dirigeant mandataire social ayant un contrat de travail suspendu – Application à la situation du Directeur Général Délégué (Paul du Saillant)

Dans le cas particulier d'un dirigeant mandataire social dont le contrat de travail suspendu comprend une indemnité de départ, celle-ci se décompose entre :

- une indemnité légale ou indemnité liée à la convention collective (non soumise à condition de performance) ;
- une indemnité supra-légale au titre du mandat social intégralement soumise à condition de performance, dans les mêmes conditions que celles décrites ci-dessus pour le Président-Directeur Général.

En tout état de cause, le cumul des deux indemnités ne peut excéder deux années de rémunération monétaire (calculé par référence au montant moyen mensuel correspondant à la rémunération fixe perçue au cours des douze derniers mois complets d'activité précédant la notification de la rupture du contrat de travail, augmenté d'un douzième de la dernière rémunération variable court terme due ou perçue).

Le montant de l'indemnité légale ou conventionnelle à laquelle Paul du Saillant pourrait avoir droit en cas de licenciement représenterait 6,15 mois de la rémunération attribuée au titre de son contrat suspendu (moyenne mensuelle des appointements ainsi que des avantages et gratifications contractuels dont Paul du Saillant aurait bénéficié au cours des douze ou trois (selon le plus favorable) derniers mois précédant la notification du licenciement).

Le préavis à respecter par chacune des Parties en cas de rupture du contrat de travail est fixé conformément aux dispositions légales et conventionnelles applicables.

Indemnité de non-concurrence

Le Président-Directeur Général bénéficie d'une indemnité de non-concurrence en contrepartie du respect d'une obligation de non-concurrence de 20 mois à compter de la date de cessation de son mandat. Cette indemnité de non-concurrence, dont le paiement serait échelonné sur la durée d'application de la clause, serait égale à 60 % de sa rémunération brute (fixe + variable dû ou perçu). Conformément au Code AFEP-MEDEF,

- l'indemnité de non-concurrence ne pourrait pas être versée dès lors que le dirigeant ferait valoir ses droits à la retraite ou aurait plus de 65 ans au moment de la cessation de ses fonctions ;
- le cumul de l'indemnité de non-concurrence et de l'indemnité de départ (en ce compris, le cas échéant, l'indemnité légale ou conventionnelle due au titre du contrat de travail) ne pourrait excéder le plafond de deux années de rémunération monétaire.

L'engagement de non-concurrence conclu avec Francesco Milleri ne prévoit pas la faculté pour le Conseil d'administration d'y renoncer au moment de son départ. Le Conseil d'administration a en effet considéré que, compte tenu du contexte très concurrentiel dans lequel intervient la Société, il était essentiel de ne pas faire peser d'incertitude sur l'application de cette

clause de non-concurrence. À cet égard, le Conseil d'administration a jugé primordial, en cette période de transition, que la Société ait à sa tête un dirigeant disposant d'une connaissance approfondie de l'entreprise et du secteur, capable non seulement d'incarner les valeurs du Groupe, sa stratégie et son ambition mais également de transformer son organisation de manière à anticiper les mutations du marché sur lequel celui-ci évolue. Il est apparu clé au Conseil d'administration d'assurer la protection des informations stratégiques et des intérêts du Groupe pendant la période agréée. C'est pourquoi il a été jugé opportun de maintenir le même mécanisme que celui dont Francesco Milleri bénéficiait au titre de son contrat de travail concernant une éventuelle levée de la clause de non-concurrence. En effet, le maintien de ce dispositif permet au dirigeant mandataire social de s'engager sur des règles préétablies et claires, contribuant ainsi à créer une dynamique et une confiance dans la relation avec le dirigeant, dans le meilleur intérêt de toutes les parties prenantes. Le bénéfice de cette indemnité de non-concurrence a été autorisé dans le cadre de la procédure des conventions réglementées, par le Conseil d'administration du 21 mai 2021.

Consécutivement à la nomination de Paul du Saillant au poste de Directeur Général Délégué, l'indemnité de non-concurrence stipulée à son contrat de travail a été durcie pour garantir la conformité avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Le Directeur Général Délégué bénéficie ainsi, au titre de son contrat de travail, d'une indemnité de non-concurrence, échelonnée sur la durée d'application de la clause, rémunérée à hauteur de 60 % de la rémunération brute (fixe + variable dû ou perçu) en contrepartie d'une obligation de non-concurrence de 12 à 24 mois à compter de la date de rupture effective de son contrat de travail, étant précisé que :

- le Conseil d'administration pourrait renoncer à la mise en œuvre de cette clause lors du départ du dirigeant ;
- l'indemnité de non-concurrence ne pourrait pas être versée dès lors que le dirigeant ferait valoir ses droits à la retraite ou aurait plus de 65 ans au moment de la cessation de ses fonctions ;
- le cumul de l'indemnité de non-concurrence et de l'indemnité de départ (en ce compris, le cas échéant, l'indemnité légale ou conventionnelle due au titre du contrat de travail) ne pourrait excéder le plafond de deux années de rémunération monétaire.

Avantages accessoires à la rémunération

Les dirigeants mandataires sociaux exécutifs bénéficient, des régimes collectifs de prévoyance, de frais de santé et de retraite à cotisations définies en vigueur au sein du groupe EssilorLuxottica, dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle ils sont assimilés pour la fixation des avantages sociaux et autres éléments accessoires de leur rémunération.

La retraite à cotisations définies est basée sur un taux unique de cotisations employeur, actuellement fixé à 1 % de la rémunération brute perçue au cours de l'année.

Les dirigeants mandataires sociaux peuvent bénéficier d'un véhicule de fonction avec chauffeur et ont droit au remboursement, sur présentation de justificatifs des frais d'hébergement, déplacement et de mission engagés dans l'exercice de leurs fonctions.

Par ailleurs, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration pourra, en considération de la situation particulière des dirigeants mandataires sociaux, décider de mettre à disposition un appartement de fonction ou octroyer une indemnité de logement sous la forme d'une allocation forfaitaire.

Par conséquent, en cas de recours à cet avantage au cours de l'année après validation, les détails de ces avantages seront rapportés dans le rapport de rémunération.

Politique de rémunération en cas de nomination d'un dirigeant mandataire social

L'élaboration d'une stratégie performante sur le long terme nécessite à la fois une connaissance approfondie du marché, des clients, des concurrents et des technologies mais aussi de la culture d'EssilorLuxottica. C'est pourquoi EssilorLuxottica privilégie, autant que faire se peut, la promotion de talents internes. Pour autant, la capacité à attirer des talents du monde entier constitue également un élément clé pour assurer les succès futurs d'EssilorLuxottica.

Les principes et critères de la politique de rémunération s'appliqueront, le cas échéant, à tout successeur au poste de Président-Directeur Général et de Directeur Général Délégué, désigné postérieurement à l'Assemblée Générale 17 mai 2023. De même, ces principes et critères s'appliqueront, le cas échéant, à tout dirigeant mandataire social supplémentaire désigné postérieurement à cette date.

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, adapterait ces principes et critères de la politique de rémunération à la situation spécifique du dirigeant mandataire social nommé (rémunération fixe, montant et objectifs de la rémunération variable, ...).

Dans chacune de ces situations, la rémunération totale qui serait proposée pour recruter un dirigeant mandataire social venant d'une société extérieure au Groupe devrait correspondre au « juste prix » du marché au regard de la fonction considérée et du profil du candidat. Cette rémunération serait conforme aux principes généraux détaillés ci-dessus (section 3.3.1.1) et serait déterminée en tenant compte le cas échéant de toute différence de niveau de responsabilité et en cohérence avec les pratiques antérieures au sein de la Société, étant toutefois précisé que l'équilibre entre la partie fixe, variable court terme et variable long terme serait conservé et que tout nouveau Directeur Général ou nouveau Directeur Général Délégué ne pourrait, respectivement, se voir attribuer une rémunération supérieure à celle prévue dans la politique de rémunération pour l'actuel Président-Directeur Général et pour l'actuel Directeur Général Délégué, respectivement.

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, se réserve la possibilité, afin d'assurer le recrutement du dirigeant mandataire social, de compenser la perte de rémunération ou d'avantages dont bénéficiait le candidat dans son précédent poste. À cet égard, le Conseil pourrait recourir à deux instruments : une prime de bienvenue et/ou une attribution exceptionnelle d'actions de performance.

En tout état de cause,

- le versement effectif d'une éventuelle prime de bienvenue ne pourrait intervenir qu'après approbation de l'Assemblée Générale ;
- les montants cumulés de la prime de bienvenue et, le cas échéant, de l'attribution exceptionnelle d'actions de performance auraient une valeur au maximum équivalente à celles des rémunérations perdues par le candidat, et seraient dûment communiqués par la Société avec l'explication de leur valorisation.

En cas de nomination en cours d'année d'un dirigeant mandataire social, les objectifs de la part variable annuelle pourront être de manière exceptionnelle fixés en cours d'exercice. La part variable sera dans ce cas proratisée.

En cas de dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

La rémunération du Président du Conseil d'administration nommé devrait se composer uniquement d'une rémunération fixe, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF. Le Président du Conseil d'administration ne pourrait disposer d'aucune rémunération variable (annuelle ou intéressement à long terme), ni d'indemnité post-mandat (indemnité de départ, de non-concurrence).

Conformément à la recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration déterminera, au moment de la nomination, la rémunération annuelle fixe du Président, selon les principes généraux mentionnés en section n°3.3.1.1.1 et en tenant compte :

- des responsabilités et missions confiées au Président, comme indiqué dans les statuts et le Règlement du Conseil ;
- des compétences, de l'expérience, de la connaissance du Groupe du Président ;
- des niveaux de rémunération observés pour cette fonction dans des sociétés comparables à EssilorLuxottica.

Le Président du Conseil d'administration pourrait être éligible à la rémunération à raison de son mandat d'administrateur, tel que présentée en section 3.3.1.2.1.

3.3.2 Rémunérations 2022 des mandataires sociaux

Évolution de la gouvernance

À l'issue de l'Assemblée Générale du 21 mai 2021, le Conseil d'administration a décidé de maintenir Messieurs Leonardo Del Vecchio, Francesco Milleri et Paul du Saillant dans leurs fonctions respectives de Président du Conseil d'administration (non exécutif), Directeur Général et Directeur Général Délégué.

Le 28 juin 2022, suite au décès de Monsieur Leonardo Del Vecchio, le Conseil d'administration a désigné Monsieur Francesco Milleri en tant que Président du Conseil d'administration jusqu'à la fin de son mandat actuel, en complément de sa fonction de Directeur Général d'EssilorLuxottica. En outre, le Conseil d'administration a confirmé Paul du Saillant dans ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société.

3.3.2.1 Rémunération 2022 des membres du Conseil d'administration

Les éléments de la rémunération des membres du Conseil d'administration présentés ci-après ont été déterminés par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

Conformément aux règles d'attribution de la rémunération des membres du Conseil d'administration telles que rappelées à la section 3.3.1.2.1, le montant total de la rémunération annuelle due aux membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2022 à raison de leur mandat s'élève à 1 485 000 euros, inférieur au maximum de 2 000 000 d'euros, autorisé par l'Assemblée Générale du 29 novembre 2018.

La rémunération des membres du Conseil d'administration, au titre de leur mandat d'administrateur, s'établit comme présentée dans le tableau ci-dessous, étant précisé que les administrateurs non dirigeants n'ont perçu aucune autre rémunération que les rémunérations détaillées ci-dessous. Le détail des rémunérations qui ont été versées au cours de l'exercice 2022 ou attribuées au titre du même exercice aux dirigeants mandataires sociaux figure à la section 3.3.2.2.

	Montants bruts attribués au titre 2021	Montants bruts attribués au titre de 2022
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2022		
R. Bardin	145 000 €	145 000 €
P. du Saillant	101 949 €	100 000 €
F. Milleri	105 847 €	100 000 €
C. Scocchia	123 051 €	125 000 €
M. Bard ^(a)	27 500 €	100 000 €
S. Brown ^(a)	27 500 €	100 000 €
J-L. Biamonti ^(b)	82 379 €	135 000 €
M-C. Coisne ^(b)	61 022 €	100 000 €
J. Gonzalo ^(b)	<i>José Gonzalo a décidé de renoncer à toutes rémunérations auxquelles il pourrait prétendre du fait de l'exercice de son mandat d'administrateur d'EssilorLuxottica</i>	
S. Piramal ^(b)	76 277 €	125 000 €
N. von Siemens ^(b)	70 175 €	115 000 €
A. Zappia ^(b)	79 328 €	130 000 €
V. Mercier Pitre ^(c)	N/A	112 702 €
M. Notari ^(d)	N/A	50 333 €
L. Del Vecchio ^(d)	100 000 €	44 667 €
J. Favre ^(c)	116 586 €	2 298 €
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION NOMMÉS JUSQU'EN 2021		
G. Giallombardo	44 825 €	N/A
A. Messemer	48 535 €	N/A
G. Mion	47 151 €	N/A
L. Morselli	48 723 €	N/A
O. Pécoux	56 519 €	N/A
S. Pucci	38 978 €	N/A
H. Sagnières ^(e)	38 978 €	N/A
J. Wong	52 809 €	N/A
L. Pereira Ascençao ^(a)	68 602 €	N/A
D. Zablocki ^(a)	72 500 €	N/A
TOTAL	1 634 234 €	1 485 000 €
<p>(a) Les mandats de Léonel Pereira Ascençao et de Delphine Zablocki étant arrivés à échéance le 20 septembre 2021, ceux-ci ont été remplacés par Margot Bard et Sébastien Brown, à compter du 22 septembre 2021.</p> <p>(b) Administrateurs nommés à l'issue de l'Assemblée Générale du 21 mai 2021</p> <p>(c) Virginie Mercier Pitre a été cooptée au Conseil d'administration le 20 janvier 2022, suite à sa nomination comme nouvelle Présidente de Valoptec Association en remplacement de Juliette Favre.</p> <p>(d) Mario Notari a été coopté comme nouvel administrateur du Conseil d'administration le 28 juin 2022, suite au décès de Monsieur Leonardo Del Vecchio le 27 juin 2022.</p> <p>(e) Hubert Sagnières a bénéficié de 403 667 euros d'indemnité de départ volontaire à la retraite en 2021, telle que définie par la convention collective applicable au sein d'Essilor International SAS, conformément à son contrat de travail réactivé et ayant pris fin par l'effet de son départ à la retraite (soit un montant équivalent à 4 mois de rémunération contractuelle).</p>		

3.3.2.2 Rémunération 2022 des dirigeants mandataires sociaux (Président du Conseil d'administration, Directeur Général et Directeur Général Délégué)

3.3.2.2.1 Structure de rémunération 2022 des dirigeants mandataires sociaux

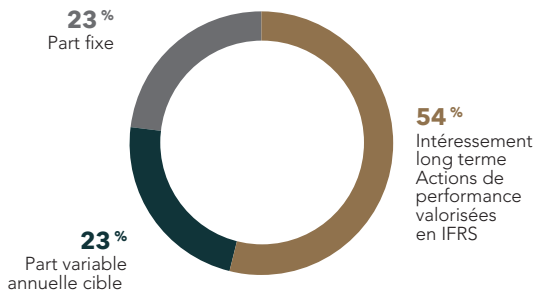
Pour mémoire, la structure de la rémunération pour l'exercice 2022 de Leonardo Del Vecchio, Francesco Milleri et Paul du Saillant au titre de leurs fonctions respectives de Président du Conseil d'administration jusqu'au 27 juin 2022, Directeur Général puis Président-Directeur Général à compter du 28 juin 2022 et Directeur Général Délégué s'établit comme suit :

	Leonardo Del Vecchio Président du Conseil d'administration jusqu'au 27 juin 2022	Francesco Milleri Directeur Général puis Président-Directeur Général à compter du 28 juin 2022	Paul du Saillant Directeur Général Délégué
Rémunération fixe annuelle	500 000 € sur une base annuelle Soit un montant proratisé de: 245 833 € jusqu'au 27 juin 2022	1 500 000 €* 	1 250 000 €
Rémunération variable annuelle	Aucune, en conformité avec le Code AFEP-MEDEF	Cible : 100 % du fixe Maximum : 200 % du fixe Soit un montant cible de : 1 500 000 euros	Cible : 100 % du fixe Maximum : 200 % du fixe Soit un montant cible de : 1 250 000 euros
Intéressement Long Terme	Aucun, en conformité avec le Code AFEP-MEDEF	50 000 actions de performance	35 000 actions de performance

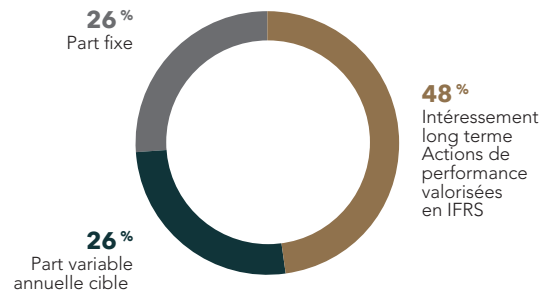
* Il est précisé que conformément à la politique de rémunération approuvée le 25 mai 2022, soit antérieurement au décès de Monsieur Leonardo Del Vecchio, Monsieur Francesco Milleri a perçu en 2022 uniquement une rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général et d'administrateur. Il n'a pas perçu la rémunération fixe de 500 000 euros qui était prévue au profit de Monsieur Leonardo Del Vecchio au titre de ses fonctions de Président du Conseil.

Structure de rémunération 2022 de Francesco Milleri, Président-Directeur Général, et Paul du Saillant, Directeur Général Délégué

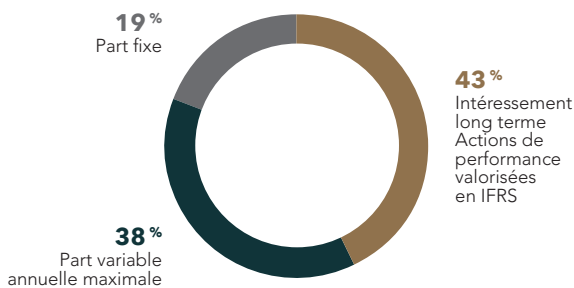
Rémunération cible de Francesco Milleri



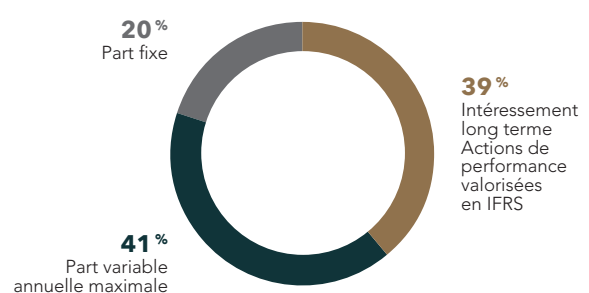
Rémunération cible de Paul du Saillant



Rémunération maximale de Francesco Milleri



Rémunération maximale de Paul du Saillant



Il est à noter qu'environ trois quarts de la rémunération annuelle cible totale des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est soumise à des conditions de performance dont près de la moitié dépend de la performance long terme.

La rémunération présentée ci-dessus pour Leonardo Del Vecchio, Francesco Milleri et Paul du Saillant constitue l'intégralité de la rémunération qui leur est versée par EssilorLuxottica ou l'une de ses filiales.

3 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Rémunération des mandataires sociaux

3.3.2.2 Synthèse des rémunérations 2022 des dirigeants mandataires sociaux

	Leonardo Del Vecchio Président du Conseil d'administration jusqu'au 27 juin 2022		Francesco Milleri Directeur Général, puis Président-Directeur Général à compter du 28 juin 2022		Evol. 2022/ 2021	Paul du Saillant Directeur Général Délégué		Evol. 2022/ 2021
	2021	2022	2021	2022		2021	2022	
RÉMUNÉRATION ANNUELLE MONÉTAIRE								
Fixe	500 000 €	245 833 €	1 402 244 €	1 500 000 €	+ 7 %	1 250 000 €	1 250 000 €	=
Part variable cible	n/a	n/a	1 402 244 €	1 500 000 €		1 250 000 €	1 250 000 €	
Rémunération monétaire cible	500 000 €	245 833 €	2 804 488 €	3 000 000 €	+ 7 %	2 500 000 €	2 500 000 €	=
Part variable due	n/a	n/a	2 773 639 €	2 437 500 €		2 472 500 €	2 031 250 €	
% de réalisation des objectifs par rapport à la cible	n/a	n/a	197,8 %	162,5 % ^(a)		197,8 %	162,5 % ^(a)	
% maximum (pour référence)	n/a	n/a	200 %	200 %		200 %	200 %	
Rémunération monétaire due	500 000 €	245 833 €	4 175 883 €	3 937 500 €	-6 %	3 722 500 €	3 281 250 €	-12 %
PLAN D'INTÉRESSEMENT LONG TERME								
Attribution d'actions de performance	n/a	n/a	50 000	50 000		35 000	35 000	
En % du nombre total d'actions attribuées	n/a	n/a	1,7 %	2,3 %		1,2 %	1,6 %	
En % du capital social au 31 décembre de l'exercice	n/a	n/a	0,011 %	0,011 %		0,008 %	0,008 %	
Valorisation IFRS des actions de performance ^(b)	n/a	n/a	3 327 500 € ^(b)	3 430 000 € ^(c)		2 329 250 € ^(b)	2 401 000 € ^(c)	
AUTRES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION								
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	100 000 €	44 667 €	105 847 €	100 000 €		101 949 €	100 000 €	
AVANTAGES SOCIAUX								
Avantages en nature	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	
Type								
Cotisations employeur aux régimes collectifs (santé, prévoyance et retraite à cotisations définies)	0 €	0 €	12 369 €	28 574 €		30 341 €	44 816 €	
ENGAGEMENTS DIFFÉRÉS								
Retraite supplémentaire à prestations définies dite « de fidélité »	Non	Non	Non	Non		Oui, sans acquisition de nouveaux droits	Oui, sans acquisition de nouveaux droits	
Indemnité de non-concurrence	Non	Non	Oui	Oui		Oui	Oui	
Indemnité de départ	Non	Non	Au titre du mandat social	Au titre du mandat social		Au titre de son contrat de travail suspendu	Au titre de son contrat de travail suspendu	

(a) Le détail du taux de réalisation des critères quantitatifs et qualitatifs est présentée à l'Annexe 1 ci-après.

(b) Soit, sur la base de la valorisation IFRS, un prix par action de 66,55 euros.

(c) Soit, sur la base de la valorisation IFRS, un prix par action de 68,60 euros.

3.3.2.2.3 Annexes rémunérations 2022

En complément du tableau de synthèse des rémunérations 2022, six annexes explicatives sont proposées. Elles concernent :

1. la part variable 2022 ;
2. le plan d'actions de performance attribuées en 2022 ;
3. le régime de retraite supplémentaire à prestations définies ;

4. l'indemnité de départ au titre du mandat social/contrat de travail suspendu ;
5. l'indemnité de non-concurrence ;
6. les régimes collectifs et les avantages en nature.

Annexe 1 : Part variable 2022

La rémunération variable annuelle du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué au titre de l'exercice 2022 a été déterminée conformément aux principes figurant dans la politique de rémunération 2022 décrite à la section 3.3.1. du Document d'enregistrement universel 2021 et approuvée par l'Assemblée Générale du 25 mai 2022 (respectivement au titre de la résolution n° 12 pour la fonction de Directeur Général et de la résolution n°13 pour la fonction de Directeur Général Délégué).

Le versement de cette rémunération variable est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 17 mai 2023.

Le bonus cible de Francesco Milleri et Paul du Saillant au titre de leur mandat respectif de Directeur Général et de Directeur Général Délégué sur l'exercice 2022 était de 100 % de la rémunération fixe, soit respectivement 1 500 000 euros et 1 250 000 euros.

Performance de l'entreprise pour l'exercice 2022

Les résultats de critères de performance pour l'exercice 2022 sont les suivants :

Poids	Nature	% réalisation de	% réalisation
		0 à 200 % de la cible	pondéré
P		R	P x R
40 %	Croissance du bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ⁽¹⁾ ajusté ⁽²⁾ (à taux de change constants ⁽³⁾)	175,0 %	70,0 %
20 %	Croissance du chiffre d'affaires (à taux de change constants ⁽³⁾ , hors acquisition stratégique)	137,5 %	27,5 %
20 %	Résultat opérationnel ajusté ^{(2) (4)} en pourcentage du chiffre d'affaires (à taux de change constants ⁽³⁾)	125,0 %	25,0 %
10 %	Maîtrise des frais généraux et administratifs ⁽²⁾	200,0 %	20,0 %
10 %	Responsabilité sociale et environnementale	200,0 %	20,0 %
100 %			162,5 %

Réalisation en montant

	Rémunération Fixe au titre de l'exercice 2022 (RF)	Rémunération variable Cible (% RF)	% réalisation pondéré	Réalisation en montant
Directeur Général	1 500 000 €	100 %	162,5 %	2 437 500 €
Directeur Général Délégué	1 250 000 €	100 %	162,5 %	2 031 250 €

(1) Calculé sur le résultat net du groupe, c'est-à-dire le résultat net après intérêts minoritaires.

(2) Mesures ou indicateurs ajustés : ajustés des produits et charges liés au rapprochement entre Essilor et Luxottica (« Rapprochement EL »), à l'acquisition de GrandVision (« Acquisition GV »), aux autres acquisitions stratégiques et significatives, et d'autres transactions inhabituelles, occasionnelles ou sans rapport avec les activités normales, l'impact de ces événements pouvant altérer la compréhension des performances du Groupe.

(3) Chiffres à taux de change constants : les chiffres à taux de change constants ont été calculés sur la base des taux de change moyens de la même période de l'année de comparaison.

(4) Après retraitement de certaines mesures salariales exceptionnelles non budgétées prises pour assurer la continuité de l'activité.

Analyse de la performance pour l'exercice 2022

Performance financière : Année record en termes de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel et de résultat net

En 2022, EssilorLuxottica a enregistré une nouvelle année de croissance du chiffre d'affaires et d'augmentation de la marge, grâce à l'exécution efficace de sa vision stratégique et de son intégration, conformément à sa feuille de route financière à long terme (résumée par ses objectifs 2022-26) et telle que présentée par la Direction lors de sa Journée Investisseurs en septembre dernier à Milan.

Sur l'année complète, le chiffre d'affaires s'élève à 24 494 millions d'euros, en hausse de 7,5 % à taux de change constants ⁽¹⁾ par rapport à la base *pro forma* ⁽³⁾ 2021. Dans un contexte macroéconomique 2022 marqué par des vents contraires, une performance aussi solide prouve une fois de plus que la présence internationale, le modèle ouvert et les progrès dans l'intégration du Groupe portent leurs fruits.

En ce qui concerne la rentabilité du Groupe, la marge brute ajustée ⁽²⁾ s'est élevée à 15 606 millions d'euros sur l'ensemble de l'année, atteignant 63,7 % du chiffre d'affaires, soit 30 points de base de plus que la base *pro forma* ⁽³⁾ de l'année 2021 (ou 40 points de base à taux de change constants ⁽¹⁾), ce qui constitue une performance remarquable compte tenu de l'impact de l'inflation des coûts de production, à savoir la main d'œuvre, l'énergie, le fret et les matières premières.

Responsabilité sociale et environnementale

En 2022, suite au récent lancement du programme de développement durable du Groupe, « Eyes on the Planet », le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, de fixer un objectif de Responsabilité Sociale d'Entreprise correspondant à 10 % de la rémunération annuelle variable des dirigeants exécutifs et de 15 000 collaborateurs éligibles.

Cet objectif RSE reflétait la volonté d'EssilorLuxottica de lutter contre le changement climatique, et intégrait deux critères – l'un ayant trait à la neutralité carbone, l'autre à l'économie circulaire – liés aux premiers engagements publics pris dans le cadre du programme « Eyes on the Planet » ⁽⁴⁾. Plus spécifiquement, ces critères portaient sur :

- La quantité (en milliers de t CO₂eq) d'émissions de carbone supplémentaires évitées, d'une année sur l'autre, grâce à la mise en œuvre de mesures de réduction ;
- La part de déchets valorisés durant l'année.

Pour ce qui est du premier critère, lié à l'objectif de neutralité carbone à horizon 2025, les efforts de réduction des émissions de carbone de la Société ont porté en 2022 sur la production

Le résultat opérationnel ajusté ⁽²⁾ a atteint 4 115 millions d'euros sur l'ensemble de l'année, représentant 16,8 % du chiffre d'affaires par rapport aux 16,1 % de la base *pro forma* ⁽³⁾ 2021, soit une progression de la marge de 70 points de base (ou 60 points de base à taux de change constants ⁽¹⁾), malgré l'augmentation significative du coût de la main-d'œuvre, résultant de la pression inflationniste sur les salaires au niveau mondial.

Des frais généraux et administratifs de 2 045 millions d'euros, en baisse de 2,9 % à taux de change constants ⁽¹⁾, par rapport à 2021 grâce aux économies réalisées sur les dépenses discrétionnaires et à la simplification de l'organisation partiellement compensées par l'augmentation des investissements dans les infrastructures informatiques du Groupe et des tendances inflationnistes du coût du travail.

Le résultat net ajusté ⁽²⁾ du Groupe s'est élevé à 2 860 millions d'euros pour 2022, en hausse de 15,4 % à taux de change constants ⁽¹⁾ par rapport à la base *pro forma* ⁽³⁾ de 2021, représentant 11,7 % du chiffre d'affaires de l'année.

d'énergie renouvelable autoproduite et sur l'établissement d'une feuille de route pour l'achat d'énergies vertes ⁽⁵⁾. Ces mesures ont été complétées par des projets de réduction ou d'élimination des émissions qui contribuent par ailleurs au développement socio-économique des communautés locales. Grâce à ces trois types d'action, ce sont 150 kt CO₂eq dont le rejet a ainsi pu être évité au cours de l'année écoulée.

Concernant le deuxième critère, lié à l'économie circulaire, EssilorLuxottica a continué d'améliorer en 2022 ses capacités de gestion des déchets, en capitalisant sur les nombreuses solutions mises en œuvre au fil du temps telles que des systèmes de traitement des eaux usées des sites de production en Chine et en Italie, des efforts en vue de limiter la consommation de matières premières et le recours au plastique, l'optimisation constante de l'identification et de la gestion des déchets recyclables ⁽⁶⁾. Grâce à ces efforts, environ 57 % des déchets de la Société ont ainsi pu être recyclés ou valorisés.

Conformément aux échelles de performance quantitatives préalablement définies, l'objectif RSE a été atteint à 200 %.

(1) Chiffres à taux de change constants : les chiffres à taux de change constants ont été calculés sur la base des taux de change moyens de la même période de l'année de comparaison.

(2) Mesures ou indicateurs ajustés : ajustés des produits et charges liés au rapprochement entre Essilor et Luxottica (« Rapprochement EL »), à l'acquisition de GrandVision (« Acquisition GV »), aux autres acquisitions stratégiques et significatives, et d'autres transactions inhabituelles, occasionnelles ou sans rapport avec les activités normales, l'impact de ces événements pouvant altérer la compréhension des performances du Groupe.

(3) *Pro forma* : Les informations financières consolidées *pro forma* retraitées non auditées ont été préparées à titre illustratif seulement en prenant comme hypothèse que l'acquisition de GrandVision est intervenue le 1er janvier 2021.

(4) Voir sections 5.2.1 et 5.2.2 du présent Document d'enregistrement universel

(5) Voir section 5.2.1 du présent Document d'enregistrement universel

(6) Voir section 5.2.2 du présent Document d'enregistrement universel

Pour rappel, le taux de réalisation des objectifs de la part variable annuelle des mandataires sociaux exécutifs sur les trois dernières années était :

2019 ⁽¹⁾ ⁽²⁾	2020 ⁽¹⁾	2021
0 %	22,9 %	197,8 %

Annexe 2 : Plan d'actions de performance 2022

L'Assemblée Générale du 21 mai 2021 a autorisé le Conseil d'administration, dans sa résolution n° 15, à attribuer des actions de performance au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux, donnant ainsi au Conseil d'administration d'EssilorLuxottica la possibilité de déployer la culture de l'actionariat salarié dans l'ensemble du groupe EssilorLuxottica. Les attributions d'actions de performance sont un élément fondamental de la culture du Groupe, et permettent aux salariés d'être pleinement associés à la création de valeur et au succès du Groupe. La participation importante des salariés dans le capital social contribue à la compétitivité du Groupe et constitue par ailleurs une source de fierté commune à tous les salariés d'EssilorLuxottica.

En 2022, les attributions d'actions de performance ont bénéficié à environ 15 000 collaborateurs du groupe EssilorLuxottica.

Au-delà des actions de performance, le Groupe a une politique volontariste d'actionariat salarié pour permettre au plus grand

nombre de ses collaborateurs d'en devenir actionnaires, notamment via le plan international « Boost ». En 2022, près de 58 000 salariés EssilorLuxottica ont participé dans 80 pays, soit 65 % des collaborateurs éligibles (taux de participation identique à 2021).

Condition de performance applicable à tous les bénéficiaires

La condition de performance applicable à tous les bénéficiaires est basée sur la croissance annualisée du cours de l'action EssilorLuxottica, calculée comme suit :

- le 6 octobre 2022, jour de l'attribution par le Conseil d'administration, a été déterminé le Cours Initial de Référence (égal à la moyenne des 20 cours d'ouverture de l'action EssilorLuxottica précédant la date d'attribution) soit 145,84 euros ;
- le 6 octobre 2025, soit trois ans après la date d'attribution, sera calculé le Cours Moyen égal à la moyenne des cours d'ouverture entre le 6 juillet et le 6 octobre 2025.

Le nombre d'actions acquises est déterminé comme suit :

Cours Moyen trois ans après l'attribution	Croissance annualisée du cours de l'action EssilorLuxottica*	Nombre d'actions acquises (en % de l'attribution initiale)
Strictement inférieur à 154,8 €	Strictement inférieur à 2 %	0 %
Entre 154,8 € et 159,4 €	de 2 % à 3 %	50 %
Entre 159,4 € et 164,1 €	de 3 % à 4 %	60 %
Entre 164,1 € et 168,8 €	de 4 % à 5 %	70 %
Entre 168,8 € et 173,7 €	de 5 % à 6 %	80 %
Entre 173,7 € et 178,7 €	de 6 % à 7 %	90 %
Supérieur ou égal à 178,7 €	Supérieur ou égal à 7 %	100 %

* Croissance annualisée par rapport au Cours Initial de Référence égal à 145,84 euros.

Condition de performance supplémentaire applicable à Francesco Milleri et Paul du Saillant

À la condition de performance applicable à l'ensemble des bénéficiaires s'ajoute pour Francesco Milleri et Paul du Saillant une seconde condition de performance basée sur la comparaison entre la performance de l'action EssilorLuxottica et celle de l'indice EuroStoxx 50.

- Pour toute croissance annualisée du cours de l'action EssilorLuxottica inférieure à 2 % par an soit 6,1 % sur 3 ans, aucune action de performance ne pourrait être acquise.
- Si le seuil minimal de 2 % de croissance par an est franchi et si EssilorLuxottica surperforme par rapport à l'indice EuroStoxx 50, l'acquisition des actions de performance se fait dans la même condition que celle applicable à tous les bénéficiaires.
- Si le seuil minimal de 2 % de croissance par an est franchi mais si EssilorLuxottica sous-performe par rapport à l'indice EuroStoxx 50, l'acquisition des actions de performance est plafonnée à 50 %.

(1) Les mandataires sociaux exécutifs étaient Leonardo Del Vecchio et Hubert Sagnières.

(2) Suite à la fraude survenue dans une usine Essilor en Thaïlande.

3 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Rémunération des mandataires sociaux

Pour résumer :

Cours Moyen trois ans après l'attribution	Croissance annualisée du cours de l'action EssilorLuxottica*	Nombre d'actions acquises (en % de l'attribution initiale)	
		Si EssilorLuxottica surperforme par rapport à l'indice EuroStoxx 50	Si EssilorLuxottica sous-performe par rapport à l'indice EuroStoxx 50
Strictement inférieur à 154,8 €	< 2 %	0 %	0 %
Entre 154,8 € et 159,4 €	de 2 % à 3 %	50 %	50 %
Entre 159,4 € et 164,1 €	de 3 % à 4 %	60 %	
Entre 164,1 € et 168,8 €	de 4 % à 5 %	70 %	
Entre 168,8 € et 173,7 €	de 5 % à 6 %	80 %	
Entre 173,7 € et 178,7 €	de 6 % à 7 %	90 %	
Supérieur ou égal à 178,7 €	Supérieur ou égal à 7 %	100 %	

* Croissance annualisée par rapport au Cours Initial de Référence égal à 145,84 euros.

La pénalité en cas de sous-performance par rapport à l'indice EuroStoxx 50 sanctionne, le cas échéant, une rémunération insuffisante de l'actionnaire / investisseur qui a fait le choix d'investir en actions EssilorLuxottica au début de la période de mesure de la performance au regard de celle qu'il aurait obtenue en investissant dans un panier d'actions de l'EuroStoxx 50.

En cas de décès ou d'invalidité, en vertu du règlement du plan applicable à tous les bénéficiaires, les conditions de performance sont réputées réalisées.

Condition de présence

L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence de trois ans à compter de la date d'attribution.

En cas de départ en retraite, d'invalidité ou de décès pendant la période d'acquisition des actions, la condition de présence sera réputée réalisée en vertu du règlement du plan applicable à tous les bénéficiaires.

En cas de non-renouvellement du mandat non motivé par une faute pendant la période d'acquisition des actions, le Conseil d'administration pourra décider de lever la condition de présence, en motivant sa décision. La décision du Conseil d'administration sera communiquée au moment du départ.

Annexe 3 : Retraite supplémentaire à prestations définies dite « de fidélité »

Conformément à la loi PACTE et l'ordonnance du 3 juillet 2019 mettant en œuvre certaines dispositions de cette loi, le régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été fermé à cette date.

Ce régime de retraite supplémentaire à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) était ouvert aux cadres dirigeants du Groupe de catégorie III C et HC au sens de la Convention Collective de la Métallurgie.

Une ancienneté d'au moins 10 ans (contre deux ans recommandés par le Code AFEP-MEDEF) au sein du groupe EssilorLuxottica est requise pour bénéficier de la retraite supplémentaire à prestations définies. Il convient par ailleurs d'être présent aux effectifs d'EssilorLuxottica (ou d'une société adhérente) au moment de la cessation de l'activité professionnelle pour bénéficier de la rente supplémentaire. Conformément à la réglementation, est assimilé à un achèvement de la carrière le cas du licenciement après 55 ans sans reprise d'activité professionnelle.

La rente supplémentaire est fonction de l'ancienneté dans le Groupe et de la moyenne de la rémunération brute (fixe et variable annuelle) effectivement perçue au cours des trois années précédant le dernier jour travaillé (la rémunération de référence).

Plus précisément, lorsque les conditions d'éligibilité sont remplies, la rente supplémentaire est déterminée de la manière suivante :

- 10 % de la rémunération de référence ;
- auxquels s'ajoutent pour chaque année d'ancienneté au-delà de 10 ans et inférieure ou égale à 20 ans :
 - 1 % de la rémunération de référence,
 - 1,5 % de la fraction de la rémunération de référence supérieure à la « tranche C » de la Sécurité Sociale dans la limite de 5 % de la rémunération de référence.

Le régime collectif de retraite supplémentaire est ainsi susceptible d'assurer aux cadres dirigeants de catégorie III C et HC ayant au moins 20 ans d'ancienneté dans le Groupe une rente de retraite supplémentaire maximum de 25 % de leur rémunération de référence (contre un maximum de 45 % prévu par le Code AFEP-MEDEF). L'augmentation des droits potentiels est donc au maximum de 1,25 % par année (contre un maximum de 3 % prévu par la loi).

Note : Une provision est inscrite au bilan en phase de constitution (tant que les dirigeants mandataires sociaux sont actifs) ; dès lors que les bénéficiaires liquident leur retraite, le capital constitutif est transféré à un assureur et donc totalement externalisé.

Francesco Milleri, Directeur Général

Francesco Milleri n'est pas un bénéficiaire potentiel du régime de retraite à prestations définies.

Paul du Saillant, Directeur Général Délégué

Paul du Saillant a atteint 11 ans et deux mois d'ancienneté au 31 décembre 2019. Depuis cette date, il n'acquiert plus aucun droit supplémentaire.

Dans le cadre de ce régime, et compte tenu de son ancienneté dans le Groupe à la fermeture du régime, le calcul théorique de la rente annuelle dont bénéficierait Paul du Saillant au 31 décembre 2022 serait de 12,7 % de la moyenne de la rémunération effectivement perçue au cours des exercices 2020, 2021 et 2022 (soit environ 301 827 euros).

Annexe 4 : Indemnité de rupture du mandat social/ contrat de travail

Francesco Milleri, Directeur Général

Au titre de l'exercice 2022, aucune indemnité de départ n'a été attribuée à Francesco Milleri.

Rappel

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, depuis l'Assemblée Générale du 21 mai 2021, tout salarié promu à la fonction de Directeur Général est tenu de démissionner de son contrat de travail. Ainsi, Francesco Milleri a mis fin à son contrat de travail à compter de sa désignation en qualité de Directeur Général le 21 mai 2021.

L'indemnité de départ est intégralement soumise à une condition de performance comme décrit ci-après.

Condition d'attribution de l'indemnité

Tout cas de départ contraint quelle que soit la forme que revêt ce départ (révocation, demande de démission, non-renouvellement...) ouvrirait droit au versement d'une indemnité de départ soumise à une condition de performance.

Aucun versement n'aurait lieu en cas de faute grave ou de faute lourde, de démission ou de possibilité pour le bénéficiaire de faire valoir ses droits à la retraite à taux plein, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Condition de performance

Le versement éventuel de l'indemnité serait subordonné à la condition de performance suivante.

La performance serait mesurée par la moyenne du taux de réalisation des objectifs de la part variable annuelle de Francesco Milleri sur les trois années précédant son départ. Les objectifs annuels seraient ceux fixés par le Conseil d'administration à Francesco Milleri au titre de sa qualité de dirigeant mandataire social, et servant au calcul de la part variable annuelle de sa rémunération.

Pour un taux moyen de performance supérieur ou égal à 50 %, l'indemnité serait calculée strictement proportionnellement à ce taux dans la limite de 100 % (par exemple : si le taux moyen de performance atteint 90 %, l'indemnité serait payée à hauteur de 90 % de son montant). Pour un taux moyen de performance inférieur à 50 % aucune indemnité ne serait versée.

Cette condition de performance serait directement rattachée à l'atteinte des objectifs de la rémunération variable annuelle de Francesco Milleri, conformément à la politique de rémunération qui lui est applicable, votée lors des Assemblées Générales laquelle tient compte de la réalisation des performances établies en lien avec la stratégie du Groupe.

Dans l'hypothèse où la durée du mandat social serait inférieure à la période de référence triennale, la performance réalisée au titre des objectifs annuels fixés dans le cadre des fonctions exercées précédemment au sein de Luxottica Group S.p.A. pour le calcul de la part variable annuelle pourrait être prise en compte.

Montant de l'indemnité de départ

Cette indemnité serait fixée à un maximum de deux années de rémunération monétaire (calculé par référence au montant moyen mensuel correspondant à la rémunération fixe perçue au cours des douze derniers mois complets d'activité précédant la notification de la rupture du mandat, augmenté d'un douzième de la dernière rémunération variable annuelle due ou perçue).

Les conditions d'octroi de l'indemnité de départ, son montant maximal ainsi que ses modalités de calcul ont été définis conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Paul du Saillant, Directeur Général Délégué

Au titre de l'exercice 2022, aucune indemnité de départ n'a été attribuée à Paul du Saillant.

Rappel

Le contrat de travail de Paul du Saillant a été suspendu le 30 mars 2020 suite à sa nomination en qualité de Directeur Général d'Essilor International SAS. Lors de sa nomination à la fonction de Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica, il a été décidé de maintenir la suspension de son contrat de travail, conformément au Code AFEP-MEDEF.

Dans le cas particulier de Paul du Saillant dont le contrat de travail suspendu comprend une indemnité de départ, celle-ci se décomposerait entre :

- une indemnité légale ou indemnité conventionnelle liée à la convention collective (non soumise à condition de performance) ;
- une indemnité supra-légale au titre du mandat social intégralement soumise à l'atteinte de la condition de performance suivante.

Condition d'attribution de l'indemnité

Tout cas de départ contraint quelle que soit la forme que revêt ce départ (révocation, demande de démission, non-renouvellement...) ouvrirait droit au versement d'une indemnité supra-légale soumise à une condition de performance.

Aucune indemnité supra-légale ne serait due en cas de faute grave ou de faute lourde, suivie d'un licenciement au titre du contrat de travail dans un délai d'un an suivant le terme du mandat social ou de possibilité pour le bénéficiaire de faire valoir ses droits à la retraite à taux plein, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Condition de performance de l'indemnité supra-légale

L'indemnité supra-légale serait soumise à l'atteinte d'une condition de performance mesurée par la moyenne du taux de réalisation des objectifs de la rémunération variable annuelle sur les trois années précédant le départ.

Les objectifs annuels seraient ceux fixés par le Conseil d'administration à Paul du Saillant au titre de sa qualité de dirigeant mandataire social, et servant au calcul de la part variable annuelle de sa rémunération.

Pour un taux moyen de performance supérieur ou égal à 50 %, l'indemnité serait calculée de manière strictement proportionnelle à ce taux dans la limite de 100 % (par exemple : si le taux moyen de performance atteint 90 %, l'indemnité serait payée à hauteur de 90 % de son montant). Pour un taux moyen de performance inférieur à 50 %, aucune indemnité ne serait versée.

Cette condition de performance serait directement rattachée à l'atteinte des objectifs de la rémunération variable annuelle de Paul du Saillant conformément à la politique de rémunération qui lui est applicable, votée lors des Assemblées Générales laquelle tient compte de la réalisation des performances établies en lien avec la stratégie du Groupe.

Dans l'hypothèse où la durée du mandat social serait inférieure à la période de référence triennale, la performance réalisée au titre des objectifs annuels fixés dans le cadre des fonctions exercées précédemment au sein d'Essilor International SAS pour le calcul de la part variable annuelle pourrait être prise en compte.

3 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Rémunération des mandataires sociaux

Montant des indemnités de départ

En tout état de cause, le cumul des deux indemnités (légal et supra-légal) ne pourrait excéder deux années de rémunération monétaire (calculé par référence au montant moyen mensuel correspondant à la rémunération fixe perçue au cours des douze derniers mois complets d'activité précédant la notification de la rupture du contrat de travail, augmenté d'un douzième de la dernière rémunération variable annuelle due ou perçue).

Le montant de l'indemnité légale ou conventionnelle à laquelle Paul du Saillant pourrait avoir droit en cas de licenciement représenterait 6,15 mois de la rémunération attribuée au titre de son contrat suspendu (moyenne mensuelle des appointements ainsi que des avantages et gratifications contractuels dont Paul du Saillant aurait bénéficié au cours des douze ou trois (selon le plus favorable) derniers mois précédant la notification du licenciement).

Le préavis à respecter par chacune des Parties en cas de rupture du contrat de travail est fixé conformément aux dispositions légales et conventionnelles applicables.

Les conditions d'octroi de l'indemnité de départ, son montant maximal ainsi que ses modalités de calcul ont été définies conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Annexe 5 : Indemnité de non-concurrence

Francesco Milleri, Directeur Général

Au titre de l'exercice 2022, aucune indemnité de non-concurrence n'a été attribuée à Francesco Milleri.

Il bénéficie au titre de son mandat social de Directeur Général d'EssilorLuxottica d'une indemnité de non-concurrence en contrepartie du respect d'une obligation de non-concurrence de 20 mois à compter de la date de cessation de son mandat.

Cette indemnité de non-concurrence, dont le paiement serait échelonné sur la durée d'application de la clause, serait égale à 60 % de sa rémunération brute (fixe + variable dû ou perçue).

Conformément au Code AFEP-MEDEF,

- l'indemnité de non-concurrence ne pourrait pas être versée dès lors que le dirigeant ferait valoir ses droits à la retraite ou aurait plus de 65 ans au moment de la cessation de ses fonctions ;
- le cumul de l'indemnité de non-concurrence et de l'indemnité de départ ne pourrait excéder le plafond de deux années de rémunération monétaire.

Il est à noter que l'engagement de non-concurrence conclu avec Francesco Milleri ne prévoit pas la faculté pour le Conseil d'administration d'y renoncer au moment de son départ. Le Conseil d'administration a en effet considéré que, compte tenu du contexte très concurrentiel dans lequel intervient la Société, il était essentiel de ne pas faire peser d'incertitude sur l'application de cette clause de non-concurrence. À cet égard, le Conseil d'administration a jugé primordial, en cette période de transition, que la Société ait à sa tête un dirigeant disposant d'une connaissance approfondie de l'entreprise et du secteur, capable non seulement d'incarner les valeurs du Groupe, sa stratégie et son ambition mais également de transformer son organisation de manière à anticiper les mutations du marché

sur lequel celui-ci évolue. Il est apparu clé au Conseil d'administration d'assurer la protection des informations stratégiques et des intérêts du Groupe pendant la période agréée. C'est pourquoi il a été jugé opportun de maintenir le même mécanisme que celui dont Francesco Milleri bénéficiait au titre de son contrat de travail concernant une éventuelle levée de la clause de non-concurrence. En effet, le maintien de ce dispositif permet au dirigeant mandataire social de s'engager sur des règles préétablies et claires, contribuant ainsi à créer une dynamique et une confiance dans la relation avec le dirigeant, dans le meilleur intérêt de toutes les parties prenantes.

Paul du Saillant, Directeur Général Délégué

Au titre de l'exercice 2022, aucune indemnité de non-concurrence n'a été attribuée à Paul du Saillant.

Consécutivement à la nomination de Paul du Saillant au poste de Directeur Général Délégué, l'indemnité de non-concurrence stipulée à son contrat de travail a été durcie pour garantir la conformité avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Paul du Saillant bénéficie ainsi, au titre de son contrat de travail, d'une indemnité de non-concurrence, échelonnée sur la durée d'application de la clause, rémunérée à hauteur de 60 % de la rémunération brute (fixe + variable dû ou perçue) en contrepartie d'une obligation de non-concurrence de 12 à 24 mois à compter de la date de rupture effective de son contrat de travail, étant précisé que :

- le Conseil d'administration pourrait renoncer à la mise en œuvre de cette clause lors du départ du dirigeant ;
- l'indemnité de non-concurrence ne pourrait pas être versée dès lors que le dirigeant ferait valoir ses droits à la retraite ou aurait plus de 65 ans au moment de la cessation de ses fonctions ;
- le cumul de l'indemnité de non-concurrence et de l'indemnité de départ (en ce compris, le cas échéant, l'indemnité légale ou conventionnelle due au titre du contrat de travail) ne pourrait excéder le plafond de deux années de rémunération monétaire.

Annexe 6 : Régimes collectifs et avantages en nature

Francesco Milleri et Paul du Saillant ont bénéficié au titre de l'exercice 2022 des régimes collectifs de prévoyance, de frais de santé et de retraite à cotisations définies en vigueur au sein du groupe EssilorLuxottica, dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle ils sont assimilés pour la fixation des avantages sociaux et autres éléments accessoires de leur rémunération.

La retraite à cotisations définies est basée sur un taux unique de cotisations employeur, actuellement fixé à 1 % de la rémunération brute de l'année.

Les dirigeants mandataires sociaux peuvent bénéficier d'un véhicule de fonction et ont droit au remboursement, sur présentation de justificatifs, des frais de déplacement et de mission engagés dans l'exercice de leurs fonctions, dans le respect des règles internes à EssilorLuxottica. Aucun avantage en nature n'a été attribué à Francesco Milleri et Paul du Saillant sur l'exercice 2022.

3.3.2.2.4 Échéance du plan d'attribution d'actions de performance du 3 octobre 2019

Le 3 octobre 2019, le Conseil d'administration avait décidé d'attribuer un plan d'actions de performance, dont 35 000 actions de performance à Francesco Milleri et 30 005 actions à Paul du Saillant.

L'acquisition de ces actions était liée, d'une part, à une condition de présence et, d'autre part, à la réalisation d'une condition de performance applicable à l'ensemble des bénéficiaires et une condition de performance spécifique applicable uniquement aux mandataires sociaux.

La condition de performance applicable à l'ensemble des bénéficiaires portait sur la progression annualisée du cours de l'action, laquelle progression devait être supérieure ou égale à 7 % pour obtenir la totalité des droits initialement attribués.

Pour rappel, l'échelle de performance était la suivante :

Croissance annualisée du cours de l'action EssilorLuxottica*	Cours Moyen trois ans après l'attribution	Nombre d'actions acquises (en % de l'attribution initiale)
< 2 %	Strictement inférieur à 139,6 €	0 %
de 2 % à 3 %	Entre 139,6 € et 143,7 €	60 %
de 3 % à 4 %	Entre 143,7 € et 147,9 €	68 %
de 4 % à 5 %	Entre 147,9 € et 152,3 €	76 %
de 5 % à 6 %	Entre 152,3 € et 156,6 €	84 %
de 6 % à 7 %	Entre 156,6 € et 161,1 €	92 %
>= 7 %	Supérieur ou égal à 161,1 €	100 %

* Croissance annualisée par rapport au Cours Initial de Référence égal à 131,52 euros.

La condition de performance, mesurée le 3 octobre 2022, a été réalisée à 76% (Cf tableau ci-dessous).

Cours initial de référence	Moyenne des 20 cours d'ouverture précédant le 3 octobre 2019	131,52 €
Cours Moyen	Moyenne des cours d'ouverture du 3 juillet au 2 octobre 2022 (inclus)	151,3 €
Progression annualisée du cours de l'action		+4,8 %
Atteinte de la condition de performance		76 %

Ainsi, le 3 octobre 2022, un total de 1 411 000 actions a été livré aux bénéficiaires ; dont 26 600 pour Francesco Milleri et 22 804 pour Paul du Saillant. Au moment de l'attribution, Messieurs Francesco Milleri et Paul du Saillant n'avaient pas le statut de

dirigeant mandataire social de la Société et n'étaient donc pas soumis à la deuxième condition de performance spécifique applicable uniquement aux dirigeants mandataires sociaux.

Obligation de conservation supplémentaire pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs

La politique de rémunération prévoit que les dirigeants mandataires sociaux exécutifs sont tenus de conserver, pendant toute la durée de leur mandat, le tiers des actions de performance définitivement acquises.

Cette obligation de conservation n'est plus applicable dès lors qu'ils détiennent un nombre d'actions EssilorLuxottica représentant un montant équivalent à 400 % de leur

rémunération fixe. La rémunération fixe retenue est celle de l'année durant laquelle le dirigeant mandataire social entend céder des actions de performance.

Au 31 décembre 2022, Messieurs Francesco Milleri et Paul du Saillant détiennent respectivement 65 789 ⁽¹⁾ actions et 339 502 actions et respectent donc leur obligation de détention d'actions.

(1) Dont 21 904 actions d'EssilorLuxottica détenues via Milleri S.r.l., une société dont M. Milleri est entièrement propriétaire.

3.3.3 Tableaux AFEP-MEDEF des rémunérations et avantages

Tableau 1 – Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

En euros (montants bruts)	2022	2021
	Président du Conseil d'administration jusqu'au 27 juin 2022	Président du Conseil d'administration
Leonardo Del Vecchio		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 3) ^(a)	290 500 €	600 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ^(b)		
	Directeur Général, puis Président-Directeur Général à compter du 28 juin 2022	Directeur Général
Francesco Milleri		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 3) ^(a)	4 037 500 €	4 281 730 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ^(b)	3 430 000 €	3 327 500 €
	Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué
Paul du Saillant		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 3) ^(a)	3 381 250 €	3 824 449 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ^(b)	2 401 000 €	2 329 250 €

(a) Montant des rémunérations dues au titre de l'exercice 2022 sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale.

(b) Les montants indiqués correspondent à la juste valeur comptable des actions conformément aux normes IFRS. Il ne s'agit donc pas des montants réels qui pourraient être dégagés lors de l'acquisition des actions, si celles-ci sont acquises. Il est par ailleurs rappelé que les attributions d'actions sont soumises à des conditions de présence et de performance.

Tableaux 2 et 3 – Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social exécutif et non-exécutif

Leonardo Del Vecchio	2022		2021	
	Président du Conseil d'administration jusqu'au 27 juin 2022		Président du Conseil d'administration	
En euros (montants bruts)	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ^(a)	245 833 €	245 833 €	500 000 €	500 000 €
Rémunération variable ^(b)				220 382 €
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération à raison du mandat d'administrateur ^(c)	44 667 €	44 667 €	100 000 €	100 000 €
Avantages en nature : <ul style="list-style-type: none"> • voiture • assurance chômage • autres 				
TOTAL	290 500 €	290 500 €	600 000 €	820 382 €

(a) La rémunération fixe de Leonardo Del Vecchio était de 500 000 d'euros (base annuelle).

(b) Part variable de Leonardo Del Vecchio au titre de l'exercice 2020 : 23 % de réalisation des objectifs approuvée lors de l'Assemblée Générale du 21 mai 2021.

(c) Le paiement effectif de la rémunération due à raison du mandat d'administrateur au titre du second semestre peut intervenir en janvier de l'année N+1.

Francesco Milleri*	2022		2021	
	Directeur Général, puis Président - Directeur Général à compter du 28 juin 2022		Directeur Général	
En euros (montants bruts)	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ^(a)	1 500 000 €	1 500 000 €	1 402 244 €	1 402 244 €
Rémunération variable ^{(b) (c) (d)}	2 437 500 €	2 773 639 €	2 773 639 €	1 304 430 €
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération à raison du mandat d'administrateur ^(e)	100 000 €	100 000 €	105 847 €	105 847 €
Avantages en nature : <ul style="list-style-type: none"> • voiture • assurance chômage • autres 				
TOTAL	4 037 500 €	4 373 639 €	4 281 730 €	2 812 521 €

(a) La rémunération fixe de Francesco Milleri a été de 1 250 000 d'euros (base annuelle) du 1^{er} janvier 2021 au 21 mai 2021, de 1 500 000 d'euros (base annuelle) à compter du 22 mai 2021. Les montants reportés pour l'exercice 2021 dans le tableau ci-dessus correspondent à la rémunération *pro rata temporis* due au titre de l'année 2021.

(b) Part variable de Francesco Milleri au titre de l'exercice 2022 : 162,5 % de réalisation des objectifs. Part variable due sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale.

(c) Part variable de Francesco Milleri au titre de l'exercice 2021 : 197,8 % de réalisation des objectifs approuvée lors de l'Assemblée Générale du 25 mai 2022.

(d) Part variable de Francesco Milleri au titre de la fonction de Directeur Général de Luxottica Group S.p.A sur l'exercice 2020 : 108,7 % de réalisation des objectifs, versée en 2021.

(e) Le paiement effectif de la rémunération due à raison du mandat d'administrateur au titre du second semestre peut intervenir en janvier de l'année N+1.

* Il est à noter que lors de la rupture de son contrat de travail au titre de sa fonction de Directeur Général de Luxottica S.p.A, Francesco Milleri a bénéficié du solde de ses congés pour un montant de 28 837 euros en 2021.

3 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Rémunération des mandataires sociaux

Paul du Saillant*	2022		2021	
	Directeur Général Délégué		Directeur Général Délégué	
En euros (montants bruts)	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €
Rémunération variable ^{(a) (b) (c)}	2 031 250 €	2 472 500 €	2 472 500 €	858 033 €
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération à raison du mandat d'administrateur ^(d)	100 000 €	100 000 €	101 949 €	101 949 €
Avantages en nature :				
• voiture				
• assurance chômage				
• autres				
TOTAL	3 381 250 €	3 822 000	3 824 449 €	2 209 982 €

(a) Part variable de Paul du Saillant au titre de l'exercice 2022 : 162,5 % de réalisation des objectifs. Part variable due sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale.

(b) Part variable de Paul du Saillant au titre de l'exercice 2021 : 197,8 % de réalisation des objectifs, approuvée lors de l'Assemblée Générale du 25 mai 2022.

(c) Part variable de Paul du Saillant au titre de la fonction de Directeur Général d'Essilor International SAS pour la période allant du 1^{er} janvier au 17 décembre 2020 : 94 % de réalisation des objectifs, versée en 2021.

(d) Le paiement effectif de la rémunération due à raison du mandat d'administrateur au titre du second semestre peut intervenir en janvier de l'année N+1.

* Il est à noter que Paul du Saillant a bénéficié en 2021 du versement du reliquat de la prime d'allocation transitoire de retraite d'un montant de 214 508 euros due en 2020 au titre de sa fonction de Directeur Général d'Essilor International SAS. Cette prime transitoire avait été mise en place suite à la fermeture du régime de retraite supplémentaire à prestations définies le 31 décembre 2019, conformément à la loi Pacte et à l'ordonnance du 3 juillet 2019. Elle a été supprimée à l'issue de sa nomination au mandat de Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica le 21 mai 2021.

Tableau 6 – Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

Droits à actions de performance attribués	Nombre total	Valorisation selon méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Plan	Conditions de performance
Francesco Milleri	50 000	68,60	06/10/2025	06/10/2025	06/10/2022	Cours de l'action + Performance relative spéciale dirigeant mandataire social ^(a)
Paul du Saillant	35 000	68,60	06/10/2025	06/10/2025	06/10/2022	Cours de l'action + Performance relative spéciale dirigeant mandataire social ^(a)

(a) Outre la condition de présence, l'acquisition définitive des actions et leur nombre sont soumis à une condition de performance basée sur la progression annualisée du cours de bourse de l'action EssilorLuxottica. Une deuxième condition de performance s'applique spécifiquement aux dirigeants mandataires sociaux : le nombre d'actions définitivement acquises peut être diminué en cas de sous performance par rapport à l'indice EuroStoxx 50 pendant la période de mesure de la performance.

Tableau 7 – Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social

Actions de performance devenues disponibles	Nombre total	Plan	Conditions de performance
Francesco Milleri	26 600 ^(a)	03/10/2019	Cours de l'action ^(d)
Paul du Saillant	22 804 ^(b)	03/10/2019	Cours de l'action ^(d)
Paul du Saillant	18 003 ^(c)	03/10/2017	Cours de l'action ^(d)

(a) 26 600 actions de performance sur les 35 000 acquises au titre du plan du 3 octobre 2019 sont devenues disponibles le 3 octobre 2022.

(b) 22 804 actions de performance sur les 30 005 acquises au titre du plan du 3 octobre 2019 sont devenues disponibles le 3 octobre 2022.

(c) 18 003 actions de performance sur les 30 005 acquises au titre du plan du 3 octobre 2017 sont devenues disponibles le 3 octobre 2022.

(d) Au moment de l'attribution, Messieurs Francesco Milleri et Paul du Saillant n'avaient pas le statut de dirigeant mandataire social de la Société et n'étaient donc pas soumis à la deuxième condition de performance spécifique applicable uniquement aux dirigeants mandataires sociaux

Tableau 4 – Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

Aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a eu lieu durant l'exercice 2022.

Tableau 5 – Options de souscription d'actions levées durant l'exercice par chaque mandataire social

Leonardo Del Vecchio, Président du Conseil d'administration jusqu'au 27 juin 2022

Leonardo Del Vecchio ne disposait pas d'options de souscription à exercer. Par conséquent, aucune option n'a été levée sur l'exercice 2022.

Francesco Milleri, Directeur Général puis Président-Directeur Général à compter du 28 juin 2022

Francesco Milleri ne dispose pas d'options de souscription à exercer. Par conséquent, aucune option n'a été levée sur l'exercice 2022.

Paul du Saillant, Directeur Général Délégué

Paul du Saillant ne dispose pas d'options de souscription à exercer. Par conséquent, aucune option n'a été levée sur l'exercice 2022.

Tableau 8 – Historique des attributions d'options de souscription de performance capées (jusqu'en 2017 inclus) et d'options d'achat d'actions de performance capées (à compter de 2018)

Plan	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Date d'Assemblée Générale	05/05/2015	05/05/2015	05/05/2015	29/11/2018	29/11/2018	29/11/2018	21/05/2021
Date du Conseil d'administration	02/12/2015	22/09/2016	03/10/2017	29/11/2018	03/10/2019	01/10/2020	28/10/2021
Nombre total d'actions pouvant être souscrites/achetées	100 023	119 392	132 016	133 203	127 117	113 536	121 868
Nombre d'actions pouvant être souscrites/achetées par les mandataires sociaux							
Point de départ d'exercice des options	02/12/2018	22/09/2019	03/10/2020	29/11/2021	03/10/2022	01/10/2023	28/10/2024
Date d'expiration	02/12/2022	22/09/2023	03/10/2024	29/11/2025	03/10/2026	01/10/2027	28/10/2028
Prix de souscription/d'achat (moyenne des 20 cours d'ouverture avant le Conseil d'administration)	121,32 €	114,88 €	105,80 €	116,74 €	131,52 €	110,79 €	165,80 €
Modalités d'exercice ^(a)	Sous réserve des conditions : 100 % après trois ans	Sous réserve des conditions : 100 % après trois ans	Sous réserve des conditions : 100 % après trois ans	Sous réserve des conditions : 100 % après trois ans	Sous réserve des conditions : 100 % après trois ans	Sous réserve des conditions : 100 % après trois ans	Sous réserve des conditions : 100 % après trois ans
Nombre d'actions souscrites/achetées au 31/12/2022	68 985	38 836	51 266	35 673	15 155	0	0
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques	31 038	47 658	44 482	20 685	15 363	11 043	2 898
Options restantes au 31/12/2022	-	32 898	36 268	76 845	96 599	102 493	118 970

(a) L'acquisition définitive des options de souscription est soumise à une condition de présence, et une condition de performance basée sur la progression annualisée du cours de l'action EssilorLuxottica. Dans le cadre du projet de rapprochement entre Essilor et Luxottica, le Conseil d'administration réuni le 15 janvier 2017 a décidé de lever par anticipation, pour les salariés bénéficiaires, les conditions de performance des plans 2015 et 2016.

Tableau 9 – Historique des attributions d'actions de performance (hors attributions collectives)

Plan	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Date d'Assemblée Générale	05/05/2015	29/11/2018	29/11/2018	29/11/2018	21/05/2021	21/05/2021
Date du Conseil d'administration	03/10/2017	29/11/2018	03/10/2019	01/10/2020	28/10/2021	06/10/2022
Nombre total d'actions attribuées	1 481 219	1 565 862	2 228 446 ^(b)	2 138 851	2 817 295 ^(c)	2 092 725
Nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux :						
• Leonardo Del Vecchio		50 000	40 000	20 000		
• Francesco Milleri			35 000	35 000	50 000	50 000
• Paul du Sallant	30 005	30 005	30 005	35 045	35 000	35 000
Date d'acquisition des actions	Résidents le 03/10/2020	29/11/2021	03/10/2022	Non encore acquises	Non encore acquises	Non encore acquises
	Non-résidents le 03/10/2021					
Date de fin de période de conservation	Résidents le 03/10/2022	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Nombre d'actions acquises ^(a) au 31/12/2022	738 408	1 346 976	1 461 666	27 615	2 201	1 105
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	742 811	218 886	766 780	251 752	206 115	13 279
Actions restantes au 31/12/2022	-	-	-	1 859 494	2 608 979	2 078 341

(a) Outre la condition de présence, l'acquisition définitive des actions et leur nombre sont soumis à une condition de performance basée sur la progression annualisée du cours de l'action EssilorLuxottica. À compter de l'attribution intervenue en 2010 et jusqu'au plan 2019 inclus, une deuxième condition de performance s'applique spécifiquement aux dirigeants mandataires sociaux : le nombre d'actions définitivement acquises peut être diminué en cas de taux moyen de réalisation des objectifs de la rémunération variable inférieur à 100 %. À compter de l'attribution intervenue en 2020, le nombre d'actions définitivement acquises peut être diminué en cas de sous performance par rapport à l'indice EuroStoxx 50 pendant la période de mesure de la performance.

(b) Ce total n'inclut pas les 801 400 actions gratuites attribuées le 7 mars 2019 à 122 bénéficiaires au titre de la conversion du plan de rétention monétaire de Luxottica.

(c) Dont 1 849 295 actions de performance dans le cadre du plan annuel d'intéressement à long terme et 968 000 actions dans le cadre d'un plan exceptionnel de rétention. Les actions attribuées dans le cadre du plan exceptionnel de rétention sont soumises aux mêmes conditions de présence et de performance que celles du plan annuel régulier.

Tableau 10 – Récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles de chaque Dirigeant mandataire social exécutif

Aucune attribution de rémunérations variables pluriannuelles n'a eu lieu durant l'exercice 2022.

Tableau 11 – Dirigeants mandataires sociaux – Tableau détaillé

Leonardo Del Vecchio

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION JUSQU'AU 27 JUIN 2022

Date début mandat	2021
Date fin mandat	27 juin 2022
Contrat de travail	Non
Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	Non
Régime de retraite supplémentaire	Non
Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Non

Francesco Milleri

DIRECTEUR GÉNÉRAL, PUIS PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL À COMPTER DU 28 JUIN 2022

Date début mandat	2021
Date fin mandat	2024
Contrat de travail	Non ^(a)
Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	Oui ^(b)
Régime de retraite supplémentaire	Non
Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Oui ^(c)

(a) Conformément au Code AFEP-MEDEF, Francesco Milleri a mis fin à son contrat de travail à compter de sa désignation en qualité de Directeur Général par le Conseil d'administration qui s'est tenu à l'issue de l'Assemblée Générale du 21 mai 2021.

(b) L'indemnité de non-concurrence prévue au titre du mandat social est détaillée en annexe 5 de la section 3.3.2.2.3.

(c) L'indemnité de départ prévue au titre du mandat social est détaillée en annexe 4 de la section 3.3.2.2.3.

Paul du Saillant

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Date début mandat	2021
Date fin mandat	2024
Contrat de travail	Oui – suspendu à compter du 30 mars 2020 ^(a)
Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	Oui ^(b)
Régime de retraite supplémentaire	Oui ^(c)
Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Oui ^(d)

(a) Le contrat de travail de Paul du Saillant a été suspendu le 30 mars 2020 suite à sa nomination en qualité de Directeur Général d'Essilor International SAS. Lors de sa nomination à la fonction de Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica, il a été décidé de maintenir la suspension de son contrat de travail, conformément au Code AFEP-MEDEF.

(b) L'indemnité de non-concurrence est détaillée en annexe 5 de la section 3.3.2.2.3.

(c) Le régime de retraite à prestations définies applicable à Paul du Saillant est détaillé en annexe 3 de la section 3.3.2.2.3.

(d) Les indemnités de départ prévues au titre du mandat social et du contrat de travail suspendu sont détaillées en annexe 4 de la section 3.3.2.2.3.

Ratio d'équité entre le niveau de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés de la Société

Cette présentation a été réalisée conformément aux termes de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019, dite « loi PACTE » et à l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019, dans une optique de transparence en matière de rémunération des dirigeants. Sont présentés ci-dessous les ratios entre le niveau de la rémunération de chacun des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés de la Société.

Méthodologie

- EssilorLuxottica se réfère aux lignes directrices de l'AFEP-MEDEF (actualisées en février 2021) s'agissant de la méthodologie de comparaison de la rémunération totale des dirigeants mandataires sociaux avec celle des salariés du Groupe.
- La holding EssilorLuxottica SA, société cotée, comprend un très faible nombre de salariés par rapport au nombre total de salariés du Groupe en France. Afin de couvrir au moins 80% des effectifs en France tout en tenant compte des évolutions du Groupe, les périmètres retenus sont :
 - jusqu'en 2018 : Essilor International SAS, EssilorLuxottica SA et BBGR ;
 - 2019 à 2021 : Intégration de Luxottica France ;
 - A partir de 2022 : Intégration de GrandVision France.
- Afin de garder un historique comparable, les ratio d'équité 2022 ont également été calculés à périmètre constant sans GrandVision France.

- Les éléments de rémunération pris en compte pour le calcul des ratios sont :
 - pour les dirigeants mandataires sociaux : le salaire de base, la rémunération variable annuelle versée en année N au titre de l'année N-1, l'intéressement long terme attribué en année N et valorisé en normes comptables IFRS, conformément à la méthodologie préconisée par l'AFEP-MEDEF, les avantages en nature, la rémunération à raison du mandat d'administrateur due au titre de l'année N ;
 - pour les salariés (équivalent temps plein) : la rémunération fixe, la rémunération variable annuelle versée en année N au titre de N-1, l'intéressement, le supplément d'intéressement et la participation versés en année N, l'intéressement long terme attribué en année N et valorisé en normes comptables IFRS, conformément à la méthodologie préconisée par l'AFEP-MEDEF, les primes individuelles versées en année N.

Les rémunérations prises en compte pour les dirigeants mandataires sociaux et les salariés sont des rémunérations brutes qui n'incluent pas les charges et cotisations patronales assises sur ces rémunérations.

3 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Rémunération des mandataires sociaux

À titre de comparaison, le tableau ci-dessous présente l'évolution annuelle de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des salariés au regard de la performance du Groupe.

	2018	2019	2020	2021	2022
PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ					
Cours final de l'action sur l'année N	110,45 €	135,80 €	127,55 €	187,24 €	169,20 €
Évolution du cours final de l'action par rapport à l'année N-1	-3,9%	+23,0%	-6,1%	+46,8%	-9,6%
Résultat net part du Groupe pour l'année N	1 774 M€ ^(a)	1 938 M€ ^(a)	788 M€ ^{(a) (c)}	2 060 M€ ^(a)	2 860 M€ ^(a)
Évolution du résultat net part du Groupe par rapport à l'année N-1	+ 113 % ^(b)	+ 9 %	- 59 % ^(c)	+ 161 % ^(d)	+ 39 % ^(e)
RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS					
Rémunération moyenne des salariés en année N	73 905 €	74 564 €	74 919 €	76 596 €	À périmètre constant : 78 079 € En incluant GrandVision France : 57 813 €
Évolution de la rémunération moyenne par rapport à l'année N-1	+ 1 %	+ 1 %	+ 0 %	+ 2 %	À périmètre constant : + 2 % En incluant GrandVision France : - 25 %
Rémunération médiane des salariés en année N	57 142 €	57 800 €	57 625 €	56 645 €	À périmètre constant : 58 614 € En incluant GrandVision France : 41 602 €
Évolution de la rémunération médiane par rapport à l'année N-1	+ 1 %	+ 1 %	- 0 %	-2%	À périmètre constant : + 3 % En incluant GrandVision France : - 27 %

(a) Résultat net part du Groupe *pro forma* ajusté pour 2018 et Résultat net part du Groupe ajusté pour 2019, 2020, 2021 et 2022.

(b) Impact du rapprochement avec Luxottica.

(c) Impact de la pandémie Covid-19.

(d) Rebond de l'activité en 2021 suite à la pandémie Covid-19, hors GrandVision (une croissance significative de 16,1 % à taux de change constants comparé à 2019).

(e) Impact de l'intégration de GrandVision

Rémunération des mandataires sociaux

	2018	2019	2020	2021	2022
Président-Directeur Général (fonction existante jusqu'au 17 décembre 2020) Hubert Sagnières jusqu'au 1^{er} octobre 2018, Leonardo Del Vecchio du 1^{er} octobre 2018 au 17 décembre 2020					
Hubert Sagnières	1 820 198 €^(a)			-	-
Évolution de la rémunération par rapport à l'année N-1	- ^(b)			-	-
Leonardo Del Vecchio	2 595 000 €^(c)	3 320 325 €	1 815 565 €		
Évolution de la rémunération par rapport à l'année N-1	-	- ^(d)	- 45 %		
Ratio sur rémunération moyenne	60^(e)	45	24		
Ratio sur rémunération médiane	77^(e)	57	32		
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION JUSQU'AU 27 JUIN 2022					
Leonardo Del Vecchio				820 382 €	290 500 €
Évolution de la rémunération par rapport à l'année N-1					- 65%
Ratio sur rémunération moyenne				11	À périmètre constant : 4 En incluant GrandVision France : 5
Ratio sur rémunération médiane				14	À périmètre constant : 5 En incluant GrandVision France : 7
DIRECTEUR GÉNÉRAL, PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL A COMPTER DU 28 JUIN 2022					
Francesco Milleri				6 168 857 €	7 803 639 €
Évolution de la rémunération par rapport à l'année N-1					+ 27%
Ratio sur rémunération moyenne				81	À périmètre constant : 100 En incluant GrandVision France : 135
Ratio sur rémunération médiane				109	À périmètre constant : 133 En incluant GrandVision France : 188
DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ					
Paul du Saillant				4 753 740 €	6 223 500 €
Évolution de la rémunération par rapport à l'année N-1					+ 31%
Ratio sur rémunération moyenne				62	À périmètre constant : 80 En incluant GrandVision France : 108
Ratio sur rémunération médiane				84	À périmètre constant : 106 En incluant GrandVision France : 150

(a) Rémunération jusqu'au 1^{er} octobre 2018 : 600 000 euros de rémunération fixe, 1 214 400 euros de bonus versé, 5 798 euros d'avantages en nature.

(b) Année 2018 incomplète pour Hubert Sagnières. La rémunération 2018 pour la fonction de Président-Directeur Général est de 4 415 198 euros, somme des rémunérations de Hubert Sagnières et Leonardo Del Vecchio. La rémunération 2018 pour la fonction de Président-Directeur Général est en baisse de 1 % par rapport à la rémunération 2017.

(c) Rémunération à compter du 1^{er} octobre 2018 : 287 500 euros de rémunération fixe, 25 000 euros de rémunération à raison du mandat d'administrateur, 2 282 500 euros d'actions de performance (juste valeur comptable à la date d'attribution).

(d) Année 2018 incomplète pour Leonardo Del Vecchio. La rémunération 2018 pour la fonction de Président-Directeur Général est de 4 415 198 euros, somme des rémunérations de Hubert Sagnières et Leonardo Del Vecchio. La rémunération 2019 pour la fonction de Président-Directeur Général est en baisse de 25 % par rapport à la rémunération 2018.

(e) Ratio calculé avec la rémunération 2018 pour la fonction de Président-Directeur Général (4 415 198 euros), somme des rémunérations de Hubert Sagnières et Leonardo Del Vecchio.

3.3.4 Éléments de rémunération versés au cours de 2022 ou attribués à raison du mandat au titre de 2022 aux mandataires sociaux (« Say on Pay » ou vote « Ex-post »)

La résolution n° 6 a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I. incluant notamment la rémunération totale et les avantages de toute nature versés à raison du mandat au cours de l'exercice écoulé ou attribués à raison du mandat au titre du même exercice à l'ensemble des mandataires sociaux, y compris les mandataires sociaux dont le mandat a pris fin et ceux nouvellement nommés au cours de l'exercice 2022 et les éléments permettant de faire le lien entre la rémunération des mandataires sociaux et la performance, y compris RSE, de la Société.

La résolution n° 7 a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires les éléments de la rémunération versée au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre dudit exercice au Président du Conseil d'administration pour la période du 1er janvier au 27 juin 2022.

La résolution n° 8 a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires les éléments de la rémunération versée au cours de l'exercice 2022 ou attribuée au titre dudit exercice à Monsieur Francesco Milleri, Directeur Général jusqu'au 27 juin 2022 puis Président-Directeur Général. Il est précisé que l'intégralité des éléments de rémunération versés au cours de 2022 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Francesco Milleri correspondent aux éléments de rémunération prévus par la politique de rémunération applicable au Directeur Général telle qu'approuvée par l'Assemblée Générale du 25 mai 2022. La rémunération fixe prévue dans la politique de rémunération pour 2022 applicable au Président du Conseil d'administration n'a pas été versé ni attribuée à Monsieur Francesco Milleri.

La résolution n° 9 a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires les éléments de la rémunération versée au cours de l'exercice 2022 ou attribuée au titre dudit exercice à Monsieur Paul du Saillant, Directeur Général Délégué.

Ces votes sont requis en application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce tel qu'amendé, notamment, par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 (dite « loi Sapin II »), par la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 (dite « loi PACTE ») et l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019.

Ces éléments sont présentés sous forme d'un tableau établi selon les préconisations du Guide d'Application du Code AFEP-MEDEF émis par le Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise.

Sixième résolution

Approbation du rapport sur la rémunération et les avantages de toute nature versés en 2022 ou attribués au titre du même exercice aux mandataires sociaux

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport sur le gouvernement d'entreprise auquel il est fait référence à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 I. du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce qui y sont présentées, telles qu'elles figurent dans ce Document d'enregistrement universel, section 3.3, paragraphe « Rémunération des mandataires sociaux ».

Septième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre dudit exercice au Président du Conseil d'administration pour la période du 1er janvier au 27 juin 2022.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application de l'article L. 22-10-34-II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés en 2022 ou attribués au titre du même exercice au Président du Conseil d'administration pour la période du 1er janvier au 27 juin 2022, tels qu'ils figurent dans le présent Document d'enregistrement universel, section 3.3, paragraphe « Rémunération des mandataires sociaux ».

Les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre dudit exercice sont synthétisés ci-dessous.

Éléments de rémunération versés au cours de ou attribués au titre de l'exercice 2022	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Commentaires
Rémunération fixe	245 833 euros	Rémunération fixe brute annuelle de 500 000 euros, arrêtée par les Conseils d'administration du 10 mars 2022 sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations. Le montant de 245 833 euros correspond à la rémunération fixe versée jusqu'au décès de Monsieur Leonardo Del Vecchio.
Rémunération variable	N/A	Monsieur Leonardo Del Vecchio n'a bénéficié d'aucune rémunération variable.
Rémunération variable différée	N/A	Monsieur Leonardo Del Vecchio n'a bénéficié d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Monsieur Leonardo Del Vecchio n'a bénéficié d'aucune rémunération variable pluriannuelle.

Éléments de rémunération versés au cours de ou attribués au titre de l'exercice 2022	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Commentaires
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	44 667 euros	Monsieur Leonardo Del Vecchio a perçu 44 667 euros au titre de son mandat d'administrateur d'EssilorLuxottica, jusqu'à son décès.
Rémunération exceptionnelle	N/A	Monsieur Leonardo Del Vecchio n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle.
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	N/A	Monsieur Leonardo Del Vecchio n'a bénéficié d'aucune attribution de stock-options.
Attribution d'actions de performance	N/A	Monsieur Leonardo Del Vecchio n'a bénéficié d'aucune attribution d'actions de performance.
Indemnité de prise de fonction	N/A	Monsieur Leonardo Del Vecchio n'a bénéficié d'aucune indemnité de prise de fonction.
Indemnité de cessation de fonction	N/A	Monsieur Leonardo Del Vecchio n'a bénéficié d'aucune indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	N/A	Monsieur Leonardo Del Vecchio n'a bénéficié d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	N/A	Monsieur Leonardo Del Vecchio n'a bénéficié d'aucun régime de retraite supplémentaire.
Régimes collectifs de prévoyance, de frais de santé et de retraite à cotisations définies	N/A	Monsieur Leonardo Del Vecchio n'a bénéficié d'aucuns régimes collectifs de prévoyance, de frais de santé et de retraite à cotisations définies en vigueur au sein de la Société.
Avantages de toute nature	Aucun versement	Monsieur Leonardo Del Vecchio n'a bénéficié d'aucun avantage en nature en 2022.

Huitième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre dudit exercice à M. Francesco Milleri, Directeur Général jusqu'au 27 juin 2022 puis Président-Directeur Général

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II. du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés en 2022 ou attribués au titre du même exercice à M. Francesco Milleri, en raison de son mandat de Directeur Général jusqu'au 27 juin 2022, puis Président-Directeur Général, tels qu'ils figurent dans ce Document d'enregistrement universel, section 3.3, paragraphe « Rémunération des mandataires sociaux ».

Les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre dudit exercice à M. Francesco Milleri sont synthétisés ci-dessous.

Éléments de rémunération versés au cours de ou attribués au titre de l'exercice 2022	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Commentaires
Rémunération fixe	1 500 000 euros	Rémunération fixe brute annuelle de 1 500 000 euros arrêtée par le Conseil d'administration du 10 mars 2022 sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations au titre des fonctions de Directeur Général. Il est précisé que, au titre de ses fonctions de Président-Directeur Général depuis le 28 juin 2022, Francesco Milleri n'a pas perçu la rémunération fixe qui était prévue dans la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration applicable à Leonardo Del Vecchio telle qu'approuvée par l'Assemblée Générale du 25 mai 2022.
Rémunération variable	2 437 500 euros	Rémunération variable annuelle attribuée au titre de 2022 Au cours de sa réunion du 22 février 2023, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations et après validation des éléments financiers par le Comité d'audit et des risques, a évalué le montant de la rémunération variable de Francesco Milleri au titre de l'exercice 2022. Compte tenu des objectifs financiers et spécifiques arrêtés par le Conseil du 10 mars 2022 et des réalisations constatées au 31 décembre 2022, le montant de la part variable a été évalué ainsi : <ul style="list-style-type: none"> • Croissance du bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ajusté, objectif réalisé à 175 % ;

3 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Rémunération des mandataires sociaux

Éléments de rémunération versés au cours de ou attribués au titre de l'exercice 2022	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Croissance du chiffre d'affaires (à taux de change constants, hors acquisition stratégique), objectif réalisé à 137,5 % ; • Résultat opérationnel ajusté en pourcentage du chiffre d'affaires, objectif réalisé à 125 % ; • Maîtrise des frais généraux et administratifs, objectif réalisé à 200 % ; • Responsabilité sociale et environnementale, objectif réalisé à 200 %. <p>Le montant de la rémunération variable au titre de 2022 de Francesco Milleri a, en conséquence, été arrêté à 2 437 500 euros, soit 162,5 % de son bonus cible 2022.</p> <p>Le détail de ces critères, leur pondération et leurs échelles d'évaluation respectives figurent en section 3.3.2, paragraphe « Rémunération 2022 des mandataires sociaux ».</p> <p>Rappel : Rémunération variable annuelle versée en 2022 (au titre de 2021)</p> <p>Monsieur Francesco Milleri a bénéficié d'une rémunération variable annuelle d'un montant de 2 773 639 euros, soit 197,8 % de réalisation des objectifs, versée en 2022.</p>
Rémunération variable différée	N/A	Monsieur Francesco Milleri ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Monsieur Francesco Milleri ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	100 000 euros	Monsieur Francesco Milleri a perçu 100 000 euros au titre de son mandat d'administrateur d'EssilorLuxottica.
Rémunération exceptionnelle	N/A	Monsieur Francesco Milleri n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle.
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	N/A	Monsieur Francesco Milleri ne bénéficie pas d'attribution de stock-options.
Attribution d'actions de performance	Nombre : 50 000 et valorisation comptable : 3 430 000 euros	<p>Au cours de sa réunion du 6 octobre 2022, le Conseil d'administration, en application de l'autorisation donnée par la résolution n° 15 de l'Assemblée Générale du 21 mai 2021 et sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a attribué à Monsieur Francesco Milleri 50 000 actions de performance valorisées selon la méthode retenue pour les comptes consolidés à 3 430 000 euros, soit 2,3 % du nombre total d'actions de performance attribuées et 0,011 % du capital social au 31 décembre 2022.</p> <p>Les règles d'encadrement des attributions aux dirigeants mandataires sociaux et les conditions d'acquisition des actions figurent en section 3.3.2, paragraphe « Rémunération 2022 des mandataires sociaux ».</p>
Indemnité de prise de fonction	N/A	Monsieur Francesco Milleri n'a bénéficié d'aucune indemnité de prise de fonction.
Indemnité de cessation de fonction	Aucun versement	<p>Monsieur Francesco Milleri n'a bénéficié d'aucune indemnité de cessation de fonction au titre de l'exercice 2022.</p> <p>A titre d'information, conformément aux recommandations du Code AFEP MEDEF, Monsieur Francesco Milleri a mis fin à son contrat de travail à compter de sa désignation en qualité de Directeur Général le 21 mai 2021.</p> <p>Rappel :</p> <p>Conformément à la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux pour 2022 telle qu', approuvée par l'Assemblée Générale du 25 mai 2022, Monsieur Francesco Milleri bénéficie de la possibilité de percevoir une indemnité de départ, en cas de départ contraint, d'un montant de deux années de rémunération monétaire (calculé par référence au montant moyen mensuel correspondant à la rémunération fixe perçue au cours des douze derniers mois complets d'activité précédant la notification de la rupture du mandat, augmenté d'un douzième de la dernière rémunération variable annuelle due ou perçue). L'indemnité de départ est intégralement soumise à des conditions de performance.</p> <p>Le détail des conditions d'attribution de cette indemnité figure en section 3.3.2, paragraphe « Rémunération 2022 des mandataires sociaux ».</p>

Éléments de rémunération versés au cours de ou attribués au titre de l'exercice 2022	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Commentaires
Indemnité de non-concurrence	Aucun versement	<p>Monsieur Francesco Milleri n'a bénéficié d'aucune indemnité de non-concurrence au titre de l'exercice 2022.</p> <p>Monsieur Francesco Milleri bénéficie au titre de son mandat social de Directeur Général d'EssilorLuxottica d'une indemnité de non-concurrence en contrepartie du respect d'une obligation de non-concurrence de 20 mois à compter de la date de cessation de son mandat.</p> <p>Cette indemnité de non-concurrence, dont le paiement serait échelonné sur la durée d'application de la clause, serait égale à 60 % de sa rémunération brute (fixe + variable du ou perçu),</p> <p>Etant précisé que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'indemnité de non-concurrence ne pourrait pas être versée dès lors que le dirigeant ferait valoir ses droits à la retraite ou aurait plus de 65 ans au moment de la cessation de ses fonctions ; • le cumul de l'indemnité de non-concurrence et de l'indemnité de départ (en ce compris, le cas échéant, l'indemnité légale ou conventionnelle due au titre du contrat de travail) ne pourrait excéder le plafond de deux années de rémunération monétaire. <p>Il est à noter que l'engagement de non-concurrence conclu avec Francesco Milleri ne prévoit pas la faculté pour le Conseil d'administration d'y renoncer au moment de son départ. Le Conseil d'administration a en effet considéré que, compte tenu du contexte très concurrentiel dans lequel intervient la Société, il était essentiel de ne pas faire peser d'incertitude sur l'application de cette clause de non-concurrence. À cet égard, le Conseil d'administration a jugé primordial, en cette période de transition, que la Société ait à sa tête un dirigeant disposant d'une connaissance approfondie de l'entreprise et du secteur, capable non seulement d'incarner les valeurs du Groupe, sa stratégie et son ambition mais également de transformer son organisation de manière à anticiper les mutations du marché sur lequel celui-ci évolue. Il est apparu clé au Conseil d'administration d'assurer la protection des informations stratégiques et des intérêts du Groupe pendant la période agréée. C'est pourquoi il a été jugé opportun de maintenir le même mécanisme que celui dont Francesco Milleri bénéficiait au titre de son contrat de travail concernant une éventuelle levée de la clause de non-concurrence. En effet, le maintien de ce dispositif permet au dirigeant mandataire social de s'engager sur des règles préétablies et claires, contribuant ainsi à créer une dynamique et une confiance dans la relation avec le dirigeant, dans le meilleur intérêt de toutes les parties prenantes.</p> <p>Le détail des conditions d'attribution de cette indemnité figure en section 3.3.2, paragraphe « Rémunération 2022 des mandataires sociaux ».</p>
Régime de retraite supplémentaire	N/A	Monsieur Francesco Milleri n'est pas un bénéficiaire potentiel du régime de retraite à prestations définies.
Régimes collectifs de prévoyance, de frais de santé et de retraite à cotisations définies		Monsieur Francesco Milleri a bénéficié des régimes collectifs de prévoyance, de frais de santé et de retraite à cotisations définies en vigueur au sein du groupe EssilorLuxottica, dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle il est assimilé pour la fixation des avantages sociaux et autres éléments accessoires de sa rémunération.
Avantages de toute nature	Aucun versement	Monsieur Francesco Milleri n'a bénéficié d'aucun avantage en nature en 2022.

Neuvième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre dudit exercice à M. Paul du Saillant, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II. du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés en 2022 ou attribués au titre du même exercice à M. Paul du Saillant, en raison de son mandat de Directeur Général Délégué, tels qu'ils figurent dans ce Document d'enregistrement universel, section 3.3, paragraphe « Rémunération des mandataires sociaux ».

Les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre dudit exercice à M. Paul du Saillant sont synthétisés ci-dessous.

Éléments de rémunération versés au cours de ou attribués au titre de l'exercice 2022	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Commentaires
Rémunération fixe	1 250 000 euros	Rémunération fixe brute annuelle de 1 250 000 euros, arrêtée par le Conseil d'administration du 10 mars 2022 sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations.
Rémunération variable	2 031 250 euros	<p>Rémunération variable annuelle attribuée au titre de 2022</p> <p>Au cours de sa réunion du 22 février 2023, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations et après validation des éléments financiers par le Comité d'audit et des risques, a évalué le montant de la rémunération variable de Paul du Saillant au titre de l'exercice 2022.</p> <p>Compte tenu des objectifs financiers et spécifiques arrêtés par le Conseil du 10 mars 2022 et des réalisations constatées au 31 décembre 2022, le montant de la part variable a été évalué ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Croissance du bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ajusté, objectif réalisé à 175 % ; • Croissance du chiffre d'affaires (à taux de change constants, hors acquisition stratégique), objectif réalisé à 137,5 % ; • Résultat opérationnel ajusté en pourcentage du chiffre d'affaires, objectif réalisé à 125 % ; • Maîtrise des frais généraux et administratifs, objectif réalisé à 200 % ; • Responsabilité sociale et environnementale, objectif réalisé à 200 %. <p>Le montant de la rémunération variable au titre de 2022 de Paul du Saillant a, en conséquence, été arrêté à 2 031 250 euros, soit 162,5 % de son bonus cible 2022.</p> <p>Le détail de ces critères, leur pondération et leurs échelles d'évaluation respectives figurent en section 3.3.2, paragraphe « Rémunération 2022 des mandataires sociaux ».</p> <p>Rappel : Rémunération variable annuelle versée en 2022 (au titre de 2021)</p> <p>Monsieur Paul du Saillant a bénéficié d'une rémunération variable annuelle d'un montant de 2 472 500 euros, soit 197,8 % de réalisation des objectifs, versée en 2022.</p>
Rémunération variable différée	N/A	Monsieur Paul du Saillant ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Monsieur Paul du Saillant ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	100 000 euros	Monsieur Paul du Saillant a perçu 100 000 euros au titre de son mandat d'administrateur d'EssilorLuxottica.

Éléments de rémunération versés au cours de ou attribués au titre de l'exercice 2022	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Commentaires
Rémunération exceptionnelle	N/A	Monsieur Paul du Saillant n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle.
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	N/A	Monsieur Paul du Saillant ne bénéficie pas d'attribution de stock-options.
Attribution d'actions de performance	Nombre : 35 000 et valorisation comptable : 2 401 000 euros	<p>Au cours de sa réunion du 6 octobre 2022, le Conseil d'administration, en application de l'autorisation donnée par la résolution n° 15 de l'Assemblée Générale du 21 mai 2021 et sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a attribué à Monsieur Paul du Saillant 35 000 actions de performance valorisées selon la méthode retenue pour les comptes consolidés à 2 401 000 euros, soit 1,6 % du nombre total d'actions de performance attribuées et 0,008 % du capital social au 31 décembre 2022.</p> <p>Les règles d'encadrement des attributions aux dirigeants mandataires sociaux et les conditions d'acquisition des actions figurent en section 3.3.2, paragraphe « Rémunération 2022 des mandataires sociaux ».</p>
Indemnité de prise de fonction	N/A	Monsieur Paul du Saillant n'a bénéficié d'aucune indemnité de prise de fonction.
Indemnité de cessation de fonction	Aucun versement	<p>Monsieur Paul du Saillant n'a bénéficié d'aucune indemnité de cessation de fonction au titre de l'exercice 2022.</p> <p>À titre d'information, le contrat de travail de Paul du Saillant a été suspendu le 30 mars 2020 suite à sa nomination en qualité de Directeur Général d'Essilor International SAS. Lors de sa nomination à la fonction de Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica, il a été décidé de maintenir la suspension de son contrat de travail, conformément au Code AFEP-MEDEF.</p> <p>Rappel :</p> <p>Conformément à la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux pour l'exercice 2022, telle qu'approuvée par l'Assemblée Générale du 25 mai 2022, Paul du Saillant bénéficierait d'une indemnité de départ, qui se décomposerait entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une indemnité légale ou indemnité conventionnelle liée à la convention collective (non soumise à condition de performance) ; • une indemnité supra-légale au titre du mandat social intégralement soumise à l'atteinte de la condition de performance suivante. <p>Le cumul des deux indemnités (légale et supra-légale) ne pourrait excéder deux années de rémunération monétaire (calculé par référence au montant moyen mensuel correspondant à la rémunération fixe perçue au cours des douze derniers mois complets d'activité précédant la notification de la rupture du contrat de travail, augmenté d'un douzième de la dernière rémunération variable annuelle due ou perçue).</p> <p>Le montant de l'indemnité légale ou conventionnelle à laquelle Paul du Saillant pourrait avoir droit en cas de licenciement représenterait 6,15 mois de la rémunération attribuée au titre de son contrat suspendu (moyenne mensuelle des appointements ainsi que des avantages et gratifications contractuels dont Paul du Saillant aurait bénéficié au cours des douze ou trois (selon le plus favorable) derniers mois précédant la notification du licenciement).</p> <p>Les conditions d'octroi de l'indemnité de départ, son montant maximal ainsi que ses modalités de calcul ont été définis conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.</p> <p>Le détail des conditions d'attribution de cette indemnité figure en section 3.3.2, paragraphe « Rémunération 2022 des mandataires sociaux ».</p>

3 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Rémunération des mandataires sociaux

Éléments de rémunération versés au cours de ou attribués au titre de l'exercice 2022	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Commentaires
Indemnité de non-concurrence	Aucun versement	<p>Monsieur Paul du Saillant n'a bénéficié d'aucune indemnité de non-concurrence au titre de l'exercice 2022.</p> <p>Consécutivement à la nomination de Paul du Saillant au poste de Directeur Général Délégué, l'indemnité de non-concurrence stipulée à son contrat de travail a été durcie pour garantir la conformité avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF.</p> <p>Paul du Saillant bénéficie ainsi, au titre de son contrat de travail, d'une indemnité de non-concurrence, échelonnée sur la durée d'application de la clause, rémunérée à hauteur de 60 % de la rémunération brute (fixe + variable) en contrepartie d'une obligation de non-concurrence de 12 à 24 mois à compter de la date de rupture effective de son contrat de travail, étant précisé que :</p> <ul style="list-style-type: none"> le Conseil d'administration pourrait renoncer à la mise en œuvre de cette clause lors du départ du dirigeant ; l'indemnité de non-concurrence ne pourrait pas être versée dès lors que le dirigeant ferait valoir ses droits à la retraite ou aurait plus de 65 ans au moment de la cessation de ses fonctions ; le cumul de l'indemnité de non-concurrence et de l'indemnité de départ (en ce compris, le cas échéant, l'indemnité légale ou conventionnelle due au titre du contrat de travail) ne pourrait excéder le plafond de deux années de rémunération monétaire. <p>Le détail des conditions d'attribution de cette indemnité figure en section 3.3.2, paragraphe « Rémunération 2022 des mandataires sociaux ».</p>
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	<p>Monsieur Paul du Saillant bénéficie du régime de retraite supplémentaire à prestations définies en vigueur de la Société dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle il est assimilé pour la fixation des avantages sociaux et autres éléments accessoires de sa rémunération.</p> <p>Conformément à la loi PACTE et l'ordonnance du 3 juillet 2019 mettant en œuvre certaines dispositions de cette loi, le régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été fermé à cette date.</p> <p>Paul du Saillant a atteint 11 ans et deux mois d'ancienneté au 31 décembre 2019. Depuis cette date, il n'acquiert plus aucun droit supplémentaire.</p> <p>Dans le cadre de ce régime, et compte tenu de son ancienneté dans le Groupe à la fermeture du régime, le calcul théorique de la rente annuelle dont bénéficierait Paul du Saillant au 31 décembre 2022 serait de 12,7 % de la moyenne de la rémunération effectivement perçue au cours des exercices 2020, 2021 et 2022 (soit environ 301 827 euros).</p> <p>Le détail des conditions d'attribution de régime de retraite supplémentaire figure en section 3.3.2, paragraphe « Rémunération 2022 des mandataires sociaux ».</p>
Régimes collectifs de prévoyance, de frais de santé et de retraite à cotisations définies		<p>Monsieur Paul du Saillant a bénéficié des régimes collectifs de prévoyance, de frais de santé et de retraite à cotisations définies en vigueur au sein du groupe EssilorLuxottica, dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle il est assimilé pour la fixation des avantages sociaux et autres éléments accessoires de sa rémunération.</p>
Avantages de toute nature	Aucun versement	<p>Monsieur Paul du Saillant n'a bénéficié d'aucun avantage en nature en 2022.</p>

3.3.5 Politique de rémunération 2023 des mandataires sociaux (« Say on Pay » ou vote « Ex-ante »)

En application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale les principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux mandataires sociaux en raison de l'exercice de leur mandat pour l'exercice 2023 et constituant la politique de rémunération les concernant.

Ces principes et critères arrêtés par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations sont présentés dans le rapport prévu par l'article précité et figurant en section 3.3. À cet égard, il est précisé que la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, qui doit faire l'objet d'un vote annuel, est fixée par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, sur la base des principes clés suivants :

- la rémunération doit être étroitement liée aux performances (y compris RSE) d'EssilorLuxottica, en lien avec la stratégie commerciale de la Société ;
- la rémunération doit être appréhendée dans sa globalité : l'ensemble des composantes de la rémunération (rémunération monétaire, rémunération à long terme, avantages sociaux et retraite supplémentaire) et l'équilibre entre ces composantes doivent être pris en compte ;
- la rémunération doit être compétitive au regard des pratiques de sociétés européennes et internationales comparables ;
- la rémunération doit tenir compte des conditions de rémunération et d'emploi des salariés du Groupe : elle doit être cohérente avec celle des autres dirigeants et salariés d'EssilorLuxottica tant dans sa structure que dans son évolution ;
- la rémunération doit être régie par des règles simples, lisibles et transparentes.

1. Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration

La rémunération des membres du Conseil d'administration se compose uniquement d'une rémunération monétaire, dont le montant maximum est voté par l'Assemblée Générale et dont la répartition est décidée par le Conseil d'administration.

La rémunération des administrateurs comporte une part fixe et une part variable prépondérante, lesquelles tiennent compte (i) de la nature des mandats occupés au sein du Conseil d'administration et de ses Comités et (ii) de la présence effective des membres aux réunions du Conseil d'administration et des Comités.

Une rémunération distinctive est prévue pour la fonction d'administrateur référent afin de tenir compte des missions spécifiques induites par cette fonction.

Au titre de l'exercice 2023, la somme fixe annuelle maximale de 2 000 000 euros votée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 novembre 2018 sera allouée et répartie par le Conseil d'administration entre ses différents membres.

Conformément à l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, la **résolution n° 10** a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2023. Pour plus de détail sur la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration, il convient de se reporter en section 3.3.1.

2. Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux comporte trois éléments principaux :

- une composante fixe, devant permettre d'attirer et retenir les meilleurs talents ;
- une composante variable court terme, liée à l'accomplissement d'objectifs stratégiques (financiers et extra-financiers) fixés pour l'année au début de chaque exercice ;
- une composante intéressement long terme, qui vise à encourager une création de valeur durable pour l'actionnaire et à aligner les intérêts des dirigeants mandataires sociaux avec ceux des actionnaires.

Rémunération variable court terme

(Pouvant représenter, respectivement pour le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué, 125 % et 100 % de la rémunération fixe en cas d'atteinte des objectifs à la cible sans pouvoir dépasser 250% et 200 %)

Rémunération variable long terme

(conditions de performance appréciées sur trois ans)

Rémunération fixe

80 % de critères financiers :

- Bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ajusté ;
- croissance du chiffre d'affaires (à taux de change constants, hors acquisition stratégique) ;
- résultat opérationnel ajusté

Critère principal : croissance annualisée du cours de l'action.

20 % de critères extra-financiers liés à un objectif RSE.

Pénalité en cas de sous-performance par rapport à l'indice Eurostoxx50.

3 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Rémunération des mandataires sociaux

La résolution n° 11 a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires la politique de rémunération du Président-Directeur Général, applicable à Monsieur Francesco Milleri, pour l'exercice 2023.

La résolution n° 12 a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires la politique de rémunération du Directeur Général Délégué applicable à Monsieur Paul du Saillant, pour l'exercice 2023.

Le détail de l'ensemble de la politique de rémunération se trouve dans le « Rapport sur le gouvernement d'entreprise » en section 3.3.1.

Dixième résolution

Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2023

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport sur le gouvernement d'entreprise, en application de l'article L. 22-10-8 II. du Code de commerce approuve la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration, présentée dans ce Document d'enregistrement universel, section 3.3.1, paragraphe « Rémunération des mandataires sociaux ».

Onzième résolution

Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur Général pour l'exercice 2023

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport sur le gouvernement d'entreprise, en application de l'article L. 22-10-8 II. du Code de commerce approuve la politique de rémunération applicable au Président-Directeur Général, présentée dans ce Document d'enregistrement universel, section 3.3.1, paragraphe « Rémunération des mandataires sociaux ».

Douzième résolution

Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général Délégué pour l'exercice 2023

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport sur le gouvernement d'entreprise, en application de l'article L. 22-10-8 II. du Code de commerce approuve la politique de rémunération applicable au Directeur Général Délégué, présentée dans ce Document d'enregistrement universel, section 3.3.1, paragraphe « Rémunération des mandataires sociaux ».

3.3.6 État récapitulatif des opérations réalisées en 2022 sur les titres de la Société par les mandataires sociaux (ou des personnes qui leur sont étroitement liées)

(Article 223-26 du Règlement général de l'AMF)

Prénom	Nom	Qualité	Description de l'instrument financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Montant de l'opération	Nombre d'actions
Francesco	Milleri	Directeur Général, puis Président-Directeur Général à compter du 28 juin 2022	Actions	Paiement des dividendes en actions	21/06/2022	96 547,20 €	712
				Acquisition des attributions d'actions gratuites du plan 2019	03/10/2022	-	26 600
				Transfert ^(a)	03/10/2022		21 904
Paul	du Saillant	Directeur Général Délégué	Actions	Paiement des dividendes en actions	21/06/2022	815 091,60 €	6 011
				Paiement des dividendes en actions	21/06/2022	850 347,60 €	6 271
				Acquisition des attributions d'actions gratuites du plan 2019	03/10/2022	-	22 804
				Acquisition des attributions d'actions gratuites du plan 2019 - Plan collectif	28/11/2022	-	15
				Achat dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise	19/12/2022	51 793,47 €	393
				Cession de part du Plan d'Épargne Entreprise	23/12/2022	1 500 098,72 €	8 831,75
Margot	Bard	Administratrice représentant les salariés	Actions	Paiement des dividendes en actions	21/06/2022	6 373,20 €	47
				Paiement des dividendes en actions	21/06/2022	13 966,80 €	103
				Acquisition des attributions d'actions gratuites du plan 2019	03/10/2022	-	391
				Acquisition des attributions d'actions gratuites du plan 2019 - Plan collectif	28/11/2022	-	15
				Achat dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise	19/12/2022	25 435,47 €	193
Romolo	Bardin	Administrateur représentant Delfin	Actions	Paiement des dividendes en actions	21/06/2022	18 441,60 €	136
				Achat	03/10/2022	396 544,81 €	2 805

3 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Rémunération des mandataires sociaux

Prénom	Nom	Qualité	Description de l'instrument financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Montant de l'opération	Nombre d'actions
Sébastien	Brown	Administrateur représentant les salariés	Actions	Paiement des dividendes en actions	21/06/2022	135,60 €	1
				Acquisition des attributions d'actions gratuites du plan 2019	03/10/2022	-	33
				Acquisition des attributions d'actions gratuites du plan 2019 - Plan collectif	28/11/2022	-	15
				Achat dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise	19/12/2022	18 714,18 €	142
Virginie	Mercier Pitre	Administratrice représentant Valoptec Association ^(b)	Actions	Paiement des dividendes en actions	21/06/2022	12 339,60 €	91
				Acquisition des attributions d'actions gratuites du plan 2019	03/10/2022	-	1 144
				Acquisition des attributions d'actions gratuites du plan 2019 - Plan Collectif	28/11/2022	-	15
				Achat dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise	19/12/2022	15 551,22 €	118
Swati	Piramal	Administratrice Indépendante	Actions	Paiement des dividendes en actions	21/06/2022	1 762,80 €	13

(a) Transfert d'actions EssilorLuxottica effectué par M. Francesco Milleri à Milleri Srl, société détenue et gérée par M. Francesco Milleri lui-même.

(b) Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salariés au sens de l'article L. 225-23 du Code de commerce.

3.4 Annexe : Tableau de synthèse des recommandations non suivies du Code AFEP-MEDEF

Rappel du Code de gouvernance de référence

Le Conseil d'administration de la Société a déclaré qu'à compter du 4 mars 2009, le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP et du MEDEF de décembre 2008, disponible sur les sites internet de l'AFEP et du MEDEF, est celui auquel se réfère EssilorLuxottica, notamment pour l'élaboration du rapport prévu aux articles L. 225-37 et L. 22-10-11 du Code de commerce.

En 2021 et 2022 la Société se réfère au Code AFEP-MEDEF tel que révisé en janvier 2020 (ci-après le « Code AFEP-MEDEF »).

La composition du Conseil d'administration et des Comités d'EssilorLuxottica est conforme aux lois et règlements en vigueur et au Code AFEP-MEDEF, sous réserve de certaines exceptions limitées détaillées ci-dessous.

Un nouveau Code AFEP-MEDEF a été publié le 20 décembre 2022 (le « Nouveau Code AFEP-MEDEF »). Bien que la règle « appliquer ou expliquer » par rapport à ce nouveau Code ne s'applique qu'à partir de l'Assemblée générale annuelle de 2024, la Société applique déjà la certaines des nouvelles recommandations (comme détaillé dans un paragraphe ci-dessous).

Mise en œuvre de la règle « Appliquer ou Expliquer »

Dans le cadre de la règle « Appliquer ou Expliquer » prévue à l'article L. 225-37 et L. 22-10-11 du Code de commerce et visée à l'article 27.1 du Code AFEP-MEDEF, la Société estime que ses pratiques se conforment aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Toutefois, certaines dispositions ont été écartées pour les raisons expliquées dans le tableau ci-après :

Référence Code AFEP-MEDEF

Référence Code AFEP-MEDEF	Recommandations	Déviations indicatives dans la gouvernance d'EssilorLuxottica
9.5.1	<p>Critères d'indépendance</p> <p>« ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société ; salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide ; salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère ». 	<p>La quasi-totalité des administrateurs indépendants en place chez EssilorLuxottica avant la modification du Conseil d'administration intervenue en mai 2021 était des administrateurs siégeant également comme indépendants, soit au sein du Conseil d'administration de Luxottica, soit au sein du Conseil d'administration d'Essilor International préalablement au rapprochement des deux groupes. Cette situation résulte de ce que le rapprochement entre les deux groupes n'est pas intervenu par le biais d'une fusion classique mais par la mise en place d'une structure ad hoc dans laquelle Luxottica et Essilor International sont devenues deux sociétés sœurs, filiales d'une même société holding dénommée EssilorLuxottica, dont la gestion a été opérée de façon très largement autonome. Il s'agit donc d'une situation différente de celle envisagée par l'article 9.5.1 du Code AFEP-MEDEF qui vise à éviter les situations dans lesquelles un administrateur est appelé à contrôler, superviser ou remettre en cause des décisions auxquelles il a lui-même participé en qualité de mandataire social au sein d'une filiale contrôlée. C'est pour tenir compte de la spécificité de l'opération que, dès l'origine, le Règlement Intérieur du Conseil d'EssilorLuxottica a prévu, s'agissant de la qualification de l'indépendance, et par dérogation avec le principe posé à l'article 9.5.1 du Code AFEP-MEDEF, que le fait d'être ou d'avoir été administrateur d'Essilor International ou de Luxottica au cours des cinq années précédentes n'était pas de nature à affecter la qualification d'indépendant.</p> <p>Ainsi, dès sa nomination en 2017, Madame Scocchia a été considérée par le Conseil d'administration comme indépendante en dépit des fonctions occupées au sein de Luxottica.</p> <p>Cette qualification a été renouvelée à l'unanimité par le Conseil d'administration chaque année depuis lors pour chacun des membres concernés par cette situation.</p> <p>Ainsi, Madame Scocchia est demeurée en fonction au Conseil d'administration de Luxottica jusqu'au 30 avril 2019 et Monsieur Zappia est demeuré en fonction au conseil d'administration de Luxottica jusqu'au 27 avril 2020.</p> <p>Pour ces différentes raisons, conformément à son Règlement Intérieur et dans la continuité de l'appréciation faite auparavant, le Conseil d'administration qui s'est tenu le 24 février 2021 a considéré que Madame Scocchia et Monsieur Zappia, qui étaient alors pressentis pour être désignés ou renouvelés comme administrateurs pouvaient être considérés comme indépendants.</p> <p>Le 10 mars 2022, le Conseil d'administration a renouvelé cette évaluation.</p> <p>Les dispositions du Règlement intérieur du Conseil concernant les conflits d'intérêts s'appliquent à tous les administrateurs et s'appliqueraient également en cas de conflit d'intérêt entre EssilorLuxottica et ses filiales, y compris Essilor International et Luxottica Group. Par conséquent, Madame Scocchia et Monsieur Zappia seraient tenus de s'abstenir de participer aux délibérations et au vote de toute décision concernant Luxottica Group qui résulterait d'une décision soumise au conseil d'administration de cette entité lorsqu'ils étaient membre de son conseil d'administration.</p>

Référence Code AFEP-MEDEF	Recommandations	Déviations indicatives dans la gouvernance d'EssilorLuxottica
13.2	<p>Durée des mandats des administrateurs</p> <p>« L'échelonnement des mandats est organisé de façon à éviter un renouvellement en bloc et à favoriser un renouvellement harmonieux des administrateurs. »</p>	<p>Pendant la Période Initiale, les mandats des administrateurs d'EssilorLuxottica n'ont pas été échelonnés afin d'assurer une transition et une intégration harmonieuses des deux sociétés dans le cadre du Rapprochement. L'Assemblée Générale du 21 mai 2021 a modifié l'article 13 des statuts afin que l'échelonnement des mandats des administrateurs ne commence à s'appliquer qu'en 2024. Cela permet aux administrateurs renouvelés et nouvellement nommés en 2021 de disposer de 3 années complètes de stabilité pour travailler plus efficacement.</p>
18.1	<p>Composition du Comité des nominations et des rémunérations</p> <p>« Il est recommandé que le Président du Comité des nominations et des rémunérations soit indépendant et qu'un administrateur salarié en soit membre. »</p>	<p>Le président du Comité des nominations et des rémunérations est indépendant. Par contre un administrateur salarié n'est pas membre de ce comité.</p> <p>Il est précisé en tant que de besoin qu'EssilorLuxottica, dans la continuité de la politique d'Essilor, offre une large place aux administrateurs salariés (administrateurs représentant les salariés et administrateurs représentant les actionnaires salariés), notamment dans le cadre des décisions prises par le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica, lequel comprend parmi ses membres deux administrateurs représentant les salariés et une administratrice représentant Valoptec⁽¹⁾, l'association regroupant des actionnaires salariés.</p> <p>Un plan d'actionnariat salarié pour le groupe EssilorLuxottica d'une durée de trois ans a été soumis (conformément à la pratique antérieure d'Essilor) à la première Assemblée Générale des actionnaires d'EssilorLuxottica qui s'est déroulée le 29 novembre 2018. Ce principe a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 21 mai 2021.</p> <p>La présence d'un fort actionnariat interne, représenté et animé de façon indépendante et autonome à travers le monde par une association française à but non lucratif, Valoptec Association, constitue un levier de performance durable, d'alignement stratégique et d'excellence du Groupe. Dans le cadre de cette Association, qui fédère une partie importante des actionnaires salariés, ces derniers s'expriment et votent une fois par an sur la stratégie Ressources Humaines, sur la rémunération ainsi que sur des décisions telles que la nomination ou le renouvellement des dirigeants mandataires sociaux.</p> <p>La particularité d'EssilorLuxottica liée au rôle de Valoptec Association qui réunit un nombre important d'employés actionnaires, permet une implication collective réelle des salariés dans la vie de la Société, y compris sur le sujet des rémunérations et en cela remplit les objectifs définis par le Code AFEP-Medef dans le contexte de la recommandation 18.1.</p> <p>En outre, les trois administrateurs représentant les salariés et les actionnaires salariés, tout comme les autres administrateurs, entendent les rapports du Comité des nominations et des rémunérations et ont accès aux documents présentés par ce Comité. Pendant les séances du Conseil d'administration, ils peuvent poser des questions et commenter tous les sujets traités par le Comité des nominations et des rémunérations.</p>
24.3 et 25.5.1	<p>Clause de non-concurrence</p> <p>« Le Conseil prévoit, lors de la conclusion de l'accord, une stipulation l'autorisant à renoncer à la mise en œuvre de cet accord lors du départ du dirigeant ».</p>	<p>L'engagement de non-concurrence conclu avec Francesco Milleri ne prévoit pas la faculté pour le Conseil d'administration d'y renoncer au moment de son départ. Le Conseil d'administration a en effet considéré que, compte tenu du contexte très concurrentiel dans lequel intervient la Société, il était essentiel de ne pas faire peser d'incertitude sur l'application de cette clause de non-concurrence. À cet égard, le Conseil d'administration a jugé primordial, en cette période de transition, que la Société ait à sa tête un dirigeant disposant d'une connaissance approfondie de l'entreprise et du secteur, capable non seulement d'incarner les valeurs du Groupe, sa stratégie et son ambition mais également de transformer son organisation de manière à anticiper les mutations du marché sur lequel celui-ci évolue. Il est apparu clé au Conseil d'administration d'assurer la protection des informations stratégiques et des intérêts du Groupe pendant la période agréée. C'est pourquoi il a été jugé opportun de maintenir le même mécanisme que celui dont Francesco Milleri bénéficiait au titre de son contrat de travail concernant une éventuelle levée de la clause de non-concurrence. En effet, le maintien de ce dispositif permet au dirigeant mandataire social de s'engager sur des règles pré-établies et claires, contribuant ainsi à créer une dynamique et une confiance dans la relation avec le dirigeant, dans le meilleur intérêt de toutes les parties prenantes. Il doit au surplus être observé que le montant de l'indemnité de non-concurrence, qui ne pourra excéder une année de rémunération fixe et variable est sensiblement inférieur à celui dont bénéficiait Francesco Milleri au titre des différentes indemnités prévues en cas de rupture de son contrat de travail avec Luxottica Group S.p.A, contrat auquel il a été mis fin dans les conditions rappelées ci-dessus.</p>

(1) Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salariés au sens de l'article L. 225-23 du Code de commerce.

Conformité avec le Nouveau Code AFEP-MEDEF

La Société applique déjà les nouvelles recommandations suivantes du Nouveau Code AFEP-MEDEF, relatives à la Responsabilité Sociale de la Société :

- La stratégie climat ainsi que les principales actions prises à cet effet sont présentées à l'assemblée ordinaire des actionnaires au moins tous les 3 ans et en cas de modification significative de la stratégie.

La Société présente déjà à l'Assemblée annuelle des actionnaires un rapport sur la stratégie climat.

La Société suit les recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD) afin d'assurer une publication exhaustive et transparente des risques et opportunités liés au climat, au fur et à mesure qu'elle construit et met en oeuvre sa feuille de route sur le changement climatique. Pour plus d'informations sur l'approche d'EssilorLuxottica concernant le changement climatique, veuillez vous référer à la section 5.2.1 « Eyes on Carbon » de ce Document d'enregistrement universel. Une note méthodologique incluant des tables de concordance avec les normes GRI (*Global Reporting Initiative*), les lignes directrices de la TCFD et la taxonomie européenne est présentée en section 5.5 de ce Document d'enregistrement universel;

- Recommandation que les sujets RSE soient traités par un Comité spécifique du Conseil:

La Société applique déjà cette recommandation puisque les sujets RSE sont déjà traités par le Comité RSE, dont le rôle est rappelé en section 5.1.3 « Gouvernance du Développement Durable »;

- Recommandation que la rémunération des dirigeants comprenne au moins un critère lié au climat et que des critères quantifiables soient favorisés:

La Société applique déjà cette recommandation comme cela est détaillé dans ce DEU, section 3.3.1 « Politique de rémunération des mandataires sociaux », sous-section 3.3.1.2.2 « Président-Directeur Général et Directeur Général Délégué » et sous-section 3.3.2.2.3 « Annexes rémunérations 2022 », Annexe 1 « Part variable 2022 »;

- La possibilité pour les administrateurs qui considèrent que c'est nécessaire, de bénéficier d'une formation sur les sujets liés au climat est spécifiquement mentionnée dans le Nouveau Code AFEP-MEDEF:

Les administrateurs ont accès à Leonardo, la plateforme d'apprentissage de la Société, sur laquelle différents modules de formation sur « Eyes on the Planet » sont disponibles ou en développement (décrit dans ce Document d'enregistrement universel, section 5.2.1).

3.5 Annexe : Liste des mandats et fonctions

FRANCESCO MILLERI

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL - ADMINISTRATEUR NON INDÉPENDANT



63 ans (nationalité italienne)

Nombre d'actions détenues :
43 885⁽²⁾

Fonctions principales :
Président-Directeur Général
d'EssilorLuxottica

Adresse professionnelle :
EssilorLuxottica –
147, rue de Paris
94220 Charenton-Le-Pont
France

Première nomination en tant qu'administrateur : 1^{er} octobre 2018 ⁽¹⁾

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale de 2024

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – EXPÉRIENCE ET EXPERTISE

Francesco Milleri est Président (depuis le 28 juin 2022) et Directeur Général d'EssilorLuxottica.

Il a obtenu un diplôme de droit avec honneurs, délivré par l'Université de Florence, où il a travaillé comme professeur adjoint en économie politique de 1984 à 1986. En 1987, il a ensuite obtenu un MBA avec mérite en gestion d'entreprises (*Business Administration*), à l'Université Bocconi de Milan, suivi de deux années de spécialisation en finance d'entreprise à la Stern School of Business de l'Université de New York comme bénéficiaire de la bourse d'études « Donato Menichella » de la Banca d'Italia.

Francesco Milleri a commencé sa carrière en 1988 en tant que consultant en affaires pour des groupes italiens et des multinationales. Il a acquis une expérience internationale en travaillant dans divers secteurs, de la mécanique aux biens de consommation, en passant par les institutions financières et l'industrie pharmaceutique.

Parallèlement aux activités de conseil en affaires, il a fondé en 1996 et développé pendant environ 20 ans un groupe de sociétés axé sur la technologie et les plates-formes d'automatisation numérique.

Il est également administrateur de la Fondation Leonardo Del Vecchio et de l'Institut Européen d'Oncologie (IEO).

Tout en conservant ses responsabilités au sein de Luxottica, Francesco Milleri participe au rapprochement d'Essilor avec Luxottica depuis janvier 2017. En étroite collaboration avec Paul du Saillant et ses équipes, il œuvre activement au chantier d'intégration et de synergie des deux groupes. Il est nommé Directeur Général d'EssilorLuxottica en décembre 2020.

Francesco Milleri apporte au Conseil d'administration sa solide expérience en tant que conseil en stratégie pour des entreprises mondiales et sa capacité établie à prospérer grâce aux technologies et infrastructures numériques.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Fonction principale

Président-Directeur Général d'EssilorLuxottica*

Groupe EssilorLuxottica

Président du Conseil d'administration et administrateur délégué

- Luxottica Group S.p.A.

Président et administrateur

- Essilor International

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)

Président

- Delfin S.à.r.l. (Luxembourg)

Administrateur

- IEO - Istituto Europeo di Oncologia srl (Italie)
- Fondation Leonardo Del Vecchio (Italie)

Administrateur unique

- Milleri S.r.l. (Italie)

FONCTIONS ET MANDATS ÉCHUS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Groupe EssilorLuxottica

Président

- Salmoiraghi & Viganò S.p.A. (Italie)

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)

Administrateur unique

- Fast Immobiliare di Milleri Stefano e Francesco s.n.c. (Italie)

Administrateur

- SO.GE.DI. S.r.l. (Italie)

(1) Nomination effective à compter du 1^{er} octobre 2018, date du Rapprochement entre Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) et Luxottica.

(2) En outre, M. Milleri détient 21 904 actions d'EssilorLuxottica via Milleri S.r.l., une société dont il détient la totalité.

* Société cotée.

PAUL DU SAILLANT**DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ – ADMINISTRATEUR NON INDÉPENDANT**

63 ans (nationalité française)

Nombre d'actions détenues :
339 502

Fonction principale :

Directeur Général Délégué
d'EssilorLuxottica

Adresse professionnelle :

EssilorLuxottica –
147, rue de Paris
94220 Charenton-le-Pont
France

Première nomination en tant qu'administrateur : 30 mars 2020

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale de 2024

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – EXPÉRIENCE ET EXPERTISE

Paul du Saillant est Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica.

Il rejoint Essilor en 2008, après 20 ans passés chez Air Liquide, où il a occupé des postes de direction opérationnelle et stratégique, en charge de différentes géographies et activités, ainsi que de domaines variés allant de la R&D à l'ingénierie ou l'informatique.

De 2002 à 2007, il est Directeur Général des Opérations du groupe belge Lhoist. Pendant plus de 13 ans, Paul du Saillant a eu comme responsabilité la gestion des principales fonctions et géographies du Groupe Essilor.

En juillet 2010, il est nommé Directeur Général Adjoint et supervise alors de grandes zones géographiques (Europe, Asie et Amérique latine) mais également d'importantes fonctions transversales dans le monde (Ressources humaines, R&D, activités industrielles, programme de transformation, informatique, etc.), puis l'activité « verre » depuis 2017.

En mars 2020, il devient Directeur Général d'Essilor,

Tout en conservant ses responsabilités au sein d'Essilor, Paul du Saillant participe au rapprochement d'Essilor avec Luxottica depuis janvier 2017. En étroite collaboration avec Francesco Milleri et leurs équipes, il œuvre à l'intégration et aux plans de synergie des trois entreprises. Il définit la stratégie du groupe avec Francesco Milleri et s'assure de son exécution et de la performance.

Il est nommé Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica en décembre 2020.

Paul du Saillant apporte au Conseil d'administration 37 années d'expérience internationale dans des Groupes de renommée mondiale avec une solide stratégie long terme, des valeurs et une présence à la fois mondiale et locale. Il apporte une connaissance approfondie de l'industrie de l'optique, des marchés et de la technologie ainsi que des dimensions humaines et liées au développement durable.

**AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2022****Fonction principale**

Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica*

Groupe EssilorLuxottica

Administrateur

- EssilorLuxottica*
- Essilor International
- Luxottica Group S.p.A.

**FONCTIONS ET MANDATS ÉCHUS EXERCÉS
DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES****Groupe EssilorLuxottica**

- Essilor International

Président Directeur Général

Directeur Général Délégué

Directeur Général Adjoint des Opérations

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)

Administrateur

- Sibelco (Belgique)

* Société cotée.

MARGOT BARD

ADMINISTRATRICE REPRÉSENTANT LES SALARIÉS



57 ans (nationalité française)

Nombre d'actions détenues :

7 388

Fonction principale :

Directrice *Supply Chain* à la
Direction SC Monde d'Essilor

Adresse professionnelle :

81, boulevard Jean Baptiste

Oudry

94000 Créteil

France

Première nomination en tant qu'administratrice : 22 septembre 2021

Date d'échéance du mandat : 21 septembre 2024

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – EXPÉRIENCE ET EXPERTISE

Margot Bard est Directrice *Supply Chain* (SC) au sein de la Direction SC Monde d'Essilor.

Elle a rejoint Essilor en 2005 avec comme responsabilité le développement et l'implémentation des solutions logistiques pour les grands comptes.

Depuis deux ans, en tant que Directrice de projet Ray-Ban RX elle participe au déploiement de la première offre commerciale conjointe d'Essilor et Luxottica.

Avant de rejoindre Essilor, Margot Bard a travaillé au sein du cabinet McKinsey où elle s'est investie dans la mise en place des programmes d'amélioration type *lean manufacturing* pour les comptes des clients du cabinet.

Margot Bard est titulaire d'un diplôme en commerce international obtenu en 1989 à l'École de commerce de Cracovie. Elle est également diplômée du CNAM à Paris.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Fonction principale

Directrice *Supply Chain* à la Direction SC Monde d'Essilor

Groupe EssilorLuxottica

Administratrice représentant les salariés

- EssilorLuxottica*

FONCTIONS ET MANDATS ÉCHUS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Néant

* Société cotée.

ROMOLO BARDIN

ADMINISTRATEUR NON INDÉPENDANT



44 ans (nationalité italienne)

Nombre d'actions détenues :
10 301

Fonction principale :

Directeur Général
de Delfin S.à.r.l.
(Luxembourg)

Adresse professionnelle :

7, rue de la Chapelle
1325 Luxembourg

Première nomination en tant qu'administrateur : 1^{er} octobre 2018 ⁽¹⁾

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale de 2024

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – EXPÉRIENCE ET EXPERTISE

Romolo Bardin est administrateur et Directeur Général de Delfin. Il a commencé sa carrière au sein de Luxottica en 2002.

Romolo Bardin exerce également des fonctions au sein des entités suivantes :

- Covivio S.A. : administrateur, membre du Comité d'audit et du Comité de stratégie et d'investissement ;
- Membre des Conseils d'administration de : Aterno S.à r.l., DFR Investment S.à r.l., Fondation Leonardo Del Vecchio, Vast Gain Limited Ltd S.à r.l., Immochapelle S.A., Luxair S.A.

Il a été administrateur indépendant ainsi que membre du Comité d'investissement, du Comité stratégique, du Comité de nomination et membre du Comité des transactions entre parties liées d'Assicurazioni Generali S.p.A jusqu'au 17 janvier 2022.

Romolo Bardin est membre du Comité d'audit et des risques et du Comité des nominations et des rémunérations d'EssilorLuxottica.

Romolo Bardin apporte au Conseil d'administration son expertise de haut niveau en matière de stratégie, de management et de finance, acquise au cours de ces années d'expérience.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Fonction principale

Directeur Général de Delfin S.à.r.l. (Luxembourg)

Groupe EssilorLuxottica

Administrateur

- EssilorLuxottica*

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)

Administrateur

- Covivio S.A. (France)*
- Delfin S.à r.l. (Luxembourg)
- Luxair S.A. (Luxembourg)

Sociétés extérieures (Groupe Delfin S.à.r.l.)

Administrateur

- Aterno S.à r.l. (Luxembourg)
- DFR Investment S.à r.l. (Luxembourg)
- Fondation Leonardo Del Vecchio (Italie)
- Vast Gain Limited Ltd S.à r.l. (Luxembourg)
- Immochapelle S.A. (Luxembourg)

FONCTIONS ET MANDATS ÉCHUS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés extérieures (Groupe Covivio S.A.)

Administrateur

- Assicurazioni Generali S.p.A. (Italie)*
- Batisica S.A. (Luxembourg)
- Immeo Berlin I (Luxembourg)
- Immeo Berlin V (Luxembourg)
- Immeo Lux S.à r.l. (Luxembourg)
- Immeo Berlin Prime S.à.r.l. (Luxembourg)
- Berlin Prime Commercial S.à r.l (Luxembourg)
- Immeo Valore 4 S.à r.l. (Luxembourg)
- Immeo Valore 6 S.à r.l (Luxembourg)
- Delfin Finance S.A. (Luxembourg)

(1) Nomination effective à compter du 1^{er} octobre 2018, date du Rapprochement entre Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) et Luxottica.

* Société cotée.

JEAN-LUC BIAMONTI

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT



69 ans (nationalité monégasque)

Nombre d'actions détenues :
1 000

Fonction principale :

Président du Comité stratégique de Calcium Capital (France)

Adresse professionnelle :

18, avenue de Grande Bretagne
98000 Monaco
Principauté de Monaco

Première nomination en tant qu'administrateur : 21 mai 2021

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale de 2024

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – EXPÉRIENCE ET EXPERTISE

Jean-Luc Biamonti est Président du Comité stratégique de Calcium Capital.

Il a été Président Délégué de Monte-Carlo Société des Bains de Mer où il a siégé en tant qu'administrateur à partir de 1985 et en tant que Président du Conseil d'administration de 1995 à 2023. Il est également Président du Conseil d'administration de Covivio depuis juillet 2022.

Diplômé de l'Essec Business School (Paris) et de l'université de Columbia (New York), Jean-Luc Biamonti a démarré sa carrière professionnelle chez Nestlé en 1979. Il s'est ensuite orienté dans le secteur de la banque d'investissements en rejoignant successivement The First Boston Corporation, Wasserstein Perella et Crédit Lyonnais Security.

En 1993, Jean-Luc Biamonti est entré chez Goldman Sachs où il a pris en charge les activités de banque d'investissements en France et en Belgique, puis le secteur de la distribution et des biens de consommation en Europe. Il y a exercé en tant qu'associé.

En 2012, Jean-Luc Biamonti a fondé Calcium Capital, une société de capital-investissement.

Il est Président du Comité d'audit et des risques d'EssilorLuxottica et, depuis le 22 février 2023, Administrateur Référent.

Jean-Luc Biamonti apporte au Conseil d'administration son expertise internationale dans le *retail* et le luxe.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Fonction principale

Président du Comité stratégique de Calcium Capital (France)

Groupe EssilorLuxottica

Administrateur

- EssilorLuxottica*

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)

Président du Conseil d'administration

- Covivio S.A.* (Paris, France)

Président Délégué

- Monte-Carlo Société des Bains de Mer* (Principauté de Monaco) - jusqu'à janvier 2023

FONCTIONS ET MANDATS ÉCHUS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)

Administrateur, Président du Comité d'audit et Membre du Comité des rémunérations et des nominations

- Covivio S.A.* (Paris, France)

Président du Comité d'administration

- Betclac Everest Group (filiale à 50 % de Monte-Carlo Société des Bains de Mer)

* Société cotée.

SÉBASTIEN BROWN

ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS



28 ans (nationalité française)

Nombre d'actions détenues :
318

Fonction principale :

Responsable de la performance industrielle chez Essilor (France)

Adresse professionnelle :

Rue Fernand Holweck-Dijon
Usine
21000 Dijon
France

Première nomination en tant qu'administrateur : 22 septembre 2021

Date d'échéance du mandat : 21 septembre 2024

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – EXPÉRIENCE ET EXPERTISE

Sébastien Brown est Responsable de la Performance Industrielle et des Systèmes d'Informations au sein de l'usine Essilor Dijon (France). Ingénieur en génie industriel de formation, il a obtenu son diplôme au sein des Arts & Métiers ParisTech.

De 2015 à 2018, il évolue en tant qu'apprenti ingénieur amélioration continue, avant de rejoindre les équipes Excellence Opérationnelle & Innovation avec comme principale mission la gestion de projets axés autour de l'automatisation.

En 2020, Sébastien Brown prend la responsabilité du service Excellence Opérationnelle du site de Dijon puis étend son périmètre en 2021 à la gestion des systèmes d'informations et du portefeuille projets.

Il fait partie du Comité de direction de l'usine Essilor Dijon.

**AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2022****Fonction principale**

**Responsable de la performance industrielle
et des Systèmes d'Informations chez Essilor**

Groupe EssilorLuxottica

Administrateur représentant les salariés

- EssilorLuxottica*

**FONCTIONS ET MANDATS ÉCHUS EXERCÉS
DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES**

Néant

* Société cotée.

MARIE-CHRISTINE COISNE-ROQUETTE

ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE



66 ans (nationalité française)

Nombre d'actions détenues :

1 000

Fonction principale :

Présidente de Sonepar SAS et de Colam Entreprendre (Paris, France)

Adresse professionnelle :

25, rue d'Astorg
75008 Paris
France

Première nomination en tant qu'administratrice : 21 mai 2021

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale de 2024

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – EXPÉRIENCE ET EXPERTISE

Marie-Christine Coisne-Roquette est présidente de Sonepar Group et Colam Entreprendre. Sonepar est le leader mondial de la distribution de matériels électriques.

Marie-Christine Coisne-Roquette siège au Conseil d'administration de Total Energies depuis 2011 où elle occupe actuellement un mandat d'administratrice référente.

Marie-Christine Coisne-Roquette a débuté sa carrière en 1981 comme avocate aux barreaux de Paris et de New York. En 1984, elle est entrée au Conseil d'administration de la holding familiale Colam Entreprendre et est ensuite devenue présidente du Comité exécutif de Colam Entreprendre et du Conseil de surveillance de Sonepar.

Présidente-Directrice Générale de Sonepar à partir de 2002, Marie-Christine Coisne-Roquette a été également nommée Présidente du Conseil d'administration de Sonepar SAS en mai 2016. De 2000 à 2013, elle a siégé au Conseil exécutif du MEDEF dont elle a présidé la Commission fiscalité de 2005 à 2013. En outre, elle a été membre du Conseil économique, social et environnemental de 2013 à 2015.

Marie-Christine Coisne-Roquette apporte au Conseil d'administration sa vaste expertise internationale en matière de stratégie et de capacité de gestion acquise tout au long de sa carrière.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Fonction principale

Présidente de Sonepar SAS et de Colam Entreprendre (Paris, France)

Groupe EssilorLuxottica

Administratrice

- EssilorLuxottica*

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)

Administratrice référente et Présidente de l'éthique et de la gouvernance

- Total Energies* (France)

Administratrice

- FONDACT (France)
- Fondation Recherche Alzheimer
- AFEP (Paris, France)

Administratrice et Vice-Présidente

- ANSA (Association Nationale des Sociétés par Actions – Paris, France)

Membre du Bureau et administratrice

- MEDEF International (Paris, France)

FONCTIONS ET MANDATS ÉCHUS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)

Président-Directeur Général

- Sonepack S.A.S. (France)

Présidente

- CMI (France)

Membre du Conseil de surveillance

- Akuo Energy S.A.S. (France)

Représentante légale de Sonepar S.A.S., Co-gérant de

- Sonedis (société civile) (France)

* Société cotée.

JOSÉ GONZALO

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT



57 ans (nationalité française)

Nombre d'actions détenues :
1 000

Fonction principale :

Directeur Exécutif des activités d'investissement direct chez Bpifrance, (Paris, France)

Adresse professionnelle :

6/8, boulevard Haussmann
75009 Paris
France

Première nomination en tant qu'administrateur : 21 mai 2021

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale de 2024

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – EXPÉRIENCE ET EXPERTISE

José Gonzalo est Directeur Exécutif des activités d'investissement direct dans les PME, ETI et Grandes Entreprises de Bpifrance, représentant un portefeuille de 25 milliards d'euros d'actifs gérés. Il est également membre du Conseil d'administration et du Comité d'audit de CMA-CGM et membre du Conseil d'administration de Paprec, Total Eren et Galiléo Global Education (France).

Diplômé de Sciences-Po Paris et de l'université Paris Dauphine, il possède une expérience de vingt-huit années dans le domaine des fusions-acquisitions. Après un début de carrière au sein du service fusions-acquisitions de la Compagnie financière Rothschild, il a rejoint le groupe Orange où il a occupé successivement plusieurs postes de direction.

De 2009 à 2014, José Gonzalo a pris la direction des fusions-acquisitions de Capgemini.

José Gonzalo apporte au Conseil d'administration sa vaste expertise et pratique en matière de stratégie, de fusions et acquisitions et de gestion acquise pendant de nombreuses années.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022**Fonction principale**

Directeur exécutif des activités d'investissement direct dans les PME, ETI et Grandes Entreprises de Bpifrance (France)

Groupe EssilorLuxottica

Administrateur

- EssilorLuxottica*

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)

Membre du Conseil d'administration et du Comité d'audit

- CMA-CGM (France)

Membre du Conseil d'administration

- Paprec (France)
- Total Eren (France)
- Galileo Global Education (France)

Membre du Conseil, des Comités des rémunérations et des fusions-acquisitions

- Diot-Siaci (France)

FONCTIONS ET MANDATS ÉCHUS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)

Administrateur

- Avril (France)
- Limagrain (France)

* Société cotée.

VIRGINIE MERCIER PITRE

ADMINISTRATRICE NON INDÉPENDANTE



56 ans (nationalité française)

Nombre d'actions détenues :
9 155

Fonction principale :

VP Key Account EssilorLuxottica
EMEA Wholesale

Adresse professionnelle :

147, rue de Paris
Charenton-le-Pont
France

Première nomination en tant qu'administratrice : 20 janvier 2022

Date d'échéance du mandat : Assemblée générale de 2024

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – EXPÉRIENCE ET EXPERTISE

Virginie Mercier Pitre est VP Key Account EssilorLuxottica EMEA Wholesale. Elle est également Présidente de Valoptec Association ^{(1) (2)}.

Elle a débuté sa carrière chez Essilor International en 1989 où elle a occupé différentes fonctions en marketing dont celle de chef de produit sur différentes marques d'Essilor (Varilux, Crizal, etc.). En 2000, elle a pris en charge la Direction Marketing de Novisia en gérant la marque Nikon dans la région EMEA. En 2006, elle s'est dirigée vers une carrière commerciale chez BBGR, une filiale du Groupe, puis elle a pris la direction des Grands Comptes d'Essilor en Europe en 2012, ainsi que la coordination des Comptes Globaux en 2016. À partir de 2018, Virginie Mercier Pitre a contribué à de nombreux projets de synergies commerciales pour l'intégration d'EssilorLuxottica. En 2020, elle a été nommée Directrice Commerciale Europe d'Essilor, ce qui l'a amenée à mettre en place des projets d'Excellence Commerciale (satisfaction client, tarification et développement des ventes). En 2022 elle a été nommée VP Key Account EssilorLuxottica EMEA Wholesale.

De par ses fonctions, elle a une bonne compréhension de la chaîne de valeur, des enjeux et des opportunités du marché et une grande connaissance des principaux clients du Groupe.

Virginie Mercier Pitre est membre du Comité RSE d'EssilorLuxottica.

Virginie Mercier Pitre apporte au Conseil d'administration le bénéfice de sa connaissance approfondie du Groupe. Sa présence au Conseil d'administration est un signal fort de l'importance qu'EssilorLuxottica attache à l'actionariat salarié.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Fonction principale

**Directrice Commerciale VP Key Account EssilorLuxottica
EMEA**

Groupe EssilorLuxottica

Administratrice

- EssilorLuxottica*

Présidente du Conseil d'administration

- Valoptec Association ⁽¹⁾

FONCTIONS ET MANDATS ÉCHUS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Groupe EssilorLuxottica

Directrice Grands Comptes

Directrice Commerciale

- Essilor Europe

(1) Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salariés au sens de l'article L. 225-23 du Code de commerce.

(2) À compter du 15 décembre 2021.

* Société cotée

MARIO NOTARI

ADMINISTRATEUR NON INDEPENDENT



58 ans (nationalité italienne)

Nombre d'actions détenues :
2 050

Fonction principale :

Professeur titulaire de droit des affaires à l'Université Bocconi de Milan et notaire auprès de ZNR notari (Italie).

Adresse professionnelle :

Via Metastasio, 5 – 20123 Milan (Italie)

Première nomination en tant qu'administrateur : 28 juin 2022

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale de 2024

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – EXPÉRIENCE ET EXPERTISE

Mario Notari est diplômé en droit de l'Université de Milan (1988), notaire à Milan depuis 1994, professeur associé depuis 1998 et professeur titulaire depuis 2001.

Professeur titulaire de droit des affaires à l'Université Bocconi de Milan, il a été Directeur du Doctorat en droit des affaires à l'Université de Brescia, puis Directeur du Doctorat en études juridiques à l'Université Bocconi de Milan.

Auteur et rédacteur de nombreux livres, articles, manuels et commentaires dans les domaines du droit des sociétés et des marchés financiers, ainsi que membre de la direction et du comité de rédaction de plusieurs revues scientifiques nationales. Membre, président ou coordinateur de divers conseils institutionnels et académiques.

Mario Notari est conseiller juridique auprès de groupes industriels et financiers, ainsi qu'arbitre national et international dans les domaines du droit des sociétés, des contrats et des marchés financiers.

Il a été administrateur et membre des conseils de surveillance de sociétés cotées et non cotées, notamment : Camfin S.p.A., Kairos Partners SGR S.p.A., Assicurazioni Generali S.p.A., RCS Media Group S.p.A., Luxottica Group S.p.A. et ENI S.p.A.

Il est actuellement administrateur de Delfin S.à r.l. et Banca Mediolanum S.p.A., ainsi que président du Conseil d'administration de Beyond Investment S.p.A.

Mario Notari apporte au Conseil une expertise approfondie en droit des sociétés, droit financier et droit de la concurrence et une pratique de la gouvernance des sociétés et des fusions-acquisitions développée pendant des années.

**AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2022****Fonction principale**

Professeur titulaire de droit des affaires à l'Université Bocconi de Milan et notaire auprès de ZNR notari (Italie).

Groupe EssilorLuxottica**Administrateur**

- EssilorLuxottica*

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)**Administrateur**

- Delfin S.à r.l. (Luxembourg)
- Banca Mediolanum S.p.A.* (Italie)
- Fondation Leonardo Del Vecchio (Italie)

Président du Conseil d'administration

- Beyond Investment S.p.A * (Italie)

**FONCTIONS ET MANDATS ÉCHUS EXERCÉS
DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES****Groupe EssilorLuxottica****Administrateur**

- Luxottica Group S.p.A.* (2015-2018)

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)**Sindaco Effettivo**

- ENI S.p.A.* (2020)

Conseiller

- Sanità Isola Tiberina Società a responsabilità limitata Impresa Sociale « SIT S.r.l. I.S. » (2021-2022)

* Société cotée

SWATI A. PIRAMAL

ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE



66 ans (nationalité indienne)

Nombre d'actions détenues :
1 013

Fonction principale :

Vice-Présidente de Piramal Enterprises Limited (India)

Adresse professionnelle :

Piramal Tower, A wing
Ganpatrao Kadam Marg,
Lower Parel, Mumbai
400 13
Inde

Première nomination en tant qu'administratrice : 21 mai 2021

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale de 2024

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – EXPÉRIENCE ET EXPERTISE

Swati Piramal est Vice-Présidente de Piramal Enterprises, multinationale indienne spécialisée en santé, services financiers et gestion de l'information.

Médecin diplômée de l'Université de Mumbai et de la Harvard Business School, Swati Piramal a mis à profit son expérience dans les domaines de la santé publique et des affaires pour faire évoluer la santé, l'éducation et les politiques publiques en Inde. Scientifique et femme d'affaires indienne de premier plan, elle s'investit dans la santé publique et l'innovation.

Directrice de la Fondation Piramal, Swati Piramal œuvre à la promotion de la santé dans l'Inde rurale, à l'émancipation des femmes et à l'éducation à l'échelle des communautés.

Première femme en 90 ans à avoir présidé la Chambre de Commerce indienne Apex, elle y a défendu une approche d'influence de la gouvernance et des politiques publiques majeures. Elle a par ailleurs exercé comme conseillère du Premier ministre indien sur les questions d'ordre scientifique, technologique et de politique économique.

Swati Piramal siège actuellement aux Conseils d'administration d'Allergan India Pvt. Ltd. (depuis 2001) et de Nestlé India Limited (depuis 2020). Depuis 2019, elle est également membre du Conseil des gouverneurs de Sidra.

Swati Piramal est Présidente du Comité RSE d'EssilorLuxottica.

Swati Piramal apporte au Conseil d'administration son expérience dans les domaines de la santé, des services financiers, de la production et du management académique avec des perspectives à long terme, ainsi qu'une connaissance du marché indien.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Main position

Vice-Présidente

- Piramal Enterprises Limited (Inde)*

Sociétés du groupe EssilorLuxottica

Administratrice

- EssilorLuxottica*

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)

Administratrice

- Nestlé India Limited* (Inde)
- Allergan India Pvt. Ltd. (Inde)
- SIDRA (Qatar)

FONCTIONS ET MANDATS ÉCHUS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Néant

* Société cotée

CRISTINA SCOCCHIA

ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE



49 ans (nationalité italienne)

Nombre d'actions détenues :

1 000

Fonction principale :

CEO de Illy caffè. (Italie)

Adresse professionnelle :

Via Flavia 110

Trieste 34147

Italie.

Première nomination en tant qu'administratrice : 1^{er} octobre 2018 ⁽¹⁾

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale de 2024

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – EXPÉRIENCE ET EXPERTISE

Cristina Scocchia est CEO et membre du Conseil d'administration d'Illycaffè. Elle est également administratrice indépendante de Fincantieri.

Après un diplôme de gestion d'entreprises internationales à l'Université Bocconi de Milan obtenu avec mention, elle a effectué un doctorat en gestion d'entreprises à l'Université de Turin.

Cristina Scocchia a débuté sa carrière chez Procter & Gamble où, depuis 1997, elle a occupé des postes à responsabilité croissante sur les marchés matures et émergents, jusqu'à ce qu'elle soit nommée chef de la division Opérations Cosmétiques Internationales en septembre 2012, chargée de superviser les marques de son portefeuille dans plus de 70 pays à travers le monde.

De 2014 à 2017, Cristina Scocchia a occupé la fonction de Directrice Générale de L'Oréal Italia, années marquées par un retour à la croissance dans un environnement économique difficile. De 2016 à 2017, elle a également exercé en tant que Présidente de la même société. De juillet 2017 à décembre 2021, elle exerce les fonctions de CEO de Kiko, une entreprise de produits cosmétiques présente sur 45 marchés, qu'elle a menée à un redressement réussi grâce à un plan d'action basé sur l'innovation produit, la transformation numérique et l'expansion géographique en Asie et au Moyen-Orient.

En juin 2019, elle s'est vue décerner la Légion d'honneur.

Cristina Scocchia est membre du Comité d'audit et des risques d'EssilorLuxottica.

Cristina Scocchia apporte au Conseil d'administration sa vaste expertise en matière de stratégie et de management acquise au cours de ces années d'expérience.

**AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2022**

Fonction principale

CEO de Illy caffè (Italie)

Groupe EssilorLuxottica

Administratrice

- EssilorLuxottica*

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)

Administratrice

- Fincantieri S.p.A. (Italie)*

**FONCTIONS ET MANDATS ÉCHUS EXERCÉS
DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES**

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)

CEO

- Kiko S.p.A. (Italie)*

Présidente-Directrice Générale

- L'Oréal Italia S.p.A (Italie)*

Administratrice

- Valtur S.p.A. (Italie)
- Elica S.p.A. (Italie)*
- Luxottica Group S.p.A. (Italie)
- Pirelli S.p.A. (Italie)*
- Illycaffè S.p.A. (Italie)

(1) Nomination effective à compter du 1^{er} octobre 2018, date du Rapprochement entre Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) et Luxottica.

* Société cotée.

NATHALIE VON SIEMENS

ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE



51 ans (nationalité allemande)

Nombre d'actions détenues :
1 000

Fonction principale :

Membre des Conseils de surveillance de Siemens AG, Siemens Healthineers AG, Siemens Healthcare GmbH, Messer SE & Co. KGaA et TÜV Süd AG (Allemagne)

Adresse professionnelle :

Straße der Einheit 86
D-14548 Schwielowsee
Allemagne

Première nomination en tant qu'administratrice : 21 mai 2021

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale de 2024

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – EXPÉRIENCE ET EXPERTISE

Nathalie von Siemens siège aux Conseils de surveillance de Siemens AG, Siemens Healthineers AG, Siemens Healthcare GmbH, Messer SE & Co. KGaA et TÜV Süd AG.

Elle est également membre de conseils de fiduciaires et de Conseils d'administration d'associations caritatives, d'organisations à but non lucratif et d'établissements publics.

De 2013 à mars 2020, Nathalie von Siemens a été Directrice Générale et porte-parole du Conseil d'administration de Siemens Stiftung, société spécialisée dans la coopération pour le développement, l'éducation et la culture.

Avant cela, elle a travaillé au sein de Siemens AG dans les domaines du développement du leadership, de la stratégie d'entreprise, des relations investisseurs et de la communication institutionnelle.

Nathalie von Siemens est titulaire d'un doctorat en philosophie et a travaillé auparavant dans le secteur universitaire.

Nathalie von Siemens est membre du Comité RSE.

Nathalie von Siemens apporte au Conseil d'administration son expérience au sein d'instances dirigeantes d'entreprises mondiales de premier plan, actives dans divers secteurs, ainsi que son expertise dans le domaine de la philanthropie.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Fonction principale

**Membre des Conseils de surveillance de Siemens AG*,
Siemens Healthineers AG*, Siemens Healthcare GmbH,
Messer SE & Co. KGaA, TÜV Süd AG**

Groupe EssilorLuxottica

Administratrice

- EssilorLuxottica*

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)

Membre du Conseil d'administration

- Siemens Stiftung (Allemagne)

Directeur Général

- Von Siemens Vermögensverwaltung GmbH (Allemagne)

FONCTIONS ET MANDATS ÉCHUS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Néant

* Société cotée.

ANDREA ZAPPIA

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT



59 ans (nationalité italienne)

Nombre d'actions détenues :
1 000

Fonction principale :

Executive Vice President et Chief Executive Officer New Markets & Businesses du Groupe Sky

Adresse professionnelle :

Grant Way, Isleworth,
Middlesex TW7 5QD

Première nomination en tant qu'administrateur : 21 mai 2021

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale de 2024

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – EXPÉRIENCE ET EXPERTISE

Andrea Zappia est *Executive Vice President* et *Chief Executive Officer New Markets & Businesses* du Groupe Sky. Son périmètre de responsabilité englobe par ailleurs SkyStudios et SkyNews et il est Président du Conseil d'administration de SkyShowtime. Depuis mai 2021, il est également Président du Conseil d'administration de MCHGroup.

Diplômé en sciences économiques, Andrea Zappia a fait ses armes chez Procter & Gamble en tant que *European Group Marketing Manager*. De 1996 à 2001, il a occupé le poste de *Global Sales & Marketing Director* chez Ferrari et Maserati. Puis, de 2001 à 2003, il a été *Vice President Marketing & Product Development Worldwide* au sein de Fila.

Il a ensuite exercé plusieurs fonctions de direction, à savoir *Vice President, Marketing, Promotion & Business Development* de Sky Italia (de 2003 à 2007), *Vice President Sport Channels* de la télévision italienne payante (de 2007 à 2010), *Managing Director Customer Group* de BskyB (de 2010 à 2011).

D'août 2011 à novembre 2018, Andrea Zappia a été *Chief Executive Officer* de Sky Italia. Il a par ailleurs été membre du Conseil d'administration de Luxottica d'avril 2015 à avril 2020.

M. Zappia est président du Comité de nomination et de rémunération.

Andrea Zappia apporte au Conseil d'administration sa vaste expertise en matière de stratégie et de management acquise au cours de ces années dans des secteurs industriels clés.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Fonction principale

Executive Vice President et Chief Executive Officer New Markets & Businesses du Groupe Sky

Sociétés du groupe EssilorLuxottica

Administrateur

- EssilorLuxottica*

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)

Président du Conseil d'administration

- MCH Group (Suisse)
- SkyShowtime

FONCTIONS ET MANDATS ÉCHUS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés du groupe EssilorLuxottica

CEO

- Sky Italia

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)

Administrateur

- Groupe Luxottica (Italie)

* Société cotée.

3.6 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Accord de non-concurrence conclu entre votre société et Monsieur Francesco Milleri, Président et Directeur général

Personne concernée : M. Francesco Milleri, Président et Directeur général

Nature, objet et modalités :

Un accord de non-concurrence a été conclu le 21 mai 2021 entre EssilorLuxottica et M. Francesco Milleri. Cet accord a été approuvé par votre Conseil d'administration du 21 Mai 2021.

M. Francesco Milleri bénéficie d'une indemnité de non-concurrence en contrepartie du respect d'une obligation de non-concurrence de 20 mois à compter de la date de cessation de son mandat. Cette indemnité de non-concurrence, dont le paiement serait échelonné sur la durée d'application de la clause, serait égale à 60 % de sa rémunération brute (fixe + variable dû ou perçu).

Conformément au code AFEP-MEDEF :

- L'indemnité de non-concurrence ne pourrait pas être versée dès lors que le dirigeant ferait valoir ses droits à la retraite ou aurait plus de 65 ans au moment de la cessation de ses fonctions ;
- Le cumul de l'indemnité de non-concurrence et de l'indemnité de départ (en ce compris, le cas échéant, l'indemnité légale ou conventionnelle due au titre du contrat de travail) ne pourrait excéder le plafond de deux années de rémunération monétaire.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 1^{er} mars 2023

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Stéphane Basset Pierre-Olivier Etienne

Mazars
Jean-Luc Barlet Guillaume Devaux

4

Chapitre 4

États financiers

4.1	États financiers consolidés	191	4.5	Comptes annuels de la société EssilorLuxottica	276
4.1.1	Compte de résultat consolidé	191	4.5.1	Principales données	276
4.1.2	État du résultat global consolidé	192	4.5.2	Compte de résultat	277
4.1.3	État de la situation financière consolidée	193	4.5.3	Bilan	278
4.1.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	195	4.5.4	Tableau des flux de trésorerie	279
4.1.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	197	4.5.5	Notes aux comptes annuels de la société EssilorLuxottica	280
4.1.6	Notes aux états financiers consolidés	198	4.6	Autres informations relatives aux comptes annuels de la société EssilorLuxottica	298
4.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	264	4.6.1	Dépenses somptuaires	298
4.3	Informations financières consolidées <i>pro forma</i> non auditées retraitées	269	4.6.2	Délais de paiement des fournisseurs	298
4.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur les informations financières <i>pro forma</i>	275	4.6.3	Résultats (et autres éléments caractéristiques) des cinq derniers exercices	299
			4.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	300

BLOC-NOTES

Documents inclus par référence

En application de l'article 19 du règlement (UE) n° 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

- les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice, figurant respectivement aux pages 177 à 239 et 240 à 243 du Document d'enregistrement universel de l'exercice 2020, déposé auprès de l'AMF le 26 mars 2021 sous le n° D.21-0199 ;
- les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice, figurant respectivement aux pages 193 à 264 et 265 à 268 du Document d'enregistrement universel de l'exercice 2021, déposé auprès de l'AMF le 25 mars 2022 sous le n° D.22-0157.

Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières vérifiées sont celles relatives aux exercices 2022 et 2021 (périodes du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Informations financières sélectionnées pour périodes intermédiaires

Le Groupe a choisi de ne pas reprendre dans ce Document d'enregistrement universel les informations financières relatives aux périodes intermédiaires.

Les totaux des tableaux étant issus de montants non arrondis, des écarts peuvent exister entre ceux-ci et la somme des montants arrondis des éléments dont ils sont constitués.

4.1 États financiers consolidés

4.1.1 Compte de résultat consolidé

<i>En millions d'euros</i>	Notes	2022	2021 Retraité ^(a)
Chiffre d'affaires	5	24 494	19 820
Coût des ventes		(8 910)	(7 589)
MARGE BRUTE		15 583	12 231
Frais de recherche et développement		(600)	(579)
Frais de commercialisation		(7 741)	(5 719)
Redevances		(219)	(174)
Frais de publicité et de marketing		(1 811)	(1 534)
Frais généraux et administratifs		(2 116)	(1 982)
Autres produits / (charges) opérationnels	6	61	64
Total des charges opérationnelles		(12 427)	(9 924)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		3 157	2 307
Coût de l'endettement financier net	7	(131)	(111)
Autres produits / (charges) financiers	7	(0)	(19)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	12	6	3
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		3 032	2 181
Impôts sur le résultat	8	(751)	(582)
RÉSULTAT NET		2 281	1 598
dont :			
• part du Groupe		2 152	1 448
• part des participations ne donnant pas le contrôle		128	150
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :	9		
• de base		442 049 822	438 815 944
• dilué		445 659 252	445 467 194
Résultat net, part du Groupe par action (en euros) :	9		
• de base		4,87	3,30
• dilué		4,83	3,25

(a) Les données comparatives ont été retraitées pour refléter la finalisation de la comptabilisation de l'allocation du prix d'acquisition de GrandVision, qui était comptabilisée sur une base provisoire dans les comptes consolidés 2021 d'EssilorLuxottica.

4.1.2 État du résultat global consolidé

<i>En millions d'euros</i>	Notes	2022	2021 Retraité ^(a)
RÉSULTAT NET		2 281	1 598
Éléments recyclables en résultat			
Couvertures de flux de trésorerie		(13)	12
Couvertures d'investissement net		—	—
Écarts de conversion		1 030	1 764
Hyperinflation (IAS 29)		70	—
Impôts sur les éléments recyclables	8	4	(3)
TOTAL ÉLÉMENTS RECYCLABLES EN RÉSULTAT		1 091	1 773
Éléments du résultat global non recyclables en résultat			
Écarts actuariels sur engagements de retraite	23	82	116
Participations à la JV par OCI – variation nette à la juste valeur		(43)	3
Impôts sur les éléments non recyclables	8	(14)	(23)
TOTAL ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT		26	96
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NET D'IMPÔTS		1 116	1 869
RÉSULTAT GLOBAL		3 397	3 468
dont :			
• part du Groupe		3 260	3 279
• part des participations ne donnant pas le contrôle		137	189

(a) Les données comparatives ont été retraitées pour refléter la finalisation de la comptabilisation de l'allocation du prix d'acquisition de GrandVision, qui était comptabilisée sur une base provisoire dans les comptes consolidés 2021 d'EssilorLuxottica.

4.1.3 État de la situation financière consolidée

Actif

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021 Retraité ^(a)
Goodwill	10	30 734	29 104
Immobilisations incorporelles	10	12 122	12 599
Immobilisations corporelles	11	4 747	4 211
Droits d'utilisation	11	3 010	2 930
Titres mis en équivalence	12	83	91
Autres actifs non courants	13	817	718
Impôts différés actifs	14	408	487
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		51 920	50 140
Stocks et en cours	15	2 789	2 445
Créances clients	16	2 697	2 355
Créances d'impôt	17	259	296
Autres actifs courants	18	936	804
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	1 960	3 293
TOTAL ACTIFS COURANTS		8 641	9 193
Actifs destinés à être cédés	20	—	82
TOTAL DE L'ACTIF		60 561	59 415

(a) Les données comparatives ont été retraitées pour refléter la finalisation de la comptabilisation de l'allocation du prix d'acquisition de GrandVision, qui était comptabilisée sur une base provisoire dans les comptes consolidés 2021 d'EssilorLuxottica.

Passif

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021 Retraité ^(a)
Capital	21	81	80
Primes d'émission	21	23 066	22 381
Actions propres	21	(360)	(231)
Autres réserves	21	12 516	11 387
Résultat net part du Groupe		2 152	1 448
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		37 455	35 064
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	21	692	811
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		38 147	35 875
Dettes financières non courantes	22	7 858	8 913
Dettes de loyers non courantes	22	2 336	2 230
Avantages au personnel	23	431	537
Provisions non courantes	25	302	243
Autres passifs non courants	26	221	143
Impôts différés passifs	14	2 377	2 536
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		13 525	14 602
Dettes financières courantes	22	1 164	1 036
Dettes de loyers courantes	22	846	837
Dettes fournisseurs	27	2 297	2 218
Dettes d'impôts	17	711	805
Provisions courantes	25	283	373
Autres passifs courants	28	3 587	3 655
TOTAL PASSIFS COURANTS		8 888	8 925
Passifs destinés à être cédés	20	—	13
TOTAL DU PASSIF		60 561	59 415

(a) Les données comparatives ont été retraitées pour refléter la finalisation de la comptabilisation de l'allocation du prix d'acquisition de GrandVision, qui était comptabilisée sur une base provisoire dans les comptes consolidés 2021 d'EssilorLuxottica.

4.1.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes d'émission	Actions propres	Écarts de conversion	Report à nouveau et autres réserves	Résultat net part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2021	79	22 012	(201)	(1 576)	11 870	85	32 268	530	32 798
Résultat global de l'exercice ^(a)	—	—	—	1 715	115	1 448	3 279	189	3 468
Variations du périmètre de consolidation et des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	(213)	—	(213)	191	(22)
<i>Acquisition de filiales avec des participations ne donnant pas le contrôle</i>	—	—	—	—	—	—	—	226	226
<i>Acquisition de parts d'intérêts sans modification de contrôle</i>	—	—	—	—	(7)	—	(7)	0	(7)
<i>Autres variations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	—	—	—	—	(206)	—	(206)	(35)	(241)
Actions émises / livrées aux salariés et exercice d'options de souscription	0	34	272	—	(272)	—	34	—	34
Paiements fondés sur des actions	—	—	—	—	136	—	136	—	136
Cession nette / (acquisition nette) d'actions propres	—	—	(302)	—	—	—	(302)	—	(302)
Affectation du résultat net	—	—	—	—	85	(85)	—	—	—
Dividendes distribués	0	335	—	—	(473)	—	(138)	(100)	(237)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2021 RETRAITÉS ^(a)	80	22 381	(231)	139	11 248	1 448	35 064	811	35 875

(a) Retraité pour refléter la finalisation de la comptabilisation de l'allocation du prix d'acquisition de GrandVision, qui était comptabilisée sur une base provisoire dans les comptes consolidés 2021 d'EssilorLuxottica.

4 États financiers

États financiers consolidés

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes d'émission	Actions propres	Écarts de conversion	Report à nouveau et autres réserves	Résultat net part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2022 ^(a)	80	22 381	(231)	139	11 248	1 448	35 064	811	35 875
Résultat global de l'exercice	—	—	—	1 091	17	2 152	3 260	137	3 397
Variations du périmètre de consolidation et des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	(378)	—	(378)	(116)	(494)
<i>Acquisition de filiales avec des participations ne donnant pas le contrôle</i>	—	—	—	—	(0)	—	(0)	16	16
<i>Acquisition de parts d'intérêts sans modification de contrôle</i>	—	—	—	—	(378)	—	(378)	(94)	(472)
<i>Autres variations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	—	—	—	—	0	—	0	(38)	(37)
Actions émises / livrées aux salariés et exercice d'options de souscription	0	37	310	—	(303)	—	45	—	45
Paiements fondés sur des actions	—	—	—	—	189	—	189	—	189
Cession nette / (acquisition nette) d'actions propres	—	—	(439)	—	—	—	(439)	—	(439)
Affectation du résultat net	—	—	—	—	1 448	(1 448)	—	—	—
Dividendes distribués	1	648	—	—	(1 104)	—	(454)	(140)	(595)
Hyperinflation (IAS 29)	—	—	—	—	169	—	169	—	169
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022	81	23 066	(360)	1 230	11 286	2 152	37 455	692	38 147

(a) La valeur au 1^{er} janvier 2022 reflète la finalisation de la comptabilisation de l'allocation du prix d'acquisition de GrandVision, présentée dans la Note 3 – Regroupements d'entreprises.

4.1.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>En millions d'euros</i>	Notes	2022	2021 Retraité ^(a)
RÉSULTAT NET		2 281	1 598
Amortissements, dépréciations et pertes de valeur	6	2 970	2 480
Résultat des cessions d'actifs		2	2
Charges relatives aux paiements fondés sur des actions		191	160
Impôts sur le résultat	8	751	582
Résultat financier, net	7	131	130
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		(72)	(31)
Dotation (reprise) nette aux provisions		(51)	38
Variation du besoin en fonds de roulement commercial		(251)	(197)
Variation des autres créances et dettes opérationnelles		(105)	526
Impôts payés, net		(940)	(618)
Frais financiers payés, net		(125)	(125)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		4 783	4 545
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 572)	(1 030)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		17	16
Acquisition de filiales, net de la trésorerie acquise	3	(965)	(7 078)
Variation des autres actifs non financiers		83	(64)
Variation des autres actifs financiers		(184)	97
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(2 619)	(8 060)
Augmentation de capital	21	37	34
Cession nette / (acquisition nette) d'actions propres	21	(431)	(317)
Dividendes versés :			
• aux actionnaires du Groupe	21	(454)	(138)
• aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	21	(140)	(105)
Opérations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	21.6	(674)	(67)
Remboursements du principal des dettes de loyers	22	(955)	(722)
Émissions d'obligations, de placements privés et d'autres dettes financières à long terme	22	—	57
Remboursements d'obligations, de placements privés et d'autres dettes financières à long terme	22	(455)	(800)
Variations des autres dettes financières (à court et long terme)	22	(507)	18
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(3 580)	(2 040)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(1 417)	(5 555)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	19	3 293	8 683
Incidence des variations des taux de change		83	166
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	19	1 960	3 293

(a) Les données comparatives ont été retraitées pour refléter la finalisation de la comptabilisation de l'allocation du prix d'acquisition de GrandVision, qui était comptabilisée sur une base provisoire dans les comptes consolidés 2021 d'EssilorLuxottica.

4.1.6 Notes aux états financiers consolidés

Note 1	Principes comptables	202	Note 18	Autres actifs courants	233
Note 2	Nouvelles normes comptables	215	Note 19	Trésorerie et équivalents de trésorerie	233
Note 3	Regroupements d'entreprises	215	Note 20	Actifs et passifs destinés à être cédés	233
Note 4	Information par secteur opérationnel	219	Note 21	Capitaux propres	234
Note 5	Chiffre d'affaires	221	Note 22	Dettes financières, incluant les dettes de loyer	236
Note 6	Produits et charges opérationnels	222	Note 23	Avantages au personnel	239
Note 7	Produits et charges financiers	223	Note 24	Paiements fondés sur des actions	243
Note 8	Impôt sur le résultat	224	Note 25	Provisions (courantes et non courantes)	244
Note 9	Résultat par action	225	Note 26	Autres passifs non courants	246
Note 10	Goodwill et autres immobilisations incorporelles	225	Note 27	Dettes fournisseurs	246
Note 11	Immobilisations corporelles et droits d'utilisation	228	Note 28	Autres passifs courants	246
Note 12	Participations dans les sociétés mises en équivalence	230	Note 29	Instruments financiers et gestion des risques	247
Note 13	Autres actifs non courants	230	Note 30	Engagements et passifs éventuels	254
Note 14	Impôts différés actifs et passifs	231	Note 31	Transactions avec des parties liées	255
Note 15	Stocks	232	Note 32	Gestion du capital	256
Note 16	Créances clients	232	Note 33	Honoraires des Commissaires aux comptes	257
Note 17	Créances et dettes d'impôts exigibles	232	Note 34	Événements postérieurs à la clôture	257

Informations générales

EssilorLuxottica SA (ci-après la « Société », « EssilorLuxottica » ou, avec ses filiales le « Groupe ») est une société anonyme à conseil d'administration de droit français. La Direction Générale de la Société est située à Paris 8^e, 1-5 rue Paul Cézanne, et son siège social est situé à Charenton-le-Pont, 147 rue de Paris (France). EssilorLuxottica est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 712 049 618, et est cotée à la bourse d'Euronext Paris.

Le Groupe est consolidé dans les comptes de Delfin S.à.r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

Le Groupe est un acteur mondial de premier plan dans la conception, la fabrication et la distribution de verres ophtalmiques, de montures et de lunettes de soleil, présent dans le monde entier, à toutes les étapes de la chaîne de valeur.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sous la responsabilité du Conseil d'administration et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires. Le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés de l'exercice 2022 le 22 février 2023 et a autorisé leur publication.

Base de préparation des états financiers

Conformément au Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés ont été préparés dans le respect des normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (l'IASB) et adoptées par l'Union européenne.

Les principes et normes comptables retenus pour établir les présents états financiers consolidés ont été appliqués pour toutes les périodes présentées, sauf en ce qui concerne l'application des nouvelles normes et interprétations en vigueur pour les exercices comptables ouverts à partir du 1^{er} janvier 2022 (décrits dans la Note 2 – Nouvelles normes comptables).

Les présents états financiers consolidés se composent d'un compte de résultat consolidé, d'un état du résultat global consolidé, d'un état de la situation financière consolidée, d'un tableau de variation des capitaux propres consolidés, d'un tableau des flux de trésorerie consolidés et des notes afférentes aux états financiers consolidés.

Le Groupe présente son compte de résultat consolidé par fonction. Le Groupe présente ses actifs et passifs courants et non courants séparément dans l'état de sa situation financière consolidée. Cette présentation du compte de résultat consolidé et de l'état de la situation financière consolidée

permet de présenter les informations financières du Groupe de la manière la plus pertinente. Le tableau des flux de trésorerie consolidés est préparé selon la méthode indirecte au regard de la présentation des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

La monnaie de présentation du Groupe est l'euro. Les montants indiqués sont exprimés en millions d'euros, sauf mention contraire. Certains chiffres figurant dans le présent document, y compris des informations financières et certaines données opérationnelles, ont été arrondis.

Ces états financiers consolidés sont établis selon le principe de continuité d'exploitation.

En date du 1^{er} juillet 2021, le Groupe a réalisé l'acquisition de GrandVision B.V. (« GrandVision » ou, avec ses filiales, le « Groupe GrandVision »), un leader mondial dans le commerce de détail pour les produits et services d'optique ophtalmique et de lunetterie et disposant d'une forte présence en Europe (« Acquisition GV »). À la suite de cette acquisition, le compte de résultat, l'état du résultat global et le tableau des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2021, reflètent la contribution des résultats du Groupe GrandVision uniquement pour le deuxième semestre 2021.

La comparabilité des informations financières présentées pour les exercices 2022 et 2021 en est donc affectée.

Recours à des estimations

Afin d'établir les états financiers, la Direction doit formuler des estimations et des hypothèses susceptibles d'influer sur le montant des actifs, passifs, produits et charges qui seront présentés, ainsi que sur les informations contenues dans les notes relatives aux actifs et passifs éventuels à la clôture.

Ces estimations s'appuient sur les faits passés et sur divers facteurs. Les estimations comptables qui en résultent peuvent différer des résultats effectivement obtenus. Les estimations sont révisées périodiquement et les impacts de ces révisions sont reflétés dans le compte de résultat consolidé ou dans l'état du résultat global de l'exercice concerné.

Les principales estimations et hypothèses concernent, en particulier :

- les justes valeurs des actifs et passifs acquis ainsi que, le cas échéant, leur durée d'amortissement, lors de regroupements d'entreprises ;
- la valeur recouvrable du goodwill et des immobilisations incorporelles ;

- la durée d'amortissement des immobilisations incorporelles à la durée d'utilité définie ;
- les options relatives aux participations ne donnant pas le contrôle ;
- la détermination des provisions et autres passifs éventuels liés aux litiges et autres procédures en cours ;
- les engagements de retraites et autres avantages au personnel ;
- les différentes hypothèses relatives à l'application d'IFRS 16 – *Contrats de location* chez le preneur d'un contrat de location telles que l'analyse de la durée des contrats incluant des options de renouvellement ou la détermination des taux d'actualisation ;
- la détermination des impôts concernant des transactions dont les conséquences fiscales ne sont pas encore certaines à la date de clôture.

Hyperinflation en Turquie

La Turquie a été considérée comme une économie en hyperinflation à compter du 1^{er} avril 2022 sur la base des critères énoncés par la norme IAS 29 – *Information financière* dans les économies hyperinflationnistes et notamment, d'un taux d'inflation cumulé au cours des trois dernières années en Turquie supérieur à 100 %.

Ainsi, les dispositions de la norme IAS 29 sont devenues applicables à compter du 1^{er} janvier 2022, comme si la Turquie avait toujours été en hyperinflation. Par ailleurs, les données comparatives pour l'année 2021 ne sont pas retraitées conformément à la norme IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

La norme IAS 29 requiert que les états financiers basés sur la valeur historique soient retraités afin de corriger la perte du pouvoir d'achat générale de la Livre Turque. Celle-ci consiste à appliquer un indice des prix à la consommation à chaque valeur historique présente dans les états financiers de manière à ce que les états financiers soient présentés en unité courante à la clôture. L'évolution de l'indice des prix à la consommation

(« *Consumer Price Index* ») tel que publié par l'Institut turc de la statistique (« *Turkish Statistical Institute* ») a été utilisée par le Groupe pour tenir compte des impacts résultant de l'application de la Turquie comme une économie en hyperinflation.

Les impacts comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe, principalement liés aux immobilisations incorporelles reconnues en Turquie dans le cadre de l'acquisition de GrandVision et du Goodwill associé et affecté aux activités turques, sont les suivants :

- la réévaluation cumulée des actifs et passifs non monétaires au 1^{er} janvier 2022 a donné lieu à une augmentation des capitaux propres consolidés de l'ordre de 70 millions d'euros (comptabilisée en autres éléments du résultat global en 2022) ; tandis que
- l'application de la norme IAS 29 sur l'exercice 2022 a entraîné une augmentation des capitaux propres consolidés de 169 millions d'euros et des effets non significatifs sur le compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Risques climatiques et environnementaux

Du fait de la nature de ses activités, l'exposition du Groupe aux conséquences du changement climatique est considérée comme limitée. Néanmoins, EssilorLuxottica porte une grande vigilance aux événements climatiques et prépare un ensemble complet de mesures d'adaptation afin de garantir la continuité des activités. En 2021, le Groupe a initié sa nouvelle approche de la durabilité, intitulée *Eyes on the Planet*, construite, entre autres, autour des piliers suivants :

- *Eyes on Carbon* : EssilorLuxottica est en bonne voie pour atteindre la neutralité carbone (scopes d'émissions 1 et 2) sur ses sites d'opérations directes à horizon 2025, avec comme première étape clé l'Europe en 2023 dont l'Italie et la France devenus neutres en 2021. En 2022, EssilorLuxottica a continué d'investir dans sa propre production d'électricité renouvelable (comme les installations photovoltaïques sur les sites de Sedico et Barberini en Italie), dans l'amélioration de son efficacité énergétique et en soutenant des projets de réduction de carbone ;

- *Eyes on Circularity* : EssilorLuxottica est progressivement en train de délaissier les matériaux d'origine fossile au profit de matériaux renouvelables et recyclés qui produisent moins d'émissions polluantes et qui sont biodégradables et plus faciles à recycler. L'acquisition de Fedon, réalisée en 2022, représente une avancée dans l'engagement pris par EssilorLuxottica en investissant dans la circularité des matériaux utilisés pour le packaging de ses produits.

Le déploiement des initiatives listées ci-dessus se traduit dans les comptes du Groupe au travers de charges et d'investissements opérationnels effectués au cours de l'année et a été pris en compte, le cas échéant, dans les estimations comptables formulées par la Direction dans la préparation de ces états financiers, notamment dans l'estimation budgétaire 2023 et les prévisions à moyen terme qui ont été utilisées par le Groupe afin d'élaborer les plans d'affaires retenus dans le cadre des tests de dépréciation annuels en 2022 (voir Note 10.1 – Tests de dépréciation).

Aucun autre impact significatif relatif au climat n'est reflété dans les états financiers 2022.

Événements significatifs de l'exercice

Environnement macroéconomique

Au cours de l'année 2022, l'environnement macroéconomique a été marqué par un retour de l'inflation, un durcissement des conditions financières et une tension sur les marchés des matières premières et de l'énergie, également impactés par le conflit entre la Russie et l'Ukraine et les effets résiduels des restrictions liées à la pandémie de Covid-19 dans certains pays.

Dans cet environnement contraint, le Groupe a été en mesure de croître grâce à ses capacités à gérer à la fois l'effet prix / mix et sa gamme de produits et grâce à une bonne maîtrise des coûts de ses opérations industrielles et de ses dépenses discrétionnaires. De plus, les politiques du Groupe en termes de couverture de ses principaux risques (taux d'intérêt, prix d'achat des matières premières et de l'énergie, parmi d'autres) ont participé à atténuer la volatilité générale observée sur les marchés.

Les principaux effets de ce nouveau contexte sont ainsi présentés dans les notes suivantes :

- Base de préparation des états financiers : le Groupe a évalué l'impact financier résultant du conflit entre la Russie et l'Ukraine sur les états financiers consolidés du Groupe.

- Note 29 – Instruments financiers et gestion des risques : à propos de l'exposition aux risques des taux et à la volatilité accrue des prix des matières premières et de l'énergie.
- Note 10 – Goodwill et autres immobilisations incorporelles et Note 11 – Immobilisations corporelles et droit d'utilisation : les évolutions de l'environnement macroéconomique évoquées précédemment ont eu un impact direct sur les paramètres clés retenus par le Groupe pour réaliser ses tests de dépréciation. De plus, le Groupe a pris en compte ce nouvel environnement macroéconomique dans la préparation de ses prévisions budgétaires.

Finalisation de l'acquisition de GrandVision

Au cours du premier semestre 2022, EssilorLuxottica a finalisé les cessions prévues de certains magasins d'optique en Italie, Belgique et Pays-Bas suite aux engagements pris auprès de la Commission européenne le 23 mars 2021 dans le cadre de l'Acquisition GV (voir Note 20 – Actifs et passifs destinés à la vente).

Le 14 avril 2022, EssilorLuxottica et GrandVision ont annoncé la finalisation de la procédure de retrait obligatoire auprès des détenteurs d'action de GrandVision, initiée le 22 décembre 2021

dans le but d'acquérir 100 % du capital de GrandVision. EssilorLuxottica détient ainsi 100 % des actions émises de GrandVision qui ont été retirées de la cotation d'Euronext Amsterdam le 10 janvier 2022 (dernier jour de cotation le 7 janvier 2022). De plus, au cours du premier semestre 2022, le Groupe a finalisé l'allocation du prix d'acquisition relative à l'acquisition GV, qui avait été comptabilisée sur une base provisoire dans les comptes consolidés du groupe EssilorLuxottica au 31 décembre 2021 (voir Note 3 – Regroupements d'entreprises).

Acquisitions de l'exercice

Au cours de l'exercice 2022, EssilorLuxottica a poursuivi sa stratégie de croissance externe dans des activités et des zones géographiques ciblées en réalisant, entre autres, les acquisitions de Walman Optical et SightGlass Vision aux États-Unis ainsi que de Giorgio Fedon & Figli S.p.A. (« Fedon ») en Italie (voir Note 3 – Regroupements d'entreprises).

Le 1^{er} août 2022, EssilorLuxottica a conclu l'acquisition des 50 % restants de Shamir Optical, permettant d'exploiter pleinement les capacités commerciales, de R&D et d'image de marque de Shamir (voir Note 21.6 – Participations ne donnant pas le contrôle).

Enquête de l'Autorité de la concurrence en France

Le 6 octobre 2022, le Groupe a été notifié de la décision de l'Autorité de la concurrence en France de le sanctionner à hauteur de 81 millions d'euros dans le cadre d'une enquête ouverte en 2014 pour discrimination envers les *pure-players* de la vente en ligne et pour la protection des distributeurs physiques, concernant la commercialisation de certains verres de prescription spécifiques.

Le Groupe a interjeté appel de cette décision le 23 novembre 2022. La description de la situation ainsi que l'évaluation du risque de sortie de ressources par la Direction sont présentées en Note 30 – Engagements et passifs éventuels.

Conflit Russie – Ukraine

En février 2022, la réaction immédiate d'EssilorLuxottica au conflit Russie – Ukraine fut de protéger ses collaborateurs et leurs familles en Ukraine par le maintien des salaires et le paiement des bonus, ainsi que par la fourniture d'un soutien logistique et d'un hébergement pour ceux ayant dû se réfugier en dehors du pays.

De plus, en raison des incertitudes et des graves perturbations, EssilorLuxottica a décidé de restreindre ses opérations en Russie à la fourniture des services optiques essentiels.

L'amplitude des impacts financiers liés à ce conflit reste non matérielle sur le total des actifs et passifs consolidés du Groupe ainsi que sur son compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'Ukraine et la Russie représentant en 2022 autour de 1 % du chiffre d'affaires du Groupe (autour de 1 % en 2021) et moins de 0,5 % du total actif du Groupe.

Le Groupe continue d'opérer en Ukraine à travers ses chaînes de magasins, tandis qu'en Russie, l'offre de produits et de services distribués dans ses activités de vente au détail et de vente en gros a été restreinte, comme annoncé par le Groupe en mars 2022. Par ailleurs, les positions de trésorerie disponibles en Russie ne sont pas significatives et servent à la poursuite de l'activité opérationnelle résiduelle.

EssilorLuxottica surveille attentivement l'évolution du conflit et ses conséquences macroéconomiques afin d'adapter sa réponse en conséquence.

La situation actuelle a été prise en compte dans les travaux réalisés pour les tests de dépréciation des actifs.

Note 1 Principes comptables

1.1. Principes de consolidation

1.1.1. Filiales

Les filiales désignent toutes les entités contrôlées par le Groupe. Le Groupe est réputé contrôler une entité s'il est exposé ou à des droits à des rendements variables découlant de sa participation dans cette entité et si le pouvoir qu'il exerce sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. On présume généralement que le Groupe exerce un pouvoir sur l'entité s'il détient au moins la moitié de ses droits de vote. L'existence de droits de vote potentiels susceptibles d'être exercés ou convertis sans délai sont pris en considération pour déterminer si le Groupe contrôle une entité.

Les filiales sont consolidées à 100 % à compter de la date de transfert du contrôle au Groupe et sont déconsolidées à compter de la date où ce contrôle cesse. Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, les actifs et passifs de la filiale sont décomptabilisés, ainsi que toute participation liée ne donnant pas le contrôle et les autres composants des capitaux propres associés. Le gain ou la perte qui en résulte est comptabilisé au compte de résultat. Tout intérêt résiduel maintenu dans une ancienne participation est comptabilisé à la juste valeur au moment de la perte de contrôle, et la variation ultérieure de sa valeur comptable est portée au compte de résultat consolidé.

Les principes et méthodes comptables appliqués par les filiales sont conformes aux normes IFRS, ainsi qu'à ceux adoptés par le Groupe.

Les opérations, soldes bilanciers et résultats au titre d'opérations intragroupes sont éliminés. Les moins-values latentes sont éliminées dans la mesure où elles ne correspondent pas à une perte de valeur.

1.1.2. Sociétés mises en équivalence

Les entreprises associées désignent toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, généralement en détenant 20 % à 50 % des droits de vote. Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Leur première comptabilisation se fait au coût historique. Les goodwill issus de l'acquisition d'entreprises associées sont comptabilisés dans leur valeur comptable de mise en équivalence.

La quote-part du Groupe dans les résultats des entreprises associées réalisés après leur acquisition est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé et le cas échéant dans les autres éléments du résultat global.

Les plus-values latentes sur des opérations réalisées entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe au capital de ces dernières. Les moins-values latentes sont également éliminées, sauf si elles correspondent à une perte de valeur.

Les mouvements cumulés postérieurs à l'acquisition sont comptabilisés dans la valeur comptable de mise en équivalence. Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée devient supérieure à sa participation au capital, le Groupe ne comptabilise pas ces pertes excédentaires, sauf s'il a l'obligation expresse de combler sa quote-part de pertes.

1.1.3. Participations dans d'autres sociétés

Les participations au capital d'entités dont le Groupe n'a ni le contrôle, ni n'exerce une influence notable, généralement détenues à moins de 20 %, sont comptabilisées initialement à la juste valeur. Les frais d'acquisition engagés lors de la première

comptabilisation sont immédiatement comptabilisés en résultat consolidé. Ultérieurement, ces participations sont évaluées à la juste valeur. Les plus et moins-values liées aux variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global de l'exercice au cours duquel elles sont constatées. Cette composante des autres éléments du résultat global n'est pas recyclée ultérieurement dans le compte de résultat.

1.1.4. Opérations avec les détenteurs de participations au capital

Les opérations telles que les apports des détenteurs de participation au capital sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Les opérations avec des participations ne donnant pas le contrôle dans des entités contrôlées par le Groupe sont considérées comme des opérations réalisées avec des détenteurs de participations au capital du Groupe. Concernant les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle, l'écart éventuel entre le montant payé et la participation effectivement acquise est comptabilisé dans les capitaux propres. Les plus ou moins-values réalisées sur des cessions de participations ne donnant pas le contrôle sont également comptabilisées dans les capitaux propres.

1.1.5. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont établis dans leur monnaie fonctionnelle. La monnaie fonctionnelle est définie comme celle du principal environnement économique dans lequel la filiale exerce son activité.

Les résultats et la situation financière de toutes les filiales du Groupe dont la monnaie fonctionnelle diffère de la monnaie de présentation des comptes (à savoir l'euro) sont convertis selon les principes suivants :

- les actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture ;
- les produits et charges sont convertis au taux de change moyen (sauf si cette moyenne ne constitue pas une approximation raisonnable de l'effet cumulé des taux de change en vigueur à la date des opérations, auquel cas les produits et charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de chaque opération) ;
- ces écarts de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, au poste Écarts de conversion de monnaies étrangères ;
- les écarts de conversion cumulés sont recyclés en résultat en cas de cession ou de liquidation de la participation à laquelle ils se rapportent.

Les goodwill et réévaluations à la juste valeur découlant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de cette dernière et convertis aux taux de change en vigueur à la clôture.

En 2022, la Turquie a été considérée comme étant en hyperinflation selon la norme IAS 29 (voir paragraphe *Base de préparation des états financiers*).

Les principaux taux de change retenus pour convertir les résultats et la situation financière des entités étrangères figurent à l'Annexe 1.

1.2. Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau des flux de trésorerie consolidés a été préparé selon la méthode indirecte, qui consiste à ajuster le résultat net en fonction de l'effet des opérations sans influence sur la trésorerie, des reports ou régularisations éventuels d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs et des éléments du compte de résultat associés à des opérations d'investissement ou de financement. Les éléments relatifs aux opérations d'investissement et de financement ont été comptabilisés dans leurs catégories respectives.

Le besoin en fonds de roulement commercial comprend les stocks, les créances clients et les dettes fournisseurs. Les variations du besoin en fonds de roulement commercial sont établies hors incidence des évolutions du périmètre de consolidation.

Les flux de trésorerie des filiales étrangères sont convertis au taux de change moyen de l'exercice, sauf pour les transactions significatives.

L'effet de la fluctuation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie nets correspond à l'effet (i) de la fluctuation des taux de change entre l'ouverture et la clôture sur le montant de la trésorerie à l'ouverture et (ii) de l'écart entre le taux de change à la clôture et le taux moyen appliqué aux mouvements de trésorerie au cours de l'exercice.

Les intérêts versés, incluant les intérêts sur dettes de location sous IFRS 16, et reçus sont présentés dans les *Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles*.

Les montants comptabilisés dans les *Acquisition de filiales, net de la trésorerie acquise* correspondent au montant de la contrepartie transférée retraité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie nets de la société rachetée à la date d'acquisition.

1.3. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe correspond aux revenus provenant de :

- la vente de biens aux clients ;
- la vente de prestation de services ;
- la vente de biens aux franchisés, ainsi que les autres revenus perçus des franchisés, tels que les redevances calculées sur les ventes et les droits d'entrée des franchisés ; et
- la sous-location (conformément à la norme IFRS 16).

Dans le segment Professional Solutions, les clients du Groupe sont principalement les professionnels de la santé visuelle (distributeurs, opticiens, indépendants, plateformes e-commerce tierces, etc. ...) ; dans le Segment Direct to Consumer, le Groupe vend principalement ses biens et/ou fournit ses services directement au consommateur final (soit via le réseau de magasins physiques, soit via les plateformes de e-commerce du Groupe).

Conformément à la norme IFRS 15, le Groupe comptabilise son chiffre d'affaires après avoir identifié les contrats conclus avec ses clients et les obligations de prestation correspondantes (transfert de biens et/ou de services), déterminé le montant auquel il estime avoir droit en échange de chacune de ses obligations et évalué à quel moment elles sont remplies (à un instant donné ou au fur et à mesure).

Le Groupe ne comptabilise un chiffre d'affaires que si les conditions ci-après sont remplies (conditions d'identification du « contrat » avec le client) :

- les parties ont approuvé le contrat et s'engagent à respecter leurs obligations respectives ;
- le Groupe peut identifier les droits de chaque partie concernant les biens ou services à transférer ;
- le Groupe peut identifier les modalités de paiement des biens ou services à transférer ;
- le contrat a une substance commerciale ; et
- il est probable que le Groupe perçoive le montant auquel il peut prétendre en échange des biens ou des services transférés au client.

Si les conditions ci-dessus ne sont pas remplies, alors le chiffre d'affaires est comptabilisé une fois que le Groupe a déjà livré les biens et/ou rendu les services au client et qu'il a reçu l'intégralité (ou la quasi-intégralité) de la contrepartie non remboursable promise par le client, ou bien lorsque le contrat est résilié et que la contrepartie reçue de la part du client n'est pas remboursable.

Si les conditions ci-dessus sont remplies, alors les principales règles comptables applicables en fonction de la nature du chiffre d'affaires sont les suivantes.

1.3.1. Vente de biens

Le chiffre d'affaires issu de la vente de biens est comptabilisé lorsque le contrôle de l'actif est transféré à l'acheteur, c'est-à-dire au moment de la livraison du bien au client conformément aux dispositions contractuelles et que le client est en mesure de décider de l'utilisation de cet actif et de bénéficier de la quasi-totalité de ses avantages.

Si le contrat de vente prévoit des remises sur les volumes avec effet rétroactif, le Groupe en estime l'impact potentiel et considère cet élément comme une rémunération variable. En outre, le Groupe procède à une estimation des retours potentiels des clients en s'appuyant sur ses conditions et pratiques en matière de retours, ainsi que sur son expérience dans ce domaine. Il n'existe aucune obligation postérieure à la livraison autre que les garanties sur les produits éventuellement prescrites par la loi. De telles garanties ne représentent pas une obligation de prestation distincte et sont comptabilisées conformément aux dispositions de la norme IAS 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*.

Les paiements d'avance ou avances éventuellement effectués par les clients ne sont pas comptabilisés en chiffre d'affaires tant que le bien n'est pas livré, tel que décrit ci-dessus.

1.3.2. Prestation de services

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque le service est rendu au client.

Le chiffre d'affaires du segment *Direct to Consumer* comprend les sommes payées au titre des services de santé visuelle (tels que l'examen des yeux, les frais d'adaptation des lentilles de contact etc.) comptabilisées au moment de la prestation du service aux clients.

Le Groupe passe par un intermédiaire pour les contrats d'assurance à prime fixe destinés aux clients. L'intermédiaire contracte avec le client final (dénommé souscripteur), tandis que le Groupe contracte avec l'intermédiaire en tant que principal de la transaction. Le Groupe perçoit un montant prédéterminé de revenus, appelé prime (généralement égal à une redevance fixe par participant / souscripteur par mois) et supporte le risque relatif au paiement des sinistres. Le chiffre d'affaires de ces primes est comptabilisé comme perçu au cours de l'exercice de couverture des prestations. Toute prime versée non acquise est comptabilisée comme un produit différé dans l'état de la situation financière consolidée.

Concernant les contrats à prime variable en fonction du service, (ce que l'on appelle les accords de rémunération à l'acte), le client final (ou souscripteur) paie au Groupe des frais relatifs au traitement des sinistres ainsi qu'aux prestations de services administratifs. Pour ces plans, le client final est responsable du coût associé aux sinistres. Le Groupe considère le client final comme la principale entité responsable de la gestion du plan et agit en tant qu'agent dans la transaction.

Le Groupe comptabilise des provisions au titre des créances clients relatives à ces contrats, conformément à la norme IFRS 9 (voir paragraphe *Créances clients et autres créances*).

Dans le cadre de la prestation de services administratifs liés à l'activité de santé visuelle, le Groupe supporte les coûts d'acquisition et d'exécution des contrats à long terme, généralement conclus pour une durée de quatre ans. Ces charges, que l'on peut attribuer spécifiquement à des nouveaux contrats identifiables individuellement génèrent des ressources employées pour respecter les dispositions contractuelles et seront recouvrées par le chiffre d'affaires généré par ces contrats. En conséquence, ces charges sont comptabilisées comme des actifs contractuels et amorties sur la durée des contrats concernés, sur une base systématique cohérente avec le transfert des services auxquels l'actif se rapporte.

1.3.3. Contrats de franchises et de licences

Le chiffre d'affaires issu des contrats de franchise est comptabilisé sur la base des ventes réalisées par les franchisés non consolidés.

1.4. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice durant lequel ils sont engagés.

Les frais de recherche et développement comptabilisés dans les charges d'exploitation englobent les charges d'exploitation des centres de recherche du Groupe ainsi que les coûts de conception liés au développement de nouveaux processus de production.

Les frais de développement sont comptabilisés en tant qu'actif incorporel lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel, de manière à le rendre utilisable ou disponible à la vente ;
- l'intention du Groupe d'achever l'actif incorporel puis de l'utiliser ou de le vendre ;
- la capacité du Groupe à utiliser ou à vendre l'actif incorporel ;

Les droits d'entrée du contrat de franchise correspondent : (i) aux droits payés pour le contrat de franchise et/ou l'amélioration du point de vente, comptabilisés en même temps que les redevances périodiques pendant toute la durée du contrat de franchise et (ii) aux droits perçus sur la vente d'actifs corporels nécessaires à l'exercice de l'activité professionnelle (tels que du mobilier), comptabilisés en chiffre d'affaires lorsque le contrôle de l'actif est transféré à l'acheteur.

Le contrat de franchise peut également comprendre : (i) des redevances associées à une prestation de services continue au franchisé pendant toute la durée du contrat, comptabilisées au moment où la prestation de service est rendue et (ii) des redevances associées à l'organisation d'opérations publicitaires et promotionnelles, comptabilisées au moment de la réalisation de l'obligation de performance distincte correspondante.

Le Groupe accorde des droits de licence à des tiers sur certains droits de propriété intellectuelle, dont il comptabilise les redevances en fonction des caractéristiques des contrats conclus avec les clients.

1.3.4. Composantes de financement

Les délais de paiement accordés aux clients du Groupe ne dépassent généralement pas 12 mois. En cas de délai de paiement supérieur à 12 mois, le Groupe applique la mesure de simplification permise par IFRS 15 permettant de ne pas ajuster le prix de transaction du contrat des effets relatifs à la composante de financement.

1.3.5. Sous-location (conformément à la norme IFRS 16)

Certaines filiales du segment *Direct to Consumer*, en particulier en Amérique du Nord et en Australie, sous-louent des espaces au sein de leurs magasins d'optique à des médecins tiers réalisant des examens de la vue, en conservant leur droit d'utilisation découlant du contrat de location initial (contrat de location principal). Ces filiales comptabilisent donc le contrat de location principal ainsi que le produit de location de l'actif sous-jacent (bailleur intermédiaire).

Ces filiales classent ces sous-locations comme des contrats de location simple (c'est-à-dire qu'elles maintiennent la comptabilisation d'une dette de loyer ainsi que d'un droit d'utilisation découlant du contrat de location principal, comme tout contrat de location), et reconnaissent des produits relatifs aux contrats de sous-location vis-à-vis des médecins sur une base linéaire en *Chiffre d'affaires* dans le *Compte de résultat consolidé* du Groupe. Ce classement est opéré en référence au droit d'utilisation découlant du contrat principal.

- la manière dont l'actif incorporel dégagera des avantages économiques probables à l'avenir ;
- l'existence des moyens techniques, financiers ou autres nécessaires à l'achèvement de l'actif incorporel ; et
- une évaluation fiable des dépenses de développement.

Concernant les projets de développement de verres ophtalmiques, les risques et incertitudes liés à l'évolution du marché et au grand nombre de projets entrepris font que les critères ci-dessus ne sont pas considérés comme satisfaits. Il en résulte que les frais de développement associés sont comptabilisés en charges.

Pour les instruments et les équipements de laboratoire, les frais de développement sont capitalisés lorsque les critères énoncés ci-dessus sont satisfaits.

1.5. Paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions sont comptabilisés comme réglés en instruments de capitaux propres ou en numéraire en fonction des dispositions des plans concernés. De cette classification dépend le mode de comptabilisation de ces plans.

1.5.1. Options de souscription d'actions et attribution d'actions

La juste valeur des options de souscription d'actions et des attributions d'actions, qui est comptabilisée en tant que paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres, est déterminée sur la base des méthodes adaptées à leurs caractéristiques. Aussi bien les options de souscription d'actions liées à la performance que les actions de performance, qui sont soumises à des conditions d'acquisition fondées sur la variation du cours de l'action par rapport au cours de référence à la date d'attribution, sont valorisées à l'aide d'un modèle de Monte Carlo. En revanche, les actions attribuées sans conditions de performance sont valorisées sur la base de la valeur nominale des actions attribuées à la date d'attribution, actualisée en fonction de la valeur estimée des dividendes à payer au cours de la période d'acquisition des droits.

La juste valeur des options de souscription d'actions à la date d'attribution est comptabilisée en charge pendant la période d'acquisition des droits, en tenant compte de la probabilité que ces options soient exercées plus tôt, avec une augmentation correspondante des capitaux propres consolidés.

Concernant l'attribution d'actions de performance, la période d'acquisition des droits est considérée comme étant la période la plus probable pour la satisfaction des conditions de performance, déterminée sur la base du modèle de Monte Carlo.

1.6. Autres produits / (charges)

Les produits et charges ne pouvant, par nature, être affectés à aucun des postes détaillés des charges d'exploitation sont comptabilisés dans les *Autres produits / (charges)*. Il peut s'agir, entre autres, de la variation des compléments de prix sur des acquisitions (par exemple en cas de clause d'indexation sur les

1.7. Résultat financier

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés au moment où ils sont encourus, au cours de l'exercice pendant lequel ils sont perçus ou exigibles, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque le Groupe a le droit de percevoir le versement.

1.8. Opérations en devises

Lors de la première comptabilisation d'une opération libellée en monnaie étrangère, les actifs et passifs concernés sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération. À la clôture de

Les paramètres du modèle sont fixés à la date d'attribution :

- la volatilité du cours de l'action est déterminée en référence à l'historique de volatilité ;
- le taux d'intérêt sans risque correspond au taux de rémunération des obligations du Trésor ;
- l'impact des dividendes est pris en compte dans le modèle en appliquant une hypothèse de rendement, déterminée en fonction des dividendes payés l'année précédente ;
- la durée de vie attendue des options est évaluée sur la base des périodes d'acquisition et d'exercice.

Le Groupe évalue au terme de chaque période comptable la probabilité de perte des droits aux options ou aux actions de performance. Le cas échéant, l'impact de la révision de ces estimations est constaté dans le compte de résultat et entraîne une variation correspondante des capitaux propres consolidés.

1.5.2. Augmentations de capital réservées aux salariés

Concernant les augmentations de capital réservées aux salariés, la différence entre le cours de bourse à la date de l'opération et le cours de souscription des actions est comptabilisée en charge au moment de l'émission des actions concernées.

1.5.3. Paiements fondés sur des actions réglées en numéraire

La juste valeur du montant dû aux salariés dans le cadre de paiements fondés sur des actions réglés en numéraire est comptabilisée en charge, avec une augmentation correspondante des engagements au poste *Avantages au personnel*, durant la période au cours de laquelle le salarié acquiert un droit inconditionnel au règlement. L'engagement est réévalué à chaque date d'arrêtés des comptes et à la date de règlement, sur la base de la juste valeur des actions attribuées. Toute variation de l'engagement comptabilisé est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé.

bénéfices futurs), du produit net de la cession d'une activité, du résultat réalisé dans le cadre d'une prise de contrôle par étapes, des pertes de valeur sur les goodwill et les participations et des résultats de cessions d'immobilisations corporelles.

Le *Coût de l'endettement financier net* se compose des intérêts de la dette, des emprunts et des contrats de location, nets des produits de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Le *Coût de l'endettement financier net* comprend également les intérêts sur les dérivés relatifs aux opérations de financement. Les produits de trésorerie et des équivalents de trésorerie comprennent les intérêts perçus et courus sur les placements effectués par des sociétés du Groupe (dépôts bancaires) et les résultats sur les valeurs mobilières de placement.

l'exercice, les éléments monétaires, principalement constitués de créances et de dettes, sont reconvertis au taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes de changes sont comptabilisés dans les *Autres produits / (charges) financiers*.

1.9. Charge d'impôt courant et impôt différé

Les *Impôts sur le résultat* de l'exercice comprennent les impôts courants et les impôts différés. Ces éléments sont comptabilisés dans le compte de résultat, sauf s'ils concernent un regroupement d'entreprises ou bien des éléments directement constatés dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

La charge d'impôt courant est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasiment adoptées à la date de clôture des comptes dans les pays où le Groupe exerce ses activités et génère des revenus imposables. Les créances et dettes d'impôts courants sont évalués sur la base du montant que le Groupe s'attend à verser à ou à recevoir de l'administration fiscale.

La Direction évalue périodiquement les positions adoptées dans ses déclarations fiscales lorsque la réglementation fiscale applicable peut être sujette à interprétation, et constitue, le cas échéant, des provisions sur la base des montants que le Groupe estime devoir verser à l'administration fiscale.

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles existantes entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leurs valeurs comptables respectives dans les états financiers consolidés, en appliquant les taux d'imposition (et les lois fiscales) adoptés (ou quasiment adoptés) à la date de clôture et qui devraient s'appliquer au moment de la réalisation de l'actif d'impôt différé ou du règlement du passif d'impôt différé.

Un passif d'impôt différé est constaté au titre de toutes les différences temporelles imposables, alors qu'un actif d'impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporelles déductibles que dans la mesure où il est probable qu'un

bénéfice imposable futur existe permettant d'utiliser cette différence temporaire. Aucun passif ni actif d'impôt différé n'est toutefois constaté s'ils proviennent : (i) de la comptabilisation initiale d'un goodwill et (ii) de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif issu d'une opération autre qu'un rapprochement d'entreprise et n'ayant d'impact, ni sur le résultat comptable, ni sur le résultat fiscal au moment de l'opération.

Les ajustements d'impôts différés résultant d'une modification des taux d'imposition sont comptabilisés en résultat. Toutefois, lorsque l'impôt différé porte sur des éléments comptabilisés dans les capitaux propres, alors l'ajustement y est enregistré également.

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles relatives aux participations dans les filiales et entreprises associées, sauf si le renversement de la différence temporaire est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que celui-ci n'ait pas lieu dans un avenir proche. Aucune provision n'est comptabilisée pour les impôts différés relatifs aux réserves en suspens d'imposition susceptibles d'être taxées dans le cas où elles seraient distribuées lorsqu'une telle distribution ou utilisation n'est pas envisagée.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si la réglementation fiscale en vigueur l'autorise et que ces impôts différés actifs et passifs portent sur un impôt sur le résultat exigible par une même administration fiscale, soit auprès d'une même entité fiscale, soit auprès d'entités fiscales distinctes s'il existe une intention de régler le solde net.

1.10. Résultat par action

1.10.1. Résultat de base par action

Le résultat de base par action correspond au résultat net part du Groupe divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice, hors actions propres.

Les attributions d'actions de performance sont comprises dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice sur la base du nombre d'actions définitivement attribué, dès lors que les conditions de performance sont remplies à la clôture.

1.10.2. Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte de toutes les actions ordinaires dilutives potentielles, à savoir :

- les options de souscription d'actions : la dilution relative aux options de souscription d'actions est calculée en augmentant le nombre moyen d'actions du nombre d'actions complémentaires qu'il aurait fallu émettre ou céder si les actions potentielles relatives à ces options avaient été émises au cours de bourse et non au prix d'exercice retraité. Le prix d'exercice des options de souscription est ajusté de la charge future relative aux options non encore exercées à la date de clôture ;

- les attributions d'actions de performance : le nombre d'actions retenu est déterminé sur la base du nombre d'actions qui auraient été attribuées si la condition de performance avait été remplie à la clôture ;
- les attributions d'actions sans condition de performance : le nombre d'actions retenu est déterminé sur la base du nombre d'actions qui auraient été attribuées au terme de la période d'acquisition.

Les actions ordinaires potentielles sont considérées comme dilutives lorsque, et seulement lorsque leur conversion en actions ordinaires diminue le bénéfice par action ou augmente la perte par action. Par conséquent, les actions ordinaires potentielles sont exclues du calcul du résultat dilué par action lorsque leur conversion en actions ordinaires diminue le bénéfice par action ou augmente la perte par action.

1.11. Regroupements d'entreprises et goodwill

Conformément à la norme IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*, le Groupe comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition.

Lors d'une acquisition, les actifs identifiables, passifs et passifs éventuels repris de l'entité acquise qui remplissent les critères de comptabilisation d'IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants destinés à être cédés qui sont comptabilisés à la juste valeur moins les coûts de cession. Un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de la société acquise

si celle-ci n'a pas une obligation, à la date d'acquisition, de mettre en œuvre une telle restructuration.

Le goodwill représente la différence positive entre (i) la contrepartie transférée et le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, d'une part, et (ii) la juste valeur des actifs nets identifiables acquis, d'autre part. Le goodwill est rattaché à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou à des groupes d'UGT en fonction des axes d'analyses et de retour sur investissement suivis par la Direction du Groupe.

Si la première comptabilisation d'un regroupement d'entreprises ne peut être déterminée que provisoirement à la clôture de l'exercice, il est possible que le Groupe ne soit pas en mesure de finaliser l'affectation du goodwill avant la fin de l'exercice au cours duquel l'acquisition est intervenue. Dans ce cas, le Groupe publie le montant du goodwill non affecté, ainsi que les raisons pour lesquelles l'affectation est provisoire.

Le Groupe pourra éventuellement modifier ces justes valeurs une fois l'acquisition finalisée, étant précisé que la période d'évaluation ne pourra pas excéder 12 mois à compter de la date d'acquisition. Toute différence constatée par rapport aux montants provisoires sera comptabilisée en tant qu'ajustement rétrospectif du goodwill, dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition, et sur la base des seuls faits et circonstances existant à cette date.

Au cours de la période d'évaluation, le Groupe comptabilise les ajustements apportés aux montants provisoires comme si le regroupement d'entreprises était achevé à la date d'acquisition. Il procède, le cas échéant, à la correction des informations comparatives au titre des exercices antérieurs présentés dans les états financiers, y compris en procédant à toute correction des amortissements corporels et incorporels et des autres effets sur le résultat constaté au moment de la comptabilisation initiale.

Tout ajustement effectué plus de 12 mois après l'acquisition est comptabilisé directement dans le compte de résultat consolidé, sauf s'il s'agit d'une correction d'erreur.

La contrepartie transférée pour l'acquisition d'une filiale est évaluée à la juste valeur des actifs transférés et passifs encourus ou des instruments de capitaux propres émis par le Groupe. La contrepartie transférée comprend la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'une contrepartie éventuelle.

Lorsque les actionnaires détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle disposent d'une option de vente de leur participation, et si cette option prévoit un règlement en numéraire, alors le Groupe comptabilise un passif à hauteur de

la valeur actualisée du prix d'exercice de l'option. Ce passif est comptabilisé dans les *Autres passifs non courants* ou dans les *Autres passifs courants* de l'état de la situation financière consolidée, en fonction de son échéance. Les variations ultérieures de la juste valeur de ce passif sont comptabilisées dans les capitaux propres du Groupe. Si les actionnaires détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle disposent d'une option de vente leur donnant un accès présent aux bénéfices de leur participation, alors le résultat ou la variation des autres éléments du résultat global continuent d'être alloués aux participations ne donnant pas le contrôle. Toutefois, les participations ne donnant pas le contrôle sont éliminées dans l'état de la situation financière consolidée, comme si elles étaient acquises à la date de clôture. Lorsque l'option de vente ne donne pas aux actionnaires détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle un accès présent aux bénéfices de leur participation, alors le Groupe décomptabilise ces intérêts ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition.

Le Groupe peut évaluer les participations ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur (méthode du goodwill complet), soit à hauteur de la quote-part dans l'actif net identifiable de la société acquise (méthode du goodwill partiel). Le Groupe a le choix de l'une ou de l'autre méthode pour chaque acquisition.

Les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle ou les cessions sans perte de contrôle sont considérées comme des transactions entre actionnaires et sont comptabilisées directement dans les capitaux propres, sans impact sur le goodwill.

Lors d'une acquisition au cours de laquelle le Groupe obtient progressivement le contrôle de la société acquise (acquisition par étapes), la participation antérieurement détenue est réévaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et l'écart de valeur éventuel est comptabilisé en résultat.

Les coûts d'acquisition directement liés sont comptabilisés en charges de l'exercice.

1.12. Dépréciation du goodwill

Le goodwill n'est pas amorti, en revanche, il est soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an.

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur recouvrable de chaque groupe d'UGT à leur valeur nette comptable y compris le goodwill. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des frais de cession correspond au prix qui pourrait être obtenu de la vente, lors d'une transaction normale entre des intervenants de marché à la date d'évaluation, diminué des coûts de cession. Cette valeur est déterminée à partir d'éléments de marché (cours de Bourse ou comparaison avec des sociétés cotées similaires, comparaison avec la valeur attribuée à des actifs ou sociétés similaires lors de transactions récentes) ou, à défaut, à partir des flux de trésorerie actualisés tels que déterminés par un intervenant du marché.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés nets d'impôt, calculés à partir d'un plan d'affaires préparé sur la base des flux de trésorerie de l'année en cours, des prévisions budgétaires annuelles de l'année suivante telles que présentées au Conseil d'administration et des projections à moyen/long terme cohérentes avec les perspectives communiquées aux parties prenantes et l'expérience passée. Ils sont ensuite extrapolés par application d'un taux de croissance à long terme.

De plus, les flux de trésorerie actualisés :

- prennent en compte les décaissements nécessaires au remplacement des actifs de location, à la fin de la durée du bail de location, qui sont essentiels à la poursuite des activités du Groupe ; et
- excluent les paiements du principal de loyer et des intérêts associés, mais incluent les décaissements relatifs aux loyers variables, aux contrats de courte durée ainsi qu'aux actifs de faible valeur.

Le taux d'actualisation du Groupe (coût moyen pondéré du capital, CMPC) est déterminé sur la base des informations de marché relatives au risque propre au secteur d'activité du Groupe et au coût du capital après application d'IFRS 16 (c'est-à-dire en considérant les dettes de loyer dans la structure du capital propre du secteur d'activité du Groupe).

Par ailleurs, la valeur nette comptable comparée à la valeur recouvrable des groupes d'UGT intègre *les droits d'utilisation* et exclut *les dettes de loyer*.

Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable. Une fois comptabilisée, une dépréciation du goodwill ne peut être reprise ultérieurement.

1.13. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées au coût d'acquisition.

Les marques, appellations commerciales, licences, relations clients contractuelles, technologies et autres actifs incorporels acquis lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les coûts directement imputables à la production d'actifs incorporels identifiables et séparables sont comptabilisés en immobilisations incorporelles si ces actifs sont contrôlés par le Groupe et qu'il est probable qu'ils génèrent des avantages économiques futurs supérieurs à leur coût au cours d'une période supérieure à un an. Les dépenses engagées ultérieurement ne sont portées au bilan que si elles ont pour effet d'accroître les avantages économiques futurs inhérents à l'actif. Elles figurent dans les comptes au poste *Autres immobilisations incorporelles*.

Toutes les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité définie et font l'objet d'amortissements linéaires selon cette durée :

- les marques et appellations commerciales sont amorties sur une base linéaire, selon des durées comprises entre 14 et 25 ans ;
- les technologies sont amorties sur une base linéaire, selon des durées comprises entre 6 et 10 ans ;

- le réseau de distribution, les relations clients contractuelles et les contrats de franchise sont amortis sur une base linéaire selon des durées comprises entre 3 et 25 ans ;
- les brevets sont amortis sur une base linéaire, selon leur durée de protection légale ;
- les autres immobilisations incorporelles sont amorties sur une base linéaire, selon des durées comprises entre 1 et 7 ans.

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles sont revues à chaque clôture. Le cas échéant, les changements apportés à la durée d'utilité ou à la valeur résiduelle sont comptabilisés de manière prospective en tant que changement d'estimations comptables.

Toutes les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité définie font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'un événement ou un changement de circonstances indique que leur valeur recouvrable pourrait devenir inférieure à leur valeur comptable.

À chaque clôture, une revue est effectuée afin de déterminer si l'indicateur d'une perte de valeur comptabilisée au titre d'exercices antérieurs a disparu ou si cette perte de valeur a diminué. Si cela est confirmé, alors la perte de valeur est annulée et la valeur comptable de l'actif est corrigée pour atteindre sa valeur recouvrable, laquelle ne saurait excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée en l'absence de toute perte de valeur.

1.14. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent dans l'état de la situation financière consolidée à leur prix d'acquisition, net des amortissements et pertes de valeur cumulés.

Les coûts directement attribuables à la production d'actifs corporels identifiables et séparables sont comptabilisés en immobilisations corporelles si ces actifs sont contrôlés par le

Groupe et qu'il est probable qu'ils génèrent des avantages économiques futurs supérieurs à leur coût sur une période supérieure à un an.

Les dépenses engagées ultérieurement ne sont immobilisées que s'il est probable que le Groupe bénéficie des avantages économiques futurs associés.

La base amortissable des immobilisations corporelles, qui correspond à la différence entre leur prix d'acquisition et leur valeur résiduelle, est répartie linéairement sur la durée d'utilité des actifs concernés, à savoir :

Catégories	Durées d'utilité
Bâtiments	de 3 à 40 ans
Matériel et outillage	de 3 à 20 ans
Autres équipements	de 2 à 20 ans
Aménagements des biens en location	Selon la durée de vie économique de l'aménagement du bien de location, sauf si le Groupe ne s'attend pas à utiliser l'aménagement de ce bien au-delà de la période de location relative à l'actif loué (dans ce cas-là, la durée d'utilité est la même que celle du contrat de location)

Les terrains ne sont pas amortis.

Conformément à la norme IFRS 5 – *Actifs non courants destinés à être cédés* et activités abandonnées, l'amortissement prend fin lorsque les immobilisations corporelles sont classées comme détenues en vue de la vente.

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles sont revues à chaque clôture. Le cas échéant, les changements apportés à la durée d'utilité ou à la valeur résiduelle sont comptabilisés prospectivement en tant que changement d'estimations comptables.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants présentant des durées d'utilité différentes, ceux-ci sont comptabilisés séparément comme des immobilisations distinctes et amortis sur leurs durées d'utilité respectives.

En présence d'un indicateur interne ou externe de perte de valeur, le Groupe évalue la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et comptabilise une perte de valeur lorsque la valeur nette comptable des actifs excède leur valeur recouvrable. Une revue de ces indicateurs est effectuée à chaque clôture.

Lors de la cession d'un actif ou lorsque plus aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation d'une immobilisation corporelle, sa valeur comptable est décomptabilisée et la perte ou le profit correspondant est comptabilisé dans le compte de résultat.

1.15. Loyers

Les contrats de location comprennent principalement les baux des magasins exploités par le Groupe ainsi que des baux de magasins sous-loués aux franchisés du Groupe. Les contrats de location comprennent également la location de bureaux, d'entrepôts, de véhicules et de matériels.

La comptabilisation, l'évaluation, la présentation et l'information à fournir relative au droit d'utilisation des actifs et aux dettes de loyers sont régis par IFRS 16 – *Contrats de location*.

À la date de conclusion d'un contrat, le Groupe détermine si ce contrat est, ou contient, un contrat de location. Un contrat est, ou contient, un contrat de location s'il confère le droit au client de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période déterminée, en échange d'une contrepartie. Pour déterminer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, le Groupe évalue si :

- l'actif loué est explicitement ou implicitement identifié dans le contrat et est physiquement distinct ou constitue la quasi-totalité de la capacité d'un actif physique distinct. Si le fournisseur d'un actif a un droit substantif de substitution (par exemple, lorsqu'un fournisseur qui loue des espaces de vente dans des grandes surfaces, appelés accords *shop-in-shop*, a un droit substantif de substituer l'espace de vente assigné au cours de la période de location), alors l'actif n'est pas un actif identifié et IFRS 16 ne s'applique pas ;
- le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques résultant de l'utilisation de l'actif pendant la période d'utilisation ; et
- le Groupe a le droit de diriger l'utilisation de l'actif.

1.15.1. Comptabilisation chez le preneur

En tant que preneur, le Groupe comptabilise un droit d'utilisation et une dette de loyer à la date de prise d'effet de la location (c'est-à-dire à la date à laquelle l'actif identifié est disponible et utilisable par le Groupe).

Le droit d'utilisation est évalué à son coût, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations, et ajusté à chaque réévaluation de la dette de loyer. Le coût du droit d'utilisation intègre le montant des dettes de loyer comptabilisées, les coûts directs initiaux encourus, les loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus, et une estimation des coûts que le preneur devra engager lors du démantèlement et de l'enlèvement de l'actif sous-jacent, lors de la restauration du site sur lequel il est situé ou de la remise en état tel qu'exigé par les termes et conditions du contrat de location de l'actif sous-jacent. À part si le Groupe est raisonnablement certain d'obtenir la propriété de l'actif loué à la fin de la période de location, le droit d'utilisation comptabilisé est amorti de manière linéaire à compter de la date de prise d'effet sur la durée la plus courte entre sa durée d'utilité estimée et la durée du contrat de location. Les droits d'utilisation sont soumis à des tests de dépréciation conformément à la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*.

Les dettes de loyer sont comptabilisées pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers payés sur la durée du contrat. Les loyers pris en compte pour évaluer la dette de loyer comprennent les loyers fixes (y compris les loyers considérés comme fixes en substance), diminués des avantages restant à recevoir du bailleur, les loyers variables basés sur un taux ou un index, et les garanties de valeur résiduelle éventuellement octroyées au bailleur. Les dettes de loyer incluent également le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option par le Groupe est raisonnablement certain et les pénalités exigées en cas de résiliation anticipée du contrat de location, si la durée du contrat de location prend en compte l'exercice par le

Groupe de l'option de résiliation anticipée du contrat de location. Les loyers variables qui ne portent pas sur un index ou un taux (tels que ceux dépendant de la performance d'un magasin loué) sont comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle les conditions déclenchant le paiement sont constatées.

En calculant la valeur actualisée des loyers, le Groupe utilise le taux d'endettement marginal (le taux d'intérêt qu'un preneur aurait à payer pour emprunter sur une durée et dans un environnement économique similaires, les fonds nécessaires à l'acquisition d'un actif d'une valeur équivalente à celui du droit d'utilisation de l'actif) à la date de commencement du contrat si le taux d'intérêt implicite du contrat n'est pas facilement déterminable (dans la plupart des cas, le taux d'emprunt marginal est retenu par le Groupe). Le Groupe définit le taux d'emprunt marginal en tenant compte, entre autres, de la durée du contrat (notamment la durée du bail), de l'environnement économique dans lequel le bail est conclu ainsi que de la devise et de la date à laquelle le bail est conclu. Le Groupe a décidé de ne pas refléter dans la détermination du taux d'emprunt marginal le profil de paiement des loyers.

Après le début du contrat, le montant de la dette de loyer est augmenté pour refléter la capitalisation des intérêts et est diminué lors des paiements de loyer. Par ailleurs, la valeur nette comptable de la dette de loyer est re-estimée dans le cas d'un changement dans la durée ou dans le montant des loyers fixés, d'un changement dans l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option d'achat ou d'une modification du contrat qui ne constitue pas un bail séparé.

En particulier, conformément à l'IFRS 16, le Groupe considère comme des contrats de location séparés les modifications qui augmentent la portée du contrat de location en ajoutant le droit d'utiliser un ou plusieurs actifs sous-jacents avec une augmentation proportionnelle de la contrepartie.

Le Groupe détermine la durée du contrat comme la période non résiliable pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser l'actif sous-jacent, ainsi que les éventuelles options de renouvellement du contrat dont l'exercice est raisonnablement certain, et les options de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer. Les options de résiliation détenues uniquement par le bailleur ne sont pas prises en compte lors de la détermination de la durée du bail. Lors de l'évaluation de la durée de la période non résiliable d'un bail, le Groupe se réfère à la période pour laquelle le contrat a un caractère exécutoire et prend en compte les enjeux économiques du contrat dans son ensemble (par exemple, l'existence de pénalités de résiliation anticipée ainsi que le coût d'abandon ou de démantèlement des améliorations du bien), comme précisé par le Comité d'interprétation des IFRS dans sa décision de novembre 2019.

Le Groupe a l'option, pour certains de ses contrats de location (en particulier pour les magasins), de louer l'actif pour une durée supplémentaire sans possibilité d'opposition pour le bailleur. Le Groupe estime s'il est raisonnablement certain d'exercer l'option de renouvellement du bail, en considérant l'ensemble des éléments créant une incitation économique pour le preneur d'exercer une option de renouvellement. Après la date de début du contrat, le Groupe peut réviser la durée du contrat en cas d'événement ou de changement de circonstance significatif qui est sous son contrôle et qui affecte sa capacité à exercer (ou ne pas exercer) une option de renouvellement (par exemple dans le cas d'un changement de stratégie commerciale).

Le Groupe applique l'exemption de comptabilisation pour tous ses contrats de courte durée (c'est-à-dire les contrats de location qui sont d'une durée de 12 mois ou moins depuis la date de début de contrat et qui ne contiennent pas d'option d'achat). Il applique aussi l'exemption de comptabilisation relative aux contrats de location d'actifs de faible valeur sur tous ses contrats dont les actifs loués sont considérés comme étant de faible valeur. Les loyers relatifs aux contrats de location de courte durée et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat.

1.16. Actifs financiers

Les actifs financiers du Groupe sont comptabilisés en fonction de leur modèle économique de gestion et des caractéristiques des flux financiers contractuels qui leur sont rattachés. Le Groupe a ainsi identifié les catégories suivantes :

1.16.1. Actifs financiers évalués au coût amorti

Cette catégorie englobe les actifs financiers qui remplissent les critères suivants : (i) être détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif consiste à encaisser des flux financiers contractuels ; et (ii) leurs conditions contractuelles prévoient des flux financiers qui correspondent uniquement au paiement du principal et des intérêts relatifs au montant investi. Il s'agit principalement de créances clients, de dépôts en espèces d'une échéance inférieure à 12 mois (c'est-à-dire des *Investissements court-terme* classés dans les *Autres actifs courants*), de prêts et d'autres créances (telles que décrites au paragraphe *Créances clients et autres créances*). Les prêts et créances sont inclus dans les actifs courants sauf s'ils sont à échéance à plus de 12 mois à compter de la date d'arrêt des comptes, auquel cas ils sont rattachés aux actifs non courants. À l'exception des créances clients sans composante de financement significative, les autres prêts et créances sont initialement comptabilisés à la juste valeur augmentée des frais de transaction directement liés. Les créances clients sans composante de financement significative sont comptabilisées au prix de la transaction (tel que déterminé conformément à la norme IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients*). Par la suite, ces actifs sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les impacts de cette évaluation sont comptabilisés en résultat financier. Ces actifs sont soumis au modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 – *Instruments financiers*.

1.16.2. Investissements dans des titres de capitaux propres qualifiés par le Groupe à la juste valeur par les autres éléments du résultat global lors de leur première comptabilisation

Il s'agit principalement de participations au capital de sociétés non consolidées, sur lesquelles le Groupe n'exerce pas une influence notable. Ces actifs sont comptabilisés dans les *Autres*

1.15.2. Comptabilisation chez le bailleur

Le Groupe sous-loue certains de ses droits d'utilisation à des franchisés ou à d'autres tiers. Lorsque la quasi-totalité des risques et avantages sont transférés au preneur, la sous-location est classée en location-financement. Dans le cas contraire, la sous-location est classée en location simple (voir paragraphe *Sous-location* (conformément à la norme IFRS 16)).

Lorsque la sous-location est classée en location-financement, le droit d'utilisation du contrat de location principale n'est plus reconnu, et en lieu et place, une créance de location est comptabilisée. La créance de location est initialement évaluée à la valeur actuelle des recettes de location futures. Toute différence lors de la comptabilisation initiale de la sous-location-financement est enregistrée dans le compte de résultat consolidé. Par la suite, les intérêts créditeurs et les intérêts débiteurs sont comptabilisés respectivement sur la créance et la dette de loyers en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

actifs non courants. Le Groupe a irrévocablement choisi de présenter les variations de juste valeur de ces actifs par les autres éléments du résultat global. Les montants présentés dans les autres éléments du résultat global ne seront donc pas recyclés ultérieurement au compte de résultat. En outre, les actifs de cette catégorie ne sont pas soumis au modèle de dépréciation de la norme IFRS 9.

1.16.3. Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat consolidé

Cette catégorie englobe les actifs financiers qui n'entrent dans aucune des catégories précédentes (ils représentent la catégorie résiduelle), à savoir, essentiellement, des instruments dérivés et les valeurs mobilières de placement. Les actifs de cette catégorie sont répartis entre les actifs courants et non courants en fonction de leur échéance et sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Tout coût d'acquisition correspondant est immédiatement comptabilisé en résultat. Ultérieurement, ces actifs sont évalués à la juste valeur. Les pertes et les profits résultant des variations de juste valeur sont comptabilisés dans le résultat financier de la période au cours de laquelle ils sont constatés.

1.16.4. Dispositions applicables à tous les actifs financiers

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Les actifs financiers sont décomptabilisés à l'expiration des droits d'encaissement des flux financiers qu'ils génèrent et lorsque le Groupe a transféré en substance la quasi-totalité des risques et avantages attachés à leur possession.

La juste valeur des instruments financiers cotés est calculée sur la base du dernier cours acheteur. Si le marché d'un actif financier n'est pas actif (ou s'il s'agit d'un titre non coté), alors le Groupe détermine sa juste valeur à l'aide de méthodes telles que, la référence aux éventuelles opérations récemment réalisées dans les conditions normales de marché entre des parties averties et consentantes, la référence à la juste valeur d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou les modèles d'évaluation fondés sur des données observables de marché.

1.17. Actifs destinés à être cédés

Les actifs non courants et les groupes d'actifs sont considérés comme destinés à être cédés si leur valeur comptable doit être recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par leur utilisation continue.

Lors de leur qualification en actifs non courants destinés à être cédés, ils sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur nette des frais de vente, avec comptabilisation d'une perte de valeur le cas échéant. Les actifs destinés à être cédés cessent d'être amortis.

1.18. Stocks

Les stocks sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre leur coût moyen pondéré et leur valeur nette de réalisation. Dans le cas des stocks de produits manufacturés, le coût inclut une quote-part des frais généraux déterminée sur la base des capacités normales de production.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans des conditions normales de marché, net des coûts estimés d'achèvement et de commercialisation. Les pertes de valeur des matières premières, des travaux en cours et des

produits finis jugés obsolètes ou difficiles à écouler sont calculées sur la base de l'utilisation future et de la valeur nette de réalisation attendues de ces actifs. Le Groupe prend en compte également d'autres motifs de perte de valeur des stocks, tels que les dommages, l'obsolescence ou la diminution du prix de vente. Le coût des stocks pourra se révéler irrécouvrable si le coût estimé d'achèvement ou les frais de commercialisation se révèlent supérieurs.

1.19. Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances sont comptabilisées au coût amorti et évaluées sur la base du modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 – *Instruments financiers* (voir paragraphe *Actifs financiers concernant l'évaluation de ces éléments à leur première comptabilisation*).

Concernant les créances clients, le Groupe a adopté l'*approche simplifiée* qui ne requiert pas d'apprécier régulièrement l'évolution du risque de crédit et permet de comptabiliser à la place une perte de crédit attendue calculée pour l'intégralité de la *durée de vie* des créances. Plus précisément, les créances clients sont analysées en fonction du nombre de jours de retard de paiement et de la solvabilité de la contrepartie. Le Groupe applique différents pourcentages de dépréciation en fonction des perspectives de recouvrement des sommes dues. Les créances clients ne présentant plus aucune perspective raisonnable de recouvrement sont totalement dépréciées.

Les autres créances, pour lesquelles le Groupe estime un risque de crédit limité, sont évaluées au moyen de l'*approche générale* qui requiert d'apprécier, à chaque date de clôture, l'évolution du risque de crédit par rapport à ce qu'il était initialement et d'ajuster les provisions en conséquence.

Le montant des créances net des provisions pour créances douteuses est présenté dans l'état de la situation financière consolidée. Les pertes de valeur constatées conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 – *Instruments financiers* (y compris les reprises de pertes de valeur ou les gains de valeur) sont comptabilisées en résultat, principalement dans les *Frais de commercialisation*.

1.20. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et en banque, comptabilisés à leur valeur nominale, laquelle correspond à leur juste valeur.

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme extrêmement liquides, convertibles sans délai dans des montants connus en numéraire et dont le risque de variation de

valeur est non significatif. Les placements ne sont considérés comme des équivalents de trésorerie que s'ils présentent une échéance de trois mois ou moins à compter de leur date d'acquisition, ou lorsque le Groupe a le droit de racheter l'investissement à tout moment, sous réserve d'un préavis n'excédant pas trois mois.

1.21. Capitaux propres

1.21.1. Primes d'émission

Les primes d'émission correspondent à l'excédent du prix d'émission des augmentations de capital par rapport à la valeur nominale des actions émises.

1.21.2. Actions propres

Les actions propres, augmentées des frais directs d'acquisition qui s'y rapportent, sont déduites des capitaux propres à leur coût d'acquisition. Le résultat de cession des actions propres, net d'impôt, est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

1.21.3. Écarts de conversion

Les écarts de conversion résultent de la conversion en euros des états financiers des entités consolidées libellés dans d'autres devises.

1.21.4. Report à nouveau et autres réserves

Cette catégorie englobe les bénéfices non distribués du Groupe, le montant cumulé des éléments constatés dans les autres éléments du résultat global (tels que les écarts actuariels, réserves de couverture des flux de trésorerie, etc.), les rémunérations en actions réglées en titres de capitaux propres et les autres réserves.

Les coûts directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres. Les impôts relatifs aux coûts de transaction d'une opération comptabilisée en capitaux propres sont comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IAS 12 – *Impôts sur le résultat*.

1.21.5. Dividendes

Les dividendes sont portés en diminution des capitaux propres lorsqu'ils sont approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

1.21.6. Capitaux propres négatifs

Lorsqu'une société consolidée présente des capitaux propres négatifs, la part des participations ne donnant pas le contrôle dans ces capitaux propres est assumée par les actionnaires détenteurs de telles participations, sauf s'ils n'ont pas l'obligation expresse de combler leur quote-part de pertes et n'ont pas la capacité financière de le faire.

1.21.7. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la quote-part du résultat net et de l'actif net d'une société non allouée, directement ou indirectement, au Groupe.

Lorsque les actionnaires détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle disposent d'une option de vente de leur participation, et si cette option prévoit un règlement en numéraire, alors le Groupe comptabilise un passif à hauteur de

la valeur actualisée du prix d'exercice de l'option. Ce passif est comptabilisé dans les *Autres passifs non courants* ou dans les *Autres passifs courants* de l'état de la situation financière consolidée, en fonction de son échéance. Les variations ultérieures de la juste valeur de ce passif sont comptabilisées dans les capitaux propres du Groupe. Si les actionnaires détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle disposent d'une option de vente leur donnant un accès présent aux bénéfices de leur participation, alors le résultat ou la variation des autres éléments du résultat global continuent d'être alloués aux participations ne donnant pas le contrôle. Toutefois, les participations ne donnant pas le contrôle sont éliminées dans l'état de la situation financière consolidée, comme si elles étaient acquises à la date de clôture. Lorsque l'option de vente ne donne pas aux actionnaires détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle un accès présent aux bénéfices de leur participation, alors le Groupe décomptabilise ces intérêts ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition.

1.22. Emprunts

Les emprunts sont initialement constatés à leur juste valeur nette des coûts de transaction qui leur sont directement rattachés, puis évalués ultérieurement au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En cas de changement des flux de trésorerie attendus, la valeur comptable du passif est recalculée sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés à partir du taux d'intérêt effectif initial de l'instrument financier.

Les emprunts sont comptabilisés dans les passifs courants, à moins que le Groupe ne détienne le droit inconditionnel de différer leur remboursement à plus de 12 mois après la date de clôture.

Les emprunts sont supprimés de l'état de la situation financière consolidée à l'extinction de la dette, c'est-à-dire lorsque l'obligation mentionnée dans le contrat est acquittée, annulée ou arrivée à expiration.

1.23. Avantages au personnel

Les avantages au personnel à court terme sont comptabilisés en résultat lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est constaté à hauteur du montant attendu à payer si le Groupe est actuellement tenu, légalement ou implicitement, de s'en acquitter au titre des services rendus passés du salarié et si cette obligation peut être évaluée de manière fiable.

Au sein du Groupe coexistent des régimes à prestations définies et à cotisations définies.

Lorsque les obligations de prestation sont rattachées à un régime à cotisations définies, le Groupe n'a plus aucune obligation de paiement une fois qu'il s'est acquitté de ses cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charge, à leur date d'exigibilité.

Un régime à prestations définies correspond à un régime de retraite ou d'avantages qui n'est pas à cotisations définies. En général, un régime à prestations définies prévoit le montant de la pension de retraite qu'un salarié recevra à son départ à la retraite, généralement calculé en fonction d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire. Le Groupe a accordé des régimes d'avantages à long terme à ses salariés, intégrés à la catégorie des autres avantages à long terme en fonction de leurs caractéristiques.

Les passifs comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidée au titre des régimes à prestations définies correspondent à la valeur actualisée de l'obligation de prestations définies à la clôture, nette, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime.

L'obligation de prestations définies est calculée chaque année sur la base d'évaluations actuarielles réalisées par des actuaire indépendants, selon la méthode des unités de crédit projetées.

La valeur actualisée de l'obligation de prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements futurs estimés à l'aide des taux d'intérêt en vigueur pour les obligations d'entreprises les mieux notées libellées dans la même monnaie que celle du paiement des prestations, et dont la maturité est proche de celle des engagements de retraite correspondants.

Les hypothèses actuarielles utilisées peuvent différer selon le pays (taux d'actualisation, taux d'inflation) et la société concernée (taux de rotation du personnel, pourcentage des hausses de salaires futures).

Les écarts actuariels dus à des changements d'hypothèses actuarielles ou à une modification des conditions du régime sont comptabilisés au moment où ils surviennent, dans les autres éléments du résultat global.

Si le Groupe met en place un régime à prestations définies ou s'il modifie la formule de calcul des prestations d'un régime à prestations définies existant, alors la variation correspondante de l'obligation du Groupe (*coût des services passés*) est immédiatement comptabilisée en résultat.

La valeur actualisée des autres avantages à long terme est déterminée au moyen d'une actualisation. Les réévaluations sont comptabilisées en résultat au cours de l'exercice où elles surviennent.

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges à la date la plus proche entre le moment où le Groupe ne peut plus se soustraire au versement de ces indemnités et celui auquel il comptabilise des charges de restructuration.

1.24. Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite, résultant d'événements passés ;
- il est probable que des décaissements sans contrepartie par le Groupe seront nécessaires au titre de cette obligation ;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant des provisions est déterminé par le Groupe sur la base des faits et des circonstances, de l'historique des risques et des informations disponibles à la date de clôture.

Les provisions sont évaluées à la valeur des dépenses qui devraient se révéler nécessaires au règlement de l'obligation, cette valeur étant actualisée à l'aide d'un taux avant impôt qui reflète l'évaluation actuelle de la valeur temps de l'argent par le marché ainsi que les risques propres à cette obligation.

L'augmentation de la provision due à la valeur temps de l'argent est comptabilisée en charge financière.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidée – en dehors des cas de regroupements d'entreprises – mais ils sont mentionnés dans les notes aux états financiers, sauf si la probabilité d'une sortie de ressources représentant des avantages économiques est très faible.

Des provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé de restructuration et qu'il a fait connaître aux personnes concernées les principales dispositions de cette restructuration.

Une provision pour garantie est constituée au moment de la vente des produits couverts par une garantie. La charge correspondante est comptabilisée en *Coût des ventes*.

1.25. Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs correspondent à des obligations de paiement en échange de biens et de services acquis à des fournisseurs dans le cadre des activités ordinaires du Groupe. Les dettes fournisseurs sont comptabilisées dans les passifs courants si leur règlement est exigible à un an maximum à

compter de la date de clôture. Sinon, elles sont comptabilisées dans les passifs non courants.

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à la juste valeur, puis, évaluées ultérieurement au coût amorti.

1.26. Dettes fiscales

Les passifs pour impôts courants sont présentés séparément dans l'état de la situation financière consolidée.

Dans le cadre de l'application d'IFRIC 23 – *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, les passifs résultant d'une incertitude

relative à un traitement fiscal (par exemple traitement fiscal pour lequel il existe une incertitude quant à l'acceptation par une autorité fiscale compétente d'un traitement fiscal au regard des règles fiscales) sont comptabilisés dans les *dettes fiscales*.

1.27. Autres passifs courants et non courants

Parmi les autres passifs courants et non courants figurent, entre autres, les engagements relatifs aux options de vente accordées à des actionnaires détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et d'autres engagements liés à des investissements financiers (tels que les compléments de prix).

Concernant la comptabilisation des options de vente accordées aux actionnaires détenteurs de participations ne

donnant pas le contrôle, voir paragraphes 1.11 *Regroupements d'entreprises et goodwill* et 1.21.7 *Participations ne donnant pas le contrôle*.

Les compléments de prix sont comptabilisés au passif du bilan à leur juste valeur, à compter de la date d'acquisition. Les changements de valeur ultérieurs des compléments de prix sont comptabilisés en *Autres produits / (charges)*.

1.28. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 – *Instruments financiers*. À la conclusion du contrat, les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur, en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat lorsque celle-ci est positive, ou en tant que dettes financières à la juste valeur par le compte de résultat si elle est négative.

Le Groupe qualifie certains instruments dérivés d'instruments pour couvrir certains risques spécifiques associés à des transactions hautement probables (comptabilité de couverture sur des risques liés aux taux d'intérêt, au prix de l'énergie et aux changes). Pour chaque instrument financier dérivé désigné comme instrument de couverture, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs de gestion du risque, sa stratégie de couverture et la méthode utilisée pour mesurer l'efficacité de la couverture. L'efficacité de la couverture de ces instruments est évaluée à la date de sa mise en place, puis de manière régulière.

La juste valeur totale d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois. Il est classé en actif ou passif courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées selon les modalités décrites ci-dessous :

1.28.1. Couverture des flux de trésorerie

Quand un instrument financier dérivé est qualifié comme couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie futurs ou à des transactions prévues hautement probables, la part efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global, tandis que le gain ou la perte relatif à la part inefficace de l'instrument dérivé est comptabilisé en résultat. Le montant cumulé dans la réserve de couverture des flux de trésorerie est recyclé en résultat de l'exercice au cours duquel la transaction prévue se réalise. Lorsque l'on ne s'attend plus à la réalisation d'une transaction prévue, le produit ou la perte cumulé qui avait été constaté dans les autres éléments du résultat global est immédiatement recyclé en résultat.

1.28.2. Couverture de l'investissement net dans une activité à l'étranger

Le Groupe peut couvrir le montant de ses investissements nets dans une activité à l'étranger. Dans ce cas, la part efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global en *Écarts de conversion*. Le montant comptabilisé en *Écarts de conversion* est recyclé en résultat lors de la vente de la participation dans cette activité à l'étranger, ou de la liquidation de l'entité. La partie inefficace de la variation de la juste valeur est comptabilisée en résultat.

1.29. Juste valeur

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 13 – *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur des instruments financiers comptabilisés dans les états financiers du Groupe est déterminée à l'aide de différentes méthodes d'évaluation. Le Groupe recourt autant que possible à des données de marché observables. Les différentes catégories de justes valeurs sont classées selon la hiérarchie suivante, en fonction des données utilisées dans les méthodes d'évaluation :

- niveau 1 : les données utilisées sont les cours (non retraités) sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques ;
- niveau 2 : les données utilisées sont les autres données que les cours du Niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, soit directement (prix) soit indirectement (valeurs dérivées des prix) ;

1.28.3. Couverture de juste valeur

Quand un instrument financier dérivé est désigné comme couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé ainsi que celles de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat.

1.28.4. Instruments financiers non qualifiés en instruments de couverture

Certains instruments financiers dérivés qui en substance sont utilisés à des fins de couverture ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture selon IFRS 9 – *Instruments financiers*. Les gains et pertes issus de la variation de juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisés directement en résultat.

- niveau 3 : les données utilisées sont les données d'évaluation de l'actif ou du passif qui ne reposent pas sur des données observables de marché (données non observables).

Si la juste valeur d'un actif ou d'un passif est déterminée à partir de données appartenant à différents niveaux de la hiérarchie ci-dessus, alors l'évaluation de la juste valeur sera entièrement rattachée au niveau le plus bas de cette hiérarchie.

Note 2 Nouvelles normes comptables

2.1. Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 ou adoptés par le Groupe de manière anticipée

Le Groupe a adopté les amendements suivants, adoptés par l'Union européenne et applicables aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2022. L'adoption de ces amendements par le Groupe n'a pas eu d'incidence matérielle.

- Amendements à IFRS 3 *Regroupements d'entreprises* (mise à jour des références au cadre conceptuel), IAS 16 – *Immobilisations corporelles* (produit de la vente avant l'utilisation prévue) et IAS 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* (contrats déficitaires), tous ayant été publiés le 14 mai 2020 et adoptés le 28 juin 2021.

- *Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020*, émises le 14 mai 2020 et adoptées le 28 juin 2021.

Quant aux clarifications incluses dans l'Agenda des Décisions publié par l'IFRIC en avril 2021 au sujet de la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel utilisé en mode « SaaS » *Software as a Service* (précisions sur les critères de reconnaissance en immobilisations incorporelles ou en charges), les analyses finalisées au cours de l'exercice confirment que les impacts liés sont non significatifs.

2.2. Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés, applicables aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2022 et non encore adoptés par le Groupe

Les nouvelles normes et amendements suivants, applicables aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2022, ont déjà été adoptés par l'Union européenne :

- IFRS 17 – *Contrats d'assurance* (publiée le 18 mai 2017), y compris les amendements à IFRS 17 (publiés le 25 juin 2020), tous deux adoptés le 19 novembre 2021 et applicables à partir des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Le Groupe mène actuellement des analyses sur ses contrats d'assurance entrant dans le champ d'application de cette nouvelle norme. Sur la base des premières analyses déjà réalisées, l'application d'IFRS 17 ne devrait pas avoir d'impact matériel sur la performance du Groupe ni sur ses actifs et passifs, à l'exception du classement de certains actifs et passifs relatifs à des contrats d'assurances (présentation en valeur brute versus valeur nette dans l'état de la situation financière consolidée).

- Amendements à IAS 1 – *Présentation des états financiers*, *IFRS Practice Statement 2* (informations à fournir sur les principes comptables) et amendements à IAS 8 – *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* (définition des estimations comptables), publiés le 12 février 2021, adoptés le 2 mars 2022 et applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Leurs impacts potentiels sur les comptes consolidés du Groupe sont en cours d'analyse.
- Amendements à IAS 12 – *Impôts sur le résultat : Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique* publié le 7 mai 2021, adopté le 11 août 2022 et d'application pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Leurs impacts potentiels sur les comptes consolidés du Groupe sont en cours d'analyse.

Note 3 Regroupements d'entreprises

3.1. GrandVision

D'un point de vue comptable, EssilorLuxottica a pris le contrôle de GrandVision le 1^{er} juillet 2021 (c'est-à-dire à la date d'acquisition). Au 31 décembre 2021, EssilorLuxottica détenait directement 254 031 577 actions ordinaires de GrandVision, représentant 99,84 % du capital social de GrandVision (combiné aux actions propres détenues par GrandVision, la participation globale détenue par EssilorLuxottica représentait 99,89 % des actions en circulation de GrandVision).

Le 14 avril 2022, EssilorLuxottica et GrandVision ont annoncé la finalisation de la procédure de retrait obligatoire auprès des actionnaires restants de GrandVision. Cette procédure avait été initiée le 22 décembre 2021 dans le but d'acquérir 100 % du capital social de GrandVision. Le prix de rachat proposé correspondait au prix de l'offre initiale soit 28,42 € par action, majoré d'intérêts financiers en application de la réglementation en vigueur.

La finalisation de la procédure de retrait obligatoire est sans impact sur la comptabilisation de l'Acquisition GV, étant donné que cette opération avait été comptabilisée comme si le Groupe avait acquis 100 % du capital de GrandVision au 1^{er} juillet 2021, date de prise de contrôle (aussi appelée *linked-transaction accounting*).

EssilorLuxottica détient ainsi 100 % des actions émises de GrandVision qui ont été retirées de la cotation d'Euronext Amsterdam le 10 janvier 2022 (dernier jour de cotation le 7 janvier 2022).

4 États financiers

États financiers consolidés

En application de la norme IFRS 3, l'Acquisition GV a été comptabilisée sur une base provisoire dans les comptes consolidés 2021 du Groupe. Au cours du premier semestre de l'exercice, le Groupe a obtenu des informations complémentaires sur des faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition (le 1^{er} juillet 2021) et a ajusté rétrospectivement la juste valeur provisoire comptabilisée à la date de l'opération qui se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	1^{er} juillet 2021 impacts provisoires	Ajustements	1^{er} juillet 2021 impacts définitifs
Immobilisations incorporelles	2 733	329	3 062
<i>Dont marques</i>	1 555	—	1 555
<i>Dont relations clients</i>	1 001	—	1 001
<i>Dont autres immobilisations incorporelles</i>	177	329	506
Immobilisations corporelles	455	—	455
Droits d'utilisation	1 200	—	1 200
Participations dans les sociétés mises en équivalence	1	—	1
Autres actifs non courants	91	—	91
Impôts différés actifs	37	(11)	26
Stocks et en cours	390	—	390
Créances clients	169	—	169
Créances d'impôt	39	(4)	35
Autres actifs courants	141	—	141
Trésorerie et équivalents de trésorerie	200	—	200
Actifs destinés à être cédés	65	—	65
Total actifs identifiables	5 521	314	5 835
Dettes financières non courantes	277	—	277
Dettes de loyers non courantes	835	—	835
Avantages au personnel	133	—	133
Provisions non courantes	15	21	36
Autres passifs non courants	21	—	21
Impôts différés passifs	616	86	702
Dettes financières courantes	398	—	398
Dettes de loyers courantes	331	—	331
Dettes fournisseurs	226	—	226
Dettes d'impôts	50	0	50
Provisions courantes	75	6	81
Autres passifs courants	522	—	522
Total passifs identifiables	3 500	113	3 613
ACTIFS IDENTIFIABLES NETS	2 021	201	2 222

La valeur du Goodwill résultant de l'Acquisition GV a été mise à jour en conséquence et allouée par devise en application de la norme IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

<i>En million d'euros</i>	1^{er} juillet 2021 impacts provisoires	Ajustements	1^{er} juillet 2021 impacts définitifs
Contrepartie transférée	7 198	—	7 198
Participations ne donnant pas le contrôle sur la base de la participation proportionnelle dans les actifs nets comptabilisés des filiales de GrandVision	227	—	227
Actifs identifiables acquis et passifs repris	2 021	201	2 222
GOODWILL	5 404	201	5 203

Conformément aux dispositions d'IFRS 3, ces ajustements ont été comptabilisés comme si l'Acquisition GV avait été finalisée le 1^{er} juillet 2021. Par conséquent, les données comparatives présentées dans ces états financiers consolidés résumés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été retraitées comme suit :

- diminution du *Goodwill* de 308 millions d'euros (201 millions d'euros relatifs à la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition au 1^{er} juillet 2021 et 107 millions d'euros d'effets de change du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021) ;
- hausse des *Actifs incorporels* de 310 millions d'euros (net des amortissements additionnels comptabilisés entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2021) suite à la valorisation d'un réseau de franchisés GrandVision, la Société exploitant ses magasins directement ou par des contrats de franchise ;

- hausse des *Impôts différés passifs* de 82 millions d'euros, correspondant à des passifs d'impôts différés résultant de la reconnaissance de la valeur du réseau de franchisés et de leurs mouvements sur le second semestre 2021 ; et
- hausse des *Provisions non-courantes* de 21 millions d'euros.

Le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé et le tableau de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice 2021 ont également été retraités pour refléter la charge d'amortissement additionnelle des actifs incorporels de la date d'acquisition jusqu'au 31 décembre 2021 (environ 19 millions d'euros) ainsi que les impacts fiscaux associés.

3.2. Regroupements d'entreprises de l'exercice

Le tableau ci-dessous présente le total des impacts des regroupements d'entreprises comptabilisés au cours de l'exercice sur l'état de la situation financière consolidée ainsi que sur le compte de résultat consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidés :

En millions d'euros	Total
Immobilisations incorporelles	304
Immobilisations corporelles	71
Droits d'utilisation	45
Autres actifs non courants	2
Actifs courants	117
Trésorerie et équivalents de trésorerie	137
Total actif acquis évalué à la juste valeur (A)	676
Dettes financières non courantes	27
Autres passifs non courants	16
Dettes de loyers courantes et non courantes	45
Dettes financières courantes	11
Autres passifs courants	101
Total passif repris évalué à la juste valeur (B)	200
ACTIF NET ACQUIS ÉVALUÉ À LA JUSTE VALEUR (C = A – B)	476
Contrepartie des acquisitions (D)	1 156
Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle (E)	17
Juste valeur des actifs nets acquis (C)	476
GOODWILL CONSTATÉ (F = D + E – C)	697
Contrepartie de l'acquisition (D)	(1 156)
Paievements différés (G)	31
Trésorerie acquise (H)	137
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACQUISITIONS, NET DE TRÉSORERIE ACQUISE (I = D + G + H)	(988)

En millions d'euros	Total
CONTRIBUTION AU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ 2022	332
CONTRIBUTION AU RÉSULTAT NET 2022	11

La juste valeur retenue pour les actifs acquis et les passifs repris des sociétés acquises pendant la période est déterminée de manière provisoire pour certaines acquisitions conclues sur l'exercice et pourra être revue ultérieurement dans les 12 mois suivant la date d'acquisition. Toute différence matérielle résultant de cette évaluation finale sera comptabilisée comme un ajustement rétrospectif du goodwill si elle est constatée

dans les 12 mois suivant la date d'acquisition et relative à des événements existants à la date d'acquisition. Aucune différence matérielle résultant des regroupements d'entreprises ayant eu lieu en 2021 n'a été constatée à l'exception de celles présentées ci-dessus et relatives à l'Acquisition GV (se référer au paragraphe 3.1 – *GrandVision*).

4 États financiers

États financiers consolidés

Le montant comptabilisé en *Goodwill* n'est pas déductible fiscalement (sauf en de rares circonstances) et correspond principalement aux synergies attendues et aux perspectives de croissance des sociétés acquises au sein du Groupe.

Lorsque les accords de rapprochement prévoient une obligation de rachat ou une option de vente sur toute participation ne donnant pas le contrôle dans les sociétés acquises, le Groupe a appliqué les principes énoncés en Note 1 – Principes comptables significatifs et comptabilisé un passif correspondant dans les *Autres passifs courants* ou dans les *Autres passifs non courants*, en fonction de la date d'exigibilité.

Le montant présenté ci-dessus sur la ligne *Flux de trésorerie lié aux acquisitions, net de trésorerie acquise* n'inclut pas les flux de trésorerie liés aux compléments de prix sur les regroupements d'entreprises intervenus au cours des périodes précédentes ni les flux de trésorerie liés à l'exercice des options de vente sur les intérêts minoritaires.

Sur une base *pro forma* non audité, si ces regroupements d'entreprises étaient intervenus en début d'exercice, leurs contributions au chiffre d'affaires dans les états financiers consolidés se seraient élevées à 454 millions d'euros.

Les principaux regroupements d'entreprises réalisés sur l'exercice sont décrits ci-dessous. La valorisation des actifs acquis a été réalisée avec l'assistance d'évaluateurs indépendants.

Walman Optical

Le 1^{er} mars 2022, EssilorLuxottica a finalisé l'acquisition de Walman Optical (« Walman »), un réseau de laboratoires, partenaire de premier plan de nombreux acteurs de la santé visuelle aux États-Unis. Le Groupe détient 100 % du capital social de Walman (le Groupe ne détenait aucune participation dans Walman avant cette acquisition). Cette acquisition permettra à Walman de bénéficier de la capacité d'innovation d'EssilorLuxottica en matière de produits et services pour créer des opportunités de croissance.

La contrepartie transférée identifiée par le Groupe dans le cadre de l'acquisition, évaluée selon les principes d'IFRS 3, s'élève à près de 708 millions d'euros. Le goodwill provisoire reconnu résultant de cette acquisition s'élève à 291 millions d'euros et les principaux actifs identifiables acquis sont des relations clients pour un montant de 161 millions d'euros, des marques pour un montant de 57 millions d'euros et des immobilisations corporelles pour un montant de 52 millions d'euros. Compte tenu de l'activité de Walman, le goodwill provisoire a été affecté au groupe d'UGT Professional Solutions.

SightGlass Vision

Le 17 mars 2022, la joint-venture nouvellement créée entre EssilorLuxottica (50 %) et CooperCompanies (50 %) a finalisé l'acquisition de SightGlass Vision auprès de CooperCompanies. Depuis cette date, SightGlass Vision est consolidée en intégration globale dans les comptes consolidés EssilorLuxottica. SightGlass Vision est spécialisée dans le développement de verres ophtalmiques innovants visant à réduire la progression de la myopie chez l'enfant. Cette collaboration entre deux acteurs de premier plan de l'optique va permettre d'accélérer la mise sur le marché de technologies innovantes de verres ophtalmiques et de continuer à faire croître la catégorie des solutions de contrôle de la myopie.

Le goodwill provisoire constaté s'élève à près de 72 millions d'euros et sera ajusté après finalisation de l'évaluation de la juste valeur des actifs incorporels de la société (essentiellement des technologies). Compte tenu de l'activité de SightGlass Vision, le goodwill provisoire a été affecté au groupe d'UGT Professional Solutions.

Fedon

Le 31 mai 2022, EssilorLuxottica a acquis 90,9 % du capital social de la société, cotée sur Euronext Growth Milan, le marché organisé et géré par Borsa Italiana S.p.A. Le 20 juillet 2022, EssilorLuxottica a acquis la totalité des actions restantes en circulation à l'issue de l'offre publique d'achat obligatoire.

Grâce à ses technologies de pointe et à ses innovations dédiées, l'acquisition de Fedon permettra de mieux adapter les étuis et emballages aux lunettes, afin d'assurer la meilleure protection possible des produits, pour le bénéfice du consommateur. De plus, EssilorLuxottica pourra aussi tirer parti de l'activité de Fedon pour poursuivre sa stratégie en matière de développement durable, en investissant dans le recyclage et la circularité des matériaux utilisés dans les packagings des produits de la Société.

La contrepartie totale transférée identifiée par le Groupe dans le cadre de cette acquisition s'élève approximativement à 29 millions d'euros. Le goodwill provisoire s'élève quant à lui à 22 millions d'euros. Compte tenu de la nature de l'activité de Fedon, le goodwill provisoire a été affecté au groupe d'UGT Professional Solutions.

Note 4 Information par secteur opérationnel

4.1. Information par secteur opérationnel

Conformément aux dispositions d'IFRS 8 – *Secteurs opérationnels*, les informations par secteur opérationnel sont présentées d'une manière cohérente avec les informations communiquées en interne au Directeur Général qui est considéré comme le Principal Décideur Opérationnel (PDO) du Groupe aux fins de pilotage des opérations, de prise de décision et d'analyse de la performance opérationnelle.

Ces informations sont préparées conformément aux normes IFRS appliquées par le Groupe dans ses états financiers consolidés. Les actifs et passifs par secteur opérationnel ne sont pas inclus dans les données revues par le PDO et cette information n'est donc pas présentée.

Le Groupe opère sur deux segments :

- le segment des solutions pour les professionnels ou **Professional Solutions (PS)** : représentant l'activité en gros du Groupe, c'est-à-dire la fourniture des produits et services aux opticiens indépendants, aux distributeurs, aux plateformes tierces d'e-commerce et aux grands réseaux de distribution opérant dans l'industrie de la santé visuelle et de la lunetterie ; et

- le segment de la vente directe aux consommateurs ou **Direct to Consumer (DTC)** : représentant les activités de vente de détail du Groupe, à savoir les produits et les services que le Groupe vend directement au consommateur final, que ce soit par le biais de son réseau de magasins traditionnels ou des canaux de distribution en ligne (e-commerce).

Les informations relatives aux autres activités du Groupe qui ne peuvent être présentées dans l'un ou l'autre de ces segments ont été présentées dans la catégorie « *Coûts centraux et autres* ». Il s'agit principalement des frais de siège ainsi que de l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises lors de regroupements d'entreprises car l'impact de ces coûts n'est pas pris en compte dans les indicateurs de rentabilité utilisés par le Directeur Général, dans son rôle de PDO, pour prendre des décisions sur l'allocation des ressources aux secteurs opérationnels et pour évaluer la performance de ces derniers.

À la suite de l'acquisition de GrandVision, les résultats de GrandVision du second semestre 2021 ont été intégrés dans le reporting sectoriel du Groupe, affectant principalement le segment Direct to Consumer.

Les informations par secteur opérationnel pour l'année 2022 ainsi que les informations retraitées par secteur opérationnel pour l'année 2021 sont présentées comme suit :

Pour l'année 2022

<i>En millions d'euros</i>	Professional Solutions	Direct to Consumer	Coûts centraux et autres	2022
Chiffre d'affaires	11 770	12 724	—	24 494
Résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans les regroupements d'entreprises ^(a)	2 337	2 209	(330)	4 216
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans les regroupements d'entreprises				(1 059)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL				3 157
Coût de l'endettement financier net				(131)
Autres produits / (charges) financiers				(0)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence				6
Impôts sur le résultat				(751)
RÉSULTAT NET				2 281
Acquisitions des immobilisations incorporelles et corporelles	804	584	17	1 404
Amortissements, dépréciations et pertes de valeur des immobilisations incorporelles, corporelles et du droit d'utilisation	(564)	(1 283)	(1 122)	(2 970)

(a) Le résultat du secteur opérationnel Professional Solutions provient du chiffre d'affaires réalisé avec des clients tiers uniquement, c'est-à-dire hors « marge de fabrication » dégagée sur le chiffre d'affaires intragroupe avec le secteur opérationnel Direct to Consumer. Le résultat du secteur opérationnel Direct to Consumer provient du produit des ventes, compte tenu du coût des biens achetés au secteur opérationnel Professional Solutions évalué au coût de fabrication, qui englobe la « marge de fabrication » correspondante à ces produits.

Pour l'année 2021

<i>En millions d'euros</i>	Professional Solutions	Direct to Consumer	Coûts centraux et autres	2021 Retraité ^(a)
Chiffre d'affaires	10 443	9 377	—	19 820
Résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans les regroupements d'entreprises ^(b)	1 958	1 594	(354)	3 198
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans les regroupements d'entreprises				(891)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL				2 307
Coût de l'endettement financier net				(111)
Autres produits / (charges) financiers				(19)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence				3
Impôts sur le résultat				(582)
RÉSULTAT NET				1 598
Acquisitions des immobilisations incorporelles et corporelles	649	487	—	1 136
Amortissements, dépréciations et pertes de valeur des immobilisations incorporelles, corporelles et du droit d'utilisation	(575)	(976)	(929)	(2 480)

(a) Données retraitées pour refléter la finalisation de la comptabilisation de l'acquisition des actifs identifiables et des passifs repris de GrandVision.

(b) Le résultat du secteur opérationnel Professional Solutions provient du chiffre d'affaires réalisé avec des clients tiers uniquement, c'est-à-dire hors « marge de fabrication » dégagée sur le chiffre d'affaires intragroupe avec le secteur opérationnel Direct to Consumer. Le résultat du secteur opérationnel Direct to Consumer provient du produit des ventes, compte tenu du coût des biens achetés au secteur opérationnel Professional Solutions évalué au coût de fabrication, qui englobe la « marge de fabrication » correspondante à ces produits.

4.2. Informations par zone géographique

Les zones géographiques comportent l'**Amérique du Nord**, **EMEA** (c'est-à-dire l'Europe, dont la Turquie et la Russie, le Moyen-Orient et l'Afrique), l'**Asie-Pacifique**, et l'**Amérique latine**.

Le chiffre d'affaires est affecté aux zones géographiques en fonction du pays de résidence des clients, alors que la répartition géographique des actifs non courants est fonction du pays des entités juridiques.

Les informations par zone géographique se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Chiffre d'affaires		Actifs non courants ^(a)	
	2022	2021	31 décembre 2022	31 décembre 2021 Retraité ^(b)
Amérique du Nord	11 492	9 835	6 243	5 762
EMEA	8 749	6 386	12 002	12 555
Asie-Pacifique	2 842	2 542	2 154	2 091
Amérique latine	1 410	1 058	787	628
TOTAL	24 494	19 820	21 186	21 036

(a) Actifs non courants hors goodwill.

(b) Données retraitées pour refléter la finalisation de la comptabilisation de l'acquisition des actifs identifiables et des passifs repris de GrandVision.

Les principaux pays dans lesquels le Groupe opère sont les États-Unis pour l'Amérique du Nord (chiffre d'affaires de 10 738 millions d'euros pour 2022, 9 178 millions d'euros en 2021) et la France, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Irlande pour la zone EMEA (chiffre d'affaires cumulé de 3 970 millions d'euros en 2022, 3 038 millions d'euros en 2021).

Note 5 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
Produits vendus	22 692	18 414
Soins de la vue (vision care)	1 358	1 096
Examens de la vue et honoraires afférents	261	174
Produits de redevances	151	105
Sous-location	32	31
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	24 494	19 820

La ventilation du chiffre d'affaires 2022 par catégorie et selon les deux secteurs opérationnels du Groupe se décompose comme suit :

<i>€ millions</i>	Professional Solutions	Direct to Consumer	2022
Produits vendus	11 770	10 922	22 692
Soins de la vue (vision care)	—	1 358	1 358
Examens de la vue et honoraires afférents	—	261	261
Produits de redevances	—	151	151
Sous-location	—	32	32
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	11 770	12 724	24 494

La ventilation du chiffre d'affaires 2021 par catégories et selon les deux secteurs opérationnels du Groupe se décompose comme suit :

<i>€ millions</i>	Professional Solutions	Direct to Consumer	2021
Produits vendus	10 443	7 971	18 414
Soins de la vue (vision care)	—	1 096	1 096
Examens de la vue et honoraires afférents	—	174	174
Produits de redevances	—	105	105
Sous-location	—	31	31
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	10 443	9 377	19 820

Concernant les actifs et passifs de contrat, voir les Notes 13 – Autres actifs non courants, 18 – Autres actifs courants, 26 – Autres passifs non-courants et 28 – Autres passifs courants.

Note 6 Produits et charges opérationnels

6.1. Amortissements et pertes de valeur

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, les amortissements et pertes de valeur comptabilisés pour les immobilisations incorporelles, corporelles et pour les droits d'utilisation s'élevaient à 2 970 millions d'euros (2 480 millions d'euros en 2021, retraités pour refléter la finalisation de la comptabilisation de l'allocation du prix d'acquisition de GrandVision).

6.2. Loyers

Les charges liées aux contrats de location, comptabilisées au niveau du *Résultat opérationnel* se détaillent de la manière suivante :

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
Amortissement des droits d'utilisation	(924)	(706)
Charges de location – contrats de courte durée	(12)	(10)
Charges de location – actifs de faible valeur	(17)	(34)
Charges de location – loyers variables ^(a)	(558)	(390)
CHARGE TOTALE COMPTABILISÉE AU NIVEAU DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(1 510)	(1 138)

(a) Inclus l'impact des loyers variables négatifs obtenus en lien avec la pandémie de Covid-19.

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a continué de négocier avec ses bailleurs, bien que de façon marginale en comparaison avec l'année 2021, des concessions de loyer incluant des périodes de franchise ou des réductions de loyer sur des durées déterminées, lesquelles peuvent ou non être suivies d'augmentations de loyer dans le futur. La forme courante de concession de loyer convenue au sein du Groupe consistait en une annulation partielle des loyers que le Groupe

a comptabilisée comme des paiements variables négatifs diminuant par conséquent les dettes de location connexes. Le montant total des concessions locatives résultant de la pandémie de Covid-19 comptabilisées en 2022 correspond à une diminution des *charges locatives – paiements de loyers variables* pour un montant de 5 millions d'euros (36 millions d'euros en 2021).

6.3. Charges de personnel

Les coûts de personnel s'élevaient à 7 869 millions d'euros (contre 6 335 millions d'euros en 2021) dont 206 millions d'euros de charges de paiement fondé sur des actions (contre 210 millions d'euros en 2021).

L'effectif se décompose comme suit à la fin de l'exercice :

Effectif à la clôture	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Amérique du Nord	43 741	42 208
EMEA	72 273	68 765
Asie-Pacifique	49 790	48 449
Amérique latine	23 984	23 262
TOTAL EFFECTIF	189 788	182 684

6.4. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
Plus et moins-values sur cessions d'activités ou d'actifs	1	(2)
Autres	60	66
AUTRES PRODUITS / (CHARGES) OPÉRATIONNELS	61	64

La ligne *Autres* du tableau ci-dessus inclut principalement les éléments suivants :

- un produit d'environ 41 millions d'euros résultant de la réévaluation de la quote-part de participation antérieurement détenue dans une société américaine dont le Groupe a pris le contrôle le 1^{er} juillet 2022 (appelée « acquisition par étapes ») ;
- un produit d'environ 8 millions d'euros résultant de la cession d'activités européennes suite aux engagements pris auprès de la Commission européenne le 23 mars 2021 dans le cadre de l'acquisition de GrandVision (voir Note 20 – Actifs et passifs destinés à être cédés) ;
- d'autres produits résultant de l'activité de croissance externe du Groupe (notamment liés la révision des compléments de prix) pour environ 8 millions d'euros ; et
- un produit d'environ 5 millions d'euros correspondant au montant recouvré sur les comptes bancaires du Groupe en 2022 (62 millions d'euros au cours de l'année 2021) suite aux activités frauduleuses découvertes en décembre 2019 dans une des usines du Groupe en Thaïlande (« Fraude EMTC ») ; l'impact négatif global comptabilisé en 2019 s'élevait à 185 millions d'euros. De nombreuses actions civiles et pénales ont été intentées en Thaïlande ainsi que dans de nombreux autres pays afin de maximiser le recouvrement des fonds détournés ; le montant total recouvré depuis 2020 jusqu'au 31 décembre 2022 s'élève à 110 millions d'USD.

Note 7 Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
Intérêts sur dettes financières et dérivés associés	(87)	(89)
Intérêts sur dettes de loyer	(69)	(52)
Produits d'intérêts	25	30
Coût de l'endettement financier net	(131)	(111)
Produits des dividendes	4	0
Écarts de conversion	12	(11)
Produits d'intérêt sur les créances de location	1	0
Autres	(18)	(8)
Autres produits / (charges) financiers	(0)	(19)
TOTAL RÉSULTAT FINANCIER	(131)	(130)

Note 8 Impôt sur le résultat

L'impôt constaté dans le compte de résultat se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021 Retraité ^(a)
Impôt courant	(898)	(783)
Impôt différé	147	201
TOTAL IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	(751)	(582)

(a) Données retraitées pour refléter la finalisation de la comptabilisation de l'acquisition des actifs identifiables et des passifs repris de GrandVision.

L'impôt constaté dans les autres éléments du résultat global se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	2022			2021 Retraité ^(a)		
	Avant impôt	Charge (produit) impôt	Après impôt	Avant impôt	Charge (produit) impôt	Après impôt
Éléments recyclables en résultat						
Couvertures des flux de trésorerie	(13)	4	(10)	12	(3)	9
Couvertures d'investissement net	—	—	—	—	—	—
Écarts de conversion ^(b)	1 100	—	1 100	1 764	—	1 764
Total (A)	1 087	4	1 091	1 776	(3)	1 773
Éléments non recyclables en résultat						
Écarts actuariels sur engagements de retraite	82	(18)	64	116	(17)	100
Participations à la JV par OCI – variation nette à la juste valeur	(43)	4	(39)	3	(6)	(3)
Total (B)	39	(14)	26	119	(23)	96
TOTAL (A + B)	1 126	(10)	1 116	1 895	(26)	1 869

(a) Données retraitées pour refléter la finalisation de la comptabilisation de l'acquisition des actifs identifiables et des passifs repris de GrandVision.

(b) Incluant l'impact comptable résultant du classement de la Turquie en pays en hyperinflation au 1^{er} janvier 2022.

La réconciliation entre le taux d'impôt légal et le taux d'impôt effectif se décompose comme suit :

<i>En % du résultat avant impôt</i>	2022	2021
Taux d'impôt applicable	25,83 %	28,41 %
Bénéfice non imposable et avantages fiscaux	- 2,31 %	- 3,77 %
Retenues à la source	1,10 %	0,68 %
Variation du taux d'impôt	0,03 %	0,18 %
Impact net des pertes fiscales non reconnues	0,30 %	1,32 %
Ajustements liés aux exercices précédents	- 0,44 %	1,64 %
Effet des taux d'imposition des filiales étrangères, différents du taux français	0,45 %	- 2,95 %
Autres (net)	- 0,19 %	1,16 %
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	24,77 %	26,67 %

Note 9 Résultat par action

Le résultat net servant de base au calcul du résultat par action s'élève à 2 152 millions d'euros (bénéfice net retraité de 1 448 millions d'euros en 2021). Au 31 décembre 2022, le nombre moyen d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat de base par action s'élève à 442 049 822 (438 815 944 en 2021).

<i>En millions d'euros / nombre d'actions / euros</i>	2022	2021 Retraité ^(a)
Bénéfice net (perte nette) utilisé pour le calcul	2 152	1 448
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	442 049 822	438 815 944
RÉSULTAT NET PAR ACTION DE BASE (en euros)	4,87	3,30

(a) Données retraitées pour refléter la finalisation de la comptabilisation de l'acquisition des actifs identifiables et des passifs repris de GrandVision.

Le nombre moyen d'actions servant au calcul du résultat dilué par action se décompose comme suit :

<i>Nombre d'actions / euros</i>	2022	2021 Retraité ^(a)
Nombre moyen pondéré d'actions	442 049 822	438 815 944
Effet dilutif des options de souscription	90 059	105 182
Effet dilutif des attributions d'actions de performance	3 519 371	6 546 068
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	445 659 252	445 467 194
RÉSULTAT NET PAR ACTION DILUÉ (en euros)	4,83	3,25

(a) Données retraitées pour refléter la finalisation de la comptabilisation de l'acquisition des actifs identifiables et des passifs repris de GrandVision.

Au 31 décembre 2022 :

- 2 837 886 actions de performance sont exclues du calcul du nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires car la condition de performance n'est pas remplie à cette date (264 764 au 31 décembre 2021) ;
- 118 970 options de souscription sont exclues du calcul du nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires car leur valeur moyenne dépasse le cours moyen de l'action au cours de l'exercice, effet anti-dilutif (119 933 au 31 décembre 2021).

Note 10 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

La variation du goodwill et des immobilisations incorporelles pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 et 2021 se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Goodwill	Marques	Technologies	Relations clients	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier 2022						
Coût d'acquisition	29 104	6 402	2 858	6 413	2 660	47 437
Amortissements et pertes de valeur	—	(1 821)	(871)	(1 402)	(1 639)	(5 734)
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2022 ^(a)	29 104	4 581	1 987	5 010	1 020	41 703
Acquisitions	—	—	—	—	289	289
Regroupements d'entreprises	697	81	9	188	26	1 001
Amortissements	—	(251)	(271)	(503)	(278)	(1 302)
Pertes de valeur	—	(22)	—	1	(5)	(26)
Produits de cessions et actifs détenus en vue de leur vente	0	—	—	—	(3)	(3)
Écarts de conversion et autres ^(b)	932	82	4	157	19	1 194
Total des variations	1 629	(110)	(259)	(157)	49	1 152
Solde au 31 décembre 2022						
Coût d'acquisition	30 734	6 617	2 874	6 815	2 849	49 888
Amortissements et pertes de valeur	—	(2 146)	(1 146)	(1 962)	(1 779)	(7 033)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2022	30 734	4 471	1 728	4 853	1 069	42 855

(a) La valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2022 reflète la finalisation de la comptabilisation de l'allocation du prix d'acquisition de GrandVision, telle que présentée dans la Note 3 – Regroupements d'entreprises.

(b) Incluant l'impact comptable résultant de l'application de l'hyperinflation sur les actifs non monétaires turcs.

4 États financiers

États financiers consolidés

<i>En millions d'euros</i>	Goodwill	Marques	Technologies	Relations clients	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier 2021						
Coût d'acquisition	22 658	4 499	2 869	5 063	1 595	36 684
Amortissements et pertes de valeur	—	(1 438)	(566)	(885)	(1 107)	(3 995)
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2021	22 658	3 061	2 303	4 178	489	32 689
Acquisitions	—	33	—	—	220	253
Regroupements d'entreprises	5 223	1 563	—	1 014	509	8 309
dont Acquisition de GrandVision ^(a)	5 203	1 555	—	1 001	506	8 265
dont autres regroupements d'entreprises	20	9	—	13	3	44
Amortissements ^(a)	—	(201)	(269)	(407)	(229)	(1 106)
Pertes de valeur	—	(0)	—	—	(41)	(41)
Produits de cessions et actifs détenus en vue de leur vente	(6)	(7)	—	(0)	0	(13)
Écarts de conversion et autres ^(a)	1 230	131	(47)	226	73	1 612
Total des variations	6 446	1 520	(317)	833	532	9 014
Solde au 31 décembre 2021						
Coût d'acquisition	29 104	6 402	2 858	6 413	2 660	47 437
Amortissements et pertes de valeur	—	(1 821)	(871)	(1 402)	(1 639)	(5 734)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2021 RETRAITÉE ^(a)	29 104	4 581	1 987	5 010	1 020	41 703

(a) Données retraitées pour refléter la finalisation de la comptabilisation de l'acquisition des actifs identifiables et des passifs repris de GrandVision.

Les *Immobilisations incorporelles* les plus significatives du Groupe sont :

- (i) des marques du Groupe, dont la valeur nette comptable au 31 décembre 2022 est de 4 471 millions d'euros (contre 4 581 millions d'euros au 31 décembre 2021) dont celles reconnues dans le cadre du rapprochement entre Essilor et Luxottica au 1^{er} octobre 2018, désigné ci-après comme le « Rapprochement EL », pour une valeur nette comptable au 31 décembre 2022 de 2 449 millions d'euros (contre 2 535 millions d'euros au 31 décembre 2021) et celles reconnues dans le cadre de l'Acquisition GV pour une valeur nette comptable au 31 décembre 2022 de 1 467 millions d'euros (1 526 millions d'euros au 31 décembre 2021) ;
- (ii) des technologies reconnues en 2018 dans le cadre du Rapprochement EL, dont la valeur nette comptable au 31 décembre 2022 s'élève à 1 705 millions d'euros (contre 1 969 millions d'euros au 31 décembre 2021) ;
- (iii) des relations clients reconnues en 2018 dans le cadre du Rapprochement EL, dont la valeur nette comptable au 31 décembre 2022 s'élève à 3 750 millions d'euros (contre 3 946 millions d'euros au 31 décembre 2021) ainsi que celles reconnues en 2021 dans le cadre de l'Acquisition GV pour une valeur nette comptable au 31 décembre 2022 de 838 millions d'euros (943 millions d'euros au 31 décembre 2021).

La valeur nette comptable du réseau de franchisés reconnu dans le cadre de la finalisation de la comptabilisation de l'allocation du prix de l'Acquisition GV a été classée dans la colonne *Autres* (272 millions d'euros au 31 décembre 2022, 310 millions d'euros dans le bilan retraité au 31 décembre 2021).

En 2022, le *Goodwill* a augmenté de 1 630 millions d'euros, dont :

- 932 millions d'euros résultant des effets de variation des taux de change sur le goodwill (dont 671 millions d'euros sur celui relatif au Rapprochement EL) ainsi que des effets comptables résultant de la prise en compte de l'hyperinflation sur le goodwill alloué aux opérations turques dans le cadre de l'Acquisition GV ;
- 697 millions d'euros provenant de la comptabilisation sur une base provisoire des regroupements d'entreprise réalisés sur la période (voir Note 3 – Regroupements d'entreprise).

Hors effets de variation des taux de change et d'hyperinflation, la principale augmentation des *Immobilisations incorporelles* sur l'exercice 2022 provient des regroupements d'entreprises de l'exercice ainsi que des investissements dans les plateformes informatiques du Groupe.

10.1. Tests de dépréciation

Conformément à IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, les entreprises sont tenues de réaliser des tests de dépréciation annuels sur le Goodwill et certains actifs incorporels, ainsi que lors de l'existence d'indicateurs de perte de valeur sur ces actifs.

10.1.1. Allocation du Goodwill aux groupes d'UGT

Le niveau le plus fin auquel le Goodwill est suivi à des fins de gestion interne est :

- le secteur opérationnel lui-même pour l'activité Professional Solutions (PS) ;
- les activités Retail Sun et Retail Optical au sein du secteur opérationnel Direct to Consumer (DTC).

Le montant du Goodwill alloué à chaque groupe d'UGT est présenté dans le tableau suivant :

En millions d'euros	1 ^{er} janvier 2022 ^(a)	Variations	31 décembre 2022
Professional Solutions	20 582	1 196	21 778
Direct to Consumer – Optical	7 199	355	7 555
Direct to Consumer – Sun	1 323	78	1 401
TOTAL	29 104	1 629	30 734

(a) La valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2022 reflète la finalisation de la comptabilisation de l'allocation du prix d'acquisition de GrandVision, telle que présentée dans la Note 3 – Regroupements d'entreprises.

Les variations de l'année 2022 sont essentiellement relatives aux acquisitions de l'exercice (augmentation de 697 millions principalement sur le groupe d'UGT Professional Solutions) et aux variations des devises étrangères (932 millions d'euros).

10.1.2. Test de dépréciation du Goodwill

Le test annuel de dépréciation du Goodwill est réalisé à une date intermédiaire au cours de l'exercice. De plus, conformément à IAS 36, le Groupe a évalué s'il existait un indicateur de perte de valeur au 31 décembre 2022. Suite à cette dernière évaluation, la Direction n'a pas identifié d'indicateurs de perte de valeur, et en conséquence, n'a pas réalisé de nouveau test de dépréciation du Goodwill au 31 décembre 2022.

Les tests ont été réalisés selon la méthodologie décrite dans la note 1.12 des Principes comptables.

La valeur d'utilité de chaque groupe d'UGT a donc été déterminée en se basant sur des flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie sont issus des estimations budgétaires pour l'année 2023 et des projections à moyen terme cohérentes avec les perspectives à 5 ans (2022-2026) établies par la Direction et présentées lors du Capital Market Day d'EssilorLuxottica le 14 septembre 2022.

Les différents Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC) appliqués à chaque groupe d'UGT sont présentés ci-après. Les taux de croissance utilisés pour déterminer la valeur terminale se situent autour de 3 % (entre 1,3 % et 1,6 % retenus dans le test de dépréciation réalisé pour l'exercice clos au 31 décembre 2021).

En %	CMPC
Professional Solutions	9,5 %
Direct to Consumer – Optical	9,5 %
Direct to Consumer – Sun	9,1 %

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2022 comme en 2021.

Le tableau ci-dessous indique, pour chaque groupe d'UGT, le pourcentage d'excédent de valeur recouvrable par rapport à la valeur nette comptable (colonne *Excédent de valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable*). Il indique également le taux d'actualisation approximatif permettant de ramener la valeur recouvrable de chaque groupe d'UGT à leur valeur nette comptable (colonne *Point d'équilibre CMPC*).

En % / Bps	Excédent de valeur recouvrable par rapport à la valeur nette comptable	Point d'équilibre CMPC
Professional Solutions	18 %	~ 10.5 %
Direct to Consumer – Optical	51 %	~ 12.5 %
Direct to Consumer – Sun	> 100 %	~ 15.5 %

En outre, toutes autres choses étant égales par ailleurs, une diminution du taux de croissance à long terme de 100 points de base ne générerait pas de dépréciation des Goodwill alloués à chaque groupe d'UGT à la date de la réalisation des tests de dépréciation.

10.1.3. Test de dépréciation des autres immobilisations incorporelles

Concernant les autres immobilisations incorporelles, des tests de dépréciation spécifiques ont été réalisés au 31 décembre 2022, dès lors que le Groupe identifiait des indicateurs de perte de valeur.

En 2022, des circonstances particulières, liées d'une part au conflit Russie-Ukraine et d'autre part au confinement en Chine, ont conduit le Groupe à tester la valeur des immobilisations incorporelles relatives aux activités impactées.

Les tests réalisés n'ont pas conduit à identifier d'impact significatif. Le montant total des pertes de valeur sur les immobilisations incorporelles s'élève à 26 millions d'euros en 2022 (41 millions d'euros en 2021).

Note 11 Immobilisations corporelles et droits d'utilisation

11.1. Immobilisations corporelles

La variation des *Immobilisations corporelles* au titre de l'exercice 2022 se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Terrains, constructions et aménagements	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier 2022				
Coût d'acquisition	3 188	3 761	2 148	9 098
Amortissements et pertes de valeur	(1 459)	(2 285)	(1 142)	(4 887)
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2022	1 729	1 476	1 006	4 211
Acquisitions	229	256	631	1 116
Regroupements d'entreprises	29	32	11	71
Amortissements	(203)	(320)	(172)	(695)
Pertes de valeur	(4)	(8)	(9)	(21)
Produits de cessions et actifs détenus en vue de leur vente	(5)	(10)	(7)	(23)
Écarts de conversion et autres	214	168	(295)	87
TOTAL DES VARIATIONS	261	116	159	536
Solde au 31 décembre 2022				
Coût d'acquisition	3 641	4 168	2 346	10 155
Amortissements et pertes de valeur	(1 652)	(2 576)	(1 181)	(5 408)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2022	1 989	1 592	1 165	4 747

La variation des *Immobilisations corporelles* au titre de l'exercice 2021 se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Terrains, constructions et aménagements	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier 2021				
Coût d'acquisition	2 230	2 786	1 528	6 545
Amortissements et pertes de valeur	(888)	(1 577)	(732)	(3 197)
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2021	1 342	1 210	796	3 348
Acquisitions	188	255	440	883
Regroupements d'entreprises	214	162	89	465
<i>dont Acquisition de GrandVision</i>	211	160	85	455
<i>dont Autres regroupements d'entreprises</i>	4	2	4	10
Amortissements	(152)	(273)	(150)	(575)
Pertes de valeur	(8)	(13)	(14)	(36)
Produits de cessions et actifs détenus en vue de leur vente	(1)	(7)	(3)	(12)
Écarts de conversion et autres	146	142	(151)	137
TOTAL DES VARIATIONS	387	266	210	863
Solde au 31 décembre 2021				
Coût d'acquisition	3 188	3 761	2 148	9 098
Amortissements et pertes de valeur	(1 459)	(2 285)	(1 142)	(4 887)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2021	1 729	1 476	1 006	4 211

Les principales Immobilisations corporelles du Groupe sont :

- des bâtiments, essentiellement des usines, laboratoires de prescription et bureaux, dont les implantations reflètent la présence internationale du Groupe ;
- des unités de production et équipements tels que des machines et équipements de production de verres finis et semi-finis, ainsi que des montures.

Les laboratoires de prescription détiennent des machines et équipements destinés au surfaçage, au traitement et au taillage-montage des verres.

Des tests de dépréciation spécifiques ont été réalisés dès lors que le Groupe identifiait des indices de perte de valeur. Les pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice s'élèvent à 21 millions d'euros (36 millions d'euros en 2021).

11.2. Droits d'utilisation

Le tableau ci-dessous détaille les impacts comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidée du Groupe suite à l'application d'IFRS 16. En particulier, le tableau montre la valeur nette comptable du droit d'utilisation du Groupe ainsi que les mouvements constatés sur les exercices 2022 et 2021.

<i>En millions d'euros</i>	Magasins et autres constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres	Total
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2022	2 904	7	20	2 930
Acquisitions	927	15	19	961
Regroupements d'entreprises	42	3	0	45
Amortissements	(900)	(7)	(16)	(924)
Pertes de valeur	(2)	—	—	(2)
Cessions et actifs destinés à être vendus	(1)	—	(0)	(1)
Écarts de conversion et autres	3	(2)	(1)	1
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2022	2 972	15	23	3 010

4 États financiers

États financiers consolidés

<i>En millions d'euros</i>	Magasins et autres constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres	Total
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2021	1 723	14	16	1 753
Acquisitions	443	4	11	458
Regroupements d'entreprises	1 212	1	8	1 221
<i>dont Acquisition de GrandVision</i>	1 191	1	8	1 200
<i>dont autres regroupements d'entreprises</i>	21	—	—	21
Amortissements	(681)	(10)	(14)	(706)
Pertes de valeur	(17)	—	—	(17)
Cessions et actifs destinés à être vendus	(7)	—	—	(7)
Écarts de conversion et autres	230	(2)	(1)	227
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2021	2 904	7	20	2 930

Des tests de dépréciation spécifiques ont été réalisés dès lors que le Groupe identifiait des indices de perte de valeur. Les pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice s'élèvent à 2 millions d'euros (17 millions d'euros en 2021).

Note 12 Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les participations dans les sociétés mises en équivalence s'élèvent à 83 millions d'euros au 31 décembre 2022 (91 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Le principal investissement dans les entreprises associées concerne la participation minoritaire dans Mazzucchelli 1849 SpA, dont la valeur est passée de 75 millions d'euros à 81 millions d'euros.

L'augmentation de 6 millions d'euros représente la part du Groupe dans le bénéfice de l'exercice de Mazzucchelli.

La principale diminution sur l'exercice correspond au reclassement de la valeur comptable de deux sociétés américaines, comptabilisées par la méthode de mise en équivalence suite à la prise de contrôle de ces entités et de leur consolidation par intégration globale (respectivement à fin janvier et au 1^{er} juillet 2021) pour un montant de 14 millions d'euros.

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022, la quote-part du Groupe dans le résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à 6 millions d'euros (contre 3 millions d'euros en 2021).

Note 13 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Autres actifs non financiers	438	477
Créances sur contrats de location	71	46
Autres actifs financiers	308	194
TOTAL AUTRES ACTIFS NON COURANTS	817	718

Les autres actifs non financiers comprennent le versement de 125 millions d'euros à l'Autorité de la concurrence en France dans le contexte de la procédure en cours contre Luxottica, sa filiale Alain Mikli ainsi que contre des concurrents. L'Autorité de la concurrence avait prononcé une sanction de 125 millions d'euros à l'encontre de Luxottica pour les pratiques mises en œuvre par le Groupe entre 2005 et 2014 dans le secteur des montures de lunettes de vue et des lunettes de soleil en France et qui a été, payée le 14 décembre 2021. La Société a interjeté appel de cette décision et reste confiante d'être en mesure de prouver que la décision n'est fondée ni en droit ni en fait (voir paragraphe 30.2.1. *Pratiques anticoncurrentielles présumées*). En conséquence, ce paiement a été considéré comme un paiement d'une avance à une autorité administrative dans le cadre de la procédure en cours et a été comptabilisé comme tel (en tenant compte également du délai attendu pour la procédure arrive à son terme). Dans les faits, cette avance procure à la société un avantage économique futur, consistant

soit au remboursement de cette avance, soit à l'utilisation de cette avance pour régler une potentielle dette finale lors du rendu de la décision définitive par l'Autorité sans possibilité de recours.

Les autres actifs non financiers correspondent également à des dépôts de garantie pour 111 millions d'euros (99 millions d'euros au 31 décembre 2021), à des avances de paiement de royalties pour 18 millions d'euros (34 millions d'euros au 31 décembre 2021), à un actif net au titre des prestations définies pour 0 million d'euros (51 millions d'euros au 31 décembre 2021 voir Note 23 – Avantages au personnel) et à des créances clients non courantes pour 38 millions d'euros (36 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Les actifs non-courants de contrat inclus dans les autres actifs non financiers s'élèvent à 19 millions d'euros (contre 20 millions d'euros en 2021).

Les créances sur contrat de location proviennent des contrats de location des magasins de GrandVision qui font l'objet d'une sous-location à des franchisés du Groupe.

Les autres actifs financiers correspondent principalement à des participations non consolidées. Ces autres actifs financiers sont

en augmentation par rapport au 31 décembre 2021 en raison principalement de l'acquisition en 2022 d'intérêts ne donnant pas le contrôle dans plusieurs sociétés opérant dans le commerce de détail en optique (investissement financier).

Note 14 Impôts différés actifs et passifs

Les impôts différés actifs et passifs se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	Retraité ^(a) 31 décembre 2021
Impôts différés actifs	408	487
Impôts différés passifs	2 377	2 536
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS / PASSIFS (NET)	(1 970)	(2 049)

(a) Données retraitées pour refléter la finalisation de la comptabilisation de l'acquisition des actifs identifiables et des passifs repris de GrandVision.

La variation des impôts différés se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021 Retraité ^(a)
Situation au 1^{er} janvier	(2 049)	(1 470)
Charge / crédit d'impôt constaté en résultat	147	201
Charge / crédit d'impôt constaté en autres éléments du résultat global	(10)	(9)
Charge / crédit d'impôt constaté en capitaux propres	(1)	(20)
Regroupements d'entreprises	(12)	(677)
dont Acquisition de GrandVision	—	(676)
dont autres regroupements d'entreprises	(12)	(0)
Écarts de conversion et autres mouvements ^(b)	(45)	(75)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE	(1 970)	(2 049)

(a) Données retraitées pour refléter la finalisation de la comptabilisation de l'acquisition des actifs identifiables et des passifs repris de GrandVision.

(b) Incluant l'impact comptable résultant de l'application de l'hyperinflation sur les actifs non monétaires turcs.

Les impôts différés par nature se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	Retraité ^(a) 31 décembre 2021
Élimination des profits internes	269	243
Différences de durée d'amortissement (immobilisations corporelles)	(608)	(530)
Provisions temporairement non déductibles	244	261
Provisions relatives aux avantages au personnel	87	102
Autres actifs incorporels	(2 409)	(2 557)
Actifs reconnus sur déficits reportables	116	155
Contrats de location	276	255
Autres	55	21
TOTAL	(1 970)	(2 049)

(a) Les données comparatives ont été retraitées pour refléter la finalisation de la comptabilisation de l'allocation du prix d'acquisition de GrandVision.

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables et d'autres différences temporelles, dans la mesure où il est probable que des bénéfices futurs permettent de les utiliser. Au 31 décembre 2022, le Groupe n'a pas comptabilisé d'impôts différés actifs à hauteur de 254 millions d'euros au titre des pertes et d'autres différences temporelles (223 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Le Groupe ne comptabilise pas d'impôt différé passif sur les résultats non distribués de ses filiales destinés à être réinvestis de manière permanente.

Note 15 Stocks

Les stocks se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Matières premières, autres approvisionnements	790	676
Produits en cours	110	101
Produits finis	2 365	2 130
Valeur brute	3 266	2 907
Provision pour dépréciation	(477)	(462)
VALEUR NETTE	2 789	2 445

L'obsolescence concerne les produits pour lesquels la probabilité de vente future est faible en raison d'un certain nombre de facteurs incluant, entre autres, le fait que leurs ventes ont été interrompues, que les standards de qualité ont évolué, que les technologies associées ont été dépassées et/ou qu'ils ont été retirés du catalogue.

Cette évaluation repose entre autres facteurs sur les prévisions de vente.

En 2022, une provision pour dépréciation des stocks a été comptabilisée pour un montant de 103 millions d'euros (111 millions d'euros en 2021).

Note 16 Créances clients

Les créances clients se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Créances clients (valeur brute)	2 877	2 575
Provision pour créances douteuses	(180)	(220)
VALEUR NETTE	2 697	2 355

Note 17 Créances et dettes d'impôts exigibles

Les créances et dettes d'impôts exigibles se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	Retraité ^(a) 31 décembre 2021
Créances d'impôts	259	296
Dettes d'impôts	711	805

(a) Données retraitées pour refléter la finalisation de la comptabilisation de l'acquisition des actifs identifiables et des passifs repris de GrandVision.

Les *Dettes d'impôts* incluent les passifs relatifs à des positions fiscales incertaines dans différents pays dans lesquels le Groupe évolue (482 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Note 18 Autres actifs courants

Les autres actifs courants se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Créances sociales et fiscales	297	259
Avances versées sur commandes	121	82
Charges constatées d'avance	213	195
Autres	258	212
Total des autres actifs non financiers courants	890	747
Instruments dérivés	29	42
Investissements court-terme	—	—
Créances sur contrats de location	17	14
Autres	0	0
Total des autres actifs financiers courants	46	57
AUTRES ACTIFS COURANTS	936	804

Les actifs de contrat inclus dans les autres actifs courants s'élèvent à 18 millions d'euros au 31 décembre 2022 (contre 20 millions d'euros en 2021).

Note 19 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Disponibilités et dépôts bancaires	1 756	1 588
Dépôts à terme	204	1 705
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 960	3 293

Le Groupe est présent dans certains pays où les liquidités sont soumises à des restrictions légales. Il doit obligatoirement respecter les formalités en vigueur dans ces pays avant de procéder à des transferts de fonds, avec éventuellement un certain décalage et sous réserve du paiement de certaines

taxes. Il arrive également que de la trésorerie et les équivalents de trésorerie soient détenus par des filiales pour lesquelles le rapatriement de la trésorerie nécessite l'accord préalable des partenaires locaux.

Note 20 Actifs et passifs destinés à être cédés

Au cours du premier semestre 2022, EssilorLuxottica a finalisé les cessions prévues d'activités en Italie, Belgique et Pays-Bas suite aux engagements pris auprès de la Commission européenne le 23 mars 2021 dans le cadre de l'Acquisition GV. Ainsi :

- le 2 mars 2022, Vision Group, un des plus importants réseaux de distribution pour les opticiens italiens qui opère également la chaîne de magasins VisionOptica, a acquis la marque « VistaSi » et les 99 magasins de ce réseau en Italie, ainsi que 75 magasins GrandVision situés également dans le pays ; et
- le 4 avril 2022, Optic Retail International Group BENE, une entité de MPG Austria (« ORIG/MPG »), a finalisé l'acquisition des 142 magasins EyeWish aux Pays-Bas et des 35 magasins GrandOptical en Belgique.

Les valeurs comptables de ces actifs et passifs avaient déjà été isolées, classées en *Actifs et Passifs destinés à être cédés* dans l'état de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2021 et évaluées à leur juste valeur nette des frais de vente.

Tous les actifs et passifs liés ont été décomptabilisés de l'état de la situation financière consolidée d'EssilorLuxottica sans impact significatif sur le compte de résultat (un produit d'environ 8 millions d'euros).

Note 21 Capitaux propres

21.1. Nombre d'actions

La variation du nombre d'actions aux 31 décembre 2022 et 2021 se décompose comme suit :

<i>En nombre d'actions</i>	2022	2021
Nombre d'actions au 1^{er} janvier	442 442 920	439 005 894
Dividendes en actions	4 789 194	2 687 685
Attribution d'actions de performance ^(a)	167 947	493 564
Émission en numéraire réservée aux salariés	232 868	177 863
Exercice d'options de souscription ^(a)	55 304	77 914
NOMBRE D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE	447 688 233	442 442 920

(a) Incluant 40 903 actions livrées mais non encore constatées au 31 décembre 2022 (517 887 au 31 décembre 2021),

21.2. Capital social et primes d'émission

Le capital social de la Société s'élève à 81 millions d'euros au 31 décembre 2022, composé de 447 688 233 actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 0,18 euro.

Les variations du capital social et des primes d'émission (émission d'actions ordinaires) sont présentées ci-dessous.

<i>En nombre d'actions / millions d'euros</i>	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission
Situation au 1^{er} janvier 2022	442 442 920	80	22 381
Dividendes en actions	4 789 194	1	648
Acquisition d'actions de performance	167 947	—	—
Émission d'actions réservées aux salariés ^(a)	232 868	0	31
Exercice d'options de souscription ^(a)	55 304	0	7
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022	447 688 233	81	23 066

(a) Correspond à des augmentations de capital en numéraire pour un montant total de 37 millions d'euros.

21.3. Actions propres

La réserve pour les actions propres de l'entreprise correspond au coût des actions de l'entreprise détenues par le Groupe. Au 31 décembre 2022, le Groupe détenait 2 360 650 actions propres, d'une valeur de 360 millions d'euros.

Les variations 2022 sont présentées ci-dessous :

<i>En nombre d'actions / millions d'euros</i>	Nombre d'actions	Réserve pour Actions propres	Impact sur la trésorerie en 2022
Situation au 1^{er} janvier	1 382 761	231	n.a.
Rachat (cession) d'actions	2 987 123	470	(470)
Acquisitions d'actions de performance	(1 545 101)	(260)	—
Acquisitions dans le cadre d'options d'achat d'actions	(44 312)	(8)	5
Plan Boost (cession d'actions aux salariés) ^(a)	(419 821)	(74)	34
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE	2 360 650	360	(431)

(a) La variation de la réserve pour Actions propres correspond à la valeur comptable des actions propres cédées aux salariés en 2022 dans le cadre du plan Boost alors que l'impact sur la trésorerie correspond aux encaissements des produits de cession des actions propres et sont relatifs au plan Boost 2021 pour 27 millions d'euros et au plan Boost 2022 pour 7 millions d'euros, le prix payé par les salariés étant généralement déduits de leurs salaires sur une période de 12 mois suivant l'acquisition des actions.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022, le poste Actions propres a augmenté de 470 millions d'euros en raison de la mise en œuvre des trois programmes de rachat d'actions ci-dessous initiés par la Société :

- achat de 1 500 000 actions EssilorLuxottica à un prix moyen de 174,14 euros par action entre le 1^{er} et le 8 février 2022 et correspondant à un montant total de 262 millions d'euros (incluant les frais de transaction). Ce programme de rachat d'actions, annoncé le 1^{er} février 2022, a été lancé conformément à la dixième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 21 mai 2021 ;
- achat de 938 409 actions EssilorLuxottica à un prix moyen de 139,14 euros par action entre le 17 juin et le 31 août 2022 et correspondant à un montant total de 131 millions d'euros (incluant les frais de transaction). Ce programme de rachat d'actions, annoncé le 17 juin 2022, a été lancé conformément à la quatorzième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 25 mai 2022 ;

- achat de 548 714 actions EssilorLuxottica à un prix moyen de 139,30 euros par action entre le 30 septembre et le 31 décembre 2022 et correspondant à un montant total de 77 millions d'euros (incluant les frais de transaction). Ce programme de rachat d'actions, annoncé le 23 septembre 2022, a été lancé conformément à la quatorzième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 25 mai 2022. À la date de clôture de l'exercice, ce programme est toujours en cours avec un mandat donné de racheter jusqu'à 1 500 000 actions EssilorLuxottica d'ici le 31 mars 2023 en fonction des conditions de marché.

Les actions rachetées sont destinées à être attribuées ou cédées aux salariés et mandataires sociaux d'EssilorLuxottica et des sociétés affiliées, principalement dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise, des attributions d'actions de performance, d'actions gratuites ou d'options d'achat d'actions et de la participation aux plans d'actionnariat des salariés.

21.4. Report à nouveau et autres réserves

Le montant du *Report à nouveau et des autres réserves* s'élève à 11 286 millions d'euros au 31 décembre 2022 (11 248 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Les principaux impacts comptabilisés sur la période sont relatifs à l'affectation du bénéfice net part du Groupe retraité de l'exercice 2021 (augmentation de 1 448 millions d'euros) partiellement compensée par la distribution du dividende au titre de l'année 2021 telle que décrite dans le paragraphe ci-après (diminution de 1 104 millions d'euros),

aux charges sur paiement en actions comptabilisées sur l'exercice (augmentation de 189 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021), aux livraisons d'actions propres dans le cadre des plans de rémunération en actions (diminution de 303 millions d'euros), aux transactions sur les participations ne donnant pas le contrôle (diminution de 378 millions d'euros) et aux effets issus de l'application de l'hyperinflation en Turquie depuis le 1^{er} janvier 2022 (augmentation de 169 millions d'euros).

21.5. Dividendes

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires d'EssilorLuxottica du 25 mai 2022 a approuvé la distribution d'un dividende de 2,51 euros par action ordinaire au titre de l'année 2021, soit un dividende total de 1 104 millions d'euros. L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires a décidé de donner aux actionnaires la possibilité de recevoir leur dividende en actions nouvellement émises au prix de 135,60 € par action (dit dividende en actions).

À l'issue de la période d'option le 15 juin 2022, 258 731 714 droits à dividende ont été exercés en faveur du paiement du dividende 2021 en actions, en conséquence :

- 4 789 194 actions nouvelles EssilorLuxottica ont été émises et livrées, représentant une distribution de dividende de 649 millions d'euros ; et
- 454 millions d'euros versés en numéraire aux actionnaires n'ayant pas opté pour le dividende en actions.

Le dividende en actions ainsi que celui en numéraire ont été payés le 21 juin 2022. Ce même jour, les actions nouvelles EssilorLuxottica ont été admises aux négociations sur Euronext Paris. Les actions ordinaires nouvelles remises en paiement du dividende confèrent les mêmes droits que les actions anciennes et portent jouissance courante, c'est-à-dire qu'elles donnent droit à toute distribution mise en paiement à compter de leur émission.

Au cours du premier semestre 2021, un *dividende final* au titre de l'exercice 2020 de 1,08 € par action a été payé le 21 juin 2021 aux actionnaires pour un montant total de 473 millions d'euros, dont 335 millions d'euros en actions (dividende en actions) et 138 millions d'euros en numéraire. Un acompte sur dividende pour l'année 2020 avait été auparavant versé en numéraire en décembre 2020 pour un montant de 503 millions d'euros.

Le dividende total distribué aux actionnaires détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle en 2022 s'élève à 140 millions d'euros (100 millions d'euros en 2021).

21.6. Participations ne donnant pas le contrôle

Les capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle s'élevèrent à 692 millions d'euros au 31 décembre 2022 et 811 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le tableau ci-dessous présente les variations des participations ne donnant pas le contrôle au cours de l'exercice. La variation la plus significative résulte de l'acquisition des participations

restantes ne donnant pas le contrôle dans Shamir, qui a conduit au reclassement des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle vers les capitaux propres part du groupe pour un montant d'environ 79 millions d'euros.

En millions d'euros	2022	2021
Situation au 1^{er} janvier	811	530
Résultat global total de l'exercice	137	189
Variations du périmètre de consolidation et des participations ne donnant pas le contrôle	(116)	191
Acquisition de filiales avec des participations ne donnant pas le contrôle	16	226
Acquisition de parts d'intérêts sans modification de contrôle	(94)	—
Autres variations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	(38)	(35)
Dividendes distribués	(140)	(100)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE	692	811

Le montant total des flux de trésorerie nets lié aux transactions avec participations ne donnant pas le contrôle s'élève à 674 millions d'euros en 2022 (67 millions d'euros en 2021), la transaction la plus significative concernant l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle dans Shamir pour un montant d'environ 451 millions d'euros.

Note 22 Dettes financières, incluant les dettes de loyer

Les dettes financières s'élèvent à 12 204 millions d'euros au 31 décembre 2022 (13 017 millions d'euros au 31 décembre 2021).

La variation des dettes financières sur les exercices clos au 31 décembre 2022 et 2021 se décompose comme suit :

En millions d'euros	Solde au 1 ^{er} janvier 2022	Variation des flux de financement ^(a)	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements ^(b)	Solde au 31 décembre 2022
Dettes financières non-courantes	8 913	(43)	27	10	(1 050)	7 858
Dettes de loyer non-courantes	2 230	(1)	37	37	32	2 336
Total dettes financières à long terme	11 144	(43)	64	47	(1 018)	10 194
Dettes financières courantes	1 036	(920)	11	16	1 021	1 164
Dettes de loyer courantes	837	(954)	8	13	942	846
Total dettes financières à court terme	1 874	(1 874)	19	29	1 963	2 010
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	13 017	(1 917)	83	76	945	12 204

(a) Le montant total des variations de flux de financement correspond aux montants identifiés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés aux postes *Émissions d'obligations, de placements privés et d'autres dettes financières à long terme, Remboursements d'obligations, de placements privés et d'autres dettes financières à long terme, Variations des autres dettes financières (à court et long terme) et Remboursements du principal des dettes de loyers*.

(b) La colonne « Autres mouvements » inclut notamment les intérêts payés comptabilisés dans les *Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles* du tableau des flux de trésorerie consolidés, ainsi que la diminution des dettes de location résultant des concessions de loyers obtenues suite à la pandémie de Covid-19 comptabilisées en paiements variables négatifs dans le compte de résultat consolidé (voir Note 6 – Produits et charges opérationnels).

En millions d'euros	Solde au 1 ^{er} janvier 2021	Acquisition GV	Autres variations de périmètre	Variation des flux de financement ^(a)	Écarts de conversion	Autres mouvements ^(b)	Solde au 31 décembre 2021
Dettes financières non-courantes	9 324	277	3	(294)	12	(409)	8 913
Dettes de loyer non-courantes	1 411	835	10	(1)	72	(97)	2 230
Total dettes financières à long terme	10 735	1 112	13	(294)	84	(505)	11 144
Dettes financières courantes	633	398	(0)	(432)	35	402	1 036
Dettes de loyer courantes	527	331	0	(722)	24	677	837
Total dettes financières à court terme	1 160	729	0	(1 154)	59	1 079	1 874
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	11 895	1 841	13	(1 448)	143	574	13 017

(a) Le montant total des variations de flux de financement correspond aux montants identifiés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés aux postes Émissions d'obligations, de placements privés et d'autres dettes financières à long terme, Remboursements d'obligations, de placements privés et d'autres dettes financières à long terme, Variations des autres dettes financières (à court et long terme) et Remboursements du principal des dettes de loyers.

(b) La colonne « Autres mouvements » inclut notamment les intérêts payés comptabilisés dans les Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles du tableau des flux de trésorerie consolidés, ainsi que la diminution des dettes de location résultant des concessions de loyers obtenues suite à la pandémie de Covid-19 comptabilisées en paiements variables négatifs dans le compte de résultat consolidé (voir Note 6 – Produits et charges opérationnels).

Le Groupe contracte des dettes financières à long terme pour financer ses activités à moyen/long terme, ainsi que ses acquisitions. La diminution globale de la dette financière de 813 millions d'euros est principalement liée aux remboursements des dettes financières suivantes ; un placement privé américain de

200 millions d'USD (valeur nominale) arrivé à maturité le 5 janvier 2022, un Eurodollar bond de 300 millions d'USD (valeur nominale) arrivé à échéance le 30 juin 2022 et des Commercial Papers par GrandVision pour 416 millions d'euros.

22.1. Dettes financières non courantes

Les dettes financières non courantes du Groupe au 31 décembre 2022 se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021	Valeur nominale	Devise	Taux d'intérêt nominal	Date d'émission jj/mm/aaaa	Échéance jj/mm/aaaa
Eurobond ^(a)	987	986	1 000	EUR	0,75 %	27/11/2019	27/11/2031
Eurobond ^(b)	1 243	1 242	1 250	EUR	0,50 %	05/06/2020	05/06/2028
Eurobond ^(a)	1 489	1 487	1 500	EUR	0,38 %	27/11/2019	27/11/2027
Placement privé américain	90	83	100	USD	2,65 %	05/01/2017	05/01/2027
Eurobond ^(b)	1 246	1 244	1 250	EUR	0,38 %	05/06/2020	05/01/2026
Eurobond ^(a)	1 494	1 491	1 500	EUR	0,13 %	27/11/2019	27/05/2025
Eurobond	299	322	300	EUR	2,375 %	09/04/2014	09/04/2024
Eurobond	499	499	500	EUR	2,625 %	10/02/2014	10/02/2024
Eurobond ^(b)	500	499	500	EUR	0,25 %	05/06/2020	05/01/2024
Placement privé américain ^(c)	—	27					
Eurobond ^{(a)(c)}	—	999					
Autre	11	34					
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	7 858	8 913					

(a) Ces lignes se rapportent à l'Émission Obligataire de 5 milliards d'euros effective au 27 novembre 2019.

(b) Ces lignes se rapportent à l'Émission Obligataire de 3 milliards d'euros effective au 5 juin 2020.

(c) Reclassé en Dettes financières courantes.

Au 31 décembre 2022, les dettes financières non courantes ont diminué de 1 054 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021, essentiellement du fait du reclassement de dettes financières non courantes à dettes financières courantes d'un Eurobond pour 1 milliard d'euros (valeur nominale) et du Placement privé Américain pour 30 millions d'USD

(valeur nominale), arrivant maintenant à échéance dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les accords de crédit de la Société comportent certains covenants bancaires (pour plus de détails, voir la Note 29 – Instruments financiers et gestion des risques), que la Société respectait intégralement au 31 décembre 2022.

22.2. Dettes financières courantes

Au 31 décembre 2022, les dettes financières courantes du Groupe se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021	Valeur nominale	Devise	Taux d'intérêt nominal	Date d'émission jj/mm/aaaa	Échéance jj/mm/aaaa
Placement privé américain ^(a)	28	—	30	USD	3,40 %	05/11/2013	04/11/2023
Eurobond ^(a)	1 000	—	1 000	EUR	0,00 %	27/11/2019	27/05/2023
Eurodollar bond ^(b)	—	266	300	USD	2,50 %	30/06/2017	30/06/2022
Placement privé américain ^(b)	—	177	200	USD	2,05 %	05/01/2017	05/01/2022
Commercial paper (EUR) ^(b)	—	416	416	EUR	(0,40 %)	10/09/2021	03/03/2022
Autre ^(b)	136	178					
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES COURANTES	1 164	1 036					

(a) Reclassé des Dettes financières non courantes.

(b) Les variations par rapport au 31 décembre 2021 sont présentées sur la ligne Remboursement d'obligations, de placements privés et d'autres dettes à long terme dans le tableau des flux de trésorerie consolidés au 31 décembre 2022.

Les autres dettes financières courantes correspondent à des concours bancaires courants, découverts et intérêts courus, et s'élèvent à 136 millions d'euros au 31 décembre 2022 (178 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Les principales variations des dettes financières courantes sont dues essentiellement au reclassement de dettes financières non courantes à dettes financières courantes d'un Eurobond

pour 1 milliard d'euros (valeur nominale) arrivant maintenant à échéance dans les 12 mois suivant la date de clôture, au remboursement d'un placement privé américain de 200 millions d'USD (valeur nominale) arrivé à échéance le 5 janvier 2022, au remboursement de l'Eurodollar bond de 300 millions d'USD (valeur nominale) arrivé à échéance le 30 juin 2022 ainsi que du remboursement net de divers Commercial Paper pour 416 millions d'euros.

22.3. Dettes de loyer

La maturité des dettes de loyer du Groupe au 31 décembre 2022 est détaillée dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	2023 (1 an)	2024 (2 ans)	2025 (3 ans)	2026 (4 ans)	2027 (5 ans)	> 2027 (> 5 ans)	Total
DETTES DE LOYER	846	658	472	342	248	616	3 182

22.4. Endettement financier net

L'endettement financier net du Groupe aux 31 décembre 2022 et 2021 se décompose comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dettes financières non courantes	7 858	8 913
Dettes financières courantes	1 164	1 036
Total passifs	9 022	9 950
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 960)	(3 293)
Total actifs	(1 960)	(3 293)
Instruments dérivés de taux d'intérêt (couverture de juste valeur)	2	(21)
Dérivés de change à la juste valeur	(1)	(4)
Endettement financier net hors dettes de loyer	7 063	6 630
Dettes loyer courantes et non courantes	3 182	3 068
ENDETTEMENT FINANCIER NET	10 246	9 698

Note 23 Avantages au personnel

Au 31 décembre 2022, les avantages nets au personnel comptabilisés s'élevaient à 431 millions d'euros (537 millions d'euros au 31 décembre 2021). Conformément aux lois et réglementations de chacun des pays dans lequel le Groupe opère, celui-ci a une obligation légale vis-à-vis de ses salariés en matière d'avantages postérieurs à l'emploi.

23.1. Description des principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi accordés aux salariés du Groupe

France

- **Article 39** : depuis sa création en 1997, le groupe Essilor propose à leurs cadres dirigeants (catégories I11C et HC au sens de la convention collective française de la métallurgie) un dispositif qui récompense la fidélité des dirigeants ayant accompli une grande partie de leur carrière au sein de la Société, sous la forme d'un régime de retraite complémentaire qui vient s'ajouter aux dispositions générales (article 39 du Code général des impôts français) applicables à tous les autres salariés.

Les salariés éligibles devaient faire valoir au moins dix ans d'ancienneté dans le Groupe pour bénéficier du dispositif. De plus, ils devaient être salariés du Groupe au moment de leur départ à la retraite. La retraite complémentaire était calculée en fonction du nombre d'années de service au sein du Groupe et d'une moyenne du salaire annuel brut (part fixe et part variable) calculée sur les trois plus fortes rémunérations annuelles perçues au sein du Groupe.

Depuis le 4 juillet 2019, la Loi Pacte a modifié le traitement de l'Article 39 et ces plans ne sont désormais plus autorisés. Ce plan est fermé aux nouveaux arrivants et les droits en sont actuellement gelés. 18 cadres dirigeants étaient concernés par ce plan au 31 décembre 2022.

- **Primes au titre de la médaille du travail et indemnités de fin de carrière** : les médailles du travail et indemnités de fin de carrière sont régies par des dispositifs légaux obligatoires applicables à toutes les entreprises immatriculées en France.

À son départ à la retraite, chaque salarié peut prétendre à une indemnité forfaitaire dont le montant dépend de son ancienneté dans le Groupe. Ses droits sont acquis selon les dispositions légales (droit du travail français), la convention collective et les accords propres à l'entreprise en vigueur à la date d'entrée du salarié dans le Groupe.

Une provision est comptabilisée dans les états financiers consolidés pour cette obligation au titre des prestations définies. Le régime le plus significatif est administré par Essilor International (SAS). Pour cette entité, les droits sont calculés en fonction des modalités fixées par la convention collective de la métallurgie (dans les compléments de salaires). Aucun actif n'est associé en couverture de cette obligation au titre des prestations définies qui concernent les 2 710 salariés français travaillant en contrat à durée indéterminée pour Essilor International au 31 décembre 2022.

Régimes de retraite aux États-Unis

Il existe plusieurs types de régimes à prestations définies aux États-Unis, dont les plus significatifs sont les suivants :

- **Un régime de retraite supplémentaire pour les cadres dirigeants** : Essilor USA récompense la fidélité des cadres dirigeants qui effectuent une partie significative de leur carrière au sein du Groupe, au moyen d'un régime de retraite supplémentaire. Au 31 décembre 2022, ce régime à prestations définies comptait 3 membres actifs et 10 membres non actifs.

Les cadres dirigeants éligibles doivent être âgés d'au moins 62 ans, occuper un poste de direction depuis au moins cinq ans et compter au moins 10 ans d'ancienneté dans le Groupe. En outre, ils doivent être salariés du Groupe au moment de leur départ à la retraite. La retraite complémentaire représente 40 % du salaire de base perçu au cours des trois dernières années précédant le départ à la retraite.

De plus, d'autres avantages postérieurs à l'emploi sont accordés en cas de retraite anticipée, de décès ou de fin du contrat de travail se traduisant par des conditions d'accès moins exigeantes et des prestations moins favorables.

Aucun actif n'est associé en couverture de cette obligation au titre des prestations définies.

- **Lux Pension Plan** — Oakley, Inc, finance un régime de retraite (ci-après le « Lux Pension Plan »). Ce régime non obligatoire à prestations définies prévoit le versement de prestations aux salariés éligibles présents ou passés de EssilorLuxottica USA Inc. et ses filiales (ci-après « US Holdings ») à compter de leur départ à la retraite. Les engagements de retraite sont provisionnés progressivement en fonction de l'ancienneté et de la rémunération annuelle des salariés à l'exclusion des éléments non monétaires. Les participants au régime deviennent éligibles au Lux Pension Plan au bout de trois ans d'ancienneté qualifiante telle que définie dans le Lux Pension Plan. En 2013, ce dernier a été modifié de manière à ne plus accueillir dans le régime les salariés recrutés à partir du 1^{er} janvier 2014. Il y a des actifs de couverture associés à cette obligation.

Au 31 décembre 2022, le régime de retraite « OPT, LLC Pension Plan » a fusionné dans le régime de retraite « Lux Pension Plan ». Ce régime à prestations définies comptait 67 membres actifs et 133 membres non actifs.

- **Lux SERP** — US Holdings propose également un régime de retraite complémentaire non éligible, non abondé et destiné aux cadres supérieurs de la société (ci-après le « Lux SERP ») qui permet aux participants des régimes de retraite éligibles de bénéficier des prestations supplémentaires, en sus du montant défini par la législation fiscale américaine en vigueur. Le passif de ce régime utilise les mêmes méthodes et hypothèses actuarielles que celles du Lux Pension Plan. Aucun actif n'est associé en couverture de cette obligation.

Les deux derniers plans ci-dessus fonctionnent selon le cadre réglementaire américain. Ils sont régis par la loi américaine sur l'épargne-retraite et les fonds de pension de 1974, telle qu'amendée (ci-après « la loi ERISA »). Le comité de placement et de conformité des régimes ERISA du Groupe Luxottica contrôle et gère le fonctionnement et la gestion des régimes. Ces régimes exposent le Groupe à des risques actuariels tels que les risques de longévité, de change et de taux d'intérêt.

Italie TFR (avantages postérieurs à l'emploi des salariés des sociétés italiennes)

Les indemnités de fin de contrat (TFR prévues à l'article 2120 du Code civil italien représentent le passif estimé, déterminé au moyen de méthodes actuarielles, correspondant au montant dû aux salariés au terme de leur contrat de travail. Cette prestation est principalement composée de la somme des droits calculés sur la base des éléments de rémunération payés aux salariés pendant leur période d'activité et réévalués jusqu'à la fin du contrat de travail. Suite à la réforme législative du 1^{er} janvier 2007 s'appliquant aux sociétés de plus de 50 salariés, une large part des indemnités à payer est comptabilisée en tant que régime à cotisations définies, puisque l'unique obligation de l'employeur consiste à s'acquitter des cotisations aux fonds de pension ou à l'Institut national de la protection sociale (INPS). Le passif correspondant aux indemnités de fin de contrat antérieur au 1^{er} janvier 2007 reste comptabilisé en tant que régime à prestations définies et doit être évalué au moyen de méthodes actuarielles. Aucun actif n'est associé en couverture de cette obligation.

Allemagne

Il existe plusieurs types de régimes à prestations définies en Allemagne, dont le plus important est administré par Essilor GmbH. Au 31 décembre 2022, ce plan comptait 198 membres actifs et 781 membres non actifs (dont 356 retraités). Ce plan est fermé aux nouveaux arrivants et les droits en sont actuellement gelés. Avant ce changement de statut, les conditions d'affiliation des salariés à ce régime étaient les suivantes : être titulaire d'un contrat à durée indéterminée, avoir moins de 55 ans et compter un certain nombre d'années d'ancienneté. Les droits offerts par ce plan sont fonction du salaire final : les sommes versées s'appuient sur un pourcentage de 0,4 % du salaire de base pour chaque année de service prise en compte, plus 12 % supplémentaires. Aucun actif n'est associé en couverture de cette obligation au titre des prestations définies.

De plus, suite à l'Acquisition GV, les provisions pour avantages postérieurs à l'emploi du groupe comportent un nouveau régime de retraite complémentaire au régime de retraite administré par l'État (40 millions d'euros). Ce régime complémentaire est à destination des salariés qui étaient déjà salariés d'Appollo Optik avant 1994. Dans le cadre de ce plan, chaque année de service rendue par les bénéficiaires de ce plan augmente de 1 % le montant des salaires ouvrant droit à pension dans le plan. Cela se produit pendant un maximum de 25 ans et est maximisé en termes de paiement. Aucun actif n'est associé en couverture de cette obligation au titre de prestations définies.

Suisse

Suite à l'Acquisition GV, des régimes suisses de retraite ont été ajoutés à la provision pour avantages postérieurs à l'emploi pour un montant net de 16 millions d'euros au 31 décembre 2022. Ces régimes de retraite (prévoyance professionnelle) sont des régimes par capitalisation offrant des prestations en cas de retraite, de décès, d'invalidité et de cessation d'emploi. Ces dispositions constituent la base du deuxième pilier du système suisse de sécurité sociale. L'employeur et les employés paient des cotisations au régime de retraite.

Autres

En Australie et à Hong Kong, le Groupe s'acquitte de cotisations obligatoires à des fonds de pension qui accordent des prestations aux salariés, sur la base d'un système à cotisations définies, en cas de retraite, de démission, de blessure ou de décès. Les cotisations à ces fonds de pension à cotisations définies sont comptabilisées en charges au moment où elles sont payées ou exigibles au profit du fonds. Les cotisations sont revalorisées sur la base des taux légaux en vigueur et de la rémunération annuelle.

23.2. Variation de l'exercice

En millions d'euros	2022			2021		
	Obligations au titre des prestations définies	Juste valeur des actifs du régime	Excédent des obligations (actifs)	Obligations au titre des prestations définies	Juste valeur des actifs du régime	Excédent des obligations (actifs)
VALEUR AU 1^{ER} JANVIER	1 506	1 020	485	1 509	1 025	484
Comptabilisé en résultat						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	50	(2)	52	58	—	58
Coût des services passés	(0)	—	(0)	(7)	—	(7)
Effet de l'actualisation	26	21	6	4	17	(14)
Charge nette comptabilisée	76	18	58	55	17	38
Compris dans les autres éléments du résultat global						
Écarts actuariels liés à :						
des hypothèses démographiques	(4)	—	(4)	(17)	—	(17)
des hypothèses financières	(313)	(0)	(313)	(41)	—	(41)
des Ajustements liés à l'expérience	30	—	30	(10)	—	(10)
Rendement des actifs du régime hors produits d'intérêt	—	(202)	202	—	48	(48)
Écarts de conversion et autres mouvements	50	48	2	74	72	2
Total mouvements comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(237)	(154)	(83)	6	121	(115)
Autres						
Cotisations aux actifs du régime	4	14	(11)	1	36	(34)
Prestations versées par le régime	(73)	(54)	(20)	(283)	(263)	(20)
Regroupements d'entreprises	0	—	0	218	84	133
dont acquisition de GrandVision	—	—	—	218	84	133
dont autres regroupements d'entreprises	0	—	0	0	(0)	0
Total autres mouvements	(69)	(40)	(30)	(64)	(143)	79
VALEUR AU TOTAL AU 31 DÉCEMBRE	1 276	845	431	1 506	1 020	485
Actif net au titre des prestations définies reclassé en Autres actifs non-courants			—			51
VALEUR AU 31 DÉCEMBRE			431			537

23.3. Hypothèses actuarielles

Le taux d'actualisation constitue une hypothèse majeure de l'évaluation des obligations au titre des retraites et des autres avantages postérieurs à l'emploi. Conformément à la norme IAS 19 – *Avantages au personnel*, des taux différents ont été déterminés en fonction de la devise de l'engagement, sur la base du rendement des obligations privées les mieux notées

dont la maturité est identique à celle des régimes, ou du rendement des emprunts d'État lorsque le marché privé est insuffisamment liquide.

Le rendement des actifs du régime est déterminé en fonction de l'allocation des actifs et des taux d'actualisation utilisés.

Les principaux taux utilisés par le Groupe se décomposent comme suit :

En %	2022				2021			
	Zone euro	États-Unis	Suisse	Royaume-Uni	Zone euro	États-Unis	Suisse	Royaume-Uni
Taux d'actualisation	3,3 %-3,8 %	5,0 %-5,2 %	2,2 %	4,8 %	1,0 %-1,1 %	2,5 %-2,9 %	0,2 %	2,0 %
Taux d'inflation	2,0 %-5,9 %	2,5 %	1,3 %	3,2 %	1,2 %-1,8 %	n.a.	1,0 %	3,4 %
Taux moyen pondéré des augmentations de salaire	2,4 %-2,6 %	1,9 %-8,2 %	4,0 %	0,0 %	1,8 %-2,3 %	1,4 %-5,0 %	1,3 %	0,0 %

23.4. Allocation de la juste valeur des actifs de régime par nature

En %	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Actions et fonds d'investissement	12 %	14 %
Obligations et autres fonds de titres à revenus fixes	67 %	66 %
Fonds généraux d'assurances	14 %	12 %
Immobilier	2 %	2 %
Autres	5 %	6 %
TOTAL	100 %	100 %

L'objectif à long terme du régime consiste à dégager des rendements suffisants pour assurer les obligations de prestation, et pour maintenir un niveau de liquidités suffisant pour payer les prestations et les dépenses administratives.

Les actifs du régime sont investis dans des fonds de pension ou dans des compagnies d'assurance, et gérés directement par les gérants de ces fonds et compagnies, lesquels décident des stratégies de placement et des allocations d'actifs appropriées.

Les actifs du régime sont également investis dans des portefeuilles diversifiés sur différentes catégories d'actifs en fonction des objectifs de l'allocation d'actifs. Ils sont gérés selon un ensemble de stratégies de gestion diversifiées appliquées par différents consultants nommés à cet effet. La gestion du risque est assurée au moyen de la diversification des placements selon les différents types d'actifs, de gérants, de

stratégies, de capitalisations boursières (pour les actions) et de valeurs mobilières. Certaines opérations ou valeurs mobilières ne sont pas autorisées dans les fonds de pension, telles que l'achat ou la vente de contrats sur des matières premières et les placements immobiliers (sauf dans des fonds fiduciaires), ainsi que les certificats américains d'actions étrangères (ADR) ou les actions propres de la Société. Le risque est également géré à la fois au niveau des catégories d'actifs et au niveau des gérants, au moyen de valeurs de référence et d'objectifs de performance. Les gérants sont contrôlés en permanence et leur performance est comparée à leurs objectifs de performance et aux valeurs de référence.

Les placements sont conformes à la réglementation en vigueur dans les pays concernés.

23.5. Sensibilités

Toutes les autres hypothèses restant inchangées, des variations raisonnablement probables, à la date de clôture, d'une des principales hypothèses actuarielles se seraient traduites comme suit sur le montant total de l'obligation au titre des régimes à prestations définies :

En millions d'euros	Taux d'actualisation		Taux d'augmentation des salaires	
	- 50 bps	+ 50 bps	- 100 bps	+ 100 bps
Valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre	1 340	1 215	1 255	1 297

Note 24 Paiements fondés sur des actions

Les charges relatives aux paiements fondés sur des actions sont évaluées à l'aide des méthodes décrites en Note 1 – Principes comptables et se répartissent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
Actions de performance	(133)	(110)
Actions sous conditions de présence	—	(6)
Options de souscription d'actions	(2)	(1)
Augmentation de capital réservée aux salariés	(71)	(92)
CHARGES SUR PAIEMENTS EN ACTIONS	(206)	(210)

24.1. Actions de performance

Le Groupe procède à l'attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance du cours de l'action (actions de performance). Ces plans permettent aux bénéficiaires de recevoir un certain nombre d'actions de performance en

fonction de l'évolution annualisée du cours de l'action de la Société sur cette période par rapport au cours de référence à la date d'attribution (moyenne des 20 cours de Bourse précédant le Conseil d'administration qui décide de l'attribution).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre d'actions de performance en 2022 et 2021 :

<i>En nombre d'actions</i>	2022	2021
Actions de performance au 1^{er} janvier	7 256 975	6 877 561
Attributions définitives d'actions de performance	(1 713 094)	(1 925 847)
Actions de performance renoncées ou annulées	(932 328)	(595 050)
Attributions de l'exercice	2 174 013	2 900 311
ACTIONS DE PERFORMANCE AU 31 DÉCEMBRE	6 785 566	7 256 975
<i>Moyenne pondérée de la période d'acquisition résiduelle des actions de performance en circulation à la fin de l'année</i>	1,82	1,85

Le tableau ci-dessous présente l'évolution depuis la date d'attribution, en nombre d'actions, du plan d'actions de performance ayant un impact sur le compte de résultat 2022.

Date d'attribution	Durée (en années)	Nombre d'actions de performance attribuées	Nombre d'actions de performance renoncées / annulées	Nombre d'actions de performance acquises	Nombre d'actions de performance en circulation au 31 décembre 2022	Note
23 mai 2018	4	276 462	108 200	168 162	—	(a)
29 novembre 2018	3	1 659 042	230 086	1 428 956	—	
3 octobre 2019	3	2 228 446	766 780	1 461 666	—	(b)
28 novembre 2019	3	94 520	32 950	61 570	—	(b)
1 ^{er} octobre 2020	3	2 138 851	251 752	27 615	1 859 484	
26 novembre 2020	3	92 800	10 100	1 060	81 640	
28 octobre 2021	3	2 900 311	212 523	2 975	2 684 813	
6 octobre 2022	3	2 174 013	13 279	1 105	2 159 629	

(a) Seules 84 % des actions de performance en circulation à la date d'acquisition ont été acquises car la condition de performance était partiellement atteinte.

(b) Seules 76 % des actions de performance en circulation à la date d'acquisition ont été acquises car la condition de performance était partiellement atteinte.

4 États financiers

États financiers consolidés

Pour chaque plan, à la date d'attribution, la Société a déterminé la juste valeur des actions de performance sur la base des hypothèses suivantes :

En % / euros	Octobre 2022	Octobre et Novembre 2021	Octobre et Novembre 2020	Octobre et Novembre 2019	Novembre 2018
Volatilité de l'action	25,67 %	22,53 %	21,2 % – 21,6 %	16,2 % – 16,6 %	19,10 %
Taux d'intérêt sans risque	1,87 %	- 0,58 %	- 0,70 %	- 0,6 % – - 0,7 %	- 0,23 %
Rendement	2,34 %	1,65 %	1,40 %	1,60 %	1,43 %
JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE	76,06 €	69,76 €	49,39 €	49,13 €	45,65 €

24.2. Options de souscription d'actions

Une synthèse des variations des options de souscription d'actions en 2022 et 2021 est présentée ci-dessous :

	2022		2021	
	Prix d'exercice moyen (en euros)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen (en euros)	Nombre d'options
Au 1 ^{er} janvier	128,25	570 018	116,42	557 489
Attribuées au cours de l'année	—	—	165,80	121 868
Exercées au cours de l'année	119,78	(99 616)	105,85	(84 430)
Renoncées / Annulées au cours de l'année	126,41	(6 329)	123,20	(24 909)
AU 31 DÉCEMBRE	130,09	464 073	128,25	570 018
<i>Dont acquises et pouvant être exercées au 31 décembre</i>	<i>120,74</i>	<i>242 610</i>	<i>115,14</i>	<i>232 082</i>

Concernant les options exercées au cours de l'exercice 2022, le cours moyen pondéré de l'action EssilorLuxottica s'est élevé à 159,37 euros (154,30 euros en 2021). La charge totale comptabilisée au cours de l'exercice s'élève à 2 millions d'euros (1 million d'euros en 2021).

24.3. Émission d'actions réservée aux salariés

En 2022, la charge totale constatée au titre de l'émission d'actions réservées aux salariés s'élève à 71 millions d'euros, dont 40 millions dans le cadre du plan Boost (une offre de souscription d'actions EssilorLuxottica existantes réservée aux salariés des filiales étrangères du Groupe). En 2021, la charge totale constatée au titre de l'émission d'actions réservées aux salariés s'élevait à 92 millions d'euros, dont 30 millions dans le cadre du plan Boost.

Au cours de l'exercice, le Groupe a émis 232 868 actions réservées à ses salariés (177 863 en 2021). Le prix de souscription a été fixé à 131,79 euros (147,63 euros en 2021), soit la moyenne des cours d'ouverture sur les 20 jours de bourse précédant le 21 novembre 2022, auxquels une décote de 20 % a été appliquée.

De plus, le Groupe a attribué 419 821 actions propres à ses salariés dans le cadre du plan Boost (384 149 en 2021).

Note 25 Provisions (courantes et non courantes)

Les provisions aux 31 décembre 2022 et 2021 se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2022	Retraité ^(a) 31 décembre 2021
Provisions pour garanties	136	134
Provisions pour litiges	208	248
Provisions auto-assurance	28	27
Provisions pour restructurations et autres risques	213	206
TOTAL PROVISIONS	585	616
<i>dont provisions courantes</i>	<i>283</i>	<i>373</i>
<i>dont provisions non courantes</i>	<i>302</i>	<i>243</i>

(a) Données retraitées pour refléter la finalisation de la comptabilisation de l'allocation du prix d'acquisition de GrandVision.

La variation des provisions au 31 décembre 2022 et 2021 se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Garanties et retours	Litiges	Auto-assurance	Restructurations et autres	Total
Solde au 1^{er} janvier 2022 ^(a)	134	248	27	206	616
Dotations de l'exercice	38	8	0	120	166
Utilisation de l'exercice et reprises	(37)	(54)	(1)	(122)	(214)
Écarts de conversion	3	8	2	1	13
Regroupements d'entreprises	1	0	—	0	2
Autres mouvements	(4)	(2)	(0)	8	2
TOTAL DES VARIATIONS	2	(40)	1	7	(31)
Solde au 31 décembre 2022 retraité ^(a)	136	208	28	213	585
<i>dont provisions courantes</i>	111	31	7	133	283
<i>dont provisions non courantes</i>	25	176	21	80	302

(a) Le solde au 1^{er} janvier 2022 reflète la finalisation de la comptabilisation de l'allocation du prix d'acquisition de GrandVision comme indiqué en Note 3 – Regroupements d'entreprises.

<i>En millions d'euros</i>	Garanties et retours	Litiges	Auto-assurance	Restructurations et autres	Total
Solde au 1^{er} janvier 2021	119	158	28	135	441
Dotations de l'exercice	42	22	9	142	214
Utilisation de l'exercice et reprises	(39)	(23)	(12)	(102)	(176)
Écarts de conversion	6	8	2	2	18
Regroupements d'entreprises	4	80	—	33	117
<i>dont Acquisition de GrandVision ^(a)</i>	4	79	—	33	117
<i>dont autres regroupements d'entreprises</i>	—	1	—	0	1
Autres mouvements	3	3	0	(4)	2
TOTAL DES VARIATIONS	15	89	(1)	71	175
Solde au 31 décembre 2021 retraité ^(a)	134	248	27	206	616
<i>dont provisions courantes ^(a)</i>	110	121	7	135	373
<i>dont provisions non courantes ^(a)</i>	25	126	20	71	243

(a) Données retraitées pour refléter la finalisation de la comptabilisation de l'acquisition des actifs identifiables et des passifs repris de GrandVision.

Les provisions (courantes et non courantes) ont diminué de 31 millions d'euros. La dotation de la période, de 166 millions d'euros, est contrebalancée par les utilisations et reprises pour environ 214 millions d'euros.

L'utilisation comprend un paiement de près de 48 millions d'USD aux autorités américaines dans le cadre des enquêtes sur des pratiques anticoncurrentielles suite aux accords intervenus sur l'année (voir Note 30 – Engagements et passifs éventuels, paragraphe 30.2 *Passifs et litiges éventuels*).

Les provisions pour litiges correspondent à différentes procédures judiciaires survenues dans le cadre des activités ordinaires du Groupe.

Les provisions auto-assurance correspondent aux provisions constituées depuis que le Groupe s'assure lui-même contre certains risques. Le Groupe est auto-assuré contre certaines pertes liées à la rémunération des salariés, à la responsabilité civile, au risque propre ainsi qu'à l'assurance médicale des salariés au titre des sinistres survenus mais non encore déclarés. La provision est estimée sur la base de son historique de sinistres et sur les moyennes du secteur.

Note 26 Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants aux 31 décembre 2022 et 2021 se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dettes sur options de rachat de minoritaires long terme	152	64
Dettes fournisseurs et autres dettes liées aux immobilisations financières	26	30
Instruments dérivés	1	1
Autres	42	48
TOTAL AUTRES PASSIFS NON COURANTS	221	143

Les autres passifs non courants incluent également des passifs de contrat, d'un montant de 27 millions d'euros (contre 27 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Note 27 Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 2 297 millions d'euros (2 218 millions d'euros au 31 décembre 2021).

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
TOTAL DETTES FOURNISSEURS	2 297	2 218

La valeur comptable des dettes fournisseurs est proche de leur juste valeur.

Note 28 Autres passifs courants

Les soldes des autres passifs courants aux 31 décembre 2022 et 2021 se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dettes sur options de rachat de minoritaires court terme	158	450
Dettes liées aux investissements financiers à court terme	69	8
Charges de personnel, cotisations sociales, TVA et autres dettes d'impôt	1 401	1 514
Primes et escomptes	476	462
Dettes avec prolongation des délais de paiement	515	328
Instruments financiers dérivés	36	16
Autres passifs courants	932	878
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	3 587	3 655

Le Groupe met en place des contrats d'agents payeurs avec des institutions financières permettant aux fournisseurs du Groupe, à leur seule discrétion, de céder leurs créances dues par le Groupe, sans possibilité de recours, à un taux d'intérêt reflétant la notation de crédit du Groupe. Dans le cadre de ces programmes, aucune garantie n'est fournie par le Groupe ou une de ses filiales et le Groupe n'a aucun intérêt économique dans la décision d'un fournisseur de participer à ces programmes, ni de relation financière directe avec les établissements financiers.

Les fournisseurs ayant choisi d'intégrer ce programme de financement ont permis au groupe de bénéficier d'une prolongation des délais de paiement de leurs dettes vis-à-vis de ces fournisseurs sans aucune contrepartie. Les dettes ayant fait l'objet d'une prolongation des délais de paiement sont présentées dans la ligne « Dettes avec prolongation des délais de paiement ».

La Direction n'a pas identifié de risques de liquidité supplémentaires découlant de ce programme.

Au 31 décembre 2022, les montants dus aux fournisseurs participant à ce programme de financement inclus dans les *Autres passifs courants* (ligne *Dettes avec prolongation des délais de paiement* dans le tableau ci-dessus) s'élèvent à hauteur de 515 millions d'euros (328 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Les flux de trésorerie liés à ces dettes sont classés comme résultant des activités opérationnelles (ligne *Variations des autres créances et dettes opérationnelles* du tableau des flux de trésorerie).

Les autres passifs courants incluent les dettes contractuelles pour un montant total de 222 millions d'euros (179 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Note 29 Instruments financiers et gestion des risques

29.1. Instruments financiers comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidée

<i>En millions d'euros</i>	Notes	Total 31 décembre 2022	Actifs financiers / (passifs) – évalués à la juste valeur par le biais du résultat	Participations – juste valeur par le biais des éléments du résultat global	Actifs financiers / (passifs) au coût amorti	Autres passifs financiers	Instruments dérivés qualifiés comme instruments de couverture
Autres actifs financiers non courants (<i>hors instruments dérivés</i>)	13	308	2	44	263	—	—
Créances sur contrats de location	13-18	88	—	—	88	—	—
Créances clients	29.2.2	2 754	—	—	2 754	—	—
Autres actifs financiers courants (<i>hors instruments dérivés</i>)	18	0	0	—	0	—	—
Instruments financiers dérivés	13-18	29	23	—	—	—	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	1 960	204	—	1 756	—	—
INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS		5 139	229	44	4 861	—	6
Dettes financières non courantes	22	7 858	—	—	7 858	—	—
Autres passifs financiers non courants (<i>hors instruments dérivés</i>) ^(a)	26	193	7	—	33	152	—
Dettes financières courantes	22	1 164	—	—	1 164	—	—
Dettes fournisseurs	27	2 297	—	—	2 297	—	—
Autres passifs financiers courants (<i>hors instruments dérivés</i>) ^(b)	28	227	69	—	0	158	—
Instruments financiers dérivés	26-28	37	19	—	—	—	18
INSTRUMENTS FINANCIERS PASSIFS		11 776	95	—	11 352	310	18

(a) Hors passifs de contrat IFRS 15.

(b) Hors charges de personnel, cotisations sociales, TVA et autres impôts indirects à payer, primes et décotes, passifs courants et passifs de contrat au sens d'IFRS 15.

4 États financiers

États financiers consolidés

<i>En millions d'euros</i>	Notes	Total 31 décembre 2021	Actifs financiers / (passifs) – évalués à la juste valeur par le biais du résultat	Participations – juste valeur par le biais des éléments du résultat global	Actifs financiers / (passifs) au coût amorti	Autres passifs financiers	Instruments dérivés qualifiés comme instruments de couverture
Autres actifs financiers non courants (<i>hors instruments dérivés</i>)	13	194	2	78	114	—	—
Créances sur contrats de location (non courantes et courantes)	13-18	61	—	—	61	—	—
Créances clients	29.2.2	2 408	—	—	2 408	—	—
Autres actifs financiers courants (<i>hors instruments dérivés</i>)	18	0	—	—	0	—	—
Instruments financiers dérivés	13-18	42	12	—	—	—	31
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	3 293	1 705	—	1 588	—	—
INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS		5 999	1 719	78	4 171	—	31
Dettes financières non courantes	22	8 913	—	—	8 913	—	—
Autres passifs financiers non courants (<i>hors instruments dérivés</i>) ^(a)	26	115	8	—	43	64	—
Dettes financières courantes	22	1 036	—	—	1 036	—	—
Dettes fournisseurs	27	2 218	—	—	2 218	—	—
Autres passifs financiers courants (<i>hors instruments dérivés</i>) ^(b)	28	458	7	—	3	448	—
Instruments financiers dérivés	26-28	17	13	—	—	—	4
INSTRUMENTS FINANCIERS PASSIFS		12 757	27	—	12 214	512	4

(a) Hors passifs de contrat IFRS 15.

(b) Hors charges de personnel, cotisations sociales, TVA et autres impôts indirects à payer, primes et décotes, passifs courants et passifs de contrat au sens d'IFRS 15.

La valeur comptable des actifs et des passifs comptabilisés au coût amorti est proche de leur juste valeur à l'exception des dettes financières non courantes pour lesquelles la juste valeur est égale à 7 144 millions d'euros (9 109 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Les hiérarchies de juste valeur des actifs et passifs financiers se décomposent comme suit :

- dettes financières : la juste valeur des instruments de dette cotés est égale à leur valeur de marché. La hiérarchie retenue pour déterminer leur juste valeur est celle de Niveau 1. La juste valeur des instruments de dette non cotés est égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, sur la base du taux du marché actuellement disponible pour des créances similaires et après ajustement compte tenu de la note de crédit actuelle de la Société. La hiérarchie retenue pour déterminer leur juste valeur est celle de Niveau 2 ;
- trésorerie, équivalents de trésorerie et investissements court-terme : le niveau de hiérarchie retenue pour déterminer la juste valeur des fonds communs de placement est le Niveau 1 ;

- instruments financiers dérivés : la juste valeur des instruments financiers dérivés correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs calculés en utilisant les données de marché disponibles. Le niveau de hiérarchie retenu pour déterminer cette juste valeur est le Niveau 2 ;
- investissements dans des titres de capitaux propres qualifiés par le Groupe à la juste valeur par les autres éléments du résultat global : le niveau de hiérarchie retenu pour déterminer cette juste valeur est de Niveau 3, à l'exception des participations dans les sociétés cotées dont la juste valeur correspond au prix coté sur les marchés actifs, c'est-à-dire à un Niveau 1.

Les Autres passifs financiers intègrent les dettes sur options de rachat de minoritaires ainsi que les dettes liées aux investissements financiers. La variation de la juste valeur des engagements au titre des options de vente est comptabilisée dans les capitaux propres du Groupe.

29.2. Risques de contrepartie

29.2.1. Risques de crédit lié à la gestion des ressources financières

Le Groupe est exposé à un risque de contrepartie dans le cadre de la gestion de ses ressources financières, c'est-à-dire au risque qu'une banque manque à ses obligations contractuelles (placements à court terme, instruments de couverture ou lignes de crédit), ce qui induirait une perte financière pour le Groupe.

La défaillance d'une contrepartie peut se traduire par une perte de valeur (cas du non-remboursement d'un actif) ou par une perte de liquidité (impossibilité de tirer sur une ligne de crédit non utilisée). Pour limiter ce risque, le Groupe traite en priorité avec des établissements bancaires de premier plan tout en diversifiant ses contreparties bancaires, afin de limiter son exposition individuelle, en fonction de la notation de la contrepartie. Par ailleurs, la trésorerie disponible est principalement investie de manière à répondre aux critères de classification *Trésorerie et équivalents de trésorerie* conformément à la stratégie du Groupe (c'est-à-dire qu'au moins 90 % de la trésorerie excédentaire doit être investie dans des produits correspondant à la catégorie *Trésorerie et équivalents de trésorerie* telle que définie par les normes IFRS).

Le Groupe souscrit à des contrats dérivés dans le cadre de divers contrats-cadres qui contiennent des clauses permettant de compenser les montants à recevoir et à payer uniquement en cas de survenance d'événements futurs tels que le défaut ou

tout autre risque de crédit de l'une des parties contractantes. Dans la mesure où le Groupe ne dispose d'aucun droit légal contractuel à compenser les montants reconnus, les accords mentionnés ne remplissent pas les critères de compensation dans les états financiers.

À la connaissance du Groupe, aucune perte potentielle induite par l'incapacité des contreparties susmentionnées à s'acquitter de leurs obligations contractuelles n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.

29.2.2. Risques de crédit lié aux contreparties commerciales

Le Groupe assure la gestion localement et le suivi du risque de crédit de manière centralisée. Une partie de son chiffre d'affaires est toutefois réalisée directement auprès des consommateurs, ce qui n'expose le Groupe à aucun risque de crédit.

Le risque de crédit du Groupe n'est pas fortement concentré et, dans tous les cas, le Groupe dispose de procédures adéquates pour s'assurer que ses ventes de produits et de services sont effectuées à des clients qu'il estime fiables au vu de leur situation financière et de son expérience passée. Des limites de crédit sont fixées en tenant compte de l'évaluation, interne et externe, de la solvabilité des clients. L'utilisation des limites de crédit est régulièrement contrôlée au moyen de procédures automatiques.

Au 31 décembre 2022, les créances clients échues non dépréciées s'élevaient à 332 millions d'euros (322 millions d'euros fin 2021).

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Créances clients à moins d'un an ^(a)	2 697	2 355
Créances clients à plus d'un an ^(b)	57	54
dont :		
<i>créances clients non échues</i>	2 422	2 087
<i>créances clients échues</i>	332	322

(a) Au poste Créances clients de l'état de la situation financière consolidée.

(b) Au poste Autres actifs non courants de l'état de la situation financière consolidée.

29.3. Risques de liquidité

Les activités du Groupe l'exposent au risque que ses sources de liquidité se révèlent insuffisantes pour couvrir ses besoins de financement. Le Groupe vise à disposer d'un approvisionnement permanent en liquidité pour assurer son indépendance et sa croissance. Sa politique de financement repose sur la diversification des sources de financement, sur le recours à des financements à moyen et long terme, sur un étalement de l'échéance de ses dettes dans le temps et sur la mise en place de lignes de crédit bancaire confirmées.

Au 31 décembre 2022, l'essentiel des financements à long terme et des lignes de crédit du Groupe était concentré sur EssilorLuxottica, qui assure ensuite le refinancement des filiales. Certaines sociétés peuvent toutefois avoir à apprécier l'opportunité de se financer localement, lorsque les financements intragroupes ne sont pas envisageables au regard de la réglementation locale.

Au 31 décembre 2022, le Groupe disposait de 2 258 millions d'euros de lignes de crédit confirmées auprès d'établissements bancaires de premier plan. Le tirage sur ces lignes ne fait l'objet d'aucun covenant. Au 31 décembre 2022, aucune de ces lignes n'avait été utilisée.

EssilorLuxottica a reçu les notations de crédit suivantes :

	Long terme	Court terme	Perspectives	Date d'effet
Moody's	A2	P-1	Stable	26 septembre 2022
Standard & Poor's	A	A-1	Stable	14 avril 2022

4 États financiers

États financiers consolidés

La répartition de l'Endettement financier net (hors dettes de loyer) et des lignes de crédit disponibles du Groupe par échéance contractuelle à fin 2022 se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	2023 (1 an)	2024 (2 ans)	2025 (3 ans)	2026 (4 ans)	2027 (5 ans)	> 2027 (> 5 ans)	Total
Obligations	1 000	1 298	1 494	1 246	1 489	2 231	8 756
Billets de trésorerie	—	—	—	—	—	—	—
Prêts bancaires	10	(0)	0	—	1	—	11
Placement privé	28	—	—	—	90	—	118
Comptes créditeurs de banques	50	—	—	—	—	—	50
Autres dettes	77	9	0	0	0	—	86
Endettement financier brut	1 164	1 306	1 494	1 246	1 580	2 231	9 022
Investissements court-terme	0	—	—	—	—	—	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 960)	—	—	—	—	—	(1 960)
Dérivés de change à la juste valeur	—	—	—	—	—	—	(1)
Instruments dérivés de taux d'intérêt évalués à la juste valeur	—	—	—	—	—	—	2
Endettement financier net (hors dettes de loyer)	(796)	1 306	1 494	1 246	1 580	2 231	7 063
Crédits syndiqués disponibles	—	—	—	1 750	—	—	1 750
Crédits bancaires bilatéraux disponibles	258	100	150	—	—	—	508
Financement relais disponible	—	—	—	—	—	—	—

La ventilation de la dette financière brute en valeur nominale (valeur faciale) par date d'échéance contractuelle à fin 2022 est la suivante (montants non actualisés et hors intérêts) :

<i>En millions d'euros</i>	2023 (1 an)	2024 (2 ans)	2025 (3 ans)	2026 (4 ans)	2027 (5 ans)	> 2027 (> 5 ans)	Total
Obligations	1 000	1 300	1 500	1 250	1 500	2 250	8 800
Billets de trésorerie	—	—	—	—	—	—	—
Prêts bancaires	10	(0)	0	—	1	—	11
Placements privés	28	—	—	—	94	—	122
Comptes créditeurs de banques	50	—	—	—	—	—	50
Autres dettes	77	9	0	0	0	—	86
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	1 165	1 309	1 501	1 250	1 595	2 250	9 069

Également mentionné en Note 22 – Dettes financières, incluant les dettes de loyer.

29.3.1. Clauses de sûreté négative et covenants bancaires

Certains des accords de financement du Groupe (voir Note 22 – Dettes financières, incluant les dettes de loyer) comportent des clauses de sûreté négative et covenants bancaires, comme stipulé dans les accords concernés.

Les covenants bancaires exigent du Groupe de respecter certains ratios financiers. Les plus importantes de ces clauses ont fixé un plafond pour les ratios excédent brut d'exploitation/charges financières et dette prioritaire/total actifs consolidés.

Si le Groupe ne respectait pas les ratios susmentionnés, il pourrait se trouver contraint de rembourser la totalité de la dette restant à payer s'il ne corrigeait pas la situation dans les délais stipulés par l'accord applicable.

Le Groupe vérifie le respect de ces covenants à la fin de chaque semestre. Au 31 décembre 2022, il en respectait l'intégralité.

29.4. Risques de change

En raison de sa présence internationale, le Groupe est naturellement exposé à la variation du cours des devises. Ce facteur influe sur ses opérations commerciales, sur ses financements et sur la conversion en euros des comptes de ses filiales étrangères libellés dans d'autres monnaies.

En particulier, le Groupe exerce ses activités et réalise son chiffre d'affaires dans de nombreux pays différents et dans des monnaies multiples. Il s'ensuit que ses résultats peuvent se trouver sensiblement affectés par les fluctuations des taux de change.

Le taux de change auquel le Groupe est le plus exposé est l'EUR/USD.

Au 31 décembre 2022, l'essentiel de la couverture de change était géré par EssilorLuxottica et ses sous-holdings (Essilor, Luxottica et GrandVision). Le Groupe cherche à limiter l'impact du risque de change d'abord en privilégiant les couvertures naturelles, puis en couvrant les expositions transactionnelles résiduelles au moyen d'achats et de ventes de devises à terme ou d'options de change. Les opérations de change ont pour seule vocation de couvrir le risque de change associé à une activité économique et financière et le Groupe n'effectue pas de telles opérations sans flux physique sous-jacent. Le risque de conversion des comptes des filiales tenus en devises étrangères ne fait pas l'objet de couvertures.

29.5. Risques de taux d'intérêt

L'objectif de la politique de gestion du risque de taux consiste à minimiser le coût du financement tout en limitant la volatilité des charges financières induite par les variations de taux d'intérêt. Une part majoritaire des financements du Groupe est ainsi maintenue à taux fixe, lors de leur émission ou par le recours à une couverture.

La quasi-totalité des financements du Groupe est concentrée sur EssilorLuxottica, qui centralise donc la gestion du risque de taux.

La position de taux d'intérêt avant et après couverture se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Endettement financier net		Instruments dérivés		Position nette – taux d'intérêt	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Endettement financier brut	8 882	140	(300)	300	8 582	440
Investissements court-terme	—	—	—	—	—	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	(1 960)	—	—	—	(1 960)
Dérivés de change à la juste valeur	—	(1)	—	—	—	(1)
Instruments dérivés de taux d'intérêt évalué à la juste valeur	—	2	—	—	—	2
ENDETTEMENT FINANCIER NET (HORS DETTES DE LOYER)	8 882	(1 819)	(300)	300	8 582	(1 519)

La position de taux d'intérêt par devise, avant et après couverture se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Endettement financier net		Instruments dérivés		Position nette – taux d'intérêt	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
EUR	8 784	(453)	(300)	300	8 484	(153)
USD	93	(378)	—	—	93	(378)
Autres	5	(988)	—	—	5	(988)
ENDETTEMENT FINANCIER NET (HORS DETTES DE LOYER)	8 882	(1 819)	(300)	300	8 582	(1 519)

29.6. Risques sur les matières premières

Les activités du Groupe l'exposent à la volatilité des prix de l'énergie, du gaz et des matières premières. Au cours de l'année, le Groupe a conclu des accords et mis en place des instruments financiers de couverture afin de sécuriser ses coûts d'approvisionnement en énergie et en matières premières.

29.7. Instruments financiers dérivés

29.7.1. Valeur de marché par nature

En millions d'euros	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Juste valeur	Nominal	Juste valeur	Nominal
Opérations de change à terme	6	3 951	4	4 490
Options de change	—	—	—	—
Swaps croisés sur devises et taux	—	—	—	—
Swaps de taux d'intérêt	(2)	300	21	690
Options de taux d'intérêt (caps)	—	—	—	—
Matières premières ^(a)	(11)	58	—	—
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS	(8)	4 309	25	5 180

(a) Principalement liée à l'approvisionnement en énergie et en gaz.

29.7.2. Valeur de marché par stratégie de couverture

En millions d'euros	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Couverture des flux de trésorerie				
Swaps de taux d'intérêt	—	—	—	(2)
Opérations de change à terme	3	(3)	7	(2)
Matières premières ^(a)	2	(13)	0	—
Couverture de juste valeur				
Swap de taux d'intérêt	—	(2)	24	(0)
Non affectés à une relation de couverture				
Change à terme	23	(17)	12	(13)
Matières premières ^(b)	1	(1)	—	—
VALEUR DE MARCHÉ TOTALE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	29	(37)	42	(17)
<i>dont instruments financiers dérivés courants</i>	29	(36)	42	(16)
<i>dont instruments financiers dérivés non-courants</i>	—	(1)	—	(1)

(a) Principalement liée à l'approvisionnement en énergie et en gaz.

(b) Principalement liée aux métaux.

29.7.3. Détail des transactions en devises au 31 décembre 2022 (valeur nominale)

En millions d'euros	Devise achetée												Total
	EUR	USD	CNY	HKD	GBP	AUD	JPY	THB	CAD	CHF	SEK	Autres	
Devise vendue													
EUR	—	1 163	284	42	84	168	33	73	91	6	23	127	2 092
USD	520	—	25	6	0	0	10	115	19	—	—	52	746
GBP	224	12	—	—	—	—	—	—	—	—	15	2	253
HKD	53	20	91	—	—	—	5	1	—	—	—	—	170
CAD	4	63	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	68
AUD	27	1	—	36	—	—	—	—	—	—	—	—	64
MXN	63	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	65
JPY	64	—	—	7	—	—	—	—	—	—	—	—	71
SEK	69	—	—	—	5	—	—	—	—	—	—	3	76
INR	12	23	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	35
THB	6	8	—	8	—	—	3	—	—	—	—	—	24
NOK	16	0	—	—	2	—	—	—	—	—	—	5	23
CNY	17	11	—	5	—	—	6	—	—	—	—	—	39
BRL	23	11	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	34
SGD	9	1	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	13
ZAR	9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9
Autres	137	22	—	2	3	5	—	—	—	—	—	1	170
TOTAL	1 253	1 338	400	107	93	173	57	188	109	6	38	190	3 951

Note 30 Engagements et passifs éventuels

30.1. Engagements

Au 31 décembre 2022, les engagements du Groupe se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Garanties et cautions	271	112
Licences	1 029	649
Autres	91	89
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	1 391	850

Dans le cadre de son impact social au service de la mission de l'entreprise, Essilor International a signé en mars 2021 un partenariat avec Vision Catalyst Fund (« VCF »), un fonds de 1 milliard de dollars créé en 2018 pour donner accès à la santé visuelle à l'ensemble des populations du Commonwealth. Avec cet accord, la Société vise à soutenir VCF par le biais d'un don d'un maximum de 200 millions de paires de verres correcteurs gratuits sur une période s'achevant en 2030.

En 2022, le Groupe a signé un contrat d'achat d'électricité avec un fournisseur d'énergie italien pour acheter l'électricité produite par une centrale éolienne afin de couvrir environ la moitié des besoins en électricité de ses activités italiennes. L'accord sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2024, pour une durée de 11 ans. Selon l'accord, le Groupe s'engage à acheter un volume d'énergie de 70GWh par an.

30.1.1. Garanties et cautions

Les garanties et cautions sont principalement composées de garanties accordées par la société mère aux filiales du Groupe.

30.1.2. Licences

Le Groupe a conclu des contrats de licence avec certains stylistes pour la production, la conception et la distribution de montures solaires et ophtalmiques. En vertu de ces contrats de licence, dont la durée oscille généralement entre 3 et 15 ans, le Groupe est également tenu de verser une redevance comprise entre 6 % et 13 % du chiffre d'affaires net réalisé sur la collection concernée. Certains contrats prévoient également le paiement de minimums annuels garantis et d'une participation obligatoire aux dépenses de marketing (cette dernière étant comprise entre 4 % et 12 % du chiffre d'affaires net de la collection concernée). Ces contrats sont généralement résiliables par anticipation par l'une ou l'autre des parties pour diverses raisons telles que, entre autres, le non-paiement des redevances, des ventes inférieures au chiffre d'affaires convenu ou une modification non autorisée des produits concernés.

Les montants minimums à payer dans le cadre de ces contrats se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
À moins d'un an	213	149
À plus d'un an et moins de 5 ans	484	399
À plus de 5 ans	332	100
TOTAL	1 029	649

30.2. Litiges et passifs éventuels

30.2.1. Pratiques anticoncurrentielles présumées

Enquêtes de l'Autorité de la concurrence française

Essilor

En Juillet 2014, le service d'investigation de l'Autorité de la concurrence en France a effectué des visites inopinées auprès des entités Essilor en France et d'autres acteurs de l'industrie des verres ophtalmiques impliqués dans la vente en ligne de verres ophtalmiques. Dans le cadre de cette enquête, une sanction de 81 millions d'euros a été prononcée le 6 octobre 2022 à l'encontre d'Essilor International (dont 15 millions d'euros solidairement avec EssilorLuxottica) pour discrimination envers les *pure-players* de la vente en ligne et protection des distributeurs physiques dans le cadre de la commercialisation de certains verres de prescription spécifiques.

EssilorLuxottica conteste fermement la décision de l'Autorité de la concurrence et a fait appel de cette décision le 23 novembre 2022, toujours confiant dans sa capacité à prouver que la décision de l'Autorité est infondée. En conséquence, la Direction (après consultation de ses conseils juridiques externes), considère le risque d'une sortie finale de ressource comme non probable et aucune provision n'a donc été constituée.

Le 15 février 2023, 81 millions d'euros ont été transférés à l'administration en France dans l'attente de la décision en appel. Ce décaissement intervenu postérieurement à la clôture, est considéré comme le paiement d'une avance à une autorité administrative dans le cadre de la procédure et sans impact sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2022.

Luxottica

Suite à de longues procédures contre Luxottica, le Groupe a été condamné par l'Autorité de la concurrence en France à une amende de 125 millions d'euros le 22 juillet 2021 pour pratiques anticoncurrentielles. Le Groupe a fait appel de cette décision le 10 septembre 2021 et reste confiant d'être en mesure de prouver que la décision n'est fondée ni en droit ni en fait. Ainsi, la Direction (après consultation de ses conseils juridiques externes) continue à considérer le risque d'une sortie finale de ressource comme non probable et aucune provision n'a donc été constituée.

Le 14 décembre 2021, 125 millions d'euros avaient été transférés à l'administration en France. Ce décaissement est considéré comme le paiement d'une avance à une autorité administrative dans le cadre de la procédure en cours et a été comptabilisé comme tel (voir Note 13 – Autres actifs non courants).

Enquêtes

En 2016, les autorités fédérales américaines (*Department of Justice*) et californiennes (*Insurance Commissioner of the State of California*) ont interrogé Essilor of America à propos de certaines activités promotionnelles.

Au cours du premier semestre 2022, Essilor of America et le Département américain de la Justice ont conclu un accord à l'amiable aux termes duquel la Société a payé un montant global d'environ 24 millions de dollars US aux autorités américaines et ont conclu un *Corporate Integrity Agreement*. Au cours du second semestre 2022, Essilor of America et les autorités californiennes (*Insurance Commission of the State of California*) ont conclu un accord en vertu duquel Essilor of America a versé un montant total d'environ 24 millions d'USD aux autorités californiennes, voir Note 25 – Provisions (courantes et non courantes).

Dans le même temps, des cas de nature similaire au niveau de Shamir Optical, une autre filiale du Groupe, sont toujours en cours.

De plus, le Groupe fait l'objet d'enquêtes initiées en 2021 et 2022 par les autorités en charge de la concurrence, respectivement en Turquie et en Grèce, sur des pratiques commerciales locales. Le Groupe collabore avec les autorités sur ces enquêtes en cours, et a reçu une notification de griefs de l'Autorité turque de la concurrence le 31 octobre 2022.

30.2.2. Actions de Groupe

Certaines filiales d'EssilorLuxottica aux États-Unis et au Canada font l'objet d'actions de groupe (*class actions*) ou d'actions de groupe putatif (*putative class actions*) devant les tribunaux fédéraux, provinciaux et de certains États sur la base d'allégations d'élimination de la concurrence, de publicité mensongère et trompeuse, de fausses déclarations, de réclamations au titre de la garantie, de contrôle illicite des optométristes et de violation de la sécurité des données. Les filiales concernées contestent le bien-fondé de ces actions.

30.2.3. Litiges fiscaux

EssilorLuxottica est impliqué dans plusieurs litiges fiscaux, au titre desquels il a d'ores et déjà comptabilisé des provisions.

30.2.4. Autres procédures en cours

EssilorLuxottica et ses filiales font l'objet d'actions en justice dans diverses autres procédures juridiques survenues dans le cours ordinaire de leurs activités. EssilorLuxottica conteste le bien-fondé de ces procédures, dans lesquelles elle a fermement l'intention de faire valoir ses droits.

À la date de l'approbation des comptes consolidés par le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica, ces autres procédures en cours connues du Groupe ne devraient pas impacter significativement sa situation financière ni son résultat.

Note 31 Transactions avec des parties liées

Les principales parties liées sont :

- les membres du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica et leur entourage proche ;
- les sociétés sur lesquelles les principaux membres du Conseil d'administration, les principaux dirigeants ou leur entourage exercent le contrôle ou une influence notable ;

- les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence significative ; et
- les personnes et les sociétés qui exercent un contrôle sur le Groupe.

De plus, comme Delfin S.à r.l. consolide par intégration globale EssilorLuxottica dans ses comptes consolidés, les parties liées de la Société comprennent également les parties liées de la société Delfin.

31.1. Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration et aux principaux dirigeants

En millions d'euros	2022	2021
Montant des rémunérations et avantages versés	39	30
Rémunération de l'activité des administrateurs (ex-jetons de présence)	1	2
TOTAL	40	32

Le Conseil d'administration est composé de 14 membres au 31 décembre 2022, comme au 31 décembre 2021.

Le total des rémunérations et avantages versés indiqué ci-dessus comprend les salaires, traitements et cotisations de sécurité sociale, la participation aux résultats de l'entreprise, les primes, les avantages en nature et les paiements fondés sur des actions.

Aucune transaction en dehors de l'activité normale du Groupe n'a été conclue durant l'exercice avec des membres du Conseil d'administration et les principaux dirigeants.

31.2. Transactions avec les parties liées

Les transactions intervenues avec les parties liées au titre des exercices 2022 et 2021 se décomposent comme suit :

En millions d'euros	Compte de résultat consolidé 2022		Bilan au 31 décembre 2022	
	Produits	Charges	Actif	Passif
Mazzucchelli 1849 S.p.A. ^(a)	0	(24)	—	8
Triapex s.r.o. ^(a)	—	(4)	—	3
Visionweb ^{(a),(b)}	0	(1)	—	—
Gateway Professional Network ^{(a),(c)}	0	(2)	—	—
Autres	1	—	0	—
TOTAL	1	(30)	0	11

(a) Entreprises associées.

(b) Consolidée intégralement à partir de la fin du mois de janvier 2022.

(c) Consolidée intégralement au 1^{er} juillet 2022.

En millions d'euros	Compte de résultat consolidé 2021		Bilan au 31 décembre 2021	
	Produits	Charges	Actif	Passif
Visionweb ^(a)	2	(11)	48	3
Mazzucchelli 1849 S.p.A. ^(a)	—	(15)	0	8
Lenstec ^{(a),(b)}	8	(2)	—	0
Gateway Professional Network ^(a)	0	(3)	0	1
Autres	1	(0)	0	0
TOTAL	11	(32)	48	12

(a) Entreprises associées.

(a) Société consolidée en intégration globale dans les états financiers du groupe depuis le 1^{er} octobre 2021.

Les relations entre le Groupe et ses parties liées sont de nature commerciale. En 2022, le Groupe a acheté/vendu des produits et services de/vers ces entités. Ces transactions ont été conclues dans des conditions de marché dans le cadre des activités commerciales courantes normales.

Note 32 Gestion du capital

Les objectifs de la gestion du capital du Groupe consistent à permettre à ce dernier de dégager durablement des rendements pour ses actionnaires et des bénéfices pour d'autres parties prenantes, en équilibrant sa structure de capital et en abaissant le coût du capital, afin de s'assurer une situation financière solide.

Pour surveiller l'évolution du capital, la Direction suit notamment le rapport entre son *Endettement financier net* et le *Total des capitaux propres*.

L'Endettement financier net est calculé comme la dette totale retraitée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (voir Note 22 – Dettes financières, incluant les dettes de loyer), tandis que le total des capitaux propres comprend tous les types de capitaux propres (voir Note 21 – Capitaux propres).

Les ratios *Endettement financier net / Total des capitaux propres* aux 31 décembre 2022 et 2021 se décomposent comme suit :

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Endettement financier net (A)	22	10 246	9 698
Total des capitaux propres (B)		38 147	35 997
RATIO ENDETTEMENT FINANCIER NET / CAPITAUX PROPRES (A) / (B)		26,9 %	26,9 %

Note 33 Honoraires des Commissaires aux comptes

EssilorLuxottica Honoraires 2022 <i>En millions d'euros</i>	PricewaterhouseCoopers				Mazars			
	Pricewaterhouse-Coopers Audit		Réseau		Mazars France		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
Société mère	1,3	49 %	N/A	N/A	0,7	42 %	N/A	N/A
Filiales intégrées globalement	1,1	43 %	12,3	97 %	0,7	44 %	5,8	98 %
Sous-total	2,4	92 %	12,3	97 %	1,4	86 %	5,8	98 %
Services autres que la certification des comptes ^(a)								
Société mère	0,2	8 %	0,0	0 %	0,2	14 %	0,0	0 %
Filiales intégrées globalement	0,0	0 %	0,4	3 %	0,0	0 %	0,1	2 %
Sous-total	0,2	8 %	0,4	3 %	0,2	14 %	0,1	2 %
TOTAL	2,6	100 %	12,7	100 %	1,6	100 %	5,9	100 %

(a) Au cours de l'année 2022, PricewaterhouseCoopers a réalisé les services autres que la certification des comptes suivants :

- prestations fiscales ;
- émission du rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion ;
- procédures convenues et consultations techniques.

Au cours de l'année 2022, Mazars a réalisé les services autres que la certification des comptes suivants :

- consultations techniques ;
- services requis par la loi ;
- prestations fiscales.

EssilorLuxottica Honoraires 2021 <i>En millions d'euros</i>	PricewaterhouseCoopers				Mazars			
	Pricewaterhouse-Coopers Audit		Réseau		Mazars France		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
Société mère	1,1	44 %	N/A	N/A	0,8	53 %	N/A	N/A
Filiales intégrées globalement	1,1	44 %	13,6	96 %	0,6	40 %	3,9	100 %
Sous-total	2,2	88 %	13,6	96 %	1,4	93 %	3,9	100 %
Services autres que la certification des comptes ^(a)								
Société mère	0,2	9 %	0,0	0%	0,1	7 %	0,0	0%
Filiales intégrées globalement	0,1	3 %	0,6	4 %	0,0	0 %	0,0	0 %
Sous-total	0,3	12 %	0,6	4 %	0,1	7 %	0,0	0 %
TOTAL	2,5	100 %	14,3	100 %	1,5	100 %	3,9	100 %

(a) Au cours de l'année 2021, PricewaterhouseCoopers a réalisé les services autres que la certification des comptes suivants :

- prestations fiscales ;
- émission du rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion ;
- procédures convenues et consultations techniques ;
- certifications SOC 1 et SOC 2.

Au cours de l'année 2021, Mazars a réalisé les services autres que la certification des comptes suivants :

- consultations techniques ;
- services requis par la loi ;
- prestations fiscales.

Note 34 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 1^{er} janvier 2023 et le 22 février 2023, date d'arrêté des états financiers consolidés par le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica.

Annexe 1

Taux de change

		Taux de clôture		Taux moyen	
		31 décembre 2022	31 décembre 2021	2022	2021
<i>Contre-valeur pour 1 euro</i>					
AUD	Dollar australien	1,5693	1,5615	1,5167	1,5749
BRL	Real brésilien	5,6386	6,3101	5,4399	6,3779
CAD	Dollar canadien	1,4440	1,4393	1,3695	1,4826
CNY	Yuan chinois	7,3582	7,1947	7,0788	7,6282
GBP	Livre sterling	0,8869	0,8403	0,8528	0,8596
HKD	Dollar de Hong Kong	8,3163	8,8333	8,2451	9,1932
JPY	Yen japonais	140,6600	130,3800	138,0274	129,8767
INR	Roupie indienne	88,1710	84,2292	82,6864	87,4392
MXN	Peso mexicain	20,8560	23,1438	21,1869	23,9852
USD	Dollar américain	1,0666	1,1326	1,0530	1,1827

Annexe 2

Participations dans les sociétés du Groupe

Les principales sociétés du Groupe figurent dans le tableau ci-dessous.

La liste complète des sociétés consolidées du Groupe est disponible sur demande au siège de la Société.

Société	Pays	2022		2021
		Méthode de consolidation	% d'intérêt	% d'intérêt
ESSILORLUXOTTICA SA	France	Société mère ^(a)		
LUXOTTICA GROUP SPA	Italie	Société consolidante ^(a)		
LUXOTTICA SOUTHERN AFRICA (PTY) LTD	Afrique du Sud	Intégration globale	100 %	100 %
APOLLO OPTIK HOLDING GMBH & CO KG ^(b)	Allemagne	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR GMBH	Allemagne	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION TECHCENTRE DEUTSCHLAND GMBH ^(b)	Allemagne	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA GERMANY GMBH	Allemagne	Intégration globale	100 %	100 %
ROBIN LOOK GMBH ^(b)	Allemagne	Intégration globale	100 %	100 %
RUPP + HUBRACH OPTIK GMBH	Allemagne	Intégration globale	100 %	100 %
SATISLOH GMBH	Allemagne	Intégration globale	100 %	100 %
LA OPTICA S.A.	Argentine	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR LABORATORIES PTY LTD	Australie	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA RETAIL AUSTRALIA PTY LTD	Australie	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA SOUTH PACIFIC HOLDINGS PTY LIMITED	Australie	Intégration globale	100 %	100 %
OPTIMED AUSTRALIA PTY LTD	Australie	Intégration globale	75 %	75 %
PEARLE ÖSTERREICH GMBH	Autriche	Intégration globale	100 %	100 %
GRAND OPTICIENS BELGIUM N.V.	Belgique	Intégration globale	100 %	100 %
BRASILOR COMÉRCIO DE PRODUTOS ÓPTICOS E PARTICIPACOES LTDA	Brésil	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR DA AMAZONIA E COMERCIO LTDA	Brésil	Intégration globale	100 %	100 %
FOTOPTICA LTDA	Brésil	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA BRASIL PRODUTOS OTICOS E ESPORTIVOS LTDA	Brésil	Intégration globale	100 %	100 %
MULTI-OPTICA DISTRIBUIDORA LTDA	Brésil	Intégration globale	100 %	100 %
OTICAS CAROL LTDA	Brésil	Intégration globale	100 %	100 %
SGH BRASIL COMERCIO DE OCULOS LTDA	Brésil	Intégration globale	100 %	100 %
SUPERLENTE FRANQUEADORA LTDA	Brésil	Intégration globale	100 %	100 %
VE BULGARIA EOOD	Bulgarie	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILORLUXOTTICA CANADA INC	Canada	Intégration globale	100 %	100 %
NIKON OPTICAL CANADA INC	Canada	Intégration globale	50 %	50 %
LUXOTTICA OF CHILE SA	Chili	Intégration globale	100 %	100 %
CHEMILENS (JIAXING) CO. LTD	Chine	Intégration globale	50 %	50 %
ESSILOR (CHINA) HOLDING CO LTD	Chine	Intégration globale	100 %	100 %
JIANGSU WANXIN OPTICAL CO LTD	Chine	Intégration globale	80 %	80 %
LUXOTTICA (CHINA) INVESTMENT CO LTD	Chine	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA (SHANGHAI) TRADING CO LTD	Chine	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA COMMERCIAL SERVICE (DONGGUAN) CO LTD	Chine	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA TRISTAR (DONGGUAN) OPTICAL CO LTD	Chine	Intégration globale	100 %	100 %
SHANGHAI ESSILOR OPTICAL COMPANY LIMITED	Chine	Intégration globale	100 %	100 %

4 États financiers

États financiers consolidés

Société	Pays	2022		2021
		Méthode de consolidation	% d'intérêt	% d'intérêt
XIAMEN ARTGRI OPTICAL CO LTD	Chine	Intégration globale	50 %	50 %
XIN TIANHONG OPTICAL COMPANY LIMITED	Chine	Intégration globale	50 %	50 %
GRANDVISION CYPRUS LTD.	Chypre	Intégration globale	100 %	100 %
LAFAM S.A.S.	Colombie	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA OF COLOMBIA SAS	Colombie	Intégration globale	100 %	100 %
MIRAFLEX SAS	Colombie	Intégration globale	100 %	75 %
SERVIOPTICA S.A.S.	Colombie	Intégration globale	100 %	100 %
CHEMIGLAS CORP.	Corée	Intégration globale	50 %	50 %
LUXOTTICA KOREA LTD	Corée	Intégration globale	100 %	100 %
SMEY DANMARK A/S	Danemark	Intégration globale	63 %	
SYNOPTIK A/S	Danemark	Intégration globale	63 %	63 %
LUXOTTICA MIDDLE EAST FZE	Émirats arabes unis	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR ESPANA	Espagne	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR OPTICA INTERNATIONAL HOLDING SL	Espagne	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION SPAIN GRUPO OPTICO S.A.U.	Espagne	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA SPAIN SLU	Espagne	Intégration globale	100 %	100 %
INSTRUMENTARIUM OPTIKA OÜ	Estonie	Intégration globale	100 %	100 %
CLASSIC OPTICAL LABORATORIES, INC.	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
COSTA DEL MAR, INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
DAC VISION INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
EOA HOLDING CO., INC.	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR LABORATORIES OF AMERICA HOLDING CO INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR LABORATORIES OF AMERICA INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR LABS COMPANY	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR LATIN AMERICA & CARIBBEAN, INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR OF AMERICA, INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILORLUXOTTICA USA INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
EYEBUY DIRECT, INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
EYEMED INSURANCE COMPANY	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
EYEMED VISION CARE LLC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
FGX INTERNATIONAL INC.	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
FOR EYES OPTICAL CO. OF CALIFORNIA, INC.	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
FOR EYES OPTICAL CO. OF COCONUT GROVE, INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
FOR EYES OPTICAL CO., INC.	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
FRAMES FOR AMERICA, INC.	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION USA RETAIL HOLDING CORPORATION	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
I-COAT COMPANY, LLC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
INSIGHT OPTICAL MANUFACTURING CO. OF FLORIDA, INC.	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
K.B. CO. LLC, THE POLARIZED LENS COMPANY	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA OF AMERICA INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
MOC ACQUISITION CORPORATION	États-Unis	Intégration globale	100 %	84 %
OAKLEY INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %

Société	Pays	2022		2021
		Méthode de consolidation	% d'intérêt	% d'intérêt
PREMIER OPHTHALMIC SERVICES LLC	États-Unis	Intégration globale	80 %	80 %
SATISLOH NORTH AMERICA	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
SHAMIR INSIGHT INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	50 %
SIGHGLASS VISION INC	États-Unis	Intégration globale	50 %	
SIGNET ARMORLITE, INC.	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
TRANSITIONS OPTICAL INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
TRI-SUPREME OPTICAL, LLC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
VISION SOURCE	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
WALMAN OPTICAL COMPANY	États-Unis	Intégration globale	100 %	
INSTRU OPTIIKKA OY	Finlande	Intégration globale	100 %	100 %
BBGR	France	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR INTERNATIONAL SAS	France	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILORLUXOTTICA AMERICA SAS ^(a)	France	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION FRANCE S.A.S.	France	Intégration globale	100 %	100 %
INVOPTIC	France	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA FRANCE SASU	France	Intégration globale	100 %	100 %
MEGA OPTIC DESIGN	France	Intégration globale	75 %	75 %
MIKLI DIFFUSION FRANCE SASU	France	Intégration globale	100 %	100 %
NOVACEL OPHTALMIQUE	France	Intégration globale	75 %	75 %
SOLARIS S.A.S.	France	Intégration globale	100 %	100 %
SUNGLASS HUT FRANCE SASU	France	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION HELLAS S.A.	Grèce	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA HELLAS AE	Grèce	Intégration globale	70 %	70 %
LGL LTD.	Guernesey	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA HONG KONG SERVICES LIMITED	Hong Kong	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION HUNGARY KFT.	Hongrie	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR INDIA PRIVATE LIMITED	Inde	Intégration globale	100 %	100 %
GKB RX LENS PRIVATE LIMITED	Inde	Intégration globale	76 %	76 %
LUXOTTICA INDIA EYEWEAR PRIVATE LIMITED	Inde	Intégration globale	100 %	100 %
SUNGLASS HUT IRELAND LIMITED	Irlande	Intégration globale	100 %	100 %
TRANSITIONS OPTICAL LIMITED	Irlande	Intégration globale	100 %	100 %
VISION EXPRESS IRELAND LTD.	Irlande	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR ISRAELI HOLDINGS LTD	Israël	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA OPTICS LTD	Israël	Intégration globale	100 %	100 %
SHAMIR OPTICA HOLDING LTD	Israël	Intégration globale	100 %	50 %
SHAMIR OPTICAL INDUSTRY LTD	Israël	Intégration globale	100 %	50 %
BARBERINI SPA	Italie	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR ITALIA	Italie	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION ITALY SRL.	Italie	Intégration globale	100 %	100 %
L.T.L. SPA	Italie	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA ITALIA SRL	Italie	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA SRL	Italie	Intégration globale	100 %	100 %
SALMOIRAGHI & VIGANO' SPA	Italie	Intégration globale	100 %	100 %

4 États financiers

États financiers consolidés

Société	Pays	2022		2021
		Méthode de consolidation	% d'intérêt	% d'intérêt
FUKUI MEGANE INDUSTRY CO LTD	Japon	Intégration globale	67 %	67 %
LUXOTTICA JAPAN CO LTD	Japon	Intégration globale	100 %	100 %
NIKON ESSILOR CO LIMITED	Japon	Intégration globale	50 %	50 %
ESSILORLUXOTTICA RE SA	Luxembourg	Intégration globale	100 %	
GRANDVISION LUXEMBOURG S.A.R.L.	Luxembourg	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA WHOLESALE MALAYSIA SDN BHD	Malaisie	Intégration globale	100 %	100 %
ADMINISTRADORA LUX, S.A DE C.V.	Mexique	Intégration globale	70 %	70 %
ESSILOR MEXICO S.A DE C.V.	Mexique	Intégration globale	100 %	100 %
GVMV, S.A DE C.V.	Mexique	Intégration globale	70 %	70 %
LUXOTTICA MEXICO SA DE CV	Mexique	Intégration globale	100 %	100 %
OPTICA LUX, S.A DE C.V.	Mexique	Intégration globale	70 %	70 %
PRECISION OPTICA, S.A.	Mexique	Intégration globale	70 %	70 %
SUNGLASS HUT DE MEXICO SAPI DE CV	Mexique	Intégration globale	100 %	100 %
TIDE TI, S.A. DE C.V.	Mexique	Intégration globale	70 %	70 %
GRANDOPTICAL MONACO S.A.R.L.	Monaco	Intégration globale	100 %	100 %
SOLARIS MONACO S.A.R.L.	Monaco	Intégration globale	100 %	100 %
BRILLELAND AS	Norvège	Intégration globale	63 %	63 %
INTEROPTIK AS	Norvège	Intégration globale	63 %	63 %
LUXOTTICA HOLLAND BV	Pays-Bas	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA THE NETHERLANDS BV	Pays-Bas	Intégration globale	100 %	100 %
BRILMIJ GROEP B.V.	Pays-Bas	Intégration globale	100 %	100 %
CHARLIE TEMPLE EUROPE B.V.	Pays-Bas	Intégration globale	67 %	67 %
ESSILOR NEDERLAND BV	Pays-Bas	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR NEDERLAND HOLDING BV	Pays-Bas	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION B.V.	Pays-Bas	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION FINANCE B.V.	Pays-Bas	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION IT SERVICES B.V.	Pays-Bas	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION RETAIL HOLDING B.V.	Pays-Bas	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION SUPPLY CHAIN B.V.	Pays-Bas	Intégration globale	100 %	100 %
OPTICAL RETAIL GROUP B.V.	Pays-Bas	Intégration globale	100 %	100 %
VISION VENTURES B.V.	Pays-Bas	Intégration globale	100 %	100 %
OPTICAS GMO PERU SAC	Pérou	Intégration globale	100 %	100 %
TOPSA PERU SAC	Pérou	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA POLAND SP ZOO	Pologne	Intégration globale	100 %	100 %
VISION EXPRESS SP SP.Z.O.O.	Pologne	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR PORTUGAL – SOCIEDADE INDUSTRIAL DE ÓPTICA, LDA	Portugal	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDOPTICAL PORTUGAL S.A.	Portugal	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION PORTUGAL, UNIPessoal LDA.	Portugal	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION SUPPLY CHAIN (PORTUGAL) S.A.	Portugal	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA PORTUGAL SA	Portugal	Intégration globale	100 %	100 %
SOLARIS PORTUGAL S.A.	Portugal	Intégration globale	100 %	100 %
GV CZ S.R.O.	République Tchèque	Intégration globale	100 %	100 %

Société	Pays	2022		2021
		Méthode de consolidation	% d'intérêt	% d'intérêt
BBGR LIMITED	Royaume-Uni	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR LIMITED	Royaume-Uni	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION TECH CENTRE UK LTD.	Royaume-Uni	Intégration globale	100 %	100 %
LENSTEC	Royaume-Uni	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA NORTH EUROPE LTD	Royaume-Uni	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA RETAIL UK LTD	Royaume-Uni	Intégration globale	100 %	100 %
TRIFLE HOLDINGS LIMITED	Royaume-Uni	Intégration globale	100 %	100 %
VISION DIRECT LIMITED	Royaume-Uni	Intégration globale	100 %	100 %
VISION EXPRESS (UK) LTD.	Royaume-Uni	Intégration globale	100 %	100 %
COMPANY GRANDVISION LLC	Russie	Intégration globale	100 %	100 %
LENSMASTER OOO	Russie	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA RUS LLC	Russie	Intégration globale	100 %	100 %
OPTIC CLUB LLC	Russie	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILORLUXOTTICA ASIA PACIFIC PTE LTD (EX-ESSILOR AMERA PTE LTD)	Singapour	Intégration globale	100 %	100 %
OSA INVESTMENTS HOLDINGS PTE LTD	Singapour	Intégration globale	100 %	100 %
TRANSITIONS OPTICAL (S) PTE. LTD.	Singapour	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDOPTICAL SLOVAKIA S.R.O.	Slovaquie	Intégration globale	100 %	100 %
FUTURE EYEWEAR SWEDEN GROUP AB	Suède	Intégration globale	100 %	100 %
LENSCO AB	Suède	Intégration globale	100 %	100 %
SMART EYES HOLDING AB	Suède	Intégration globale	63 %	
SYNOPTIK SWEDEN AB	Suède	Intégration globale	63 %	63 %
ESSILOR SUISSE SA	Suisse	Intégration globale	100 %	100 %
KOCHOPTIK GMBH	Suisse	Intégration globale	79 %	79 %
MC OPTIK (SCHWEIZ) AG	Suisse	Intégration globale	79 %	79 %
SATISLOH AG	Suisse	Intégration globale	100 %	100 %
SATISLOH HOLDING AG	Suisse	Intégration globale	100 %	100 %
VISILAB MAGASINS S.A.	Suisse	Intégration globale	79 %	79 %
VISILABGROUP S.A.	Suisse	Intégration globale	79 %	79 %
ESSILOR MANUFACTURING (THAILAND) CO LTD	Thaïlande	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA WHOLESALE (THAILAND) LTD	Thaïlande	Intégration globale	100 %	100 %
ATASUN OPTIK PERAKENDE TICARET ANONIM ŞİRKETİ	Turquie	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA GOZLUK ENDUSTRI VE TICARET ANONIM SİRKETİ	Turquie	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOPTICA	Ukraine	Intégration globale	51 %	51 %
TYLOR S.A.	Uruguay	Intégration globale	100 %	100 %

(a) EssilorLuxottica est la société mère du Groupe sur le plan juridique. Toutefois, à des fins comptables, le Rapprochement EL a été considéré comme une acquisition inversée, ce qui signifie que les états financiers consolidés du Groupe ont été établis dans la continuité de ceux de l'acquéreur comptable, à savoir Luxottica Group S.p.A.

(b) Apollo-Optik Holding GmbH & Co. KG (Schwabach), GrandVision TechCentre Deutschland GmbH (Schwabach) et Robin Look GmbH (Berlin) sont incluses dans les états financiers consolidés d'EssilorLuxottica SA et bénéficient des dispositions d'exemption de la section 264 b HGB (Code de commerce Allemand) et de la section 264 Abs. 3 Nr. 5 HGB (Code de commerce allemand) pour l'exercice 2022. L'obligation légale d'établir des états financiers consolidés et un rapport de gestion pour un groupe ne s'applique pas au sous-groupe d'Apollo-Optik Holding GmbH & Co. KG conformément à la section 291 HGB, conjointement avec la section 1 et suivantes KonBefrV car Apollo-Optik Holding GmbH & Co. KG et ses filiales (GrandVision TechCentre Deutschland GmbH et Robin Look GmbH) sont incluses dans les états financiers consolidés d'EssilorLuxottica SA.

(c) Précédemment Luxottica US Holdings Corp.

4.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EssilorLuxottica relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat

des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date

d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour une valeur nette comptable de 30,7 milliards d'euros et 12,1 milliards d'euros respectivement.

Le Groupe réalise au moins une fois par an un test de dépréciation des écarts d'acquisition, par référence à des éléments de marché ou des valeurs d'utilité basées sur une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés (comme décrit dans la note 1.12.1 Principes comptables – Dépréciation du goodwill de l'annexe aux comptes consolidés). La détermination de la valeur recouvrable et sa sensibilité aux principales données et hypothèses requiert des jugements et estimations importants de la Direction.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un événement ou un changement de circonstances indique que leur valeur recouvrable pourrait

devenir inférieure à leur valeur nette comptable (comme décrit dans la note 1.13 Principes comptables – Autres immobilisations incorporelles de l'annexe aux comptes consolidés). La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la valeur d'utilité (déterminée selon des modalités similaires à celles appliquées pour les écarts d'acquisition) et la juste valeur nette des frais de cession.

Compte tenu de la valeur significative des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles figurant au bilan, de la sensibilité des tests de dépréciation à certaines données et hypothèses majeures et des jugements de la Direction dans un contexte macroéconomique complexe et évolutif, du conflit en Ukraine ou encore de risques climatiques et environnementaux, nous avons considéré l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance i) du processus mis en place par la Direction pour réaliser le test de dépréciation des écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles, ii) des méthodes de suivi et de détermination des principales hypothèses ;
- examiner les groupes d'unités génératrices de trésorerie au niveau desquels les écarts d'acquisition sont suivis par la Direction et apprécier leur cohérence avec l'organisation interne du Groupe, le niveau auquel les investissements sont suivis et le reporting interne ;
- corroborer l'existence d'indice de perte de valeur identifié par la Direction au 31 décembre 2022 ;

- apprécier le processus de préparation des projections de flux de trésorerie mis en œuvre par la Direction pour déterminer la valeur d'utilité et, avec le support de nos experts en évaluation, examiner les modèles mathématiques correspondants. Nous avons également vérifié le correct calcul de ces modèles et leur cohérence avec les principales données source ;
- vérifier la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les plans d'affaires de la Direction. Nous avons également réalisé, le cas échéant, une comparaison des prévisions de la Direction avec les performances passées, les perspectives de marché et avons réalisé des analyses de sensibilité sur les tests de dépréciation ;
- vérifier que les notes 1.12.1 et 1.13 des Principes comptables et la note 10 Goodwill et autres immobilisations incorporelles de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Evaluation des provisions pour litiges et des passifs liés aux positions fiscales incertaines et passifs éventuels

Risque identifié

EssilorLuxottica opère dans de nombreux pays à travers le monde et le Groupe est, par conséquent, exposé à différents risques liés à la marche des affaires, notamment des risques de nature fiscale et juridique.

Comme mentionné à la note 1.24 Principes comptable - Provisions, des provisions sont comptabilisées lorsque

- le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite, résultant d'événements passés ;
- il est probable que des décaissements sans contrepartie par le Groupe seront nécessaires au titre de cette obligation ;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidée – en dehors des cas de regroupements d'entreprises – mais ils sont mentionnés dans les notes aux états financiers, sauf si la probabilité d'une sortie de ressources représentant des avantages économiques est très faible.

Les provisions pour litiges sont évaluées à 208 millions d'euros au 31 décembre 2022 (note 25 Provisions (courantes et non courantes) de l'annexe aux comptes consolidés) et les passifs relatifs à des positions fiscales incertaines représentent 482 millions d'euros au 31 décembre 2022 (note 17 Créances et dettes d'impôts exigibles de l'annexe aux comptes consolidés).

La note 30.2 Litiges et passifs éventuels de l'annexe aux comptes consolidés expose les litiges et passifs éventuels significatifs et notamment la situation de contentieux du Groupe avec les autorités de la concurrence en France pour lesquels les réclamations des autorités s'élèvent à 81 millions d'euros vis-à-vis d'Essilor et 125 millions d'euros vis-à-vis de Luxottica au 31 décembre 2022.

L'estimation i) des incidences des risques juridiques et fiscaux et ii) des provisions et passifs afférents, constitués le cas échéant, fait l'objet d'une part significative de jugement de la Direction, notamment pour apprécier l'issue des contentieux en cours ou encore la probabilité de survenance des risques identifiés. Nous avons, pour cette raison, considéré ces éléments comme un point-clé de notre audit.

Notre réponse

Afin d'identifier et d'obtenir une compréhension de l'ensemble des litiges et des positions fiscales incertaines existants ainsi que des éléments de jugement s'y rapportant, nous nous sommes entretenus, en France et à l'étranger, avec les directions juridique et fiscale. Nous avons corroboré la liste des litiges identifiés avec les présentations réalisées par les directions juridique et fiscale au Comité d'audit et des risques et les informations fournies par les principaux cabinets d'avocats et experts utilisés par le Groupe.

Concernant les principaux litiges et positions fiscales incertaines pour lesquels une provision est constituée ou un passif éventuel mentionné dans les états financiers, nous avons évalué la qualité des estimations de la Direction en considérant les données, les hypothèses et les calculs utilisés selon les cas.

Nous avons, le cas échéant, avec l'aide de nos propres experts, réalisé les procédures suivantes :

- examiner les éléments de procédure, les notes techniques de la Direction et, le cas échéant, les avis juridiques rendus par des cabinets d'avocats ou des experts externes afin d'apprécier le bienfondé d'une provision, d'un passif ou d'un passif éventuel ;
- effectuer, sur la base des éléments qui nous ont été communiqués, une revue critique des fourchettes d'estimation de risques et nous avons vérifié que les évaluations retenues par la Direction se situent dans ces fourchettes ;
- vérifier la permanence des méthodes utilisées pour ces évaluations lorsque cela était pertinent ;
- vérifier que les informations données dans les notes annexes aux comptes consolidés sont appropriées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) devenue EssilorLuxottica par les Assemblées générales du 14 juin 1983 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 11 mai 2007 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2022, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la quarantième année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la seizième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation

et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit et des risques

Nous remettons au Comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 1^{er} mars 2023

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Stéphane Basset Pierre-Olivier Etienne

Mazars
Jean-Luc Barlet Guillaume Devaux

4.3 Informations financières consolidées pro forma non auditées retraitées

Introduction

Les informations financières consolidées *pro forma* non auditées retraitées d'EssilorLuxottica (ci-après, également, le « **Groupe** ») comportent le compte de résultat consolidé *pro forma* non audité retraité de l'exercice clos au 31 décembre 2021, avec leurs notes explicatives (le tout désigné collectivement comme les « **informations financières consolidées pro forma non auditées retraitées** »). Ces éléments ont été élaborés pour représenter les effets *pro forma* du regroupement d'EssilorLuxottica et GrandVision (ci-après le « **Regroupement GV** »), intervenu en date du 1^{er} juillet 2021 suite à l'acquisition par EssilorLuxottica de près de 76,72 % des actions ordinaires émises de GrandVision (l'« **Acquisition Initiale** »). Cette Acquisition Initiale a été complétée par l'acquisition de 9,96 % additionnel des actions émises ordinaires de GrandVision en septembre 2021 (les « **Acquisitions Ultérieures** ») puis par une offre publique d'achat obligatoire portant sur toutes les actions ordinaires de GrandVision restant en circulation (initiée le 8 octobre 2021) dans le but de détenir 100 % de son capital (l'« **Offre** »).

Les informations financières consolidées *pro forma* non auditées retraitées ont été produites uniquement à titre illustratif, en prenant comme hypothèse que le Regroupement GV est intervenu le 1^{er} janvier 2021.

Les ajustements *pro forma* liés aux informations financières consolidées *pro forma* non auditées retraitées consistent uniquement en ceux qui sont (i) directement imputables au Regroupement GV et (ii) étayés par des faits.

Aussi, le compte de résultat *pro forma* non audité retraité ne prend pas en compte les éléments suivants :

- les coûts de restructuration et d'intégration qui pourraient résulter du Regroupement GV ;
- les synergies, gains d'efficacité opérationnelle et économies éventuellement entraînés par le Regroupement GV.

Par ailleurs, le compte de résultat consolidé ajusté *pro forma* non audité retraité de l'exercice clos au 31 décembre 2021 est présenté à la note 4 des informations financières consolidées *pro forma* non auditées retraitées. Il vise (i) à neutraliser les effets du rapprochement entre Essilor et Luxottica (le « **Rapprochement EL** ») du Regroupement GV et d'autres opérations qui seraient inhabituelles, rares ou sans lien avec le cours normal de l'activité, qui seraient susceptibles de fausser la compréhension des résultats du Groupe ; et (ii) à présenter, sur une base *pro forma*, les indicateurs ajustés qu'EssilorLuxottica produit régulièrement dans le cadre de sa communication financière. Les ajustements sont décrits à la Note 4 des informations financières consolidées *pro forma* non auditées retraitées.

Dans les états financiers consolidés du Groupe de l'exercice clos au 31 décembre 2021, l'Acquisition Initiale, les Acquisitions Ultérieures ainsi que l'Offre ont été considérées comme une seule et unique transaction (aussi appelée transactions liées) ; en conséquence, elles ont été comptabilisées comme si tous les intérêts dans GrandVision avaient été acquis à la date de l'Acquisition Initiale qui a permis d'obtenir son contrôle. Ces informations financières consolidées *pro forma* non auditées retraitées reflètent également ce traitement comptable.

Par leur nature, les informations financières consolidées *pro forma* non auditées retraitées reflètent une situation hypothétique et ne visent aucunement à représenter, ni à illustrer, le résultat, ni la situation financière qui auraient été ceux d'EssilorLuxottica si le Regroupement GV avait eu lieu au

1^{er} janvier 2021. De même, les informations financières consolidées *pro forma* non auditées retraitées ne constituent pas des projections du résultat futur du Groupe. Les informations financières consolidées *pro forma* non auditées retraitées s'appuient sur certaines hypothèses qu'EssilorLuxottica juge raisonnables à la date du présent document.

Les informations financières consolidées *pro forma* non auditées retraitées résultent :

- du compte de résultat consolidé retraité d'EssilorLuxottica au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021 (le « **compte de résultat 2021 d'EssilorLuxottica** retraité »), tel que figurant dans les états financiers consolidés audités d'EssilorLuxottica au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 et établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne (les « **États financiers 2022 d'EssilorLuxottica** »). Ces états financiers consolidés figurent dans le présent Document d'enregistrement universel avec le rapport d'audit correspondant émis par PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars daté du 1^{er} mars 2023, qui ne comporte aucune réserve ;
- du compte de résultat consolidé de GrandVision pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 (« **compte de résultat de GrandVision S1 2021** ») tel que figurant dans les comptes semestriels consolidés résumés de GrandVision du premier semestre 2021 préparés dans le respect des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne, et plus spécifiquement en conformité avec la norme IAS 34 – *Information financière intermédiaire* (les « **États financiers semestriels 2021 de GrandVision** »). Le 13 août 2021, PricewaterhouseCoopers Accountants N.V. a émis un rapport portant sur l'examen limité des États financiers semestriels 2021 de GrandVision qui ne comportait pas de réserves.

Un compte de résultat consolidé *pro forma* non audité pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 (« **Pro Forma 2021** ») figurait dans le Document d'enregistrement universel 2021 déposé à l'AMF le 25 mars 2022. Le *Pro Forma 2021* a été établi sans tenir compte des effets de la finalisation de la comptabilisation de l'allocation du prix d'acquisition de GrandVision (finalisée pendant les douze mois suivant la date du Regroupement GV, i.e. le 1^{er} juillet 2021) qui ont été pris en compte, par contre, dans la préparation de ces informations financières consolidées *pro forma* non auditées retraitées.

Les informations financières consolidées *pro forma* non auditées retraitées sont établies sur une base cohérente avec les principes comptables appliqués pour établir les États financiers 2022 d'EssilorLuxottica.

Par ailleurs, les informations financières consolidées *pro forma* non auditées retraitées de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ne tiennent pas compte de l'effet qu'auraient eu, sur la totalité de l'exercice, les regroupements d'entreprises effectués par EssilorLuxottica ou GrandVision au cours des exercices 2021, autres que le Regroupement GV, ces derniers n'étant pas significatifs.

Les informations financières consolidées *pro forma* non auditées retraitées sont présentées en millions d'euros. Les totaux des tableaux étant issus de montants non arrondis, des écarts peuvent exister entre ceux-ci et la somme des montants arrondis des éléments dont ils sont constitués.

4 États financiers

Informations financières consolidées pro forma non auditées retraitées

Cadre réglementaire

Les informations financières consolidées pro forma non auditées retraitées ont été préparées de manière volontaire. Néanmoins, elles ont été établies conformément aux dispositions de l'Annexe 20 « Informations pro forma » du Règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) n° 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil. Elles appliquent la Position-Recommandations AMF DOC-2021-02.

Compte de résultat consolidé pro forma non audité retraité

En millions d'euros	Compte de résultat 2021 EssilorLuxottica retraité	Compte de résultat de GrandVision S1 2021	Allocation du prix d'acquisition – ajustements 1 ^{er} semestre 2021 retraité	Éliminations et autres ajustements	Information pro forma EssilorLuxottica retraitée
	Note 1	Note 1	Note 2	Note 3	
Chiffre d'affaires	19 820	1 891	-	(214) ^{(a), (b)}	21 498
Coût des ventes	(7 589)	(529)	-	158 ^{(a), (b)}	(7 960)
Marge brute	12 231	1 363	-	(55)	13 538
% du chiffre d'affaires	61,7 %				63,0 %
Frais de recherche et développement	(579)	-	-	-	(579)
Frais de commercialisation	(5 719)	(889)	(101)	40 ^(b)	(6 669)
Redevances	(174)	-	-	0 ^(b)	(174)
Frais de publicité et de marketing	(1 534)	(120)	-	2 ^(b)	(1 652)
Frais généraux et administratifs	(1 982)	(160)	-	7 ^(b)	(2 134)
Autres produits / (charges) opérationnels	64	95	-	(95) ^(c)	64
Total des charges opérationnelles	(9 924)	(1 074)	(101)	(46)	(11 144)
Résultat opérationnel	2 307	289	(101)	(101)	2 394
% du chiffre d'affaires	11,6 %				11,1 %
Coût de l'endettement financier net	(111)	(16)	-	0 ^(b)	(127)
Autres produits / (charges) financiers	(19)	(1)	-	0 ^(b)	(20)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	3	3	-	(3) ^(b)	3
Résultat avant impôt	2 181	274	(101)	(104)	2 250
% du chiffre d'affaires	11,0 %				10,5 %
Impôts sur le résultat	(582)	(43)	26	1 ^(b)	(599)
Taux effectif d'impôt	26,7 %				26,6 %
RÉSULTAT NET	1 598	231	(75)	(103)	1 652
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 448	215	(71)	(103)	1 489

Voir également les notes aux informations financières consolidées pro forma non auditées retraitées.

Notes aux informations financières consolidées pro forma non auditées retraitées

Note 1 Compte de résultat 2021 d'EssilorLuxottica retraité et compte de résultat de GrandVision S1 2021

Ces colonnes comportent (i) le compte de résultat retraité de l'exercice clos le 31 décembre 2021 d'EssilorLuxottica (« **compte de résultat 2021 d'EssilorLuxottica retraité** »), issu des États financiers 2022 d'EssilorLuxottica, et (ii) le compte de résultat consolidé de GrandVision pour la période du 1^{er} janvier

au 30 juin 2021 (« **compte de résultat de GrandVision S1 2021** ») tel que figurant dans les États financiers semestriels 2021 de GrandVision. Les deux comptes de résultat sont cohérents avec la présentation utilisée pour les États financiers 2022 d'EssilorLuxottica.

Note 2 Réévaluations au titre de l'allocation du prix d'acquisition

Le Regroupement GV est comptabilisé selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.

La contrepartie transférée a été affectée aux actifs identifiables acquis et passifs repris de GrandVision au 1^{er} juillet 2021, sur la base de leur juste valeur à cette date (« allocation du prix d'acquisition »). La comptabilisation initiale du Regroupement GV a été finalisée sur le premier semestre 2022 et ses impacts présentés dans les États financiers 2022 d'EssilorLuxottica.

Les ajustements liés à l'allocation du prix d'acquisition correspondent aux impacts sur le compte de résultat (pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2021) résultant de la réévaluation à la juste valeur à la date de l'Acquisition Initiale (1^{er} juillet 2021) des actifs identifiables acquis et des passifs repris de GrandVision. Ces impacts sont d'ores et déjà reflétés dans le compte de résultat 2021 d'EssilorLuxottica retraité pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021.

Pour le compte de résultat consolidé pro forma non audité retraité de l'exercice clos au 31 décembre 2021, les ajustements liés à l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis ont consisté à ajouter l'amortissement de la juste valeur des nouvelles immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre du Regroupement GV (appellations commerciales, relations clients et réseau de franchises) après élimination des six mois d'amortissements historiques des actifs incorporels (appellations commerciales et relations clients) comptabilisé dans le compte de résultat de GrandVision S1 2021.

L'allocation du prix d'acquisition reflète les conclusions du travail d'évaluation réalisé par EssilorLuxottica avec l'aide d'un expert indépendant. Les justes valeurs ont été déterminées en date du 1^{er} juillet 2021 et ont été utilisées telles quelles dans les informations financières consolidées pro forma non auditées retraitées.

Le tableau ci-après décrit chaque réévaluation significative de la juste valeur des actifs repris.

<i>En millions d'euros</i>	Réévaluation à la juste valeur	Durée d'utilité résiduelle moyenne pondérée estimée en nombre d'années	Amortissements de 12 mois	Amortissements de 6 mois reflétés dans l'information pro forma
Nouvelles relations clients	1 001	9,4	(122)	(61)
Nouvelles appellations commerciales	1 542	24,5	(64)	(32)
Nouveau réseau de franchises	329	9,0	(38)	(19)
Nouveaux actifs incorporels reconnus	2 872	17,5	(224)	(112)
Valeur nette comptable historique des actifs incorporels remplacés	(156)		22	11
RÉÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 716		(202)	(101)

Les 101 millions d'euros présentés comme des ajustements relatifs à l'allocation du prix d'acquisition en *Frais de commercialisation* représentent l'amortissement sur six mois de la juste valeur des appellations commerciales, des relations clients et du réseau de franchises, compte tenu de leur durée d'utilité moyenne pondérée, après élimination de leurs amortissements historiques comptabilisés dans le compte de résultat de GrandVision S1 2021.

Les impacts fiscaux issus des ajustements mentionnés ont également été présentés comme des ajustements relatifs à l'allocation du prix d'acquisition. Ces effets ont été calculés sur la base des taux d'impôt en vigueur applicables aux entités / zones dans lesquelles les ajustements de mise à la juste valeur des actifs ont été reconnus.

Note 3 Autres ajustements

- a) Reflète l'élimination des opérations intragroupes entre EssilorLuxottica et GrandVision intervenues sur le premier semestre 2021.
- b) Reflète l'élimination de la contribution aux résultats du groupe des activités cédées ou destinées à être cédées dans le cadre des remèdes conclus avec les autorités en charge de la concurrence dans le cadre du Regroupement GrandVision. En effet, au cours du premier semestre 2021, ce projet d'acquisition avait été autorisé par, respectivement, la Commission européenne et le régulateur chilien sous conditions telle que détaillées ci-après.
- Le 23 mars 2021, la Commission Européenne a donné son autorisation finale, sous réserve de la cession de magasins d'optique en Belgique (35 magasins de la chaîne « GrandOptical », sans la marque), aux Pays-Bas (142 magasins de la chaîne « EyeWish » ainsi que la marque) et en Italie (174 magasins de la chaîne « VistaSi », incluant la marque et la chaîne « GrandVision by », sans la marque). Au mois de décembre, EssilorLuxottica et GrandVision ont conclu deux accords pour la cession de ces activités ; les deux opérations ont été finalisées au cours du premier semestre 2022.
 - Le 9 avril 2021, l'autorité de la concurrence chilienne, la FNE (*Fiscalía Nacional Económica*), a autorisé le projet d'acquisition suite à l'engagement de la société de se séparer des activités chiliennes de GrandVision opérant sous l'enseigne Rotter Y Krauss avant la conclusion de l'opération. GrandVision a cédé ses activités chiliennes le 1^{er} juillet 2021, avant l'Acquisition Initiale.
- c) Reflète l'élimination du gain comptabilisé en compte de résultat de GrandVision S1 2021 et relatif à la mise à la juste valeur des actifs et passifs des activités destinées à être cédées par GrandVision comme convenu avec la Commission européenne dans le cadre du Regroupement GV (voir note 3 (b) ci-dessous). Depuis le 1^{er} avril 2021, les activités européennes destinées à être cédées ne sont plus consolidées en intégration globale et ont été comptabilisées dans l'état de la situation financière consolidée en titres mis en équivalence. Dans le compte de résultat de GrandVision S1 2021, GrandVision avait reconnu en résultat un ajustement à la mise à la juste valeur d'un montant positif de 95 millions d'euros, lequel a été éliminé pour les besoins de l'information *pro forma*.

Note 4 Compte de résultat consolidé ajusté *pro forma* non audité retraité de l'exercice clos au 31 décembre 2021

Le compte de résultat consolidé ajusté *pro forma* non audité retraité de l'exercice clos au 31 décembre 2021 vise (i) à neutraliser l'effet du Rapprochement EL, du Regroupement GV et d'autres opérations inhabituelles, rares ou sans rapport avec le cours normal de l'activité, dont l'impact pourrait fausser la compréhension de la performance du Groupe, et (ii) à

présenter, sur une base *pro forma*, les indicateurs ajustés qu'EssilorLuxottica produit régulièrement aux fins de sa communication financière. Ces ajustements sont limités en nombre, bien identifiés et significatifs pour la performance consolidée d'EssilorLuxottica.

<i>En millions d'euros</i>	Information <i>pro forma</i> EssilorLuxottica retraitée	Ajustements liés à l'allocation du prix d'acquisition retraités	Autres ajustements « non-GAAP »	Information <i>pro forma</i> EssilorLuxottica Ajustée retraitée
Chiffre d'affaires	21 498	-	-	21 498
Coût des ventes	(7 960)	38	53	(7 869)
Marge brute	13 538	38	53	13 628
% du chiffre d'affaires	63,0 %			63,4 %
Frais de recherche et développement	(579)	257	1	(321)
Frais de commercialisation	(6 669)	499	65	(6 105)
Redevances	(174)	-	-	(174)
Frais de publicité et de marketing	(1 652)	90	2	(1 560)
Frais généraux et administratifs	(2 134)	11	123	(2 000)
Autres produits / (charges) opérationnels	64	-	(61)	3
Total des charges opérationnelles	(11 144)	857	130	(10 157)
Résultat opérationnel	2 394	895	182	3 471
% du chiffre d'affaires	11,1 %			16,1 %
Coût de l'endettement financier net	(127)	(0)	-	(128)
Autres produits / (charges) financiers	(20)	-	-	(20)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	3	-	-	3
Résultat avant impôt	2 250	894	182	3 327
% du chiffre d'affaires	10,5 %			
Impôts sur le résultat	(599)	(179)	(62)	(840)
Taux effectif d'impôt	26,6 %			25,2 %
RÉSULTAT NET	1 652	715	121	2 487
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 489	711	119	2 319

Ces ajustements comprennent notamment :

- les **ajustements liés à l'allocation du prix d'acquisition** : les impacts de l'allocation du prix d'acquisition lié au Rapprochement EL pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 ainsi que ceux relatifs au Regroupement GV pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 (comme indiqué en Note 2). Ces ajustements incluent les impacts sur 12 mois de (i) l'utilisation des stocks détenus par GrandVision et mis à la juste valeur (pour près de 36 millions d'euros), (ii) des charges d'amortissements supplémentaires provenant des immobilisations incorporelles comptabilisées suite à

l'allocation du prix d'acquisition relative au Rapprochement EL ainsi qu'à celle relative au Regroupement GV, (iii) des amortissements sur douze mois de la réévaluation de la juste valeur des immobilisations corporelles, (iv) d'un ajustement lié à la réévaluation à la juste valeur de la dette financière effectuée dans le cadre du Rapprochement EL, et (v) les impacts fiscaux liés à la mise à la juste valeur. Ces impacts sont exclus des indicateurs ajustés présentés habituellement par EssilorLuxottica.

- d'**autres ajustements « non-GAAP »**, tels que décrits ci-après.

4 États financiers

Informations financières consolidées pro forma non auditées retraitées

Les autres ajustements « non-GAAP » apparaissant dans le compte de résultat consolidé ajusté *pro forma* non audité retraité de l'exercice clos au 31 décembre 2021 concernent les opérations suivantes.

- (i) Une charge non récurrente du *Coût des ventes* pour 53 millions d'euros correspondant principalement à (i) 50 millions d'euros de charges de restructuration et de réorganisation encourues dans le cadre de projets visant à rationaliser l'implantation des laboratoires de verres et du réseau de distribution afin d'accroître l'efficacité opérationnelle et organisationnelle du Groupe, et (ii) 2 millions d'euros correspondant au coût des plans d'attribution d'actions accordés dans le cadre du Rapprochement EL aux salariés travaillant pour les activités opérations (plan d'actions sous conditions (LTI) de Luxottica définitivement attribué en mars 2021 et autres plans de rémunération en action pour Essilor).
- (ii) Des *Frais de commercialisation* non récurrents de 65 millions d'euros relatifs à :
 - des pertes de valeur et mises au rebut pour près de 51 millions d'euros, dont 38 millions d'euros résultant de la décision de converger progressivement vers une plateforme informatique commune le business Direct to Consumer du Groupe ;
 - des projets de restructuration sur les régions EMEA et Amérique du Nord, ainsi que les frais de commercialisation relatifs à la rationalisation des activités de distribution en France, pour approximativement 18 millions d'euros au total, partiellement compensé par un gain non récurrent de 5 millions d'euros ; et
 - des coûts relatifs aux plans d'actions de performance pour approximativement 1 million d'euros.
- (iii) Des *Frais généraux et administratifs* non récurrents de 123 millions d'euros, relatifs aux éléments suivants :
 - des indemnités de départ pour environ 11 millions d'euros, principalement liées à des dirigeants clés ;
 - des coûts associés aux projets de restructuration pour approximativement 28 millions d'euros, dont des pertes de valeur pour environ 11 millions d'euros ;

- un effet positif de 18 millions d'euros résultant de la reprise d'un passif éventuel (comptabilisé dans le cadre du Rapprochement EL) lié à un litige impliquant une filiale du Groupe, et (ii) la reprise d'une provision de 10 millions d'euros comptabilisée chez GrandVision et relative à l'issue favorable intervenue dans le cadre d'une procédure initiée par l'Autorité de la Concurrence française ;
 - des charges relatives aux coûts des plans d'attribution d'actions accordés aux salariés dans le cadre du Rapprochement EL (plan d'actions sous conditions (LTI) de Luxottica définitivement attribué en mars 2021 et autres plans de rémunération en action pour Essilor) pour environ 5 millions d'euros ;
 - des charges non récurrentes liées aux projets de Fusions et Acquisitions pour 71 millions d'euros principalement liées aux coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition de GrandVision et l'acquisition proposée de Walman ; et
 - d'autres frais non récurrents supportés par le Groupe dont (i) environ 10 millions d'euros d'impact net négatif lié à des réclamations et litiges significatifs, (ii) environ 13 millions d'euros d'autres coûts non récurrents liés aux travaux d'intégration et (iii) environ 3 millions d'euros d'autres frais non récurrents.
- (iv) Les *Autres produits / (charges)* sont ajustés d'un effet net positif de 61 millions d'euros principalement lié à :
 - l'effet positif enregistré suite au recouvrement de fonds détournés dans le cadre de la fraude EMTC (détectée fin 2019 dans une usine d'Essilor en Thaïlande) dans les premiers mois de 2021 pour 62 millions d'euros ;
 - un effet positif résultant de changement dans le périmètre de consolidation et d'autres produits non récurrents pour un montant total de 6 millions d'euros ; et
 - un effet négatif d'environ 7 millions d'euros résultant de la valorisation de l'activité à céder dans le cadre des remèdes convenus avec la Commission européenne dans le cadre du Regroupement GV.
 - (v) Les *Impôts sur le résultat* ont été ajustés à hauteur de (62) millions d'euros principalement en raison des impacts fiscaux induits par l'ensemble des ajustements décrits ci-dessus.

4.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les informations financières *pro forma*

Exercice clos le 31 décembre 2021

Au Président et Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (UE) 2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) 2019/980, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières pro forma de la société EssilorLuxottica relatives à l'exercice clos le 31 Décembre 2021 incluses dans la partie 4.3 Informations financières consolidées *pro forma* non auditées retraitées du Document d'enregistrement universel 2022 (les « Informations Financières Pro Forma »).

Ces Informations Financières Pro Forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que le regroupement d'EssilorLuxottica et GrandVision aurait pu avoir sur le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la société EssilorLuxottica si l'opération avait pris effet au 1^{er} janvier 2021. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'évènement était intervenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Ces Informations Financières Pro Forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (UE) 2017/1129 et des recommandations ESMA relatives aux Informations Financières Pro Forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe 20, section 3, du règlement délégué (UE) n°2019/980, sur le caractère correct de l'établissement des Informations Financières Pro Forma sur la base indiquée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences, qui ne comportent ni audit ni examen limité des informations financières sous-jacentes à l'établissement des Informations Financières Pro Forma, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces Informations Financières Pro Forma ont été établies concordent avec les documents source tels que décrits dans les notes explicatives aux Informations Financières Pro Forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la société EssilorLuxottica pour collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires.

A notre avis :

- les Informations Financières Pro Forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables appliquées par l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du document d'enregistrement universel auprès de l'AMF et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 10 mars 2023

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Stéphane Basset Pierre-Olivier Etienne

Mazars
Jean-Luc Barlet Guillaume Devaux

4.5 Comptes annuels de la société EssilorLuxottica

Les comptes annuels 2022 de la société EssilorLuxottica comprennent le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie et les annexes présentées ci-après. Ils ont été préparés sous la responsabilité du Conseil d'administration et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires. Le Conseil d'administration a arrêté les comptes annuels de l'exercice 2022 le 22 février 2023 et a autorisé leur publication.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2022 se trouve en section 4.7.

4.5.1 Principales données

<i>En millions d'euros, sauf donnée par action, en euros</i>	2022	2021
Compte de résultat		
Résultat d'exploitation	(42)	(52)
Résultat courant	(58)	(70)
Résultat net	(101)	(153)
Bilan		
Capital social	81	80
Capitaux propres	23 571	24 060
Endettement net	8 704	10 169
Actif immobilisé	35 629	35 695
TOTAL DU BILAN	36 994	38 525
Dividende net attribué à chaque action ordinaire, en euros	3,23 ^(a)	2,51

(a) Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale du 17 mai 2023.

En 2022, EssilorLuxottica a enregistré une perte d'exploitation de 42 millions d'euros contre une perte de 52 millions d'euros en 2021. Cette variation provient principalement du poste *Charges de personnel* qui est en diminution de 8 millions d'euros en comparaison à 2021 en raison principalement de la baisse de 5 millions d'euros des coûts liés aux plans d'actions de performance attribués aux mandataires sociaux et salariés de la société et de la diminution de 3 millions des contributions patronales sur ces plans d'actions de performance.

Le résultat financier est une perte de 16 millions d'euros provenant essentiellement du coût de la dette nette pour 43 millions d'euros et d'un ajustement à la valeur d'utilité de

titres pour 13 millions d'euros, partiellement compensée par des dividendes reçus de 17 millions d'euros et d'un résultat de change positif de 23 millions d'euros.

La perte nette exceptionnelle de 70 millions d'euros (contre 105 millions d'euros en 2021) provient essentiellement des coûts nets de refacturation des programmes d'actionariat salarié livrés par actions propres pour 41 millions d'euros (82 millions d'euros en 2021) dont 26 millions d'euros au titre du programme Boost et 15 millions au titre des actions de performance. Les autres charges exceptionnelles sont relatives aux amortissements dérogatoires des frais d'acquisitions des titres de participation pour 28 millions d'euros.

4.5.2 Compte de résultat

<i>En millions d'euros</i>	Notes	2022	2021
Reprises sur amortissements et provisions		-	0
Autres produits		10	6
Total produits d'exploitation		10	6
Autres achats et charges externes		21	18
Charges de personnel		28	36
Dotations aux amortissements et provisions		0	0
Autres charges		3	3
Total charges d'exploitation	2	52	58
Résultat d'exploitation		(42)	(52)
Résultat financier	3	(16)	(18)
Résultat courant		(58)	(70)
Résultat exceptionnel	4	(70)	(105)
Impôt sur les bénéfices (produit) / charge	5	(27)	(22)
RÉSULTAT NET		(101)	(153)

4.5.3 Bilan

Actif

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2022			31 décembre 2021
		Montant brut	Amortissements Provisions	Montant net	Montant net
Immobilisations corporelles		4	2	2	2
Immobilisations financières	6	35 639	13	35 627	35 692
Actif immobilisé		35 643	15	35 629	35 695
Clients et comptes rattachés	7	9	-	9	2
Autres créances	7	866	-	866	992
Valeurs mobilières de placement	8	360	-	360	1 726
Disponibilités		85	-	85	51
Actif circulant		1 320	-	1 320	2 772
Prime d'émissions d'emprunts obligataires		31	-	31	37
Charges constatées d'avance	9	15	-	15	21
TOTAL GÉNÉRAL		37 009	15	36 994	38 525

Passif

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Capital social	10.1	81	80
Primes d'émission, de fusion, d'apport		23 112	22 425
Réserve légale		8	8
Autres réserves		380	1 637
Report à nouveau		-	0
Résultat de l'exercice		(101)	(153)
Provisions réglementées		92	63
Capitaux propres	10	23 571	24 060
Provisions pour risques et charges	11	540	845
Emprunts obligataires	12.1	8 952	9 391
Autres dettes financières diverses (dont emprunts auprès des filiales)	12.1	197	2 555
Dettes financières		9 149	11 946
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12.2	10	11
Dettes fiscales et sociales	12.2	9	11
Autres dettes	12.2	3 704	1 616
Dettes d'exploitation et diverses		3 723	1 638
Écarts de conversion passif	13	12	36
TOTAL GÉNÉRAL		36 994	38 525

4.5.4 Tableau des flux de trésorerie

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
Résultat net de l'exercice	(101)	(153)
Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	18	761
Capacité d'autofinancement	(83)	608
Variation du besoin en fonds de roulement ^(a)	2 193	1 197
Flux nets provenant des opérations	2 110	1 805
Investissements en immobilisations corporelles	-	(0)
Acquisition de titres de participations, autres titres immobilisés ^(b)	(82)	(7 279)
Augmentation et diminution des prêts alloués aux filiales	127	(9)
Flux nets affectés aux investissements	46	(7 287)
Augmentation des capitaux propres	38	29
Transactions sur actions propres	(417)	302
Dividende	(454)	(138)
Augmentation et diminution des emprunts	(440)	(488)
Augmentation et diminution des prêts par les filiales	(2 343)	1 763
Flux nets provenant des opérations de financement	(3 617)	864
Variation de trésorerie	(1 461)	(4 618)
Trésorerie à l'ouverture	1 546	6 164
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	85	1 546

(a) Détail de la variation du besoin en fonds de roulement présenté dans le tableau ci-après.

(b) Correspond principalement à la réalisation de la procédure de retrait obligatoire des actions GrandVision, frais de transaction inclus (11 millions d'euros), à l'acquisition d'une participation minoritaire dans une société cotée aux États-Unis opérant dans le secteur de la vente au détail de produits optiques (49 millions d'euros) et à la création d'une nouvelle filiale détenue à 100 % pour 16 millions d'euros, voir Note 6 – Immobilisations financières.

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021	Variation
Créances d'exploitation	(9)	(2)	(7)
Créances diverses	(881)	(1 013)	132
Dettes d'exploitation	19	22	(3)
Dettes diverses	3 716	1 645	2 071
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT TOTAL	2 844	651	2 193

La trésorerie s'entend comme les liquidités disponibles et les dépôts à court terme nets de concours bancaires courants.

4.5.5 Notes aux comptes annuels de la société EssilorLuxottica

Note 1	Règles et méthodes comptables	282	Note 10	Capitaux propres	290
Note 2	Charges d'exploitation	285	Note 11	État des provisions	292
Note 3	Résultat financier	285	Note 12	Dettes	293
Note 4	Résultat exceptionnel	285	Note 13	Écarts de conversion	294
Note 5	Impôts sur les bénéfiques	285	Note 14	Engagements hors bilan	294
Note 6	Immobilisations financières	287	Note 15	Informations sur le personnel	296
Note 7	Actif circulant	288	Note 16	Transactions entre parties liées	297
Note 8	Valeurs mobilières de placement	289	Note 17	Événements postérieurs à la clôture	297
Note 9	Charges constatées d'avance	290			

La présente annexe comporte le bilan avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dont le total est de 36 994 millions d'euros, et le compte de résultat qui présente une perte nette de 101 millions d'euros.

EssilorLuxottica, société anonyme de droit français, a son siège au 147 rue de Paris à Charenton-le-Pont et est cotée sur Euronext. EssilorLuxottica et ses filiales constituent le groupe EssilorLuxottica qui est consolidé dans les comptes de Delfin S.à.r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Les chiffres sont exprimés en millions d'euros sauf mention contraire.

Les totaux des tableaux étant issus de montants non arrondis, des écarts peuvent exister entre ceux-ci et la somme des montants arrondis des éléments dont ils sont constitués.

Faits caractéristiques de l'exercice

Environnement macroéconomique

Au cours de l'année 2022, l'environnement macroéconomique a été marqué par un retour de l'inflation, un durcissement des conditions financières et une tension sur les marchés des matières premières et de l'énergie impactés également par le conflit entre la Russie et l'Ukraine et les effets résiduels des restrictions liées à la pandémie de COVID-19.

Dans cet environnement contraint, le Groupe a été capable de continuer à croître grâce à ses capacités à gérer à la fois l'effet prix / mix et sa gamme de produits et également grâce à un strict contrôle des coûts de ses opérations industrielles et de ses dépenses discrétionnaires. De plus, les politiques du Groupe pour couvrir ses principaux risques (taux d'intérêt, prix d'achat des matières premières et de l'énergie, parmi d'autres) ont participé à atténuer la volatilité générale observée sur les marchés.

Finalisation de l'acquisition de GrandVision

Le 14 avril 2022, EssilorLuxottica et GrandVision ont annoncé la finalisation de la procédure de retrait obligatoire auprès des actionnaires restants de GrandVision. Cette procédure avait été initiée le 22 décembre 2021 dans le but d'acquérir 100 % du capital social de GrandVision. Le prix de rachat proposé correspondait au prix de l'offre initiale soit 28,42 € par action, majoré d'intérêts financiers en application de la réglementation en vigueur soit un montant global de près de 12 millions d'euros. EssilorLuxottica détient ainsi désormais

Ces évolutions de l'environnement macroéconomique évoquées précédemment ont eu un impact direct sur les paramètres clés, tel que le coût moyen pondéré du capital, retenus par le Groupe pour réaliser notamment ses tests de dépréciation. De plus, le Groupe a pris en compte ce nouvel environnement macroéconomique dans la préparation de ses estimés budgétaires.

Ces constatations ont été prises en compte dans l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation détenus par la filiale. Cette valeur d'utilité restant supérieure à la valeur comptable des titres détenus, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

100 % des actions émises de GrandVision qui ont été retirées de la cotation d'Euronext Amsterdam le 10 janvier 2022 (dernier jour de cotation le 7 janvier 2022).

Enfin, au cours du premier semestre 2022, le Groupe a finalisé les cessions prévues d'activités en Italie, Belgique et Pays-Bas suite aux engagements pris auprès de la Commission européenne le 23 mars 2021 dans le cadre de l'Acquisition GV.

Enquête de l'Autorité française de la concurrence

En Juillet 2014, le service d'investigation de l'Autorité de la concurrence en France a effectué des visites inopinées auprès d'entités Essilor en France et d'autres acteurs de l'industrie des verres ophtalmiques impliqués dans la vente en ligne de verres ophtalmiques. Dans le cadre de cette enquête, une sanction de 81 millions d'euros a été prononcée le 6 octobre 2022 à l'encontre d'Essilor International (dont 15 millions d'euros solidairement avec EssilorLuxottica) pour discrimination envers les pure-players de la vente en ligne et protection des distributeurs physiques dans le cadre de la commercialisation de certains verres de prescription spécifiques.

EssilorLuxottica et sa filiale Essilor International contestent fermement la décision de l'Autorité de la concurrence et ont fait appel de cette décision le 23 novembre 2022, toujours confiant dans leurs capacités à prouver que la décision de l'Autorité est infondée. En conséquence, la Direction (après consultation de ses conseils juridiques externes), considère le risque d'une sortie finale de ressource comme non probable et aucune provision n'a donc été constituée.

Le 15 février 2023, 81 millions d'euros ont été transférés à l'administration en France par Essilor International dans l'attente de la décision en appel. Ce décaissement est considéré comme le paiement d'une avance à une autorité administrative dans le cadre de la procédure et a été comptabilisé comme tel.

Note 1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la Société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises (Plan Comptable Général) et aux principes comptables généralement admis. Les règles générales

d'établissement et de présentation des comptes annuels sont conformes aux dispositions du Règlement ANC n° 2014-03 modifié (règlement ANC n°2018-01) relatif au Plan Comptable Général.

1.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles comprennent principalement des agencements et d'autres immobilisations corporelles amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation.

Les actifs corporels font l'objet d'un test de dépréciation en cas de survenance d'évènements ou de changements susceptibles d'indiquer une perte de valeur de l'actif.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable de l'actif est égale à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans le coût d'entrée des immobilisations concernées.

1.2. Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport. La Société a opté pour la comptabilisation des frais d'acquisition dans le prix de revient des titres de participation.

À la clôture de l'exercice, les titres de participation sont estimés à leur valeur d'utilité déterminée sur la base d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale que ces titres représentent ou sur des projections de flux de trésorerie futurs.

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille étant des titres cotés sur des marchés réglementés, leurs valeurs d'utilité correspondent à la moyenne des cours de bourse sur le dernier mois de l'année.

Pour chacune de ces deux catégories de titres, si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une charge de dépréciation est reconnue en résultat financier.

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. L'ensemble de ces éléments sont dépréciés le cas échéant s'il existe un risque de non-recouvrement.

Lorsque la Société rachète ses propres actions, celles-ci sont comptabilisées à leur coût d'acquisition comme actions auto détenues et figurent dans les autres titres immobilisés si celles-ci ne sont pas spécifiquement destinées à être attribuées aux salariés. Lorsque leur coût d'acquisition est supérieur à leur valorisation au cours moyen du dernier mois de l'exercice, ces actions font l'objet d'une dépréciation, à l'exclusion de celles ayant été rachetées en vue d'être annulées et de celles faisant l'objet d'une provision pour risque car destinées à couvrir des plans d'actions de performance, d'actions sous conditions de présence et de stock-options.

Les coûts externes des conseils engagés dans le cadre d'opérations de rapprochement qualifiés de frais d'acquisition de titres sont comptabilisés en *Immobilisations financières en cours*. Ils sont ensuite réaffectés en titres de participation lors de la finalisation du rapprochement.

1.3. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur actuelle, déterminée au regard du risque de non-recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

1.4. Valeurs mobilières de placement

Ces valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée si la valeur liquidative est inférieure au coût d'acquisition.

Les actions propres qui sont acquises dans le but explicite d'être attribuées ultérieurement aux salariés sont comptabilisées en *Valeurs mobilières de placement*.

1.5. Instruments financiers et opérations en devises

EssilorLuxottica applique les dispositions du Règlement 2015-05 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

1.5.1. Instruments dérivés de change

La Société a recours à des instruments dérivés pour couvrir le risque de change. Les instruments dérivés sont traités à l'intérieur des limites de gestion dans le but d'optimiser la couverture du risque de change.

EssilorLuxottica gère une position de change qui inclut l'ensemble des actifs et passifs monétaires en devises. Les gains et les pertes sur les dérivés de change permettent de compenser la revalorisation aux taux de clôture des positions bilancielle en devises. Le report/déport lié aux dérivés est étalé en résultat financier sur la durée de la couverture.

EssilorLuxottica utilise également des achats et ventes à terme pour couvrir des transactions futures en devises. Les pertes et gains de change liés à ces dérivés sont comptabilisés en résultat de façon symétrique aux éléments couverts.

Par principe, les dérivés mis en place par EssilorLuxottica sont souscrits uniquement à des fins de couverture. Dans certains cas exceptionnels où les dérivés ne satisfont pas les critères

pour être qualifiés de couverture, ces derniers suivent alors le mode de comptabilisation suivant :

- la variation de valeur des dérivés est inscrite au bilan en contrepartie d'un compte de régularisation ;
- les moins-values latentes sont provisionnées (les plus-values latentes ne sont pas reconnues en résultat) ;
- les plus ou moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat.

1.5.2. Instruments dérivés de taux

En matière de risque de taux d'intérêt, la politique de la Société est de se protéger contre une évolution défavorable des taux. Pour couvrir les risques de taux, EssilorLuxottica utilise des swaps de taux.

Les charges et les produits financiers relatifs aux instruments dérivés de taux sont reconnus en résultat de façon symétrique à l'enregistrement des charges et des produits générés par l'élément couvert.

1.6. Engagements de retraite, médailles du travail et assimilés

Conformément à la recommandation ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires, les engagements vis-à-vis de l'ensemble du personnel en termes de retraite, de préretraites, de médailles du travail et assimilés font l'objet de provisions.

Par application de la modification du 5 novembre 2021 de la recommandation ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013, la société a choisi de répartir des droits à indemnités de fin de carrière sur la période pendant laquelle les services rendus génèrent des droits additionnels à prestation et non plus sur l'ensemble de la période d'emploi du salarié.

Lorsque ces engagements sont représentatifs de régimes à cotisations définies, les contributions versées sont comptabilisées en charge de l'exercice.

Lorsque ces engagements sont représentatifs de régimes à prestations définies, des provisions sont constituées en fonction d'évaluations actuarielles :

- l'engagement, correspondant aux droits acquis par les salariés actifs et retraités de la Société, est évalué sur la base des salaires estimés en fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) et d'hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de rotation du personnel, taux d'augmentation des salaires) ;
- le taux d'actualisation retenu correspond au taux d'emprunt d'un émetteur privé de premier rang dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation ;

- lorsque la Société verse des cotisations à un fonds pour financer tout ou partie de son engagement, la provision est minorée de la valeur de marché des actifs du fonds ;
- en cas de changement des hypothèses actuarielles retenues ou d'ajustements liés à l'expérience, la variation de l'engagement ou des actifs de couverture résultant de ces changements est différée et comptabilisée en résultat de manière linéaire sur la durée de vie active résiduelle des salariés concernés par le régime pour la part excédant 10 % du plus haut de l'engagement et de la valeur de marché des actifs du fonds à l'ouverture de l'exercice ;
- en cas de changement des prestations d'un régime ou lors de la création d'un régime, la variation de l'engagement résultant de ces changements est différée et comptabilisée en résultat de manière linéaire sur la durée d'acquisition des droits des salariés concernés par le régime lorsque les droits ne sont pas acquis. Lorsque les droits sont acquis dès la réalisation du changement, la variation correspondante de l'engagement est constatée immédiatement en résultat ;
- la provision constatée in fine correspond au montant de l'engagement déduction faite, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs du fonds et des éléments différés au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés.

1.7. Impôt sur les bénéficiaires (régime de l'intégration fiscale)

EssilorLuxottica est la société tête de groupe de l'intégration fiscale en France, seule redevable de l'impôt.

Chaque société du groupe fiscal calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

Le résultat de l'intégration fiscale est compris dans les comptes d'EssilorLuxottica.

1.8. Méthodes de comptabilisation et d'évaluation des provisions

1.8.1. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources estimée avec une fiabilité suffisante au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information dans les notes aux états financiers sauf si la probabilité d'une sortie de ressources est très faible.

Provision pour attribution d'actions de performance ou d'actions sous conditions de présence

Lorsqu'un plan d'actions de performance ou d'actions sous condition de présence est décidé par attribution d'actions existantes, une provision est constatée. Elle est basée sur une estimation du nombre d'actions définitivement attribuées à terme tenant compte d'une hypothèse de rotation des effectifs, et pour les plans d'actions de performance, d'une hypothèse de croissance du cours de bourse. Cette provision est valorisée au prix moyen pondéré des actions propres à la fin de l'exercice pour la partie couverte par des actions propres. La provision est valorisée au cours de bourse pour les engagements non couverts par des actions propres.

Depuis le Règlement ANC n° 2014-03, cette provision fait l'objet d'un étalement sur la durée d'acquisition des droits par les salariés de la Société, dans la mesure où la remise des actions est soumise à une condition de présence des salariés.

L'attribution d'actions de performance ou d'actions sous conditions de présence constituant un élément de rémunération, cette provision est comptabilisée en charges de personnel pour les bénéficiaires de la Société. L'engagement relatif aux autres bénéficiaires du Groupe est provisionné en totalité dès l'attribution des actions, et fait l'objet d'une refacturation aux filiales concernées. Ces éléments constituent des éléments du résultat exceptionnel.

Provisions pour risques sur filiales et participations

Pour les participations dont la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée. Le cas échéant, la provision s'impute dans l'ordre suivant : titres, créances à long terme, compte courant et provision pour risque à concurrence du complément. Cette provision pour risque n'est cependant comptabilisée qu'aux conditions suivantes :

- la forme juridique implique qu'EssilorLuxottica est indéfiniment et solidairement responsable du passif ; ou
- à hauteur des engagements pris par EssilorLuxottica pour les autres formes juridiques.

1.8.2. Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont essentiellement composées d'amortissements dérogatoires.

1.9. Primes d'émission des emprunts obligataires

Les primes d'émission des emprunts obligataires versées par EssilorLuxottica sont comptabilisées au bilan en Prime d'émissions d'emprunts obligataires et celles reçues sont comptabilisées dans les autres dettes financières. Ces primes sont ensuite amorties en résultat financier sur la durée des emprunts obligataires.

1.10. Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émissions d'emprunts peuvent être :

- soit maintenus en charge pour la totalité dans l'exercice où ils sont exposés ;
- soit répartis sur la durée de l'emprunt.

Le choix entre ces deux méthodes est effectué lors de l'émission de l'emprunt et ne peut être modifié par la suite pour l'emprunt concerné.

1.11. Risques climatiques et environnementaux

Avec ses filiales, l'exposition d'EssilorLuxottica aux conséquences du changement climatique est considérée comme limitée. Néanmoins, EssilorLuxottica porte une très grande vigilance aux événements climatiques et prépare un ensemble complet de mesures d'adaptation afin de garantir la continuité des activités. En 2021, le Groupe a initié sa nouvelle approche de la durabilité, intitulée *Eyes on the Planet*, construite, entre autres, autour des piliers suivants :

- *Eyes on Carbon* : EssilorLuxottica est en bonne voie pour atteindre la neutralité carbone (scopes d'émissions 1 et 2) sur ses sites d'opérations directes à horizon 2025, avec comme première étape clé l'Europe en 2023 dont l'Italie et la France devenus neutres en 2021. En 2022, la Société a continué d'investir dans sa propre production d'électricité renouvelable (comme les installations photovoltaïques sur ses sites de Sedico et Barberini en Italie), dans l'amélioration de son efficacité énergétique et en soutenant des projets de réduction de carbone ;

- *Eyes on Circularity* : EssilorLuxottica est progressivement en train de délaisser notamment les matériaux d'origine fossile au profit de matériaux renouvelables et recyclés qui produisent moins d'émissions polluantes et qui sont biodégradables et plus faciles à recycler. L'acquisition de Fedon, réalisée en 2022, représente une avancée dans l'engagement pris par EssilorLuxottica en investissant dans le recyclage et la circularité des matériaux utilisés pour les packagings de ses produits.

Le déploiement de ces programmes a été pris en compte dans l'estimation budgétaire 2023 et les prévisions à moyen terme qui ont été utilisées dans l'estimation de la valeur d'utilité de ses titres de participation.

Note 2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation représentent un montant total de 52 millions d'euros et comprennent essentiellement les *charges de personnel* (28 millions d'euros), les *autres achats et charges externes* (20 millions d'euros) ainsi que les *autres charges de gestion* (3 millions d'euros). Les charges d'exploitation sont en diminution de 6 millions d'euros en comparaison à 2021.

Cette diminution provient notamment des charges de personnel qui sont en diminution de 8 millions d'euros comparé à 2021 en raison principalement :

- des coûts liés aux plans d'actions de performance attribués aux mandataires sociaux et salariés de la société en baisse de 5 millions d'euros ;
- des charges patronales sur les plans d'actions de performance qui diminuent de 3 millions d'euros ;

Les autres achats et charges externes quant à elles progressent de 3 millions d'euros et comprennent principalement des honoraires, frais bancaires, coûts de consultant ainsi que des charges de loyer.

Note 3 Résultat financier

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
Intérêts sur emprunts	(42)	(37)
Dividendes ^(a)	17	14
Dotations, reprises de dépréciations ^(b)	(13)	4
Change ^(c)	23	0
Divers	0	0
TOTAL	(16)	(18)

(a) Le poste *Dividendes* est constitué d'un dividende versé par Essilor Korea Co. Ltd. de 15 millions d'euros et d'un dividende versé par Synsam Group de 1 million d'euros. En 2021, ce poste comprenait uniquement une distribution de dividende d'Essilor Korea Co. Ltd pour un montant de 14 millions d'euros.

(b) Dépréciation partielle en 2022 de la participation minoritaire dans la société cotée Synsam Group.

(c) Le poste *Change* se compose principalement en 2022 de la reprise d'une quote-part de l'écart de conversion passif consécutif à l'apport partiel d'actif de la quasi-totalité des activités d'Essilor International réalisé en 2017 dans le cadre du rapprochement entre Essilor et Luxottica pour 24 millions d'euros.

Note 4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une perte de 70 millions d'euros en 2022 contre une perte de 105 millions d'euros en 2021. Cette perte correspond essentiellement :

- aux coûts des programmes d'actionnariat salarié livrés par actions propres EssilorLuxottica à hauteur de 41 millions d'euros (82 millions en 2021) et qui se composent principalement du nouveau plan d'actions de performance attribué en 2022 (20 millions d'euros), de la cession d'actions propres aux salariés du Groupe dans le cadre du plan Boost (26 millions d'euros) et d'un produit net lié à la revalorisation des plans d'actions de performance provisionnés au 31 décembre 2021 (produit de 5 millions d'euros contre une charge de revalorisation de 45 millions d'euros en 2021). Ces coûts sont présentés nets des refacturations aux filiales du Groupe ;
- aux amortissements dérogatoires reconnus sur la période et portant sur l'amortissement des frais d'acquisitions des titres de participation pour 28 millions d'euros (23 millions d'euros en 2021).

Note 5 Impôts sur les bénéfices

5.1. Résultats hors évaluation fiscale dérogatoire

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
Résultat de l'exercice	(101)	(153)
Impôt sur les bénéfices (produit) / charge	(27)	(22)
Résultat avant impôt	(128)	(175)
Variation des provisions réglementées	29	23
Résultat avant impôt, hors évaluation fiscale dérogatoire	(99)	(152)

5.2. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre éléments courants et exceptionnels se décompose comme suit :

2022 <i>En millions d'euros</i>	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	(58)	-	(58)
Résultat exceptionnel	(70)	-	(70)
Résultat de l'intégration fiscale	-	27	27
RÉSULTAT NET			(101)

2021 <i>En millions d'euros</i>	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	(70)	-	(70)
Résultat exceptionnel	(105)	-	(105)
Résultat de l'intégration fiscale	-	22	22
RÉSULTAT NET			(153)

5.3. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

5.3.1. Actif

Aucun produit d'impôt différé n'a été comptabilisé.

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Provision pour indemnités de fin de carrière	0	0
TOTAL	0	0
Déficits reportables fiscalement ^(a)	49	160
Taux d'impôt futur	25,83 %	25,83 %
Soit un impôt correspondant de :	13	41

(a) Ce déficit reportable cumulé correspond à celui du groupe d'intégration fiscale. EssilorLuxottica estime pouvoir utiliser ses déficits reportables.

5.3.2. Passif

Aucune charge d'impôt différé n'a été comptabilisée.

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Amortissements dérogatoires	92	63
TOTAL	92	63
Taux d'impôt futur	25,83 %	25,83 %
Dette fiscale future	24	16

Note 6 Immobilisations financières

6.1. Tableau de synthèse

2022 <i>En millions d'euros</i>	Valeur au 1 ^{er} janvier 2022	Augmen- tations	Diminutions	Mouve- ments	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur au 31 décembre 2022
Participations ^(a)	35 017	27	-	-	-	-	35 043
Créances rattachées à des participations ^(b)	625	373	(500)	-	-	-	498
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) ^(c)	50	49	-	-	-	-	99
Autres immobilisations financières	0	0	0	-	-	-	0
Valeur brute	35 692	449	(500)	-	-	-	35 639
Dépréciations	-	-	-	-	(13)	-	(13)
VALEUR NETTE	35 692	449	(500)	-	(13)	-	35 627

(a) Augmentation des participations liée principalement au solde de l'acquisition de GrandVision suite à la réalisation de la procédure de retrait obligatoire pour 11 millions d'euros (frais d'acquisition inclus) et à la création de la filiale détenue à 100% EssilorLuxottica Ré pour un montant de 16 millions d'euros.

(b) Au 31 décembre 2022, ce poste correspond aux prêts octroyés à Luxottica France de 125 millions d'euros à échéance en avril 2024, aux prêts octroyés à GrandVision pour un montant de 370 millions d'euros à échéance en avril 2024 et aux intérêts courus. Le prêt existant au 31 décembre 2021 et octroyé à Luxottica Group pour 500 millions d'euros a été remboursé sur l'exercice.

(c) Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) correspondent à des participations minoritaires de long-terme dans des sociétés cotées dont la valeur d'utilité de chacune des participations correspond à la moyenne des cours de bourse sur le dernier mois de l'année. En 2022, la Société a pris une participation à long terme de 2,5 % dans une société cotée aux Etats-Unis opérant dans le secteur de la vente au détail de produits optiques. La valeur brute de cette participation est de 49 millions d'euro et sa valeur d'utilité au 31 décembre 2022 de 73 millions d'euros. La seconde ligne correspond à une participation long terme de 6,6 % dans Synsam Group, société suédoise de commerce de détail dans le secteur de l'optique. La valeur brute de cette participation est de 50 millions d'euros. Sa valeur d'utilité étant de 37 millions d'euros, une dépréciation a été comptabilisée en conséquence pour 13 millions d'euros.

2021 <i>En millions d'euros</i>	Valeur au 1 ^{er} janvier 2021	Augmen- tations	Diminutions	Mouve- ments	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur au 31 décembre 2021
Participations ^(a)	27 763	7 222	-	32	-	-	35 017
Créances rattachées à des participations ^(b)	616	773	(764)	-	-	-	625
Autres titres immobilisés (actions propres) ^(c)	42	-	(42)	-	-	-	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) ^(d)	-	50	-	-	-	-	50
Autres immobilisations financières ^(e)	32	-	-	(32)	-	-	0
Valeur brute	28 453	8 045	(806)	-	-	-	35 692
Dépréciations	4	-	-	-	-	(4)	-
VALEUR NETTE	28 449		(806)				35 692

(a) Augmentation des participations liée principalement à l'acquisition de GrandVision à hauteur de 99,84 % du capital (incluant des frais d'acquisition à hauteur de 51 millions d'euros incorporés dans le coût d'acquisition des titres).

(b) Au 31 décembre 2021, ce poste correspond aux prêts octroyés à Luxottica Group S.p.A. dont 500 millions d'euros arrivant à échéance en février 2024 et 125 millions d'euros à échéance en avril 2024.

(c) Le solde à l'ouverture des autres titres immobilisés correspondait aux actions propres qui ont été livrées sur la période aux salariés du Groupe dans le cadre des plans internationaux d'actionnariat salarié.

(d) L'augmentation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) correspondant à une prise de participation long terme de 6,6 % dans Synsam Group, société suédoise de commerce de détail dans le secteur de l'optique. La valeur brute de cette participation est de 50 millions d'euros. Synsam group étant une entité cotée, sa valeur d'utilité a été calculée sur la base de la moyenne des cours de bourse du titre du dernier mois de l'exercice et s'établit à 70 millions d'euros.

(e) Reclassement des frais d'acquisition GrandVision capitalisés au 31 décembre 2020 de Immobilisations en cours à Participations, reclassement comptabilisé à la date d'acquisition de GrandVision (1^{er} juillet 2021).

6.2. Tableau des filiales et participations

Au 31 décembre 2022, les filiales et participations d'EssilorLuxottica sont toutes détenues à au moins 50 % :

En millions d'euros	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Luxottica Group S.p.A.	29	4 563	100 %	22 125	22 125	-	-	3 978	749	-
Essilor International (SAS)	278	6 253	100 %	5 487	5 487	-	-	1 196	280	-
GrandVision B.V.	5	1 706	100 %	7 264	7 264	370	-	-	269	-
Essilor Manufacturing India Pvt Ltd	27	5	100 %	28	28	-	-	41	(2)	-
Essilor India Pvt Ltd	114	(32)	100 %	115	115	-	-	62	(2)	-
EssilorLuxottica Ré	16	-	100 %	16	16	-	-	-	-	-
Essilor Korea Co Ltd	1	(4)	50 %	3	3	-	-	27	32	15
ONBITT Co Ltd	0	5	51 %	5	5	-	-	7	2	-

Luxottica Group S.p.A. est une société italienne. Avec ses filiales, la société conçoit, fabrique et distribue ses marques de lunettes. Ses marques les plus connues sont Ray-Ban, Persol et Oakley.

Essilor International (SAS) est une société basée en France. Avec ses filiales, la société élabore, de leur conception à leur fabrication, de larges gammes de verres pour corriger et protéger la vue et développe et commercialise également des équipements pour les laboratoires de prescription, ainsi que des instruments et des services destinés aux professionnels de l'optique.

GrandVision B.V. est une société basée aux Pays-Bas. Avec ses filiales, la société est leader mondial dans la vente au détail d'optique à travers un réseau de plus de 7 000 magasins répartis dans plus de quarante pays. Ses enseignes les plus connues sont Apollo-Optik, Générale d'Optique, GrandOptical, Pearle, MasVision in et Vision Express.

Tests de dépréciation des titres de participation

Les titres de participation détenus par la société ont fait l'objet d'un test de dépréciation en comparant la valeur d'utilité à la valeur nette comptable des titres détenus. En particulier :

- concernant les titres Luxottica Group S.p.A. et GrandVision B.V., filiales détenues à 100 %, la valeur d'utilité est déterminée sur la base de projections de flux futurs de trésorerie générées par ses activités. Ces flux futurs de trésorerie ont été établis sur la base de l'estimation budgétaire pour l'année 2023 et sur un plan d'affaires à 3 ans jusqu'en 2026. Le coût moyen pondéré du capital s'élève à 9,5 % (6,4 % en 2021). Au 31 décembre 2022, leurs valeurs d'utilités sont supérieures à la valeur comptable ;
- concernant les titres Essilor International (SAS), entité détenue à 100 %, la valeur d'utilité, déterminée sur la base de la quote-part de ses capitaux propres, est supérieure à la valeur brute des titres de participation.

Note 7 Actif circulant

7.1. Échéances des créances de l'actif circulant

En millions d'euros	31 décembre 2022
Plus d'un an	-
Moins d'un an	403
Clients et comptes rattachés	2
Autres créances ^(a)	401
TOTAL	403

(a) Le poste Autres créances est principalement composé de la facturation des programmes d'actionnariat salariés (plans d'actions de performance définitivement acquis en 2022 et plan Boost) pour 237 millions d'euros, du solde du compte courant de cash pooling débiteur pour un montant de 99 millions d'euros, du solde des comptes courants d'intégration fiscale débiteur à hauteur de 45 millions d'euros et de créances fiscales pour un montant de 18 millions d'euros.

7.2. Produits à recevoir

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Créances :		
• Clients factures à établir	7	2
• Autres créances ^(a)	461	786
TOTAL	468	788

(a) Le poste Autres créances est principalement composé du produit de refacturation attendu des coûts des plans d'actions de performance attribués depuis octobre 2020 pour un solde de 461 millions d'euros au 31 décembre 2022 (753 millions d'euros en 2021).

7.3. Instruments financiers

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Instruments de couverture ^(a)	4	28
TOTAL	4	28

(a) Ce poste correspond à la revalorisation des instruments de couverture mis en place pour couvrir le risque de change associé à la dette libellée en dollar américain de la Société.

Note 8 Valeurs mobilières de placement

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022		31 décembre 2021
	Brut	Net	Net
Certificats de dépôts à terme ^(a)	-	-	1 495
Actions propres ^(b)	360	360	231
TOTAL	360	360	1 726

(a) Les Certificats de dépôts correspondent à une catégorie de valeurs mobilières de placement dont le risque de variation de valeur est non significatif. Au 31 décembre 2021, le solde comprenait exclusivement des certificats de dépôts en euro.

(b) Les actions propres présentées en Valeurs mobilières de placement sont destinées à être attribuées ou cédées aux salariés et mandataires sociaux d'EssilorLuxottica et des sociétés liées. Les transactions sur actions propres intervenues en 2022 sont présentées dans le tableau ci-après.

Mouvements sur actions propres

<i>En millions d'euros</i>	Nombre d'actions	Valeur nette comptable
Situation au 1^{er} janvier 2022	1 382 761	231
Rachat d'actions	2 987 123	470
Acquisitions définitives d'actions de performance	(1 545 101)	(260)
Plan Boost (cession d'actions aux salariés)	(419 821)	(74)
Acquisitions dans le cadre d'options d'achat d'actions	(44 312)	(9)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022	2 360 650	360

4 États financiers

Comptes annuels de la société EssilorLuxottica

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022, le poste *Actions propres* est en augmentation nette de 128 millions d'euros en raison de la livraison d'actions propres dans le cadre de programmes d'actionnariat salariés ainsi que de la mise en œuvre des trois programmes de rachat d'actions ci-dessous initiés par la Société :

- Achat de 1 500 000 actions EssilorLuxottica à un prix moyen de 174,14 euros par action entre le 1^{er} et le 8 février 2022 et correspondant à un montant total de 262 millions d'euros (incluant les frais de transaction). Ce programme de rachat d'actions, annoncé le 1^{er} février 2022, a été lancé conformément à la dixième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 21 mai 2021 ;
- Achat de 938 409 actions EssilorLuxottica à un prix moyen de 139,14 euros par action entre le 17 juin et le 31 août 2022 et correspondant à un montant total de

131 millions d'euros (incluant les frais de transaction). Ce programme de rachat d'actions, annoncé le 17 juin 2022, a été lancé conformément à la quatorzième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 25 mai 2022 ;

- Achat de 548 714 actions EssilorLuxottica à un prix moyen de 139,30 euros par action entre le 27 septembre et le 31 décembre 2022 et correspondant à un montant total de près de 77 millions d'euros (incluant les frais de transaction). Ce programme de rachat d'actions, annoncé le 23 septembre 2022, a été lancé conformément à la quatorzième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 25 mai 2022. A la date de clôture de l'exercice, ce programme est toujours en cours avec un mandat donné de racheter jusqu'à 1 500 000 actions EssilorLuxottica d'ici le 31 mars 2023 en fonction des conditions de marché.

Note 9 Charges constatées d'avance

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Charges constatées d'avance de nature :		
• Exploitation	1	2
• Financière ^(a)	13	18
TOTAL	15	21

(a) Correspond aux frais d'émission des emprunts.

Note 10 Capitaux propres

10.1. Mouvements sur le capital social

	Nombre de titres				Au 31 décembre 2022	Valeur nominale <i>(en euros)</i>
	Au 1 ^{er} janvier 2022	Créés	Annulés	Échangés		
Actions ordinaires	441 925 033	5 722 297	-	-	447 647 330	0,18
TOTAL	441 925 033	5 722 297	-	-	447 647 330	0,18

10.2. Tableau de variation des capitaux propres

<i>En millions d'euros</i>	Capital social	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserves et Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Capitaux propres
Capitaux propres Au 1^{er} janvier 2022	80	22 425	1 645	(153)	63	24 060
Augmentations de capital :						
• Options de souscription d'actions	0	7	-	-	-	7
• Plans d'actions de performance	0	-	(0)	-	-	0
• Fonds commun de placement	0	31	-	-	-	31
Autres mouvements de l'exercice	-	(0)	0	-	28	28
Affectation du résultat	-	-	(153)	153	-	-
Résultat de la période	-	-	-	(101)	-	(101)
Dividende	1	649	(1 104)	-	-	(454)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022	81	23 112	388	(101)	92	23 571

Le capital a été porté à 80 576 519,40 euros correspondant à une augmentation de 5 722 297 actions ordinaires suite aux :

- paiement du dividende en actions (4 789 194 actions) ;
- augmentation de capital réservée aux salariés du groupe EssilorLuxottica (232 868 actions) ;

Paiement du dividende en actions

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires d'EssilorLuxottica du 25 mai 2022 a approuvé la distribution d'un dividende de 2,51 euros par action ordinaire au titre de l'année 2021, soit un dividende total de 1 104 millions d'euros. L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires a décidé de donner aux actionnaires la possibilité de recevoir leur dividende en actions nouvellement émises au prix de 135,60 € par action (dit dividende en actions). A l'issue de la période d'option le 15 juin 2022, 258 731 714 droits à dividende ont été exercés en faveur du paiement du dividende 2021 en actions, en conséquence :

- 4 789 194 actions nouvelles EssilorLuxottica ont été émises et livrées, représentant une distribution de dividende de 649 millions d'euros ; et

- livraison par actions nouvelles de plans d'actions de performance (630 729 actions) ;
- levées d'options de souscription d'actions (69 506 actions)

- 454 millions d'euros versés en numéraire aux actionnaires n'ayant pas opté pour le dividende en actions.

Le dividende en actions ainsi que celui en numéraire ont été payés le 21 juin 2022. Ce même jour, les actions nouvelles EssilorLuxottica ont été admises aux négociations sur Euronext Paris. Les actions ordinaires nouvelles remises en paiement du dividende confèrent les mêmes droits que les actions anciennes et portent jouissance courante, c'est-à-dire qu'elles donnent droit à toute distribution mise en paiement à compter de leur émission.

10.3. Options de souscription et d'achat d'actions, actions de performance et augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe

10.3.1. Options de souscription et d'achat d'actions :

Le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'administration qui décide de l'attribution. La plus-value sur les options attribuées depuis 2004 (différence entre le cours moyen de l'action pendant les trois mois calendaires avant le mois de la levée de l'option et le prix d'exercice) est limitée à 100 % du prix d'exercice.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 2018, les plans d'options d'achat d'actions autorisés depuis cette date portent sur des achats d'actions propres et non plus sur des émissions d'actions nouvelles.

Les options de souscription et d'achat d'actions sont soumises à des conditions de performance du cours de l'action sur une période de deux à six ans postérieure à la date d'attribution, en plus de la limitation à 100 % de la plus-value.

Les options d'achat d'actions font l'objet d'une provision pour risques et charges pour un montant de 14 millions d'euros avant refacturation, voir note 11 – État des provisions.

L'évolution du nombre d'options de souscription existantes à la clôture de l'exercice est détaillée ci-après :

	Nombre d'options de souscription au 1 ^{er} janvier 2022	Attributions de l'exercice	Options annulées ou échues	Levées d'options	Nombre d'options de souscription au 31 décembre 2022
Options de souscription d'actions	126 080	-	(1 610)	(55 304)	69 166
Options d'achat d'actions	443 948	-	(4 719)	(44 312)	394 907
TOTAL	570 018	-	(6 329)	(99 616)	464 073

10.3.2. Actions gratuites soumises à des conditions de performance :

La Société procède à l'attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance du cours de l'action. Le nombre d'actions définitivement attribuées est fonction de l'évolution du cours de l'action EssilorLuxottica sur la durée du plan par rapport au cours de référence à la date d'attribution (moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'administration qui décide de l'attribution).

Le nombre maximum d'actions de performance qui seraient attribuées si les conditions de performance étaient réalisées est :

- Attributions 2022 : 2 159 629 actions ;
- Attributions 2021 : 2 684 813 actions ;
- Attributions 2020 : 1 941 124 actions.

Modes de livraison des plans d'actions de performance

- Les plans d'actions de performance émis depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 2018 portent sur des attributions d'actions existantes conformément à la décision de cette assemblée. Les coûts liés à ces plans font l'objet de provisions dans les comptes de la société en application de la Note 1.8 – Méthodes de comptabilisation et d'évaluation des provisions. Le montant de ces provisions s'élève à 525 millions d'euros avant refacturation au 31 décembre 2022.
- Les plans émis avant le 29 novembre 2018 portaient sur des attributions d'actions nouvelles à émettre et le dernier plan a été définitivement attribué en mai 2022.

L'évolution du nombre d'actions de performance existantes à la clôture de l'exercice est détaillée ci-après :

	Nombre d'actions de performance au 1 ^{er} janvier 2022	Attributions de l'exercice	Actions de performance annulées	Attributions définitives d'actions de performance	Nombre d'actions de performance au 31 décembre 2022
Actions de performance	7 256 975	2 174 013	(932 328)	(1 713 094)	6 785 566
TOTAL	7 256 975	2 174 013	(932 328)	(1 713 094)	6 785 566

10.3.3. Augmentations de capital réservées aux salariés :

Les principales caractéristiques des souscriptions du fonds commun de placement EssilorLuxottica sont :

En euros	2022	2021
Prix de souscription	131,79 €	147,63 €
Montant de la décote totale	32,95 €	36,91 €
Nombre d'actions souscrites	232 868	177 863

Note 11 État des provisions

2022 En millions d'euros	Valeur au 1 ^{er} janvier 2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (utilisées)	Reprises de l'exercice (non utilisées)	Valeur au 31 décembre 2022
Provision pour risques sur attribution d'actions et d'options ^(a)	844	33	(338)	-	539
Provisions pour retraites et pensions	1	(0)	-	-	1
TOTAL	845	33	(338)	-	540

(a) La dotation aux provisions pour risques sur attributions d'actions gratuites existantes et d'options d'achat d'actions correspond à la charge relative aux plans attribués sur l'exercice (146 millions d'euros) net de la mise à jour des coûts des plans attribués entre octobre 2020 et décembre 2021 (diminution de 113 millions d'euros) sur la base des hypothèses actuarielles observées à la clôture de l'exercice. Les reprises de provisions sont relatives aux provisions existantes au 31 décembre 2021 et portant sur les plans définitivement acquis en 2022).

2021 En millions d'euros	Valeur au 1 ^{er} janvier 2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (utilisées)	Reprises de l'exercice (non utilisées)	Valeur au 31 décembre 2021
Provision pour risques sur actions de performance et actions sous conditions ^(a)	368	650	(173)	-	844
Provisions pour retraites et pensions	1	1	-	(1)	1
TOTAL	369	651	(173)	(1)	845

(a) La dotation aux provisions pour risques sur attributions d'actions gratuites existantes et d'options d'achat d'actions correspond à la charge relative aux plans attribués sur l'exercice (175 millions d'euros) ainsi qu'à la mise à jour des coûts des plans attribués entre novembre 2018 et décembre 2020 (441 millions d'euros) sur la base des hypothèses actuarielles observées à la clôture de l'exercice. Les reprises de provisions sont relatives aux provisions existantes au 31 décembre 2020 et portant sur les plans livrés au cours de l'exercice (reprises sur plans sous conditions de présence pour 75 millions d'euros et plans d'actions de performance 2018 pour 98 millions d'euros).

Note 12 Dettes

12.1. Échéances des dettes financières

12.1.1. Répartition de la dette totale par échéance et par type

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
À moins d'un an	1 255	3 029
Placements privés américains ^(a)	29	177
Emprunts obligataires ^(a)	1 000	265
Intérêts sur emprunts obligataires et placements privés américains ^(a)	30	35
Programmes de papier commercial	-	-
Emprunts filiales ^(b)	181	2 524
Autres dettes financières	15	28
À plus d'un an et moins de 5 ans	5 644	5 079
Placements privés américains ^(a)	94	26
Emprunts obligataires ^(a)	5 550	5 050
Autres dettes financières	-	3
À plus de 5 ans	2 250	3 838
Placements privés américains ^(a)	-	88
Emprunts obligataires ^(a)	2 250	3 750
TOTAL	9 149	11 946

(a) Composent le poste du bilan Emprunts obligataires pour un total de 9 391 millions d'euros.

(b) Les emprunts auprès de filiales sont composés d'emprunts avec EOA Holding Co. Inc. pour 2 030 millions de dollars américains (1 793 millions d'euros), avec Luxottica Group SpA pour 535 millions d'euros, avec Luxottica Retail Australia Pty. Ltd pour 220 millions de dollars australiens (141 millions d'euros), avec Luxottica South Pacific Holdings Pty. Ltd pour 65 millions de dollars australiens (41 millions d'euros), avec Luxottica Retail New Zealand Ltd pour 24 millions de dollars néo-zélandais (14 millions d'euros), et des intérêts courus non échus relatifs à ces emprunts.

12.1.2. Répartition des dettes financières par devise

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
EUR	8 845	9 394
USD	123	2 355
AUD	168	183
NZD	13	14
TOTAL	9 149	11 946

12.1.3. Covenants et clauses de nantissement

Les financements de la Société ne font pas l'objet de covenants financiers particuliers. Seuls les placements privés américains sont soumis à un ratio financier spécifique.

Les emprunts obligataires émis en novembre 2019 et juin 2020 comportent une clause de nantissement interdisant sous

condition à la Société et aux autres sociétés du Groupe d'apporter des garanties ou des sûretés au profit de tierces parties sans le consentement des prêteurs au-delà de certaines limites. Le non-respect de cette clause déclencherait une demande de remboursement de la dette restant à payer.

Les covenants et clauses de nantissement sont respectés au 31 décembre 2022.

12.2. Échéances des autres dettes

12.2.1. Répartition de la dette d'exploitation et dettes diverses par échéance et par type

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
À moins d'un an	3 706	1 638
Dettes d'exploitation	4	22
Dettes diverses ^(a)	3 702	1 616
À plus d'un an et moins de 5 ans	-	-
À plus de 5 ans	-	-
TOTAL	3 706	1 638

(a) Le poste Dettes diverses est principalement composé du solde du compte courant créditeur entre EssilorLuxottica et Essilor International (SAS) à hauteur de 3 682 millions d'euros. Au 31 décembre 2021, le solde de ce compte était de 1 560 millions d'euros.

12.3. Charges à payer

Les charges à payer incluses dans les *dettes financières* et dans les *dettes d'exploitation et diverses* sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Intérêts courus sur emprunts	30	35
Dettes fiscales et sociales	10	9
Autres dettes d'exploitation	8	9
TOTAL	48	53

Note 13 Écarts de conversion

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Écart de conversion passif ^(a)	12	36
TOTAL	12	36

(a) L'apport partiel d'actif de la quasi-totalité des activités d'Essilor International réalisé en 2017 dans le cadre du rapprochement entre Essilor et Luxottica avait généré un écart de conversion passif de 80 millions d'euros, qui a été partiellement repris depuis.

Note 14 Engagements hors bilan

14.1. Engagements financiers

Le montant des lignes de crédit confirmées non tirées au 31 décembre 2022 s'élève à 2 258 millions d'euros.

14.1.1. Instruments de change

Au 31 décembre 2022, les opérations de change à terme sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	Montants contractuels (cours initial)	Valeur de marché au 31 décembre 2022
CCS acheteurs d'USD / vendeurs d'EUR	-	-
Swap acheteur à terme de devises	182	(1)
TOTAL		(1)

14.1.2. Instruments de taux

<i>En millions d'unités de devise</i>	Notionnel USD	Notionnel EUR	Valeur de marché au 31 décembre 2022 (EUR)
Swaps de taux d'intérêt payeur taux variable	300	300	(2)
TOTAL	300	300	(2)

Ces instruments viennent couvrir les financements à taux fixe portés par EssilorLuxottica.

14.2. Engagement en matière de crédit-bail

Absence d'engagement de crédit-bail.

14.3. Engagement de paiements futurs

14.3.1. Obligations contractuelles 2022

<i>En millions d'euros</i>	Paiements dus par période			Total
	À 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Contrat de location simple	1	6	0	7
TOTAL	1	6	0	7

14.4. Garanties et cautions

Les garanties et cautions sont principalement composées de garanties accordées par la société mère aux filiales du Groupe et représentent un montant total de 433 millions d'euros.

Note 15 Informations sur le personnel

15.1. Engagements de retraites, médailles du travail et assimilés

15.1.1. Complément de retraite

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2022 sont les taux d'inflation (2,00 %), taux de rotation de personnel, taux d'augmentation des salaires (entre 2,00 % à 4,20 %), taux d'actualisation (3,75 %) et taux de rendement des actifs (2,40 %).

Le montant global de l'engagement ainsi évalué s'élevait à 8 millions d'euros.

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Valeur actuelle des engagements	8	7
Valeur de marché des actifs des fonds	(6)	(6)
Éléments différés ^(a)	(2)	(2)
PROVISION (ACTIF) CONSTATÉ DANS LES COMPTES	(0)	(1)

(a) Les éléments différés correspondent aux pertes ou gains actuariels. L'actif est présenté en charges constatées d'avance au bilan.

15.1.2. Indemnités de fin de carrière

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Valeur actuelle des engagements	0	0
PROVISION CONSTATÉE DANS LES COMPTES	0	0

15.1.3. Impact sur le résultat de l'exercice

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
Coût des services rendus sur la période	1	1
Charge d'intérêt sur l'actualisation	0	0
Cotisations versées	-	-
Réduction de régime	-	2
Indemnités versées	-	-
Pertes (gains) actuariels	0	0
CHARGE (PRODUIT) DE L'EXERCICE	1	3

15.2. Effectif moyen

Ventilation de l'effectif moyen	2022	2021
Cadres	29	17
Agents de maîtrise et employés	1	1
TOTAL	30	18

15.3. Rémunération des dirigeants

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
Organes de direction ^(a)		
Rémunérations perçues ^(b)	8	6
Engagements d'indemnité de départ à la retraite (valeur actuarielle)	0	0
Engagements de retraite supplémentaire (valeur actuarielle)	8	6
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ^(c)	6	6
Organes d'administration		
Rémunérations perçues	1	2

(a) Montants 2022 incluant les rémunérations perçues et engagements qui concernent Leonardo Del Vecchio, au titre de son mandat social de Président du Conseil d'administration jusqu'au 27 juin 2022, (date de son décès), Francesco Milleri au titre de son mandat social de Directeur Général puis de Président-Directeur Général à compter du 28 juin 2022 et Paul du Saillant au titre de son mandat social de Directeur Général Délégué en 2022. Montants 2021 incluant les rémunérations perçues et engagements qui concernent Leonardo Del Vecchio, Francesco Milleri et Paul du Saillant au titre de leurs mandats sociaux respectifs de Président du Conseil d'administration, Directeur Général et Directeur Général Délégué en 2021.

(b) Rémunérations versées par EssilorLuxottica ou l'une de ses filiales.

(c) Les montants indiqués correspondent à la juste valeur comptable des actions de performance conformément aux normes IFRS. Il ne s'agit donc pas des montants réels qui pourraient être dégagés lors de l'acquisition des actions, si celles-ci deviennent acquises. Il est par ailleurs rappelé que les attributions d'actions sont soumises à des conditions de présence et de performance.

Note 16 Transactions entre parties liées

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune convention nouvelle avec les parties liées au sens de l'article R. 123-198 11 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui n'auraient pas été des conditions normales de marché.

Note 17 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 1^{er} janvier et le 22 février 2023, date d'arrêt de ces états financiers annuels par le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica.

4.6 Autres informations relatives aux comptes annuels de la société EssilorLuxottica

4.6.1 Dépenses somptuaires

Absence de dépenses somptuaires.

4.6.2 Délais de paiement des fournisseurs

En application de l'article D441-6 du Code de commerce, le tableau ci-après présente les factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

En millions d'euros	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	54	6	5	3	11	25
Montant total des factures concernées – TTC	1	0	0	0	1	1
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice – TTC	5,5 %	-0,3 %	0,1 %	0,8 %	3,0 %	3,7 %
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL – ARTICLE L.441-10 OU ARTICLE L.441-11 DU CODE DE COMMERCE)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement			Délais contractuels et délais légaux			

4.6.3 Résultats (et autres éléments caractéristiques) des cinq derniers exercices

Capital en fin d'exercice <i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2018 ^(f)
Capital social	81	80	79	79	77
Nombre d'actions ordinaires existantes	447 647 330	441 925 033	439 000 648	437 533 516	426 777 218
dont actions propres	2 360 650	1 382 761	1 986 459	787 310	1 099 757

Opérations et résultats de l'exercice <i>En millions d'euros</i>	2022	2021	2020	2019	2018 ^(f)
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt et charges calculées	(398)	314	671	(60)	195
(amortissements et provisions)					
Impôt sur les bénéfices (produit)	(27)	(22)	(39)	(6)	0
Résultat après impôt et charges calculées	(101)	(153)	613	(58)	395
(amortissements et provisions)					
Résultat distribué	1 446 ^(a)	1 111 ^(b)	977 ^(c)	- ^(d)	887 ^(e)

Résultats par action <i>En euros</i>	2022	2021	2020	2019	2018 ^(f)
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant charges calculées (amortissements et provisions) hors actions propres	(0,83)	0,76	1,62	(0,12)	0,45
Résultat après impôt, participation des salariés et charges calculées (amortissements et provisions) hors actions propres	(0,23)	(0,35)	1,40	(0,13)	0,90
Dividende net attribué à chaque action ordinaire	3,23 ^(a)	2,51 ^(b)	2,23 ^(c)	- ^(d)	2,04 ^(e)

Personnel <i>En millions d'euros, sauf effectif moyen</i>	2022	2021	2020	2019	2018 ^(f)
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	30	18	17	12	10
Montant masse salariale de l'exercice	12	9	5	5	4
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	5	11	3	7	(2)

(a) Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale du 17 mai 2023. Le dividende sera prélevé sur les *Autres réserves* pour 279 millions d'euros et sur les *primes sur capital* pour 1 167 millions d'euros.

(b) Dividende prélevé sur les *Autres réserves*.

(c) Ce montant global comprend le résultat net distribuable de l'année 2020 à hauteur de 555 millions d'euros ainsi que le prélèvement sur les autres réserves distribuables d'un montant de 422 millions d'euros. Ce dividende inclut l'acompte sur dividende versé le 28 décembre 2020, au titre de l'année 2020, pour un montant global de 503 millions d'euros.

(d) Le 18 avril 2020, au vu de la pandémie de Covid-19, le Conseil d'administration a décidé de ne pas soumettre au vote de l'Assemblée Générale du 25 juin 2020 la distribution d'un dividende pour l'exercice 2019.

(e) Y inclus une quote-part de réserves distribuables.

(f) L'augmentation de capital intervenue en 2018 résulte principalement de l'apport par Delfin S.à.r.l. de sa participation dans Luxottica Group S.p.A. à EssilorLuxottica.

4.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EssilorLuxottica relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et

donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date

d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 35 milliards d'euros et représentent 94,7% du total du bilan de la société. À leur date d'entrée au bilan, les titres de participation sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport.

Les participations détenues dans les sociétés Luxottica Group S.p.A, Essilor International (SAS) et GrandVision B.V., qui représentent 99,5% des titres de participation au 31 décembre 2022, ont été estimées à leur valeur d'utilité déterminée sur la base d'une analyse multicritères tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de

la filiale ou de projections de flux de trésorerie futurs. Si leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée.

Compte tenu de la valeur significative des titres de participation au bilan de la société et des jugements exercés par la Direction, dans un contexte macroéconomique complexe et évolutif notamment en raison du conflit en Ukraine et des risques climatiques et environnementaux, tant au niveau du choix de la méthode d'évaluation retenue que des principales hypothèses retenues, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont essentiellement consisté à :

- apprécier les méthodes de valorisation retenues afin de déterminer la valeur d'utilité des titres de participation au 31 décembre 2022 ;
- apprécier le caractère raisonnable des hypothèses clés et des estimations retenues par la Direction pour déterminer la valeur d'utilité, en particulier les flux de trésorerie actualisés retenus pour les titres Luxottica Group S.p.A et GrandVision B.V. ;
- vérifier que la note 1.2 Règles et méthodes comptables – Immobilisations financières et la note 6 Immobilisations financières de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui

sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) devenue EssilorLuxottica par les Assemblées Générales du 14 juin 1983 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers et du 11 mai 2007 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2022, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la quarantième année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la seizième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit et des risques

Nous remettons au Comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 1^{er} mars 2023

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Stéphane Basset Pierre-Olivier Etienne

Mazars
Jean-Luc Barlet Guillaume Devaux

5

Chapitre 5

Informations sociales, environnementales et sociétales

(Déclaration de performance extra-financière 2022 d'EssilorLuxottica)

5.1	L'approche d'EssilorLuxottica en matière de développement durable	306	5.3	Taxonomie Européenne	347
5.1.1	Modèle d'affaires, enjeux environnementaux et sociaux	306	5.4	Prochaines étapes du programme de développement durable d'EssilorLuxottica	351
5.1.2	Engagement des parties prenantes	308	5.5	Note méthodologique et tables de correspondance	351
5.1.3	Gouvernance du Développement Durable	310	5.6	Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière	359
5.1.4	Gestion des risques RSE	310			
5.1.5	Protocole et organisation du reporting extra-financier	315			
5.2	Eyes on the Planet, le programme de développement durable d'EssilorLuxottica	317			
5.2.1	Eyes on Carbon	318			
5.2.2	Eyes on Circularity	324			
5.2.3	Eyes on World Sight	330			
5.2.4	Eyes on Inclusion	333			
5.2.5	Eyes on Ethics	341			

5.1 L'approche d'EssilorLuxottica en matière de développement durable

Introduction

Aider chacun, partout dans le monde, à « mieux voir et mieux être ». La mission d'EssilorLuxottica oriente la stratégie et toutes les actions du Groupe. Elle est au cœur de ses valeurs et principes et guide sa démarche de développement durable.

Agir pour le bien de ses employés, de ses clients, des consommateurs et des communautés, mais aussi pour le bien de la planète constitue l'essence du programme de développement durable du Groupe appelé « Eyes on the Planet » lancé en juillet 2021. Les engagements envers la neutralité carbone, l'économie circulaire, la vision dans le monde, l'inclusion et l'éthique réaffirment que la mission, le développement durable et la stratégie commerciale sont étroitement liés chez EssilorLuxottica. Qu'il s'agisse de lutter contre le changement climatique, de gérer et de réduire la consommation d'eau sur les sites de production, d'améliorer la santé et la sécurité au travail, d'assurer l'égalité des chances ou d'engager les communautés locales dans des initiatives de sensibilisation, le programme « Eyes on the Planet » soutient au quotidien la mission du Groupe (voir section 5.2.3).

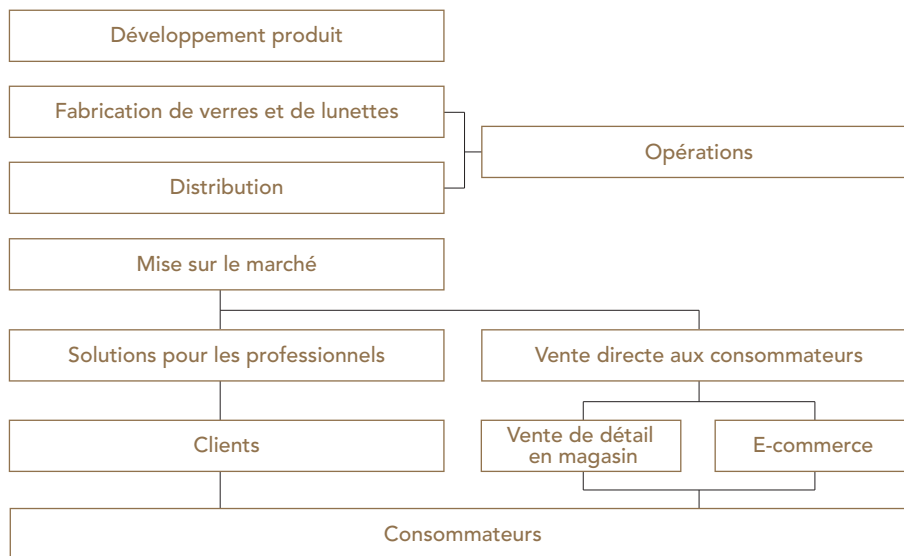
En mettant en œuvre sa stratégie de développement durable, le Groupe contribue à la réalisation de 13⁽¹⁾ des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies qui forment l'Agenda 2030. Par ailleurs, la résolution de l'ONU⁽²⁾ sur la vision adoptée l'an passé renforce encore davantage l'ambition d'EssilorLuxottica d'éliminer la mauvaise vision à travers le monde en une génération.

Ce chapitre constitue la déclaration de performance extra-financière du Groupe en application de l'article L.225-102-1 II du Code de commerce. En outre, la performance extra-financière 2022 est décrite selon les cinq piliers du programme de développement durable du Groupe « Eyes on the Planet » et conformément aux autres réglementations majeures liées au développement durable, telles que le Devoir de Vigilance (voir section 5.2.5) et la Taxonomie Européenne pour les activités durables (voir section 5.3). Une note méthodologique comprenant des tables de correspondance avec les normes GRI, les lignes directrices de la TCFD et la Taxonomie Européenne est disponible à la fin de ce chapitre (voir section 5.5).

5.1.1 Modèle d'affaires, enjeux environnementaux et sociaux

Chez EssilorLuxottica, la création de valeur et la croissance durable vont de pair avec le bien-être des collaborateurs et l'impact social à travers l'ensemble des zones géographiques et des activités. Comme présenté dans le chapitre 1 du présent Document d'enregistrement universel, le modèle économique verticalement intégré du Groupe couvre l'ensemble de la

chaîne de valeur du secteur. Il s'appuie sur l'expertise complémentaire de deux pionniers de l'industrie, le premier dans les technologies avancées des verres et le deuxième dans le savoir-faire unique de la lunetterie iconique afin de redéfinir les standards de l'industrie de la santé visuelle ainsi que l'expérience consommateur associée.



(1) ODD 3 « Bonne santé et bien-être », ODD 4 « Éducation de qualité », ODD 5 « Égalité entre les sexes », ODD 6 « Eau propre et assainissement », ODD 7 « Énergie propre et d'un coût abordable », ODD 8 « Travail décent et croissance économique », ODD 9 « Industrie, innovation et infrastructure », ODD 10 « Inégalités réduites », ODD 11 « Villes et communautés durables », ODD 12 « Consommation et production durables », ODD 13 « Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique », ODD 16 « Paix, justice et institutions efficaces », ODD 17 « Partenariats pour la réalisation des objectifs »

(2) Vision pour tous : accélérer l'action pour atteindre les Objectifs de Développement Durable disponible sur un.org

De par son offre, sa taille et sa présence mondiale, EssilorLuxottica se trouve confrontée à des défis et des opportunités liés à des enjeux sociaux et environnementaux. Le développement durable, tel qu'incarné par le programme Eyes on the Planet, est au cœur de sa stratégie et traite des principaux enjeux environnementaux et sociaux tout au long de sa chaîne de valeur: ses capacités de fabrication de verres et de lunettes, ses centres de distribution, sa chaîne d'approvisionnement et l'utilisation finale de ses produits par les consommateurs.

- **Développement de produits:** Le Groupe a bâti un puissant réseau mondial de R&D soutenu par des communautés scientifiques, industrielles et universitaires expertes, et articulé autour de six domaines : santé visuelle, design et innovation technologique pour la lunetterie, lunettes connectées, lunettes de soleil, transformation digitale et développement durable. Le développement durable et l'innovation vont de pair, le produit étant naturellement au centre de son approche d'économie circulaire afin de minimiser son impact sur l'environnement tout en améliorant l'excellence et la qualité (section 5.2.2). Dans ce contexte, le Groupe met l'accent sur la gestion des talents et les relations avec les partenaires commerciaux. Son approche de l'innovation est soutenue et renforcée par une gestion proactive de la propriété intellectuelle. À la fin de 2022, la société possède plus de 12 000 brevets et crée plus de 3 500 nouveaux modèles de lunettes. Voir la section 1.4.2 du présent Document d'enregistrement universel.
- **Fabrication des verres et des lunettes :** les capacités de production du Groupe, incluant 36 usines de production de masse de verres correctifs et plans ainsi que 14 usines de production de masse de lunettes, contribuent à l'essentiel des impacts environnementaux directs. Ceci est dû aux produits et matières premières utilisés, de la consommation d'énergie et d'eau, de la génération de déchets et des émissions de gaz à effet de serre induites. Étant donné la forte concentration des impacts, EssilorLuxottica met l'accent sur l'eau, l'énergie et les déchets ainsi que sur les actions de santé-sécurité au travail. De plus, les 614 laboratoires de prescription et centres de taillage-montage, parmi lesquels 538 laboratoires de proximité et 76 laboratoires industriels, dont 14 laboratoires intégrés verres et montures qui produisent des offres de paires complètes, composent le dernier maillon de la chaîne de valeur. L'empreinte environnementale des laboratoires de prescription est fragmentée et limitée, et découle principalement de l'utilisation de produits chimiques et de la consommation d'énergie et d'eau (voir la section 1.4.3 du présent Document d'enregistrement universel);
- **Distribution :** EssilorLuxottica dispose d'un réseau mondial de 57 centres de distribution de verres, de montures et de lentilles de contact. Situés à proximité des sites de production, ces centres ont pour fonction de coordonner les flux logistiques entre les fournisseurs, les unités de production, les laboratoires de prescription, les grossistes, les détaillants et les clients. Ainsi, l'essentiel des impacts environnementaux de ces centres provient des émissions de gaz à effet de serre dues au transport (fret aérien et routier, etc.). Par ailleurs, le grand nombre de collaborateurs et la nature de leurs activités exigent également une grande vigilance en matière de santé-sécurité au travail. Le réseau de distribution efficace d'EssilorLuxottica permet de maintenir un contact étroit avec les clients tout en maximisant la visibilité de son portefeuille de marques ;
- **Solutions pour les professionnels :** la Société sert des professionnels de la santé visuelle allant des opticiens indépendants aux chaînes de magasins d'optique, en

passant par les détaillants spécialisés dans les produits solaires, les magasins d'articles de sport qui proposent des lunettes, vêtements et autres accessoires signés Oakley et Costa ou encore les grands magasins et les boutiques « duty free ». EssilorLuxottica compte parmi ses partenaires des plateformes de e-commerce, ainsi que des distributeurs indépendants, qui fournissent des soins de santé visuelle aux communautés éloignées et rurales des régions mal desservies. À cet égard, le programme de modèle économique inclusif du Groupe apporte des soins visuels à des populations jusqu'ici peu desservies et n'ayant pas accès aux réseaux de distribution traditionnels (voir section 5.2.3).

Les services d'avant et d'après-vente, la plateforme d'apprentissage ouverte (Leonardo), la sécurité informatique et la protection des données, les outils numériques qui relient les activités du Groupe à ses clients et à ses consommateurs, ainsi que le support numérique pour les professionnels de santé visuelle sont essentiels à l'instauration de relations de confiance pérennes ;

- **Vente directe aux consommateurs :** l'expertise du Groupe dans la vente de détail lui a conféré une compréhension unique des besoins et des goûts des consommateurs dans les pays clés. Avec environ 18 000 magasins dans le monde et ses propres plateformes e-commerce, EssilorLuxottica vend au consommateur final une vaste gamme de lunettes de vue et de soleil, d'options de verres et de services optiques. Des sites internet attractifs et des solutions omnicanal, ainsi que la formation continue des collaborateurs en magasin permettent de mieux sensibiliser les consommateurs à l'importance de la santé visuelle, ainsi que d'améliorer l'expérience numérique et le service client. Le suivi de la consommation d'énergie dans les magasins en propre complète la vue d'ensemble de l'impact environnemental d'EssilorLuxottica et encourage la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique (par exemple l'éclairage) et de gestion des déchets en magasin.

Le modèle d'entreprise verticalement intégré du Groupe permet de superviser l'ensemble de la chaîne de valeur. Ce contrôle réalisé à chaque étape - du développement du produit à sa distribution - lui permet également de surveiller de près les questions d'environnement, de santé et de sécurité et de droits de l'homme tout au long de la chaîne de valeur et, en fin de compte, d'adopter des pratiques socialement responsables. Dans ce contexte, la Société s'engage à limiter et à réduire constamment son impact sur le climat (voir section 5.2.1).

Les efforts d'EssilorLuxottica en matière de développement durable s'étendent à ses filiales tant en termes de réduction de l'empreinte environnementale (par exemple, efficacité énergétique) que d'impact social sur les collaborateurs locaux (par exemple, opportunités de développement et mobilité) et les communautés (par exemple, accès à des soins visuels de qualité). En outre, les collaborateurs sont encouragés à recevoir une formation sur des sujets liés au développement durable grâce à un parcours d'apprentissage en ligne complet qui est en train d'être développé et dispensé par le biais de la plateforme Leonardo.

Comme indiqué à la section 5.1.4, la Société est engagée à gérer les risques critiques dits de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) dans sa chaîne de valeur, tels que le changement climatique, la gestion des talents et l'offre durable. Dans le même temps, elle répond aux besoins visuels mondiaux croissants avec un vaste portefeuille de lunettes et d'articles de lunetterie innovants dont l'accès généralisé partout dans le monde permettra à la Société de réaliser sa mission (voir section 5.2.3).

5 Informations sociales, environnementales et sociétales

L'approche d'EssilorLuxottica en matière de développement durable

5.1.2 Engagement des parties prenantes

L'approche d'EssilorLuxottica en matière de développement durable s'appuie sur la prise en compte des impacts environnementaux et sociaux de ses activités vis-à-vis des différentes parties prenantes sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Parce que l'importance et le traitement des enjeux sociaux et environnementaux diffèrent d'un pays à l'autre, les relations avec les parties prenantes sont de façon générale assurées localement sous la responsabilité de la Direction de chaque entité légale. Toutefois, étant donné la croissance des activités d'EssilorLuxottica, il est devenu de plus en plus important de veiller à ce que la présence du Groupe soit unifiée dans l'ensemble des marchés. Le Code d'éthique d'EssilorLuxottica énonce les principes qui s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs, sous-traitants, vendeurs et fournisseurs d'EssilorLuxottica, partout et en toutes circonstances.

Selon les cas, les interactions entre les parties prenantes et EssilorLuxottica ont des finalités variées :

- proposer un processus de concertation afin d'anticiper les évolutions des activités, du marché, de la réglementation mais aussi de gérer les risques et d'identifier les opportunités ;

- impliquer les parties prenantes dans les décisions stratégiques via des enquêtes de satisfaction client, l'organisation de forums, de formations, etc. ;
- informer les parties prenantes en fournissant des données fiables et factuelles via les différents outils de communication (brochures, site internet, bilans annuels et réponses à des questionnaires) ;
- contribuer au développement en menant des projets en partenariat, notamment dans les domaines de la santé et de l'environnement, par exemple en soutenant des associations de patients, des programmes d'aide humanitaire, des partenariats avec les universités.

Les relations et une communication transparente avec les parties prenantes sont essentielles, car les besoins et les points de vue de ces dernières orientent la stratégie et les activités du Groupe. En outre, EssilorLuxottica répertorie et répond aux principales préoccupations de ses parties prenantes et communique régulièrement tout au long de l'année sur ses initiatives et actualités en matière de développement durable sur ses canaux internes, y compris le site internet de la Société, les réseaux sociaux et la plateforme de formation Leonardo.

Le tableau ci-dessous présente les principaux thèmes d'engagement des parties prenantes :

Principales parties prenantes	Principaux thèmes
Collaborateurs et organisations représentatives (par exemple : syndicats)	Qualité des conditions de travail Équilibre travail-vie privée Recrutement/Attirer et retenir les talents Initiatives de renforcement des compétences et de formation Égalité des chances, diversité et inclusion
Partenaires d'affaires, y compris concédants de licences	Engagement social et environnemental partagé Collaboration pour l'innovation et de développement Intégrité dans les relations d'affaires
Clients et prescripteurs (par exemple : professionnels de la vue ou opticiens)	Produits innovants et de qualité supérieure Service client de qualité supérieure et formation Marketing responsable Intégrité dans les relations d'affaires Protection des données Achats responsables
Consommateurs	Qualité et efficacité des produits et services Marketing responsable Offre répondant aux nouveaux besoins de santé visuelle liés aux grandes tendances sociétales (numérisation, urbanisation, etc.) Protection des données Produits et services durables
Actionnaires, investisseurs, agences de notation	Management du développement durable Transparence et évaluation de l'activité extra-financière Dimension environnementale (par exemple : énergie, eau, déchets et changement climatique) Dimension sociale (par exemple : acquisition de talents, diversité, droits humains) Dimension économique (par exemple : conduite de l'entreprise, gestion des risques, gouvernance) Gestion des risques RSE
Fournisseurs	Intégrité des affaires et respect de la réglementation et de la loi Co-construction/co-innovation Approvisionnement durable et audit RSE des fournisseurs/Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement Respect des droits humains
ONG et associations de consommateurs	Dialogue et partenariat Transparence (initiatives sociales, empreinte environnementale, performance des produits, etc.) Mécénats et philanthropie
Établissements d'enseignement	Coopération pour la R&D et l'innovation (par exemple : bourses) Attirer et développer les talents
Autorités publiques et gouvernements	Impact social et économique Contribution à la santé visuelle et à l'économie inclusive Loyauté des affaires, y compris le marketing responsable Dialogue et éducation
Communautés locales	Qualité de vie : procurer une vision de qualité pour tous Impact social et économique (par exemple : emplois, soutien de l'économie locale, business inclusif) Sensibilisation et accès à la correction et à la protection de la vision Mécénats et philanthropie

5.1.3 Gouvernance du Développement Durable

Le développement et l'exécution du programme Eyes on the Planet reposent sur un modèle de gouvernance solide et efficace.

Le Comité Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) d'EssilorLuxottica se compose de trois membres, dont deux sont des administrateurs indépendants. Il est présidé par un administrateur indépendant. Le mandat principal du Comité RSE, dans le cadre des attributions du Conseil d'administration, consiste à veiller à ce que la Société mette en œuvre, de manière efficiente, le déploiement de sa mission, pleinement intégrée à sa stratégie.

Comme indiqué à la section 3.1.2.6 du présent Document d'enregistrement universel, les prérogatives du Comité RSE vont au-delà de la philanthropie, de l'économie inclusive et de la conformité réglementaire. Elles concernent aussi la gestion par le Groupe de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux, ainsi que les relations avec l'ensemble des parties prenantes.

En 2021, EssilorLuxottica a créé la Direction RSE et y a pleinement intégré les fonctions RSE d'Essilor et de Luxottica. Elle rapporte directement au Directeur Général et a pour mandat de diriger les efforts vers les défis environnementaux et sociaux et de mettre en œuvre la stratégie et de la feuille de route développement durable du Groupe.

Le rôle de la Direction RSE est d'impliquer et de coordonner avec d'autres directions, fonctions, unités d'affaires et marques la l'exécution et le développement du programme de développement durable « Eyes on the Planet » aux niveaux mondial et local, de manière à ce qu'il soit cohérent avec la mission et à la stratégie commerciale d'EssilorLuxottica (Voir section 5.2). Cela se traduit par les principales responsabilités suivantes :

- assurer une gestion efficace des questions environnementales et sociales tout au long de la chaîne de valeur ;
- faire progresser la sensibilisation et la culture de l'entreprise sur des sujets liés au développement durable tout en favorisant la communication à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe ;

5.1.4 Gestion des risques RSE

Le risque fait partie intégrante de la vie des sociétés et peut se définir comme tout événement incertain capable de porter préjudice à la réalisation des objectifs économiques stratégiques et/ou à la valeur des biens corporels et incorporels de la Société. EssilorLuxottica est exposé à un ensemble de risques environnementaux, sociaux et sociétaux en constante évolution qui peuvent avoir un impact sur sa rentabilité, sa croissance et sa réputation et qui pourraient compromettre la réalisation et le maintien de ses performances globales. Le

- veiller à ce que les activités soient dirigées et coordonnées dans l'ensemble du Groupe conformément à son programme de développement durable, en partageant également les meilleures pratiques et en encourageant les collaborations et les groupes de travail interfonctionnels ;
- garantir le respect des obligations d'information extra-financière et des autres réglementations importantes en matière de durabilité ;
- identifier et gérer les risques RSE en coordination avec la Direction des Risques du Groupe ;
- fournir des conseils et une expertise sur la mise en œuvre de la stratégie de développement durable du Groupe au niveau local ou au niveau des marques, et mener des actions ascendantes visant à améliorer les efforts de développement durable de la Société sur le terrain.

Chaque membre de la Direction RSE est responsable du développement et de l'exécution d'un pilier spécifique et/ou travaille de manière transversale avec de nombreux collègues dans différentes fonctions et régions pour garantir que le programme, la feuille de route et les tâches sont bien ancrés au sein du Groupe.

Comme décrit au paragraphe 3.3 du présent Document d'enregistrement universel, un critère RSE est inclus dans la rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux et est lié aux efforts poursuivis dans le cadre du programme de développement durable « Eyes on the Planet ». Afin de refléter l'importance de la RSE dans la stratégie du Groupe, le poids dans la rémunération variable annuelle a été doublé en 2023. En outre, depuis 2022, le critère RSE est également inclus dans la rémunération variable annuelle de plus de 15 000 collaborateurs.

Groupe a une aversion pour le risque à l'égard des événements susceptibles d'avoir une incidence négative sur la sécurité ou le bien-être des salariés, des consommateurs et des autres parties prenantes, et de nuire à l'environnement naturel.

Ce chapitre 5 se concentre sur les sujets qui ont été mis en évidence comme étant les plus importants lors de l'évaluation annuelle des risques RSE, qui faisait partie intégrante du processus de gestion des risques pour l'ensemble du groupe EssilorLuxottica.

Méthodologie d'évaluation des risques RSE d'EssilorLuxottica

Dans le cadre de son engagement à réduire les risques environnementaux et sociétaux, le processus de gestion des risques RSE est intégré dans celui des risques du Groupe, qui est effectué chaque année par les Directions des Risques et RSE du Groupe, et couvre toutes les régions, entités juridiques et activités du Groupe. Le processus de gestion des risques 2022 a encore renforcé la prise en compte des sujets RSE dans la taxonomie des risques du Groupe (voir le chapitre 1 du présent Document d'enregistrement universel). Les principales

priorités du Groupe en matière de RSE ont été déterminées par un questionnaire, des entretiens, des ateliers et des revues d'experts internes. Huit facteurs de risque RSE ont été identifiés comme étant les plus pertinents pour l'activité d'EssilorLuxottica et ont été regroupés en cinq thématiques prioritaires : changement climatique, gestion et bien être des talents, offre et production durables, pratiques commerciales responsables et communication extra-financière.

Description des risques et mesures d'atténuation

Les tableaux ci-dessous décrivent les huit facteurs de risque et les mesures d'atténuation correspondantes, regroupés en cinq thématiques prioritaires :

Changement climatique

Facteur de risque	Description du risque	Mesures d'atténuation
Transition climatique	<p>A mesure que le monde effectue une transition vers une économie bas carbone, le Groupe peut être confronté à des risques découlant de l'instabilité de l'offre et de la demande (par exemple, l'énergie), de l'émergence d'une nouvelle réglementation climatique stricte (par exemple, la taxe carbone), du développement de technologies concurrentes bas carbone (par exemple, l'impression 3D) ou de l'augmentation des préoccupations/attentes des parties prenantes (par exemple, la nouvelle préférence des clients), ce qui peut conduire à l'incapacité d'atteindre son engagement climatique ou d'adapter son modèle économique.</p> <p>Le risque peut être aggravé par l'incapacité du Groupe à mesurer l'efficacité des actions existantes et la perte d'opportunités qui en résulte.</p> <p>En outre, les retards dans la mise en œuvre de la feuille de route climatique d'EssilorLuxottica peuvent être dus à un manque d'organisation, d'expertise et de ressources, ce qui nuirait davantage à la réputation du Groupe et à sa perception en externe.</p>	<p>Dans la continuité du programme « Eyes on the Planet », EssilorLuxottica a établi une feuille de route relative à la neutralité carbone qui réunit des représentants de différentes Directions (achats, R&D, HSE, RSE, etc.) et dont la progression est régulièrement examinée par les co-Directeurs Opérationnels du Groupe. Les actions principales contribuant à la transition vers la neutralité carbone sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> reporting régulier des émissions de GES pour les émissions des scopes 1, 2 et 3 ; la réalisation et mise à jour régulière de l'évaluation de l'empreinte carbone du Groupe pour estimer l'ensemble des émissions de GES ; l'optimisation de son processus de production et de ses équipements pour améliorer continuellement l'efficacité énergétique ; l'investissement dans la production d'énergie via des sources renouvelables (par ex., systèmes de chauffage solaire et par biomasse) et une plus grande utilisation des énergies renouvelables, lorsque cela est possible ; la réduction des émissions de CO₂ liées aux activités logistiques pour développer une chaîne d'approvisionnement bas carbone ; le soutien des projets de capture ou de réduction du carbone au-delà de la chaîne de valeur pour contribuer au programme mondial de neutralité carbone. <p>Dans un premier temps, le Groupe s'est engagé à atteindre la neutralité carbone pour ses opérations directes en 2025. Différents indicateurs ont été définis pour évaluer de près l'avancement des différents programmes (par ex., la consommation d'énergie et les émissions des scopes 1 et 2 associées, la réduction des GES des initiatives de logistique verte).</p> <p>Pour plus d'informations, voir la section 5.2.1.</p>
Interruption des activités	<p>Le Groupe peut être confronté à des risques découlant d'éventuelles interruptions d'opérations critiques à la suite d'événements tant internes qu'externes.</p> <p>Dans la mesure où le changement climatique devient de plus en plus une urgence mondiale, le Groupe peut être exposé à des événements naturels perturbateurs (ouragans, inondations, etc.) ou à des modifications, à long terme, des conditions climatiques (augmentation des températures, etc.).</p> <p>Ces risques sont plus à même de survenir dans les pays considérés comme « à risque » en raison de leur position géographique et de leur importance stratégique pour la production du Groupe.</p> <p>La préparation à de tels événements ou changements systématiques peut empêcher l'entreprise de mener à bien ses activités opérationnelles ; les difficultés d'adaptation aux conséquences qui en découlent peuvent entraîner des perturbations de l'activité ou des coûts opérationnels plus élevés.</p>	<p>EssilorLuxottica fait preuve d'une grande vigilance en matière d'événements climatiques et prépare des mesures complètes d'adaptation pour assurer la continuité de ses activités.</p> <p>Le Groupe surveille le niveau d'exposition aux risques par risque climatique et par site afin de s'assurer que des mesures de résilience sont en place et de garantir la continuité des activités. En 2022, le Groupe a mis à jour son modèle de risque climatique physique pour continuer à évaluer l'exposition de ces actifs à ces risques.</p> <p>Afin d'atténuer les risques, le Groupe suit et actualise en permanence ses plans de continuité d'activité et de reprise après sinistre, fait réaliser des études sur les risques climatiques avant de construire des installations et propose des alternatives au cas où les principales installations du Groupe seraient contraintes de fermer pendant plusieurs mois. Cette approche lui permet d'atténuer le risque d'interruption des activités en raison d'une pénurie de ressources naturelles clés, d'une perte de licence d'exploitation liée à des questions environnementales ou à des changements réglementaires, ou à des événements liés au changement climatique.</p> <p>Un cadre d'analyse a été développé pour s'assurer de la préparation et l'efficacité de la résilience climatique de certains principaux sites de production. Et le Groupe suit de près des indicateurs tels que le nombre de sites exposés aux risques liés à l'eau et à la pénurie d'électricité.</p> <p>Pour plus d'informations, voir la section 5.2.1.</p>

Gestion et bien être des talents

Facteur de risque	Description du risque	Mesures d'atténuation
Capital humain	<p>La capacité du Groupe à attirer et à retenir les talents peut être compromise en raison : (i) de la capacité à créer une organisation EssilorLuxottica unique en intégrant les trois cultures organisationnelles différentes ; (ii) du changement d'attitude des personnes à l'égard de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ; (iii) de la capacité à créer des activités d'image de marque de l'employeur en tant qu'entreprise unique ; (iv) de la difficulté à trouver les bonnes personnes avec un niveau d'engagement adéquat.</p> <p>Les collaborateurs recherchent un environnement qui leur permette de rééquilibrer leur vie professionnelle et leur vie privée. Le travail à domicile est devenu plus courant dans toutes les régions et doit être encadré avec attention. La réduction des interactions directes qui en résulte peut freiner le développement d'un sens d'appartenance fort, en particulier pour les personnes ayant récemment rejoint EssilorLuxottica.</p> <p>Compte tenu de l'importance des thèmes liés à la RSE/durabilité, notamment pour les jeunes générations (par ex., l'égalité des chances, l'attention portée à l'environnement), tout écart perçu entre les engagements du Groupe en matière de RSE et leur mise en œuvre effective pourrait avoir des conséquences négatives sur ses capacités à attirer, recruter et retenir les talents.</p>	<p>La Société considère ses salariés comme l'un des principaux moteurs de sa réussite. Le Groupe s'engage véritablement à garantir un environnement de travail sûr, accueillant et positif pour ses salariés, en planifiant et en développant continuellement des initiatives pour qu'ils se sentent intégrés à une communauté mondiale. Au cours des dernières années, le Groupe a continué à déployer ses initiatives de développement et de rétention des talents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • extension de la plate-forme d'apprentissage numérique au niveau Groupe (Leonardo) ; • évaluations de performance ; • salaires et primes compétitifs ; • expansion du plan international d'actionnariat salarié « Boost » ; • développement d'initiatives de bien-être pour améliorer l'équilibre travail-vie privée. <p>En 2022, la Direction DE&I (Diversité, Equité et Inclusion) du Groupe a été créée pour établir la stratégie, les engagements et les objectifs de la société en la matière. Par ailleurs, au niveau local, pour favoriser une culture sur ces sujets, de nombreuses initiatives existent dans différentes régions pour promouvoir un dialogue ouvert.</p> <p>De plus, un nouveau programme d'engagement des salariés a également été lancé afin de contribuer à la définition des valeurs et de l'identité communes du Groupe dans le cadre d'un processus de co-création qui s'appuie sur les atouts et les patrimoines respectifs tout en impliquant les salariés dans le monde entier.</p> <p>Afin d'évaluer de manière précise l'impact des différents programmes, le Groupe utilise divers indicateurs (par ex., la répartition des salariés par sexe, âge, type et catégorie de contrat, les heures de formation dispensées, le nombre de femmes occupant des postes de managers au niveau mondial).</p> <p>Pour plus d'informations, voir la section 5.2.4.</p>
Santé, sécurité et conditions de travail	<p>La santé, la sécurité et les conditions de travail font l'objet d'une attention croissante et sont soumises à des lois de plus en plus strictes. Enfreindre ces directives pourrait conduire à une exposition médiatique avec des conséquences négatives potentielles sur la réputation et la marque du Groupe. Le Groupe pourrait subir un impact négatif si les salariés percevaient leurs conditions de travail comme n'étant pas suffisamment sûres et/ou si les politiques de bien-être étaient inadéquates et/ou insatisfaisantes. De telles circonstances peuvent conduire à un durcissement du dialogue social, voire à des conflits sociaux (par ex., des grèves), conduisant le Groupe à d'éventuelles interruptions d'activité, à des potentielles atteintes à sa réputation, voire à des poursuites judiciaires. Le risque pourrait être exacerbé si les salariés ont l'impression que leurs plaintes ne sont pas pleinement prises en considération.</p>	<p>La santé et la sécurité de ses salariés ainsi que la sécurité de ses sites sont une priorité absolue pour EssilorLuxottica. Le Groupe a mis en œuvre différentes politiques et procédures internes pour atténuer ces risques, en introduisant des mesures pour rendre le lieu de travail plus sûr et plus sain. Le Groupe s'efforce en permanence de se conformer aux lois et réglementations en vigueur dans les pays où il opère. Différents audits internes et externes sont réalisés chaque année sur ce sujet, et plusieurs sites de production, sites logistiques et laboratoires de prescription ont obtenu la certification ISO 45001:2018 (Gestion de la santé et de la sécurité au travail), qui constitue un cadre pour identifier et améliorer la sécurité des salariés tout en prévenant les risques sur le lieu de travail. En outre, EssilorLuxottica soutient ses salariés grâce à un ensemble complet de prestations sociales.</p> <p>Le Groupe a également défini divers indicateurs pour surveiller l'efficacité de ses programmes de santé et de sécurité (par ex., les taux de fréquence et de gravité).</p> <p>Pour plus d'informations, voir la section 5.2.4.</p>

Offre et production durables

Facteur de risque	Description du risque	Mesures d'atténuation
Innovation produits et circularité	<p>EssilorLuxottica dispose d'une gamme étendue et unique de marques nécessitant des ressources de production adaptées et des matières premières spécifiques. À cet égard, la Société pourrait ne pas être en mesure d'intégrer pleinement les critères de durabilité (tels que les matériaux recyclés) à chaque étape des processus de développement et de production. Ce risque, dans la mesure où les attentes des consommateurs en matière de marques durables ne sont pas entièrement satisfaites, peut avoir un impact négatif sur la société en lui faisant perdre son avantage concurrentiel et ses parts de marché, notamment auprès des jeunes générations.</p>	<p>EssilorLuxottica fait des efforts importants sur toute la chaîne de production, notamment en abandonnant les matériaux d'origine fossile au profit de matériaux d'origine biologique, de matériaux biodégradables et de produits plus faciles à recycler. La Société a également pour objectif de créer des produits circulaires fondés sur des principes d'écoconception, et ce dès les premières étapes du processus d'innovation. Pour cela, elle travaille sur des axes fondamentaux tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • investir dans les technologies de pointe ; • augmenter le contenu dit renouvelable de ses marques ; • développer l'écoconception à l'aide d'ACV ou d'outils internes comme la méthode d'évaluation de la durabilité (SAM – Sustainable Assessment Methodology) utilisée pour les verres de prescription ; • améliorer l'efficacité des processus pour réduire la production de déchets et accroître les possibilités de recyclage. <p>L'engagement du Groupe a également conduit au lancement de collections spécifiques de lunettes durables, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les collections « Arnette's pinnacle », qui sont réalisées avec du bioacétate écologique ; • la collection « Untangled » de Costa del Mar, produite à partir de filets de pêche recyclés. <p>Par ailleurs, EssilorLuxottica estime que la collaboration avec ses parties prenantes est essentielle pour revoir la conception de ses produits et de ses processus, et pour développer de nouveaux modèles commerciaux. Différents projets ont été lancés avec des fournisseurs tels que Bureo pour développer de nouvelles collections de montures durables et des institutions universitaires telles que l'ESSEC avec la « Global Circular Economy Chair », chaire d'économie circulaire mondiale. EssilorLuxottica surveille des indicateurs spécifiques pour suivre le déploiement de ces programmes (par ex., la production de déchets, le déploiement du programme de formation SAM).</p> <p>Pour plus d'informations, voir la section 5.2.2.</p>

Pratiques commerciales responsables

Facteur de risque	Description du risque	Mesures d'atténuation
Chaîne d'approvisionnement	<p>Le Groupe ayant une empreinte mondiale, ses partenaires tiers sont implantés dans de nombreuses régions, avec des schémas différents, complexes et multifformes en termes de RSE et d'éthique. La Société peut établir des relations commerciales avec des fournisseurs basés dans des régions où l'application de la législation en matière de droits humains et d'environnement peut être limitée ou inférieure aux normes du Groupe ou internationales. Les risques juridiques, de conformité réglementaire et de réputation peuvent avoir un impact négatif sur le Groupe en raison d'un comportement non responsable dans la chaîne logistique.</p>	<p>La santé et la sécurité de ses collaborateurs ainsi que la sécurité de ses sites de travail sont une priorité absolue pour EssilorLuxottica. Le Groupe a mis en œuvre différentes politiques et procédures internes pour atténuer ces risques, en introduisant des mesures pour rendre le lieu de travail plus sûr et plus sain. Le Groupe s'efforce en permanence de se conformer aux lois et réglementations en vigueur dans les pays où il opère.</p> <p>Le Groupe a développé des standards et des initiatives d'approvisionnement responsable dans le cadre du programme d'approvisionnement responsable d'EssilorLuxottica, qui réunit des représentants de différentes Directions (Achats, Gestion des risques, Opérations, RSE, etc.). Le Groupe demande aux fournisseurs de respecter et d'honorer les engagements de la société dans les domaines de l'éthique, des Droits Humains et des normes de travail, de l'environnement, de la santé et de la sécurité.</p> <p>Pour s'en assurer, des parties tierces qualifiées évaluent les performances environnementales et sociales des fournisseurs au moyen d'une plateforme d'auto-évaluation ou d'audits sur site. EssilorLuxottica peut envisager de rompre la relation commerciale progressivement avec les fournisseurs qui ne répondent pas aux exigences de la société après un audit social et environnemental, qui refusent de mettre en œuvre les actions de correction nécessaires ou qui ne montrent aucune amélioration et des problèmes récurrents lors de plusieurs audits. Le Groupe a d'ailleurs mis en place des initiatives de formation et de sensibilisation à l'intention des fournisseurs et de la communauté des acheteurs.</p> <p>EssilorLuxottica suit certains indicateurs spécifiques (par ex., le nombre d'audits, le nombre de non-conformités critiques) afin d'identifier les risques, de mettre en place des mesures d'atténuation et d'assurer l'efficacité globale du programme.</p> <p>Pour plus d'informations, voir la section 5.2.5.</p>
Éthique	<p>En raison de sa présence dans de nombreux pays, EssilorLuxottica est exposé à différentes lois locales et internationales sur l'éthique professionnelle (par ex., la lutte contre la corruption, les sanctions économiques internationales, la confidentialité des données). Le non-respect de ces réglementations ou le fait que des tiers et des partenaires commerciaux ne respectent pas le code d'éthique du Groupe et adoptent des comportements contraires à l'éthique (par ex., corruption, tromperie, abus de confiance) peut entraîner des amendes, des sanctions et des répercussions sur la réputation du Groupe.</p> <p>De plus, les problèmes de conformité pourraient résulter d'un manque de communication interne claire concernant les meilleures pratiques et les comportements appropriés</p>	<p>Le Groupe a élaboré différents programmes internes (par ex., le code d'éthique, les principes et les directives en matière de lutte contre la corruption, le programme de conformité au droit de la concurrence, le programme de conformité en matière de protection de la vie privée) qui définissent et soutiennent les attentes et les principes du Groupe et s'appliquent à tous les salariés, aux filiales et, dans certains cas, aux partenaires commerciaux.</p> <p>Depuis le lancement de Leonardo, EssilorLuxottica utilise cette plateforme de formation pour encourager les activités d'apprentissage dédiées à ces sujets. Elle a aussi instauré une formation obligatoire sur la corruption et les pots-de-vin, les politiques de sécurité et la cybersécurité. Parallèlement, le Groupe sensibilise le public à la protection des données personnelles par le biais de conférences et de séminaires (par ex., lors de la semaine de la protection des données). Avant toute collaboration, le Groupe procède à des vérifications rigoureuses de la réputation et de la conformité de toutes les organisations partenaires. En 2022, EssilorLuxottica a effectué une mise à jour de son évaluation mondiale du risque de corruption et a établi une cartographie des risques de corruption intégrée. Actuellement, le Groupe travaille à la mise à jour de son code d'éthique et au lancement d'un nouveau système d'alerte unique pour l'ensemble du Groupe, qui remplacera les différents systèmes d'alerte actuellement en place.</p> <p>Au niveau du Groupe, différents indicateurs sont suivis tels que le nombre de salariés ayant suivi les formations « Code d'éthique » et la formation « Affaires et Droits Humains ».</p> <p>Pour plus d'informations, voir la section 5.2.5.</p>

Communication non-financière

Facteur de risque	Description du risque	Mesures d'atténuation
Reporting et communication	<p>EssilorLuxottica opère à l'échelle internationale et est donc tenu de respecter les lois et réglementations existantes ou à venir dans différents pays, telles que le devoir de vigilance en France, la loi britannique sur l'esclavage moderne et la récente directive sur les rapports de durabilité des entreprises.</p> <p>L'intérêt croissant que suscitent les sujets liés à la RSE et au développement durable entraîne une hausse des attentes des parties prenantes en matière de transparence, d'exactitude des données, de cohérence des informations, etc. Le manque de communication sur les réalisations et les étapes franchies ou la divulgation non exacte, non fiable ou non claire des informations relatives à la RSE peuvent nuire à la crédibilité et à la réputation de l'entreprise. Parallèlement, l'intérêt croissant des investisseurs pour les stratégies et les performances en matière de RSE exige des améliorations constantes des capacités de reporting et de publication d'informations extra-financières, qui sont finalement utilisées par les agences de notation ESG pour évaluer les performances des entreprises en la matière et émettre des notes publiques. Des données et des divulgations médiocres peuvent entraîner des scores ESG faibles et une mauvaise perception des efforts de la Société en la matière.</p>	<p>L'année 2022 a été celle du premier anniversaire du programme de développement durable d'EssilorLuxottica « Eyes on the Planet ». Depuis son lancement, le Groupe et ses filiales n'ont cessé de mettre en œuvre des projets et des initiatives dans le cadre de chaque pilier stratégique « Eyes on » du programme: World Sight, Inclusion, Ethics, Carbon et Circularity, afin d'intégrer davantage la durabilité dans son modèle d'entreprise.</p> <p>À mesure que le Groupe progresse dans sa démarche de développement durable, une politique de communication sur le développement durable est en cours d'élaboration afin de garantir que l'approche et les efforts sont présentés de manière précise et cohérente à tous les publics et à toutes les parties prenantes, et dans toutes les zones géographiques. Cette politique contient des principes directeurs pour régir et coordonner les flux de communication externes et internes du Groupe en la matière. Par ailleurs, le protocole de reporting sur le développement durable d'EssilorLuxottica contient des directives et un glossaire détaillés qui assurent l'harmonisation sur les définitions des indicateurs, les règles de reporting et la cohérence des données. Le document est révisé et mis à jour chaque année afin de garantir une harmonisation avec les normes de rapport les plus récentes.</p> <p>Le département RSE maintient une veille réglementaire constante pour garantir le respect de la publication d'informations extra-financières et des autres réglementations majeures liées à la durabilité. Par ailleurs, des appels/réunions réguliers sont également organisés avec différentes parties prenantes telles que les investisseurs et les partenaires commerciaux (par ex., les licences) pour présenter les performances du Groupe en matière de RSE.</p> <p>En ce qui concerne la communication d'informations extra-financières, la majorité de celles qui sont divulguées dans le présent URD font l'objet d'un suivi mensuel par les différentes Directions détentrices de données (par exemple, RH, HSE.).</p> <p>Depuis la création d'EssilorLuxottica, des audits externes et internes ont été réalisés sur les processus de reporting non financier, l'organisation et l'exactitude des données, afin de garantir la fiabilité et la transparence.</p> <p>Les indicateurs de performance les plus pertinents qui soutiennent la stratégie RSE du Groupe sont présentés dans le présent chapitre 5 du Document d'enregistrement universel. Ces derniers sont également utilisés pour remplir les questionnaires d'évaluation ESG ou pour examiner les rapports ESG avec le service des relations avec les investisseurs.</p> <p>Pour plus d'informations, voir le présent chapitre 5, section 5.1.5.</p>

En plus des mesures d'atténuation décrites ci-dessus, EssilorLuxottica met en œuvre des politiques, des procédures et des contrôles RSE dédiés, tant au niveau opérationnel qu'à niveau du siège. Conformément à la réglementation en vigueur, les thèmes de « la lutte contre le gaspillage alimentaire et la pauvreté alimentaire », « les moyens en faveur d'une alimentation responsable, équitable et durable », « le respect du bien-être animal » et « les actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives » ont été analysés, et aucun d'entre eux n'a présenté des risques RSE potentiels élevés pour EssilorLuxottica. Pour plus d'informations sur l'évaluation des risques du Groupe, voir la section 1.6.

5.1.5 Protocole et organisation du reporting extra-financier

Le reporting extra-financier est un outil qui permet au Groupe de suivre et de connaître l'avancement et les progrès accomplis concernant ses priorités en matière de développement durable, la gestion des risques et les impacts associés. C'est aussi le moyen de donner aux parties prenantes une vision complète et cohérente de son impact environnemental et social.

En tant que société de droit français cotée en bourse, EssilorLuxottica se réfère à la directive européenne n° 2014/95 (transposée en droit français en août 2017 par le décret n° 2017-1265, article L. 225-102-1 du Code de commerce) pour la production de son information extra-financière.

Protocole de reporting extra-financier d'EssilorLuxottica

Le Protocole de reporting extra-financier d'EssilorLuxottica contient des directives et un glossaire détaillés qui assurent l'adéquation entre les définitions des indicateurs, les règles de reporting, ainsi que la cohérence des données.

Le Protocole de reporting suit les lignes directrices de la *Global Reporting Initiative* (GRI) (version 2016 et 2021 pour les normes universelles) et prend en considération l'agenda mondial des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies et suit des cadres spécifiques tels que les recommandations de la "Task Force on Climate-related Financial Disclosures" (TCFD). Concernant les indicateurs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre, le Groupe suit le *GHG Protocol* ainsi que les directives du *Global Logistics Emissions Council* (GLEC).

Pour certains sujets RSE particuliers (par exemple, les indicateurs de santé et de sécurité), les informations présentées sont analysées et suivies par le Groupe dans le cours normal de ses activités en utilisant des indicateurs qui lui sont spécifiques.

Le document est revu et mis à jour chaque année afin de s'assurer que les normes de reporting les plus récentes sont appliquées et permettent de suivre et de gérer la performance durable du Groupe.

(i) Périmètre du reporting

Le périmètre de reporting des informations extra-financières couvre toutes les entités et filiales incluses dans le périmètre de consolidation financière du Groupe. La liste des entités soumises au processus de reporting extra-financier est mise à jour chaque année en fonction du périmètre de consolidation financière.

Pour chaque indicateur, le taux de couverture peut varier. Celui-ci est spécifié pour chaque indicateur en fonction de l'effectif des entités ayant reporté l'information par rapport à l'effectif total du Groupe.

(ii) Indicateurs clés

La sélection des indicateurs d'EssilorLuxottica couvre les sujets clés du développement durable qui ont été identifiés à la suite de l'évaluation des risques RSE du Groupe, les sujets majeurs liés au programme « Eyes on the Planet » et les exigences obligatoires fixées par la directive européenne n° 2014/95 (transposée en droit français en août 2017, décret n° 2017-1265). D'autres critères, tels que les attentes des agences de notation, des indices et des investisseurs institutionnels ont également été pris en compte pour sélectionner les indicateurs.

Se référer à la section 5.5 pour plus de détails sur le périmètre du reporting, la période concernée, les règles de reporting et de consolidation et d'autres précisions en ce qui concerne les informations présentées dans ce chapitre.

Organisation du reporting

En 2022, la campagne de reporting a été organisée via un processus de collaboration plus intégré et géré de manière centralisée par la Direction RSE du Groupe. Cette campagne a suivi les directives communes du Protocole de Reporting d'EssilorLuxottica.

Plus précisément, les informations relatives à l'effectif sont consolidées par l'équipe du contrôle de gestion RH grâce au système de suivi opérationnel des employés qui s'appuie sur les plateformes SAP, E-Talent et KPEYE ; les informations relatives à la formation sont collectées de manière centralisée via la plateforme Leonardo d'une part et une plateforme de reporting (Sustainability Portal) d'autre part ; les indicateurs relatifs à l'environnement et à la santé et sécurité des sites de production et des laboratoires de prescription sont collectés par le logiciel Benchmark ESG™ | Gensuite® et les informations environnementales des activités *retail* (ventes au détail) sont collectées par la plateforme Oracle Cloud EPM Planning.

Au début de la campagne de reporting, l'équipe RSE a organisé des formations digitales pour expliquer le processus de reporting et les informations requises aux équipes concernées dans le monde entier, ainsi que pour les sensibiliser à l'importance de la cohérence des données et du respect des délais.

Les informations présentées dans ce chapitre ont été revues par PricewaterhouseCoopers Audit, organisme tiers indépendant, conformément à la réglementation liée à la Directive européenne n° 2014/95. Pour plus de détails, se référer au « Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant » à la section 5.6.

5.2 Eyes on the Planet, le programme de développement durable d'EssilorLuxottica

Présentation du programme

Profondément ancré au cœur d'EssilorLuxottica, le développement durable est une composante essentielle de l'ADN du Groupe et l'élément clé pour poursuivre son histoire d'entreprise responsable afin d'aider chacun à mieux voir et mieux être. Agir pour le bien de ses employés, de ses clients, de ses consommateurs et de ses communautés tout en agissant pour la planète, sont les actions au cœur du programme de développement durable de l'entreprise « Eyes on the Planet ». Présenté pour la première fois en 2021, le programme repose sur cinq piliers clés décrits ci-dessous : « Eyes on Carbon », « Eyes on Circularity », « Eyes on World Sight », « Eyes on Inclusion » et « Eyes on Ethics ». Chaque pilier incarne un engagement clair et se décompose en un ensemble d'activités essentielles, facilement identifiables dans le modèle d'affaires, l'offre, la présence et le lien avec les communautés et les territoires locaux.

- **Eyes on Carbon** : EssilorLuxottica s'engage à lutter contre le changement climatique et à préserver l'environnement en réduisant les consommations d'énergie et d'eau de ses activités, en limitant son empreinte carbone tout au long de sa chaîne de valeur et en faisant preuve de résilience face aux risques liés au climat. En 2021, la Société a annoncé son projet d'atteindre la neutralité carbone dans ses opérations directes en Europe dès 2023, et dans le monde d'ici 2025. Voir section 5.2.1.
- **Eyes on Circularity** : EssilorLuxottica s'engage à optimiser l'utilisation des ressources pour réduire l'empreinte environnementale de ses produits sur l'ensemble de la chaîne de valeur, notamment en passant des matériaux d'origine fossile aux matériaux biosourcés et en intégrant l'écoconception dans tous ses développements de produits d'ici 2025, tout en garantissant des normes de produits élevées. Le Groupe prend également des mesures pour mettre fin aux déchets en appliquant la règle des 4R : Rechercher-Réduire-Réutiliser-Recycler. Voir section 5.2.2.

- **Eyes on World Sight** : convaincu qu'une bonne vision est un droit humain fondamental, le Groupe à l'ambition d'éliminer la mauvaise vision non corrigée en une génération et de rendre les prestations de santé visuelle accessibles à tous, partout dans le monde. Cette responsabilité envers la société concernant l'importance d'une bonne vision comprend également d'autres initiatives de citoyenneté d'entreprise, telles que la défense d'une bonne vision sur la route et la préservation du patrimoine culturel. Voir section 5.2.3.
- **Eyes on Inclusion** : les collaborateurs du Groupe sont les principaux acteurs et contributeurs du développement durable d'EssilorLuxottica et des efforts pour créer de la valeur. L'entreprise cherche à développer une culture d'apprentissage, de diversité et de sécurité ainsi qu'à créer un environnement de travail qui offre à tous les mêmes opportunités sur la base du mérite et sans discrimination. Voir section 5.2.4.
- **Eyes on Ethics** : le modèle d'affaires verticalement intégré d'EssilorLuxottica est essentiel dans la mise en œuvre d'une approche éthique des affaires partout où elle est présente. Conformément aux dispositions des conventions de l'OIT et aux principes du Pacte mondial des Nations Unies sur les droits de l'Homme, le Groupe s'engage à respecter et à promouvoir les droits humains dans toute sa chaîne d'activité et de valeur. Voir section 5.2.5.

Depuis le lancement du programme, le Groupe n'a cessé de mettre en œuvre des projets et des initiatives dans le cadre de chaque pilier stratégique « Eyes on » du programme, afin d'intégrer davantage la durabilité dans son modèle d'entreprise. En faisant progresser son programme Eyes on the Planet, EssilorLuxottica contribue à sa mission et implique toute l'organisation dans la protection de l'environnement, le bien-être des employés et le progrès économique et social des communautés locales qu'elle sert.

Les événements marquants liés à au développement durable d'EssilorLuxottica en 2022 sont présentés dans chaque chapitre, selon le pilier correspondant.

5.2.1 Eyes on Carbon

L'adaptation au changement climatique et l'évolution vers une économie bas carbone figurent aujourd'hui en tête des préoccupations mondiales. En tant que leader de l'industrie, EssilorLuxottica agit pour relever ce défi mondial. D'une part, les actions liées au climat sont des moteurs d'efficacité opérationnelle, d'innovation et de compétitivité ; d'autre part, le Groupe doit faire preuve de résilience face aux risques liés au climat qui peuvent l'exposer à des interruptions d'activité ou à des coûts opérationnels plus élevés en raison de risques climatiques physiques ou de changements radicaux et systématiques de la réglementation ou de la société.

Gouvernance

Chaque année, le Comité RSE du Groupe examine les questions liées au changement climatique. Le rôle du Comité RSE est énoncé au chapitre 3 du présent Document d'enregistrement universel et à la section 5.1.3.

Au niveau opérationnel, EssilorLuxottica dispose de structures de gouvernance et de groupes de travail spécifiques pour assurer l'avancement des actions :

- Un groupe de travail interfonctionnel comprenant les Directions Hygiène-Sécurité-Environnement (HSE), Achats, Logistique, R&D et RSE a été créé pour faciliter les projets

Stratégie et engagements

L'approche d'EssilorLuxottica face au changement climatique a deux dimensions principales.

Tout d'abord, l'entreprise déploie continuellement des efforts à travers sa chaîne de valeur pour limiter et réduire son impact sur le climat, notamment en investissant dans des programmes d'efficacité énergétique et de production d'énergies renouvelables, en maximisant l'utilisation des énergies renouvelables lorsque cela est possible, en optimisant l'organisation de la production et des flux logistiques, et en innovant dans le domaine des matières premières durables et des produits et services bas carbone.

Gestion des risques

S'appuyant sur les recommandations établies par la TCFD, le Groupe doit prendre en compte deux catégories de risques liés au climat – les risques liés aux impacts physiques du changement climatique et les risques liés à la transition vers

Le Groupe suit les recommandations de la *Task Force on Climate Related Financial Disclosures* (TCFD) afin d'assurer une communication complète et transparente des risques et des opportunités liés au climat au fur et à mesure qu'elle élabore et exécute sa feuille de route sur le changement climatique. L'approche d'EssilorLuxottica en matière de lutte contre le changement climatique se trouve dans la section « Eyes on Carbon » et est présentée ci-dessous, selon les quatre piliers clés des lignes directrices de la TCFD. Des références supplémentaires sont fournies selon une table de concordance de la section 5.5.

de collaboration, appuyer la prise de décisions clés, déployer des mesures de réduction des émissions de carbone et assurer la réalisation des objectifs associés. Le travail de ce groupe est examiné régulièrement par les co-Directeurs Opérationnels du Groupe.

- Un groupe de travail sur la résilience climatique, comprenant les Directions de l'Audit Interne, HSE, Gestion des Risques et RSE a également été créé pour évaluer le niveau de maturité de la gestion des risques climatiques au sein des sites stratégiques grâce à un cadre de revue de la résilience climatique conçu en interne.

EssilorLuxottica a notamment annoncé son premier engagement climatique en 2021 : atteindre la neutralité carbone pour ses opérations directes (scopes 1 et 2) d'ici 2025, avec un jalon fixé pour l'Europe dès 2023. Afin de progresser davantage en termes d'initiatives et d'ambitions climatiques, une évaluation complète de l'empreinte carbone d'EssilorLuxottica a été réalisée en 2022 pour élaborer une feuille de route plus complète de réduction des émissions de carbone et contribuer ainsi à l'agenda mondial « Net Zero ».

De plus, la situation climatique actuelle exige que le Groupe comprenne son exposition aux risques climatiques, élabore des solutions pour s'y adapter et répondre de manière agile aux défis posés par ce sujet. Le Groupe continue de suivre les projections climatiques mondiales et d'évaluer sa vulnérabilité aux risques liés au changement climatique pour améliorer sa résilience et se préparer aux conséquences éventuelles.

une économie bas carbone – pour se préparer aux potentiels impacts opérationnels, financiers et de réputation associés et renforcer ainsi sa résilience climatique.

Identification et gestion des risques physiques liés au climat

Une évaluation spécifique des risques climatiques a été réalisée afin de mieux comprendre les risques associés. Suite au premier modèle de risques physiques climatiques réalisé sur un périmètre restreint, le Groupe a étendu, fin 2022, cette analyse afin de couvrir l'ensemble des activités du Groupe, que ce soit les activités de production, les centres logistiques, les activités tertiaires et les magasins gérés en propre. Le nouveau modèle repose sur quatre aléas climatiques chroniques (vagues de chaleur, augmentation du niveau de la mer, précipitation et sécheresse) et quatre risques dits aigus (tempêtes tropicales telles que les ouragans et les typhons, les tempêtes extratropicales comme par exemple les tempêtes automnales ou hivernales, les inondations et les conditions météorologiques propices aux incendies) à moyen (2030) et à long terme (2050 et 2100). Le modèle prend en compte trois scénarios RCP (« Representative Concentration Pathway ») développés par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) - RCP 2.6 (>+1.5 °C d'ici 2100), RCP 4.5 (+2-3 °C d'ici 2100) et RCP 8.5 (>+4°C d'ici 2100).

Cette mise à jour du modèle aide le Groupe à anticiper l'exposition aux risques physiques d'un site spécifique en fonction de son emplacement ce qui permet d'anticiper et de se préparer aux risques climatiques potentiels ainsi que d'améliorer la résilience de ses actifs et de sa chaîne d'approvisionnement. Enfin, ce modèle peut appuyer les décisions managériales lors de l'évaluation d'un nouveau projet de construction.

Par ailleurs, les risques liés à l'eau sont également évalués, à intervalles réguliers, dans les principales régions où les sites d'EssilorLuxottica sont implantés, en agrégeant les résultats du *Water Risk Filter* du WWF avec l'évaluation des risques liés aux

bassins et les informations spécifiques aux sites. Le Groupe est en mesure d'identifier les risques liés à l'eau, de saisir leur impact potentiel et de suivre la mise en œuvre des projets de gestion de l'eau. En 2021, d'après une réévaluation des sites sur un périmètre élargi ⁽¹⁾, 5 sites de production (Delhi et Bangalore en Inde, Chihuahua et Tijuana au Mexique, et Madrid en Espagne), représentant environ 3,5 % de l'utilisation totale de l'eau de la Société, sont exposés à des risques liés à l'eau avec la possibilité de restrictions sur les prélèvements imposées par les autorités locales, d'augmentations du coût de l'eau ainsi que de problématiques potentielles liées aux parties prenantes locales qui dépendent également de ces ressources en eau.

EssilorLuxottica atténue ces risques en définissant une feuille de route plus stricte pour ces sites, avec des objectifs spécifiques en matière d'efficacité de l'eau, de gestion de l'approvisionnement et d'interaction avec les communautés locales. Les mesures de réduction de l'eau comprennent :

- cartographie des équipements utilisant l'eau dans les principaux laboratoires et sites de production ;
- installation de compteurs « intelligents » pour mesurer avec précision l'utilisation de l'eau, avec différents niveaux de granularité, ce qui contribue à l'amélioration structurelle des procédés traditionnels de traitement lourd des ressources, comme la galvanisation ;
- comparaison de la performance eau entre sites à partir d'un processus de référence, ou « water model » ;
- systèmes d'eau en circuit fermé dans les usines de galvanisation et les procédés de peinture et de vernis ;
- définition d'un plan à moyen terme pour réduire l'utilisation de l'eau au niveau site.

Le tableau suivant présente l'empreinte eau du Groupe en 2022, et son évolution par rapport à 2021 et 2020 :

	2022	2021	2020
UTILISATION D'EAU TOTALE (m³)	8 344 903	8 220 930	7 358 458
Eau prélevée auprès de tiers	7 192 018	7 022 151	6 021 045
Eau naturelle	1 152 885	1 198 779	1 337 413
Eaux de surface	13 644	64 808	N/A
Eaux souterraines	1 139 241	1 133 971	N/A

Note: La consommation d'eau en 2022 est restée stable par rapport à 2021. Afin d'améliorer de manière continue le reporting sur la consommation d'eau, le Groupe publie désormais séparément les eaux de surface et les eaux souterraines sous la rubrique « Eau naturelle ». Les eaux de surface ont diminué de manière significative en raison de la fermeture d'un site en 2022, qui utilisait en grande partie des eaux de surface.

Les données relatives à l'utilisation de l'eau couvrent 87 % de l'effectif, à l'exclusion du réseau de magasins de vente au détail en raison de leur consommation d'eau limitée. Pour plus d'informations sur les règles de reporting du Groupe, veuillez vous référer à la section 5.5.

Identification et gestion des risques de transition liés au climat

Le Groupe pourrait être exposé à des changements de politiques et de réglementations importants, des limites technologiques, des changements de marché ou des risques de réputation dans le cadre de la transition mondiale vers une économie bas carbone.

Afin de gérer les risques associés, EssilorLuxottica suit de près les évolutions réglementaires, technologiques et du marché et anticipe les défis éventuels à venir. Le Groupe a en outre mis en œuvre des actions visant à réduire son empreinte carbone sur l'ensemble de la chaîne de valeur, étudiant en permanence les normes et les standards pour améliorer sa feuille de route sur le changement climatique.

EssilorLuxottica a également mis en place des systèmes de management environnemental conformes à la norme

ISO 14001. Ainsi, 33 usines de production, 17 laboratoires de verres, deux centres de distribution et un siège social sont certifiés ISO 14001.

En 2021, un cadre de revue de la résilience climatique a été élaboré en coopération entre les équipes RSE et de l'Audit Interne pour comprendre la vulnérabilité des sites d'EssilorLuxottica aux risques liés au climat et évaluer leur degré de maturité en matière de gestion de ces risques. Ce cadre de revue suit les recommandations de la TCFD. A ce jour, des revues de résilience climatique ont été réalisées sur sept sites de fabrication stratégiques en Italie, aux États-Unis, au Mexique, en Thaïlande et en Inde, dans lesquels des expositions potentielles aux risques climatiques furent identifiées. Ce premier travail a permis au Groupe d'améliorer davantage la gestion des risques climatiques, tant au niveau global qu'au niveau local.

(1) Des évaluations des risques liés à l'eau ont été menées sur 38 usines de fabrication, 57 laboratoires de prescription de verres et 4 principaux centres de service de distribution.

Actions, mesures et objectifs principaux

Conformément à son engagement « Eyes on Carbon », le Groupe initie, conduit et contrôle en permanence différentes actions en lien avec le climat au sein de ses opérations et de sa chaîne de valeur.

Neutralité carbone pour les opérations directes

En 2021, EssilorLuxottica a annoncé son premier engagement climatique : atteindre la neutralité carbone de ses opérations directes (scopes 1 et 2) d'ici 2025, avec un jalon fixé pour l'Europe dès 2023. Le Groupe se concentre sur trois domaines d'action clés pour assurer la réalisation de cet engagement.

1. Amélioration de l'efficacité énergétique

Les initiatives d'EssilorLuxottica dans le domaine de l'énergie sont menées par le département HSE, avec des actions telles que :

- un examen complet de l'efficacité énergétique des procédés de production et des unités périphériques ;
- l'amélioration du rendement des équipements par la modernisation des moteurs électriques, avec une classe d'efficacité énergétique plus élevée, et la redéfinition des conditions d'arrêt ou de veille pour les équipements ayant la consommation la plus élevée. La cartographie de plus de 5 000 moteurs a été réalisée en 2022 dans les principaux laboratoires et sites de production tant pour les processus industriels que pour les utilités. Ce travail a permis d'identifier une liste prioritaire de 800 moteurs électriques à remplacer au cours des trois prochaines années. La première phase a été approuvée avec un investissement associé important ;
- l'installation de compteurs pour surveiller en temps réel la consommation d'énergie dans les principaux laboratoires et sites de production et l'utilisation d'indicateurs spécifiques pour identifier les domaines d'action prioritaires et définir de nouveaux projets et plans d'amélioration ;

- la sensibilisation et la formation des techniciens et équipes de maintenance ;
- l'amélioration continue de l'efficacité énergétique des bâtiments et magasins existants (éclairage, climatisation et systèmes de chauffage).

Grâce aux efforts de la Société pour améliorer l'efficacité énergétique et structurer ses systèmes de gestion de l'énergie, 13 usines de production, trois laboratoires de verres, deux centres de distribution et un siège social ont obtenu au fil des ans la certification ISO 50001.

Suite à l'obtention de la certification LEED (*Leadership in Energy and Environmental Design*) pour les centres logistiques construits ces dernières années, le Groupe a commencé à rédiger en 2021 ses « Nouvelles directives de construction » et y a inclus des critères pour obtenir la certification LEED « niveau Or » pour tous ses nouveaux bâtiments de production et de distribution. Ces critères attestent que la conception et la construction respectent l'écosystème environnant. Il a déjà été appliqué aux trois bâtiments actuellement en construction en France, en Thaïlande et au Mexique. En outre, le Groupe a également obtenu la première certification LEED pour l'un de ses magasins en 2022. En plus de la certification LEED, les lignes directrices comprennent également des critères liés au climat : les énergies renouvelables, les émissions atmosphériques, la gestion des risques liés à l'eau, la gestion des déchets et la sélection de l'emplacement du site devant intégrer une analyse des risques climatiques.

Le tableau suivant présente la consommation d'énergie du Groupe en 2022, et son évolution par rapport à 2021 et 2020 :

	2022	2021	2020
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE (GWh)	1 930,6	1 888,8	1 502,9
Énergie autoproduite à partir de sources renouvelables	8,6	6,5	5,6
Achat d'électricité à partir de sources renouvelables	543,3	282,8	N/A
Achat d'électricité à partir de sources non-renouvelables	1 122,2	1 343,2	1 306,1
Vapeur	2,4	2,6	2,3
Gaz	244,8	240,7	179,0
Fioul	9,3	13,0	9,9

Note: Les données énergétiques de 2022 sont restées à un niveau similaire comparé à 2021. La légère augmentation d'environ 2 % s'explique par l'augmentation des volumes de production au cours de l'année après 2 années impactées par le COVID-19. Par ailleurs, conformément à son engagement climatique, le Groupe a continué ses efforts pour accroître son recours aux énergies renouvelables. Plus précisément, la quantité d'énergie produite sur site via des sources renouvelables a été étendue à six nouveaux sites grâce aux investissements constants et au déploiement progressif de panneaux photovoltaïques, ce qui a entraîné une augmentation totale de 33 % de cette consommation d'énergie autoproduite. Dans le même temps, la quantité d'énergie renouvelable achetée avec des Certificats d'Énergie Verte (*Energy Attribute Certificate - EAC*) a presque doublé par rapport à l'an passé.

Les données relatives aux consommations d'énergie pour 2022 couvrent environ 92 % de l'effectif de la Société, en incluant les activités de vente au détail. La méthodologie de consolidation du réseau de vente au détail a été mise à jour en 2022 pour s'aligner au niveau du Groupe. Pour plus d'informations sur les règles de reporting concernant l'énergie, veuillez vous référer à la section 5.5.

En 2022, la répartition de la consommation d'énergie par zone géographique était la suivante : Asie-Pacifique (40 %), EMEA (28 %) ; Amérique du Nord (24 %) et Amérique latine (8 %).

2. Utilisation accrue des énergies renouvelables

Afin d'assurer la réalisation de l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2025 pour ses opérations directes, des actions en matière d'énergies renouvelables ont été largement accélérées avec des investissements plus importants dans l'autoproduction d'énergie à partir de sources renouvelables et la définition d'une feuille de route achat en la matière.

Pour les énergies autoproduites à partir de sources renouvelables, depuis 2013, les sites de production et de distribution en Italie ont commencé à réduire leurs émissions de GES grâce à l'installation de systèmes de panneaux photovoltaïques et de chauffage biomasse. Leur déploiement progressif a permis au Groupe d'augmenter la quantité d'énergie propre autoproduite en Italie entre 2015 et 2022 de 5,4 GWh (30 fois la quantité de 2015 et une augmentation de 36 % par rapport à 2021). Suite à la mise en service de deux importants systèmes photovoltaïques sur les sites d'Agordo et de Sedico en 2021, deux autres installations majeures sont entrées en service sur le site de Barberini et sur un autre site de Sedico en 2022. Toutes ces installations photovoltaïques en Italie devraient produire 8 700 MWh d'électricité renouvelable et ainsi faire baisser les émissions de CO₂ de 4 000 tonnes par an à partir de 2023. En outre, de nouvelles installations et de nouveaux projets sont en cours.

Par ailleurs, en 2022, la première installation photovoltaïque a été réalisée dans l'un des plus importants centres de distribution de Chine ; cette installation doit permettre de produire annuellement 1 180 MWh d'électricité à partir de sources

renouvelables et d'éviter ainsi 1 000 tCO₂eq par an. D'autres sites en Tunisie, en Allemagne et au Honduras ont également investi dans des systèmes photovoltaïques depuis 2021.

De nouvelles installations et de nouveaux projets sont en cours à travers différentes régions du monde. Et selon les « Nouvelles directives de construction » du Groupe, les nouveaux sites de production en cours de construction seront équipés de systèmes photovoltaïques.

Pour l'approvisionnement en énergie renouvelable, EssilorLuxottica s'efforce d'avoir des impacts environnementaux positifs supplémentaires quand cela est possible dans le pays où sont présentes des unités de production. Depuis 2018, un de ses laboratoires d'exportation en Inde tire 70 % de son énergie d'une ferme solaire voisine.

Dans le même temps, le Groupe a poursuivi son engagement de recourir aux énergies renouvelables dans le monde en 2022. Concrètement, l'approvisionnement en énergies renouvelables couvre une part importante de la consommation électrique des sites, bureaux et magasins d'EssilorLuxottica en Europe. Le Groupe a également commencé à acheter de l'électricité produite à partir de sources renouvelables dans ses principaux sites d'exploitation en Asie-Pacifique, tels que la Chine, la Thaïlande et les Philippines. Grâce à l'achat d'énergie renouvelable, le Groupe a évité plus de 304 000 tonnes d'émissions de GES dans ces pays, ce qui se reflète également dans les émissions du scope 2 basées sur le marché (« market-based ») et présentées dans le tableau ci-dessous.

Le tableau ci-dessous présente les émissions globales de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 d'EssilorLuxottica, avec une méthode de calcul basée à la fois sur la localisation (« Location-based ») et sur le marché (« Market-based »).

	2022	2021	2020
ÉMISSIONS TOTALES SCOPES 1 + 2 BASÉES SUR LA LOCALISATION (tCO₂eq)	813 257	772 593	742 854
ÉMISSIONS TOTALES SCOPES 1 + 2 BASÉES SUR LE MARCHÉ (tCO₂eq)	745 308	N/A	N/A
Émissions de scope 1	108 453	52 807	46 011
Gaz	50 082	49 335	42 785
Combustibles liquides	2 500	3 472	3 226
Réfrigérants	45 213	N/A	N/A
Parc automobile	10 658	N/A	N/A
Émissions de scope 2 – basées sur la localisation	704 804	719 786	696 843
Électricité	704 373	719 483	696 580
Vapeur	431	303	263
Émissions de scope 2 – basées sur le marché	636 855	N/A	N/A
Électricité	636 311	N/A	N/A
Vapeur	544	N/A	N/A

Note: Afin d'augmenter le périmètre et la précision du calcul des émissions de GES et le reporting associé, le Groupe a mis en œuvre en 2022 les améliorations suivantes :

1) La prise en compte des émissions de GES liées aux fuites de réfrigérant survenues au cours de l'année et au parc automobile de la Société. Les émissions du scope 1 ont ainsi plus que doublé par rapport à l'an passé. En excluant l'impact de ces nouvelles catégories d'émissions, les émissions liées au gaz et aux combustibles liquides restent à un niveau comparable.

2) Le Groupe a commencé à publier les émissions du scope 2 basées sur le marché (« market-based »), en tenant compte de l'énergie renouvelable achetée et des facteurs d'émission du mix résiduel basés sur différentes bases de données telles que AIB, Ecoinvent, IGES, eGrid, etc. Parallèlement, les émissions du scope 2 basées sur la localisation (« location-based ») sont calculées à l'aide de la base de données de l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) et ont diminué de 2 % par rapport à 2021.

En 2022, la répartition des émissions du scope 1 par zone géographique était la suivante: Asie-Pacifique (40 %), EMEA (34 %), Amérique du Nord (23%) et Amérique latine (3 %). Et la répartition des émissions du scope 2 (« location-based ») par zone géographique était la suivante : Asie-Pacifique (62 %),

Amérique du Nord (18 %), EMEA (14 %) et Amérique latine (6 %); concernant les émissions de scope 2 basées sur le marché (« market-based »), la répartition était la suivante: Asie-Pacifique (56 %), Amérique du Nord (24 %), Amérique latine (12 %) et EMEA (8 %).

3. Soutien des projets de réduction du carbone au-delà de la chaîne de valeur

Afin de contribuer à la transition mondiale vers une économie bas carbone, EssilorLuxottica soutient également des projets de réduction ou d'élimination du carbone au-delà de sa chaîne de valeur.

Après les projets forestiers de 2021, qui continuent à contribuer à la biodiversité et à favoriser le développement socio-économique local, le Groupe a soutenu en 2022 deux projets certifiés en Chine et en Indonésie, qui non seulement contribuent à la réduction des émissions de carbone, mais apportent également un impact social positif, comme la création d'emplois locaux.

Grâce à ces deux projets, EssilorLuxottica poursuit son engagement climatique en compensant la quantité équivalente de ses émissions résiduelles des scopes 1 et 2 en Italie et en France, où le Groupe a l'empreinte industrielle la plus importante en Europe.

Décarbonation de la chaîne de valeur

1. Évaluation de l'empreinte carbone globale d'EssilorLuxottica

Au cours du premier semestre 2022, EssilorLuxottica a réalisé sa première évaluation de l'empreinte de ses émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale, avec la participation de différentes fonctions de l'entreprise telles que les Directions, Achats, Logistique, HSE, R&D, Ingénierie, RH et Financière. L'analyse réalisée est basée sur les lignes directrices du *GHG Protocol* et a permis de fournir une visibilité complète des impacts directs et indirects en matière d'émissions de CO₂ à chaque étape de la chaîne de valeur, y compris une vue d'ensemble claire de toutes les émissions du scope 3 pertinentes pour les activités du Groupe. Se référer à la section 5.5 pour toutes les catégories d'émissions incluses dans l'évaluation complète de l'empreinte carbone.

Sur la base de cette évaluation, les émissions complètes de gaz à effet de serre d'EssilorLuxottica s'élèvent à environ 3,4 millions de tonnes équivalent CO₂ par an (basées sur les données 2021 et hors GrandVision), les émissions des scopes 1 et 2 contribuant pour 25 % du total et les émissions du scope 3 représentant les 75 % restants, reflétant ainsi le modèle d'entreprise verticalement intégré d'EssilorLuxottica. Sur les 10 catégories d'émissions du scope 3 les plus pertinentes, les cinq principales catégories d'émissions sont : les biens et services achetés (40 %), le transport en amont et la distribution qui inclut le transport géré par le Groupe (20 %), les biens d'équipement (12 %), les activités liées aux carburants et à l'énergie (10 %) et les voyages d'affaires (5%). Les autres catégories d'émissions moins contributives représentent un total de 13% des émissions du scope 3. En 2022, afin de renforcer continuellement la comptabilisation des GES du Groupe, GrandVision a été inclus dans tous les émissions des scopes 1 et 2, ainsi que dans les transports gérés par le Groupe. Le Groupe continuera à inclure GrandVision dans son analyse, en particulier pour les émissions du scope 3 au fur et à mesure de l'intégration.

Ce travail est essentiel pour renforcer les capacités de suivi des émissions de carbone au sein des différentes équipes et servira de base à l'amélioration de la comptabilisation du carbone, à la mise en œuvre de mesures de décarbonation dans l'ensemble du Groupe et à la préparation d'une feuille de route plus complète sur le climat.

2. Réduction de l'empreinte carbone des activités logistiques pour développer une chaîne d'approvisionnement bas carbone

EssilorLuxottica s'est particulièrement concentrée sur le transport et la distribution de ses produits, qui représentent l'une des sources d'émissions indirectes de carbone les plus importantes. Le Groupe dispose d'une équipe dédiée aux initiatives de « chaîne d'approvisionnement bas carbone », avec des lignes directrices en termes de reporting, d'engagement auprès des fournisseurs et des plans d'action de réduction des émissions de GES.

La Société s'est engagée à suivre en permanence le marché des transports afin de trouver de nouvelles solutions et alternatives pour réduire les émissions de carbone, en étroite collaboration avec ses partenaires logistiques. Dans le but d'ajouter le développement durable aux critères de sélection de ses transporteurs, un chapitre spécifique a été intégré lors des appels d'offres visant à sélectionner les transitaires mondiaux et transporteurs locaux d'EssilorLuxottica. Ce chapitre comprend un questionnaire et un tableau de bord consacrés à la stratégie de chaîne logistique bas carbone du transporteur, à son programme et aux indicateurs clés de performance, dans le but de mesurer les différentes actions visant à réduire l'empreinte carbone. Les principales mesures à prendre en considération font partie des critères du processus de sélection finale des fournisseurs et comprennent des initiatives telles que l'augmentation des solutions neutres en carbone pour le « dernier kilomètre », le transport dans les centres-villes et l'introduction de services neutres en carbone.

Les projets de logistique bas carbone d'EssilorLuxottica comprennent :

- les changements de modes de transport : ce projet a pour objectif de réduire les émissions logistiques via des changements de modes de transport notamment le fret aérien, qui est la principale source d'émissions carbone du Groupe. Par exemple, le ratio du fret aérien pour le transport de verres en Asie a diminué en passant du mode aérien au mode terrestre (par exemple, des sites de fabrication en Chine aux sites situés au Vietnam et en Thaïlande) ou du mode aérien au mode maritime (par exemple, des sites de fabrication aux Philippines et en Thaïlande aux autres entités asiatiques). Le passage des expéditions aériennes aux expéditions maritimes a également augmenté de l'Asie vers les États-Unis en 2022, notamment des deux principales usines asiatiques de fabrication de verres en Thaïlande et aux Philippines vers les principaux centres de distribution de Dallas (Texas) et Columbus (Ohio). Dans le même temps, le Groupe a continué à effectuer des tests pour les flux de réapprovisionnement internationaux de montures finies ; des partenariats avec des fournisseurs locaux pour l'utilisation de solutions de carburants de substitution et de véhicules verts, le cas échéant, y compris l'utilisation de camions GNL pour le « middle mile » c'est à dire du centre de distribution à l'entrepôt du transporteur ou à l'aéroport et de véhicules électriques pour le « dernier kilomètre » dans les centres-villes ;

- le « nearshoring/reshoring » : la refonte de la chaîne d'approvisionnement du Groupe et de certains flux de transport qui ne permet pas seulement de réduire la distance de transport, mais permet aussi de passer du transport aérien au transport terrestre quand cela est possible. Par exemple, pour le marché américain, la production de verres gérée à l'origine par des sites en Irlande et en Thaïlande a été transférée au Mexique afin de réduire les émissions carbone liées à la logistique ; pour les marchés européen et asiatique, une partie de la production de verres entre les sites de fabrication en Thaïlande, aux Philippines, en France et en Irlande a été relocalisée afin de réduire l'impact climatique ;
- des options d'expédition plus écologiques : Depuis 2021, EssilorLuxottica a rejoint les programmes de transport neutre en carbone de ses principaux fournisseurs logistiques en Europe et en Amérique du Nord pour certaines activités, notamment les plateformes d'e-commerce. Tous les services avec des options

d'expédition verte ont tendance à maximiser le transport terrestre pour réduire l'impact environnemental, et, en outre, les émissions domestiques résiduelles sont compensées par des projets de réduction du carbone ; en 2022, environ 1 500 t de CO₂ ont été compensées ;

- Carburant d'aviation durable (SAF - Sustainable Aviation Fuel) : en 2022, EssilorLuxottica a lancé un projet pilote avec SAF pour le transport aérien avec un premier investissement via l'un de ses principaux fournisseurs de Global Forwarding. Le SAF est considéré comme l'une des principales solutions pour réduire les émissions de carbone dans l'industrie du transport aérien.

Parallèlement, le Groupe EssilorLuxottica a mis en place un outil interne de suivi des principaux projets de réduction des émissions de carbone. En 2022, l'équipe logistique a continué à améliorer la cartographie de l'ensemble des flux logistiques et a poursuivi l'alignement de sa méthodologie de déclaration des GES pour le transport, en particulier pour inclure GrandVision.

Le tableau ci-dessous présente les émissions de GES de scope 3 d'EssilorLuxottica associées au transport des produits et matériaux géré par le Groupe. Pour mieux refléter les actions internes, les émissions de gaz à effet de serre associées au transport sont réparties en 3 catégories: 1) Montures, 2) Verres, 3) Autres (par exemple: pièces détachées, composants, instruments, etc.). Dans le même temps, afin de refléter les efforts de la Société pour réduire les émissions de GES associées au transport, la répartition entre le transport aérien et les autres modes de transport (routier, maritime et ferroviaire) est présentée ci-dessous.

	2022	2021 (retraitées)	2021 (publiées)
ÉMISSIONS DE SCOPE 3 ASSOCIÉES AU TRANSPORT (tCO₂e)	299 478	303 122	293 958
Montures	135 995	134 057	131 582
Transport aérien	131 196	129 419	127 042
Autres modes de transport (routier, maritime, ferroviaire)	4 799	4 638	4 450
Verres	105 962	124 543	124 543
Transport aérien	97 828	113 519	113 519
Autres modes de transport (routier, maritime, ferroviaire)	8 134	11 024	11 024
Autres produits	57 521	44 522	37 833
Transport aérien	45 488	33 156	27 525
Autres modes de transport (routier, maritime, ferroviaire)	12 033	11 366	10 308

Note : Afin de fournir une meilleure base de comparaison pour les émissions de 2022, les données de 2021 ont été retraitées afin d'inclure GrandVision (sous la catégorie « Montures » et « Autres produits ») et l'activité « Instruments » (sous la catégorie « Autres produits »).

Les émissions de 2022 liées aux transports gérés par le Groupe ont diminué de 1,2 % grâce aux efforts permanents pour trouver des solutions bas carbone, en particulier pour le transport des verres, qui a diminué de 15 % grâce à des initiatives telles que le changement de modes de transport et la relocalisation. Les émissions provenant des montures et des autres produits ont augmenté principalement en raison des changements origine/destination opérés et de l'extension du périmètre. Les facteurs d'émission pour le transport sont basés sur la base de données GLEC (Global Logistics Emissions Council). Pour plus d'informations sur le périmètre et la méthodologie du reporting, veuillez vous référer à la section 5.5.

Au-delà de toutes ces actions visant à réduire les émissions liées à la logistique, le Groupe réalise une cartographie complète des emballages issues de la logistique, avec pour objectif principal d'éliminer le plastique des emballages de livraison dans le monde entier. Pour progresser sur ce front, la Société continue à investir dans de nouvelles machines et technologies qui permettront d'éliminer les adhésifs plastiques, le remplissage des vides avec du plastique, et de passer à des solutions en papier. Un travail est également en cours afin d'éliminer le plastique d'autres éléments d'emballage ; par exemple, en février 2022, le Groupe a commencé à expédier des caisses GrandVision avec du papier ondulé au lieu de sacs en plastique, ce qui représente une réduction d'environ 10 tonnes de plastique par an.

3. Participation des parties prenantes internes et externes à la transition climatique

Les collaborateurs d'EssilorLuxottica sont les principaux acteurs de toutes les mesures en faveur du climat. Les initiatives visant à promouvoir et à partager les pratiques en matière de changement climatique et de durabilité ont été poursuivies, élargies ou lancées en 2022 afin d'associer les collaborateurs à la transition climatique.

Plus précisément, le parcours de formation « Eyes on Carbon » sur Leonardo est en cours de développement, et les premiers contenus seront disponibles au cours du premier semestre 2023. La lettre d'information trimestrielle sur le développement durable destinée à l'ensemble du Groupe contient également des articles consacrés aux actions en faveur du climat et aux projets clés au sein d'EssilorLuxottica. Un tableau de bord spécifique présentant les principales performances environnementales des principaux sites du Groupe a également été créé et présenté sur les sites de production afin de sensibiliser aux questions environnementales.

5 Informations sociales, environnementales et sociétales

Eyes on the Planet, le programme de développement durable d'EssilorLuxottica

Par ailleurs, les ateliers de sensibilisation au changement climatique, conçus pour sensibiliser aux conséquences du changement climatique et engager les collaborateurs dans leurs actions, ont poursuivi leur déploiement au cours de l'année et ont concerné plus de 2 800 collaborateurs dans 47 pays pour un total de 680 ateliers dispensés depuis leur lancement en 2020.

EssilorLuxottica s'efforce également à engager les clients et les consommateurs dans son approche en matière de climat et de durabilité. En 2022, une Semaine du développement durable a été organisée à l'occasion de la Journée de la Terre pour expliquer comment les solutions pour les professionnels de l'optique et les canaux et plateformes de vente directe aux consommateurs peuvent améliorer leur engagement en matière de durabilité, avec un accent spécifique sur trois sujets : « Comportements d'achat durables », « Caractéristiques des lunettes durables » et « Comment passer au vert en magasin ».

5.2.2 Eyes on Circularity

Les équipes d'EssilorLuxottica n'ont cessé de repousser les limites du possible et de chercher à mieux servir ses clients et les utilisateurs, notamment par l'innovation pour des produits et des designs, en ré-imaginant l'expérience consommateur et en mettant en place de nouveaux modèles d'affaires. L'un des moteurs les plus importants des efforts du Groupe en matière de développement durable est l'idée que la durabilité et ses produits et services vont de pair, et ce, dès la phase de développement.

EssilorLuxottica a élargi sa culture d'innovation mondiale en intégrant progressivement des critères de développement durable afin de répondre aussi bien aux attentes de ses consommateurs que de ses clients et de traiter de la question sociale et environnementale. L'ambition du Groupe est de développer des produits dont l'impact sur l'environnement ne cesse de diminuer, et ce, sans compromettre leur excellence et leur qualité, tout en garantissant toujours la meilleure expérience visuelle. Ces principes inspirent l'approche de conception et de développement circulaire du Groupe, qui prend en considération le cycle de vie des produits, privilégie les conceptions susceptibles de réduire les impacts en aval sur l'environnement, travaille avec ses fournisseurs (pour acheter des matières premières ayant un impact environnemental

limité, etc.), optimise les flux logistiques et les processus de production et améliore la durée de vie des produits. Concrètement, EssilorLuxottica aborde la circularité depuis l'éco-conception des produits jusqu'à la recherche de nouveaux matériaux innovants, en passant par le développement de processus de recyclage internes et l'upcycling des produits pour leur donner une seconde vie.

Afin de satisfaire les préférences et attentes de ses clients pour des produits et emballages plus durables, EssilorLuxottica s'engage dans une démarche visant à faire de son modèle économique un modèle plus circulaire, dans le but de se détourner des matériaux d'origine fossile au profit de matériaux biosourcés et/ou recyclés et d'intégrer l'éco-conception dans tous ses produits d'ici 2025.

Sur le plan opérationnel, un groupe de travail transverse comprenant les Directions R&D, Achats, Gestion des Risques, EHS, Logistique et RSE a été créé afin de coordonner le déploiement des axes de travail fondamentaux décrits ci-dessous, de faciliter les projets de collaboration, de soutenir les prises de décision clés, de garantir la progression du programme et de faciliter l'alignement entre les fonctions. Les réalisations de ce groupe de travail sont régulièrement revues par les co-Directeurs Opérationnels du Groupe.

Sur le plan opérationnel, un groupe de travail transverse comprenant les Directions R&D, Achats, Gestion des Risques, EHS, Logistique et RSE a été créé afin de coordonner le déploiement des axes de travail fondamentaux décrits ci-dessous, de faciliter les projets de collaboration, de soutenir les prises de décision clés, de garantir la progression du programme et de faciliter l'alignement entre les fonctions. Les réalisations de ce groupe de travail sont régulièrement revues par les co-Directeurs Opérationnels du Groupe.

consolidé sa présence sur le segment de l'optique ophtalmique et de la lunetterie au niveau mondial, lui permettant de s'engager de manière plus efficace auprès des consommateurs et ainsi, d'améliorer la visibilité et la qualité de l'ensemble du secteur de l'optique et de la santé visuelle, au profit de tous ses acteurs. La récente acquisition de Fedon s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement durable du Groupe, en ajoutant à cette démarche un levier fondamental qui accompagne les principaux produits de lunetterie tout au long de leur cycle de vie. Les engagements de durabilité du Groupe à l'égard des dimensions environnementales et sociales ont inspiré d'importantes innovations, comme le montrent les principaux axes de travail décrits ci-dessous.

Conception de produits circulaires et utilisation accrue de matériaux durables

C'est en étant à l'écoute des clients et des consommateurs, de leurs besoins, de leurs spécificités et de leurs modes de vie qu'EssilorLuxottica définit ses priorités en matière d'innovation. Grâce à sa stratégie globale de commercialisation multicanale, comprenant des solutions pour les professionnelles, des réseaux physiques de vente directs aux consommateurs et des plateformes d'e-commerce, ainsi que des modèles d'affaires inclusifs de proximité, le Groupe est en mesure d'identifier les signaux et les tendances du marché et d'anticiper les demandes des consommateurs, notamment en termes de durabilité des produits. En outre, suite à l'acquisition de GrandVision, EssilorLuxottica a étendu son activité de distribution directe au consommateur final en Europe et

consolidé sa présence sur le segment de l'optique ophtalmique et de la lunetterie au niveau mondial, lui permettant de s'engager de manière plus efficace auprès des consommateurs et ainsi, d'améliorer la visibilité et la qualité de l'ensemble du secteur de l'optique et de la santé visuelle, au profit de tous ses acteurs. La récente acquisition de Fedon s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement durable du Groupe, en ajoutant à cette démarche un levier fondamental qui accompagne les principaux produits de lunetterie tout au long de leur cycle de vie. Les engagements de durabilité du Groupe à l'égard des dimensions environnementales et sociales ont inspiré d'importantes innovations, comme le montrent les principaux axes de travail décrits ci-dessous.

Mise en place d'une approche de conception socio-écologique

EssilorLuxottica a pour objectif de créer des produits circulaires dès les premières étapes du processus d'innovation en utilisant les principes de l'éco-conception. Cette approche et les analyses du cycle de vie (ACV) font partie de la vision plus large du Groupe sur la manière d'intégrer la durabilité dans les pratiques commerciales et opérationnelles. En partant de la méthodologie d'évaluation de la durabilité (*Sustainability Assessment Methodology - SAM*) propre au Groupe, EssilorLuxottica développe un

cadre et un outil d'éco-socio conception complet pour évaluer le niveau de durabilité de différents produits. Alors que la formalisation de la démarche d'éco-conception est en cours de développement, le Groupe s'appuie sur la méthodologie SAM pour aider les équipes de R&D à intégrer des critères durables à chaque étape du processus de développement des technologies et des produits pour les verres de prescription. La circularité, l'efficacité des processus et de l'utilisation des ressources ainsi que les

matières premières à faible impact et les avantages sociétaux constituent les principaux piliers du programme. En 2022, 100% des chercheurs ont été formés et 60% des programmes de recherche et développement ont été évalués ⁽¹⁾.

Les prochaines étapes consistent à définir les critères pertinents pour les technologies et produits de lunettes intelligentes afin de les inclure dans l'approche globale de l'éco-conception.

Pour renforcer l'évaluation de la durabilité et de l'éco-conception des nouveaux produits et des activités de R&D du Groupe, EssilorLuxottica se concentre également sur la transparence de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. L'évaluation quantitative de l'impact se doit d'être la colonne vertébrale de l'évaluation de la durabilité et de l'éco-conception du Groupe. C'est la raison pour laquelle le Groupe a investi dans des ACV avec ses partenaires, conformément aux normes internationales ISO 14040 et ISO 14044, afin de quantifier les impacts environnementaux des matériaux en amont les plus utilisés pour les montures et les verres :

- La Société a aidé ses fournisseurs à réaliser des ACV de la fabrication à l'arrivée en magasin pour différents types de nylon biosourcé, tant pour les montures que pour les verres.

Investissement dans des technologies de pointe

EssilorLuxottica investit dans de nouvelles technologies et de nouveaux matériaux pour réduire considérablement son impact tout en répondant aux nouvelles opportunités commerciales. Le Groupe a structuré une initiative stratégique distincte appelée le « Lab du futur » pour imaginer à quoi ressembleront les performances futures des produits, les plateformes technologiques et les systèmes de production de matériaux des verres de prescription. Cette initiative a déjà donné naissance à d'importants programmes de recherche technologique en R&D. Par exemple, elle a permis de passer des technologies actuelles de soustraction et de la fabrication par lots à la fabrication additive et aux technologies de flux continu pièce à pièce pour ses verres (comme l'impression par jet d'encre, le transfert de films). Par ailleurs, l'équipe R&D a élargi ses compétences avec l'intégration d'experts en technologies numériques dans le but de réinventer la chaîne de soins de la vue par la numérisation. Dans cette perspective, le développement de nouveaux produits a continué de répondre aux besoins de tous les segments de population et aux principales problématiques en matière de vision comme l'augmentation croissante des cas de myopie. EssilorLuxottica a lancé ses verres de lunettes innovants de contrôle de la

Augmentation du contenu renouvelable

EssilorLuxottica a introduit des matériaux biosourcés dans son portefeuille de matières premières pour tous les types de produits, permettant ainsi le lancement de collections spécifiques. Grâce aux investissements du Groupe dans sa chaîne d'approvisionnement, la collaboration entre les acteurs de l'optique s'est accélérée pour atteindre des objectifs communs en matière de durabilité et améliorer la visibilité sur l'impact environnemental.

EssilorLuxottica a étendu l'utilisation de montures en acétate biosourcé pour les collections 2022 de différentes marques, dont RayBan et Costa del Mar pour la première fois, Emporio Armani, Giorgio Armani, Arnette, DbyD, Burberry et Chanel. Le bio-acétate est obtenu à partir du mélange d'acétate de cellulose, une fibre synthétique provenant du coton ou de la pulpe de bois, et d'un plastifiant biosourcé provenant de sources renouvelables (céréales, betteraves ou canne à sucre). Le bio-plastifiant remplace le matériau traditionnel, qui est un matériau fossile. Le matériau final, le M49 produit par Mazzucchelli, a un contenu biologique de 67 %, calculé selon la

Ces études visent à collecter des données spécifiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement afin d'obtenir plus de transparence sur les impacts environnementaux de l'approvisionnement en termes de matières premières et de production. La prise en compte de l'ensemble du cycle de vie des matières premières est un facteur d'évaluation important, surtout lorsqu'il s'agit de matières biosourcées : c'est pourquoi EssilorLuxottica demande de plus en plus à ses fournisseurs d'avoir accès à des données quantitatives spécifiques.

- Pour la production de verres, la société a élargi les ACV pour évaluer ses matériaux les plus utilisés (y compris les indices ultra-élevés en plus des indices bas), tels que le polycarbonate, les verres ORMA, MR7 et MR8, et a inclus des modules de calcul pour évaluer les principaux processus de production, l'emballage et les modes de distribution.

La Société travaille à intégrer l'ACV pour les composants des montures et des verres assemblés, en commençant par les résultats déjà disponibles, ainsi que les solutions d'emballage, pour atteindre l'objectif final d'une ACV complète pour l'ensemble d'une paire de lunettes.

myopie, Stellest™, qui ont continué à montrer une forte efficacité dans le ralentissement de sa progression et l'allongement axial chez les enfants (se référer au chapitre 1). Pour les 2,7 milliards de personnes sans correction visuelle, vivant principalement dans les pays émergents avec des structures de santé visuelle limitées et des chaînes logistiques complexes, le Groupe a développé une version améliorée de sa paire de lunettes Ready-to-Clip™, permettant aux consommateurs à faible revenu d'acheter un produit abordable au niveau local, immédiatement après leur examen de la vue, évitant ainsi des problèmes de logistique et de suivi des commandes.

EssilorLuxottica recherche et investit également dans des technologies de pointe à chaque étape de ses processus industriels. Par exemple, la Société a développé et lancé un processus RX innovant pour le blocage des verres, appelé ART (Alloy Replacement Technology), qui élimine complètement l'utilisation d'alliage dans la fabrication de ses verres et le remplace par un adhésif durcissable aux UV, une alternative aux processus traditionnels. Il existe près de 200 lignes ART dans le monde, et le Groupe les a définies comme une norme pour tous les nouveaux laboratoires de verres correcteurs.

norme internationale ASTM D6866, et sa biodégradabilité a été testée avec succès selon la norme UNI-EN-ISO 14855-2: 2018.

En outre, les sources biosourcées pourraient être combinées avec des sources recyclées provenant du processus de recyclage des déchets plastiques, pour obtenir un acétate combiné biosourcé et recyclé que le Groupe a introduit pour la première fois en 2022.

Le Groupe a également étendu l'utilisation du nylon biosourcé pour les verres plans et les montures, le contenu biosourcé provenant de l'huile de ricin dans les deux cas. Les applications de nylon biosourcé pour les montures atteignent un contenu biosourcé d'au moins 45 %, et le nylon biosourcé utilisé pour les verres a un contenu biosourcé d'environ 40 %, tous deux garantissant les mêmes performances de produit que le nylon d'origine fossile.

EssilorLuxottica a commencé en 2020 à introduire le nylon biosourcé pour les montures et les verres solaires, et en 2022 a augmenté la quantité de nylon biosourcé jusqu'à environ 16 % du nylon utilisé (pour les montures et les verres plans), avec une

(1) Périmètre des activités R&D des verres de prescription

5 Informations sociales, environnementales et sociétales

Eyes on the Planet, le programme de développement durable d'EssilorLuxottica

croissance de plus de 60% par rapport à l'année précédente. En 2022, Arnette, Burberry, Starck et Armani Exchange ont lancé des collections spécifiques réalisées en nylon biosourcé ;

la collection Emporio Armani 2022 Kids utilise du bio-nylon en combinaison avec du caoutchouc biosourcé et enfin, Costa del Mar continue d'accroître l'utilisation de matériaux biosourcés dans le cadre de son initiative Kick Plastic.

Repenser l'emballage

La récente acquisition de Fedon, entreprise leader dans la production et la distribution d'étuis et d'accessoires pour lunettes, représente un pas en avant supplémentaire dans la stratégie d'intégration verticale d'EssilorLuxottica, visant à permettre au Groupe de poursuivre son engagement en matière de durabilité, en investissant dans la circularité de ses matériaux d'emballage. Fedon est le centre d'excellence du Groupe pour le développement de solutions d'emballage, en intégrant à la fois de l'innovation et de la durabilité. Les chantiers collaboratifs prioritaires intègrent des innovations en matière de conception visant à éliminer les couches inutiles, à créer de nouveaux concepts - tels que « facile à démonter » et « design pliable » pour optimiser l'espace nécessaire aux expéditions - des solutions d'emballage permettant une production et une

distribution ayant moins d'impact, et la gestion de la « fin de vie » des emballages. Le Groupe a supprimé ou réduit certains éléments d'emballage, par exemple en remplaçant l'étui par la pochette et la brochure par un QR code, en réduisant les types d'étiquettes sur les boîtes. Deuxièmement, l'accent est mis sur les matériaux alternatifs recyclés et biosourcés pour remplacer les matériaux traditionnels, en identifiant les possibilités d'éviter ou de remplacer toute application de plastique à usage unique. À titre d'exemple, la pochette en plastique qui protège les branches et essuie-verres a commencé à être progressivement remplacée par une solution en papier. L'acquisition a également conduit à la création d'un groupe de travail sur les certifications de durabilité afin de renforcer la transparence du Groupe en matière d'adoption de matériaux durables.

Gestion des déchets et développement du recyclage

La gestion des déchets est un pilier essentiel de l'engagement d'EssilorLuxottica à réduire son empreinte environnementale. Elle englobe plusieurs initiatives, visant notamment à réduire efficacement la production de déchets provenant d'activités industrielles et à contribuer à une économie plus circulaire. Ces initiatives incluent notamment la réduction de la perte de matières premières et des politiques de récupération des pièces et des déchets résiduels au cours des activités et des processus de production, des consommables mis au rebut et l'utilisation non nécessaire de produits chimiques tout au long des processus de production et de l'emballage. En 2022,

EssilorLuxottica a lancé la première formation d'expertise sur les déchets, destinée à tous les salariés qui contribuent à réduire l'empreinte déchets du Groupe. Ce projet pilote a été couronné de succès et son déploiement sera poursuivi.

En outre, le Groupe a réalisé une analyse de la production de déchets dans ses principales usines de production, ses centres de distribution et ses laboratoires afin de déterminer le type et le poids des déchets générés et d'améliorer l'identification des solutions de gestion des déchets en mettant l'accent sur le potentiel de recyclage des matériaux ou de récupération d'énergie.

Le tableau suivant présente la génération de déchets de la Société en 2022, et son évolution par rapport à 2021 et 2020 :

	2022	2021	2020
PRODUCTION TOTALE DE DÉCHETS (tonnes)	116 071	108 966	99 751
Total des déchets non dangereux	73 459	69 073	62 941
Recyclage	34 844	22 916	19 819
Incineration avec récupération d'énergie	18 501	11 897	10 051
Incineration sans récupération d'énergie	3 641	3 176	2 935
Enfouissement	16 473	31 084	30 136
Total des déchets dangereux	42 612	39 893	36 810
Recyclage	8 893	3 599	3 433
Incineration avec récupération d'énergie	4 007	3 836	2 630
Incineration sans récupération d'énergie	2 277	1 611	1 880
Enfouissement	27 435	30 847	28 867
Taux de revalorisation/recyclage des déchets	57 %	39 %	36 %

Note : La quantité de déchets déclarée en 2022 a augmenté de 6,5 %, principalement en raison de l'augmentation des volumes de production par rapport à 2021. En 2022, 57 % du total des déchets de la Société ont été recyclés ou valorisés, conformément aux initiatives visant à augmenter continuellement la valorisation des déchets.

Les données sur la quantité de déchets en 2022 n'incluent pas les magasins de détail et les petits laboratoires en raison de l'indisponibilité d'informations quantitatives. Les données sur les déchets couvrent 85 % de l'effectif de la Société, hors réseau de vente au détail. Pour plus d'informations sur les règles de reporting de la Société, veuillez vous référer à la section 5.5.

Amélioration des processus pour réduire la production de déchets

EssilorLuxottica se concentre sur de nouvelles solutions industrielles pour réduire au maximum les déchets et l'utilisation du plastique. La réduction des déchets est principalement réalisée par une stratégie combinant l'amélioration des rendements de production (gestion de la qualité, amélioration continue, écoconception, optimisation des processus de production et possibilités de réutilisation) et promotion de la stratégie « 4R ». Les 4R comprennent la Recherche, la Réduction du volume des matériaux utilisés dans les différents procédés (production, distribution), la Réutilisation et le Recyclage des matières premières et des emballages. Pour citer quelques exemples à titre d'illustration :

- Le projet « Slim Fit » pour la production de verres solaires vise à réduire la quantité de matériaux utilisés et, par conséquent, les déchets générés au cours du processus de production. Pour atteindre cet objectif, la conception des verres standards a été optimisée pour obtenir le même verre final de haute qualité. Ce nouveau procédé permet d'éviter plus de 2,5 tonnes de déchets en 2022. Le déploiement du projet Slim Fit dans les plus grands laboratoires Rx du Groupe dans le monde s'est accéléré cette année. 356 tonnes de déchets plastiques ont ainsi été évitées grâce à ces verres avec des semi-finis plus minces. C'est une augmentation de près de 50 % par rapport à 2021.
- L'optimisation continue du processus a permis à au Groupe de continuer à déployer le compactage des résidus de surfacage de tous les substrats. Il permet de réduire le poids et le volume des déchets (moins de rotation de ramassage, avec un impact sur le CO₂), et de recycler l'eau. L'eau est ensuite filtrée et réinjectée dans le système interne du laboratoire de prescription, selon une approche circulaire. Cette technologie a été déployée dans 5 nouveaux sites en 2022, ce qui a permis d'éviter la production de 600 tonnes de déchets.

Accroître les possibilités de recyclage

L'objectif de circularité d'EssilorLuxottica est de créer un processus circulaire permettant de réintroduire les déchets dans le cycle de production, limitant ainsi les déchets plastiques. Le Groupe développe de nouveaux projets pour lancer de nouvelles boucles de recyclage pour ses déchets de matériaux, tels que de monture/verre à monture/verre ou emballage. Par exemple, la Société a lancé en Italie un processus interne de recyclage et de mélange des déchets de plastique de nylon provenant de la fabrication de montures par injection de nylon brut noir. Le nylon recyclé a été introduit en 2020 pour la collection Emporio Armani « R-EA (Recycled Emporio Armani) » et cela s'est poursuivie au cours de l'année 2022. L'usine d'Agordo où se déroule le processus de recyclage interne a reçu sa certification internationale de durabilité du carbone (ISCC - *International Sustainability Carbon Certification*) pour l'économie circulaire pour la période 2021-2022. Cette certification indépendante assure la traçabilité du matériau par la méthode du bilan massique à travers toutes les phases de production : de la collecte des déchets au processus de moulage par injection. Le granulé recyclé conserve les normes élevées de qualité et de performance de l'original. Aujourd'hui, l'usine d'Agordo augmente sa capacité de recyclage pour accroître les volumes. L'usine a recyclé plus de 35 tonnes de nylon cette année. En 2022, la société s'est efforcée d'étendre le système de certification ISCC à d'autres régions ; l'usine de production de Campinas, au Brésil, a obtenu la certification en novembre 2022 et sera en mesure de recycler le nylon dans le cadre du système « ISCC Plus ». De même, l'étape suivante consiste à internaliser le processus de recyclage du nylon dans l'usine de Tristar en Chine dès 2023.

Le Groupe investit également dans de nouvelles activités de R&D afin de cerner d'autres possibilités de recyclage et

- En ce qui concerne les emballages logistiques, des projets pilotes ont été mis en œuvre dans les chaînes d'approvisionnement du secteur de la vente au détail dans la région EMEA, par exemple le remplacement des emballages en plastique des boîtes par du papier. En Allemagne (Apollo), les boîtes en carton traditionnelles utilisées pour transporter les produits des centres logistiques aux magasins sont remplacées par des conteneurs d'expédition réutilisables innovants pour l'expédition quotidienne vers plus de 900 sites. Depuis le lancement du projet, plus de 400 tonnes de déchets de carton et plus de 365 tonnes d'équivalent CO₂ ont déjà été évitées. Cette pratique a été récompensée par le prix « Ange bleu », décerné par le ministère fédéral allemand de l'environnement. En 2022, le Groupe a également commencé à piloter la réutilisation des boîtes en carton pour les clients.

EssilorLuxottica possède également une flexibilité de production et des capacités de prévision de la demande qui lui permettent de réduire la production de déchets dans ses usines. Au fil des ans, le Groupe a introduit une approche de rétro-planification pour la création et le lancement de chaque collection de lunettes, lui permettant de mieux anticiper les volumes de production et ainsi éviter la surproduction. Au cours des dernières années, elle a également investi dans l'amélioration continue des procédés de production afin de réduire davantage son impact sur l'environnement, par exemple en installant des systèmes d'évaporation et des systèmes de traitement des eaux usées.

d'autres initiatives visant à réduire les intrants de matériaux. En 2022, EssilorLuxottica a pu réduire les déchets générés dans son usine de production de verre de Barberini, ce qui lui a permis de recycler plus de onze tonnes de verre précieux contenant des éléments de terres rares, grâce à une ligne dédiée à la collecte et au tri des déchets spécifiques contenant ces éléments.

Dans sa transition vers une économie circulaire, EssilorLuxottica est accompagnée par d'autres acteurs de l'écosystème, qui unissent leurs forces pour limiter les déchets plastiques. EssilorLuxottica a signé un accord de partenariat avec Mazzucchelli pour accroître l'efficacité de ses processus et limiter son empreinte environnementale. Le partenariat a commencé par se concentrer sur les possibilités de limitation des déchets plastiques ; Mazzucchelli a commencé à fournir à EssilorLuxottica un acétate recyclé à faible impact résultant d'une technologie de recyclage connue sous le nom de « *Carbon Renewal Technology* » (CRT). L'acétate recyclé de haute qualité a été utilisé pour les collections 2022 de Chanel, Burberry et Polo Ralph. Le contenu recyclé n'est pas la seule caractéristique durable que l'acétate pourrait avoir, car le Groupe a travaillé avec sa chaîne d'approvisionnement pour combiner le contenu recyclé et les sources renouvelables, obtenant ainsi l'acétate biosourcé et recyclé. EssilorLuxottica et Mazzucchelli ont confirmé la certification ISCC ⁽¹⁾ Plus pour l'acétate durable. La certification a été reconnue grâce au développement de processus internes spécifiques pour suivre les matériaux recyclés dans sur l'ensemble des processus de production. La Société travaille à étendre la certification à d'autres usines italiennes et d'autres régions. L'objectif final est d'augmenter les opportunités de revalorisation des déchets générés, en créant une boucle fermée vers une économie circulaire.

(1) ISCC PLUS est un programme de certification de durabilité pour les matières premières biosourcées et circulaires (recyclées)

5 Informations sociales, environnementales et sociétales

Eyes on the Planet, le programme de développement durable d'EssilorLuxottica

De nombreux autres projets sont en cours d'élaboration pour trouver de nouvelles options de revalorisation et de régénération de matériaux polymériques obsolètes, dérivés de déchets provenant de la production et des stocks en entrepôt.

Contrôle des eaux usées

La quantité et la qualité des eaux usées sont surveillées et gérées, le cas échéant. EssilorLuxottica a investi dans des systèmes de traitement des eaux usées dans ses installations, qui intègrent le traitement et le recyclage des eaux usées via flux unique ou processus complet.

En ce qui concerne la production de montures en Italie, de nombreuses initiatives ont été mises en œuvre au cours des deux dernières années, telles qu'un système de traitement des eaux usées dans l'usine de Rovereto qui a permis de réduire les déchets liquides générés par les processus de mise en tonneau et de galvanisation d'environ 2 700 m³ de déchets par an ; d'autres initiatives significatives ont été mises en œuvre dans l'usine d'Agordo, telles que : l'installation d'un système d'évaporation avec une réduction annuelle estimée de 80 tonnes de déchets ; un projet de régénération des réservoirs métalliques qui a permis de réduire les déchets d'environ 1 000 réservoirs par an ; une optimisation du système de traitement des eaux usées en ajoutant un réservoir intermédiaire, ce qui a amélioré le traitement et, par conséquent, réduit la génération de déchets finaux.

En outre, les paramètres de matières en suspension sont également surveillés dans le cadre du programme « Modèle des eaux usées », qui aide à déterminer les mesures nécessaires pour prévenir les incidents d'écoulement d'eau en dehors des limites permises, en particulier en raison de la réduction des prélèvements d'eau qui augmentera par conséquent la concentration de polluants. Ceci permettra également de créer des opportunités de solutions de circuit fermé d'utilisation de l'eau.

Afin de réduire la consommation d'eau et de récupérer les eaux usées, le Groupe a installé sept lignes de systèmes de recyclage en circuit fermé dans le processus de production de verres de ces laboratoires de prescription en Italie, ce qui leur permettra de retraiter les effluents industriels et d'extraire de l'eau de haute qualité.

Garantir des normes produits élevées

Sécurité et qualité des produits

Pour EssilorLuxottica, la sécurité des produits est une priorité absolue et le fondement de toute offre durable. Ses produits sont le résultat d'investissements continus dans la recherche, la conception et l'innovation ; ils sont développés selon des normes de haute qualité avec des contrôles rigoureux des caractéristiques mécaniques, chimiques et optiques, qui doivent être égales ou supérieures aux normes de l'industrie et aux exigences réglementaires en termes de sécurité, de performance et de durabilité.

Afin de garantir à ses clients, patients et consommateurs une sécurité et une efficacité maximales, EssilorLuxottica met en œuvre toujours plus d'efforts pour effectuer tous les essais requis pour garantir le respect des réglementations internationales relatives aux substances chimiques, aux produits médicaux et aux produits de consommation, en utilisant des laboratoires internes et des installations certifiées par des tiers. Compte tenu de la sensibilité générale croissante à l'égard des pratiques du bien-être animal, exprimée également dans la politique d'entreprise d'EssilorLuxottica, et dans le même temps, de la nécessité de tester les produits pour garantir la biocompatibilité avec la peau, comme l'exigent les réglementations internationales sur les dispositifs médicaux, une feuille de route a été tracée pour l'avenir afin de fusionner ces deux besoins, ce qui implique l'élimination complète des tests sur les animaux à ces fins. En 2022, les laboratoires centraux du Groupe ont confirmé leur accréditation selon la norme ISO/CEI 17025, prouvant la compétence des laboratoires d'essais. Au cours de l'année, EssilorLuxottica a développé et renforcé la compétence interne concernant les cadres réglementaires et les aspects de conformité des dispositifs portables, en appliquant les directives partagées et communes pour la qualification de ces nouveaux produits dans chaque région et site de production de l'entreprise. Dans le contexte d'un monde réglementaire en constante évolution, EssilorLuxottica continue de développer une organisation proactive et synchronisée qui permet d'anticiper les exigences liées à l'évolution des réglementations internationales et européennes. Dans le cadre de l'importance croissante de la responsabilité environnementale et de la durabilité des questions de recyclage des déchets, les nouvelles directives européennes et internationales relatives au marquage et à

l'identification des matériaux utilisés pour les emballages font l'objet d'un suivi et d'une mise en œuvre continue, afin d'indiquer au consommateur comment éliminer correctement les déchets d'emballage. Des systèmes de qualité sont mis en place pour garantir le respect des réglementations tout au long du cycle de vie du produit. Dans l'environnement médical des verres de prescription, la Société s'oriente vers un système de qualité adapté. À cet égard, en 2022, EssilorLuxottica a étendu les certifications ISO 13485 à ses principales usines de verres et a certifié le groupe Luxottica comme fabricant légal de verres de prescription. Le Groupe développe également des programmes pour recevoir des retours structurés de la part des clients et des consommateurs finaux dans le but d'améliorer continuellement leur satisfaction.

Avec plus de 20 930 marques déposées, plus de 12 000 brevets et modèles, la propriété intellectuelle est l'un des actifs les plus importants d'EssilorLuxottica, et constitue une garantie d'excellence, du caractère unique et inimitable de ses produits. Elle repose sur l'enregistrement et l'entretien des marques et des brevets de la Société dans le monde entier. Comme décrit au chapitre 1, la protection des droits de propriété intellectuelle passe également par la lutte contre la contrefaçon. La prolifération mondiale de la contrefaçon ne menace pas seulement les canaux de vente officiels et la réputation des entreprises, elle présente également des risques pour la santé et la sécurité des consommateurs. En effet, les produits contrefaits ne garantissent pas des normes de qualité aussi élevées que les originaux, dont l'excellence est certifiée par les tests de qualité les plus rigoureux et l'utilisation de matériaux hautement innovants. Les produits authentiques de la Société sont impossibles à traiter ou à reproduire sans le savoir-faire nécessaire et l'innovation continue mise en œuvre dans le processus de production. Afin de s'assurer que les consommateurs ne sont pas exposés à de la contrefaçon, EssilorLuxottica collabore avec des instances et autorités locales partout dans le monde pour intercepter les produits contrefaits et lutter légalement contre toute la filière de production illégale. Pour que la lutte contre la contrefaçon soit plus efficace et pour endiguer l'expansion du marché parallèle, qui dévie les marchandises vers des circuits de vente non autorisés, le Groupe a développé GLOW (*Guaranteed Luxottica Origin Worldwide*).

GLOW est un système de traçabilité basé sur la technologie RFID destiné à vérifier l'authenticité des produits et la conformité des circuits de vente. Il est passif et n'émet aucune

onde radio, ce qui le rend sans danger pour la santé. Il n'enregistre pas non plus de données personnelles et ne délivre que des informations sur les produits.

Appliquer des pratiques de marketing responsable

EssilorLuxottica s'est engagée à communiquer, auprès de ses clients et consommateurs finaux, de façon claire et sincère sur les performances de ses produits et services, en conformité avec la réglementation. Cette transparence renforce la relation de confiance que le Groupe a créée depuis de nombreuses années avec ses clients et les consommateurs et constitue aujourd'hui un actif immatériel fort.

EssilorLuxottica s'assure, et ce depuis leur fabrication jusqu'à leur commercialisation, que la communication faite sur les produits est exacte et conforme aux réglementations en vigueur notamment en matière de publicité. Cela peut impliquer un lien avec les autorités locales et/ou les associations de consommateurs qui souhaiteraient se renseigner sur les spécificités et caractéristiques des produits, dans le but de confirmer que les performances et bénéfices énoncés sont réels et prouvés.

De plus, afin de préserver la précision et la cohérence de ces messages, la Société offre des formations (en présentiel ou en ligne) aux commerciaux, détaillants, détenteurs de licence et professionnels de la vue/opticiens, en particulier en ce qui concerne les caractéristiques des produits, la conception des

verres et des montures, les normes qualité ainsi que d'autres spécificités. Il est à noter qu'en raison de la diversité des réglementations en vigueur dans le monde, chacune des filiales impliquées dans la commercialisation des produits et des services de la Société peut effectuer sa propre veille afin de se conformer aux lois, normes et codes volontaires locaux.

Le Groupe a également mis en place un processus de validation des arguments marketing de ses produits afin de s'assurer que, pour chacun d'entre eux, il existe des éléments de preuve et que la performance des produits en laboratoire peut être prise en compte au sein de son environnement d'utilisation. Par exemple, la plupart des produits et services de prescription proposés se fondent sur des tests au porté, réalisés auprès de panels représentatifs, tenant compte des usages en vie réelle ou en conditions expérimentales. Une formation en ligne dédiée à la « communication responsable » a été proposée aux équipes centrales de marketing, afin de les sensibiliser aux défis de la communication liés à la durabilité, à la diversité et à l'inclusion, et de fournir des outils permettant à la communauté marketing de développer et de mettre en œuvre des campagnes de communication plus responsables.

Ensemble vers une économie circulaire

Face à la pression croissante sur les matières premières, au renforcement de la réglementation et à l'évolution du comportement des consommateurs, EssilorLuxottica cherche à adapter ses modèles d'affaires. Pour faire de l'économie circulaire une priorité dans ses chaînes de valeur et s'attaquer aux enjeux les plus actuels de l'industrie optique, la Société est toujours à la recherche de nouvelles et meilleures façons

d'utiliser efficacement les ressources et d'atteindre ses objectifs environnementaux. Elle estime qu'il est essentiel de collaborer avec ses parties prenantes pour repenser ses produits et ses processus et développer de nouveaux modèles d'affaires pour permettre une plus grande quantité de contenus biosourcés et recyclés et faciliter le démontage et la réutilisation des matériaux.

Permettre aux consommateurs de prolonger le cycle de vie des produits

EssilorLuxottica a pour objectif de travailler sur des services circulaires en partenariat avec ses consommateurs à travers différentes phases : tout d'abord, offrir un produit de qualité, puis assurer un entretien adéquat, prolonger sa durée de vie, envisager tous les cas d'utilisation possibles et, comme dernière option, gérer sa fin de vie.

En ce qui concerne l'entretien, les clients peuvent trouver des conseils pour prendre soin et nettoyer correctement les lunettes sur le site web de GrandVision.

La réparation afin d'allonger la durée de vie des produits est l'une des priorités du Groupe : les grossistes, les détaillants et les consommateurs finaux peuvent commander des pièces de rechange originales pour remplacer celles qui sont endommagées, des kits d'outils ont été distribués et des sessions de formation ont été organisées via la plateforme Leonardo. En 2022, le service de réparation a été largement activé dans différentes enseignes de détail telles que SunglassHut US, LensCrafter US et Ray Ban Stores Europe.

Un bon exemple d'une approche circulaire complète est celui de Salmoiraghi & Viganò, qui a débuté en 2021 avec le

manifeste « Salmoiraghi & Viganò pour la planète ». Grâce à son programme d'abonnement, le consommateur final peut prolonger la durée de vie des montures avec un renouvellement complet des montures et des verres RX flambant neufs.

Un autre exemple est celui de la bannière de vente au détail Synoptik, qui a lancé le programme d'abonnement aux lunettes « Vision as a Service » au Danemark et en Suède. De la propriété à l'utilisation, le programme a attiré un grand nombre de clients. Pour maximiser la durée de vie des produits, les lunettes retournées sont vendues d'occasion sous le concept PreLoved avec des prix réduits, données aux communautés ou envoyées au recyclage.

La transparence des produits tout au long de la chaîne de valeur, de la création du produit à la gestion de sa fin de vie, est l'objectif actuel afin d'offrir un ensemble plus large d'informations fiables aux consommateurs. La première étape a été franchie avec la collection Arnette, en apposant un QR code sur l'emballage des lunettes, qui donne un accès direct à la page web officielle de la marque.

Collaboration avec les fournisseurs pour trouver de nouveaux matériaux et de nouvelles solutions

Les équipes de R&D et d'ingénierie cherchent toujours à étendre leurs sources d'approvisionnement de matières premières secondaires ou innovantes en travaillant avec de multiples industries, réduisant ainsi l'utilisation de matériaux vierges ou fossiles. De multiples projets sont actuellement développés avec les fournisseurs. Par exemple, EssilorLuxottica, en partenariat avec Bureo, a développé la collection « Costa Del Mar Untangled 2.0 », des montures durables fabriquées à partir de filets de pêche

recyclés à 97 % ou 100 %. Les filets de pêche abandonnés sont collectés dans les ports de pêche commerciale en Amérique du Sud, puis Bureo se charge de les recycler en une matière première présentée sous forme de granulés. La matière première recyclée est ensuite utilisée pour produire des montures EssilorLuxottica. Combinées avec des verres minéraux, elles permettent d'éviter l'utilisation de nouveaux matériaux plastique et offrent des verres d'une clarté et d'une durabilité supérieures.

Collaboration avec des pairs pour créer des approches circulaires

Les experts internes d'EssilorLuxottica s'engagent également auprès de tout un écosystème (académique, start-up, etc.) pour concevoir des solutions innovantes qui nécessitent des actions collaboratives telles que la gestion de fin de vie des produits. Par exemple, elle a lancé, conjointement avec l'ESSEC Business School, L'Oréal et Bouygues, la première chaire de recherche internationale dédiée à l'économie circulaire, la « Global Circular Economy Chair ». L'objectif est de former les futurs dirigeants de l'économie circulaire, de créer des stratégies

mondiales pour la transformation des entreprises vers une économie circulaire et de contribuer à la création d'un écosystème ouvert et international, composé d'entreprises, de start-up, de groupes de réflexion, d'établissements universitaires et d'organismes gouvernementaux. Il contribue également au débat public en vue de l'introduction de futures réglementations en Europe et dans le monde, et se concentre sur la sensibilisation à l'économie circulaire et la création d'études de cas concrètes tout en développant la recherche fondamentale.

5.2.3 Eyes on World Sight

La mission d'EssilorLuxottica est d'aider chacun à « mieux voir et mieux être ». Cette mission, ancrée dans les principes et les valeurs du Groupe, est le fil directeur de sa stratégie. Elle oriente l'approche intégrée du Groupe en matière de développement durable, ainsi que son ambition d'éliminer la mauvaise vision en une génération.

Dans son rapport de 2019 intitulé « Eliminating Poor Vision in a Generation: What will it take to eliminate uncorrected refractive errors by 2050 » et soutenu par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le Groupe détaille la feuille de route vers la réalisation de cet objectif. Malgré les défis auxquels le monde est confronté en raison de la pandémie de Covid-19, EssilorLuxottica reste résolue dans son engagement envers cette ambition et les milliards de personnes qui vont en bénéficier.

Pour contribuer encore davantage à cet engagement, EssilorLuxottica a créé en mai 2022 la Fondation OneSight EssilorLuxottica. Il s'agissait de consolider les organisations caritatives et de défense des droits soutenues par EssilorLuxottica, notamment les fondations Essilor Vision, Vision for Life, le Vision Impact Institute et le partenaire de longue date, OneSight (dont EssilorLuxottica était un partenaire fondateur). Basée en France, avec un réseau de sept hubs, la Fondation a pour objectif d'éliminer la mauvaise vision non corrigée en une génération en créant un accès durable aux soins grâce à une approche innovante de la philanthropie d'impact, des partenariats et de la sensibilisation.

Aujourd'hui :

- 2 milliards de personnes portent des lunettes et continueront d'en avoir besoin pour soutenir leur mode de vie et répondre à leurs besoins en matière de vision ;
- 2,7 milliards de personnes, soit une sur trois, souffrent d'une mauvaise vue qu'elles ne peuvent corriger en raison d'une sensibilisation et d'un accès insuffisants. 90 % vivent dans des pays en voie de développement, situés à la base de la pyramide ⁽¹⁾ ;
- 6,2 milliards d'individus ne protègent pas leurs yeux des rayons nocifs (soleil, UV, lumière bleue).

D'ici 2050, plus de 50 % de la population mondiale ⁽²⁾ devrait souffrir de myopie, un chiffre qui devrait être renforcé par plusieurs années de changements de mode de vie liés à la pandémie. Dans certains cas, la myopie peut s'aggraver au point d'être considérée comme une maladie dégénérative susceptible de conduire à la cécité.

Depuis leur création, les organisations qui composent la nouvelle Fondation OneSight EssilorLuxottica ont, jusqu'ici, créé un accès durable ⁽³⁾ aux soins de la vue pour 585 millions de personnes dans les communautés en développement à la base de la pyramide en créant plus de 22 800 entreprises inclusives ou entrepreneurs de soins de la vue primaires et 222 centres de vision durables. Former et habiliter les personnes à devenir des fournisseurs indépendants de soins de santé visuelle primaire dans les communautés rurales permet d'offrir un meilleur accès aux soins visuels, mais aussi d'améliorer les moyens de subsistance et de promouvoir le développement des compétences. Grâce à ces efforts, plus de 58 millions de personnes à la base de la pyramide ont vu leur vision corrigée et/ou protégée.

EssilorLuxottica a fait des progrès significatifs dans la poursuite des priorités énoncées dans son rapport « Eliminating Poor Vision in a Generation » :

- création de points d'accès durables ;
- innovation au service de solutions abordables ;
- aide financière et services gratuits ;
- sensibilisation.

Ces progrès ont pu être réalisés grâce aux efforts du Groupe, mais aussi grâce à ceux de ses partenaires, notamment des gouvernements, des ONG et d'autres organisations partageant les mêmes idées.

Ces efforts ont été reconnus à l'international par le magazine Fortune qui a classé EssilorLuxottica au 6ème rang de la liste « Change the World », le plus haut classement jamais reçu par le Groupe. Parmi les autres récompenses prestigieuses reçues par le Groupe en 2022, on peut citer :

- Asie du Sud-Est :

Prix « Champion of Good Award » décerné pour la troisième année consécutive, pour ses contributions extraordinaires à l'impact communautaire.

- Afrique : Prix

« Brandon Hall Group Gold Award » pour l'excellence de l'innovation en matière d'impact social pour le programme de formation Eye Rafiki.

- Chine : Prix

« 2021 Responsible Brand » décerné par le China's Public Welfare Festival, « 2021 Excellent CSR Project » décerné par le Century Business Herald et « Chief Responsibility Officer 2022 » décerné par le Global Responsibility Summit.

(1) La base de la pyramide est une expression qui désigne les populations dont le revenu annuel par personne (sur la base de la parité du pouvoir d'achat aux États-Unis) est inférieur à 1 500 USD, soit le minimum considéré nécessaire pour vivre une vie décente. Source : Coimbatore Prahalad, and Stuart Hart, « The Fortune at the Bottom of the Pyramid », Strategy+Business 26 (2002): 54-67, <http://dx.doi.org/10.19177/reen.v1e220081-23>.

(2) Gretchyn Bailey, Myopie (myopie) : causes, traitement, AllAboutVision.com. Page mise à jour en juillet 2020. <https://www.allaboutvision.com/conditions/myopia.htm>.

(3) L'accès durable est défini comme un accès permanent créé pour la population vivant à moins d'une journée de trajet d'un point d'accès aux soins de la vue.

Création de points d'accès durables

Les efforts d'EssilorLuxottica pour établir des soins de la vue durables sont réalisés de manière permanente, malgré le fait que la COVID-19 présente des défis permanents pour accueillir des interventions à grande échelle dans certaines régions. À ce jour, le Groupe a créé plus de 22 800 points d'accès durables en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

Le Groupe a continué à étendre son réseau de prestataires de soins de la vue primaires dans le monde entier afin de fournir des soins de la vue là où ils n'existaient pas auparavant : formation de jeunes sans emploi pour qu'ils deviennent des entrepreneurs de soins de la vue en Inde (Eye Mitra Opticians), au Bangladesh (Eye Mitra Opticians), en Indonésie (Mitra Mata Opticians) et au Kenya (Eye Rafiki Opticians) ; la formation de commerçants, tels que des pharmaciens et des épiciers dans les zones rurales du Cambodge, au dépistage de la presbytie et à la vente de lunettes de lecture et de lunettes de soleil à leurs clients ; l'organisation et la formation de magasins d'optique informels en Chine afin de proposer des services et des produits de dépistage améliorés.

Au Bangladesh, la Fondation OneSight EssilorLuxottica, en partenariat avec la Fondation Metlife, a pris la tête de la démonstration d'un modèle philanthropique innovant dans lequel deux fondations ayant des programmes de développement différents (soins de la vue et santé financière) se sont réunies pour augmenter et accélérer l'impact quand cela est nécessaire. La collaboration d'un million de dollars a permis d'adopter une approche de fonds commun pour alimenter l'expansion du programme Eye Mitra, qui crée simultanément des moyens de subsistance durables et un accès aux soins visuels pour les communautés rurales.

Le Groupe a également conclu des partenariats en Inde et au Kenya afin de déployer des prestataires de soins visuels primaires dans des établissements de santé publics et privés, permettant à ces établissements d'ajouter les soins visuels à leur gamme de services de santé. En Inde, ce programme est mené en collaboration avec le gouvernement d'Odisha et rendu possible grâce au soutien de l'USAID (*United States Agency for International Development*).

Innovation au service de solutions abordables

L'engagement sans faille d'EssilorLuxottica à innover pour des solutions abordables profite non seulement aux efforts du Groupe, mais aussi à la capacité d'autres programmes partenaires publics, privés et ONG à servir les communautés les plus démunies.

L'outil de réfraction primé ClickCheck™, lancé en 2020, a continué à fournir une solution peu coûteuse, portable et facile à utiliser pour déterminer les erreurs de réfraction. En septembre 2022, une étude clinique indépendante évaluée par des pairs a confirmé que le ClickCheck™ d'EssilorLuxottica améliore l'efficacité des services de dépistage primaire de la vue, notamment dans les pays à revenu faible ou intermédiaire où les populations n'ont pas facilement accès aux professionnels de la vue traditionnels. L'étude, qui a porté sur 1 100 patients pendant six mois en 2020, a révélé que l'outil de dépistage de la vue conçu pour être utilisé dans les communautés de la base de la pyramide (BoP) est très fiable et précis dans la détection de la puissance sphérique. Il est ainsi possible de délivrer des prescriptions précises sur place, ce qui constitue un excellent point de départ pour la réfraction subjective⁽¹⁾.

Après avoir permis l'accès à 100 % des populations du Rwanda, de la Gambie et de pratiquement toute la Zambie grâce à son réseau de centres de vision en Zambie, The OneSight EssilorLuxottica Foundation a ouvert 2 centres de vision permanents au Malawi, se lançant dans un projet similaire pour assurer une couverture complète des services de soins de la vue pour l'ensemble de la population. En outre, un nouveau centre de la vue a été ouvert en Afrique du Sud, à l'hôpital Dr. Harry Surtie, offrant un accès permanent aux soins de la vue à plus de 236 000 personnes - il s'agit du quatrième centre de la vue ouvert en Afrique du Sud à ce jour.

Grâce à un partenariat avec COFAS Hospitals, un réseau d'hôpitaux communautaires à but non lucratif fournissant des soins de santé aux zones rurales et marginalisées du Mexique, le Groupe a ouvert cette année son tout premier centre de vision dans le pays. Situé dans l'hôpital Alfredo Harp Calderoni Un Kilo de Ayuda à Temascalcingo, le centre de vision est équipé d'instruments de dépistage des troubles de la vision d'EssilorLuxottica et des lunettes de qualité à prix abordable du Groupe, conçues spécialement pour les communautés mal desservies. Il doit permettre à 10 000 personnes vivant à Temascalcingo et dans les municipalités avoisinantes d'avoir accès à des soins visuels abordables par an. Le centre s'attachera à développer une culture des soins de la vue au sein des communautés qu'il dessert par le biais de campagnes éducatives en collaboration avec les autorités gouvernementales et d'autres organisations à but non lucratif. Il collaborera également avec des institutions universitaires pour renforcer la formation des optométristes et mener des recherches appliquées dans le domaine de la vision.

Après avoir été fermées pendant environ trois ans en raison de la pandémie, les écoles locales de l'Himachal Pradesh, en Inde, sont en cours de réouverture. La Fondation OneSight EssilorLuxottica s'associe à l'India Vision Institute pour fournir des services de santé oculaire aux écoliers dans le besoin. Environ 10 000 enfants étudiant dans des écoles publiques bénéficieront de ces services de soins. La myopie étant un problème de plus en plus préoccupant, les responsables du programme se concentreront également sur la sensibilisation et la fourniture de solutions spécifiques à la myopie.

Des travaux sont en cours pour créer une nouvelle génération de l'outil ClickCheck™ qui améliore ses capacités en fournissant une source d'énergie autonome en cas de besoin, ce qui lui permet de numériser les résultats du patient et de transmettre ces données à une application mobile complémentaire.

La gamme de lunettes Ready2Clip™ du Groupe, développée spécifiquement pour les consommateurs à la base de la pyramide, a été mise à profit dans le cadre du programme national de santé visuel des conducteurs de camions en Inde. Géré par Sightsavers India, une organisation à but non lucratif spécialisée dans les soins de la vue, le programme a dû faire face à un problème majeur : les conducteurs de camions ne revenaient pas chercher leurs lunettes après le dépistage. Grâce à la gamme Ready2Clip™ qui peut être personnalisée, préparée et collectée sur place, les conducteurs ont pu obtenir leurs lunettes le jour même du dépistage, ce qui leur a évité un nouveau voyage. Le programme a enregistré une diminution de 55 % de la non-récupération des lunettes. La plupart des conducteurs de camions sont satisfaits de la qualité, du design et du confort des lunettes Ready2Clip™ et les trois quarts de ceux qui les ont reçues les utilisent en permanence.

(1) Sanil Joseph, Balagiri Sundar, Vinitha L. Rashme, Soundarya Venkatachalam, Joshua R. (2022), « Accuracy of a low-cost, portable, refractive error estimation device: Results of a diagnostic accuracy trial », *PLoS Medicine*, 03 Août 2022

Aide financière et services gratuits

L'engagement d'EssilorLuxottica et de ses employés à fournir des services de soins visuels gratuits et subventionnés aux populations vulnérables est plus fort que jamais. Voici quelques exemples :

- Aux États-Unis, les marques de détail d'EssilorLuxottica Oakley, LensCrafters, Sunglass Hut et EyeMed se sont associées à la Fondation OneSight EssilorLuxottica pour soutenir des cliniques de vision gratuites dans tout le pays, en Californie, en Floride, en Géorgie, à New York et dans le Missouri.
- La Fondation a poursuivi son travail avec la Fondation John Fawcett (JFF), afin d'améliorer l'accès aux dépistages visuels parmi les populations mal desservies des villages d'Indonésie pour corriger leurs erreurs de réfraction et sensibiliser à l'importance des soins de la vue dans ces zones rurales.
- En Europe, des consultations ont été organisées au Royaume-Uni et en France. La clinique britannique a desservi les demandeurs d'asile de Liverpool et de Manchester. Et en France, une unité mobile s'est rendue dans différentes zones de la région parisienne pour servir les personnes dans le besoin, en partenariat avec Emmaüs France, le Samu social de Paris et les Restos du Cœur.

Sensibilisation

EssilorLuxottica a continué à soutenir la Journée Mondiale de la Vue - World Sight Day. L'Agence internationale pour la prévention de la cécité (IAPB) lance un appel à ses partenaires et sympathisants pour les aider à sensibiliser à l'importance de la santé visuelle par le biais de dépistages de la vue. Avec ses partenaires et l'aide de plus de 900 employés volontaires d'EssilorLuxottica, la Fondation OneSight EssilorLuxottica a permis à près de 400 000 enfants et adultes de bénéficier de services de soins de la vue en Amérique du Nord, en Europe, en Afrique, en Inde, en Grande Chine, en Asie du Sud-Est et en Australie, contribuant ainsi à l'objectif de l'IAPB d'atteindre 5 millions de personnes bénéficiant de services de soins de la vue dans le monde. EssilorLuxottica a également créé sa

- En partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière (UNRSF) en Inde, la Fondation OneSight EssilorLuxottica fournit des examens de la vue et des lunettes de vue gratuits aux conducteurs des transports publics indiens. Ce programme a été créé en mars 2022 et a permis de contrôler plus de 50 000 conducteurs depuis son lancement.
- En partenariat avec le programme « Opening Eyes » du Lions Clubs International pour les Jeux olympiques spéciaux, la filiale de la Fondation en Chine a soutenu une clinique de la vue à Chengdu. L'événement a permis de fournir des évaluations de la vue gratuites, des lunettes de vue, des lunettes de soleil et des lunettes de sport aux athlètes des Jeux olympiques spéciaux.

Tous ces efforts ont été alimentés par le travail de milliers d'employés d'EssilorLuxottica qui ont offert leur temps et leur talent.

propre campagne de sensibilisation, « Le droit de voir », qui met en scène le travail du célèbre photographe Steve McCurry, afin d'attirer l'attention sur l'importance des soins de la vue pour les enfants en particulier, car ils sont parmi les plus vulnérables. Le manque d'accès aux soins de la vue à un jeune âge peut affecter le reste de la vie d'un enfant en l'empêchant d'atteindre son plein potentiel et en le privant d'un apprentissage crucial au cours de son développement. La campagne a été soutenue par le portefeuille de marques, les unités commerciales et le réseau mondial d'employés d'EssilorLuxottica.

La Fondation OneSight EssilorLuxottica s'efforce de créer des partenariats intersectoriels efficaces afin d'adopter une approche plus globale pour créer un impact social durable.

Développement social et économique

En tant qu'entreprise mondiale, EssilorLuxottica contribue au développement économique et social des pays dans lesquels le Groupe est présent. Localement, ses activités de production et de distribution et sa présence dans le commerce de détail stimulent les achats et les partenariats commerciaux locaux, créent des emplois directs et indirects, développent les compétences et savoir-faire et génèrent des impôts et taxes (voir section 5.2.5).

EssilorLuxottica est animée par un sens aigu de la responsabilité et de la citoyenneté, et continue de poursuivre son engagement envers les communautés et territoires locaux où elle opère. Le Groupe soutient des initiatives qui couvrent de nombreux domaines, comme les programmes de sensibilisation, la préservation du patrimoine culturel et la philanthropie. Ci-dessous, quelques-unes de ses plus importantes initiatives pour promouvoir et protéger le patrimoine culturel, social et environnemental :

- Eyes on Art, lancée en 2020 pendant la pandémie mondiale, rend l'art accessible aux gens de manière nouvelle et innovante en le partageant sous toutes ses formes sur de grands écrans numériques urbains à Milan, Londres et New York. Les principaux partenariats permettant de présenter des projets d'art numérique innovants sont les suivants :

Meet Digital Cultural Center à Milan ; Musée d'art numérique contemporain (MOCCA) pour le NFT à Londres ; partenariats annuels avec la plateforme artistique CIRCA (Londres) et Times Square Arts (New York) dans le cadre du programme Midnight Moment.

- L'organisation, à travers la marque Alain Mikli, d'initiatives qui rendent l'art accessible aux personnes ayant un handicap visuel depuis 2003 à Paris. En juin 2022, Alain Mikli a soutenu le festival international des arts du spectacle « Les Nuits de Fourvières » à Lyon, en France, en exposant des représentations tactiles dédiées des anciens théâtres romains, qui font partie du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le Groupe est fier de lutter contre l'exclusion sociale et d'aider les familles et les individus en leur garantissant des moyens de subsistance. Cela renforce ses liens avec la population et le territoire où elle opère. En Italie, par exemple, un projet d'inclusion sociale a été lancé en 2019 avec un service de livraison de repas : plus de 105 000 repas ont été livrés depuis le début du projet, avec une moyenne de plus de 140 repas par jour. Cette capacité à répondre aux besoins des communautés locales est une caractéristique de la culture d'inclusion d'EssilorLuxottica.

5.2.4 Eyes on Inclusion

Le succès d'EssilorLuxottica est indissociable des près de 190 000 collaborateurs dans le monde qui contribuent à la commercialisation de produits de haute qualité technique et stylistique avec des niveaux de service inégalés. Cette communauté mondiale incarne un savoir-faire et un ADN sans pareil, et contribue à la mission du Groupe qui est d'aider chacun à « mieux voir et mieux être », apportant du sens aux collaborateurs. La mission, ainsi que les initiatives de bien-être et d'actionariat salarié, sont une source d'engagement forte des collaborateurs et leur donnent un vrai sentiment d'appartenance.

Le Groupe cherche à développer un environnement dans lequel chacun peut s'épanouir, se sentir valorisé et respecté et apprendre constamment. Cet engagement s'inscrit dans

une solide culture de la santé et de la sécurité au travail et s'étend aux communautés où vivent les salariés et leurs familles, aux professionnels de la vue, aux clients et aux fournisseurs. Une avancée tangible à cet égard est Leonardo, la plateforme d'apprentissage innovante ouverte à l'industrie de l'optique qu'EssilorLuxottica a lancée en 2021 dans le but de contribuer à la croissance du secteur par l'apprentissage et la formation. À ce titre, la recherche de l'excellence dans le recrutement ainsi que le développement et le bien-être de ses collaborateurs à travers le monde revêtent une importance stratégique.

La raison de tous ces efforts - décrits dans cette section - est la conviction profonde que la pluralité et la diversité sont des sources d'enrichissement et un héritage qui rend l'entreprise plus forte et plus à même de faire face aux défis mondiaux.

Effectifs du Groupe

Au 31 décembre 2022, le groupe EssilorLuxottica compte 189 788 employés dans le monde. Les femmes représentent 61 % de l'ensemble des salariés du groupe, 41 % des membres des instances dirigeantes et 33 % des cadres dirigeants.

Effectif total

	2022	2021	2020
EFFECTIF TOTAL	200 121	193 371	151 017
Nombre total de collaborateurs	189 788	182 684	140 429
Nombre total de travailleurs intérimaires	10 333	10 687	10 588

Note : Le chiffre des effectifs d'EssilorLuxottica se réfère au 31 décembre 2022 et inclut les entités récemment intégrées - GrandVision, Walman et Fedon. En 2022, l'effectif total a augmenté de 3,5 % en raison de l'intégration de Walman et de Fedon ainsi que de l'augmentation des activités de production et de vente au détail. Le nombre total de travailleurs intérimaires a légèrement diminué par rapport à 2021. Pour plus d'informations sur la méthodologie et le périmètre de reporting, veuillez vous référer à la section 5.5.

Répartition des effectifs par zone géographique

	2022	2021	2020
EFFECTIF TOTAL	200 121	193 371	151 017
EMEA	75 499 (38 %)	72 032 (37 %)	37 541 (25 %)
Asie-Pacifique	55 262 (28 %)	54 186 (28 %)	52 118 (35 %)
Amérique du Nord	44 854 (22 %)	43 476 (23 %)	43 388 (29 %)
Amérique latine	24 506 (12 %)	23 677 (12 %)	17 970 (12 %)

Note : La répartition géographique de l'effectif est restée la même qu'en 2021. Pour plus d'informations sur la méthodologie de reporting, veuillez vous reporter à la section 5.5.

Les tableaux ci-dessous détaillent les collaborateurs de la société par sexe, type de contrat, catégorie et âge.

Répartition des collaborateurs par sexe

	2022	2021	2020
NOMBRE TOTAL DE COLLABORATEURS	189 788	182 684	140 429
Nombre total de femmes	115 314 (61 %)	110 272 (60 %)	80 575 (57 %)
Nombre total d'hommes	74 474 (39 %)	72 412 (40 %)	59 854 (43 %)

Note : Au 31 décembre 2022, les femmes représentaient 61 % des effectifs du Groupe, niveau similaire à celui de 2021. Pour plus d'informations sur la méthodologie de reporting, veuillez vous reporter à la section 5.5.

5 Informations sociales, environnementales et sociétales

Eyes on the Planet, le programme de développement durable d'EssilorLuxottica

Répartition des collaborateurs par type de contrat

	2022	2021	2020
NOMBRE TOTAL DE COLLABORATEURS	189 788	182 684	140 429
Contrat à durée indéterminée	154 029 (81 %)	150 316 (82 %)	109 910 (78 %)
Contrat à durée déterminée	35 759 (19 %)	32 368 (18 %)	30 519 (22 %)

Note : Plus de 80 % des salariés d'EssilorLuxottica sont en CDI, niveau similaire à celui de 2021.

Répartition des collaborateurs par catégorie et sexe

	2022	2021 (hors GV)	2020
NOMBRE TOTAL DE COLLABORATEURS	189 788	143 750	140 429
Dirigeants – Haute direction	2 468 (1,3%)	1 813 (1,3 %)	2 204 (1,6 %)
Femme	806 (33 %)	512 (28 %)	590 (27 %)
Homme	1 662 (67 %)	1 301 (72 %)	1 614 (73 %)
Cadres/Experts – Encadrement intermédiaire	12 547 (6,6 %)	11 638 (8,1 %)	10 888 (7,7 %)
Femme	5 341 (43 %)	4 813 (41 %)	4 501 (41 %)
Homme	7 206 (57 %)	6 825 (59 %)	6 387 (59 %)
Professionnels – Cols blancs	39 299 (20,7 %)	44 776 (31,1 %)	42 140 (30,0 %)
Femme	21 241 (54 %)	24 778 (55 %)	22 607 (54 %)
Homme	18 058 (46 %)	19 998 (45 %)	19 533 (46 %)
Employés de production ou en magasin – Cols bleus	135 474 (71,4 %)	85 523 (59,5 %)	85 197 (60,7 %)
Femme	87 926 (65 %)	52 806 (62 %)	52 877 (62 %)
Homme	47 548 (35 %)	32 717 (38 %)	32 320 (38 %)

Note : Pour 2021, la répartition des employés par catégorie n'inclut pas GrandVision, Walman et Fedon. En 2022, l'alignement complet des définitions et des règles de reporting a été appliqué à l'ensemble du Groupe pour la répartition des employés par catégories.

Répartition des collaborateurs par tranche d'âge

	2022	2021 (hors GV)	2020
NOMBRE TOTAL DE COLLABORATEURS	189 788	143 750	140 429
Moins de 18 ans	676 (0,4 %)	189 (0,1 %)	130 (0,1 %)
18-34	86 094 (45,4 %)	66 201 (46,0 %)	66 212 (47,1 %)
35-49	70 305 (37,0 %)	53 839 (37,5 %)	51 521 (36,7 %)
Plus de 50 ans	32 713 (17,2 %)	23 521 (16,4 %)	22 566 (16,1 %)

Note : Au 31 décembre 2022, environ 45 % des employés du Groupe avaient moins de 35 ans, travaillant principalement dans les sites de productions et les magasins du Groupe. Dans l'ensemble, 83 % des employés avaient moins de 50 ans. Pour plus d'informations sur la méthodologie et le périmètre de reporting, veuillez vous référer à la section 5.5.

Égalité des chances et développement des collaborateurs

Les collaborateurs sont au cœur même d'EssilorLuxottica. Ce sont eux qui animent la Société et qui en sont le facteur clé de sa réussite. Le principe selon lequel le talent de chacun fait la différence a conduit EssilorLuxottica à recruter et engager ses collaborateurs dans une perspective de long terme dans laquelle des opportunités de formation, de développement et d'égalité des chances, pour tous, partout, jouent un rôle essentiel tout au long de la carrière des collaborateurs.

Diversité et inclusion

EssilorLuxottica s'engage fermement à garantir l'égalité des chances pour tous les collaborateurs à tous les niveaux et à verser aux collaborateurs un salaire égal à travail égal, indépendamment de l'origine ethnique, du genre, de l'âge, de la nationalité, de la religion, de l'orientation sexuelle ou politique, de la situation familiale, de l'affiliation syndicale ou d'une situation de handicap. Le Groupe ne tolère aucune forme de discrimination, d'intimidation ou de harcèlement. Il s'engage fermement à établir une culture de travail inclusive, qui favorise la diversité pour permettre aux perspectives uniques et aux idées novatrices de se développer. Les opportunités professionnelles et les promotions sont évaluées et attribuées sur la base de l'équité et de la méritocratie.

EssilorLuxottica s'efforce de créer une communauté qui valorise tous les milieux, toutes les identités et toutes les cultures. Opérant dans plus de 150 pays différents, les effectifs du Groupe comptent de nombreuses nationalités et langues, avec des personnes talentueuses de tous horizons, de toutes religions, de tous genres, de tous âges et de toutes aptitudes. L'objectif est de faire en sorte que chacun d'entre eux se sente inclus, apprécié et inspiré dans son travail.

En octobre 2022, la fonction DE&I (« Diversity, Equity and Inclusion ») a été créée au niveau du Groupe pour établir la stratégie, les engagements et les objectifs d'EssilorLuxottica en la matière. Les quatre piliers de la stratégie mondiale DE&I 2023 seront les suivants : susciter une prise de conscience interne et externe en encourageant une culture de l'inclusion et de l'appartenance, élaborer et faire évoluer des processus plus inclusifs, définir des objectifs clairs en s'appuyant sur des données et des indicateurs, et garantir la pluralité des opinions par le biais d'ambassadeurs et de réseaux régionaux. Ces initiatives seront le fruit d'un partenariat avec les Directions RSE, Communication, Formation et Développement (Leonardo) et tous les salariés d'EssilorLuxottica. La première initiative de la Direction DE&I a débuté en décembre 2022, avec un calendrier mondial de programme d'actions d'inclusion pour la sensibilisation et l'éducation des salariés du Groupe sur les différentes dimensions de la diversité. Le premier événement a eu lieu en décembre à l'occasion de la Journée internationale des personnes en situation de handicap. Cet événement mondial était un échange avec les para-athlètes Martha Chavez (Amérique du Nord) et Daniele Cassioli (Italie), qui ont discuté des obstacles auxquels les personnes en situation de handicap sont confrontées, de la manière dont elles ont brisé la stigmatisation et créé une communauté inclusive autour d'elles. Le Groupe travaille depuis longtemps à la création d'un environnement inclusif pour les personnes en situation de handicap, également en collaboration avec des organisations locales. En France, grâce au déploiement de la politique et du programme Handicap animé par 22 correspondants "handicap", les salariés en situation de handicap représentent environ 5 % de l'effectif.

De nombreuses initiatives ont été mises en place dans les différentes régions pour cultiver la diversité et l'inclusion, promouvoir un dialogue ouvert au sein des équipes et offrir un environnement de travail inclusif. Par exemple :

- En Amérique du Nord, EssilorLuxottica a continué ses actions vers une culture plus diversifiée et inclusive pour tous les salariés notamment par l'intermédiaire du groupe de réflexion interne du comité exécutif DEI (Diversité, équité et inclusion) dirigé par les salariés visant à faire avancer la stratégie et les initiatives en la matière. En 2022, EssilorLuxottica a également créé six « *Business Resource Groups* » (BRG) : Les salariés peuvent adhérer et s'impliquer dans le réseau des femmes EssilorLuxottica, Kaleidoscope, Abilities, PRIDE, Generation NEXT et MIL VETS. Ces groupes ont été créés pour favoriser l'entraide et le soutien aux communautés. Dans le cadre des mois de célébration et de commémoration du calendrier nord-américain de l'inclusion, EssilorLuxottica a organisé cinq événements virtuels et en présentiel ainsi que des mises en lumière de salariés, avec le partenariat et le soutien des BRGs. En septembre 2022, un événement intitulé « *Courageous Conversation* » mené par les BRGs et le Think Tank « DE&I », auquel ont participé près de 400 salariés, a permis à ces derniers d'échanger sur des sujets sensibles dans un espace positif (*safe place*). Les unités commerciales ont également mis en place des initiatives pour s'appuyer sur la stratégie régionale. Sunglass Hut, Oakley, EyeMed, LensCrafters, FGX et Target Optical ont créé leurs propres comités DE&I afin de développer une culture plus inclusive au sein de leurs marques. EyeMed a créé ses propres groupes de ressources pour les salariés (« *Employee Resource Groups* »), qui sont reliés aux BRGs de la région.
- En Europe, un groupe de travail DE&I a été créé au sein de GrandVision pour promouvoir une culture plus diversifiée et inclusive au sein de l'organisation, en lançant plusieurs initiatives importantes telles que la stratégie, la politique et la boîte à outils DE&I, une formation sur les préjugés inconscients et sur le leadership inclusif pour la Direction Générale et tous les Directeurs des Opérations, un sommet GrandVision pour tous, le lancement d'une page intranet dédiée au D&I, et une formation à l'inclusivité pour toute la communauté de recrutement. En outre, les avancées en matière d'expérience client inclusive comprennent des heures d'ouverture adaptées aux personnes affectées d'hypersensibilités sensorielles, pronoms sur les badges, des visuels diversifiés et un aménagement inclusif des magasins. Vision Express au Royaume-Uni et en Irlande a mis en place deux groupes de ressources pour les salariés afin de soutenir les LGBTQIA+ et les femmes dans le leadership, et a inclus l'option d'ajouter des pronoms aux signatures de courriel et aux badges nominatifs. Pearle a participé au programme de soins médicaux pour les demandeurs d'asile (en néerlandais : *Regeling Medische zorg asielzoekers* - RMA), où les demandeurs d'asile et les réfugiés d'Ukraine pouvaient choisir une paire de lunettes chez Pearle sans paiement supplémentaire. En Allemagne, Apollo a déployé une formation à la diversité pour les recruteurs, une certification et une collaboration avec « *Beyond Gender Agenda* », en incluant un drapeau arc-en-ciel dans tous les magasins et en signant la Charte de la Diversité (« *Charta der Vielfalt* »).
- En Chine, le programme « Women talk » a fait participer des professionnelles d'Essilor et de Luxottica à diverses activités interactives pour stimuler le mélange culturel et améliorer la compréhension mutuelle d'EssilorLuxottica en tant qu'entreprise unique.

5 Informations sociales, environnementales et sociétales

Eyes on the Planet, le programme de développement durable d'EssilorLuxottica

Par ailleurs, en 2022, EssilorLuxottica a été nommé dans la « Diversity Leaders list 2023 » du Financial Times, une reconnaissance aux multiples efforts déployés par le Groupe en matière de diversité et d'inclusion ces dernières années. Au cours de l'année, plusieurs salariés ont été reconnus pour leur leadership et leurs contributions. En Amérique du Nord, trois femmes leaders - Sherianne James, Sydney Stinson et le Dr Millicent Knight - ont été reconnues par le Savoy Magazine comme faisant partie des cadres noirs les plus influents. Plusieurs femmes du Groupe ont également été citées dans la liste des « femmes les plus influentes de l'optique » de Vision Monday.

Au-delà de l'égalité entre les sexes, les efforts d'inclusion d'EssilorLuxottica comprennent l'égalité des chances pour tous ses collaborateurs indépendamment de leur sexe, de leur âge, de leur religion, de leur situation de famille, de leur orientation sexuelle ou politique, ou de leur handicap. La Société s'est fermement engagée à rémunérer les employés de manière égale pour le même travail, les rôles professionnels et les promotions étant évalués et attribués pour garantir un lieu de travail basé sur l'équité et la méritocratie. Pour compléter ces efforts, des actions sont menées pour promouvoir le bien-être des collaborateurs.

Des formations accessibles grâce à Leonardo, la plateforme de formation du Groupe

Lancé en mai 2021, Leonardo est la plateforme de formation et de développement d'EssilorLuxottica, une communauté d'experts et d'apprenants qui se rencontrent dans un environnement digital. Il offre un accès facile à plus de 7 000 heures d'enseignement de qualité sur les collections de lunettes, la conception et les technologies des verres, les soins de la vue, la gestion du magasin et du personnel, l'excellence des ventes, ainsi que des connaissances scientifiques diverses.

Leonardo utilise une approche mixte de formation combinant du contenu à la demande et des sessions en direct, afin d'optimiser le niveau d'interactivité entre les apprenants et les experts et de les aider à maximiser leur efficacité et leur temps en fonction des besoins de chacun.

La plateforme est conçue pour aider les salariés et les partenaires d'EssilorLuxottica, ainsi que les professionnels de la vue à tous les niveaux et dans tous les rôles. Le fait que des professionnels compétents aient un accès permanent à la formation continue et au développement professionnel, organisés par des experts en la matière, contribuera à leur développement personnel et fera progresser le secteur, en fournissant le meilleur des soins visuels et des lunettes de qualité. Dans un environnement en mutation rapide et face à des défis macroéconomiques croissants, il est essentiel, pour la croissance future, de disposer d'une plateforme où les parties prenantes peuvent apprendre à mieux répondre à ces défis et à être prêtes à en saisir les opportunités.

Grâce au lancement de Leonardo, la plupart des activités de formation ont été numérisées, permettant aux gens d'apprendre à travers leur format préféré : leçons interactives, vidéos, podcasts, lectures et classes virtuelles. En 2022, Leonardo a dispensé 2 080 391 heures d'enseignement, 18 019 sessions en direct avec 697 724 participants.

En créant un environnement communautaire global et complet, Leonardo veut stimuler un sentiment d'appartenance qui constitue la base de la culture de formation et de développement du Groupe, où les salariés et les clients d'EssilorLuxottica peuvent continuellement développer leurs compétences, leurs connaissances.

Au cours de l'année 2022, la communauté Leonardo s'est enrichie, incluant désormais près de 43 000 employés de GrandVision et 34 000 clients grossistes d'Essilor uniquement, pour atteindre plus de 188 000 employés d'EssilorLuxottica et près de 302 000 professionnels de la vue dans le monde entier. Le processus de transfert de la plateforme de formation locale vers Leonardo sera achevé début 2023.

Cette année, Leonardo a joué un rôle clé dans le déploiement du projet « *New Ways of Working* », un cycle de sessions en direct de formation et d'autonomisation, visant à soutenir plus de 11 000 managers d'EssilorLuxottica dans 65 pays en partageant les approches les plus efficaces pour gérer leur équipe dans un modèle hybride d'organisation du travail en tant qu'entreprise intégrée. Plus de 254 heures d'apprentissage ont été dispensées sur Leonardo, par le biais d'ateliers, de classes virtuelles et de vidéos pédagogiques. Le projet se poursuivra en 2023, lorsque Leonardo soutiendra également le Groupe en étant l'un des principaux facilitateurs du déploiement de l'initiative « *weare* », qui vise à favoriser un sentiment d'appartenance et permet à chacun de se sentir membre du Groupe. Leonardo accueillera le Sommet de la Culture, suivi d'une série de cours, ouverts à tous les employés d'EssilorLuxottica dans le monde entier.

Afin de jeter les bases de la culture d'apprentissage du Groupe et de garantir une expérience d'accueil commune à chaque salarié, une autre mesure a été prise : l'élaboration de programmes d'accueil et d'intégration sur mesure combinant le cadre mondial et les besoins locaux, afin que les nouveaux arrivants soient formés sur un contenu adapté à leur fonction, leur lieu de travail et leur enseigne. Depuis son lancement en juin, 5 865 personnes ont été formées.

Sur la base de l'expertise d'EssilorLuxottica dans le domaine de la vente au détail, Leonardo a également lancé en Amérique du Nord et au Royaume-Uni les « *The New Hire Programs* », des programmes éducatifs spécifiques destinés à soutenir trois différentes fonctions du personnel dans les magasins (accueil, professionnel des soins visuels et gérants), disponibles à la fois pour les salariés des magasins d'EssilorLuxottica et des clients grossistes. Grâce à ces programmes, Leonardo vise à faciliter l'intégration des nouvelles recrues en veillant à ce qu'elles acquièrent les compétences et les connaissances de base pour assumer les responsabilités liées à leur fonction. À l'ère de la « Grande Démission », Leonardo a été apprécié comme un outil clé permettant d'attirer et de retenir les talents. Commencer le parcours de l'opticien par un investissement dans sa formation crée un engagement immédiat et de la valeur pour le magasin et ses nouvelles recrues et contribue à lui donner un avantage concurrentiel.

L'une des grandes valeurs ajoutées de Leonardo est son offre éducative sur les produits et les marques. Pour continuer à s'améliorer et à répondre aux besoins des apprenants, un catalogue interactif en ligne (« *Latest collections* ») a été introduit cette année. Il fournit un aperçu complet de chaque style de collections de lunettes EssilorLuxottica, donnant accès à leur histoire, à leur inspiration et aux campagnes publicitaires qui les soutiennent, tout en apprenant les détails techniques. « *Latest collections* » a été ajouté à l'offre de services numériques de Leonardo, disponible à la fois pour les clients grossistes et les salariés d'EssilorLuxottica, qui comprend également « *New to your store* », le service personnalisé qui fournit des formations très courtes sur chaque modèle expédié en magasin, redéfinissant la façon dont les gens se renseignent sur les styles uniques et rendant l'éducation plus accessible et intuitive.

Afin de renforcer le lien avec les apprenants et d'encourager le sentiment d'appartenance à la communauté à l'échelle

mondiale, Leonardo a organisé, tout au long de l'année 2022, des événements mondiaux en direct ouverts à tous les salariés et partenaires d'EssilorLuxottica pour célébrer les journées internationales de renom du secteur, un service exclusif et différenciant disponible uniquement sur Leonardo. Pour n'en citer que deux, l'événement de deux jours « *Where fashion meets function* » a eu lieu à l'occasion de la Journée nationale des lunettes de soleil, le 27 juin. Il a permis de découvrir en profondeur la manière dont EssilorLuxottica s'efforce de fournir sans cesse des solutions et d'utiliser ces connaissances pour améliorer la sensibilisation des clients. Le deuxième événement de deux jours a été organisé à l'occasion de la Journée mondiale de la vue, le 13 octobre, afin d'attirer l'attention sur le problème mondial de la santé visuelle. Tous les événements Leonardo ont été enregistrés et sont disponibles sur la plateforme pour être regardés par tous ceux qui n'ont pu y assister en direct.

Nombre d'heures de formation et d'employés formés

	2022	2021	2020
TOTAL DES HEURES DE FORMATION DISPENSÉES	3 207 158	2 165 534	1 444 546
Nombre d'heures de formation par le biais de programmes d'entreprise	1 695 558	1 309 670	655 437
Nombre d'heures de formation par le biais de programmes locaux	1 511 600	855 864	789 109
Dirigeants – Haute direction	12 511		
Cadres/Experts – Encadrement intermédiaire	135 458	293 406	309 435
Professionnels – Cols blancs	264 638		
Employés de production ou en magasin – Cols bleus	1 098 993	562 458	479 674
NOMBRE D'EMPLOYÉS FORMÉS PAR LE BIAIS DE PROGRAMMES D'ENTREPRISE	109 306	81 244	81 688
NOMBRE D'EMPLOYÉS FORMÉS PAR LE BIAIS DE PROGRAMMES LOCAUX	97 113	60 851	56 381
Dirigeants – Haute direction	1 257		
Cadres/Experts – Encadrement intermédiaire	9 178	22 924	22 858
Professionnels – Cols blancs	19 968		
Employés de production ou en magasin – Cols bleus	66 710	37 927	33 523

Note : En 2022, environ 3,2 millions d'heures de formation ont été dispensées aux employés du Groupe, soit une augmentation de près de 50 % par rapport à 2021, principalement due à l'inclusion des employés de GrandVision.

Plus précisément, les heures de formation gérées de manière centralisée ont augmenté de 29 %, principalement en raison de l'intégration progressive des entités de GrandVision dans le périmètre de Leonardo. Si l'on exclut l'impact de GrandVision, les heures de formation gérées de manière centralisée ont augmenté de 18 % grâce à l'utilisation continue de Leonardo comme plateforme d'apprentissage du groupe. En 2022, plus de 109 000 employés ont été formés par le biais de Leonardo, ce qui représente une augmentation de 35 % par rapport à 2021.

En ce qui concerne la formation gérée localement, une répartition détaillée par catégorie d'emploi a été appliquée en 2022, alignée sur les fonctions des employés. Cette ventilation n'est pas disponible pour 2020 et 2021, années pour lesquelles la somme des trois catégories est reportée sous la rubrique "Autres catégories" du chapitre 5 du DEU 2021. Même si la Covid-19 a encore affecté certains marchés comme la Grande Chine, 1,5 million d'heures de formation ont été dispensées à plus de 97 000 employés, y compris ceux de GrandVision. Les augmentations annuelles de 76 % des heures de formation gérées localement et de 60 % des employés formés sont largement dues par l'intégration des entités GrandVision et par les heures de formation consacrées aux employés des magasins.

Pour plus d'informations sur la méthodologie et le périmètre de reporting, veuillez vous référer à la section 5.5.

Gestion des talents

Développement des talents

Pour EssilorLuxottica, le développement des talents est une priorité majeure. En 2022, la Société a mis en place différentes initiatives qui soutiennent la croissance et le développement de carrière, telles que : mentorat mondial et régional, programmes de rotation de postes internationaux, coaching et développement du leadership, outils d'évaluation des capacités de leadership et opportunités de valorisation du leadership pour les talents à fort potentiel.

- Evaluation annuelle : le processus annuel d'évaluation des talents vise à aider les collaborateurs du Groupe à voir le lien entre leurs contributions individuelles et les objectifs de la Société. En encourageant une culture de feedback continu et en identifiant efficacement les forces et les faiblesses de l'organisation, EssilorLuxottica peut coordonner sa stratégie en matière de talents avec sa stratégie commerciale. En 2022, le Groupe a évalué les performances de plus de 65 000 collaborateurs dans le monde entier, tout en travaillant dans plusieurs pays pour concevoir un processus intégré permettant d'évaluer les talents de manière cohérente.
- Revue des talents : l'évaluation du potentiel est un élément clé pour avoir une vision globale des talents d'EssilorLuxottica. En 2022, plus de 15 000 collaborateurs ont été inclus dans le processus de revue des talents, soit une augmentation de plus de 60 % par rapport à 2021.
- Faciliter et promouvoir des opportunités de mobilité interne grâce à des programmes de talents mondiaux et régionaux qui permettent aux meilleurs talents de l'entreprise de libérer tout leur potentiel en approfondissant leur connaissance de soi, en travaillant sur des projets stratégiques au sein d'équipes multiculturelles, en se confrontant à des membres de la Direction et en étant soutenus par des mentors et des coachs internes avec des plans de développement ciblés et individualisés. Par exemple, FinHance est un programme de développement mondial visant à promouvoir les opportunités de carrière internationales destinées aux personnes les plus talentueuses de la communauté financière mondiale de la Société. Ce programme de trois ans offre la possibilité d'effectuer une rotation entre trois fonctions différentes et sera soutenu par un binôme local, un mentor expérimenté, un réseau de praticiens et un plan de formation dédié.
- « Une boîte à outils » est disponible pour soutenir le développement des talents de la Société. Elle comprend des initiatives telles que le mentorat, les cafés virtuels avec les dirigeants d'EssilorLuxottica, le « peer-coaching » et l'observation. En outre, plusieurs régions ont déployé des activités de développement supplémentaires ciblant les besoins spécifiques du marché et des talents. Des initiatives telles que l'évaluation des capacités de leadership, les programmes de rotation avec les meilleures universités, le coaching individuel et en petits groupes ont mobilisé plus de 5 500 collaborateurs en 2022.
- Pour aider les membres de l'équipe à s'intégrer dans un monde post-pandémique, l'équipe de développement du personnel, en partenariat avec Leonardo et de nombreux partenaires externes prestigieux, a déployé un parcours d'apprentissage dédié pour soutenir les nouvelles méthodes de travail de l'entreprise. Ce déploiement en plusieurs phases comprenait des parcours personnalisés pour différents niveaux de responsables, et plus de 11 000 collaborateurs y ont participé dans le monde entier.

Recrutement des talents

EssilorLuxottica s'engage à offrir un environnement de travail motivant et épanouissant dans lequel chacun peut exploiter pleinement son potentiel et exprimer son individualité. La Société y parvient en fournissant un environnement fondé sur la confiance, le respect et un style de leadership basé sur la coopération, en totale adéquation avec sa mission. Avec des activités dans plus de 150 pays et compte tenu de la transformation actuelle de la Société dans le monde, le recrutement et la rétention des talents revêtent une importance stratégique pour la Société, qui s'appuie sur la proposition de valeur d'EssilorLuxottica en tant qu'employeurs.

Pour cette raison, la Société a accéléré l'intégration de la stratégie d'attraction des talents visant à communiquer le bénéfice du rapprochement et à créer une identité cohérente du Groupe. Plusieurs initiatives ont été développées chez EssilorLuxottica pour recruter, retenir et encourager les talents.

- Alors que la section Carrières du site Internet d'EssilorLuxottica offre un accès aux opportunités disponibles pour chaque fonction, la page LinkedIn du Groupe vise à communiquer les dernières actualités et les opportunités de carrière.
- Présence régulière sur les campus internationaux des meilleures universités et écoles de commerce (par exemple : MIT, Harvard, NYU, Columbia, HEC, ESSEC, ESADE, Bocconi, Politecnico di Milano, Fudan, PolyU Hong Kong, etc.) en participant à des événements consacrés aux carrières, en animant des sessions d'information et en lançant des études de cas réels avec les étudiants. La Société contribue également à la formation des talents émergents en tirant parti de partenariats, tels que la CEMS (*Global Alliance in Management Education*), une alliance de plus de 30 écoles de commerce dans le monde, ainsi que des associations d'étudiants, telles que l'AEBG (*Alliance of European Business Game*) et BEST (*Board of European Students of Technology*). Enfin, 2022 a vu la première promotion de la « Chaire mondiale d'économie circulaire » qu'EssilorLuxottica a lancée en partenariat avec l'ESSEC Business School, L'Oréal et Bouygues pour former 120 futurs experts en économie circulaire d'ici 2025.
- Parmi les programmes novateurs d'acquisition de talents, on peut citer le programme de talents opérationnels, qui a vu le lancement d'une autre classe de stagiaires internationaux issus des domaines STEM. Ce parcours de deux ans est parti de deux endroits différents, Agordo en Italie et Créteil en France.

Engagements et culture des collaborateurs

Bien-être et participation active des collaborateurs

Le bien-être des collaborateurs est une valeur clé pour EssilorLuxottica. Comme il a été rappelé ci-dessus, la Société a continué à introduire de nouvelles méthodes de travail au cours de l'année. Dans le cadre de cet effort, un parcours de formation dédié a fourni aux managers les outils et le soutien dont ils ont besoin pour diriger efficacement leurs équipes vers l'avenir, fixer des objectifs axés sur les résultats, simplifier leur organisation du travail au quotidien et améliorer l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée.

En outre, la Société a poursuivi l'unification et l'harmonisation de ses initiatives de bien-être déjà existantes dans le cadre du programme OneWelfare afin de constamment soutenir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des collaborateurs. De la cartographie de toutes les initiatives de bien-être déployées dans 61 pays à la définition d'une norme commune, en accord avec la culture de bien-être de l'entreprise, un exemple en est le lancement du premier EssilorLuxottica Summer Camp à Bibione (Venise), un programme d'été international dédié aux enfants des collaborateurs du groupe âgés de 9 à 17 ans, qui se réunissent pour profiter ensemble d'une semaine riche en activités de plein air.

Par ailleurs, la communauté mondiale « Heroes Together » a été étendue aux collaborateurs italiens pour qu'ils participent à un nouveau défi international visant à soutenir les cliniques de la Fondation OneSight EssilorLuxottica, épaulant ainsi les collègues qui participaient aux programmes de bénévolat d'EssilorLuxottica. Conçue pour tous les niveaux de forme physique, Heroes Together est une application numérique de sport et de bien-être qui aide les collaborateurs à rester en forme et à renforcer l'esprit d'équipe en connectant des collègues du monde entier de manière amusante et motivante.

Au total, en 2022, plus de 5 000 collaborateurs se sont inscrits pour pratiquer une activité physique, recevoir des conseils en matière de bien-être personnel, participer à des activités de renforcement de l'esprit d'équipe et relever des défis dans le cadre de ce programme.

Comme expliqué dans la section 5.2.3, la Société encourage les collaborateurs à s'impliquer dans les activités de la Fondation OneSight EssilorLuxottica dans le monde entier. Qu'il s'agisse de participer à un événement au sein d'une clinique ou de soutenir l'avancement de la santé visuelle en l'honneur de la Journée mondiale de la vue, les collaborateurs peuvent contribuer activement à l'ambition de la Société d'aider à éliminer le mal voir non corrigé en une génération.

Santé et sécurité

Pour EssilorLuxottica, garantir et protéger la santé et la sécurité des collaborateurs est un objectif primordial et un principe commun qui continuera à guider les opérations quotidiennes de la Société. La Société a adopté toutes les mesures nécessaires, conformes aux normes internationales, pour réduire au minimum le nombre d'accidents du travail.

Au cours des dernières années, plusieurs sites de production, des sites logistiques et laboratoires de verres ont ainsi obtenu la certification du système de management de la santé et de la sécurité au travail ISO 45001:2018 qui fournit un cadre pour l'identification et l'amélioration de la sécurité des collaborateurs ainsi que pour la prévention des risques au

Tout au long de l'année 2022, plus de 1 400 collaborateurs se sont portés volontaires dans les cliniques gratuites de la Fondation OneSight EssilorLuxottica ; dans 12 pays éligibles en raison de l'existence du Covid, des centaines de personnes ont bénéficié de l'engagement de tous les collaborateurs. 900 collaborateurs bénévoles supplémentaires ont soutenu les activités des fondations pour la Journée mondiale de la vue, offrant des services de soins visuels à près de 400 000 enfants et adultes en Amérique du Nord, en Europe, en Afrique, en Inde, en Chine, en Asie du Sud-Est et en Australie.

Enfin, dans la dernière partie de l'année, EssilorLuxottica a lancé le projet « weare » pour identifier et consolider la culture d'entreprise afin d'améliorer l'engagement des personnes et de renforcer la mission et la stratégie de l'entreprise. Pour ce faire, le Groupe adopte une démarche de co-création et une approche ascendante, tant au niveau local que mondial, en s'appuyant sur son héritage et ses forces, et en identifiant un cadre de valeurs qui définira la culture de l'entreprise.

Actionnariat salarié

Pilier de la culture d'EssilorLuxottica et élément crucial de la construction d'une identité commune, au sein d'un Groupe véritablement unifié, l'actionnariat salarié permet de renforcer l'engagement des collaborateurs envers la mission et la stratégie de la Société, de favoriser la responsabilité et l'éthique des affaires. Il permet également d'aligner les intérêts à long terme des collaborateurs sur ceux du Groupe et des autres actionnaires et de participer à la création de valeur et à la réussite de la Société.

Après un nouveau succès de l'initiative d'actionnariat international Boost 2022, le nombre total de salariés actionnaires actifs du Groupe a atteint son plus haut niveau. Un total de 72 000 personnes, dans 85 pays, détiennent désormais une participation financière d'EssilorLuxottica. Ce chiffre continue d'être en constante augmentation, puisqu'ils étaient environ 67 000 en 2021 et 63 000 en 2020. En outre, environ 14 000 collaborateurs retraités sont également actionnaires, signe indiscutable de leur engagement et de leur confiance envers la Société. Valoptec, l'association indépendante de salariés actionnaires qui soutient les valeurs d'EssilorLuxottica et participe à sa gouvernance, a également vu augmenter le nombre de ses adhérents (employés, anciens employés et retraités) qui se montent à environ 30 000.

travail. En 2022, 28 usines de production de masse, 12 laboratoires de prescription et 2 centres logistiques ont été certifiés ISO 45001:2018.

Les politiques HSE de la Société sont également partagées et mises en œuvre afin de minimiser les risques pour la santé et la sécurité du personnel, des clients et des communautés locales.

Au cours de l'année 2022, l'utilisation de la plateforme de reporting Gensuite, déjà en place pour les sites Essilor, a été étendue aux sites de Luxottica, ce qui a permis d'avoir une seule base de données pour la collecte et le suivi des indicateurs relatives à l'environnement, la santé et la sécurité.

Initiative « zéro accident du travail » de la Société

EssilorLuxottica s'est engagée dans une initiative « zéro accident du travail », soutenue par la mise en œuvre de programmes de santé et de sécurité rigoureux visant à identifier et prévenir les risques pour les collaborateurs sur le lieu de travail. À cette fin, le Groupe a mis au point des politiques, plans d'action, procédures et audits sur site en vue de réduire la fréquence et la gravité des accidents.

Dans le même temps, il continue à développer et déployer des directives et programmes de sécurité relatifs à la sécurité routière, à l'automatisation sur le lieu de travail et à la sécurité basée sur le comportement (*Behavior Based Safety*). De plus, les normes de santé et sécurité, pour les machines et les

processus les postes de travail ergonomiques et la gestion des produits chimiques, font partie intégrante du processus d'innovation du Groupe afin de prévenir les accidents le plus tôt possible.

Par ailleurs, des formations spécifiques ont été essentielles pour atteindre l'objectif de zéro accident du travail et mettre en place une culture de prévention des accidents sur ses sites de production et logistiques. Cela comprend les Points sécurité, qui sont des endroits désignés pour afficher des renseignements sur les questions de santé et de sécurité et signaler les situations dangereuses ou dangereuses pour les collaborateurs.

L'entreprise prend toutes les blessures liées au travail très sérieusement. Les informations sur les accidents du travail des collaborateurs sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	2022	2021	2020
NOMBRE TOTAL D'ACCIDENTS DU TRAVAIL	527	557	603
Nombre total d'accidents du travail avec arrêt	320	322	300
Employés	284	298	282
Travailleurs intérimaires	36	24	18
Nombre total d'accidents du travail sans arrêt	207	235	303
Employés	202	231	279
Travailleurs intérimaires	5	4	24
NOMBRE TOTAL DE JOURS PERDUS EN RAISON D'ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT	8 403	10 560	9 689
Employés	7 778	10 171	9 241
Travailleurs intérimaires	625	389	448
NOMBRE TOTAL DE CAS DE MALADIE PROFESSIONNELLE AVEC ARRÊT	20	33	-
Employés	19	33	-
Travailleurs intérimaires	1	0	-
NOMBRE DE JOURS PERDUS POUR CAUSE DE MALADIE PROFESSIONNELLE	1 308	979	-
Employés	1 307	979	-
Travailleurs intérimaires	1	0	-
TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT	1,6	1,7	1,5
Employés	1,5	1,7	1,5
Travailleurs intérimaires	2,1	1,6	1,3
TAUX DE GRAVITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT	0,04	0,06	0,05
Employés	0,04	0,06	0,05
Travailleurs intérimaires	0,04	0,03	0,03
TAUX D'INCIDENTS SIGNALÉS	2,6	2,9	3,1
Employés	2,7	3,0	3,1
Travailleurs intérimaires	2,4	1,8	3,1

Note : Pour mieux illustrer les performances de la société en matière d'accidents du travail pour sa main-d'œuvre, toutes les informations sur les accidents du travail sont publiées séparément pour les employés et les travailleurs intérimaires.

Les informations sur les accidents du travail couvrent 53 % de l'effectif total du Groupe et se concentrent sur les sites de production, les laboratoires de prescription et les sites de distribution, en raison de la politique de santé et de sécurité et des systèmes de gestion qui ont été mis en œuvre au fil des ans dans l'ensemble des opérations. À partir de 2022, GrandVision est inclus dans le rapport sur la santé et la sécurité.

527 accidents du travail ont été déclarés en 2022, soit une légère baisse de 5 % par rapport à 2021. Par conséquent, le taux total d'incidents déclarés continue de diminuer pour la troisième année consécutive. Par ailleurs, les taux de fréquence et les taux de gravité ont diminué par rapport à 2021. Le nombre de jours perdus pour cause de maladie professionnelle a augmenté par rapport à 2021, principalement en raison de certains cas présentant un nombre relativement élevé de jours perdus (plus de 90 jours).

Pour plus d'informations sur la méthode de calcul du taux de fréquence, du taux de gravité et du taux d'incidents signalés des accidents du travail et des maladies professionnelles, ainsi que sur le périmètre de reporting, veuillez vous référer à la section 5.5.

5.2.5 Eyes on Ethics

En relation directe avec les clients et consommateurs du monde entier, EssilorLuxottica a la responsabilité de montrer l'exemple. Le Groupe fonde son succès sur la bonne prise en compte des impacts locaux, le dialogue avec les parties prenantes et la création de valeur partagée avec les partenaires, fournisseurs, gouvernements et communautés locales. L'implantation de sites EssilorLuxottica donne accès à des emplois dans un secteur porteur et génère des revenus directs et indirects significatifs. Le Code d'éthique du Groupe sert de ligne directrice pour toutes les relations d'affaires et

s'applique à toutes ses parties prenantes en toutes circonstances, créant ainsi une base solide pour une collaboration équitable et honnête. Plus précisément, EssilorLuxottica maintient un très haut niveau de vigilance et de proactivité, avec des plans d'action, dans trois domaines principaux, décrits ci-dessous : les achats responsables, les droits humains et l'éthique des affaires, y compris les programmes de lutte contre la corruption, le respect des données personnelles et le respect des sanctions économiques internationales.

Achats responsables

Pour EssilorLuxottica, l'efficacité de sa chaîne d'approvisionnement est fondamentale pour garantir la haute qualité de ses produits et de ses services et contribue à maintenir et à améliorer la réputation du Groupe. L'approche d'approvisionnement responsable d'EssilorLuxottica est ancrée dans les principes énoncés dans son Code d'éthique et dans le respect des réglementations internationales et des lois locales, y compris les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), les principes du Pacte mondial des Nations unies et certains critères spécifiques comme ceux de la certification SA8000.

En 2022, le Groupe a unifié en un seul programme ses initiatives relatives aux achats responsables qui comprend les dimensions suivantes :

- veiller à ce que les fournisseurs reconnaissent et respectent le Code d'éthique, la Charte fournisseurs et la législation en vigueur sur les sujets tels que les droits humains et les normes du travail, l'environnement, la santé et la sécurité ;

- évaluer la performance environnementale et sociale des fournisseurs ;
- faire participer les fournisseurs à des initiatives qui auront un impact positif sur les personnes et l'environnement ;
- former les acheteurs et les fournisseurs aux principes et aux pratiques de durabilité.

La mise en œuvre des différentes initiatives d'approvisionnement responsable est garantie par une équipe dédiée au sein de la Direction des Achats du Groupe.

Étant donné sa nature transverse, le programme réunit des représentants des Directions des Achats, de l'Audit Interne, des Opérations, de la Qualité, de la RSE, de la Gestion des Risques, de la Protection des Actifs et de la Conformité, qui examinent ensemble l'état d'avancement du programme et échangent sur les mesures à prendre.

Évaluation de la performance

L'évaluation des risques liés aux fournisseurs et les audits sur site sont au cœur du programme d'approvisionnement responsable d'EssilorLuxottica. Pour s'en assurer, des tiers qualifiés (par ex. Intertek, BSI, Ecovadis) s'assurent de la conformité des fournisseurs aux principes du Groupe en matière de travail éthique et de responsabilité environnementale et sociale. Cette approche vise à prévenir les risques graves de non-conformité dans des domaines sensibles comme le travail des enfants, le travail forcé et la corruption lors de la sélection et du suivi des fournisseurs.

Pour l'évaluation des risques liés aux fournisseurs, EssilorLuxottica s'est associé à Ecovadis, société gérant une plateforme mondiale d'évaluation et de mutualisation des performances RSE, qui évalue la responsabilité des fournisseurs selon 4 axes : Environnement, éthique, travail et droits humains et achats durables. Pour les fournisseurs dont les performances sont faibles ou insatisfaisantes, un audit sur site par une tierce partie peut être réalisé, suivi d'une éventuelle demande de mise en œuvre d'un plan d'actions correctif.

Pour les 500 premiers fournisseurs couvrant environ 70 % des dépenses totales, 105 évaluations ont été réalisées depuis 2019.

Concernant les audits sur site, EssilorLuxottica s'appuie sur des auditeurs tiers (par ex. Intertek, BSI) chargés de contrôler la conformité des fournisseurs aux normes et principes du Groupe ainsi que de mettre en œuvre des actions correctives en cas de non-respect du Code d'éthique et/ou des réglementations locales, en ciblant spécifiquement les fournisseurs de vêtements, chaussures et accessoires (AFA), de matériaux directs et de produits finis.

Le Groupe demande aux fournisseurs de résoudre tous les problèmes identifiés au cours de l'audit dans un délai convenu pour s'assurer que les mesures correctives nécessaires sont mises en place, en accordant la priorité aux points relevant de la tolérance zéro et de la non-conformité aux lois locales et aux cadres internationaux (par ex. conventions de l'OIT) et aux pratiques reconnues (par ex. normes ISO). EssilorLuxottica peut envisager de rompre la relation commerciale progressivement avec les fournisseurs qui ne répondent pas aux exigences de l'entreprise après un audit social et environnemental, qui refusent de mettre en œuvre les actions correctives, n'affichent pas d'amélioration et qui présentent des problèmes répétés lors de différents audits. Ce mécanisme vise à garantir un suivi approprié des fournisseurs à haut risque, définir des règles conduisant à procéder à un nouvel audit ou une nouvelle qualification, assurer un suivi à court terme en cas d'échec de l'audit et appliquer un délai de deux ou trois ans en cas de réussite de l'audit.

Comme détaillé ci-dessous, 70 fournisseurs actuels et potentiels ont fait l'objet d'audits en 2022 et des cas majeurs de non-conformité liés à des points critiques ont été identifiés pour 9 d'entre eux. Les audits ont été répartis comme suit :

- 15 audits de suivi suite aux résultats insatisfaisants des audits effectués l'année précédente ;
- 55 audits de contrôle visant au maintien du statut de fournisseur du Groupe.

Le processus d'audit des fournisseurs de vêtements, chaussures et accessoires s'est poursuivi en 2022, avec 50 audits d'usines de production en Asie-Pacifique, Amérique latine et Europe. Huit cas de non-respect de points critiques ont été identifiés.

Engagement et formation

Pour soutenir et renforcer le programme d'achats responsables et assurer l'alignement avec les attentes du Groupe en la matière, EssilorLuxottica a mis en place des initiatives de formation et de sensibilisation ciblant les fournisseurs et la communauté des acheteurs.

En 2022, une nouvelle initiative de formation a été lancée en mettant l'accent sur les fournisseurs d'AFA situés au Bangladesh.

EssilorLuxottica continuera d'étendre et consolider ce programme en alignant et renforçant l'organisation et le management des achats responsables.

Plan de Vigilance d'EssilorLuxottica en matière de droits humains

La présente section décrit l'approche adoptée par EssilorLuxottica pour répondre aux exigences de la loi française n° 2017-399 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises sous-traitantes. Ce Plan de Vigilance couvre le périmètre du groupe EssilorLuxottica constitué des filiales intégrées dans le périmètre de consolidation financière.

EssilorLuxottica accorde une importance particulière à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité au travail (ceux-ci sont visés ci-après sous l'appellation générique de « droits humains »), ainsi que l'environnement. Ces risques peuvent résulter de ses activités, de celles de ses filiales, ainsi que des activités de ses fournisseurs et sous-traitants, et ce quelle que soit leur position dans la chaîne de valeur. Identifier ces risques implique l'engagement de mettre en œuvre tous les efforts raisonnables et d'appliquer les mesures nécessaires pour garantir la conformité. Les violations effectives ou potentielles du devoir de vigilance peuvent être signalées par le biais du système d'alerte interne du Groupe.

Comme EssilorLuxottica a un engagement historique envers ses parties prenantes, les obligations de la réglementation en matière de devoir de vigilance sont progressivement clarifiées pour renforcer les cadres existants et les droits humains sont systématiquement incorporés dans les politiques d'entreprise, procédures et modules de formation du Groupe au fur et à mesure de leur publication. Lorsque cela est nécessaire, le Groupe harmonise et met à jour ses politiques pour y intégrer toutes nouvelles réglementations applicables.

EssilorLuxottica rend compte dans cette section de l'avancement de la mise en œuvre opérationnelle de son engagement et de sa démarche de vigilance sur chacun des grands axes correspondants, en progrès continu, et suivant l'évolution de ses activités et de sa structure. Dans un seul et unique souci de clarté et de lisibilité de ce Plan de Vigilance, il sera, au besoin, procédé par renvoi à des sections de la présente Déclaration de Performance Extra-Financière pour plus de détails.

L'engagement de la Société envers la promotion des droits humains et la protection de l'environnement dans l'ensemble de la chaîne de valeur

EssilorLuxottica est forte de deux siècles d'innovation et d'un engagement humain indéfectible. La Société accorde une importance particulière au respect des droits humains et de l'environnement, ainsi qu'aux lois et réglementations en vigueur (par ex. : loi britannique « UK Modern Slavery Act » et loi française sur le devoir de vigilance) et aux normes internationales telles que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et les Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE. EssilorLuxottica s'engage à respecter et à promouvoir les droits humains tout au long de sa chaîne de valeur. Le Groupe respecte les Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs aux droits humains, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Cet engagement est indissociable de la mission de la Société et a été renforcé ces dernières années, dans un contexte de croissance et d'expansion dans de nouveaux pays.

De manière globale, EssilorLuxottica attache une importance certaine à inscrire ses activités dans le respect de la Charte internationale des droits de l'Homme et des principes concernant les droits fondamentaux énoncés dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT. Dans toutes ses entreprises et tout au long de sa chaîne d'approvisionnement, le Groupe a le devoir d'assurer le respect permanent des normes internationales et de la législation du travail locale, et de prévenir le travail non déclaré, le travail des enfants, le travail forcé et toute autre condition de travail irrégulière.

Par ailleurs, EssilorLuxottica s'engage à assurer des conditions de travail saines et sans danger et à protéger son personnel et l'environnement de tous ses sites. Le Groupe s'engage à se conformer à l'ensemble des législations et réglementations en vigueur et vise à améliorer ses politiques de santé et de sécurité dans tous les pays en développant l'information et la formation et en promouvant les comportements responsables pour tous les travailleurs en ce qui concerne les procédures de sécurité et les mesures préventives vigilantes dans l'ensemble de la Société.

En outre, pour atténuer ses risques et impacts environnementaux et disposer de processus pour garantir la conformité réglementaire et la satisfaction des attentes des parties prenantes, EssilorLuxottica applique les bonnes pratiques environnementales conformes à la certification ISO 14001 et facilite la gestion des impacts associés.

Cependant, le Groupe opère dans des zones géographiques où l'application des textes en matière de droits humains et d'environnement peut être limitée ou en deçà des standards internationaux. EssilorLuxottica veille en pareille situation à exercer ses activités en conformité avec les standards internationaux de protection des droits humains et de l'environnement, à mettre en œuvre des actions visant à prévenir d'éventuelles incidences négatives dans ces domaines, et à y remédier si elles devaient se produire.

Par conséquent, les fournisseurs doivent contribuer à l'engagement de la Société en faveur du respect des droits humains. EssilorLuxottica recherche des fournisseurs dont les pratiques opérationnelles se conforment aux lois et réglementations en vigueur et, plus généralement, qui protègent la dignité des êtres humains, la santé et la sécurité des travailleurs et l'environnement.

Cette approche a conduit à la publication du premier Code d'Éthique d'EssilorLuxottica. En outre, le Groupe met en œuvre un programme de conformité anti-corruption spécifique qui précise les éléments clés associés à la conduite éthique des affaires.

EssilorLuxottica s'inscrit dans une démarche de progrès continu et a conscience que son approche vis-à-vis des droits humains et de l'environnement nécessite le suivi, la révision et l'amélioration régulière de l'identification des risques associés, la mise à jour des politiques et procédures internes, la prise d'engagements et la mise en œuvre des actions « de terrain » d'atténuation des risques tout au long de sa chaîne de valeur, comme décrit dans la section « Achats responsables ». Cela permet au Groupe de prévenir davantage les violations graves et de prendre des mesures correctives le cas échéant, puis de rester vigilante quant aux conséquences de ses activités.

Organisation et pilotage

L'engagement d'EssilorLuxottica envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé, la sécurité et l'environnement bénéficie du soutien du Conseil d'administration du Groupe, à son plus haut niveau.

Plus précisément, le Comité RSE a été tenu informé sur des sujets particuliers, y compris l'évaluation des risques RSE et la gestion des questions de développement durable. S'agissant de toutes les problématiques relatives à ses domaines d'intervention, le Comité RSE coordonne également ses travaux avec le Comité d'audit et des risques et le Comité stratégique. Pour plus de détails sur le Comité RSE d'EssilorLuxottica, voir la section 5.1.3 et le chapitre 3 du présent Document d'enregistrement universel.

Sur le plan opérationnel, la Direction RSE d'EssilorLuxottica coordonne le déploiement du programme « Eyes on the Planet » et supervise les questions transversales, notamment celle des droits humains. Cette organisation a vocation à accompagner les fonctions opérationnelles (principalement les Directions RH, HSE, Achats, Gestion des risques, et Conformité) au niveau régional ou local dans l'application des politiques du Groupe et la mise en œuvre de mesures de vigilance raisonnable.

Par ailleurs, la Direction Hygiène, Sécurité Environnement (HSE) du Groupe est chargée de piloter le programme de réduction de son impact environnemental et de garantir la santé et la sécurité de tous les salariés. Elle s'appuie sur un réseau de correspondants présents localement sur les sites de production et sites de distribution pour surveiller les activités en la matière.

Pour EssilorLuxottica, l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement est fondamentale pour garantir la meilleure qualité de ses produits et de ses services, et elle contribue au maintien et au renforcement de sa réputation. Le Groupe a défini des normes en matière d'éthique, de travail, de santé, de sécurité et d'environnement et demande à tous ses fournisseurs d'y adhérer (voir la section « Achats responsables »).

Enfin, EssilorLuxottica souhaite associer davantage ses parties prenantes et aller au-delà des actions déjà engagées. Cela est clairement mis en évidence de par ses échanges réguliers avec des représentants de la société civile, le soutien d'ONG et la participation à des tables rondes. Par exemple, la Société est membre de l'association française *Entreprises pour les Droits de l'Homme (EDH)* qui vise à aider les entreprises internationales à promouvoir et à améliorer l'intégration des droits humains dans les pratiques commerciales.

Cartographie des risques

EssilorLuxottica exerce ses activités dans plus de 150 pays dans des contextes économiques et socio-culturels variés, et qui sont susceptibles de présenter des risques relatifs aux droits humains et à l'environnement. L'identification, l'évaluation et la gestion de ces risques font partie intégrante de la culture d'entreprise d'EssilorLuxottica et se renforcent progressivement.

EssilorLuxottica évalue son exposition aux risques par le biais du processus d'évaluation des risques du Groupe (se référer à la section 1.6 du présent Document), qui comprend l'identification et l'évaluation des risques RSE tels que la santé, la sécurité et les conditions de travail (voir section 5.1.4), et par le biais de programmes spécifiques qui s'appliquent à la fois aux sites de production et aux fournisseurs dans le monde entier (voir la section « Achats responsable » ci-dessus).

Mesures d'atténuation et de prévention des risques

La cartographie des risques a permis de renforcer la sensibilisation des équipes opérationnelles et de prioriser les plans d'action au niveau du Groupe et des régions. Pour chaque famille clé de risques, les fonctions concernées coordonnent l'approche la plus appropriée dans une logique

d'amélioration continue. En ce qui concerne les fournisseurs et les sous-traitants de niveau 1, EssilorLuxottica s'appuie sur les normes et les programmes décrits dans la section *Achats durables*.

Pour plus de détails sur les mesures de prévention, d'atténuation et/ou de réparation mises en œuvre, ainsi que sur les progrès réalisés en 2022, se référer, par seul et unique souci de lisibilité et de clarté de ce Plan de Vigilance, aux sections suivantes :

Famille de risques	Sections
Enjeux liés aux droits humains et aux libertés fondamentales	Égalité des chances et développement des collaborateurs Actionnariat salarié Achats durables
Enjeux liés à la santé et à la sécurité des personnes	Santé et sécurité Achats durables
Enjeux environnementaux	Gestion de l'eau Gestion des déchets Achats durables

En outre, des initiatives régulières de sensibilisation et de formation délivrées aux salariés sur les droits humains et les sujets liés à la conformité (« Entreprises et droits humains », Code d'éthique, GDPR, politiques de santé et de sécurité, etc.) sont organisées via des modules d'apprentissage en ligne dédiés et des formations en face à face. Par exemple, plus de 2 400 salariés d'EssilorLuxottica ont participé aux modules d'e-learning « Entreprises et droits humains ». De nombreuses formations ont également été dispensées sur les aspects clés du management de l'environnement.

En 2022, 17 audits ont été réalisés soit par une société externe spécialisée ou par la Direction de l'Audit Interne couvrant environ 11 % de l'effectif global d'EssilorLuxottica. Les résultats et les principales conclusions de ces vérifications sont communiqués aux Directeurs des fonctions et contribuent à l'adaptation des feuilles de route, à l'échelle du Groupe et locale. En 2023, EssilorLuxottica continuera à réaliser des audits sur les droits humains (y compris sur la santé, la sécurité et les conditions de travail) dans toutes ses entités qui ont été identifiées comme les plus à risque et de manière à inclure le plus grand nombre de ses collaborateurs.

Évaluation régulière des filiales, des fournisseurs et des sous-traitants

Les évaluations des risques telles que présentées ci-dessus sont mises à jour régulièrement sur la base de travaux de veille effectués auprès d'organismes tiers spécialisés en droits humains, de rapports d'audits internes, et/ou d'audits réalisés chez les fournisseurs et sous-traitants de rang 1. Le développement de nouvelles activités, l'implantation dans de nouveaux pays ou le référencement des fournisseurs et sous-traitants sont des

éléments contribuant à l'actualisation de la cartographie des risques. Par ailleurs, l'ensemble des filiales que la Société contrôle directement ou indirectement sont soumises à un reporting annuel qui porte sur les indicateurs clés que sont les droits humains et l'environnement, et les risques associés sont également contrôlés (voir section 5.1.5).

Mécanismes d'alerte

EssilorLuxottica encourage les salariés et les autres parties prenantes à signaler en interne et dès que possible, tout soupçon d'acte répréhensible, et leur garantit que leurs préoccupations seront traitées avec sérieux, qu'elles feront l'objet d'une enquête appropriée et que leur confidentialité sera respectée.

EssilorLuxottica a défini de manière large les violations suspectées qui peuvent être signalées, telles les violations de la lutte contre la corruption, des droits humains, des droits du travail (y compris toute forme de discrimination et de harcèlement), des règles relatives à la protection de la santé et sécurité des salariés, du devoir de vigilance en cas de fraude ainsi que plusieurs autres motifs conformément aux lois applicables.

Différents canaux sont mis à la disposition des collaborateurs et d'autres parties prenantes pour qu'ils puissent signaler les infractions ou tentatives de dissimulation d'infractions relatives à ces sujets, qu'elles soient avérées ou présumées.

EssilorLuxottica s'efforce de créer un environnement sécurisant pour ses collaborateurs, de manière à leur permettre de faire part de leurs préoccupations de bonne foi et sans crainte de représailles, même si elles s'avèrent erronées.

EssilorLuxottica protège la confidentialité des collaborateurs effectuant un signalement interne et applique une stricte politique de non représailles. En 2023, EssilorLuxottica, déploiera un nouveau système d'alerte interne intégré au sein de l'ensemble du Groupe. Les collaborateurs et autres parties prenantes pourront avoir recours à différents canaux de signalement des incidents, le principal canal étant le système d'alerte en ligne et les lignes téléphoniques associées dans les pays où elles seront disponibles. Une nouvelle politique de signalement est également mise en œuvre dans l'ensemble du Groupe. Afin d'accompagner son déploiement, des campagnes de communication et de formation seront lancées en 2023.

Dispositif de suivi

En plus des dispositifs d'évaluation et de suivi (audits, reporting, interventions au sein de comités régionaux et locaux, etc.) décrits ci-dessus, EssilorLuxottica a développé un premier ensemble d'indicateurs de performance en lien avec les droits humains et l'environnement en s'inspirant de ceux de la « Global Reporting Initiative » (GRI), et les communique annuellement dans le Document d'enregistrement universel.

À travers le suivi de ces indicateurs, EssilorLuxottica évalue l'efficacité des actions mises en œuvre pour la prévention des risques associés. Ci-dessous une synthèse des indicateurs clés :

Thème	Indicateurs clés de performance	2022	2021	2020
Enjeux liés aux droits humains et aux libertés fondamentales	Nombre de collaborateurs et de travailleurs intérimaires âgés de moins de 16 ans	0	0	5
	Nombre de collaborateurs actifs ayant suivi des formations sur le Code d'éthique chez EssilorLuxottica	17 554	8 879 ⁽¹⁾	-
	Nombre de collaborateurs actifs ayant suivi la formation « entreprises et droits humains »	2 480	895 ⁽¹⁾	-
	Pourcentage des dépenses pour les vêtements, chaussures et accessoires couvertes par les audits sur place	66%	-	-
	Nombre de fournisseurs du Top 500 ayant fait l'objet d'une évaluation RSE depuis 2019 et/ou d'un audit sur site en 2022	143	-	-
Enjeux environnementaux	Nombre de déversements accidentels	0	2	1
Enjeux liés à la santé et à la sécurité des personnes	Nombre de décès liés au travail – employés et travailleurs intérimaires	0	0	0
	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt – employés et travailleurs intérimaires	1,6	1,7	1,5
	Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt – collaborateurs et travailleurs intérimaires	0,04	0,06	0,05
	Taux total d'incidents signalés – collaborateurs et travailleurs intérimaires	2,6	2,9	3,1

(1) Les données de 2021 ont été retraitées pour refléter uniquement les employés actifs au 31 décembre de l'année considérée et qui ont suivi les formations sur le « Code d'éthique »/ « Entreprises et droits humains ».

Éthique des affaires

L'engagement d'EssilorLuxottica à agir de manière responsable et éthique va de pair avec une forte obligation de lutter contre toutes les formes de corruption et de fraude, dans tous les pays dans lesquels le Groupe opère. Les collaborateurs sont appelés à agir avec intégrité et professionnalisme à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise, dans le respect non seulement des lois et règlements des régions dans lesquelles la Société exerce ses activités, mais également des normes strictes de conduite qu'elle a développées au fil des ans et qui ont servi pour la rédaction du Code d'éthique d'EssilorLuxottica.

Les risques, comme l'évasion fiscale et le blanchiment, ainsi que les fraudes qui y sont associées, font tout autant l'objet d'une attention particulière de la part de la Société (voir le Chapitre 1 du présent Document d'enregistrement universel). En tant qu'acteur majeur sur son marché, EssilorLuxottica fait preuve d'une vigilance accrue en matière de conformité aux règles de concurrence et veille tout particulièrement au respect de la prévention des conflits d'intérêts. EssilorLuxottica condamne fermement ces pratiques et a mis en place des procédures pour prévenir tout risque qu'elles surviennent.

Prévention de la corruption

Le Groupe a mis en place un programme global de conformité en matière de lutte contre la corruption, qui s'applique à l'échelle internationale et fournit des règles spécifiques visant à prévenir, détecter et gérer les risques de corruptions liés directement ou indirectement à l'activité du Groupe.

En matière de lutte contre la corruption, la Direction Conformité d'EssilorLuxottica supervise la définition des lignes directrices de prévention, d'identification et de gestion des risques liés à la corruption dans le cadre des activités de la Société, dans le respect des lois et réglementations locales et internationales en vigueur.

Le Groupe respecte également toutes les lois et conventions internationales interdisant toute forme de corruption, telles que la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNAC) de 2005, la loi fédérale américaine contre les pratiques de corruption à l'étranger (FCPA) de 1977, le décret législatif italien appelé « Loi 231 » de 2001, et la loi française dite « Sapin II » de 2016.

Protection des données personnelles

Compte tenu de l'impact plus important des technologies numériques sur les activités d'EssilorLuxottica (objets connectés, apprentissage machine, intelligence artificielle, etc.), des flux internes de données personnelles, d'une présence croissante dans le commerce en ligne et de plus de 13 300 magasins en gestion directe dans le monde, la protection des données reste un sujet essentiel pour la Société.

Qu'il s'agisse des données personnelles de ses employés ou de ses clients, EssilorLuxottica s'engage à respecter le nombre croissant de réglementations applicables dans le monde, telles que le *Règlement général sur la Protection des Données* (RGPD) et autres réglementations locales en Europe), le *California Consumer Privacy Act* (CCPA) aux États-Unis et ses mises à jour, le *Lei Geral de Proteção de Dados Pessoais* (Loi Générale sur la Protection des Données – LGPD) au Brésil et toutes les réglementations spécifiques, comme le *Health Insurance Portability and Accountability Act* (HIPAA, Loi relative au Respect de la Confidentialité des Données Médicales) aux États-Unis.

Dans le cadre de cette approche, le Code d'éthique d'EssilorLuxottica définit les principes qui s'appliquent à tous les collaborateurs, contractuels, prestataires et fournisseurs d'EssilorLuxottica et regroupe l'ensemble des normes minimales incontournables. Par conséquent, les pratiques commerciales du Groupe sont fondées sur la transparence, l'intégrité et le respect des normes définies dans le Code d'éthique, conformément aux cadres internationaux comme le Pacte mondial des Nations Unies. Conformément à son Code d'éthique, EssilorLuxottica soutient le Programme de lutte contre la corruption et appuie toute action visant à renforcer les normes et principes devant guider le comportement de tous ses collaborateurs et tiers dans ce domaine.

La dimension internationale d'EssilorLuxottica exige que ses processus, procédures, comportements et activités soient constamment en ligne avec le cadre réglementaire de référence et son propre Code d'éthique. Sur le plan opérationnel, la Direction de la Conformité d'EssilorLuxottica est chargée de prévenir, identifier et gérer les risques liés à l'éthique des affaires, dans le respect de la loi et des réglementations locales et internationales en vigueur (voir le Chapitre 1 du présent Document d'enregistrement universel).

Cet engagement trouve sa source dans le Code d'éthique et dans la politique Groupe anticorruption (code de conduite interne) et est renforcé par l'adoption de politiques et de procédures au niveau local qui réglementent les activités susceptibles d'être exposés à des délits de corruption.

En 2022, EssilorLuxottica a mis à jour son évaluation des risques et a publié une cartographie des risques de corruption consolidée au niveau Groupe et répondant aux exigences de la loi française sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de l'économie (dite « Sapin II »). Cette cartographie des risques évalue et classe les risques bruts et nets de corruption sur la base de scénarios de risques pertinents pour l'ensemble du Groupe.

Pour EssilorLuxottica, l'évaluation des risques est un outil essentiel d'aide à la décision des actions prioritaires à mener sur le sujet. Cette évaluation des risques a permis d'harmoniser les procédures de préventions internes au sein d'EssilorLuxottica et a servi de base à la rédaction d'une nouvelle politique anticorruption ainsi qu'à de nouvelles formations correspondantes.

EssilorLuxottica a pris des mesures appropriées pour respecter et faire respecter les nouvelles réglementations applicables dès 2023, notamment aux États-Unis et au Canada.

Ces mesures permettent de s'assurer que toutes les données des parties prenantes confiées à EssilorLuxottica seront traitées en toute sécurité à chaque étape de leur relation avec EssilorLuxottica.

EssilorLuxottica assure une veille réglementaire en matière de protection de la vie privée au niveau mondial, afin d'être prête à se conformer aux exigences existantes et à venir (à savoir, la nouvelle réglementation aux États-Unis, en République populaire de Chine, en Australie, à Singapour, en Afrique du Sud, en Malaisie, au Canada, etc.).

5 Informations sociales, environnementales et sociétales

Eyes on the Planet, le programme de développement durable d'EssilorLuxottica

La Direction de la Conformité d'EssilorLuxottica a créé un Bureau de la Protection des Données (« Privacy Office ») et a nommé des Délégués à la Protection des Données (Data Protection Officers), qui, notamment, supervisent les relations avec les autorités. Elle a également développé un programme de protection des données personnelles traitées par le Groupe ou ses fournisseurs et sous-traitants, conformément aux réglementations applicables. Ce programme comprend la définition de politiques et procédures de protection des données (par exemple : notices d'information sur le traitement des données personnelles, politique de protection des données personnelles, politique en cas de violation des données personnelles, bannières de cookies, évaluation des impacts sur la protection des données etc.) ; le déploiement de

formations et de sensibilisation pour améliorer la culture de protection des données personnelles des collaborateurs du Groupe ; ainsi que le soutien aux équipes opérationnelles à travers le monde pour s'assurer qu'elles incluent la protection des données personnelles dès la phase de conception et par défaut lors de la mise en œuvre de nouveaux projets. La Direction de la Conformité soutient également les filiales et établit des systèmes de réponse aux demandes d'information des personnes concernées, prévient les violations de données et y réagit, le cas échéant. Enfin, avec le soutien de l'audit interne, la Direction de la Conformité contrôle régulièrement que la protection des données est réalisée de manière appropriée et participe à l'élaboration de plans d'actions.

Droit de la concurrence

En sa qualité d'acteur majeur sur son marché, EssilorLuxottica s'engage à respecter les règles imposées par les lois sur la concurrence dans ses pratiques commerciales. La Société a mis en place un programme de conformité à la loi sur la concurrence et un programme de concurrence qui définit

les principes de conduite en matière de gestion des pratiques commerciales et qui comprend des activités de formation spécifiques (se référer au Chapitre 1 du présent Document d'enregistrement universel).

Proscription de l'évasion fiscale

Sous la responsabilité des co-Directeurs Financiers d'EssilorLuxottica, la Direction Fiscale du Groupe est chargée de surveiller et de garantir le respect des lois et réglementations fiscales applicables, conformément aux valeurs d'honnêteté et d'équité du Code d'éthique d'EssilorLuxottica. Elle engage les filiales locales à adopter une politique transparente, précise et proactive de dialogue direct continu avec les autorités fiscales

des pays dans lesquels elles exercent leurs activités. Elle oriente également les filiales sur les questions fiscales, donne des indications sur la méthode des prix de transfert, définit les politiques fiscales du Groupe et suggère des solutions fiscales adaptées aux exigences opérationnelles du Groupe (voir le Chapitre 1 du présent Document d'enregistrement universel).

Respect des sanctions économiques internationales

Les informations relatives à la conformité commerciale sont mentionnées dans le Chapitre 1.

5.3 Taxonomie Européenne

Contexte de la Taxonomie de l'Union Européenne

Le règlement européen sur la taxonomie s'inscrit dans le cadre des efforts globaux déployés par la Commission européenne pour atteindre les objectifs du Pacte vert pour l'Europe et la rendre « neutre » en carbone d'ici 2050.

Publié le 22 juin 2020 au Journal officiel de l'Union européenne et entré en vigueur le 12 juillet 2020, le règlement (UE) n°. 2020/852 - Le Règlement Taxonomie de l'UE (ci-après également dénommé la « Taxonomie » ou le « Règlement ») fournit un système de classification permettant de définir quelles activités économiques peuvent être considérées comme « durables », dans le but de soutenir les flux d'investissement vers une économie plus respectueuse durable.

Selon le Règlement, pour être éligible ou pour être qualifiée d'activité durable, une activité économique doit être répertoriée dans l'Acte délégué du Règlement et doit contribuer à la réalisation d'au moins un des six objectifs environnementaux ci-dessous, définis par l'article 9 du Règlement lui-même :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la prévention et la réduction de la pollution ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Analyse d'EssilorLuxottica

La Société, avec son modèle économique intégré verticalement couvrant la conception, la fabrication et la distribution de verres ophtalmiques, de montures et de lunettes de soleil (voir section 5.1), considère que ses activités économiques principales ne sont pas « éligibles » et par conséquent ne sont pas « alignées », car elles ne sont pas incluses dans l'Acte délégué Climat et que, par conséquent, le Groupe n'a pas réalisé de chiffre d'affaires éligible à la Taxonomie en 2022.

Néanmoins, en tant que leader de l'industrie engagé en faveur du développement durable, EssilorLuxottica a lancé en 2021 un

Pour déterminer si une activité éligible est alignée sur la Taxonomie, les critères d'examen technique suivants doivent être remplis :

- Conformité aux critères de contribution substantielle à un des objectifs environnementaux en ce qui concerne chaque activité économique identifiée ;
- « ne pas causer de préjudice important » à aucun des 5 autres objectifs environnementaux (DNSH - *Do No Significant Harm*);
- Respecter les garanties minimales (MS - *minimum safeguards*) en reconnaissant l'importance des droits humains et des principes et droits fondamentaux au travail.

Le Règlement définit le chiffre d'affaires, les dépenses d'investissements (CapEx) et les charges opérationnelles (OpEx) associés aux activités éligibles à la Taxonomie et aux activités alignées comme les indicateurs de la Taxonomie devant faire l'objet d'une publication.

Suite à l'adoption officielle de l'article 3 de la Taxonomie (Critères pour des activités économiques durables), EssilorLuxottica a évalué l'éligibilité et l'alignement de ses activités par rapport aux deux premiers objectifs environnementaux qui ont été officiellement adoptés jusqu'à présent (réf. Acte délégué Climat - Annexe I et Annexe II) : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique.

Il convient de rappeler que pour les deux premiers objectifs (atténuation du changement climatique et adaptation), la Commission européenne a donné la priorité aux domaines d'activité qui contribuent de manière importante aux émissions de gaz à effet de serre dans l'Union européenne.

programme de développement durable intégré et à long terme, « Eyes on the Planet », qui comprend les engagements de l'entreprise relatifs au changement climatique (Voir la section 5.2.1) et l'économie circulaire (Voir paragraphe 5.2.2). Ainsi, pour déployer et réaliser ses engagements en matière de durabilité, l'Entreprise a lancé plusieurs initiatives et projets qui peuvent être considérés individuellement comme des dépenses d'investissements éligibles à la Taxonomie (CapEx) après une analyse détaillée des activités énumérées dans l'Acte Délégué Climat - Annexe I du Règlement.

Publication des indicateurs clés de performance de la Taxonomie

CHIFFRE D'AFFAIRES

EssilorLuxottica n'a pas généré de chiffre d'affaires pour 2022 qui puisse être considéré comme éligible ou aligné sur la Taxonomie. Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève au total à 24 494 millions d'euros, tel que présenté dans les états financiers consolidés (Chapitre 4 du présent Document d'Enregistrement Universel).

CHARGES OPERATIONNELLES - OPEX

En ce qui concerne cet indicateur, le Groupe a calculé une valeur pour le dénominateur égale à 673 millions d'euros en suivant la méthodologie décrite dans la « Méthodologie pour les dénominateurs de la Taxonomie de l'UE » à la section 5.5. L'évaluation du numérateur a montré que le modèle économique du Groupe ne génère pas de charges opérationnelles significatives pour les catégories mentionnées par le Règlement. Les charges opérationnelles selon la

définition de la Taxonomie de l'UE (dénominateur) représentent moins de 10 % des charges opérationnelles totales consolidées du Groupe, qui comprennent le *Coût des ventes* et le *Total des charges opérationnelles* tels que présentés dans les états financiers consolidés 2022, et pour cette raison, le Groupe a considéré l'indicateur comme non significatif.

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS - CAPEX

Comme la liste des activités économiques éligibles fournie par le Règlement ne couvre pas l'activité principale du Groupe, les dépenses d'investissement du Groupe ne peuvent pas être associées à des activités économiques éligibles générant du chiffre d'affaires. Cependant, sur la base de l'Acte Délégué - Annexe I Art. 8, § 1.1.2.2, point c, relatif à l'achat de produits issus d'activités économiques alignées sur la Taxonomie dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le Groupe a identifié les activités éligibles suivantes qui peuvent être considérées individuellement comme des investissements éligibles à la Taxonomie :

- Transport en motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers (activité 6.5) ;
- Construction de nouveaux bâtiments (activité 7.1) ;
- Rénovation de bâtiments existants (activité 7.2) ;
- Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique (activité 7.3) ;
- Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables (activité 7.6) ;
- Acquisition et propriété de bâtiments (activité 7.7).

Les dépenses d'investissement liées aux activités susmentionnées sont présentées sous les postes Acquisitions et Regroupements d'entreprises des rubriques Immobilisations corporelles (activités 7.1, 7.2, 7.3, 7.6 et immeubles en propriété de 7.7) et Droit d'utilisation (activité 6.5 et immeubles en location de 7.7).

Ces activités font partie des initiatives durables liées aux sites de production, aux laboratoires et aux magasins. L'analyse des coûts associés aux propriétés du Groupe a été basée sur les documents comptables et informations utilisés pour la préparation des états financiers consolidés d'EssilorLuxottica. L'intégralité des données relatives aux magasins gérés directement par le Groupe ont été analysées, tandis que pour les sites de production et les laboratoires, l'analyse a été effectuée sur les projets de construction majeurs en 2022.

L'indicateur CapEx résultant de l'analyse est égal à 42,66 %, une valeur qui reflète la nature du groupe EssilorLuxottica, c'est-à-dire une entreprise opérant dans un secteur dont les activités économiques ne sont pas couvertes par le Règlement ; et la plupart des CapEx éligibles proviennent de la prise en compte des dépenses liées au droit d'utilisation des magasins et autres bâtiments.

Les étapes qui ont été suivies pour évaluer l'alignement sur la Taxonomie de l'UE, en commençant par la conformité aux garanties minimales, sont décrites ci-dessous.

Respect des garanties minimales

La conformité aux garanties minimales de la Taxonomie de l'UE est fondée sur l'article 18 du Règlement, ainsi que sur les recommandations énoncées dans le Rapport final sur les garanties minimales publié par la Plateforme de l'UE sur la Finance durable (octobre 2022) qui identifie quatre sujets pour lesquels la conformité avec les garanties minimales doit être évaluée : Droits Humains, corruption, fiscalité et concurrence équitable.

Le Groupe, afin d'évaluer l'alignement des CapEx, doit évaluer que les garanties minimales sont respectées pour l'activité liée aux CapEx, et donc que le fournisseur engagé par le Groupe respecte les garanties minimales décrites dans l'article 18 du Règlement. Par souci de cohérence, EssilorLuxottica est également tenu de respecter les garanties minimales dans le cadre de ses activités.

Le comportement éthique et le développement durable sont les piliers qui guident EssilorLuxottica dans la conduite de ses activités. Le Code d'Éthique définit et décline les principes qui s'appliquent à tous les employés, prestataires, fournisseurs et partenaires du Groupe et qui doivent être respectés. Ceci inclut notamment le respect des droits humains, des principes et droits fondamentaux au travail et la concurrence équitable.

Conformément à son Code d'éthique ainsi qu'aux réglementations internationales et locales, telles que les lois sur le Devoir de Vigilance et Sapin II en France, le Groupe a mis en place un programme de lutte contre la corruption (voir section 5.2.5) et des processus visant à assurer le respect des Droits Humains.

Par ailleurs, la Direction Fiscale est chargée de contrôler et de veiller au respect des lois et réglementations fiscales applicables et ce, conformément aux valeurs d'honnêteté et d'équité du Code d'éthique du Groupe.

EssilorLuxottica s'engage à respecter les règles du droit de la concurrence dans le cadre de ses pratiques commerciales. La Société a mis en place un programme de conformité à la loi sur la concurrence et un programme de concurrence qui définit les principes de conduite en matière de gestion des pratiques commerciales et qui comprend des activités de formation spécifiques. Toutefois, comme décrit dans les sections 1.6 et 2.1 du présent Document d'enregistrement universel, en raison de sa taille, le Groupe peut être exposé à des problématiques antitrust accrues, telles que l'enquête clôturée en 2022 par l'Autorité de la concurrence en France pour laquelle EssilorLuxottica a décidé de faire appel de cette décision et reste confiant qu'il réussira à démontrer que la décision n'est pas fondée.

Les fournisseurs du Groupe sont invités à respecter le Code d'Éthique du Groupe. EssilorLuxottica veille à maintenir un très haut niveau de vigilance sur ses fournisseurs en ce qui concerne le respect des Droits Humains. En effet, le Groupe a une approche proactive en conformité avec la loi française n° 2017-399 (Devoir de Vigilance) qui exige une diligence raisonnable sur la chaîne d'approvisionnement dans le but d'identifier les risques en la matière.

Pour cette raison, EssilorLuxottica considère qu'il assure le respect des garanties minimales dans les activités couvertes par le point (c) des CapEx.

Évaluation de l'alignement

Le résumé de l'évaluation de l'alignement pour chaque activité identifiée comme éligible est présenté ci-dessous.

Activités	Analyse de l'alignement
Transport en motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers (6.5)	Le parc automobile d'EssilorLuxottica considéré comme éligible à la Taxonomie répond aux critères de contribution substantielle, étant donné que chaque véhicule inclus a un taux d'émission de CO ₂ inférieur à 50gCO ₂ /km et est conforme aux exigences liées à la pollution de l'air répondant aux critères de Do Not Significant Harm (DNSH).
Construction de nouveaux bâtiments (7.1)	La construction de nouveaux sites de production situés dans différents pays a été considérée comme une activité éligible. La construction de bâtiments par le Groupe suit toujours les normes de durabilité les plus élevées dans le but de réduire les impacts du Groupe. Cependant, en raison d'une documentation limitée, l'activité a été considérée comme non alignée et ce, selon une approche conservatrice.
Rénovation de bâtiments existants (7.2)	La rénovation de bâtiments dans certaines usines de production italiennes a été considérée comme une activité éligible. Cependant, en raison d'une documentation limitée, l'activité a été considérée comme non alignée et ce, selon une approche conservatrice.
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique (7.3)	EssilorLuxottica a réalisé en 2022 des initiatives d'efficacité énergétique dans 886 magasins en gestion directe situés dans le monde entier, en utilisant les dernières technologies disponibles sur le marché. Les activités comprenaient : le remplacement des fenêtres existantes par de nouvelles fenêtres plus performantes, le remplacement des portes extérieures existantes par de nouvelles portes plus performantes, l'installation et le remplacement de sources lumineuses à haut rendement énergétique et l'installation et l'entretien du chauffage, de la ventilation et de la climatisation (CVC). Les critères DNSH pour cette activité exigent de réaliser une évaluation des risques climatiques liés à la structure dans laquelle l'activité a été réalisée. Comme l'outil d'évaluation des risques climatiques utilisé par la Société ne couvre qu'une sélection de magasins représentatifs au sein du Groupe, une approche conservatrice a conduit à considérer l'activité comme non alignée.
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables (7.6)	L'activité est liée à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques dans des usines de production situées en Italie. Les critères DNSH pour cette activité exigent de réaliser une évaluation des risques climatiques liés à l'actif dans lequel l'activité a été exercée. L'outil d'évaluation des risques climatiques utilisé par la Société couvrant l'ensemble des sites de production, l'activité a été considérée comme alignée.
Acquisition et propriété de bâtiments (7.7)	L'activité concerne l'acquisition et la location de nouveaux magasins. Cependant, conformément à l'activité 7.3, les critères DNSH (<i>Do No Significant Harm</i>) exigent une évaluation des risques climatiques liés à la structure dans laquelle l'activité a été réalisée. L'outil d'évaluation des risques climatiques utilisé par EssilorLuxottica ne couvrant qu'une sélection de magasins représentatifs du groupe, une approche conservatrice a conduit à considérer l'activité comme non alignée.

Sur la base de l'évaluation ci-dessus, voici ci-dessous le tableau des indicateurs relatifs aux CapEx, avec la part des CapEx provenant de produits ou de services associés à des activités économiques « durables » en vertu des articles 3 et 9 du règlement sur la taxonomie - publication relative à l'exercice 2022.

5 Informations sociales, environnementales et sociétales

Taxonomie Européenne

ACTIVITES ECONOMIQUES	Codes	Dépenses d'investissement (CapEx) Absolu (en millions d'€)	Pourcentage sur les dépenses d'investissement (CapEx)	Contribution substantielle						Critères DNSH						Garanties Minimales	Proportion des dépenses d'investissement (CapEx) alignée sur la taxonomie, FY 22	Proportion des dépenses d'investissement (CapEx) alignée sur la taxonomie, FY 21	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
				Atténuation au changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et les écosystèmes	Atténuation au changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et les écosystèmes					
A. ACTIVITÉS ADMISSIBLES À LA TAXONOMIE																				
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (Taxonomie alignée)		N/A	0	0%													0%			
	Transport en motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6.5	1,61	0,06%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	N/A	Y	N/A	Y	N/A	Y	Y	0,06%	T	
	Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	7.6	3,77	0,14%	100%	0%	0%	0%	0%	N/A	Y	N/A	N/A	N/A	N/A	Y	Y	0,14%	E	
CapEx d'activités durables sur le plan environnemental (A.1)			5,38	0,19%													0,19%			
A.2 Activités admissibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxonomie)																				
	Construction de nouveaux bâtiments	7.1	132,04	4,74%																
	Rénovation de bâtiments existants	7.2	11,93	0,43%																
	Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	7.3	27,45	0,99%																
	Acquisition et propriété de bâtiments	7.7	1 011,01	36,31%																
CapEx des activités admissibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxonomie) (A.2)			1 182,43	42,46%																
Total (A.1 + A.2)			1 187,81	42,66%																
B. TAXONOMY NON-ELIGIBLE ACTIVITIES																				
B. Taxonomie ACTIVITÉS NON ADMISSIBLES			1 596,73	57,34%																
Total (A + B)			2 784,53	100%																

Conclusion

Il convient de noter que la Taxonomie est en cours de mise à jour, étant donné l'absence de certaines industries clés pour les objectifs d'atténuation et d'adaptation. Il est raisonnable d'espérer qu'à l'avenir, lorsque les actes délégués sur les activités durables pour les autres objectifs environnementaux seront également disponibles, le chiffre d'affaires d'EssilorLuxottica pourra être éligible à la Taxonomie de l'UE.

5.4 Prochaines étapes du programme de développement durable d'EssilorLuxottica

Conformément à ce qui est présenté dans cette Déclaration de performance extra-financière, en 2022, le Groupe a établi les fondements pour que le développement durable soit pleinement intégré dans l'ensemble de sa chaîne de valeur. Le programme Eyes on the Planet est devenu ainsi partie intégrante de la culture de l'entreprise, et cette année a été marquée par des progrès significatifs dans les cinq domaines principaux que sont le carbone, la circularité, la bonne vision dans le monde, l'inclusion et l'éthique dont :

- l'amélioration du reporting et de la communication extra-financiers (par ex. l'intégration complète de GrandVision dans le champ du reporting, intégration du processus de gestion des risques RSE dans celui des risques du Groupe, l'extension des indicateurs relatifs à la Taxonomie Verte européenne);
- les progrès réalisés dans des domaines opérationnels clés (par ex. la réalisation du premier bilan carbone à l'échelle du Groupe, le développement d'une approche approfondie de l'éco-conception, le lancement du programme d'approvisionnement responsable d'EssilorLuxottica);
- la mobilisation de tous les collaborateurs en faveur du programme « Eyes on the Planet » (par ex. l'utilisation de la plateforme Leonardo et de tous les canaux de communication internes et externes du Groupe, l'inclusion d'un critère RSE lié au développement du programme « Eyes on the Planet » dans la rémunération variable annuelle).

L'engagement des collaborateurs, des clients, des fournisseurs, des partenaires et des autres parties prenantes est essentiel à ce stade de la démarche de développement durable de la Société, pour garantir que chacun comprenne ce que représente le développement durable pour EssilorLuxottica et comment il peut contribuer à la réalisation des ambitions du Groupe en la matière.

Des priorités claires ont été définies pour 2023 qui peuvent être résumées en termes d'évolution, d'exécution et de sensibilisation :

- le développement constant d'initiatives mondiales et locales sur chaque pilier du programme ;
- la création de groupes de travail spécifiques pour préparer l'intégration des nouvelles réglementations en matière de développement durable, y compris la mise à jour ou la finalisation de politiques et de lignes directrices spécifiques (par ex. la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises – CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*), directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité – CSDD (*Corporate Sustainability Due Diligence directive*);
- l'élaboration d'une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre plus complète et sur le long terme ;
- le déploiement du pilier « Eyes on Inclusion » suite à la mise en place de la Direction DE&I au niveau Groupe ;
- la formalisation de politiques pour les différents piliers du programme Eyes on the Planet ;
- le développement du programme de formation Eyes on the Planet pour tous les collaborateurs et clients sur la plateforme Leonardo ;
- la participation des partenaires et des fournisseurs du Groupe à sa démarche de durabilité.

Toutes ces initiatives, et bien d'autres encore, contribueront à réduire l'impact environnemental du Groupe, à promouvoir le bien-être des collaborateurs et à participer au développement socio-économique des territoires dans lesquels il opère.

Le Groupe rendra régulièrement compte des progrès et des succès liés au programme « Eyes on the Planet » sur son site web, via ses canaux de communication et dans son Document d'enregistrement universel annuel.

5.5 Note méthodologique et tables de correspondance

Principes clés du reporting extra-financier

Le Protocole de reporting extra-financier d'EssilorLuxottica définit les principes de reporting suivants :

Périmètre de reporting

Toutes les entités comprises dans le périmètre de consolidation financière du Groupe doivent reporter des données extra-financières. La liste des entités devant procéder à ce reporting est mise à jour chaque année en fonction du périmètre de consolidation financière. Pour les entités disposant de plus d'un site, tous les sites de l'entité sont inclus dans le reporting. Les exceptions sont précisées ci-dessous :

- Les nouvelles entités acquises depuis moins d'un an bénéficient d'un délai d'une année pour être intégrées dans le périmètre de reporting du Groupe, sauf indication contraire. A cet égard, Fedon et Walman ont été inclus dans les données relatives à l'effectif en 2022 dans le but de présenter une image plus complète.

- Compte tenu de la spécificité du réseau de vente de détail du Groupe, les magasins franchisés ne sont pas couverts par le reporting. Les données ne sont donc pas rapportées pour environ 4 000 sites franchisés (soit environ 24% du réseau de détail d'EssilorLuxottica) en raison d'un contrôle opérationnel et d'un accès à l'information limités.
- Pour des raisons géopolitiques, les magasins d'Ukraine (représentant 0,1% des effectifs du Groupe) ont été exclus du reporting et de l'extrapolation des consommations énergétiques et des informations relatives à la formation.

Période de reporting

La période de reporting s'étend du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Indicateurs relatifs aux collaborateurs

Les effectifs déclarés correspondent au nombre total de collaborateurs du Groupe et de travailleurs intérimaires à la fin de la période de reporting. Les indicateurs relatifs aux collaborateurs couvrent 100 % l'effectif total du Groupe.

Selon la définition du Protocole de reporting d'EssilorLuxottica, le terme « collaborateur » désigne une personne ayant un contrat de travail direct avec une entité d'EssilorLuxottica, et le terme « travailleur intérimaire » désigne une personne ayant un contrat avec une entreprise extérieure pour travailler pour EssilorLuxottica dans l'un de ses sites ou ailleurs pour une période temporaire. Les sous-traitants et les stagiaires sont exclus des indicateurs des effectifs.

Les catégorisations (par sexe, catégorie, type de contrat et âge) ne sont présentées que pour les collaborateurs, tandis que la catégorisation par zone géographique est présentée pour l'ensemble des effectifs. Les zones géographiques retenues pour la ventilation des effectifs sont alignées avec celles mentionnées pour la publication du chiffre d'affaires 2022.

Indicateurs sur la santé et la sécurité

Les indicateurs de santé et de sécurité concernent les principaux laboratoires de prescriptions, centres de distribution et usines de fabrication du Groupe, à l'exclusion des entités qui ont été acquises par EssilorLuxottica au cours de l'année 2022, et pour lesquelles des investissements sont nécessaires pour intégrer les systèmes de reporting en matière de santé et de sécurité. Les activités de vente de détail sont exclues. Les indicateurs de santé et de sécurité couvrent à la fois les collaborateurs et les travailleurs intérimaires.

Les indicateurs utilisés reflètent les résultats des politiques Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) du Groupe.

Comme l'indique le protocole de reporting :

- le taux de fréquence se calcule selon la formule suivante :
$$\frac{\text{nombre d'accidents du travail avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{nombre total d'heures travaillées au cours de la période de reporting}}$$

Indicateurs environnementaux

Les indicateurs environnementaux sont collectés pour suivre et mesurer les performances environnementales du Groupe.

La consommation d'eau désigne le volume total d'eau prélevé, quelles qu'en soient la source et l'utilisation prévue, au cours de la période de reporting. Les catégorisations correspondantes sont rapportées en m³. Les activités de vente au détail sont exclues de cet indicateur en raison de leur impact limité.

La consommation d'énergie correspond à l'ensemble de l'énergie primaire consommée au cours de la période de reporting. Les ventilations correspondantes sont rapportées en kWh et divulguées en GWh. Tous les magasins de vente au détail gérés directement par le Groupe (plus de 13 000 magasins) sont couverts par le reporting. Lorsque les données

En ce qui concerne la répartition des collaborateurs par sexe, l'information n'était pas disponible pour environ 0,7 % des collaborateurs d'EssilorLuxottica, en raison de la réglementation concernant la divulgation volontaire de données relatives au genre prévue par la réglementation fédérale en Amérique du Nord. Pour eux, le Groupe a estimé la répartition par sexe en se basant sur le reste de l'organisation et les années précédentes (60 % de femmes, 40 % d'hommes). Parallèlement, pour quelques entités de petite taille non totalement intégrées au SIRH d'EssilorLuxottica (représentant environ 0,4 % de l'effectif total du Groupe), les répartitions par catégorie des effectifs ont été estimées sur la base des données de l'année précédente et de la répartition moyenne régionale.

- le taux de gravité se calcule selon la formule suivante :
$$\frac{\text{nombre total de jours perdus (jours calendaires)} \times 1\,000}{\text{nombre total d'heures travaillées au cours de la période de reporting}}$$
- le taux total d'accidents à signaler est calculé comme suit :
$$\frac{\text{nombre total d'accidents du travail à signaler} \times 1\,000\,000}{\text{nombre total d'heures travaillées au cours de la période de reporting}}$$
- le nombre total d'heures travaillées correspond au nombre d'heures effectivement travaillées d'après le système de pointage (le cas échéant) et aux heures théoriquement travaillées calculées sur la base des jours de travail prévus et le nombre moyen d'heures travaillées par jour.

relatives à la consommation d'énergie n'étaient pas disponibles pour l'ensemble de la période de reporting, les données ont été extrapolées et estimées sur la base : i) de la consommation d'énergie au cours des mois correspondants de l'année précédente (pour les usines de fabrication, les laboratoires de prescriptions, les centres de distribution), ou ii) de la consommation d'énergie moyenne des autres mois, ou iii) de la consommation d'énergie moyenne des autres sites (pour la vente au détail).

La production de déchets correspond au poids total des déchets évacués ou expédiés hors des sites. Les ventilations associées sont rapportées en tonnes métriques. Les activités de vente de détail sont exclues.

Méthodologie de calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Conformément au GHG Protocol, les normes de comptabilisation et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre (<http://www.ghgprotocol.org>), les émissions de GES sont calculées et déclarées selon trois scopes : « scope 1 », « scope 2 » et « scope 3 ».

En ce qui concerne les facteurs de conversion, le Groupe a utilisé la base de données de l'ADEME (Agence française de

l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, www.ademe.fr/), qui a été mise à jour en décembre 2022 (v. 22.0) pour le calcul des émissions du scope1, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) qui a été mise à jour en septembre 2022 pour le calcul des émissions du scope2 et la base de données du GLEC (*Global Logistics Emissions Council*) pour les émissions du scope 3 associées au transport.

Scope 1

Il s'agit de trois catégories d'émissions directes :

1. Les émissions provenant de la combustion stationnaire directe sur site de combustibles fossiles, tels que le gaz ou le carburant liquide. Les émissions en amont associées sont considérées comme des émissions du scope 3 et sont donc exclues des émissions du scope1.

Les facteurs d'émission des GES ont été appliqués selon la base de données de l'ADEME (v. 22.0) :

- Gaz : 205gCO₂e/kWh PCI ;
- Carburant liquide : 269gCO₂e/kWh PCI.

Scope 2

Il s'agit des émissions indirectes associées à la consommation d'électricité des activités du Groupe, y compris les véhicules électriques détenus ou contrôlés par la société. Les émissions du scope2 ont été calculées selon la méthode basée sur la localisation (« location-based ») et la méthode basée sur le marché (« market-based ») du *GHG Protocol*. Une méthode basée sur la localisation reflète les émissions de GES causés par

2. Émissions liées à la consommation de combustibles fossiles par la flotte du Groupe compte tenu des données contractuelles fournies par les fournisseurs ;
3. Les émissions provenant des fuites de réfrigérants qui peuvent se produire pendant le chargement, le rechargement ou l'élimination des réfrigérants ou des équipements de climatisation sur site. Les émissions sont calculées en tenant compte du potentiel de réchauffement global (PRG ou *Global warming potential - GWP*) de chaque gaz fluoré du sixième rapport d'évaluation du GIEC (AR6).

la production d'électricité dans le pays/zone où elle est consommée. Une méthode basée sur le marché reflète les émissions provenant de l'électricité que le Groupe a délibérément choisie.

Les facteurs d'émission de l'électricité (« location-based ») ont été mis à jour en 2022 sur la base des chiffres fournis par la base de données de l'AIE (v. 2022).

Scope 3

Émissions associées au transport en amont géré par EssilorLuxottica

Les émissions du scope 3 associées au transport géré par le Groupe correspondent aux émissions indirectes liées au transport des produits. Ces émissions sont calculées sur la base du « Well-to-Wheel » (WTW) afin d'analyser l'impact de l'utilisation de différents vecteurs énergétiques. Le terme « Well-to-Wheel » englobe les analyses sous-jacentes « Tank-to-Wheel » et « Well-to-Tank », définies comme suit : i) « Tank-to-Wheel » (TTW) décrit l'utilisation de carburant pour le véhicule et les émissions pendant la conduite ; et ii) « Well-to-Tank » (WTT) décrit la sous-gamme d'approvisionnement en carburant, de la production de la source d'énergie (essence, diesel, électricité, gaz naturel) à l'approvisionnement en carburant (transport jusqu'au point de charge ou à la pompe à carburant).

La Société respecte le cadre du GLEC et est en conformité avec la norme EN16258.

Le reporting sur le transport et le fret d'EssilorLuxottica est classé par type de produit :

- Montures: y compris les flux internationaux et locaux ;
- Verres (finis et semi-finis) : y compris les flux internationaux et locaux ;

- Autres produits : y compris les flux internationaux et locaux pour les vêtements, chaussures et accessoires (AFA - *Apparel, Footwear and Accessories*), les POP (matériaux publicitaires dans les points de ventes), les pièces détachées, les composants de production, les lunettes, les lentilles de contact, les lunettes de soleil et lunettes prémonnées, les équipements, les instruments, les étuis et les accessoires.

Les émissions liées au transport et au fret de chaque type de produit sont également réparties par mode de transport :

- transport aérien ; et
- Autres modes d'expédition (routier, ferroviaire et maritime)

Pour certaines entités qui n'ont pas déclaré de données sur le transport physique pour le dernier trimestre de l'année (octobre, novembre et décembre), leurs émissions de GES ont été estimées sur la base de données historiques. Les émissions reposant sur des estimations représentaient moins de 3% des émissions totales liées au transport.

Les émissions de GES liées au carburant d'aviation durable sont déduites des émissions du transport aérien des produits concernés.

5 Informations sociales, environnementales et sociétales

Note méthodologique et tables de correspondance

Autres catégories d'émissions du scope 3 incluses dans l'évaluation de l'empreinte carbone du Groupe

Les autres catégories d'émissions du scope 3 identifiées comme pertinentes pour les activités du Groupe et qui ont été incluses dans l'empreinte carbone du Groupe ainsi que la méthode de calcul correspondante sont présentées ci-dessous. Les autres catégories énumérées dans le *GHG Protocol* (actifs loués en amont et en aval, transport et distribution en aval, franchises et investissements) sont considérées comme non pertinentes ou non significatives en regard des activités du Groupe :

- Biens et services achetés : méthode des données moyennes
- Biens d'équipement : méthode basée sur les dépenses
- Activités liées aux combustibles et à l'énergie : méthode des données moyennes
- Transport et distribution en amont gérés par les fournisseurs : méthode basée sur la distance
- Déchets générés par les opérations : méthode spécifique au type de déchets
- Voyages d'affaires : méthode basée sur les dépenses, méthode basée sur la distance
- Déplacements des employés/Télétravail : méthode des données moyennes
- Traitement des produits vendus : méthode des données moyennes
- Utilisation des produits vendus : Méthode de calcul des émissions directes en phase d'utilisation des produits qui consomment directement de l'énergie
- Traitement de fin de vie des produits vendus : méthode spécifique au type de déchet

Le calcul des autres émissions du scope 3 a suivi les directives du GHG Protocol et a utilisé les facteurs d'émission fournis par différentes bases de données en fonction de la catégorie du scope 3, comme ADEME v22.0, Ecoinvent v3.8, BEIS 2021 (ministère britannique des affaires, de l'énergie et de la stratégie industrielle).

Méthodologie pour les dénominateurs de la taxonomie de l'UE

Les annexes de l'Acte délégué exigent de calculer la part du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement et des charges opérationnelles associées aux activités éligibles et alignées. Afin d'accomplir cette tâche, comme indiqué à la section 5.3, le Groupe a identifié ses activités éligibles et, après avoir évalué leur conformité aux critères d'alignement, a calculé les trois

indicateurs requis par la réglementation. Les paragraphes suivants présentent en détail ce qui a été prévu par la disposition des annexes du Règlement délégué (UE) 2178/2021 de la Commission - en termes de postes comptables relatifs aux indicateurs qui doivent être publiés, ainsi que l'approche retenue par le groupe EssilorLuxottica.

CHIFFRE D'AFFAIRES

L'indicateur relatif au chiffre d'affaires, tel que décrit par le Règlement, a été calculé comme la part du chiffre d'affaires net provenant de produits ou de services, y compris les actifs incorporels associée aux activités économiques alignées sur la Taxonomie (numérateur) divisée par le chiffre d'affaires net (dénominateur). Le chiffre d'affaires net est défini comme le

montant provenant de la vente de produits et de prestations de services, après déduction des remises sur les ventes et des taxes sur la valeur ajoutée, directement lié au chiffre d'affaires. Selon cette définition, le dénominateur correspond au poste *Chiffre d'affaires* présenté dans les états financiers consolidés du Groupe.

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS - CAPEX

Pour le calcul du dénominateur relatif au CapEx⁽¹⁾, le Groupe a considéré les augmentations de la période liées aux immobilisations corporelles, aux immobilisations incorporelles (à l'exclusion du goodwill) et au droit d'utilisation (RoU), comme présentées dans les notes 10 et 11 des états financiers consolidés 2022 du Groupe. Conformément au Règlement, les

valeurs considérées correspondent aux postes *Acquisitions et Regroupements d'entreprises* des tableaux présentés dans les notes 10 et 11, excluant ainsi les effets résultant des amortissements, pertes de valeur, produits de cessions et actifs détenus en vue de leur vente, écarts de conversion et autres.

CHARGES OPERATIONNELLES - OPEX

Pour le calcul du dénominateur relatif aux charges opérationnelles (OpEx⁽²⁾), le Groupe s'est appuyé sur les documents comptables et informations utilisés pour la préparation des états financiers consolidés, en considérant la part des coûts entrant dans les catégories mentionnées par le Règlement : dépenses de recherche et développement (R&D) non capitalisées, dépenses d'entretien courant des actifs, charges relatives à la rénovation des bâtiments, aux charges relatives aux coûts des locations de courte durée, aux frais d'entretien et de réparations. Pour le calcul du dénominateur, les catégories suivantes ont été exclues⁽³⁾ : i) frais généraux, ii) matières premières, iii) coût d'exploitation des machines par les

opérateurs iv) coût de gestion des projets de R&D et v) électricité, fluides ou réactifs nécessaires au fonctionnement des immobilisations corporelles.

Pour toutes les catégories relatives aux OpEx, le groupe de travail a pris en compte les coûts externes (activités externalisées) et internes (coûts de la main-d'œuvre, des matériaux et des outils). Les coûts G&A (*Généralistes et Administratifs*) ont été exclus⁽³⁾ seules les dépenses directement attribuables à un actif spécifique ont été prises en compte. Des clés de répartition ont été utilisées pour inclure/exclure des catégories spécifiques de coûts.

(1) La proportion des dépenses d'investissements doit couvrir : les acquisitions aux actifs corporels et incorporels au cours de l'exercice et les acquisitions aux actifs corporels et incorporels résultant de regroupements d'entreprises.
(2) La proportion des charges opérationnelles est calculée comme le numérateur divisé par le dénominateur associé aux actifs/processus associés aux activités alignées sur la taxonomie. Le dénominateur doit couvrir les coûts directs non capitalisés qui se rapportent à : la recherche et le développement, la rénovation des bâtiments, la location à court terme, l'entretien et la réparation, l'entretien quotidien des actifs.
(3) FAQ Publié par la Commission européenne sur la taxonomie européenne le 2 février 2022.

Table de correspondance pour les risques RSE prioritaires

Thématiques RSE	Facteurs de risque du Groupe avec une dimension RSE	Référence
Changement climatique	Transition climatique	5.2.1
	Interruption des activités	
Gestion et bien être des talents	Capital humain	5.2.4
	Santé, sécurité et conditions de travail	
Offre et production durables	Innovation produits et circularité	5.2.2
Pratiques commerciales responsables	Chaîne d'approvisionnement	5.2.5
	Éthique	
Communication extra-financière	Reporting et communication	5.1.5

Table de correspondance avec les recommandations du *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD)

Gouvernance	Référence
a. Suivi par le Conseil d'administration des risques et opportunités liés au climat	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur la gouvernance d'entreprise (chapitre 3) • <i>Eyes on Carbon</i> (section 5.2.1)
b. Rôle de la Direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des opportunités liés au climat	
Stratégie	
a. Risques et opportunités liés au climat identifiés à court, moyen et long termes	<ul style="list-style-type: none"> • Modèle d'affaires, enjeux environnementaux et sociaux (section 5.1.1) • <i>Eyes on Carbon</i> (section 5.2.1)
b. Impacts des risques et des opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière	
c. Résilience de la stratégie de la Société, en tenant compte de différents scénarios liés au climat, y compris un scénario de 2 °C ou moins	
Gestion des risques	
a. Processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat	<ul style="list-style-type: none"> • Facteurs de risque (section 1.6) • Gestion des risques RSE (section 5.1.4) • <i>Eyes on Carbon</i> (section 5.2.1)
b. Processus de gestion des risques liés au climat	
c. Intégration des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat dans la gestion globale des risques de la Société	
Indicateurs et objectifs	
a. Indicateurs utilisés pour évaluer les risques et les opportunités liés au climat, conformément à la stratégie et au processus de gestion des risques de la Société	<ul style="list-style-type: none"> • Protocole et organisation du reporting extra-financier (section 5.1.5) • <i>Eyes on Carbon</i> (section 5.2.1)
b. Émissions de gaz à effet de serre de scope 1, 2 et 3, et risques associés	
c. Objectifs utilisés pour gérer les risques et les opportunités liés au climat et performance de la Société par rapport à ces objectifs	

Tableaux relatifs à la Taxonomie Européenne

TABLEAU RELATIF AU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le tableau ci-dessous met en évidence la part du chiffre d'affaires provenant de produits ou de services associés à des activités économiques « durables » en vertu des articles 3 et 9 du Règlement. EssilorLuxottica n'a pas généré de chiffre d'affaires pour 2022 pouvant être considéré comme éligible ou aligné sur la Taxonomie.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	Codes	Chiffre d'affaires Absolu (en millions d'€)	Pourcentage sur le chiffre d'affaires	Contribution Substantielle						Critères DNSH						Garanties Minimales	Proportion du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie, FY 22	Proportion du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie, FY 21	Catégorie (activité habitante)	Catégorie (activité transitoire)
				Atténuation au changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et les écosystèmes	Atténuation au changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et les écosystèmes					
A. ACTIVITÉS ADMISSIBLES																				
A.1 Activités admissibles à la taxonomie	N/A	0	0%																	
Chiffre d'affaires des activités admissibles alignées sur la taxonomie (A.1)																				
A.2 Activités admissibles non alignées sur la taxonomie		0	0%																	
Chiffre d'affaires des activités admissibles non alignées sur la taxonomie (A.2)																				
Total (A.1 + A.2)		0	0%																	
B. ACTIVITÉS NON ADMISSIBLES																				
Chiffre d'affaires des activités non admissibles (B)		24 494	100%																	
Total (A + B)		24 494	100%																	

Tableau relatif aux charges opérationnelles

Le tableau ci-dessous montre la part des OpEx provenant de produits ou de services associés à des activités économiques « durables » en vertu des articles 3 et 9 du Règlement.

Les charges opérationnelles selon la définition de la Taxonomie Européenne (dénominateur) représentent moins de 10 % des charges opérationnelles totales consolidées du Groupe, qui incluent le Coût des ventes et le Total des charges opérationnelles tel que présentés dans le compte de résultat consolidé (voir le chapitre 4 du Document d'enregistrement universel 2022), et de ce fait, le Groupe a considéré l'indicateur comme non significatif.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	Codes	Dépenses d'exploitation (OpEx) absolu (en millions d'€)	Proportion des dépenses d'exploitation (OpEx)	Contribution substantielle				Critères DNSH				Garanties Minimales	Proportion alignée sur la taxonomie des dépenses d'exploitation (OpEx), FY 22	Proportion alignée sur la taxonomie des dépenses d'exploitation (OpEx), FY 21	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)	
				Atténuation au changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et les écosystèmes	Atténuation au changement climatique	Adaptation au changement climatique						Ressources aquatiques et marines
A. ACTIVITÉS ADMISSIBLES À LA TAXONOMIE																	
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (Taxonomie alignée)	N/A	0	0%														
OpEx d'activités durables sur le plan environnemental (A.1)																	
A.2 Activités admissibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxonomie)		0	0%														
OpEx des activités admissibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxonomie) (A.2)																	
Total (A.1 + A.2)		0	0%														

B. TAXONOMIE ACTIVITÉS NON ADMISSIBLES

OpEx des activités non admissibles à la taxonomie (B)	673	100%
Total (A + B)	673	100%

Table de correspondance avec les normes GRI

(Version 2016 et 2021 pour les GRI Universal Standards 2 et 3)

GRI Standard	Titre de l'élément d'information	Référence
GRI 2 - Informations générales (2021)	2-1 Détails sur l'organisation	1.1
	2-2 Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	5.5
	2-3 Période, fréquence et point de contact du reporting	5.1.5, 5.5
	2-4 Reformulations d'informations	5.2.1
	2-5 Assurance externe	5.6
	2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	1.1, 1.4, 5.1.1
	2-7 Employés	5.2.4
	2-9 Structure et composition de la gouvernance	3.1
	2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	3.1
	2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	3.1
	2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	3.1, 5.1.3
	2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	5.1.3
	2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	5.1.3
	2-19 Politiques de rémunération	3.3
	2-20 Processus de détermination de la rémunération	3.3
	2-21 Ratio de rémunération totale annuelle	3.3
	2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	1.1.2, 5.2
	2-25 Processus de remédiation des impacts négatifs	5.2.5
	2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	5.2.5
	2-27 Conformité aux législations et aux réglementations	5.2.5
2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes	5.6	
GRI 3 - Thèmes pertinents (2021)	3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents	5.1.4
	3-2 Liste des thèmes pertinents	5.1.4
	3-3 Gestion des thèmes pertinents	5.1.4
GRI 205 - Lutte contre la corruption (2016)	205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	5.2.5
GRI 302 - Energie (2016)	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	5.2.1
GRI 303 - Eau et effluents (2018)	303-3 Prélèvement d'eau	5.2.1
GRI 305 - Émissions (2016)	305-1 Émissions directes de GES (Champ d'application 1)	5.2.1
	305-2 Émissions indirectes de GES (Champ d'application 2)	5.2.1
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (Champ d'application 3)	5.2.1
GRI 306 - Déchets (2020)	306-3 Déchets générés	5.2.2
	306-4 Déchets non destinés à l'élimination	5.2.2
	306-5 Déchets destinés à l'élimination	5.2.2
GRI 403 - Santé et sécurité au travail (2018)	403-9 Accidents du travail	5.2.4
GRI 404 - Formation et éducation (2016)	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	5.2.4
	402-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	5.2.4
GRI 405 - Diversité et égalité des chances (2016)	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	5.2.4

5.6 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société EssilorLuxottica SA (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1862, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la

déclaration consolidée de performance extra-financière (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance

extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A.225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- les politiques relatives au changement climatique, à l'offre durable, à la gestion des talents et au reporting & communication sont en cours de formalisation au niveau de EssilorLuxottica SA ;

- les résultats présentés en matière d'éthique, d'offre durable, d'achat durable, de gestion des talents et de reporting & communication n'identifient pas d'indicateur clé de performance au regard des politiques concernées.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la société.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

5 Informations sociales, environnementales et sociétales

Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et le cas échéant les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;

- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ;
- ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration.

Responsabilité du Commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et d'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du*

commissaire aux comptes – Intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées

visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 12 personnes et se sont déroulés entre octobre 2022 et février 2023 sur une durée totale d'intervention de 20 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement

durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 40 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions RSE, Ressources humaines, Achats, Logistique, Communication et Relations Investisseurs

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102-1 en matière sociale et environnementale, ainsi qu'en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Pour les risques *Business Interruption*, *Product Innovation and Circularity*, *Supply Chain*, *Ethics*, et *Reporting and Communication*, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ; pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de

l'entité consolidante et dans une sélection d'entités : Tristar (Chine), TOPI - Transitions Optical Philippines (Philippines), Polycore Malaysia (Malaysie), Luxottica Retail North America Sun and EOA Operations - Gentex (Etats-Unis), ELOA ECO I and ELOA ECO II (Mexique), Luxottica Oakley Do Brasil / Campinas et Essilor Da Amazônia Indústria E Comércio Ltda (Brésil), Luxottica S.R.L. - Pederobba - Rovereto - Barberini (Italie), EOLP (Pologne), Essilor Ltd (Royaume-Uni) ;

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir Tristar (Chine), TOPI - Transitions Optical Philippines (Philippines), Polycore Malaysia (Malaysie), Luxottica Retail North America Sun and EOA Operations - Gentex (Etats-Unis), ELOA ECO I and ELOA ECO II (Mexique), Luxottica Oakley Do Brasil / Campinas et Essilor Da Amazônia Indústria E Comércio Ltda (Brésil), Luxottica S.R.L. - Pederobba - Rovereto - Barberini (Italie), EOLP (Pologne), Essilor Ltd (Royaume-Uni), et couvrent entre 20% et 31% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 1^{er} mars 2023

L'un des commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Stéphane Basset
Associé

Sylvain Lambert
Associé au sein du
Département Développement Durable

5 Informations sociales, environnementales et sociétales

Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :

RH :

- Effectif total et répartition (par âge, catégorie de travail, contrat et sexe) pour les employés et les travailleurs temporaires ou intérimaires ;
- Nombre d'heures de formation (par catégorie de travail) ; sessions de formation en direct ; participants ;
- Nombre de programmes d'intégration dispensés au cours de l'année ;
- Nombre d'employés inclus dans le processus de gestion des talents ;
- Taux d'engagement par rapport à des initiatives telles que les évaluations des capacités de leadership, les programmes de développement avec les grandes universités, le coaching individuel et en petits groupes ;
- Nombre de participants au programme EL « New Ways of Working » ;
- Nombre d'employés qui se sont inscrits pour bénéficier d'une activité physique, de conseils sur le bien-être personnel, d'un esprit d'équipe et de défis dans le cadre du programme Heroes Together ;
- Nombre d'employés qui ont participé aux sessions de la Fondation OneSight EssilorLuxottica ;
- Nombre d'employés qui se sont portés volontaires pour soutenir les activités de la Fondation OneSight EssilorLuxottica pour la Journée mondiale de la vue ;
- Nombre et répartition géographique des employés qui détiennent une participation financière dans EssilorLuxottica et nombre d'actionnaires ;
- Nombre de salariés indépendants actionnaires au sein de l'association (Valoptec) qui soutient les valeurs d'EssilorLuxottica et contribue à sa gouvernance ;
- Nombre d'usines de production de masse, de laboratoires de verres, de centres logistiques et de siège social certifiés ISO 45001:2018 ;
- Taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail (y compris les maladies professionnelles), nombre de blessures, nombre de jours perdus pour les employés et les travailleurs temporaires/agents ;
- Nombre d'audits liés aux RH réalisés soit par une société spécialisée externe, soit par le département d'audit interne ;
- Nombre d'employés ayant suivi des modules d'apprentissage en ligne sur « les entreprises et les droits de l'homme » ;
- Nombre et pourcentage d'employés ayant suivi des « formations au code d'éthique » ;
- Nombre d'enfants dans des écoles publiques qui ont accès à des services de soins de la vue.

Environnement :

- Réduction de l'intensité énergétique et des consommations liées ;
- Énergie pour le Retail (électricité et gaz) ;
- Volume des déchets ;
- Eau (intensité, eau douce de surface, eau souterraine, eau provenant de tiers) ;
- Fuite de réfrigérant ;
- Déversements de produits chimiques à signaler ;
- Amendes financières environnementales ;
- Nombre d'usines de fabrication, de centres de distribution et de sièges sociaux certifiés ISO 14001 ;
- Quantité d'énergie propre autoproduite en Italie ;
- Production d'électricité à partir de sources renouvelables (système photovoltaïque) en Italie, Tunisie, Chine, Allemagne et Honduras ;
- Identification et répartition des émissions de GES du Groupe (scope 1, 2, 3) ;
- Les émissions résiduelles et leur compensation ;
- Réduction du poids du plastique pendant l'expédition (GrandVision) ;
- Nombre d'expéditions impliquées dans des programmes d'expédition verte ;
- Répartition quantitative des émissions du scope 3 ;
- Pourcentage de bio-contenu utilisé pour les montures ;
- Pourcentage de réduction des déchets dus à la non-collecte des lunettes sur mesure.

Fournisseurs :

- Pourcentage de fournisseurs stratégiques soumis à des audits externes sur la RSE ;
- Pourcentage de fournisseurs privilégiés qui ont signé la charte d'approvisionnement et de fabrication responsables d'EL ;
- Nombre de fournisseurs couverts par le programme Best in Class Sustainable Procurement ;
- Nombre de fournisseurs audités en matière de RSE (répartition des catégories de fournisseurs au sein de la base de fournisseurs critiques - 500 premiers fournisseurs de dépenses et autres catégories de fournisseurs critiques pour l'entreprise et fournisseurs non substituables) ;
- Nombre d'audits de maintenance chez les fournisseurs ;
- Pourcentage des dépenses de l'AFA couvertes par des audits sur site.

Informations qualitatives (actions et résultats) :

Identification des principaux risques RSE : Changement climatique, Gestion des talents et bien-être, Offre et production durables, Communication extra-financière, Pratiques commerciales responsables.

Principales initiatives de World Sight :

- Fondation OneSight EssilorLuxottica, classement sur la liste Change the World (6e) ;
- Programme Eye Rafiki au Kenya ;
- Étude clinique indépendante sur le ClickCheck™ d'EssilorLuxottica ;
- Création d'un accès pour 100% des populations du Rwanda, de la Gambie et de la quasi-totalité de la Zambie & ouverture de deux centres de vision permanents au Malawi ;
- Création d'une clinique mobile en France, en partenariat avec des ONG locales ;
- Création d'un partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière (UNRSF) ;
- Impact de la Fondation OneSight EssilorLuxottica et sa contribution à l'objectif de l'IAPB ;
- Soutien au festival international des arts vivants « Les Nuits de Fourvières ».

Initiatives d'offre responsable :

- Installation d'un système d'évaporation ;
- « Blue Angel Award » ;
- Programmes permettant de recevoir un retour d'information structuré de la part des clients et des consommateurs finaux.

Principales initiatives en matière de RH :

- Événements et conférences en ligne ;
- Formation sur les préjugés inconscients ;
- Formation « Nouveau dans votre magasin » ;
- Revues de talents ;
- Programme FinHance ;
- Programme de mentorat ;
- Développement de la proposition de valeur EL ;
- Une formation sur la « Communication responsable » a été proposée aux équipes centrales de marketing ;
- Création d'une fonction mondiale DE&I ;
- Plan directeur, politique et boîte à outils en matière de D&I ;
- Financial Times « Diversity Leaders list 2023 » ;
- Operations Talent Program.

Principales initiatives en matière de santé et de sécurité :

- Programme de sécurité basé sur le comportement.

Principales initiatives environnementales :

- Feuille de route ;
- Évaluation de l'empreinte carbone ;
- Mise à jour du modèle de risque climatique ;
- Cartographie des moteurs critiques du changement ;
- Première certification LEED d'un magasin de détail ;
- Publication des « New Building Guidelines » ;
- Newsletter contenant les actions climatiques et les projets clés au sein du Groupe ;
- Tableau de bord avec les performances environnementales clés des principaux sites d'exploitation ;
- Organisation d'une semaine du développement durable.

Initiatives en matière de circularité :

- Cadre et outil de conception éco-sociale (méthodologie d'évaluation de la durabilité) ;
- Développement d'une formation sur l'expertise en matière de déchets ;
- Utilisation de matériaux alternatifs recyclés et biosourcés ;
- Introduction d'acétate combiné bio et recyclé ainsi que de nylon biosourcé pour les verres Plano ;
- Formation à la gestion des déchets ;
- Activation du service de réparation dans différentes enseignes de vente au détail.

Initiatives liées à l'éthique des affaires :

- Mise à jour de l'évaluation du risque global de corruption et production d'une cartographie intégrée du risque de corruption ;
- Développement de programmes de formation et de sensibilisation pour améliorer la culture de confidentialité du groupe.

Approvisionnement responsable :

- Un programme unique d'approvisionnement responsable d'EssilorLuxottica ;
- Initiative de formation avec un focus sur le fournisseur AFA situé au Bangladesh ;
- Engagement du groupe et approche vigilante des droits de l'homme marquée par le déploiement et l'intégration du nouveau système d'alerte interne.

6

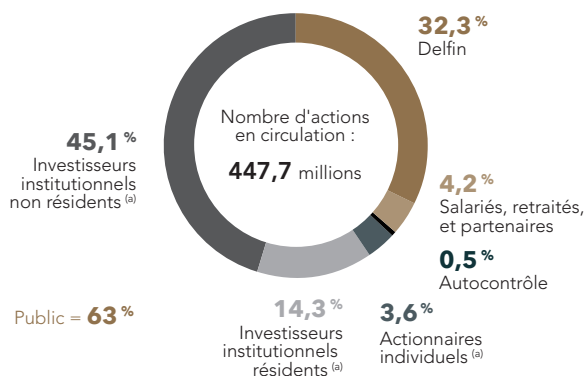
Chapitre 6

Informations concernant la Société, le capital et l'actionnariat

6.1	La Société	367	6.4	L'actionnariat	377
6.1.1	Dénomination sociale et siège social	367	6.5	L'actionnariat des salariés	379
6.1.2	Date de constitution et durée de la Société	367	6.5.1	Actions de performance	379
6.1.3	Immatriculation de la Société	367	6.5.2	Stock-options	383
6.1.4	Forme juridique	367	6.5.3	Attributions et levées de l'année	384
6.1.5	Objet social	367	6.6	Distribution des dividendes	385
6.1.6	Conditions régissant les modifications du capital	368	6.7	Principales données boursières	386
6.1.7	Exercice social	368	6.7.1	L'action EssilorLuxottica	386
6.1.8	Assemblées Générales	368	6.7.2	Évolution du cours de bourse et volume des transactions sur 10 ans	386
6.1.9	Dispositions relatives au seuil de participation	369	6.7.3	Évolution du cours de bourse et volume des transactions au cours des 16 derniers mois	387
6.2	Le capital social	370	6.8	Données historiques	388
6.2.1	Évolution du capital	370	6.8.1	Répartition du capital en 2019 et 2020	388
6.2.2	Autorisations financières donnant accès ou non au capital	372	6.8.2	Historique du capital social	389
6.2.3	Annulation d'actions et réduction de capital	372	6.8.3	Historique des attributions d'options de souscription et de droits à actions de performance	390
6.3	Programme de rachat d'actions	373			
6.3.1	Rapport du Conseil d'administration sur les rachats d'actions	373			
6.3.2	Description du programme de rachat d'actions en application des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'AMF	375			

BLOC-NOTES

Répartition du capital au 31 décembre 2022



86 000

ACTIONNAIRES INTERNES (b)

Dans **85** pays

Représentant :

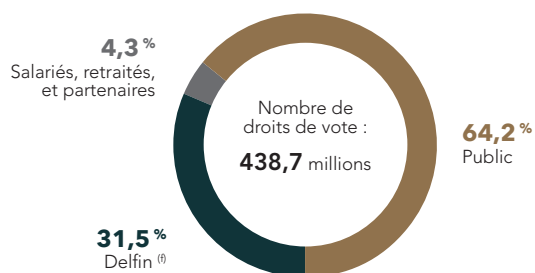
4,2 %

DU CAPITAL

4,3 %

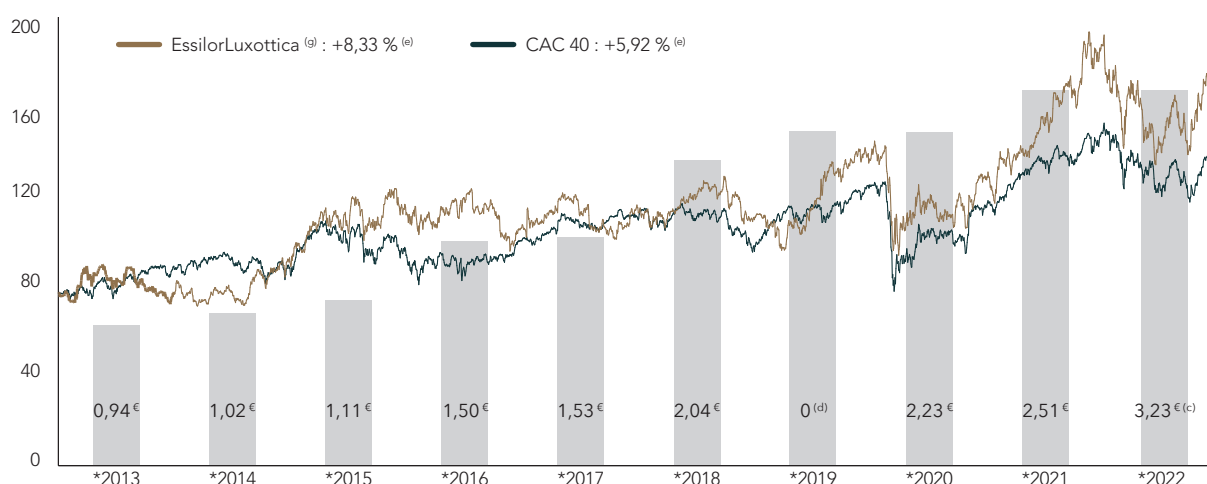
DES DROITS DE VOTE

Répartition des droits de vote au 31 décembre 2022



Cours de bourse et dividende

En euros — Le graphique du CAC 40 a été rebasé au cours d'EssilorLuxottica au 1^{er} janvier 2012



(a) Estimations au 31 décembre 2022.

(b) Salariés actifs, anciens salariés et retraités.

(c) Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale du 17 mai 2023.

(d) Le 18 avril 2020, en raison de l'épidémie Covid-19, le Conseil d'administration a décidé de ne pas soumettre de paiement de dividende à l'Assemblée Générale du 25 juin 2020.

(e) Taux de croissance moyen annualisé.

(f) Voir section 6.1.8, paragraphe *Droits de vote* pour l'information sur le plafonnement des droits de vote applicable à Delfin.

(g) Essilor jusqu'au 1^{er} octobre 2018.

6.1 La Société

6.1.1 Dénomination sociale et siège social

La dénomination de la société est EssilorLuxottica, ci-après la « Société » ou, avec ses filiales, le « Groupe ».

Le siège social de la Société est situé au 147, rue de Paris – 94220 Charenton-le-Pont – France.

Le numéro de téléphone de la Société est le 01 49 77 42 24 et son site internet www.essilorluxottica.com (les informations figurant sur le site web ne font pas partie du présent Document d'enregistrement universel).

La Direction Générale de la Société est domiciliée au 1-5, rue Paul-Cézanne – 75008 Paris – France.

6.1.2 Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée le 6 octobre 1971 pour une durée de 99 ans, expirant le 6 octobre 2070.

6.1.3 Immatriculation de la Société

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 712 049 618 RCS Créteil. Le code APE d'EssilorLuxottica est 3250B et celui du siège 7010Z. Le *Legal Entity Identifier* (LEI) de la Société est : 549300M3VH1A3ER1TB49.

6.1.4 Forme juridique

EssilorLuxottica est une société anonyme à Conseil d'administration soumise au droit français, régie par les dispositions du livre II du Code de commerce.

6.1.5 Objet social

La Société a pour objet en tous pays :

- la conception, la fabrication, l'achat, la vente et le commerce en général de tout ce qui concerne la lunetterie et l'optique, sans exception, et, notamment, la fabrication, l'achat et la vente de montures de lunettes, de lunettes de soleil et de lunettes et autres équipements de protection, de verres et lentilles ;
- la conception et/ou la fabrication, l'achat, la vente et/ou la commercialisation de tous instruments, matériels relatifs à l'optique ophtalmique ainsi que tout matériel ou équipement de contrôle, dépistage, diagnostic, mesure ou correction de handicap physiologique, à usage ou non des professionnels ;
- la conception et/ou le développement, l'achat et/ou la commercialisation de progiciels, logiciels, programmes et services associés ;
- la recherche, l'expérimentation clinique, les tests au porté, la formation, l'assistance technique et l'engineering correspondant aux activités sus-énumérées ;

- toutes prestations ou assistance associées aux activités sus-énumérées et notamment, les conseils, la comptabilité, l'audit, la logistique, la gestion de trésorerie ;
- l'acquisition, la détention et la gestion de tous titres et valeurs mobilières d'entreprises, françaises ou étrangères ; et,
- plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement ou de le rendre plus rémunérateur.

Le tout, directement ou indirectement, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscription, de prise d'intérêts ou de participations, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avances, d'achat, d'apport, d'échange, de prise en location de biens ou de vente de titres et droits sociaux, de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers, d'alliance ou d'association en participation ou par tout autre mode.

6.1.6 Conditions régissant les modifications du capital

Conformément à l'article 7 des statuts, le capital social peut être réduit ou augmenté sur décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire dans les conditions fixées par la loi et les règlements. L'Assemblée Générale Extraordinaire peut cependant déléguer au Conseil d'administration, selon toutes

modalités autorisées par la loi et les règlements, les pouvoirs nécessaires à l'effet de décider ou réaliser une augmentation du capital ou toute autre émission de valeurs mobilières ou toute réduction de capital.

6.1.7 Exercice social

L'exercice social s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

6.1.8 Assemblées Générales

Modes de convocation

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Elles sont réunies au siège social ou dans un département de la région parisienne.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires d'actions ordinaires quel que soit le nombre de leurs actions ordinaires pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Les actionnaires au nominatif « pur » ou « administré » ont la possibilité de recevoir par courrier électronique leur convocation et/ou les documents préparatoires de l'Assemblée Générale.

Conditions d'admission

Il est justifié du droit de participer ou de se faire représenter aux Assemblées Générales par l'inscription en compte des titres dans les conditions et à la date (la « **Date d'Établissement de la Liste des Actionnaires** ») prévus par la réglementation en vigueur.

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée est subordonné :

- pour les propriétaires d'actions nominatives à l'inscription en compte « nominatif pur » ou « nominatif administré », au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris ;
- pour les propriétaires d'actions au porteur à l'inscription au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. L'inscription des actions dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité sera constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire. Une attestation pourra être également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris ;

- un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, par un autre actionnaire ou par toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions légales et réglementaires, notamment celles prévues à l'article L. 22-10-39 du Code de commerce. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire, sans limitation.

Tout actionnaire ayant transmis son formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration ou ayant demandé une carte d'admission via son intermédiaire financier peut néanmoins céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir ou la carte d'admission ou l'attestation de participation. À cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Droit de vote

Il a été instauré statutairement **un plafonnement des droits de vote à 31 % applicable à tout actionnaire suivant une formule décrite à l'article 23 des statuts de la Société.**

En conséquence, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un mandataire, au titre des

droits de vote attachés aux actions qu'il détient, directement et indirectement, plus de 31 % du nombre total des droits de vote de la Société, calculé comme indiqué ci-dessous.

Compte tenu de la structure du capital, ce plafonnement est applicable à Delfin (voir section 6.2.1).

RAPPEL DE LA FORMULE DE CALCUL STATUTAIRE (ARTICLE 23 DES STATUTS EN VIGUEUR)

« Pour autant qu'au plus une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, détienne directement ou indirectement plus de dix pour cent (10 %) du capital ou des droits de vote de la Société à la Date d'Établissement de la Liste des Actionnaires relative à l'Assemblée Générale concernée ou exerce plus de dix pour cent (10 %) des droits de vote de la Société par elle-même ou en tant que mandataire, le nombre de droits de vote que peut exprimer tout actionnaire, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un mandataire, au titre des droits de vote attachés aux actions ou aux démembrements d'actions (pour les droits qu'il est autorisé à exercer selon le cas) qu'il détient, directement et indirectement, seul ou de concert, ne peut excéder le nombre résultant de la formule ci-dessous :

$$31 * (N-P-D) / 100$$

où

- (N) le nombre total de droits de vote de la Société existants à la Date d'Établissement de la Liste des Actionnaires relative à l'Assemblée Générale concernée et portés à la connaissance des actionnaires à la date de l'Assemblée Générale ;
- (P) le nombre total de droits de vote attachés aux actions auto-détenues par la Société dans la limite d'un montant maximum d'actions auto-détenues correspondant à 1 % du capital de la Société ;
- (D) le nombre total de droits de vote de l'actionnaire concerné neutralisés par la présente clause de limitation statutaire pour la fraction des droits de vote attachés aux actions qu'il détient excédant 34 % du capital de la Société.

Dès lors qu'au moins deux personnes physiques ou morales, agissant chacune seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, détiennent chacune plus de dix pour cent (10 %) du capital ou des droits de vote de la Société à la Date d'Établissement de la Liste des Actionnaires relative à l'Assemblée Générale concernée ou exercent chacune plus de dix pour cent (10 %) des droits de vote de la Société par elle-même ou en tant que mandataire à la Date d'Établissement de la Liste des Actionnaires relative à l'Assemblée Générale concernée, la limitation des droits de vote ci-dessus sera applicable à l'exception des éléments (P) et (D) dont il ne sera pas fait déduction. »

Déclaration, avant l'assemblée, de participations liées à des opérations de détentions temporaires de titres

En application de l'obligation légale, toute personne physique ou morale (à l'exception de celles visées au 3° du IV de l'article L. 233-7 du Code de commerce) détenant seule ou de concert, au titre d'une ou plusieurs opérations de cession temporaire ou assimilées au sens de l'article L. 22-10-48 du code précité, un nombre d'actions représentant plus de 0,5 % des droits de vote de la Société, est tenu d'informer la Société ainsi que l'Autorité des marchés financiers, du nombre d'actions possédées à titre temporaire, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris.

Les déclarations à la Société peuvent être envoyées à la Société à l'adresse suivante : ir@essilorluxottica.com.

À défaut d'avoir été déclarées, les actions acquises au titre de l'une des opérations temporaires précitées seront privées du droit de vote à l'Assemblée d'actionnaires concernée et pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la revente ou la restitution des actions.

Ce courriel devra obligatoirement contenir les informations suivantes :

- nom ou dénomination sociale et personne à contacter (nom, fonction, téléphone, adresse électronique) ;
- identité du cédant (nom ou dénomination sociale) ;
- nature de l'opération ;
- nombre d'actions acquises au titre de l'opération ;
- code ISIN de l'action admise aux négociations sur Euronext Paris ;
- date et échéance de l'opération ;
- convention de vote (le cas échéant).

Ces informations seront publiées sur le site internet de la Société.

La prochaine Assemblée Générale se déroulera le 17 mai 2023.

6.1.9 Dispositions relatives au seuil de participation

En sus des déclarations légales, les statuts prévoient que toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, directement ou indirectement, venant à acquérir 1 % des droits de vote est tenue d'en informer la Société dans les cinq jours par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social. Cette obligation de déclaration est renouvelée pour chaque nouveau franchissement de seuil de 2 % supplémentaires.

Cette information est également portée à la connaissance de la Société dans les mêmes conditions lorsque la participation en droits de vote devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital en font la demande lors de l'Assemblée Générale. Cette demande est consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale.

6.2 Le capital social

6.2.1 Évolution du capital

Répartition du capital en 2022

Au 31 décembre 2022	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Delfin	144 685 679	32,3 %	138 051 551	31,5^(c)
• FCPE Actionariat EssilorLuxottica	4 137 210	0,9 %	4 137 210	0,9 %
• FCPE Valoptec International	3 146 104	0,7 %	3 146 104	0,7 %
• Fonds étrangers (Trust US, SIP, ...)	1 017 366	0,2 %	1 017 366	0,2 %
• FCPE EssilorLuxottica	1 137 287	0,3 %	1 137 287	0,3 %
• Actions au nominatif pur ou administré détenues par les salariés	9 117 227	2,0 %	9 117 227	2,1 %
• Actions en nominatif pur ou administré détenues par les partenaires	343 240	0,1 %	343 240	0,1 %
Actionariat interne (Salariés actifs, anciens salariés et retraités) et partenaire^{(a) (b)}	18 898 434	4,2 %	18 898 434	4,3 %
Auto-détention	2 360 650	0,5 %		
Public	281 743 470	63,0 %	281 743 470	64,2 %
TOTAL	447 688 233^(d)	100 %	438 693 455	100 %

(a) L'actionariat partenaire désigne la part des actions d'EssilorLuxottica détenue par les salariés, dirigeants et, le cas échéant, les anciens salariés et les anciens dirigeants de sociétés dans lesquelles EssilorLuxottica a détenu une participation ayant été ensuite intégralement cédée.

(b) La part du capital détenue par les salariés au sens de l'article L.225-102 du Code de commerce est de 1,92 %. Cela inclus, les titres détenus par les salariés actifs dans le FCPE Actionariat EssilorLuxottica ainsi que la totalité des titres détenus dans le FCPE Valoptec International et le FCPE EssilorLuxottica. Ne sont pas inclus les actions au nominatif pur ou administré provenant de titres issus d'actions de performance attribuées sur le fondement d'une résolution d'assemblée générale antérieure à la loi du 6 août 2015.

(c) L'exercice des droits de vote de Delfin est plafonné conformément à la formule décrite aux sections 6.1.8 et 6.4.

(d) Correspondant aux 447 647 330 actions ordinaires livrées et constatées en 2022 et aux 40 903 actions livrées mais non encore constatées à la clôture.

Capital social au 31 décembre 2022 : le capital social s'élevait au 31 décembre 2022 à 80 576 519,40 euros, divisé en 447 647 330⁽¹⁾ actions ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,18 euro.

De plus, entre le 16 mai et le 31 décembre 2022, 40 903 actions ont été créées avec 0,18 euro de valeur nominale résultant des levées d'options (actions livrées mais non constatées au 31 décembre 2022).

Le 22 février 2023, le Conseil d'administration a constaté l'augmentation de capital résultant de l'émission de ces 40 903 actions, soit un montant de 7 362,54 euros, portant ainsi le capital social de 80 576 519,40 euros à 80 583 881,94 euros.

Droit de vote exerçable :

Par dérogation aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 22-10-46 du Code de commerce, il n'est plus conféré de droit de vote double aux actions de la Société depuis le 1^{er} octobre 2018. En effet, dans le cadre du Rapprochement entre Essilor et Luxottica, des modifications des statuts d'Essilor ont été adoptées le 11 mai 2017 par (i) l'assemblée spéciale des titulaires d'actions à droit de vote double d'Essilor ; et (ii) l'Assemblée Générale des actionnaires d'Essilor. Ces changements affectent les droits de votes attachés aux actions EssilorLuxottica. Les statuts d'EssilorLuxottica en vigueur à compter de la Date de Réalisation de l'Apport (1^{er} octobre 2018) n'accordent pas un tel avantage aux actionnaires même dans le cas où ils détiendraient des actions sous forme nominative pendant une période d'au minimum deux ans ou pendant toute autre période de temps.

En outre, les statuts d'EssilorLuxottica prévoient une limitation des droits de vote à 31 % pour tout actionnaire, selon une formule contenue dans les statuts (voir section 6.1.8, paragraphe Droits de Vote). En conséquence, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un mandataire, au titre des droits de vote attachés aux actions qu'il détient, directement et indirectement, plus de 31 % des droits de vote d'EssilorLuxottica, calculé comme indiqué dans la section 6.1.8 précitée.

Compte tenu, d'une part, de ces restrictions statutaires et, d'autre part, de l'absence de droits de vote conférée aux actions auto-détenues, le nombre total de droits de vote exerçables attachés au capital au 31 décembre 2022 est de 438 693 455.

Évolution du capital social en 2022 :

Le capital a fait l'objet de modifications successives au cours de l'exercice pour prendre en compte les émissions d'actions nouvelles successives liées notamment à la poursuite du déploiement de l'actionariat salarié.

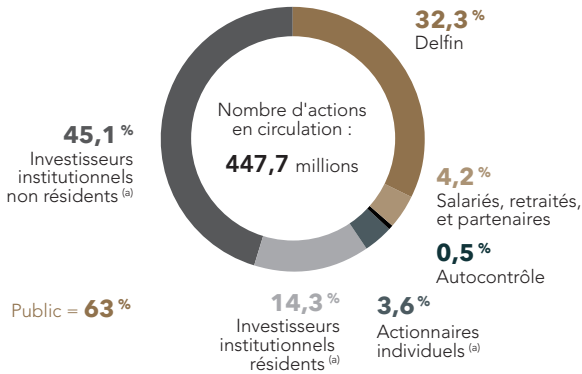
- Création de 14 401⁽¹⁾ actions nouvelles de 0,18 euro de valeur nominale résultant des levées d'options de souscription d'actions, soit une augmentation du capital social de 2 592,18 euros hors prime d'émission.
- Création de 167 947 actions nouvelles de 0,18 euro de valeur nominale résultant de la livraison d'actions de performance, soit une augmentation du capital social de 30 230,46 euros hors prime d'émission.

(1) Ne tient pas compte des 40 903 actions livrées mais non encore constatées au 31 décembre 2022.

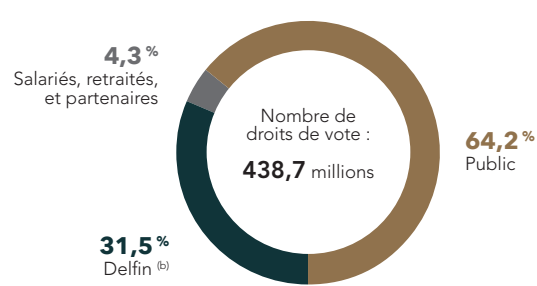
- Création de 232 868 actions nouvelles de 0,18 euro de valeur nominale souscrites par le fonds commun de placement Groupe Actionariat EssilorLuxottica, soit une augmentation du capital social de 41 916,24 euros hors prime d'émission.
- Création de 4 789 194 actions nouvelles de 0,18 euro de valeur nominale résultants du paiement de dividende en actions, soit une augmentation de capital sociale de 862.054,92 euros hors prime d'émission.

Soit un total de 5 204 410 actions nouvelles émises.

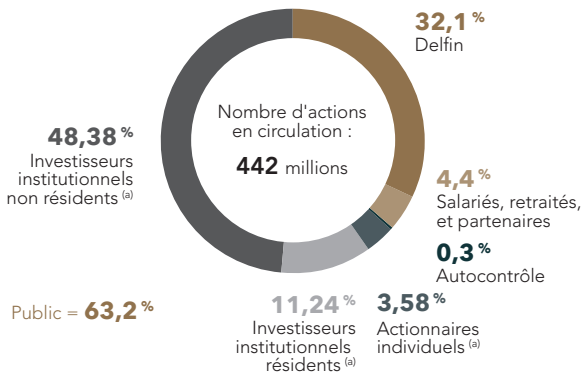
Répartition du capital au 31 décembre 2022



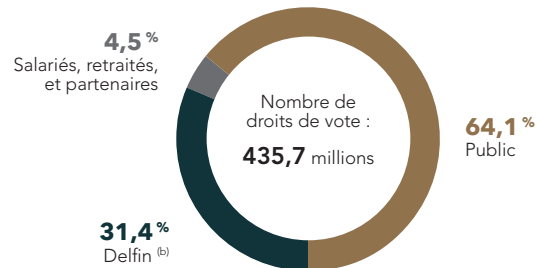
Répartition des droits de vote au 31 décembre 2022



Répartition du capital au 31 décembre 2021



Répartition des droits de vote au 31 décembre 2021



(a) Estimations au 31 décembre de l'année concernée.

(b) Voir section 6.1.8, paragraphe Droits de vote sur la limitation des droits de vote s'appliquant à Delfin.

Dilution maximale à la fin de l'exercice

En tenant compte de l'ensemble des titres qui donneront potentiellement accès au capital postérieurement au 31 décembre 2022, quel que soit le prix d'exercice de l'option sous-jacente, la dilution maximale du capital pourrait être la suivante :

Au 31 décembre 2022	En nombre d'actions	%	En nombre de droits de vote	%
Situation du capital à la fin de l'année	447 688 233		438 693 455	
Options de souscriptions d'actions en vie	69 166	0,02 %	69 166	0,02 %
Droits à actions de performance en vie	0	0,00 %	0	0,00 %
DILUTION TOTALE POTENTIELLE	69 166	0,02 %	69 166	0,02 %
Capital total dilué à la fin de l'année	447 757 399		438 762 621	

Le détail de l'évolution du capital en 2022 figure à la Note 10 aux comptes annuels de la société EssilorLuxottica (voir section 4.5 du présent Document d'enregistrement universel).

La répartition du capital 2021 et 2020 ainsi que l'évolution du capital sur les cinq dernières années figurent en section 6.8.

6.2.2 Autorisations financières donnant accès ou non au capital

Les autorisations en vigueur donnant accès au capital dont le détail figure dans le tableau des délégations en vigueur (voir section 3.2.3 du présent Document d'enregistrement universel) ont pour objet de déléguer la compétence au Conseil d'administration à l'effet de :

Associer les salariés à la performance du Groupe

L'Assemblée Générale du 21 mai 2021 a approuvé la résolution ayant pour objet la délégation donnée au Conseil d'administration, pour une période de 38 mois, à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions de performance existantes aux salariés du Groupe et aux dirigeants mandataires sociaux, et ce, afin d'associer ces derniers aux performances de la Société.

Cette association des salariés au travers de multiples dispositifs et notamment de l'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, l'attribution, le transfert ou la cession d'actions auto-détenues acquises par EssilorLuxottica dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 25 mai 2022 afin de remettre les actions gratuites et dans une moindre mesure, les stock-options, constitue un élément au coeur de la gouvernance d'EssilorLuxottica.

L'Assemblée Générale du 21 mai 2021 a également renouvelé la délégation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription (dans la limite de 0,5 % du capital social) pour une période de 26 mois (soit jusqu'au 20 juillet 2023).

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 17 mai 2023 de renouveler cette autorisation pour une nouvelle période de 26 mois, soit jusqu'au 16 juillet 2025.

Autoriser le Conseil d'administration à décider de certaines augmentations de capital

L'Assemblée Générale du 21 mai 2021 a renouvelé les délégations données au Conseil d'administration à l'effet :

- d'émettre des actions et des valeurs mobilières emportant augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 5 % du capital social, pour une période de 26 mois, soit jusqu'au 20 juillet 2023 ;

- d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et primes dans la limite de 500 millions d'euros, pour une période de 26 mois, soit jusqu'au 20 juillet 2023.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 17 mai 2023 de renouveler ces autorisations pour une nouvelle période de 26 mois, soit jusqu'au 16 juillet 2025.

6.2.3 Annulation d'actions et réduction de capital

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 25 mai 2022 a autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions propres que la Société pourrait détenir dans la limite maximale de 10 % de son capital social par périodes de 24 mois à date de réduction du capital. La Société n'a pas effectué d'annulation d'actions au titre de cette autorisation en 2022. Cette autorisation a une durée de validité de 26 mois, soit jusqu'au 24 juillet 2024.

L'Assemblée Générale du 17 mai 2023 sera appelée à renouveler cette autorisation pour une nouvelle durée de 26 mois, soit jusqu'au 16 juillet 2025.

6.3 Programme de rachat d'actions

6.3.1 Rapport du Conseil d'administration sur les rachats d'actions

Le 25 mai 2022, l'Assemblée Générale a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder, conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, à l'achat de ses propres actions ordinaires représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social à la date de l'achat, et ce pour une durée de 18 mois expirant le 24 novembre 2023.

L'Assemblée Générale du 17 mai 2023 sera appelée à renouveler cette autorisation.

En application des dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, le Conseil d'administration indique qu'au cours de l'exercice 2022, il a fait usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires des 21 mai 2021 et 25 mai 2022, dont les objectifs principaux étaient la couverture des programmes d'actionariat salariés au bénéfice des salariés.

Dans la continuité de la précédente autorisation (donnée par l'Assemblée Générale du 21 mai 2021), les objectifs principaux du programme tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale du 25 mai 2022 sont les suivants :

- leur attribution ou cession aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi française ou étrangère, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, d'attributions d'actions gratuites et d'actions de performance, d'attribution d'options d'achat au titre des plans de stock-options, de tous plans d'actionariat des salariés (plan d'épargne entreprise ou tout plan similaire, le cas échéant, régit par une réglementation étrangère) ;
- leur annulation par voie de réduction de capital social (notamment en compensation de la dilution créée par l'attribution gratuite d'actions de performance, par l'exercice d'options de souscription d'actions par le personnel et les dirigeants du Groupe et par les augmentations de capital réservées aux salariés) ;
- la couverture de titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société, par achat d'actions pour livraison (en cas de livraison de titres existants lors de l'exercice du droit à conversion), ou par achat d'actions pour annulation (en cas de création de titres nouveaux lors de l'exercice du droit à conversion) ;
- l'animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme au Règlement Délégué (UE) n° 2016/1052 de la Commission du 8 mars 2016 complétant le Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation ;
- la remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché admise qui viendrait à être reconnue par la réglementation ou l'Autorité des marchés financiers ou pour tout autre objectif permis conformément au droit applicable.

L'Assemblée Générale a décidé de fixer le prix maximum d'achat par action ordinaire à 200 euros (hors frais d'acquisition), étant précisé que les prix et nombre d'actions seront ajustés le cas échéant en cas d'opérations sur le capital social.

Rachats d'actions en 2022

Le 1er février 2022, afin de mettre en œuvre le programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 21 mai 2021, EssilorLuxottica a confié à un prestataire de services d'investissement un mandat portant sur l'acquisition d'un nombre maximum de 1 500 000 actions EssilorLuxottica, en fonction des conditions de marché, sur une période débutant le 1 février 2022 et pouvant s'étendre jusqu'au 31 mars 2022.

Les 1,5 millions d'actions ont été acquises pour un prix moyen de 174,14 euros.

Le 17 juin 2022, en application de la 14ème résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 25 mai 2022, EssilorLuxottica a confié à un prestataire de services d'investissement un mandat portant sur l'acquisition d'un nombre maximum de 2 500 000 actions EssilorLuxottica, en fonction des conditions de marché, sur une période débutant le 17 juin 2022 et pouvant s'étendre jusqu'au 31 août 2022.

938 409 actions ont été acquises pour un prix moyen de 139,14 euros.

Le 23 septembre 2022, en application de la 14ème résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 25 mai 2022, EssilorLuxottica a confié à un prestataire de services d'investissement un mandat portant sur l'acquisition d'un nombre maximum de 1 500 000 actions EssilorLuxottica, en fonction des conditions de marché, sur une période débutant le 23 septembre 2022 et pouvant s'étendre jusqu'au 31 mars 2023.

548 714 actions ont été acquises pour un prix moyen de 139,30 euros.

Toutes les informations relatives aux actions acquises sont disponibles sur le site internet d'EssilorLuxottica.

Contrat de liquidité

La Société n'a pas eu recours à un contrat de liquidité en 2022.

Annulation d'actions en 2022

Il n'y a pas eu d'annulation d'actions en 2022.

Cessions d'actions en 2022

1 589 413 actions EssilorLuxottica ont été transférées en 2022, à la suite de l'attribution définitive d'actions dans le cadre de plans d'attribution d'actions de performance et de stock-options décidés par le Conseil d'administration.

419 821 actions EssilorLuxottica ont été transférées en 2022, à la suite de l'acquisition d'actions, dans le cadre du plan international d'actionariat salarié (Boost 2022).

Actions inscrites au nom de la Société et ses filiales au 31 décembre 2022

Les actions auto-détenues en vertu des programmes de rachat d'actions ne peuvent pas représenter plus de 10% du capital social de la Société à tout moment. Au 31 décembre 2022, EssilorLuxottica détenait 2 360 650 actions propres, représentant 0,5% du capital social. La valeur nominale de ces actions était de 424 917 euros et leur valeur comptable était de 360 millions d'euros (soit un prix de revient net moyen de 152,38 euros par action).

Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote et n'ouvrent pas droit au dividende.

Réallocation à d'autres finalités décidées au cours de l'exercice 2022

Les actions détenues par la Société n'ont pas, au cours de l'exercice 2022, été réallouées à d'autres finalités que celles initialement prévues lors de leur rachat.

Modalités des rachats d'actions et utilisation de produits dérivés

Il n'a pas été fait usage de produits dérivés dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par les Assemblées Générales des 21 mai 2021 et 25 mai 2022.

Bilan des opérations de rachats d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, aucune réallocation d'actions n'a été effectuée en 2023.

	2022 Auto-détention
NOMBRE TITRES DÉBUT PÉRIODE – 1^{ER} JANVIER	1 382 761
Levées d'option d'achat	(44 312)
Livraison d'actions de performance	(1 545 101)
Cession d'actions à des salariés (plan Boost)	(419 821)
Conversions d'obligations convertibles avec livraison	
Annulation d'actions propres	
Achat d'actions propres	2 987 123
NOMBRE TITRES FIN PÉRIODE – 31 DÉCEMBRE	2 360 650
Situation au 31 janvier 2023	
Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	0,5 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille ^(a)	2 349 775
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	357 828 896,24 €
Valeur de marché du portefeuille ^(b) (en euros)	394 527 222,50 €

(a) Sur la base du cours de clôture au 31 janvier 2023 (167,90 euros)

6.3.2 Description du programme de rachat d'actions en application des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'AMF

Cadre juridique

Le 25 mai 2022, l'Assemblée Générale a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder, conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, à l'achat de ses propres actions ordinaires représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social à la date de l'achat, et ce pour une durée de 18 mois expirant le 24 novembre 2023. Une note décrivant ce programme a été publiée sur le site de la Société.

L'Assemblée Générale du 17 mai 2023 sera appelée à renouveler cette autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder, conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, à l'achat de ses propres actions ordinaires représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social à la date de l'achat, et ce pour une nouvelle durée de 18 mois expirant le 16 novembre 2024.

La mise en oeuvre de ce programme de rachat d'actions, qui s'inscrit dans le cadre des articles L. 22-10-62 et suivants, L. 225-213 du Code de commerce et 241-1 et suivants du règlement général de l'AMF, et dans le cadre des dispositions du règlement européen (UE) n° 596/2014 sur les abus de marché, est soumise à l'approbation par l'Assemblée Générale du 17 mai 2023 de la résolution suivante:

Treizième résolution

(Autorisation à donner au Conseil pour procéder au rachat par la Société de ses propres actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat de ses propres actions ordinaires représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social à la date de réalisation de l'achat étant entendu que la Société ne pourra en aucun cas détenir plus de 10 % de son propre capital social.

L'Assemblée générale décide que ces achats pourront être réalisés en vue de :

- leur attribution ou cession aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi française ou étrangère, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, d'attributions d'actions gratuites et d'actions de performance, d'attribution d'options d'achat au titre des plans de stock-options, de tous plans d'actionariat des salariés (plan d'épargne entreprise ou tout plan similaire, le cas échéant, régit par une réglementation étrangère) ;
- leur annulation par voie de réduction de capital social (notamment en compensation de la dilution créée par l'attribution gratuite d'actions de performance, par l'exercice d'options de souscription d'actions par le personnel et les dirigeants du Groupe et les augmentations de capital réservées aux salariés) ;

- la couverture de titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société, par achat d'actions pour livraison (en cas de livraison de titres existants lors de l'exercice du droit à conversion), ou par achat d'actions pour annulation (en cas de création de titres nouveaux lors de l'exercice du droit à conversion) ;
- l'animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme au Règlement Délégué (UE) n° 2016/1052 de la Commission du 8 mars 2016 complétant le Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation ;
- la remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital ;
- la mise en oeuvre de toute pratique de marché admise qui viendrait à être reconnue par la réglementation ou l'Autorité des marchés financiers ou pour tout autre objectif permis conformément au droit applicable.

L'Assemblée générale décide de fixer le prix maximum d'achat par action ordinaire à 230 euros (hors frais d'acquisition).

Les prix et nombre d'actions indiqués précédemment seront ajustés le cas échéant en cas d'opérations sur le capital social.

L'Assemblée générale décide que l'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être payés et effectués par tous moyens et notamment sur tout marché réglementé, libre ou de gré à gré et sur tout système multilatéral de négociation (y compris par rachat simple, par instruments financiers ou produits dérivés, par la mise en place de stratégies optionnelles). Ces opérations pourront être réalisées sous forme de blocs de titres pouvant atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

La présente délégation prive d'effet la délégation donnée au Conseil d'administration au titre de la quatorzième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2022, le cas échéant à hauteur de la partie non utilisée de cette délégation.

La présente autorisation est valable pour une durée maximum de dix-huit (18) mois à compter de ce jour, étant précisé en tant que de besoin, qu'elle ne pourra pas être utilisée, en tout ou en partie, en période d'offre publique visant les titres de la Société.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, dans les limites fixées par la loi et par les statuts, pour réaliser cette opération et/ou à l'effet d'arrêter tous programmes, de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et toutes formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous organismes de leur choix et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Modalités

Sous réserve de l'approbation de la 13^{ème} résolution soumise à l'Assemblée Générale du 17 mai 2023, les modalités du programme de rachat d'actions sont les suivantes:

Part maximale du capital à acquérir et montant théorique maximal des fonds destinés à l'opération

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 17 mai 2023 ne pourra excéder 10% du nombre total des actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital social qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à cette Assemblée. Les acquisitions réalisées par la Société ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de 10% du capital social.

Le prix maximum d'achat par action ordinaire est fixé à 230 euros (hors frais d'acquisition), étant précisé que les prix et nombre d'actions seront ajustés le cas échéant en cas d'opérations sur le capital social.

Sur la base de ce prix maximum d'achat, l'investissement théorique maximal pour acheter 10% du capital social actuel serait de 10 296,8 millions d'euros (44 768 823 actions x 230 €).

Modalités des rachats

L'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être payés et effectués par tous moyens et notamment sur tout marché réglementé, libre ou de gré à gré et sur tout système multilatéral de négociation (y compris par rachat simple, par instruments financiers ou produits dérivés, par la mise en place de stratégies optionnelles). Ces opérations pourront être réalisées sous forme de blocs de titres.

Cette autorisation ne pourra pas être utilisée, en tout ou en partie, en période d'offre publique visant les titres de la Société.

Tous pouvoirs seront conférés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, le cas échéant, dans les limites fixées par la loi et par les statuts pour réaliser cette opération et/ou à l'effet d'arrêter tous programmes, de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et toutes formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous organismes de leur choix et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Durée du programme de rachat d'actions

L'autorisation est donnée pour une durée maximum de 18 mois à compter du 17 mai 2023 expirant le 16 novembre 2024.

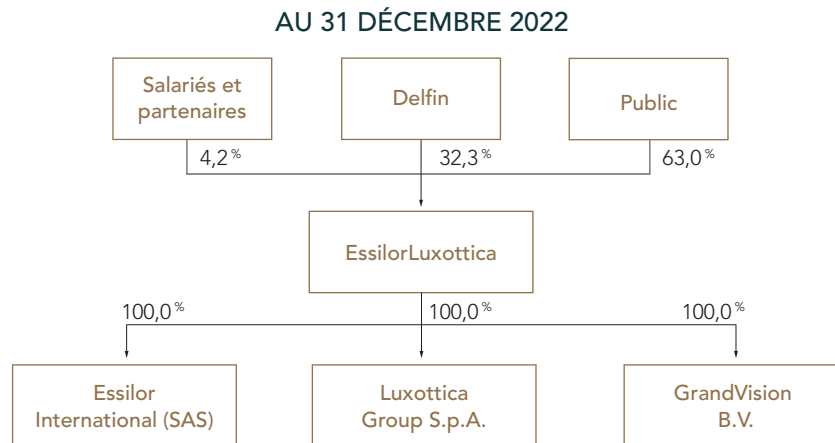
Opérations effectuées dans le cadre du programme précédent

Les opérations effectuées dans le cadre du programme précédent sont détaillées dans le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale sur les rachats d'actions (section 6.3.1).

6.4 L'actionnariat

Compte tenu de la réalisation du Rapprochement à effet au 1^{er} octobre 2018, Delfin, holding de la famille de Monsieur Leonardo Del Vecchio, est devenue l'actionnaire principal d'EssilorLuxottica avec plus de 30 % du capital social et des droits de vote. Suite au décès de Monsieur Leonardo Del Vecchio le 27 juin 2022, Delfin reste la holding de la famille Del Vecchio et est détenue à parts égales entre la veuve et les ayants droit de feu Monsieur Leonardo Del Vecchio (sur la base de l'information publique du registre du commerce du Luxembourg).

Structure de l'actionnariat du Groupe au 31 décembre 2022



L'autodétention s'élevait à 0,50 % du capital.

- **Engagement de Standstill** : en application des stipulations de l'Accord de Rapprochement, Delfin a accepté de ne pas déposer d'offre publique visant les actions EssilorLuxottica durant une période de dix (10) ans à compter de la date de signature de l'Accord de Rapprochement, à condition qu'aucune partie (agissant seule ou de concert) ne vienne à détenir, directement ou indirectement, plus de vingt pour cent (20 %) du capital social ou des droits de vote d'EssilorLuxottica, ou n'annonce son intention de déposer une offre publique visant les actions EssilorLuxottica (l'« Engagement de Standstill »).

Sous réserve des provisions inscrites dans le dernier paragraphe de l'Article L. 22-10-46 du Code de commerce, au 1^{er} octobre 2018, les statuts d'EssilorLuxottica prévoient notamment la suppression des droits de vote double et du vote prépondérant du Président du Conseil d'administration et la création d'une limitation des droits de vote à « 31 % » pour tout actionnaire selon une formule décrite dans les statuts d'EssilorLuxottica et reproduite dans la section 6.1.8, paragraphe *Droits de vote* ainsi que dans le paragraphe suivant.

Synthèse des dispositions clés des statuts d'EssilorLuxottica

Les statuts d'EssilorLuxottica intègrent les provisions suivantes :

1. la suppression des droits de vote double.
Par dérogation aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 22-10-46 du Code de commerce, il n'est plus conféré de droit de vote double aux actions de la Société ;
2. une limitation des droits de vote à 31 % pour tout actionnaire selon une formule décrite dans les statuts d'EssilorLuxottica et reproduite ci-dessous :

Les statuts d'EssilorLuxottica prévoient une limitation des droits de vote à 31 % pour tout actionnaire, selon une formule contenue dans les statuts (voir section 6.1.8, paragraphe *Droits de Vote*). En conséquence, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un mandataire, au titre des droits de vote attachés aux actions qu'il détient, directement et indirectement, plus de 31 % des droits de vote d'EssilorLuxottica, calculé comme indiqué dans la section 6.1.8 précitée.

Calcul théorique des droits de vote de Delfin au 31 décembre 2022

a	Nombre total d'actions	[N]	447 688 233	Détenition Delfin	
b	Actions auto-détenues	[P]	2 360 650	144 685 679	= 32,3 %
c	Actions excédant 34 % du capital	[D]	-	447 688 233	
d	Actions détenues par Delfin		144 685 679		
e = 31 % (a-b-c)	Plafonnement	31 % (N-P-D)	138 051 551	Droits de vote Delfin	
f = d-e	Droits de vote non exerçables		6 634 128	138 051 551	= 31,5 %
g = a-b-f	Nombre total de droits de vote		438 693 455	438 693 455	

Pour les besoins de la présente clause de limitation des droits de vote, il est précisé que tous salariés existants ou anciens d'EssilorLuxottica ou de ses filiales ou participations et/ou les ayants droit de ces personnes et/ou les sociétés patrimoniales dont l'intégralité du capital est exclusivement détenue par ces derniers (les « Salariés et Entités Salariés »), agissant seuls ou de concert avec d'autres Salariés et Entités Salariés ou avec une entité (en ce compris tout fonds commun de placement) dont l'intégralité du capital ou des parts est détenue par des Salariés et Entités Salariés (une « Entité Autorisée ») ne seront pas pris en compte pour le calcul du nombre de personnes physiques ou morales détenant plus de 10 % du capital ou des droits de vote d'EssilorLuxottica pour autant (i) que ces Salariés et Entités Salariés et/ou Entités Autorisées n'agissent pas de concert avec un tiers quelconque autre que des Salariés et Entités Salariés et/ou Entités Autorisées, (ii) que les Salariés et Entités Salariés et/ou les Entités Autorisées ne soient pas représentés par un tiers désigné en dehors des Salariés et Entités Salariés ; étant toutefois précisé que cette exclusion ne s'appliquera que dans la mesure où les Salariés et Entités Salariés et/ou toute Entité Autorisée détiennent moins de 15 % du capital ou des droits de vote d'EssilorLuxottica.

La limitation prévue aux paragraphes ci-dessus est sans effet sur le calcul du nombre total des droits de vote attachés aux actions d'EssilorLuxottica et dont il doit être tenu compte pour l'application des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires prévoyant des obligations particulières par référence au nombre des droits de vote existant dans EssilorLuxottica ou au nombre d'actions ayant droit de vote.

La limitation prévue aux paragraphes ci-dessus devient caduque, de plein droit, sans qu'il y ait lieu à une nouvelle décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, dès lors qu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, vient à détenir au moins les deux tiers du nombre total des actions et des droits de vote d'EssilorLuxottica à la suite d'une procédure d'offre publique d'acquisition visant la totalité des actions d'EssilorLuxottica. Le Conseil d'administration constate la réalisation de la caducité et procède aux formalités corrélatives de modification des statuts.

Pour plus d'information, se référer à la section 6.1.

Franchissements de seuils légaux et statutaires en 2022

En 2022, EssilorLuxottica a reçu les notifications suivantes :

- de T. Rowe Price Associates, Inc. (notification du 26 janvier 2022) :

Le 26 janvier, T. Rowe Price Associates, Inc. a notifié à la Société que « des Clients Advisory de T. Rowe Price ont acheté des droits de vote de votre Société pour dépasser le seuil de 1 % prévu par vos statuts.

Au 24 janvier 2022 les Clients Advisory détenaient 4 495 497 actions, soit 1,01 % du capital social en circulation. Au 24 janvier 2022, T. Rowe Price, au nom de ses Clients Advisory, avait le pouvoir de voter sur 4 433 105 actions, soit 1 % des droits de vote de votre société ».

- de la Banque de Montréal (notifications des 25 mai, 26 mai et 2 juin 2022) :

Les 25 et 26 mai, la Banque de Montréal (BMO) a informé la Société que « suite à une augmentation de notre participation, BMO a franchi à la hausse le seuil statutaire de 1 % des droits de vote de la Société.

Au 24 mai 2022, BMO détenait 5 257 825 actions avec droit de vote dans la Société. L'exposition à 5 257 825 actions de la Société représente 1,18 % des droits de vote de la Société. ».

Le 26 mai, la Banque de Montréal (BMO) a informé la Société que « suite à une augmentation de notre participation, les Entités de Gestion BMO (définies ci-après) ont franchi le seuil de 1 % à la fois en nombre d'actions en circulation et en nombre de droits de vote de la Société ».

Au 25 mai 2022, BMO Capital Markets Corp. et BMO Financial Corp., toutes deux des succursales ou des filiales de la Banque de Montréal (ci-après dénommées collectivement les « Entités de Gestion BMO »), détenaient 8 266 326,50 actions avec droit de vote de la Société. L'exposition à 8 266 326,50 actions de la Société représente 1,868 % des droits de vote de la Société. »

Le 2 juin, la Banque de Montréal (BMO) a informé la Société que « suite à une diminution de notre participation, les Entités de Gestion BMO ont franchi à la baisse le seuil de 1 % en nombre d'actions en circulation et en nombre de droits de vote de la Société.

Au 1^{er} juin 2022, BMO Capital Markets Corp. et BMO Financial Corp., toutes deux des succursales ou des filiales de la Banque de Montréal (ci-après dénommées collectivement les « Entités de Gestion BMO »), détenaient 4 367 856,50 actions avec droit de vote de la Société. L'exposition à 4 367 856,50 actions de la Société représente 0,987 % des droits de vote de la Société. »

- de BlackRock (notification du 3 octobre 2022) :

Le 3 octobre, BlackRock a notifié à la Société que « au 30 septembre 2022, la participation de BlackRock, Inc. dans EssilorLuxottica était de 3,97 % en termes de droits de vote (17 757 571 votes) et de 3,97 % en termes de capital (17 757 571 actions) ».

6.5 L'actionnariat des salariés

Tout au long de son histoire, la Société a tenu à associer l'ensemble des salariés à son développement en leur permettant de devenir actionnaires du Groupe. Cette politique est un élément fondamental de la culture de la Société et un facteur clé de sa performance depuis ses origines. Cette culture de l'actionnariat salarié demeure une caractéristique essentielle du Groupe combiné issu du Rapprochement ; reconnu comme un principe intangible clé, le déploiement de l'actionnariat salarié dans l'ensemble du Groupe EssilorLuxottica a ainsi été initié en 2019 au travers d'un premier plan international, et poursuivi en 2020, 2021 et 2022 dans un nombre croissant de pays.

La participation importante des salariés dans le capital social est un élément favorable à la compétitivité de la Société et constitue par ailleurs une source de fierté commune à tous les salariés d'EssilorLuxottica. Les salariés du Groupe ont ainsi l'opportunité d'être pleinement associés à la création de valeur et au succès grâce à leur participation importante au capital social.

En accord avec la culture d'actionnariat salarié et le modèle de gouvernance d'EssilorLuxottica, Valoptec Association, association française de loi de 1901 représentant les salariés et anciens salariés d'EssilorLuxottica, est la seule structure pouvant fédérer les salariés actionnaires du nouveau Groupe, représentée au Conseil d'administration d'EssilorLuxottica.

Grâce à un dialogue en parfaite confiance avec l'équipe de direction de la Société, cette gouvernance atypique a pour vocation d'encourager la participation de près de 190 000 salariés à la définition de la stratégie de la Société.

Cette gouvernance favorise l'alignement de l'intérêt des actionnaires salariés avec celui des autres actionnaires et renforce le sentiment d'appartenance des salariés au Groupe et leur adhésion à la stratégie.

Après les succès du plan international d'actionnariat salarié 2017 et 2018, proposé aux collaborateurs d'Essilor International, EssilorLuxottica a lancé en 2019 la première initiative d'actionnariat salarié du nouveau Groupe. Ce plan international a progressivement permis aux salariés de Luxottica d'eux aussi co-investir dans l'entreprise en achetant des actions du Groupe à des conditions avantageuses. En 2022, près de 58 000 salariés EssilorLuxottica ont participé dans 80 pays.

Malgré le contexte difficile de l'année passée, le taux de souscription du plan international d'actionnariat salarié « Boost 2022 » atteint plus de 65 % des collaborateurs éligibles, ce qui est nettement supérieur à la moyenne du marché et tout à fait conforme aux précédentes initiatives « Boost ». Des programmes spécifiques déployés au niveau local complètent cette initiative internationale et ont contribué à sa réussite.

Grâce à ces mécanismes, 86 000 actionnaires internes ⁽¹⁾ du Groupe possèdent des actions EssilorLuxottica fin 2022. Ils représentent 4,2 % du capital et 4,3 % des droits de vote.

6.5.1 Actions de performance

La situation des droits à actions de performance s'établit comme suit :

	Avant Rapprochement ^(a)		
	Au 31 décembre 2022	Dont en 2022	En janvier 2023
Droits attribués	316 638		
Droits annulés	117 197	23 631	
Droits levés :	199 441		
• Création de titres par augmentation de capital		167 947	
• Compte auto-détention			
Droits restants	0		

(a) Plan du 23 mai 2018 : avant Rapprochement.

(1) Salariés actifs, anciens salariés et retraités.

6 Informations concernant la Société, le capital et l'actionnariat

L'actionnariat des salariés

	Après Rapprochement ^(a)		
	Au 31 décembre 2022	Dont en 2022	En janvier 2023
Droits attribués ^(a)	9 628 941		
Droits annulés ^(a)	1 287 384	908 697	16 143
Droits levés ^(a) :	1 555 991		
• Création de titres par augmentation de capital			
• Compte auto-détention		1 545 101	
Droits restants ^{(a) (b)}	6 785 566		6 769 423

(a) Plans du 3 octobre 2019 R et NR au 6 octobre 2022 R et NR : après Rapprochement.

(b) Soit 1,52 % du capital au 31 décembre 2022.

Les droits à actions de performance, s'ils sont exercés, peuvent donner lieu à l'attribution d'actions ordinaires EssilorLuxottica existantes.

Cette attribution a fait l'objet d'études préalables afin d'évaluer l'intérêt d'une telle attribution et d'en déterminer les termes et conditions, dont les conclusions ont été les suivantes :

- l'attribution d'actions de performance permet de réduire la dilution potentielle de plus de moitié par rapport à une attribution d'options de souscription ayant un profil de gain potentiel équivalent ;
- le système des attributions d'actions est de nature à faciliter la conservation des titres par les attributaires, a contrario des options de souscription (ou d'achat) d'actions dont le financement par les bénéficiaires entraîne dans la quasi-totalité des cas une cession partielle ou totale ;
- les conditions d'attribution des actions de performance ont été calibrées de manière à ce que le profil d'espérance de gain soit le plus proche possible de celui des bénéficiaires d'options. Enfin, afin de faire également converger les intérêts des actionnaires et ceux des salariés attributaires, l'attribution définitive des titres est subordonnée à la croissance du cours de bourse.

6.5.1.1 Conditions d'acquisition des actions et obligation de conservation

Les plans de rémunération à long terme d'EssilorLuxottica ont été pensés pour favoriser l'alignement de l'intérêt des actionnaires salariés sur celui des actionnaires extérieurs.

Les actions de performance attribuées de 2006 à 2022 sont régies par des règlements de plan d'actions de performance avec des conditions qui ont évolué depuis 2006.

L'attribution définitive des actions de performance dépend :

- d'une condition de performance basée sur la progression du cours de bourse de l'action conformément à la résolution n° 7 votée par l'Assemblée Générale du 29 novembre 2018 et la résolution n° 15 votée par l'Assemblée Générale du 21 mai 2021 ;
- d'une condition de présence afin de garantir l'engagement sur le long terme des bénéficiaires et leur fidélité à l'Entreprise ;
- d'une obligation de conservation des actions définitivement acquises, sous réserve d'une décision du Conseil d'administration, pour renforcer la convergence entre l'intérêt des salariés actionnaires et celui des actionnaires extérieurs ;
- de conditions renforcées pour les mandataires sociaux.

Les actions correspondant au plan de mai 2018 non-résidents et aux plans de 2019 (résidents français et non-résidents) ont été livrées.

Condition de performance

À partir du plan 2017 et jusqu'aux plans de 2019, l'acquisition définitive et le nombre des actions définitivement attribuées sont soumis à une condition de performance basée sur la progression annualisée du cours de l'action d'EssilorLuxottica sur une période qui s'étale de trois ans jusqu'à six ans (de N+ 3 à N+ 6) à compter de leur attribution.

Au moment de l'attribution, le Cours Initial de Référence est déterminé (égal à la moyenne des 20 cours d'ouverture précédant la date d'attribution).

Trois ans après l'attribution (N+ 3), est calculé un Cours Moyen égal à la moyenne des cours d'ouverture pendant les trois mois précédant la date du troisième anniversaire.

Si la progression entre le Cours Moyen et le Cours Initial de Référence est :

- **supérieure à 22,5 %** (soit une progression annualisée de 7 %), toutes les actions attribuées initialement sont définitivement acquises sous réserve du respect de la condition de présence (détaillée dans le paragraphe *Condition de présence*).

À partir des plans de 2015 : Formule de calcul : $(\text{Cours Moyen} / \text{Cours Initial})^{(1/N)} - 1$ où N est le nombre d'années entre l'attribution et la date de mesure de la performance. N = 3 puis, si la condition de performance n'est pas atteinte, 3,25... jusqu'à six au maximum ;

- **supérieure ou égale à 6,1 % et inférieure à 22,5 %** (correspondant respectivement à une progression annualisée ⁽¹⁾ supérieure ou égale à 2 % et inférieure à 7 %), une partie seulement des actions attribuées initialement est définitivement acquise sous réserve du respect de la condition de présence (détaillée dans le paragraphe *Condition de présence*) ;
- **inférieure à 6,1 %** (soit une progression annualisée inférieure à 2 %), aucune action n'est acquise. Dans ce cas, une nouvelle évaluation de la performance sera effectuée trois mois plus tard avec des bornes de progression annualisées du cours de bourse calées entre 2 % et 7 %. Cette mesure de la performance pourra être réitérée jusqu'au jour du sixième anniversaire de la date d'attribution (N+ 6).

Lorsque, pour la première fois, la progression annualisée entre le Cours Moyen et le Cours Initial de Référence franchit le seuil de 2 % en progression annualisée, cela détermine une fois pour toutes le nombre d'actions définitivement attribuées, même si la progression annualisée augmente ultérieurement. Plus le temps passe, plus le seuil minimal (progression du cours de bourse) à atteindre pour percevoir un nombre minimum d'actions EssilorLuxottica augmente : 6,1 % à N+ 3, 8,2 % à N+ 4... et 12,6 % à N+ 6.

Si, à la fin de N+ 6, le seuil minimal de 12,6 % de croissance du cours de bourse n'a pas été atteint, le plan est caduc et les salariés ne reçoivent aucune action EssilorLuxottica.

Condition de présence

Pour les plans de 2017 à mai 2018, pour les résidents fiscaux français, l'acquisition des actions est soumise à la présence du bénéficiaire dans le Groupe à la date de réalisation de la condition de performance qui peut intervenir entre le troisième anniversaire et le sixième anniversaire de l'attribution.

Pour les plans de 2017 à mai 2018, pour les non-résidents fiscaux français, la condition de présence est fixée :

- au quatrième anniversaire de l'attribution si la réalisation de la condition de performance intervient entre le troisième et le quatrième anniversaire ;
- au jour de la réalisation de la condition de performance lorsque celle-ci intervient après le quatrième anniversaire de l'attribution.

Condition de conservation

Pour les plans antérieurs en vigueur à la date de la réalisation du Rapprochement, le Conseil d'administration a fixé une obligation de conservation une fois que la condition de performance est atteinte. Les résidents fiscaux français peuvent céder les actions acquises au plus tôt à partir du cinquième anniversaire de leur attribution initiale. Pour les non-résidents fiscaux français, la totalité des actions acquises est disponible à partir du quatrième anniversaire de leur attribution initiale.

À partir du plan 2020, l'acquisition définitive et le nombre des actions définitivement attribuées sont soumis à une condition de performance basée sur la progression annualisée du cours de l'action d'EssilorLuxottica sur une période de trois ans à compter de leur attribution.

Trois ans après l'attribution (N+ 3), est calculé un Cours Moyen égal à la moyenne des cours d'ouverture pendant les trois mois précédant la date du troisième anniversaire.

Si la progression entre le Cours Moyen et le Cours Initial de Référence est :

- **supérieure à 22,5 %** (soit une progression annualisée de 7 %), toutes les actions attribuées initialement sont définitivement acquises sous réserve du respect de la condition de présence (détaillée dans le paragraphe *Condition de présence*) ;
- **supérieure ou égale à 6,1 % et inférieure à 22,5 %** (correspondant respectivement à une progression annualisée ⁽²⁾ supérieure ou égale à 2 % et inférieure à 7 %), une partie seulement des actions attribuées initialement est définitivement acquise sous réserve du respect de la condition de présence (détaillée dans le paragraphe *Condition de présence*) ;
- **inférieure à 6,1 %** (soit une progression annualisée inférieure à 2 %), aucune action n'est acquise et les salariés ne reçoivent aucune action EssilorLuxottica.

À partir du plan de novembre 2018, l'acquisition des actions est soumise à la présence du bénéficiaire dans le Groupe à la date de réalisation de la condition de performance qui peut intervenir entre le troisième anniversaire et le sixième anniversaire de l'attribution.

À partir du plan d'octobre 2020, l'acquisition des actions est soumise à la présence du bénéficiaire dans le Groupe à la date de réalisation de la condition de performance qui peut intervenir au 3^e anniversaire de l'attribution.

Cette condition de présence est levée en cas de décès, d'invalidité, de départ à la retraite du bénéficiaire ou, dans certains plans et sous certaines conditions, dans le cas d'un licenciement économique.

Pour les plans postérieurs à la réalisation du Rapprochement, conformément à la résolution n° 7 approuvée par l'Assemblée Générale du 29 novembre 2018 et à la résolution n°15 approuvée par l'Assemblée Générale du 21 mai 2021, une obligation de conservation des actions par les bénéficiaires pourra être fixée par le Conseil d'administration, étant précisé que les dirigeants mandataires sociaux sont tenus de conserver une certaine quantité d'actions pendant la durée de leur mandat.

À partir des plans de novembre 2018 le Conseil d'administration a décidé de ne pas fixer d'obligation de conservation.

(1) À partir du plan de 2017 et jusqu'au plan 2019 : Formule de calcul : $(\text{Cours Moyen} / \text{Cours Initial})^{(1/N)-1}$ où N est le nombre d'années entre l'attribution et la date de mesure de la performance. N = 3 puis, si la condition de performance n'est pas atteinte, 3,25 ... jusqu'à six au maximum.

(2) À partir du plan 2020 : Formule de calcul : $(\text{Cours Moyen} / \text{Cours Initial})^{(1/N)-1}$ où N est le nombre d'années entre l'attribution et la date de mesure de la performance. N = 3. Si la performance n'est pas atteinte, il n'y a aucune livraison d'actions EssilorLuxottica.

6.5.1.2 Droits à actions de performance en circulation

Date d'attribution	Nombre de droits attribués	Dont mandataires sociaux	Cours Initial de Référence (utile à l'évaluation de la performance) (en euros)	Nombre de droits en circulation au 31 décembre 2022	Nombre de droits en circulation au 31 janvier 2023
1 octobre 2020	2 138 851	110 045	110,79	1 859 484	1 850 650
26 novembre 2020 Collective	92 800		113,85	81 640	81 600
28 octobre 2021	2 817 295	85 000	165,8	2 608 979	2 605 069
28 octobre 2021 Collective	83 016		165,8	75 834	75 798
6 octobre 2022	2 092 725	85 000	145,84	2 078 341	2 075 018
6 octobre 2022 Collective	81 288		145,84	81 288	81 288
TOTAL	7 305 975	280 045		6 785 566	6 769 423

6.5.1.3 Droits à actions détenus par les administrateurs

Situation au 31 décembre 2022

	Membres salariés et mandataires sociaux du Conseil d'administration								
	Leonardo Del Vecchio	Paul du Saillant	Francesco Milleri	Leonel Pereira Ascencao	Juliette Favre	Delphine Zablocki	Virginie Mercier Pitre	Margot Bard	Sébastien Brown
Actions									
Droits à actions de performance									
• 1 ^{er} octobre 2020		35 045	35 000	45	1 025		1 505	515	4
• 26 novembre 2020				20	20		20	20	20
• 28 octobre 2021		35 000	50 000	41	3 041		3 541	441	71
• 28 octobre 2021				18	18		18	18	18
• 6 octobre 2022		35 000	50 000	38	1 039		1 500	441	124
• 6 octobre 2022				18	18		18	18	18

6.5.2 Stock-options

La situation des stock-options s'établit comme suit.

Seuls sont considérés les plans d'attribution pour lesquels des options sont encore en circulation.

	Avant Rapprochement ^(a)		
	Au 31 décembre 2022	Dont en 2022	En janvier 2023
Options attribuées ^(a)	351 431		
Options annulées	123 178	1 610	
Options levées ^(a)	159 087	55 304	1 769
Options restantes ^{(a) (b)}	69 166		67 397

(a) Plans du 2 décembre 2015 au 3 octobre 2017 : avant Rapprochement.

(b) Soit 0,02 % du capital au 31 décembre 2022.

	Après Rapprochement ^(a)		
	Au 31 décembre 2022	Dont en 2022	En janvier 2023
Options attribuées ^(a)	495 724	0	
Options annulées ^(a)	49 989	4 719	0
Options levées ^(a)	50 828	44 312	10 891
Options restantes ^{(a) (b)}	394 907		384 016

(a) Plans du 29 novembre 2018 au 28 octobre 2021 : après Rapprochement.

(b) Soit 0,09 % du capital au 31 décembre 2022.

6 Informations concernant la Société, le capital et l'actionariat

L'actionariat des salariés

Les stock-options exerçables à la date du Rapprochement, si elles sont exercées, donnent lieu à la création d'actions ordinaires de la Société.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être créées par levées d'options de souscription s'élève à 69 166 au 31 décembre 2022.

Les stock-options attribuées postérieurement à la date du Rapprochement sont livrées via des actions auto-détenues.

Le prix de souscription/achat est égal à la moyenne des cours d'ouverture des 20 séances de bourse précédant la date du Conseil d'administration ayant décidé de l'attribution.

Les plans capés autorisent, pour chaque bénéficiaire, un gain maximum de 100 % de la valeur de l'enveloppe d'options attribuées.

Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (dans les mêmes conditions que celles des actions de performance décrites dans la section 6.5.1) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

Date d'attribution ^(a)	Nombre d'options attribuées	Prix de souscription/achat ^(b) (en euros)	Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2022	Nombre d'options en circulation au 31 janvier 2023
2 décembre 2015	100 023	121,32	0	0
22 septembre 2016	119 392	114,88	32 898	31 465
3 octobre 2017	132 016	105,80	36 268	35 932
29 novembre 2018	133 203	116,74	76 845	72 524
3 octobre 2019	127 117	131,52	96 599	90 029
1 ^{er} octobre 2020	113 536	110,79	102 493	102 493
28 octobre 2021	121 868	165,80	118 970	118 970
TOTAL	847 155		464 073	451 413

(a) Les plans antérieurs à celui du 25 novembre 2014 n'ont plus d'options de souscription en circulation.

(b) À partir du plan 29 novembre 2018, livraison d'actions auto-détenues.

6.5.3 Attributions et levées de l'année

Attribution et exercice :

- des options de souscription d'actions ;
- des options d'achat d'actions ;
- des droits à actions de performance ;
- consentis aux salariés non-mandataires sociaux.

	Nombre total	Prix moyen pondéré (en euros)	Date d'échéance	Plans afférents
Aucune option consentie durant l'exercice 2022	0	-	-	-
Droits à actions de performance consentis durant l'exercice 2022 par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre de droits ainsi consentis est le plus élevé (information globale)	150 158	145,84	06/10/2025	06/10/2025
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice 2022 par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options d'achat ou de souscription ainsi levées est le plus élevé (information globale)	24 800	121,42		02/12/2015 22/09/2016 03/10/2017 29/11/2018 03/10/2019

6.6 Distribution des dividendes

La Société poursuit une politique de dividende équilibrée visant à assurer la rémunération de ses actionnaires et le réinvestissement de ses résultats dans la poursuite de son développement.

Dividende 2023 au titre de l'exercice 2022

Le 22 février 2023, le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 17 mai 2023 la distribution d'un dividende de 3,23 euros par action au titre de l'année 2022.

Sous réserve de son approbation par l'Assemblée Générale, le paiement du dividende interviendra à compter du 13 juin 2023. Il s'effectuera en numéraire ou en actions, au choix de l'actionnaire.

Historique de la distribution globale et évolution du dividende

Au titre de l'exercice 2022 et des six précédents exercices, le dividende total mis en distribution a été le suivant :

<i>En millions d'euros</i>	Résultat net part du Groupe	Montant distribué	Ratio de distribution	Dividende net (en euros)	Date de mise en paiement
2022	2 860 ^(a)	1 446 ^(b)	50 % ^(b)	3,23 ^(b)	13/06/2023 ^(b)
2021	2 206 ^(c)	1 104	50 %	2,51	21/06/2022
2020	788 ^(d)	977 ^(e)	123 % ^(e)	2,23 ^(e)	21/06/2021 ^(e)
2019	1 938 ^(d)	- ^(f)	- ^(f)	- ^(f)	- ^(f)
2018	1 871 ^(g)	887	50 % ^(h)	2,04	23/05/2019
2017	833	333	40 %	1,53	30/04/2018
2016	813	325	40 %	1,50	19/05/2017

(a) Correspond au Résultat net part du Groupe ajusté tel que présenté en section 2.3, paragraphe *Compte de résultat consolidé ajusté*, du présent Document d'enregistrement universel.

(b) Sur la base du nombre d'actions au 31 janvier 2023 et sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale du 17 mai 2023.

(c) Correspond au Résultat net part du Groupe ajusté tel que présenté en section 2.3.2.1 du Document d'enregistrement universel 2021.

(d) Correspond au Résultat net part du Groupe ajusté tel que présenté en section 3.1.1, paragraphe *Compte de résultat consolidé condensé : réconciliation avec le compte de résultat ajusté* du Document d'enregistrement universel 2020.

(e) Inclut un acompte sur dividende pour l'année 2020 à hauteur de 1,15 euro par action (pour un montant total de 503 millions d'euros) distribué le 28 décembre 2020.

(f) Le 18 avril 2020, au vu de la pandémie de Covid-19, le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica a décidé de ne pas soumettre au vote de l'Assemblée Générale du 25 juin 2020 la distribution d'un dividende pour l'exercice 2019.

(g) Pour l'exercice 2018, le résultat net indiqué correspond au résultat net ajusté *pro forma* présenté en section 3.6 du Document de Référence 2018.

(h) Le ratio de distribution de 50 % est calculé sur la base du résultat net part du Groupe *pro forma* ajusté.

Tout dividende qui ne serait pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité serait prescrit dans les conditions prévues par la loi.

Établissement assurant le paiement des dividendes de la Société

BNP Paribas Securities, Grands Moulins de Pantin, 9 Rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex France. Tél : 01.42.98.10.00.

6.7 Principales données boursières

6.7.1 L'action EssilorLuxottica

L'action EssilorLuxottica est cotée sur le marché Euronext Paris – Euronext – Valeurs locales, compartiment A. Ses codes ISIN et Euronext sont FR0000121667. Les actions EssilorLuxottica sont éligibles au service de règlement différé (SRD).

L'action EssilorLuxottica fait partie des indices CAC 40, SBF 120, CAC All-Tradable, Euronext 100, EURO STOXX 50, STOXX All Europe 100, FTSE Euro 100, FTSEurofirst 300, MSCI World et MSCI Europe.

EssilorLuxottica fait également partie de plusieurs indices tels que les indices MSCI ESG, les indices de durabilité *Euro STOXX* et *STOXX ESG*, la série FTSE4Good et les indices Solactive ESG.

En 2022, EssilorLuxottica a reçu la note « A » dans l'évaluation MSCI ESG Ratings et a été évalué à « Faible Risque » pour son impact ESG par *Sustainalytics*.

Les actions sont librement négociables et indivisibles à l'égard de la Société.

6.7.2 Évolution du cours de bourse et volume des transactions sur 10 ans

(Source : Reuters, Bloomberg)

	Cours de bourse (en euros)			Nombre d'actions en circulation au 31 décembre	Capitalisation boursière au 31 décembre ^(a) (en millions d'euros)
	En séance Plus haut	En séance Plus bas	Cours de clôture		
2022	192,40	132,70	169,20	447 688 233	75 749
2021	195,00	116,40	187,24	442 442 920	82 843
2020	145,00	86,76	127,55	439 005 894	55 995
2019	142,70	95,50	135,80	437 564 431	59 421
2018	129,55	105,35	110,45	426 777 218	47 138
2017	122,15	100,60	114,95	219 125 439	25 188
2016	124,55	93,41	107,35	218 507 701	23 457
2015	125,15	88,72	115,05	216 456 440	24 903
2014	93,26	70,51	92,68	215 892 528	20 009
2013	89,99	71,90	77,28	214 699 498	16 592

(a) La méthodologie de la capitalisation boursière a été modifiée par rapport aux versions précédentes du DEU. Nous affichons désormais la capitalisation boursière totale et non plus celle utilisée pour l'indice CAC 40 (qui comprend uniquement la capitalisation flottante).

6.7.3 Évolution du cours de bourse et volume des transactions au cours des 16 derniers mois

(Sources : Bloomberg and Reuters)

Marchés retenus : Euronext, Turquoise, Bats Europe, Equiduct, London Stock Exchange, Acquis Exchange.

	Volume des transactions (en millions d'actions)	Volume des transactions en capitaux (en millions d'euros)	Cours de bourse (en euros)	
			En séance	En séance
			Plus haut	Plus bas
2021				
Octobre	16,97	2 838	179,10	157,24
Novembre	20,95	3 881	195,00	175,02
Décembre	15,29	2 793	188,64	174,68
2022				
Janvier	17,77	3 087	192,4	161,48
Février	19,68	3 297	179,8	152,72
Mars	28,41	4 469	172,79	133,6
Avril	17,27	2 847	175,15	158,1
Mai	26,95	4 035	164,5	140,15
Juin	20,53	2 921	154,5	132,7
Juillet	15,36	2 279	157,6	137,1
Août	15,90	2 513	165,9	148,35
Septembre	19,74	2 875	159,5	137
Octobre	19,50	3 026	166,95	137,7
Novembre	16,98	2 896	178,55	156,5
Décembre	19,47	3 420	184,7	168,45
2023				
Janvier	18,83	3 232	178,65	166,15

6.8 Données historiques

6.8.1 Répartition du capital en 2020 et 2021

Répartition du capital en 2021

Au 31 décembre 2021	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Delfin	142 056 173	32,1 %	136 728 649	31,4^(c)
• FCPE Actionariat EssilorLuxottica	4 367 553	1,0 %	4 367 553	1,0 %
• FCPE Valoptec International	3 224 926	0,7 %	3 224 926	0,7 %
• Fonds étrangers (Trust US, SIP, ...)	968 108	0,2 %	968 108	0,2 %
• FCPE EssilorLuxottica	899 838	0,2 %	899 838	0,2 %
• Actions au nominatif pur ou administré détenues par les salariés	9 668 576	2,2 %	9 668 578	2,3 %
• Actions en nominatif pur ou administré détenues par les partenaires	343 240	0,1 %	343 240	0,1 %
Actionariat interne (Salariés actifs, anciens salariés et retraités) et partenaire^{(a) (b)}	19 472 241	4,4 %	19 472 241	4,5 %
Auto-détention	1 382 761	0,3 %		
Public	279 531 745	63,2 %	279 531 745	64,1 %
TOTAL	442 442 920^(d)	100 %	435 732 635	100 %

(a) L'actionariat partenaire désigne la part des actions d'EssilorLuxottica détenue par les salariés, dirigeants et, le cas échéant, les anciens salariés et les anciens dirigeants de sociétés dans lesquelles EssilorLuxottica a détenu une participation ayant été ensuite intégralement cédée.

(b) La part du capital détenue par les salariés au sens de l'article L.225-102 du Code du commerce est de 1,81 %. Cela inclus, les titres détenus par les salariés actifs dans le FCPE Actionariat EssilorLuxottica ainsi que la totalité des titres détenus dans le FCPE Valoptec International et le FCPE EssilorLuxottica. Ne sont pas inclus les actions au nominatif pur ou administré provenant de titres issus d'actions de performance attribuées sur le fondement d'une résolution d'assemblée générale antérieure à la loi du 6 août 2015.

(c) L'exercice des droits de vote de Delfin est plafonné conformément à la formule décrite aux sections 6.1 et 6.3.

(d) Correspondant aux 441 925 033 actions ordinaires livrées et constatées en 2021 et aux 517 887 actions livrées mais non encore constatées à la clôture.

Répartition du capital en 2020

Au 31 décembre 2020	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Delfin	140 836 426	32,08 %	135 476 025	31,39^(c)
• FCPE Valoptec International	4 272 772	0,97 %	4 272 772	0,99 %
• FCPE Groupe Essilor cinq et sept ans	3 562 271	0,81 %	3 562 271	0,82 %
• Fonds réservé aux salariés étrangers	990 079	0,23 %	990 079	0,23 %
• FCPE EssilorLuxottica	677 245	0,15 %	677 245	0,16 %
• Actions au nominatif pur ou administré détenues par les salariés	8 905 515	2,03 %	8 905 515	2,06 %
• Actions en nominatif pur ou administré détenues par les partenaires	344 240	0,08 %	344 240	0,08 %
Actionariat interne (Salariés actifs, anciens salariés et retraités) et partenaire^{(a) (b)}	18 752 122	4,27 %	18 752 122	4,34 %
Auto-détention	1 986 459	0,45 %		
Public	277 430 887	63,2 %	277 430 887	64,27 %
TOTAL	439 005 894^(d)	100 %	431 659 034	100 %

(a) L'actionariat partenaire désigne la part des actions d'EssilorLuxottica détenue par les salariés, dirigeants et, le cas échéant, les anciens salariés et les anciens dirigeants de sociétés dans lesquelles EssilorLuxottica a détenu une participation ayant été ensuite intégralement cédée.

(b) La part du capital détenue par les salariés au sens de l'article L.225-102 du code du commerce est de 1,51 %. Cela inclus, les titres détenus par les salariés actifs dans le FCPE Actionariat EssilorLuxottica ainsi que la totalité des titres détenus dans le FCPE Valoptec International et le FCPE EssilorLuxottica. Ne sont pas incluses les actions au nominatif pur ou administré car proviennent de titres issus d'actions de performance attribuées sur le fondement d'une résolution d'assemblée générale antérieure à la loi du 6 août 2015.

(c) L'exercice des droits de vote de Delfin est plafonné conformément à la formule décrite aux sections 6.1 et 6.3.

(d) Correspondant aux 439 000 648 actions ordinaires livrées et constatées en 2020 et aux 5 246 actions livrées mais non encore constatées à la clôture.

6.8.2 Historique du capital social

Évolution du capital social au cours des cinq dernières années <i>En milliers d'euros</i>	Nombre d'actions	Nominal	Prime d'émission	Montants successifs du capital nominal	Nombre cumulé d'actions de la Société
Capital au 31 décembre 2017				39 443	219 125 439
Contribution Delfin	139 703 301	25 147	13 148 696	64 590	358 828 740
Constatation de la réalisation de l'offre publique d'échange obligatoire	66 329 548	11 939	7 166 725 ^(a)	76 529	425 158 288
Livraison des plans d'actions de performance	1 308 339	236		76 764	426 466 627
Souscription d'actions réservées aux fonds communs de placement Groupe Essilor	277 926	50	25 906	76 814	426 744 553
Exercice d'option de souscription	32 665	6	2 515	76 820	426 777 218
Annulation d'actions propres				76 820	426 777 218
Incorporation réserves pour augmentation de capital				76 820	426 777 218
Capital au 31 décembre 2018				76 820	426 777 218
Constatation de la réalisation de l'offre publique d'échange obligatoire	9 259 224	1 667	1 016 466 ^(b)	78 487	436 036 442
Livraison des plans d'actions de performance	1 206 509	217		78 704	437 242 951
Souscription d'actions réservées aux fonds communs de placement Groupe Essilor	249 635	45	27 322 551	78 749	437 492 586
Exercice d'option de souscription	40 930 ^(c)	7	3 508 219	78 756	437 533 516
Annulation d'actions propres				78 756	437 533 516
Incorporation réserves pour augmentation de capital				78 756	437 533 516
Capital au 31 décembre 2019				78 756	437 533 516
Livraison des plans d'actions de performance	1 078 950	194		78 950	438 612 466
Souscription d'actions réservées aux fonds communs de placement Groupe Essilor	316 961	57	28 635 525	79 007	438 929 427
Exercice d'option de souscription	71 221 ^(c)	13	7 045 071	79 020	439 000 648
Annulation d'actions propres				79 020	439 000 648
Incorporation réserves pour augmentation de capital				79 020	439 000 648
Capital au 31 décembre 2020				79 020	439 000 648
Livraison des plans d'actions de performance	30 782	6	-	79 026	439 031 430
Souscription d'actions réservées aux fonds communs de placement Groupe Essilor	177 863	32	26 226	79 058	439 209 293
Exercice d'option de souscription	28 055	5	559	79 063	439 237 348
Paiement du dividende en actions	2 687 685	484	334 671	79 547	441 925 033
Capital au 31 décembre 2021				79 547	441 925 033
Livraison des plans d'actions de performance	630 729	113		79 660	442 555 762
Souscription d'actions réservées aux fonds communs de placement Groupe Essilor	232 868	42	30 648	79 702	442 788 630
Exercice d'option de souscription	69 506	13	7,457	79 715	442 858 136
Paiement du dividende en actions	4 789 194	862	648 553	80 577	447 647 330
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2022^(c)				80 577	447 647 330

(a) Le montant brut de la prime d'émission liée à la constatation de l'offre publique d'échange obligatoire s'élève à 7 188 133 milliers d'euros duquel ont été déduits 22 millions d'euros correspondant aux coûts nets de transaction associés à cette opération (voir section 3.10 du Document de référence 2018).

(b) Le montant brut de la prime d'émission liée à la constatation de la réalisation des procédures d'Offre publique de retrait et de Retrait obligatoire s'élève à 1 017 millions d'euros duquel ont été déduits 0,7 million d'euros correspondant aux coûts nets de transaction associés à cette opération (voir section 3.10 du présent Document d'enregistrement universel 2019).

(c) Ne tient pas compte des 40 903 actions livrées mais non encore constatées au 31 décembre 2022 pour une valeur nominale de 7,3 milliers d'euros et une prime d'émission associée de 4 813 milliers d'euros.

6.8.3 Historique des attributions d'options de souscription et de droits à actions de performance

Concernant les actions de performance, se référer également à la section 6.4.1.

Plan	25/11/2014	02/12/2015
Date d'Assemblée Générale	11 mai 2012	5 mai 2015
Date du Conseil d'administration	25 novembre 2014	2 décembre 2015
Type de plan	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(a)	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(b)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 121 505	Maximum 100 023
Par les mandataires sociaux		
• Hubert Sagnières		
• Laurent Vacherot		
Par les 10 premiers attributaires salariés	59 900	43 459
Point de départ d'exercice	25 novembre 2016 ^(d)	2 décembre 2018 ^(e)
Date de fin de plan	25 novembre 2021	2 décembre 2022
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	87,16	121,32
Nombre de bénéficiaires	256	283
Modalités d'exercice ^(c)	Non-résidents et résidents : interdiction d'exercer jusqu'à réalisation de la performance. Ensuite maximum 50 % dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible.	Pas de résidents sur ce plan. Non-résidents : sous réserve des conditions de présence : 100 % après trois ans. Ensuite maximum 100 % dans la quatrième année. Annulation possible.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2022	104 487	68 985
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	17 018	31 038
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	-	-

(a) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

(b) Plan capé de performance. Les plans capés de performance de 2015 ne sont plus soumis à la condition de performance.

(c) L'acquisition définitive des options de souscription est soumise à une condition de performance basée sur la progression annualisée du cours de bourse de l'action Essilor. Une deuxième condition de performance s'applique spécifiquement aux dirigeants mandataires sociaux : le nombre de d'options définitivement acquis peut être diminué en cas de taux moyen de réalisation des objectifs de la rémunération variable inférieur à 100 %.

(d) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 87,16 euros.

(e) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 121,32 euros.

Plan	22/09/2016	22/09/2016	19/12/2016
Date d'Assemblée Générale	5 mai 2015	5 mai 2015	5 mai 2015
Date du Conseil d'administration	22 septembre 2016	22 septembre 2016	6 décembre 2016
Type de plan	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(a)	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 119 392	Maximum 1 372 233	Maximum 67 830
Par les mandataires sociaux		67 005	15
• Hubert Sagnières		35 000	
• Laurent Vacherot		32 005	15
Par les 10 premiers attributaires salariés	24 281	169 932	75
Point de départ d'exercice	22 septembre 2019 ^(d)	22 septembre 2019	19 décembre 2019
Date de fin du plan	22 septembre 2023	22 septembre 2022	19 décembre 2022
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	114,88	NS ^(b)	NS ^(b)
Nombre de bénéficiaires	810	11 227	4 523
Modalités d'exercice	Pas de résidents sur ce plan. Non-résidents : sous réserve des conditions de présence : 100 % après trois ans. Ensuite maximum 100 % dans la quatrième année. Annulation possible.	Non-résidents : attribution soumise uniquement à la condition de présence. 100 % vendables à l'attribution au 22 septembre 2020. Résidents : 100 % vendables à partir du 22 septembre 2021.	Pas de non-résidents sur ce plan. Résidents : attribution soumise uniquement à la condition de présence. 100 % vendables pour le nominatif à partir du 19 décembre 2021, pour le PEE à partir du 19 décembre 2024 ou 2026.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2022	38 836	1 175 993	59 865
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	47 658	196 240	7 965
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	32 898	-	

(a) Plan capé de performance. Les plans capés de performance de 2016 ne sont plus soumis à la condition de performance.

(b) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront créées par augmentation de capital.

(c) Actions définitivement acquises lors d'un décès ou d'une invalidité et créées par augmentation de capital.

(d) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 114,88 euros.

6 Informations concernant la Société, le capital et l'actionariat

Données historiques

Plan	03/10/2017	03/10/2017	21/12/2017
Date d'Assemblée Générale	5 mai 2015	5 mai 2015	5 mai 2015
Date du Conseil d'administration	3 octobre 2017	3 octobre 2017	6 décembre 2017
Type de plan	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(a)	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 132 016	Maximum 1 481 219	Maximum 91 200
Par les mandataires sociaux		82 045	
• Hubert Sagnières		50 000	
• Laurent Vacherot		32 045	
Par les 10 premiers attributaires salariés	23 583	151 604	60
Point de départ d'exercice	3 octobre 2020 ^(c)	3 octobre 2020 ^(d)	21 décembre 2020 ^(e)
Date de fin du plan	3 octobre 2024	3 octobre 2023	21 décembre 2023
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	105,8	NS ^(b)	NS ^(b)
Nombre de bénéficiaires	786	12 112	4 560
Modalités d'exercice	Pas de résidents sur ce plan. Non-résidents : sous réserve des conditions de présence : 100 % après trois ans. Ensuite maximum 100 % dans la quatrième année. Annulation possible.	Non-résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables à l'attribution au 3 octobre 2021. Résidents : attribution soumise à performance. Annulation possible. 100 % vendables à partir du 3 octobre 2022 selon date attribution définitive.	Pas de non-résidents sur ce plan. Résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables pour le nominatif à partir du 21 décembre 2022, pour le PEE à partir du 21 décembre 2025 ou 2027 selon date attribution définitive.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2022	51 266	738 408	56 710
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	44 482	742 811	34 490
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	36 268	-	-

(a) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

(b) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront créées par augmentation de capital.

(c) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 105,80 euros.

(d) Les actions pourront être attribuées aux résidents dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 105,80 euros.

(e) Les actions pourront être attribuées aux résidents dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 107,14 euros.

Plan	23/05/2018	29/11/2018	29/11/2018	29/11/2018
Date d'Assemblée Générale	5 mai 2015	29 novembre 2018	29 novembre 2018	29 novembre 2018
Date du Conseil d'administration	23 mai 2018	29 novembre 2018	29 novembre 2018	29 novembre 2018
Type de plan	Droits à actions de performance exceptionnelle	Plan d'options d'achat d'actions capé, de performance ^(a)	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 316 638	Maximum 133 203	Maximum 1 565 862	Maximum 93 180
Par les mandataires sociaux			100 000	
• Hubert Sagnières			50 000	
• Leonardo Del Vecchio			50 000	
Par les 10 premiers attributaires salariés	90	12 896	166 580	200
Point de départ d'exercice	23 mai 2021 ^(f)	29 novembre 2021 ^(d)	29 novembre 2021 ^(e)	29 novembre 2021 ^(e)
Date de fin du plan	23 mai 2024	29 novembre 2025	29 novembre 2024	29 novembre 2024
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	NS ^(b)	116,74	NS ^(c)	NS ^(c)
Nombre de bénéficiaires	35 182	789	13 379	4 659
Modalités d'exercice	Non-résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables à l'attribution au 23 mai 2021. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. 100 % vendables à partir du 23 mai 2022 selon date attribution définitive.	Non-résidents et résidents : sous réserve des conditions de présence : maximum 100 % dans la quatrième année. Annulation possible.	Non-résidents et résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables à l'attribution au 29 novembre 2021.	Pas de non-résidents sur ce plan. Résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables pour le nominatif à partir du 29 novembre 2021, pour le PEE à partir du 29 novembre 2026 ou 2028 selon date attribution définitive.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2022	199 441	35 673	1 346 976	81 980
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	117 197	20 685	218 886	11 200
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	-	76 845	-	-

(a) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

(b) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront créées par augmentation de capital.

(c) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront produites et prises sur le stock d'actions propres détenu par la Société.

(d) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 116,74 euros.

(e) Les actions pourront être attribuées aux résidents dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 116,74 euros.

(f) Les actions pourront être attribuées aux résidents dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 114,62 euros.

6 Informations concernant la Société, le capital et l'actionariat

Données historiques

Plan	07/03/2019	03/10/2019	03/10/2019	28/11/2019
Date d'Assemblée Générale	29 novembre 2018	29 novembre 2018	29 novembre 2018	29 novembre 2018
Date du Conseil d'administration	7 mars 2019	3 octobre 2019	3 octobre 2019	28 novembre 2019
Type de plan	Droits à actions sous conditions ^(f)	Plan d'options d'achat d'actions capé, de performance ^(a)	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 801 400	Maximum 127 117	Maximum 2 228 446	Maximum 94 520
Par les mandataires sociaux			80 000	
• Hubert Sagnières			40 000	
• Leonardo Del Vecchio			40 000	
Par les 10 premiers attributaires salariés	287 800	29 129	190 109	200
Point de départ d'exercice	7 mars 2021	3 octobre 2022 ^(c)	3 octobre 2022 ^(d)	28 novembre 2022 ^(e)
Date de fin du plan	7 mars 2021	3 octobre 2026	Selon date d'acquisition	Selon date d'acquisition
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	NS	131,52	NS ^(b)	NS ^(b)
Nombre de bénéficiaires	111	775	14 087	4 726
Modalités d'exercice	Non-résidents et résidents : sous réserve des conditions de présence : maximum Annulation possible. 100 % vendables à l'attribution au 7 mars 2021.	Non-résidents et résidents : sous réserve des conditions de présence : maximum 100 % dans la quatrième année. Annulation possible.	Non-résidents et résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables à l'attribution au 3 octobre 2022.	Pas de non-résidents sur ce plan. Résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables pour le nominatif à partir du 28 novembre 2022, pour le PEE à partir du 28 novembre 2027 ou 2029 selon date attribution définitive.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2022	780 750	15 155	1 461 666	61 570
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	20 650	15 363	766 780	32 950
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	-	96 599	-	-

(a) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

(b) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront produites et prises sur le stock d'actions propres détenu par la Société.

(c) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 131,52 euros.

(d) Les actions pourront être attribuées aux résidents dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 131,52 euros.

(e) Les actions pourront être attribuées aux résidents dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 137,63 euros.

(f) Attribution gratuite d'actions existantes (sans condition de performance) aux salariés du Groupe Luxottica, en remplacement des primes de rétention en espèces approuvées par le Conseil d'administration de Luxottica fin décembre 2017.

Plan	01/10/2020	01/10/2020	26/11/2020
Date d'Assemblée Générale	29 novembre 2018	29 novembre 2018	29 novembre 2018
Date du Conseil d'administration	1 ^{er} octobre 2020	1 ^{er} octobre 2020	26 novembre 2020
Type de plan	Plan d'options d'achat d'actions capé, de performance ^(a)	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 113 536	Maximum 2 138 851	Maximum 92 800
Par les mandataires sociaux		110 045	
• Hubert Sagnières		20 000	
• Leonardo Del Vecchio		20 000	
• Paul du Saillant		35 045	
• Francesco Milleri		35 000	
Par les 10 premiers attributaires salariés	28 560	136 260	200
Point de départ d'exercice	1 ^{er} octobre 2023 ^(c)	1 ^{er} octobre 2023 ^(d)	26 novembre 2023 ^(e)
Date de fin du plan	1 ^{er} octobre 2027	Selon date d'acquisition	Selon date d'acquisition
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	110,79	NS ^(b)	NS ^(b)
Nombre de bénéficiaires	687	13 889	4 640
Modalités d'exercice	Non-résidents et résidents : sous réserve des conditions de présence : maximum 100 % dans la quatrième année. Annulation possible.	Non-résidents et résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables à l'attribution au 1 ^{er} octobre 2023.	Pas de non-résidents sur ce plan. Résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables pour le nominatif à partir du 26 novembre 2023, pour le PEE à partir du 6 novembre 2028 ou 2030 selon date attribution définitive.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2022	-	27 615 ^(f)	1 060
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	11 043	251 752	10 100
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	102 493	1 859 484	81 640

(a) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

(b) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront produites et prises sur le stock d'actions propres détenu par la Société.

(c) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 110,79 euros.

(d) Les actions pourront être attribuées aux résidents dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 110,79 euros.

(e) Les actions pourront être attribuées aux résidents dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 113,85 euros.

(f) Actions définitivement acquises lors d'un décès ou invalidité et livrés via le compte d'auto-détention de l'entreprise.

6 Informations concernant la Société, le capital et l'actionariat

Données historiques

Plan	28/10/2021	28/10/2021	28/10/2021
Date d'Assemblée Générale	21 mai 2021	21 mai 2021	21 mai 2021
Date du Conseil d'administration	28 octobre 2021	28 octobre 2021	28 octobre 2021
Type de plan	Plan d'options d'achat d'actions capé, de performance ^(a)	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 121 868	Maximum 2 817 295	Maximum 83 016
Par les mandataires sociaux		85 000	
• Hubert Sagnières			
• Leonardo Del Vecchio			
• Paul du Saillant		35 000	
• Francesco Milleri		50 000	
Par les 10 premiers attributaires salariés	46 706	176 118	180
Point de départ d'exercice	28 octobre 2024 ^(c)	28 octobre 2024 ^(d)	28 octobre 2024 ^(d)
Date de fin du plan	28 octobre 2028	Selon date d'acquisition	Selon date d'acquisition
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	165,80	NS ^(b)	NS ^(b)
Nombre de bénéficiaires	618	14 031	4 612
Modalités d'exercice	Non-résidents et résidents : sous réserve des conditions de présence : maximum 100 % dans la quatrième année. Annulation possible.	Non-résidents et résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables à l'attribution au 28 octobre 2024.	Pas de non-résidents sur ce plan. Résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables pour le nominatif à partir du 28 octobre 2024, pour le PEE à partir du 28 octobre 2029 ou 2031 selon date attribution définitive.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2022	-	2 201 ^(e)	774 ^(e)
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	2 898	206 115	6 408
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	118 970	2 608 979	75 834

(a) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

(b) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront produites et prises sur le stock d'actions propres détenu par la Société.

(c) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 165,80 euros.

(d) Les actions pourront être attribuées aux résidents dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 165,80 euros.

(e) Actions définitivement acquises lors d'un décès ou invalidité et livrées via le compte d'auto-détention de l'entreprise.

Plan	06/10/2022	06/10/2022
Date d'Assemblée Générale	21 mai 2021	21 mai 2021
Date du Conseil d'administration	6 octobre 2022	6 octobre 2022
Type de plan	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 2 092 725	Maximum 81 288
Par les mandataires sociaux	85 000	
• Leonardo Del Vecchio		
• Paul du Saillant	35 000	
• Francesco Milleri	50 000	
Par les 10 premiers attributaires salariés	150 158	180
Point de départ d'exercice	6 octobre 2025 ^(b)	6 octobre 2025 ^(b)
Date de fin du plan	Selon date d'acquisition	Selon date d'acquisition
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	NS ^(a)	NS ^(a)
Nombre de bénéficiaires	14 928	4 516
Modalités d'exercice	Non-résidents et résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables à l'attribution au 6 octobre 2025.	Pas de non-résidents sur ce plan. Résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables pour le nominatif à partir du 6 octobre 2025, pour le PEE à partir du 6 octobre 2030 ou 2032 selon date attribution définitive.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2022	1 105 ^(c)	0
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	13 279	0
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	2 078 341	81 288

(a) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront produites et prises sur le stock d'actions propres détenu par la Société.

(b) Les actions pourront être attribuées aux résidents dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 145,84 euros.

(c) Actions définitivement acquises lors d'un décès ou invalidité et livrées via le compte d'auto-détention de l'entreprise.

7

Chapitre 7

Informations complémentaires du Document d'enregistrement universel

7.1	Personne responsable	401	7.3	Documents accessibles au public	402
7.1.1	Responsable du Document d'enregistrement universel	401	7.4	Tables de concordance	403
7.1.2	Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel	401	7.4.1	Document d'enregistrement universel	403
7.2	Commissaires aux comptes	402	7.4.2	Rapport financier annuel	407
7.2.1	Commissaires aux comptes titulaires et suppléants	402	7.4.3	Table de concordance à destination du greffe	408
7.2.2	Démission, non-renouvellement	402			

BLOC-NOTES

Dénomination de la Société

La dénomination de la société est EssilorLuxottica, ci-après la « Société » ou, avec ses filiales, le « Groupe ».

Informations relatives au marché

Sauf indication contraire :

- les informations relatives aux positions de marché sont basées sur les volumes vendus ;
- les informations de nature marketing, relatives au marché et à l'industrie ophtalmique et aux positions d'EssilorLuxottica, sont de source EssilorLuxottica et issues d'évaluations et études internes, pouvant être fondées sur des études de marché extérieures.

Informations provenant de tierce partie

Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, celles-ci ont été fidèlement reproduites et, pour autant que la Société le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par une telle tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

Marques

Essilor®, Varilux®, Varilux® Comfort, Crizal®, Eyezen®, Stelle™, Xperio®, Optifog®, Orma®, E-SPF®, HouseLab™, Transitions®, Shamir®, Metaform™, Visioffice®, Vision-R™ 700, Vision-R™ 800, Vision-S™ 700, WAM™ 700, Satisloh®, Foster Grant®, Bolon™, Molsion™, Costa®, Luxottica®, Ray-Ban®, Ray-Ban® Remix™, Oakley®, Persol®, Oliver Peoples®, Sferoflex®, Alain Mikli®, Arnette®, Aviator®, Prizm™, LensCrafters®, Pearle Vision®, Pearle Studio™, + Vision™, OPSM®, Laubman & Pank®, Spectacle Hut®, Salmoiraghi & Viganò®, Contactsdirect™, GMO®, Óticas Carol®, EyeMed®, Sunglass Hut®, Ilori Optical®, Optical Shop of Aspen®, Clarifye™, Native™, Barberini™, Miki Ninn™, Solaris™, Mujos™, EyeBuyDirect™, FramesDirect™, Lenstore™, Vision Source™, E-lens™, Eotica™, Glasses Direct™, Lensbest™, Lenson™, Ópticas Place Vendôme™, Clearly™, Mat Viet™, LensWay™, Vision Direct™, MyOptique™, Brille24™, Grandvision™, GrandOptical™, Apollo Optik™, Vision Express™, David Clulow™, MasVision™, Charlie Temple™, Opticas Lux™, Zonnebrillen™, Linsenmax™, Générale d'Optique™, Sensaya™, DbyD™, Synoptik™, Interoptik™, Instrumentarium™, For Eyes™, Optica2000™, Lafam™, LensMaster™, Visilab™, Brilleland™, McOptic™, Nissen™, Robin Look™, Kochoptik™, Keops™, Eye Mitra™, Eyexpert™, Avanzi™, Atasun Optik™, Corner Optique™, Heritage™, Interoptik™, iWear™, John&Audrey™, Keops™, Seen®, Unofficial®, MultiÓpticas™, Ofotért™, Trendy Opticians™, Optimissimo™ et Sightful™ sont des marques du groupe EssilorLuxottica.

Personne responsable

Francesco Milleri
Président-Directeur Général

Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Mazars

61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex

Vogue® est une marque détenue par Luxottica Group S.p.A. et Les Publications Condé Nast S.A.

Kodak® est une marque de Eastman Kodak Company. Nikon® est une marque de Nikon Corporation.

Target® Optical est une marque de Target Brands, Inc. Giorgio Armani®, Emporio Armani® et A|X Armani Exchange® sont des marques de Giorgio Armani S.p.A. Brooks Brothers® est une marque de ABG International, Inc. Brunello Cucinelli® est une marque de Brunello Cucinelli S.p.A. Bulgari® est une marque de Bulgari S.p.A. Burberry® est une marque de Burberry Limited. Chanel® est une marque de Chanel Group. Coach® est une marque de Coach Services, Inc. Dolce&Gabbana® est une marque de Dolce & Gabbana Trademarks S.r.l. Ferrari® est une marque de Ferrari S.p.A. Michael Kors® est une marque de Michael Kors Group. Miu Miu® et Prada® sont des marques de Prada S.A. Ralph Lauren®, Polo Ralph Lauren®, Ralph Eyewear® et Chaps® sont des marques de Ralph Lauren Group. Starck Eyes® est une marque de PHS General Design SCA. Swarovski® est une marque de Swarovski AG. Tiffany & Co.® est une marque de Tiffany Group. Tory Burch® est une marque de Tory Burch Group. Versace® est une marque de Gianni Versace S.p.A.

OneSight™ est une marque de OneSight.

7.1 Personne responsable

7.1.1 Responsable du Document d'enregistrement universel

Francesco Milleri, Président-Directeur Général, est la personne responsable du Document d'enregistrement universel.

7.1.2 Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises

comprises dans la consolidation et que les informations du Rapport de gestion, détaillées dans la table de concordance en section 7.4.3, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 10 mars 2023

Francesco Milleri

7.2 Commissaires aux comptes

7.2.1 Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

Titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine

Date de début du premier mandat : le 14 juin 1983.

Renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale du 16 mai 2019 pour un mandat d'une durée de six ans.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Messieurs Stéphane Basset et Pierre-Olivier Etienne (membres de la *Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles*).

Le suppléant est Monsieur Patrice Morot (membre de la *Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles*), nommé par l'Assemblée générale du 16 mai 2019 pour un mandat d'une durée de six ans.

Mazars

61, rue Henri-Regnault

92075 Paris-La Défense Cedex

Date de début du premier mandat : le 11 mai 2007.

Renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale du 16 mai 2019 pour un mandat d'une durée de six ans.

Mazars est représenté par Jean-Luc Barlet et Guillaume Devaux (membres de la *Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles*).

Le suppléant est Monsieur Gilles Magnan (membre de la *Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles*), nommé par l'Assemblée générale du 16 mai 2019 pour un mandat d'une durée de six ans.

7.2.2 Démission, non-renouvellement

Aucune démission n'est intervenue durant l'année 2022.

7.3 Documents accessibles au public

Les statuts et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société (147, rue de Paris – 94220 Charenton-le-Pont – France).

Les versions imprimées des Documents de référence ou Document d'enregistrement universel et Rapports annuels relatifs aux trois dernières années, ou copie de ces documents sont disponibles sur simple demande auprès de la Direction des Relations Investisseurs et de la Communication Financière basée au siège de la Société. Les versions imprimées

du Document d'enregistrement universel et du Rapport annuel de l'exercice 2022, ou copie de ces documents, sont disponibles lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice, le 17 mai 2023.

EssilorLuxottica met à la disposition de ses actionnaires une large gamme d'outils destinés à diffuser, de façon régulière, transparente et accessible, l'information du Groupe, ses activités et ses résultats.

Informations publiées au cours des 12 derniers mois

Les documents publiés au BALO sont consultables sur le lien <http://balo.journal-officiel.gouv.fr>.

Le site internet du Groupe www.essilorluxottica.com rassemble également des informations destinées à tout public.

Les informations réglementées telles que définies par l'Autorité des marchés financiers (AMF) :

- les déclarations requises par l'Autorité des marchés financiers et à publier sur le site internet de la Société ;
- les présentations aux analystes et les retransmissions vidéo, lorsqu'elles sont disponibles, des réunions d'analystes ;

- les communiqués financiers et les retransmissions audio, lorsqu'elles sont disponibles, des conférences téléphoniques ;
- les Rapports annuels, Documents d'enregistrement universel et Documents de référence (contenant les informations financières historiques de la Société), archivés sur cinq ans ;
- concernant les Assemblées Générales, les avis de convocation comprenant les projets de résolutions, les modalités d'accès à la réunion et les résultats des votes des résolutions ;
- les informations relatives au développement durable.

7.4 Tables de concordance

7.4.1 Document d'enregistrement universel

Une partie de l'information réglementée mentionnée à l'article 221-1 du Règlement général de l'AMF est incluse dans le présent Document :

- le Rapport financier annuel ;
- les informations relatives aux honoraires des Contrôleurs légaux des comptes ;
- le descriptif du programme de rachat d'actions.

La table de concordance ci-dessous, permet d'identifier les principales informations prévues par l'Annexe 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la forme, le contenu, l'examen et l'approbation du prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant le règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission.

1	Personnes responsables	Pages	Section
1.1	Personnes responsables des informations contenues dans le Document d'enregistrement universel	401	Section 7.1.1
1.2	Déclaration des personnes responsables du Document d'enregistrement universel	401	Section 7.1.2
1.3	Nom, adresse, qualifications et intérêts potentiels des personnes intervenant en qualité d'experts	N/A	N/A
1.4	Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	400	Bloc-notes Chapitre 7
1.5	Déclaration sans approbation préalable de l'autorité compétente	1	N/A
2	Contrôleurs légaux des comptes		
2.1	Identité des contrôleurs légaux	402	Section 7.2.1
2.2	Changement de contrôleurs légaux des comptes	402	Section 7.2.2
3	Facteurs de risques		
3.1	Description des risques importants	48	Section 1.6
4	Informations concernant l'émetteur		
4.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	367	Section 6.1.1
4.2	Lieu d'enregistrement de l'émetteur, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI)	367	Section 6.1.3
4.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	367	Section 6.1.2
4.4	Siège social et forme juridique, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	367	Sections 6.1.1 et 6.1.4
5	Aperçu des activités		
5.1	Principales activités		
5.1.1	Description de la nature des opérations et principales activités	27, 32	Sections 1.4.3 et 1.4.4
5.1.2	Nouveaux produits et services importants	20, 26	Section 1.4.2
5.2	Principaux marchés	17	Section 1.3
5.3	Événements importants dans le développement des activités	14, 79	Sections 1.2 et 2.1
5.4	Stratégie et objectifs	18	Section 1.4.1
5.5	Dépendance de l'émetteur à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	20, 48	Sections 1.4.2 et 1.6.2
5.6	Déclaration sur la position concurrentielle	17	Section 1.3
5.7	Investissements		
5.7.1	Description des investissements importants	95	Section 2.6
5.7.2	Description des investissements importants qui sont en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris	95	Section 2.6
5.7.3	Co-entreprises et engagements pour lesquels l'émetteur détient une proportion significative du capital	259	Section 4.1.6 Annexe 2
5.7.4	Description de toute question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	305	Chapitre 5

7 Informations complémentaires du Document d'enregistrement universel

Tables de concordance

6 Structure organisationnelle			
6.1	Description du Groupe et la place qu'y occupe l'émetteur	47	Section 1.5
6.2	Liste des filiales importantes	259	Section 4.1.6 Annexe 2
7 Examen de la situation financière et du résultat			
7.1	Situation financière		
7.1.1	Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	83, 88, 91	Sections 2.2, 2.3 et 2.4
7.1.2	Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	20	Section 1.4.2
7.2	Résultats d'exploitation		
7.2.1	Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	83, 88	Sections 2.2 et 2.3
7.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	83, 88	Sections 2.2 et 2.3
8 Trésorerie et capitaux			
8.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	91	Section 2.4
8.2	Sources et montants des flux de trésorerie de l'émetteur	91	Section 2.4
8.3	Besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	91	Section 2.4
8.4	Restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les activités de l'émetteur	N/A	N/A
8.5	Sources de financement attendues	N/A	N/A
9 Environnement réglementaire			
9.1	Description de l'environnement réglementaire	48	Section 1.6.2
10 Information sur les tendances			
10.1	Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du Groupe depuis la fin de l'exercice	97	Section 2.8
10.2	Tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives	97	Section 2.8
11 Prévisions ou estimations du bénéfice			
11.1	Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	97	Section 2.8
11.2	Nouvelle prévision ou estimation du bénéfice, ou une prévision ou estimation du bénéfice précédemment publiée conformément au point 11.1	97	Section 2.8
11.3	Déclaration attestant que la prévision ou l'estimation du bénéfice a été établie et élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques ; conforme aux méthodes comptables de l'émetteur	97	Section 2.8
12 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale			
12.1	Nom, adresse professionnelle, fonction des membres du Conseil d'administration	172	Section 3.5
	Principales activités exercées en dehors de l'émetteur par les membres des organes d'administration, de direction	172	Section 3.5
	Liens familiaux	N/A	N/A
	Fonctions et mandats occupés au cours des cinq dernières années	172	Section 3.5
	Absence de condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années	110	Section 3.1.1.6
	Faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire	110	Section 3.1.1.6
	Mises en cause et/ou sanction publique officielle	110	Section 3.1.1.6
12.2	Conflits d'intérêts	110	Section 3.1.1.6
13 Rémunération et avantages			
13.1	Rémunération et avantages en nature	137	Section 3.3.2
13.2	Pensions, de retraites ou autres avantages	137	Section 3.3.2

14	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
14.1	Date d'expiration des mandats sociaux	105	Section 3.1.1.1
14.2	Contrats de service	110	Section 3.1.1.6
14.3	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	116	Section 3.1.2.6
14.4	Déclaration relative au régime de gouvernement d'entreprise	169	Section 3.4
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise, y compris les modifications futures de la composition des organes d'administration et de direction et des comités	96, 100 et 102	Section 2.7, Bloc-notes Chapitre 3 et Section 3.1.1
15	Salariés		
15.1	Nombre de salariés	333	Section 5.2.4
15.2	Participations et stock-options	379	Section 6.5
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	379	Section 6.5
16	Principaux actionnaires		
16.1	Franchissements de seuils déclarés et montant des participations ainsi détenues à la date du Document d'enregistrement universel	378	Section 6.4
16.2	Droits de vote différents détenus par les actionnaires principaux	377	Section 6.4
16.3	Contrôle direct ou indirect	377	Section 6.4
16.4	Accord pouvant entraîner un changement du contrôle	377	Section 6.4
17	Transactions avec des parties liées		
17.1	Le détail des transactions avec des parties liées	255	Section 4.1.6 Note 31
18	Information financière concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
18.1	Informations financières historiques		
18.1.1	Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et le rapport d'audit	189	Chapitre 4, DEU 2021 et DEU 2020
18.1.2	Changement de date de référence comptable	N/A	N/A
18.1.3	Normes comptables	282	Section 4.5.5 Note 1
18.1.4	Changement de référentiel comptable	N/A	N/A
18.1.5	Informations financières en normes comptables françaises	276	Section 4.5
18.1.6	États financiers consolidés	191	Section 4.1
18.1.7	Date des dernières informations financières	190	Bloc-notes Chapitre 4
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A	N/A
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques		
18.3.1	Audit indépendant des informations financières annuelles et historiques	190	Bloc-notes Chapitre 4
18.3.2	Autres informations auditées	N/A	N/A
18.3.3	Sources et raisons pour lesquelles des informations n'ont pas été auditées	N/A	N/A
18.4	Informations financières <i>pro forma</i>	269	Section 4.3
18.5	Politique en matière de dividendes		
18.5.1	Description de la politique de distribution de dividendes et de toute restriction applicable	385	Section 6.6
18.5.2	Montant du dividende par action	385	Section 6.6
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage		
18.6.1	Procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du Groupe, ou fournir une déclaration négative appropriée	254	Section 4.1.6 Note 30.2
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur		
18.7.1	Changement significatif de la situation financière du Groupe survenu depuis la fin du dernier exercice	91	Section 2.4

7 Informations complémentaires du Document d'enregistrement universel

Tables de concordance

19 Informations supplémentaires

19.1	Capital social		
19.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées	370	Section 6.2.1
19.1.2	Informations relatives aux actions non représentatives du capital, nombre et principales caractéristiques	N/A	N/A
19.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur	370	Section 6.2.1
19.1.4	Informations relatives aux valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	N/A	N/A
19.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	372	Section 6.2.2
19.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	N/A	N/A
19.1.7	Historique du capital social	389	Section 6.8.2
19.2	Acte constitutif et statuts		
19.2.1	Registre et objet social	367	Section 6.1.5
19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	N/A	N/A
19.2.3	Absence de disposition ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	377	Section 6.4

20 Contrats importants

20.1	Résumé des contrats importants (<i>autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires</i>)	N/A	N/A
------	---	-----	-----

21 Documents disponibles

21.1	Déclaration relative aux documents disponibles	402	Section 7.3
------	--	-----	-------------

7.4.2 Rapport financier annuel

Attestation des responsables du document	401	Section 7.1
Rapport de gestion		
Analyse de la situation financière et du résultat	77	Chapitre 2
Facteurs de risques	48	Section 1.6
Information sur les procédures de contrôle interne	73	Section 1.7
Informations relatives aux rachats d'actions (article L. 225-211, al. 2, du Code de commerce)	372	Section 6.2.3
Annexe au Rapport de gestion : Rapport sur le gouvernement d'entreprise	99	Chapitre 3
États financiers		
Comptes annuels	276	Section 4.5
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	300	Section 4.7
Comptes consolidés	191	Section 4.1
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	264	Section 4.2
Honoraires des Commissaires aux comptes	257	Section 4.1.6 Note 33

7.4.3 Table de concordance à destination du greffe ⁽¹⁾

Rapport de gestion	Pages	Sections
Rapport d'activité/autres	18	Section 1.4
Situation et activité de l'émetteur au cours de l'exercice	83, 88 et 91	Sections 2.2, 2.3 et 2.4
Recherche et développement	20	Section 1.4.2
Opérations	27	Section 1.4.3
Les acquisitions et partenariats	95	Section 2.5
Les éléments financiers de l'exercice et affectation du résultat	83, 88, 91 et 299	Sections 2.2, 2.3, 2.4 et 4.6.3
Description des principaux risques et incertitudes	48	Section 1.6
Événements importants survenus après la clôture	96	Section 2.7
Évolution et perspectives d'avenir	97	Section 2.8
Informations relatives au capital, à son évolution, la participation des salariés au capital, aux rachats d'actions	370, 373, 377 et 379	Sections 6.2, 6.3, 6.4 et 6.5
Déclaration de performance extra-financière incluant notamment le plan de vigilance	305	Chapitre 5
Annexes au rapport de gestion		
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	99	Chapitre 3
Résultats au cours des cinq derniers exercices	299	Section 4.6.3
États financiers		
Comptes annuels	276	Section 4.5
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	300	Section 4.7
Comptes consolidés	191	Section 4.1
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	264	Section 4.2

(1) En application de l'article L. 232-23 du Code de commerce.

Conception :
EssilorLuxottica Creative Hub

Réalisation :
côté corp.

See more. Be more.